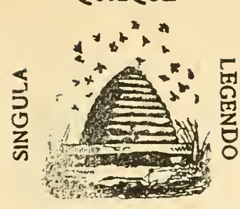


L'INTERMÉDIAIRE

CHERCHEURS ET CURIEUX

Cherchez et vous trouverez



Il se faut entr'aider

L'INTERMÉDIAIRE

DES

CHERCHEURS ET CURIEUX

FONDÉ EN 1864

CORRESPONDANCE LITTÉRAIRE, HISTORIQUE ET ARTISTIQUE
QUESTIONS ET RÉPONSES, LETTRES ET DOCUMENTS INÉDITS

COMMUNICATIONS DIVERSES A L'USAGE DE TOUS

LITTÉRATEURS ET GENS DU MONDE, PROFESSEURS, ARTISTES, AMATEURS,
BIBLIOPHILES, ÉRUDITS, COLLECTIONNEURS, ARCHÉOLOGUES, GÉNÉALOGISTES, NUMISMATES, ETC.

52e ANNÉE — 1916

PREMIER SEMESTRE

VOLUME LXXIII

PARIS

L'INTERMÉDIAIRE DES CHERCHEURS ET CURIEUX

31 bis, RUE VICTOR MASSÉ 31 bis

LXXIIIe Volume *Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois* 10 janvier 1916.

N° 1431

31bis, r. Victor-Massé

PARIS (IXe)

Bureaux : de 3 à 6 heures

Cherchez et vous trouverez



Il se faut entr'aider

N° 1431

31bis, r. Victor-Massé

PARIS (IXe)

Bureaux : de 3 à 6 heures

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

Fondé en 1864

QUESTIONS ET RÉPONSES LITTÉRAIRES, HISTORIQUES, SCIENTIFIQUES ET ARTISTIQUES
TROUVAILLES ET CURIOSITÉS

L'INTERMÉDIAIRE paraîtra durant l'année 1916 dans les mêmes conditions que pendant l'année de guerre 1915.

—

Nous prions nos correspondants de vouloir bien répéter leur nom au-dessous de leur pseudonyme, et de n'écrire que d'un côté de la feuille. Les articles anonymes ou signés de pseudonymes inconnus ne seront pas insérés.

Pour la précision des rubriques, une question ne peut viser qu'un seul nom ou un seul objet.

Indiquer les rubriques et leurs cotes.

Quand la question sollicite la connaissance d'une liste, la liste, sauf exception, n'est pas insérée, mais envoyée directement à l'auteur de la question.

L'Intermédiaire des chercheurs et curieux *s'interdit toute question ou réponse tendant à mettre en discussion le nom ou le titre d'une famille non éteinte.*

—

Questions

—

Versailles devait-il être détruit ? — L'éminent conservateur du musée de Versailles, M. de Nolhac, disait, l'autre semaine, aux éditeurs du cours si suivi qu'il professe dans les petits appartements de Louis XV : « Versailles a failli disparaître. Sans la Marne, la démonstration militaire allemande, entreprise au sud-ouest de Paris, incendiait et supprimait à jamais le chef-d'œuvre de la civilisation française. Versailles avait été inscrite d'avance sur la liste des villes martyres. De même que Louvain avait épouvanté Bruxelles, Versailles était chargée de terroriser Paris. Peu importait aux barbares que leur Empire de proie eût été proclamé dans la galerie de Louis XIV ! Ils effaçaient un jour de leur histoire pour anéantir deux siècles et demi de la nôtre... »

M. de Nolhac, qui n'avance rien à la légère, a-t-il cité le texte sur lequel il étayait cette accusation ?

V.

Salle des maréchaux aux Tuileries. — Nous connaisssons les noms de dix des portraits de maréchaux qui décoraient la grande salle d'apparat du premier étage au pavillon de l'Horloge et de dix des bustes qui les accompagnaient en 1830. Mais Imbert de Saint-Amant porte le nombre des tableaux à douze et celui des bustes à vingt-deux. Ces chiffres sont-ils exacts et pourrait-on nous donner la liste complète des maréchaux peints ou sculptés à la fin du Second Empire ? Y a-t-il eu quelques-unes de ces œuvres sauvées avant l'incendie de 1871, et en général quel fut le sort des œuvres d'art du palais disparu ?

H. C.

—

Appartements privés de l'Empereur et du prince impérial. — Malgré l'époque relativement récente de la

démolition des Tuileries, il est malaisé de trouver des précisions sur la distribution intérieure des appartements impériaux, et notamment du rez-de-chaussée. Nous voudrions savoir très exactement la disposition des pièces de l'aile gauche, du côté du pavillon de Flore, où se trouvaient la salle du Conseil, le cabinet et la chambre de Napoléon III, les appartements du prince impérial, de son gouverneur, du chef de cabinet, des secrétaires, etc. Y avait-il des logements dans l'aile droite sur la Galerie de la Paix, la salle de spectacle, le grand escalier ?

H. C.

—

Où était à Paris la chapelle de Saint Fronton ? — Saint Fronton ou Frontin, apôtre des Périgourdins, avait, au début du XIIIe siècle, une chapelle dans une des églises de Paris.

Est-il vraisemblable que ce soit à Saint-Merry ? Où était-elle ?

Deux maitres en théologie se rencontrent dans cette chapelle, tous deux sont de la nation anglaise. Peut-on soutenir que l'Apôtre des Périgourdins est un des patrons de la nation anglaise à l'Université, au début du XIIIe siècle ?

NARDÉ.

—

L'assassinat de M. de Brie-Serrant. — M. de Brie-Serrant fut assassiné à Angers le 5 janvier 1564. Les soupçons se portèrent sur le sieur Le Maçon de Launay, procureur du roi au Présidial, qui fut arrêté et emprisonné à Paris. Son procès n'était pas encore complètement terminé en 1598. Pourrait-on retrouver aux Archives Nationales le dossier de cette affaire, qui était conservé avant 1789 au greffe criminel du Parlement ?

F. UZUREAU.

—

Buffon. — Mémoire sur les couleurs accidentelles par Buffon. — Un intermédiairiste pourrait-il m'indiquer où trouver *le Mémoire sur les couleurs accidentelles*, de Buffon.

En vain je l'ai cherché dans les 81 colonnes du Catalogue Général de la Bibliothèque Nationale consacrées aux œuvres de Buffon.

D. R.

Alexandre Guérin, chansonnier. — Troyes 1824-Paris 1888. — A la suite d'une première question posée dans l'*Intermédiaire*, j'ai pu recueillir sur lui d'utiles indications et acquérir pas mal de papiers, mais il doit exister encore des albums, des manuscrits et des lettres de cet auteur, qui écrivit beaucoup. Prière de m'indiquer les collections publiques ou particulières qui en possèderaient.

L. M.

—

Les mémoires de Luther. — Jules Michelet a traduit et mis en ordre les *Mémoires de Luther*, publiés en deux volumes, in-8°, Paris, A. Delahays, 1854.

Dans le 2e volume, à la page 7, je relève — au sujet d'une polémique entre le réformateur et le Duc George de Saxe, en l'année 1529 — ces lignes :

Ne dirait-on pas que le Duc George ne connaît pas de supérieur ? Moi, hobereau des hobereaux, dit-il, je suis seul maître et prince, je suis *au-dessus* de tous les princes de l'Allemagne, *au-dessus* de l'Empire, de ses lois et de ses usages. C'est moi que l'on doit craindre, à moi seul que l'on doit obéir ; ma volonté doit faire loi en dépit de quiconque pensera et parlera autrement. — Amis, où s'arrêtera la superbe de ce moab ? Il ne lui reste plus qu'à escalader le ciel, à espionner, et punir les lettres et les pensées jusque dans le sanctuaire de Dieu même. Voilà ce petit prince, et avec cela il veut être glorifié, respecté, adoré !!!

... Guillaume II, le Superbe « Uber alles » n'a-t-il pas sucé le même lait que ce duc George de Saxe au XVIe siècle ?

VICTOR DÉSÉGLISE.

—

Hans Sachs. — Cordonnier-poète allemand (1494-1576), auteur du « Rossignol de Wittemberg », a écrit un pamphlet rimé : *Une curieuse prophétie sur la papauté*, frappé de saisie et brûlé par ordre du conseil municipal de Nuremberg à cause des injures qu'il renfermait contre le pape et l'empereur : serait-il possible d'en retrouver le texte ?

ROBERT GERAL.

—

Armoiries à déterminer : Chevron d'azur, trois roses. — A quel dignitaire ecclésiastique ont appartenu les armoiries suivantes : *d'or au chevron d'azur, chargé de 3 roses (2 et une), au franc*

quartier des Comtes sénateurs du 1er Empire. Toque à 5 plumes, croix pastorale à double branche surmontée du chapeau de cardinal (de gueules) avec cordons entrelacés et terminés par 5 rangs de houppes, le dernier rang de 5. — Ces armoiries figurent sur un bouton de livrée de l'époque du 1er Empire. — On a pensé au cardinal du Belloy mais son blason portait : de gueules à 4 losanges d'argent (2 et 1), d'après Réverend, *Armorial du 1er Empire.*

A. Bz.

—

Ex-libris à déterminer. Mappemonde. — A quelle maison appartient l'ex libris moderne suivant :

« *d'azur au chevron d'or accompagné en chef de deux etoiles et surmonté d'un croissant, le tout d'argent — en pointe d'une mappemonde de...*

Timbre : casque de profil orné de ses lambrequins.

J'emploie à dessin le terme non héraldique de mappemonde, entendant désigner par là un meuble non héraldique mais une véritable mappemonde de bureau.

Gravure soignée non signée.

R. de R.

—

La véritable traduction de l'Alkoran. — Je possède deux traductions très différentes de l'Alkoran.

La première figure dans la collection des Livres Sacrés, publiée par l'abbé Migne. Elle est de Kasimirski.

La deuxième se dit « traduction textuelle de l'arabe, faite par Fatma-Zaida/ Djarié-Odalyk-Doul /. den / Beniamin-Aly / Effendi-Agha ».

C'est une traduction française, mais éditée à Lisbonne en 1861.

L'auteur dit que le véritable Alkoran, écrit de la main de Mohammed est à la Kaaba, à Mecque Il y en a un autre qu'on sait en Perse, soi-disant écrit par Aly, le gendre du Prophète. « Les sourates du Koran Persan ont des titres comme des chapitres de roman ». Et la traductrice ajoute : « J'ai lu cet Alkoran traduit en français, et moi, Musulmane, je n'y ai rien compris ».

La traduction de Fatma-Zaida est dédiée à « Monseigneur le vénérable et honoré cheik (Derviche) Méhémet-Abdel, à Istamboul (Constantinople) ». Elle semble donc avoir une certaine garantie d'authenticité.

Elle commence par une prière en 7 versets, à peu près identique dans les deux traductions. Puis, la deuxième sourate est un dialogue entre Mahomet et l'Ange. Aucune des sourates n'a des titres. Dans les traductions qui ont cours en France, à commencer par celle de Kasimirski, que j'ai déjà nommée, la deuxième sourate s'appelle « La Vache », la troisième « La famille Imran », la quatrième « Les femmes »...

Quelle est la traduction authentique ? Laquelle des deux pourrait présenter comme garantie de son authenticité *l'opinion d'une autorité religieuse musulmane* ?

M. A.

—

Les signes Runiques en armoiries. — Que penser de la théorie qui donne comme origine à certains meubles des armoiries Polonaises les lettres de l'alphabet Runique ? Certes, beaucoup des armoiries purement Polonaises sont difficiles à énoncer selon les règles occidentales. Plusieurs meubles seraient la transformation à la mode chrétienne des signes anciens devenus inintelligibles à leurs possesseurs mêmes : Lances croisées, croix à diverses branches, fers de flèche chevronnés, croisés, demi-cercles attenants à des croisettes, bandes ondées, faces vivrées, toujours meubles alésés, etc. La Pologne a été la route des ases, des odiniques, vers la Scandinavie. Les signes Runiques sont-ils demeurés, adoptés comme fétiches par les guerriers autochtones ? Autre avis : La noblesse Polonaise offre cette particularité : Ce ne sont pas les familles qui ont des armes, mais les armes qui ont des familles. Une maison appartient aux armes Jelita, ou Pilawa, etc. Plusieurs familles appartiennent aux mêmes armes sans que cela constitue présomption de parenté. On en a tiré l'hypothèse suivante. Antérieurement et même parallèlement à la conquête des Rurick, il y a eu des infiltrations, sinon des invasions scandinaves en Pologne Les guerriers des clans scandinaves auraient conservé pour signe personnel celui du clan ou de son chef, et plus tard se christianisant et devenant féodaux, ils auraient mué le signe suivant ses apparences en un meuble héraldique, il faudrait alors

que le clan, famille d'armoiries, fut demeuré assez uni : en effet, la noblesse Polonaise a beaucoup vécu en patrons et clients.

Pour ne pas trop étendre la question, d'ailleurs parente de celle de l'odinisme récemment discutée, que pensent les érudits du Signe Runique peut-être masqué dans l'Héraldique Polonaise ?

SOULGÉ-RIORGES.

—

Qu'est-ce qu'une grande Vie ? — Tout le monde cite, en l'attribuant parfois à « un poète » et plus souvent à Alfred de Vigny, la phrase célèbre : « Qu'est-ce qu'une grande vie ? C'est un rêve de jeunesse réalisé dans l'âge mûr ».

Où Vigny a-t-il écrit cela ? La première attribution que je connaisse est d'Auguste Comte qui cite, sous une forme légèrement différente, cette phrase en tête de la préface de son *Système de Politique Positive.* Littré la cite à son tour dans sa *Vie d'Auguste Comte.* Enfin M. Louis Ratisbonne dans l'article qu'il consacra à Vigny dans le *Journal des Débats* du 4 octobre 1863 écrit :

« Qu'est-ce qu'une grande ? *dit-il quelque part* ».

Quelqu'un peut-il nous dire où se trouve ce *quelque part ?*

O. G.

—

Terre Finistère. — *Terre* et *Finistère* doivent être des mots de la même famille. Mais alors pourquoi deux *r* à l'un et un seul à l'autre ?

A. PONROY.

—

Trois fois-z-un. — Doit-on dire : *Trois fois z-un* ou *trois foi un ?*

A. PONROY.

—

Quelle couleur désigne l'adjectif « vermeil ? » Je prends les dictionnaires et je lis partout que *vermeil* c'est le *rouge vif.* Darmesteter cite Boileau : « D'un vin pur et *vermeil.* » Mais je vais entendre *Ruy Blas* à la Comédie Française et quand on y parle d'un vin *vermeil* je vois qu'on sert un vin *jaune.*

Je lis Rostand, parlant de Napoléon :

« Il va tachant de gris l'Etat-Major vermeil. »

C'est jaune doré. Il s'agit de l'Etat-Major chamarré d'or.

Mais je lis Hérédia :

« Rouge du flux *vermeil* de cent blessures [fraîches

Il le dit assez : c'est rouge.

La comtesse de Noailles me parle de « blés *vermeils* ». C'est jaune doré. Boileau me dit : « Le teint frais et la bouche *vermeille.* » C'est rouge.

Je sais bien ce que signifie le substantif « vermeil » ; mais je ne trouve nulle part dans les bons dictionnaires l'*adjectif* « vermeil » qu'avec la signification de *rouge vif.* Alors ?

M. A.

—

Houseaux : étymologie. — L'*Intransigeant* dans son numéro du 28 décembre, parle des houseaux auxquels il consacre notamment les lignes suivantes :

Il y a dans l'équipement que touche un cavalier, deux guêtres de cuir, montant jusqu'au genou, couvrant le soulier, qu'on appelle les houseaux. Ils ont remplacé l'antique basane qui faisait corps avec la culotte.

Les houseaux sont infiniment plus pratiques ; ils sont indépendants de la culotte, plus légers, et dessinent agréablement le mollet.

Mais... mais ils portent un nom boche ! Houseaux, hélas ! vient de hose, botte.

Conservons les houseaux, et trouvons-leur un nom français.

— Littré donne sur l'étymologie du mot des indications suffisantes ; je me permets pourtant d'observer, d'après le dictionnaire du Patois Normand, que le nom a ses lettres bien anciennes de légitimation car, en ma qualité de Blaisois, je l'ai entendu souvent employer au sens de « chausses » autant que de chaussure.

— Scarron a écrit dans le Virgile Travesti :

Et plusieurs Troyens des plus beaux
En inquinèrent leurs houzeaux

On trouve également housiaux dans la vieille muse Normande et l'on peut conclure que houseaux ou housiaux est depuis assez longtemps français pour demeurer dans notre langage ; sa figure, comme ses vieux grades, doivent donc le protéger contre toute suspicion de bocherie.

Le Dictionnaire « Edélestand » édition de 1849, rappelle au mot *Heuse* que le radical se trouve également dans les langues celtique et germanique : *Heuz* en breton, *Hôs* en gallois, *Hosa* en islandais et *Hosan* en gothique. On dit aussi *Housias.*

DORIZON.

Réponses

—

La vénalité de Madame de Pompadour (LXIX ; LXX ; LXXI) **Bismarck et Gortchakoff** (LXXI ; LXXII, 8. 99, 342). — De l'article du confrère Britannicus, je retiendrai seulement un trait pour poser une question et exprimer un doute.

Notre collaborateur dit que Mme de Pompadour « a vécu richement ; mais n'a laissé aucune fortune ». Est-ce bien certain ? M. de Marigny qui avait été son héritier était fort riche, ce me semble, et, encore ne nous a-t-il point fait confidence, non plus qu'au fisc, de l'argent comptant et des effets laissés par sa sœur. Quant aux biens au soleil, ils étaient nombreux et constituaient une véritable fortune ; des châteaux comme Menars, Crécy, Bellevue ; des hôtels, à Paris — c'est maintenant l'Elysée — à Versailles, à Fontainebleau, que sais-je ? Enfin, des pierreries sans nombre, une argenterie princière, des œuvres d'art, enfin un mobilier inestimable.

D'après Balzac, v. *Le Cousin Pons*, bronzes, vaisselle plate ou montée, marqueterie, on faisait tout unique pour Mme de Pompadour. Ce prodigieux mobilier, dont une partie fut achetée par Frédéric II qui, on le sait, en fait d'art et de luxe avait bon goût, mais plus féminin que viril, ces hôtels, ces domaines, ces châteaux ne composaient-ils pas, sans compter l'argent liquide et le portefeuille, une vraie fortune et considérable ?

On objectera que c'étaient là des valeurs de luxe ; mais ne furent-elles pas réalisées et avantageusement ?

N'y aurait-il donc pas quelque intérêt à traiter à fond cette question de la fortune de Mme de Pompadour ?

H. C. M.

—

Marie-Antoinette et les Biens Nationaux (LXIX ; LXX ; LXXII, 147). — Il semble très présumable que la Cour ait fait racheter ou ait engagé ses fidèles à racheter des Biens Nationaux de la 1re catégorie, je veux dire des biens d'Eglise ; comme on l'a déjà dit, aucune prescription religieuse n'interdisait alors, en conscience, ce genre d'acquisitions. Il est non moins présumable que celles-ci furent faites dans le but de restituer les bien rachetés à leurs légitimes propriétairess une fois la tourmente passée. Il suffit de se rappeler ce qui s'est fait bien près de nous, lors de la vente des biens des congrégations dissoutes en vertu des célèbres décrets Ferry de 1881. Les arrêts de justice nombreux rendus à la suite des procédures engagées par les Liquidateurs nommés en vertu de la loi dite de *Séparation*, en sont une preuve convaincante. Ces arrêts en effet déclarent très souvent que les biens vendus alors et depuis n'ont pas cessé d'appartenir, en fait, aux congrégations, menses, fondations, etc., et que l'acquéreur n'est que propriétaire apparent et « personne interposée ». Comment n'en aurait-il pas été de même, en 1791 ? Les mêmes causes produisent les mêmes effets.

Je puis vérifier le fait, pour une région que je connais bien, l'actuel arrondissement de Cholet (Maine-et-Loire) sur le territoire duquel devait éclater, en 1793, la guerre civile improprement appelée dans l'histoire *guerre de Vendée*. Lors de la mise en vente des Biens d'Eglise, nombreux furent les membres de la noblesse ou les administrations catholiques ou royalistes qui soumissionnèrent pour l'acquisition de ces biens.

Dans sa *Vendée Angevine*, et dans son *Dictionnaire historique de Maine-et-Loire*, le très érudit archiviste Célestin Port relève un certain nombre de leurs noms. J'en retiendrai ici seulement trois, parce qu'ils sont démonstratifs. A Saint Martin, de Beaupréau, d'Elbée, le futur généralissime vendéen, alors syndic de sa commune, signe la soumission pour acquérir au nom de celle-ci, des biens repris à la paroisse. Il n'appert d'aucun document que ces immeubles aient jamais appartenu réellement à la commune de Saint-Martin, en tous cas ils n'ont à aucun moment fait partie du modeste patrimoine de d'Elbée. A la Chapelle Saint-Florent, Bonchamps, autre futur général vendéen qui devait s'illustrer en sauvant les républicains prisonniers, soumissionne pour l'acquisition d'un certain nombre de pièces de terre et de prairies appartenant à l'Abbaye de Saint-Florent-le Vieil ; jamais il ne réalise sa soumission, jamais les biens n'entrent dans son patrimoine ; et ils ne sont pas compris dans la saisie de ses biens patri-

moniaux faite après la guerre, à la requête de ses créanciers et de la République Française, qui a séquestré le patrimoine comme bien d'un insurgé hors la loi. Mais, par cette soumission, Bonchamps a obtenu, au moins pour un temps, le résultat cherché : les terres et prés dont s'agit ne furent pas alors mis aux enchères. A Geste, d'Escoubleau de Sourdis, seigneur du Plessis, acquiert pareillement des biens d'Eglise. Or la Révolution passée, on retrouve ces biens, non pas dans le patrimoine des Sourdis qui ont émigré, mais dans celui de la mense paroissiale, dont ils firent partie jusqu'après la loi de 1905. Dans un article de l'*Anjou historique*, dont je ne puis préciser la date, mais que notre érudit et dévoué confrère M. l'abbé Uzureau, pourrait facilement indiquer, le vicomte de La Blotais, petit fils et héritier du dernier Sourdis, a établi, preuves en mains, que les biens dont s'agit n'avaient jamais fait partie du patrimoine de sa famille et appartenaient toujours à la paroisse et aux fondations pieuses auxquelles ils avaient été légués.

H. BAGUENIER-DESORMEAUX.

—

Correspondance de Marie-Antoinette avec Marie-Thérèse (LXXII, 386). — Cet ouvrage est le 2e volume de la série de 15 volumes publiés par le chevalier Ritter Von Arneth (Vienne, Leipzig, Paris, Jung, Treuttel, 1866-1881) comprenant la correspondance de Marie-Thérèse et de ses enfants *(Texte français, notes et préfaces en allemand).* Le Catalogue de la *Bibliothèque Cardinal* (édit. 1888) mentionne ce volume page 571.

P. CORDIER.

—

Commissaires aux armées sous la Révolution (LXX). — En dehors de l'ouvrage de M. Bonnal de Ganges, il serait regrettable de ne pas citer le premier en date : *Les Missionnaires de 93* (1819) 1 vol. in-8° dont l'auteur anonyme est Falisy ; l'*Histoire de la Justice Révolutionnaire*, de Berriat-Saint-Prix, tome I, Paris, 1870 ; le reste du travail a été publié dans le *Cabinet historique* de Louis Paris ; *Les Représentants en mission et la justice révolutionnaire dans les départements*; de Wallon, Paris, Hachette, 1889 1890, 5 vol. in 8° ainsi divisés : I Vendée ; II Ouest et Sud-Ouest ; III Sud-Est, Est, région de Paris ; IV Frontière du Nord ; V Lorraine, etc... L'énorme travail de Chassin, intitulé : *Etudes documentaires sur la Révolution Française* et qui a trait aux guerres de l'Ouest contient aussi beaucoup de renseignements sur les Représentants qui eurent des missions auprès des armées, aussi bien aux frontières qu'à l'intérieur.

La table très copieuse qui forme le onzième volume de ce travail sera utilement consultée.

H. BAGUENIER-DESORMEAUX.

—

L'hôtel Godot de Mauroy (LXXII, 236). — Le fait signalé par M. L. du Bouchet est parfaitement exact. L'hôtel du 24 de l'avenue de la Grande-Armée fut commencé vers 1869-70 par M. Godot de Mauroy, sur le modèle des belles maisons du siècle de Louis XIV qui se voient notamment aux alentours de la Place Vendôme, rue Saint-Honoré, côté des numéros pairs entre les rues Castiglione et Cambon. Un obus l'atteignit pendant la Commune et j'ai lu, de mes yeux lu, sur l'un des pilastres de la porte d'entrée, à gauche, l'inscription suivante dont quelques lettres peuvent encore se deviner sous un badigeonnage récent :

Cette pierre est telle
qu'elle a été frappée
par un obus lancé
de la rue d'en face
le 9 Avril 1871
à *six* heures du matin

Le propriétaire de cet hôtel fut si impressionné par cet événement qu'il ne voulut pas l'habiter et n'en termina jamais la construction.

En 1880 (voir le « Bottin » de l'époque), il appartenait encore à Mlle Godot de Mauroy.

Il a reçu, depuis lors, une affectation industrielle.

HECTOR HOGIER.

—

L'Allemagne et Michelet (LXXII, 330). — M. le lieutenant-colonel de Malleray, auteur de *Souviens-toi*, nous adresse la lettre suivante :

Monsieur,

Un ami m'envoie votre intéressant numéro du 10 décembre dans lequel vous posez

une question au sujet de l'Allemagne et Michelet, à laquelle il m'est difficile de répondre du marécage dans lequel je suis en ce moment plongé. Je puis seulement affirmer que la citation à laquelle vous faites allusion n'émane ni d'un ouvrage de seconde main ni d'un article de journal. Je l'ai copiée dans une édition de Michelet que je possède et que précèdent deux préfaces.

Veuillez croire à mes meilleurs sentiments.

H. DE MALLERAY.

—

La force prime le droit (LXX ; LXXI ; LXXII, 204, 297). — Un examen attentif et impartial des actes des Parlements prussien et allemand permet, semble-t-il, d'affirmer que le prince de Bismarck n'a jamais, de la tribune, prononcé textuellement les mots *macht geht vor Recht.*

Cette phrase si incisive, si provocante, n'eût pas manqué d'être relevée sur le champ, et elle ne le fut pas.

C'est dans la séance du *Landtag* prussien, chambre des députés, le 27 janvier 1863, qu'elle aurait été prononcée. Le Ministre-président, qui n'était alors que M de Bismarck-Schœrchausen, prit plusieurs fois la parole. Il défendit fortement, âprement, les droits et les prérogatives de la couronne. Son discours achevé, il sortit de la salle. Le député comte Schwerin eut la parole. Il dit, entre autres choses, que son parti et lui étaient résolus à combattre la thèse énoncée par M. de Bismarck. Au principe « la force prime le droit » qui dominait (*culminierte*) le discours qu'on venait d'entendre, il opposait cet autre « *justitia fundatur regnum* ». Tel est le sens générique de sa réponse.

M. de Bismarck qui était rentré dans la salle, se lève de nouveau. Il regrette de ne pas avoir entendu le commencement de ce qui a été dit par le Comte Schwerin. Il comprend toutefois qu'on n'a pas bien saisi ses paroles.

On lui reproche d'avoir dit que *Macht geht vor Recht*. Il ne se souvient pas d'avoir effectivement employé une telle expression. Il ajoute : « Malgré les marques d'incrédulité par lesquelles vous accueillez ma rectification, j'en appelle à votre mémoire ; et si elle est aussi sûre que la mienne, vous conviendrez que je me suis exprimé ainsi : «... Celui qui est en possession de la force est en droit de s'en servir ».

Et comme l'assemblée est agitée, M. de Bismarck insiste : il ne veut pas être mal compris.

Le comte Schwerin déclare n'avoir dit autre chose, sinon que l'idée dominante du discours prononcé par M. de Bismarck était que « la force prime le droit ; et il maintient son dire.

Il ne dit pas que les mots aient été textuellement prononcés.

Le souvenir de la phrase *Macht geht vor Recht* revient, le 13 mars 1869, au Reichstag de la Confédération de l'Allemagne du Nord. Le Comte de Bismarck et le Comte Schwerin, sont encore en présence l'un de l'autre. Le premier amorce le sujet. Répondant au comte Schwerin « il exprime la crainte que celui-ci ait quelque peu modifié ses paroles. Cela déjà est arrivé pour le mot bien connu qui lui a été attribué, mais qu'il n'a jamais proféré : la force prime le droit. Le mot a eu ses origines dans la bouche de l'orateur qui l'a précédé (le comte Schwerin) » (Hilarité).

Lorsque le comte de Bismarck s'assied, le comte Schwerin déclare qu'il n'a jamais attribué à M. de Bismarck les mots textuels « la force prime le droit » ; il a simplement dit que dans le discours prononcé par lui dominait (*culminierte*) l'idée qu'expriment ces mots.

Comte de RONZAGLIE.

***

Voir T. G., 356.

—

Les noms des tranchées (LXXII, 242, 392). — Sous le titre « Nos maisons, nos rues et nos places » l'*Echo des Gourbis* du mois de décembre :

Nous connaissons déjà des avenues Poincaré, Galliéni, Joffre, Castelnau, Dubail, Roques, Cordonnier, des rues de la Paix, des places de la Concorde, des villas Mon repos, un trou profondément enfoui qui s'appelle le *Nid !* et un curieux abri de chasseurs à cheval qui, unissant la musique à la cavalerie, et la demeure du poilu à la vie champêtre, s'appelle *Cavalleria Rusti-Cagna.*

Nous signalons d'autre part, un boulevard parisien. Nous avons aussi parlé du *Jardin du Génie l'ouverrière.* Il y en a d'autres... de tous calibres.

Une tranchée a la solide et justifiée réputation d'être envahie par des insectes divers et fort gênants.

Des parigots l'ont baptisée : « Le Boulevard Pique-puces ».

—

Comment l'on appellera la guerre actuelle? (LXXI; LXXII, 56, 112, 156, 244, 387). — Dans sa réponse à l'interpellation du conseiller national socialiste Greulich, sur une intervention possible de la Confédération suisse en faveur de la paix, le conseil fédéral a qualifié la guerre actuelle de « guerre européenne ».

Elle a le temps de changer de nom

NISIAR.

—

Congrès de la paix, initiative d'Henri IV (LXXII, 185). — M. Poirson a traité la question dans son *Histoire du règne d'Henri IV*. Le chapitre II du livre VII est consacré au Grand dessein du roi, et on lit dans le paragraphe premier de ce chapitre, intitulé : « Première partie du grand dessein : désirs et desseins divers de Henri IV : idée de la république chrétienne et de la paix perpétuelle :

... Il essayerait encore de faire convenir les quinze Etats qui formaient la chrétienté d'Europe de former un conseil où tous seraient représentés par leurs députés, et qui du consentement de tous également, déciderait comme arbitre amiable de leurs différends, remplacerait la guerre par la conciliation.

(Plus loin, l'auteur constate que « dans les *Mémoires de Sully* l'on ne trouve pas mois de six versions du plan qu'il imagina pour la mise en pratique des desseins du roi », et il cherche à former « des diverses variantes du plan de Sully » un tout qui, dans un cadre resserré, présente cependant la réunion et l'ensemble de ses idées).

Mais il fallait tout d'abord mettre la Maison d'Autriche à la raison et pour cela faire la guerre avant d'arriver à la paix perpétuelle. « Le roi avait déjà fixé l'instant où il devait passer des projets longuement et sagement médités à l'exécution... Le poignard d'un assassin renversa d'un seul coup ce que la France et l'Europe attendaient d'une semblable détermination ».

DE MORTAGNE.

La cathédrale de Cambrai mise en vente en 1796 (LXXII, 235). — On trouverait sans nul doute des renseignements à ce sujet dans Le Glay, *Recherches sur l'Eglise métropolitaine de Cambrai*, ouvrage que je ne suis pas à même de consulter en ce moment. M. Bruyelle dans ses « Recherches historiques sur les mo- « numents religieux qui existaient à Cam- « brai avant la Révolution de 1789, » se contente d'écrire :

Le marteau révolutionnaire n'épargna pas l'antique Métropole de Cambrai : vendue vers l'an IV (1795-1796), elle fut démolie, et la belle pyramide demeurée debout, sans charpente, dégarnie en partie de ses ancres et sapée jusqu'à sa base, fut enfin renversée par l'ouragan du 30 janvier 1809.

Dans un article intitulé : « Ecroulement du clocher de la métropole de Cambrai », S. H. Berthoud dit :

L'église métropolitaine fut vendue à vil prix, en 1796, comme domaine national, et sous la condition qu'elle serait démolie. Les clauses du contrat de vente ne furent que trop fidèlement exécutées !

P. c. c. DE MORTAGNE.

—

Vache en or enterrée par les Anglais en quittant la France (LXXII, 139, 322). — La Vache en question n'a rien de commun avec le veau d'or d'Israël ; elle n'est non plus pour rien dans le culte solaire ou les jeux de cartes, ainsi que nous l'affirme le docteur Marcel Baudouin.

Je ne veux pas parler *ex cathedra*, mais qu'il me soit permis d'émettre une opinion, tout au moins, dont il ne me serait pas difficile d'affirmer l'exactitude.

Il s'agit encore là d'une légende produite par la déformation du fait et du sens exact des mots. C'est, en effet, par métonymie que l'on a dit une vache pour une peau de vache et comme ladite peau était pleine d'or — on en a fait la vache d'or.

On appelait vache un sac fabriqué avec la peau de la mère du veau, un panier d'osier recouvert de cette peau, une valise fabriquée avec ce cuir dont on garnissait aussi les coffres où l'on serrait les objets précieux et sur lesquels, avec des clous, on faisait des dessins très compliqués et parfois fort beaux.

A chaque instant, dans les inventaires anciens, il est question d'une vache placée dans la chambre à coucher ; dans les procès-verbaux de police, on mentionne un particulier voyageant en voiture avec une vache.

Donc, si l'on accepte la légende des Anglais fuyant le côté ouest de la France, enfouissant en toute hâte leur vache — il ne faut entendre que leurs valises, leurs coffres, pleins d'or.

Je veux bien admettre qu'avec cet or, il y eut une très problématique image du soleil ou du taureau sacré ; mais, conclure de là au culte de la vache d'or dont le souvenir serait conservé sur les cartes du jeu de l'Alluette, cela me paraît inadmissible.

LÉONCE GRASILIER.

*
* *

M. le docteur Marcel Baudouin a eu raison d'élargir le débat en écrivant que les trésors cachés, de quelque époque qu'ils soient, s'expliquent tous de la même façon : la découverte, due au hazard, de cachettes de réels trésors de l'époque historique (monnaies) ou de l'époque préhistorique (sépultures ou cachettes antiques à objets d'or ou d'argent). » Dans notre étude sur *Nimes et Nostradamus*, dans la *Revue des Langues Romanes* de juin-septembre 1914, nous avons consacré 23 pages (pp. 211 233) à illustrer cette vérité fondamentale par l'exemple de la Tour Magne nîmoise, mutilée par Traucat, jardinier et propagateur du mûrier dans le midi de la France, parce que cet homme avait trouvé dans la cinquième *Centurie* de Nostradamus ce quatrain, qui en est le 66e :

Sous les antiques edifices vestaux
Non eloignez d'aqueduct ruyné,
De Sol et Lune sont les luisans metaux :
Ardente lampe, Trajan d'or buriné.

Voir, au demeurant, l'article : *Trésors*, du *Dictionnaire infernal*, etc., de Collin de Plancy, 6e éd. (Paris, 1863) et les réflexions de M. E. Maynial sur l'épisode du trésor de Cesena, dans *Casanova et son temps*, 3e éd. (Paris, 1910), p. 144 seq.

CAMILLE PITOLLET.

—

Famille de Saint-Domingue (LXXII, 238). — Il existe une publication de l'Imprimerie Royale 1830, comptant 534 pages, intitulée : « Etat détaillé des Liquidations opérées à l'époque du 1er janvier « 1830, par la Commission chargée de ré- « partir l'indemnité attribuée aux anciens « colons de Saint-Domingue, en exécution « de la Loi du 30 avril 1826 et conformé- « ment aux dispositions de l'Ordonnance « du 9 mai suivant », in-4°.

Si l'examen de cet ouvrage que je possède dans une reliure aux armes du duc d'Angoulême pouvait intéresser un curieux, on pourrait le compulser chez moi, je vous demanderais de me transmettre les demandes que vous pourriez recevoir à cet égard. N.

—

M. Beaurepaire-Froment (LXXII, 184). — Nous recevons cette lettre :

24 Décembre 1915.

Monsieur le Rédacteur,

Dans le *Paris-Journal* (rubrique des *Lettres et des Arts*, rédigée par moi sous la signature l'*Ecritoire*) j'ai publié sur votre revue un petit écho en rectification à propos d'un de vos échos sur Beaurepaire-Froment, un de mes amis. Cet écho a paru dans le *Paris-Journal* du 5 décembre. Il me paraît utile de vous le signaler, car, chez Beaurepaire, la question de l' « ortografe » simplifiée était chose capitale, comme vous le savez.

Bien votre,
GABRIEL PLAUY.

Voici l'écho dont il est parlé :

L'*Intermédiaire des chercheurs et curieux* (N° 1425, du 10 octobre 1915) cite, parmi les ouvrages de Paul de Beaurepaire-Froment, le « 71e *Tringlots* ». Nous nous permettrons de faire une petite rectification importante toutefois pour l'auteur et ses idées sur « l'orthografe simplifiée ». En effet, il faut écrire 71e *Traînglaux*, comme l'a fait Beaurepaire qui insiste, il nous semble, dans son livre même, et que nous avons lu d'ailleurs. Nous n'avons pas besoin d'expliquer la logique de cette « orthografe » selon Beaurepaire, le rédacteur de l'*Intermédiaire* sait cela comme nous. Juste ou non, il faut toutefois respecter une idée chère à l'auteur de ce curieux ouvrage.

—

Couturier de Fornoue (LXXII, 283, 397). — Antoine-Jean Baptiste Couturier de Fornoue était, en 1790, clerc du diocèse de Limoges. Il fut installé, le 9 juillet 1781, chapelain de la chapelle Saint-Vincent dans la collégiale Saint-Etienne à Troyes. Il dut mourir avant 1816.

(*Archives de l'Aube 6 g 49*).

ARTHUR PRÉVOST.

Madame de Feuchères (LXXII, 348). — Dans le catalogue de l'Amateur d'Autographes, M N. Charavay offrait, sous le n° 51984, une lettre du baron général de Feuchères à M. Prunet, Nîmes 18 janvier 1841, relative à la mort et à la succession de sa 1re femme. Il y disait...

Je n'ai jamais voulu, vous le savez, mon cher Prunet, augmenter mon modeste avoir par des sommes offertes à des conditions que j'ai repoussées ; mais si, contre toute attente, un legs m'eut été fait par testament, qu'elle qu'en eût été l'importance, il aurait eu, vous le croyez, j'en suis certain, la même destination que les 200.000 francs.

On sait que M. de Feuchères, marié en 1818 avec Sophie Dawes, se sépara de sa femme en 1822, lorsqu'il connut la situation qu'on lui avait faite. Il fit alors donation aux hôpitaux de Paris de ses droits sur la succession de sa 1re femme, lorsqu'elle mourut en janvier 1841.

Le baron général de Feuchères était né à Paris le 20 novembre 1785, où il est mort le 22 novembre 1857. Il avait épousé en secondes noces Madame Gide

VICTOR DESÉGLISE.

***

Mes remerciements pour les indications qui me sont données.

La Baronne de Feuchères n'avait pas d'enfants. Elle a légué la fortune qu'elle tenait du Prince de Condé, à une nièce, dont les enfants et petits-enfants sont encore vivants, et occupent à Paris une honorable situation. Je ne crois pas discret de les nommer ici. BENEDICTE.

—

Foucault de Mondion (LXXII, 381). — Une lettre — un *r* pour un *o* a changé le sens de ma question.

J'avais écrit : « Foucault de Mondion aurait été *empoisonné* » — on a imprimé : *emprisonné*.

Le poison est un moyen d'attente ; le poison est une solution brutale.

Notre question était défigurée :

C'est bien *empoisonné* qu'il faut lire et partir de là pour les réponses à venir.

JEAN-BERNARD.

—

Le baptême de Delphine Gay (LXXII, 238). — Il faudrait tout au moins dire « dans la basilique où fut enseveli Charlemagne » et non « sur le tombeau de Charlemagne », puisqu'on ignore l'emplacement exact du tombeau décrit par Eginhard. Il paraît que l'empereur Guillaume faisait faire des fouilles pour le retrouver lorsque la guerre a éclaté.

DE MORTAGNE.

—

Michel de Montaigne (LXXII, 335). — Si M. Paul Muller veut bien consulter l'inventaire de la collection Payen et Bastide sur Montaigne, que possède la Bibliothèque Nationale, il y trouvera de nombreuses indications concernant Jeanne de Lestonnac.

(Inventaire rédigé par M. Richou,Paris, Téchener, 1878, in 8).

J. BRIVOIS.

***

Monsieur l'abbé J. Neyrac, curé de Fossemagne,par Tenon (Dordogne) a séjourné plusieurs années en qualité de curé dans la paroisse de St-Michel-Montaigne.

Ayant le goût de l'histoire, et possédant la facilité de consulter la bibliothèque et les archives du château de Montaigne, il a publié en 1904, à Bergerac, (Imprimerie J. Castanet) le livre « Montaigne ».

[Le château, Montaigne Intime, Pierre Magne, la paroisse].

Ce travail a été, je crois, l'objet d'une récompense de l'Académie Nationale des Arts, Sciences et Belles Lettres de Bordeaux. A la page 119, l'auteur parle de l'affection de Montaigne pour sa nièce et cite le passage indiqué par M. P. Muller à la fin de sa note ; mais M. l'abbé Neyrac n'indique aucune provenance — puis il parle de Mlle de Lestonnac, calviniste militante, et à la page 120, nous trouvons la première partie du premier texte cité dans l'*Intermédiaire*. La 2e partie qui commence par ces mots : « Quels précieux encouragements », existe, mais à la page (119) et sert de transition à l'auteur pour parler de G. de Lestonnac, dans ces termes :

« Et cette autre Jeanne de Lestonnac, sa nièce, quels précieux encouragements, quels fortifiants conseils ne reçut-elle pas de lui ! Montaigne fut son soutien, son appui, son guide. Il avait pour elle une vive tendresse et une grande admiration ». Suit le passage que j'ai signalé au début de ma note. Il y a eu lors des fêtes de la béatification de la Bienheureuse pour la-

quelle S. E. le Cardinal Lecot, archevêque de Bordeaux, avait une grande dévotion, un discours prononcé par Mgr. Enard, évêque de Cahors.

M. l'abbé Neyrac en parle, dans son livre, à la page 120, (avant de citer le texte indiqué plus haut à cette page) or, comme son ouvrage est postérieur au discours de M. Enard et à ceux des autres panégyristes de la Sainte, il est probable que l'auteur a reproduit un passage de ces orateurs sacrés.

B. P.

—

Robespierre ou Roberspierre (LXXII, 240). — Je n'y vois qu'une erreur dans l'orthographe du nom.

J'ai de mon côté quatre différents portraits gravés de Robespierre où son nom est écrit *Roberspierre* : l'un par Gaultier, d'après Bonneville ; un autre, d'après Bonneville, publié chez Vignières (c'est Robespierre le jeune) ; puis deux anonymes dont un ancien et un moderne.

Enfin je possède un autre portrait de Robespierre, gravé par John, d'après Boutelou, publié en 1794 et où le nom du conventionnel est *Robbespierre*.

On pourrait utilement soumettre la question à l'érudit écrivain Hipp. Buffenoir, qui s'intéresse fort à l'histoire de Robespierre.

SIMON.

*
* *

J'opinerais plutôt, même pour« Robertpierre ».

Né aux environs d'Arras, j'ai toujours entendu dire que « l'Incorruptible » descendait d'un *Robert-Pierre* Damiens, homonyme — ou parent — de l'assassin de Louis XV et qui aurait obtenu, après l'attentat, de substituer à son nom un nouveau nom formé de ses deux prénoms.

Damiens, on le sait, était artésien et le fait est très plausible.

Que de Louvel ont demandé à changer de nom, après le meurtre du duc de Berry !

HECTOR HOGIER.

*
* *

De la Fons Melicocq a publié dans les *Archives historiques et littéraires du Nord de la France et du Midi de la Belgique* (3e série, t. VI, p. 72, Valenciennes 1857) une note intitulée : *Famille Robespierre et ses armoiries.*

Après avoir constaté que, dans le curieux article qu'il a consacré à la famille Robespierre (dans l'*Armorial de Flandre*, pp. XXXII-XXXIV), Borel d'Hauterive conclut avec raison, d'après les documents qu'il a pu consulter, que le véritable nom du chef des terroristes est Roberspierre, l'auteur expose le résultat de ses propres recherches dans les archives de Béthune et de Lens.

Il en résulte qu'au XVIe siècle le véritable nom de la branche de cette famille établie à Béthune et dans les environs de cette ville était bien de Robespierre.

Par contre, dans les environs de Lens, on trouve presque toujours de Roberspierre, rarement Robespierre.

Enfin, des lettres du père du terroriste datées de 1757 sont toutes signées « de Robespierre ».

Les journaux du début de la Révolution écrivent Roberspierre. Il est probable que c'est là le nom primitif, dans lequel la lettre *r* a eu tendance à disparaître par raison d'euphonie.

Lorsque les de Robersart du Hainaut devinrent anglais à la fin du XIVe siècle, leur nom se transforme en Robessart et même plus tard en Robsart.

DE MORTAGNE.

—

Armes à déterminer : d'azur à l'aigle d'or (LXXII, 287). — Ces armes sont celles de la famille d'Anglade, branche de Malevas.

La famille d'Anglade, en Guyenne et Gascogne, est actuellement représentée par deux branches :

1° la branche de Sarrazan; 2° la branche de Malevas.

Il est vrai que la branche de Sarrazan a reçu comme armoiries, dans l'Armorial de 1696 : *d'azur à un aigle à 2 têtes le vol abaissé d'or, couronné de même, becqué et membré de sable.* Mais ce rameau a gardé les armes que La Chesnaye lui attribue dans sa généalogie, et qui sont : *d'azur à l'aigle d'or à deux têtes et au vol éployé.* Ces dernières armes sont celles que n'a cessé de porter le rameau de Malevas et que Chérin lui a reconnues en 1788. Si les 2 branches ont pour devise : *Faisons bien,*

laissons dire, le rameau de Malevas n'a gardé que la seconde partie : *Laissons dire*. Il est représenté par M. d'Anglade à Bazas, Gironde.

M.

—

Ex-libris à déterminer : arche de Noé (LXXII, 287). — Depuis que j'ai adressé ma question à l'*Intermédiaire* j'ai retrouvé fortuitement une alliance entre les Plantavit et les des Ursins.

François II de Plantavit, comte de Margon, épouse le 27 juillet 1629 Claire des Ursins de Cannuzi, cousine et pupille de la princesse Marie Félice des Ursins, duchesse de Montmorency ; de cette union un fils unique Joseph-Auguste, tué à 18 ans à la bataille de Lens.

Je crois donc que les quartiers sont ainsi déterminés, reste à identifier le sur-le-tout.

Ce fils unique aurait-il eu des sœurs, lesquelles ne comptent pas au point de vue généalogique ?

Peut-on m'indiquer quelques ouvrages sur les des Ursins ? la « Bibliothèque Héraldique » de Guigard n'en mentionne aucun.

R. DE R.

—

Agnus Dei à la tête retournée (LXXI, 276). — Dans un petit livre *Science et Religion*, par Malvert (3e édition, Paris, 1899) qui ne se trouve probablement dans aucune bibliothèque chrétienne, et pour cause, mais qui, cependant, est quelquefois intéressant, l'auteur décrit de nombreux *agnus* anciens, quelques-uns avec vignette à l'appui, et plusieurs avec la tête regardant en arrière. Je citerai les suivants avec l'indication des monuments où ils se trouvent représentés, paraît-il.

Page 69. Sarcophage du Vatican.
— 70. Lampe chrétienne de Carthage.
— 81. Sculpture Italienne du xe siècle.
— 81. Cuivre gravé du xie siècle.

En fait d'ouvrages à consulter, on indique la *Revue de l'art chrétien 1891-1892* et la *Peinture des manuscrits* t. III (Collection Le Bastard) à la Bibliothèque Nationale.

PIETRO.

—

Ouverture originale du « Barbier de Séville » (LXXII, 168). — Dans un ouvrage très documenté, paru en 1864 (Heugel et Cie) sous le titre : « G. Rossini, sa vie et ses œuvres », par A. Azevedo, on peut lire les lignes suivantes :

L'ouverture de *l'Aureliano*, construite avec des motifs tirés de cet opéra, figure depuis longtemps, nous ne savons pourquoi, en tête du *Barbier*, et tout le monde la connaît sous le titre d'ouverture du *Barbier* et la sait par cœur...

Ce ne serait donc pas l'ouverture de *Demetrio e Polibio* qui figurerait en tête de la partition du *Barbier*, mais celle de *l'Aureliano*.

Qu'en pense notre érudit et très distingué confrère M. Arthur Pougin ?

EMILE DESHAYS.

—

Bibliothèque de Valenches (LXXII, 287, 406). — Valenches se trouve dans la Loire, commune de Marols, canton de St-Jean Soleymieux. L'écu d'argent à trois bandes de gueules constitue les armoiries des d'Assier, propriétaires de Valenches depuis l'année 1299.

PATCHOUNA.

* * *

« *D'argent* (*quelquefois d'or*) *à trois bandes de gueules* ». Ce sont les armes de la maison d'Assier de Valenches, Forézienne. Un érudit, Pierre Marie d'Assier, a publié en 1853 l'*Assemblée Baillagère en Forez 1789*, les *Fiefs du Forez* etc., il habitait le château de Valenches, près de St-Bonnet-le-Château, Loire. Valenches est aux d'Assier depuis 1330. M. Charles d'Assier l'habite aujourd'hui, et pourrait renseigner plus complètement.

SOULGÉ-RIORGES.

—

Prophéties pour les temps actuels (LXX ; LXXII, 368). — Que « Saint-Saud » veuille bien consulter le travail que, sous le titre : *Nîmes et Nostradamus*, nous avons publié dans le n° de juin-septembre 1914 de la *Revue des Langues Romanes* (t. LVII, p. 204-261). Il y trouvera les renseignements qu'il cherche sur le curé charentais qui l'a intrigué — lequel n'était autre que le trop fameux Torné-Chavigny, et qui fut curé, non seulement de la Clotte, mais encore de Saint-Denis-du Pin, et auteur d'une quantité de grimoires nostradamiens, dont nous avons donné une liste sommaire.

CAMILLE PITOLLET.

***

L'histoire prédite et jugée par Nostradamus, 3 vol. gr. in-4°.

Bordeaux 1860-1861-1862 par M. Torné-Chavigny, curé de La Clotte (Charente-Inférieure).

Quant aux prédictions indiquées sur la photographie, la plupart ne sont pas applicables, avec la meilleure bonne volonté, aux personnages nommés. Mais cela demanderait des citations et de trop longues explications.

CHARLES NICOULLAUD.

—

L'origine de Schlestadt (LXXII, 145, 313). — *Schlestadt* s'appelait d'abord *Elsebus*, de *El* ou *Ill* (nom de la rivière sur laquelle elle est située) et *Bus*, contraction du pluriel du vieux mot *Buron*, soit *Burons* ou *Burones*, qui signifie Cabanes, petites maisons, hutte de bergers, fromageries. Plus tard *Else*, germanisé, est devenu, par corruption, *Schles* ou *Schlett* (en allemand), on dit *Schlettstad*, puis l'agglomération étant devenue plus importante, *Bus* a été remplacé par *Stadt*, qui veut dire ville.

En Lorraine, on trouve encore *Busbach*; en Alsace, *Buschwiller*.

En France : *Bourguebus* en Normandie, *Bus* en Picardie ; et ailleurs, *Buscon*, *Busigny*, *Busloup*, *Busque*, *Bussac*, *Bussang*, *Busseau*, *Bussotte*, *Busseol*, *Busserolle*, *Busrez*, *Bussières*, *Busson*, *Bussus*, *Bussy*, *Busy*, etc., etc.

Rappelons que c'est la rivière d'*El* ou *Ill*, qui a donné son nom à l'Alsace : *Illsass*, *Elisass*, *Elsass*, pays de l'*Ill*.

O. D.

—

Etymologie de Gallipoli (LXXI, 375, 440, 480 ; LXII, 63). — Dans mon premier article, la faute *Galicie* pour *Galice*, signalée par P. H, et la faute *Galatée* pour *Galatie* qui a échappé à sa sagacité, ne sont point de mon fait. Mais pour le Gamma changé en Kappa, il n'y a pas eu d'erreur matérielle de ma part, parce que, dans ma pensée, *Gallipolis* était antérieur à *Kallipolis*.

Je veux bien avec Monsieur L. Abet que tous les géographes et les historiens soient unanimes pour dire que les Macédoniens disaient *Kallipolis* et non *Gallipolis*, de même qu'il est certain que tous les géographes et tous les historiens sont unanimes pour dire dans le présent, et seront unanimes pour dire dans l'avenir, que les Français appellent Regensbourg, Ratisbonne ; Köln, Cologne ; Aachen, Aix ; London, Londres, etc., etc.

Mais s'il est vrai, comme le dit l'auteur du *Bottin*, que ce soient les Gaulois qui aient fondé Gallipoli, il faudrait d'abord savoir comment ils la nommaient, et puisque le Gamma peut se muer en Kappa et réciproquement, si les Macédoniens n'auraient pas fait cette mutation, car, sous aucun rapport, Gallipoli qui a toujours été, paraît-il, un ramassis de rues étroites et malpropres, ne pouvait guère, si ce n'est par dérision, être appelée Belle ville.

Nous savons donc que les Macédoniens disaient Kallipolis. Un point, c'est tout. Mais qu'est ce que cela prouve quant à l'étymologie de Gallipoli, étant donné : 1° que cette ville aurait été fondée par les Gaulois ; 2° que le nom Macédonien de Kallipolis peut provenir d'un changement (patriotique peut-être) du Gamma en Kappa ; 3° que ce nom ne fit son apparition qu'à l'époque précisément où les Gaulois, après avoir envahi la Macédoine, se dirigèrent vers l'Asie-Mineure ? Telles sont les raisons pour lesquelles ne me trouvant pas complètement satisfait des réponses données, j'ai fait appel à l'esprit d'examen pour dissiper mes doutes, et attirer, sur la question posée, la plus grande lumière possible. Je n'ai pas eu d'autre ambition ; le reproche qui m'est fait de m'être mis en frais d'imagination pour flatter mon amour-propre national, est bien mal tombé en la circonstance, car j'estime qu'il n'est nullement flatteur pour nous, d'être issus d'un peuple dont les pillages et les brigandages ont désolé jadis une grande partie de l'Europe.

Les historiens qui attribuent le nom de Galicie à la ville d'Halicz (ungarisation du nom Russe Gallitsch) disent que le fait s'est produit au XVIIIe siècle. C'est une erreur. Vers la moitié du XIIe siècle, les géographes Arabes, les Byzantins, et même les Islandais appellaient la Gallicie : Gallistia, Gallea. On ne sait rien, pendant trois siècles, de l'histoire des Gaulois qui s'établirent sur les rives du Danube environ 600 ans av. J. C., mais ces dénominations de Gallitsch, Gallitzia, Gallea,

constituent une forte présomption en faveur de la présence des Gaulois dans la Galicie à une époque reculée.

Quant à Gallipoli, puisqu'il n'y faut plus revenir, je laisse à M. Ibère ses opinions personnelles sur ce sujet, tout en conservant les miennes telles que je les ai formulées ci-dessus dans ma réponse à M. L. Abet. Je fais remarquer seulement que Kritoté serait devenu Kallipolis pour les Macédoniens, justement à l'époque où les Gaulois se sont installés dans ces parages, et que ce changement ne dut pas se faire sans motif.

Quoi que César ait pu dire, il est un fait certain, c'est que, bien avant lui, les Gaulois se nommaient eux-mêmes Galls, car le territoire occupé par eux, c'est-à-dire la Gaule tout entière, ils l'avaient nommée (*Galltachd*, Terre des Galls). Gall était le nom générique sous lequel étaient compris tous les peuples galliques tels que les Arvernes (Ar fearann, hautes terres) ; les Armorikes (Ar-Mhoirick, voisins de la mer) ; les Allobroges (All-brogs, hauts villages) ; les Helvètes (Ealbha Et, pays des troupeaux) ; les Edues (Oedh, mouton), etc, etc., et enfin les Celtes (Coiilte, forêts), qui habitaient le pays situé entre les Cévennes, l'Auvergne, la Garonne et l'Océan. Ce ne furent pas des Celtes qui vinrent 587 ans av. J.-C. conquérir l'Etrurie sous la conduite de Bellovèse, et, la même année, sous celle de Sigovèse, se fixer sur les rives du Danube : ce furent surtout, pour la première expédition, des Bituriges, des Edues, des Arvernes, et pour la deuxième des Séquanes et des Helvètes ; ce ne furent pas non plus des Celtes qui, en 391 av. J. C., vinrent saccager Rome, mais des Sénons établis au nord du Po ; ni qui, en 281 av. J. C., du temps de Ptolémée Kéraunos, vinrent coloniser la partie de l'Asie-Mineure appelée ensuite Galatie, évident dérivé de Gall ; ce furent principalement des Arékomites et des Tectosages, tribus Belges établies dans la région de Tolosa et auxquelles se joignirent une partie des Gaulois établis sur le Danube ; tous ces peuples étaient des Galls, parmi lesquels peu ou point de Celtes, et il est probable qu'ils ne laissaient pas aux Grecs ni aux Macédoniens, le soin de donner un nom aux pays où ils s'établissaient.

La morale de tout ceci est qu'il ne faut pas croire, les yeux fermées, à tout ce que disent les géographes et les historiens, fussent-ils César lui-même. Combien d'erreurs et d'absurdités n'ont-ils pas propagées, même en étant unanimes, car ils les copient et les répètent à l'envi les uns des autres. C'est d'ailleurs ce que tout le monde sait.

O. D.

—

Réceptionner (LXXII, 143). — *Réceptionner*. grand dieux ! pour que dans quelques années on nous propose *réceptionnation* ! N'oublions pas que constitution nous a valu constitutionnel, celui-ci constitutionnaliser, constitutionnalisation, déconstitutionnaliser, déconstitutionnalisation. Ne laissons pas envahir et défigurer notre français, comme l'a été le latin de la décadence, par ces hideux mots abstraits, longs, lourds à l'égal d'un composé allemand, qui surchargent son vocabulaire, encombrent la mémoire de ceux qui veulent l'apprendre, le rendent de plus en plus, dans la langue administrative, dans celle du journalisme, dans les œuvres même d'une tenue littéraire plus sévère, partout où on expose et discute des idées ou des faits techniques, inaccessible à la masse des lecteurs, qui, enfin, dans la concurrence des langues pour la diffusion internationale, aggravent de plus en plus ses désavantages sur l'anglais, vif, alerte, concret, imagé, dans son vocabulaire aux mots brefs et sa très simple syntaxe, sur l'anglais ; et même sur d'autres langues.

Si encore ces mots répondaient à un besoin, avaient une utilité quelconque ! Mais non ! Pourquoi réceptionner, quand nous avons recevoir et admettre ? Il y a, à la création de mots de ce genre, trois causes, inconscientes le plus souvent, mais réelles, et toutes bien fâcheuses et contre lesquelles il faut se défendre. A l'origine, très souvent, l'ignorance et la paresse. On crée un mot nouveau parce qu'on ne sait pas sa langue, qu'on est incapable d'en utiliser les ressources, ou que par laisser aller on aime mieux créer un barbarisme que dire ou écrire trois mots français de plus. Le premier qui a créé émotionner, ce ridicule substitut d'émouvoir, était sans doute un ignorant, qui ne savait pas conjuguer émouvoir, verbe irrégulier, ou avait peur de s'y tromper. Le

premier qui a osé écrire ovationner, et que son directeur de journal aurait dû congédier le lendemain, a eu la paresse de tourner un membre de phrase où il eût dit « faire une ovation », ou, peu sûr de son français, a craint de le mal tourner. Une autre cause, c'est cette idée absurde que pour chaque objet, chaque idée, chaque acte, chaque aspect particulier d'un objet, d'une idée ou d'un acte, il faut un terme spécial ; alors que l'art de parler et d'écrire consiste précisément à employer un petit nombre de mots pour exprimer une multitude infinie de choses, que la richesse d'une langue réside non dans le nombre de ses termes, mais dans celui de leurs sens divers, des associations multiples d'idées qui se sont formées autour de chacun. Là est la preuve de la richesse, de la souplesse d'intelligence de ceux qui parlent cette langue ; là aussi est la raison de l'exercice continuel qui entretient ces qualités de l'esprit. Sous une surabondance de vocabulaire la mémoire plie, et l'intelligence se paralyse. Une troisième cause, c'est l'esprit de pédantisme particulariste qui se développe dans les administrations, les corps de métier, les spécialités diverses. Chaque groupe d'hommes qui se consacre à une occupation spéciale, déjà porté par les raisons ci-dessus indiquées à se faire à l'excès un vocabulaire spécial, est bien aise aussi de s'en faire un pour se distinguer, s'isoler, s'envelopper de prestige et de mystère. Ce qu'il faut penser de ce travers, Molière l'a montré à propos des médecins. Nos médecins à nous parlent encore plus grec en français, quoi qu'ils ignorent bien plus le grec que les médecins de Molière. Mais tous nos spécialistes se sont mis aussi à parler des jargons divers. Spécialistes ou non, réagissons là contre. C'est l'avenir de notre langue, et quelque peu celui de l'esprit français, qui sont en jeu.

IBÈRE.

—

Durer c'est vaincre (LXXII, 375). — A signaler à M. Hériot, le maire de Lyon, qui possède des papiers de Barnave.

A. G.

—

Est ou est (LXXII, 46). — Les auteurs, pour une infinité de mots à double sens, écrivent comme ils le trouvent logique.

Il en est ainsi pour Est. Il paraîtrait bien d'écrire Nord, Sud, Est et Ouest avec des majuscules lorsqu'on veut *exprimer une région.*

Je vais dans l'Est. Le Midi s'agite. Obligations de chemin de fer du Midi. Le vent de l'Ouest.

Au contraire : *Versailles est à l'ouest de Paris.*

Il est des cas cependant où l'on restera dans le doute, suivant le sens qu'on attache aux mots.

Par exemple : *Le vent est à l'est ; la pluie vient de l'est.* Entend-on la région de l'Est ou la direction de l'est ?

Il y aura toujours de l'aléa dans la pensée de l'auteur et dans sa manière d'écrire, donc pas de règle fixe à donner.

MIGOBERT.

* * *

Gros-boutien convaincu, j'honore, pour ma part, d'une majuscule les noms des quatre points cardinaux, mais je trouve oiseux d'en référer à l'Académie Française pour qu'elle condamne les petit-boutiens inféodés à la minuscule.

Plus légitimement, on serait fondé à traîner devant les tribunaux, en vertu de l'art. 257 du C. P., les littérateurs patentés (parmi lesquels il serait, je le crains, facile de trouver des académiciens) qui écrivent sans sourciller : « Malgré que, en outre de, voire même... » et soumettent sans scrupule à d'autres mutilations ce monument national : la langue française !

Si nous reprochons aux petits-boutiens de nous induire à confondre est, point cardinal, avec est, 3[e] personne du verbe être, ils seraient fondés à rétorquer que lorsque nous écrivons : « un fort vent de S. E. » nous risquons de les scandaliser, les majuscules S. E. étant réservées par eux aux prélats et non à une aire de vent.

SURELL.

—

Guitoune (LXXII, 338). — Terme importé par nos troupes d'Algérie.

GUSTAVE FUSTIER.

—

Cagibi (LXXII, 338). — Ce mot n'appartient pas au vocabulaire spécial aux tranchées. Il est depuis longtemps en usage dans le parler populaire ; on s'en sert assez couramment dans l'Orléanais

comme synonyme de recoin, petit réduit obscur, petit cabinet noir. On dit aussi *cabiji*. Verrier et Ouillon lui font place dans leur *Glossaire des patois et des parlers de l'Anjou*. Cagibi, littéralement, petite cage. « Je serais mussée bien tranquille dans un petit cagibi quelconque » (Willy : *Claudine en ménage*, 1902).

GUSTAVE FUSTIER.

—

Matrulle (LXXII, 288, 416). — A la ligne 8, supprimer le mot *père* à la suite du nom de Victor Hugo.

V. A. T.

* * *

Une erreur de composition m'a fait dire que l'origine de ce mot est dans le grec Μαρύλη (entremetteuse, prostituée). C'est Ματρύλη qu'il faut lire.

Puisque j'en ai l'occasion, j'ajouterai qu'on trouve aussi Ματρυλεῖον (maison de prostitution). Le mot *matrule* ou *matrulle* a le même radical que *matrone* et vient directement du dorien Μάτηρ, dont il est un péjoratif.

L. ABET.

—

L'origine du mot « mufle » (LXXII, 6, 126, 177, 271, 311). — Est-ce qu'on ne va pas chercher bien loin, alors que l'origine du mot pourrait être tout bonnement l'assimilation de gens mal élevés et grossiers avec la brute caractérisée par ce qu'il y a en elle de plus bestial, le groin, la mâchoire, le « mufle », enfin. Une origine germanique serait assurément des plus séduisantes et sans doute la matière y prête, car en fait de muflerie... Mais est-il nécessaire d'aller chez les boches pour trouver ce que nous donne le français ?

H. C. M.

—

Indications données par le lever ou le coucher des astres (LXXII, 146, 314). — La critique de Nauticus est très juste. Comment le vieux fidèle des études latines que je suis s'est-il laissé égarer par l'y de « hybernis » qui figure dans le texte du Père de la Rue, texte que j'avais par hasard sous les yeux ? Je n'ai aucune excuse. D'abord l'adjectif géographique est « hybernius » et non « hydernus » Ensuite la transcription marginale en prose de l'édition « ad usum delphini » ne donne elle-même que le sens de « hivernal ». Enfin le texte de Dubner, aussi bien que celui de Benoist (le dernier en date) portent « hibernis » avec un *i*, ce qui est la graphie adoptée par la critique moderne.

Ma confession faite, je demanderai à Nauticus la permission de lui faire remarquer qu'il ne répond pas à ma question, qui est celle-ci : Qu'entendent les Anciens par l'époque du lever d'un astre ou d'une constellation ? Est-ce le lever héliaque des modernes, c'est-à-dire le lever de l'astre un peu avant celui du soleil ? N'est-ce pas plutôt le lever de l'astre le soir, au moment où le soleil vient de se coucher ? Cette dernière supposition m'apparaît plus vraisemblable, car les Anciens devaient plutôt s'attacher à l'observation faite le soir, à l'heure où l'astre prend son éclat. Il semble que ce soit aussi l'avis de Nauticus, lorsqu'il écrit :

> Quoi qu'il en soit, si l'on se rappelle que la constellation d'Orion se lève le soir à la fin de novembre...

Par exemple, quand il continue :

> ... qu'elle passe au méridien *à minuit* à la fin de janvier, et qu'elle se couche *le matin* à la fin de mars,

notre confrère ne commet-il pas une méprise ? Si Orion se lève le soir du 30 novembre, c'est le même jour à minuit qu'il passe au méridien, et le même jour qu'il se couche le matin. Ne fallait-il pas dire : que Orion, au moment du coucher du soleil, se trouve à la fin de novembre à l'horizon oriental, à la fin de janvier au méridien, enfin à la fin de mars à l'horizon occidental ?

A. P. L.

—

Fréjus : étymologie (LXXII, 144). — Exemple de « fretum » pris dans le sens le « défilé terrestre » : Frettes (nom de lieu de la Haute-Marne) « Fretae » en 1260. L'étymologie est fournie par le mot romain « frète » ou « frette », du latin « fracta », au sens de « brèche », d'ouverture », et par suite, de « défilé » (Le

clerc : *Origine des noms de lieux du département de la Haute-Marne. Résumé des Conférences données à l'Ecole des Hautes-Etudes*, *1904-1906*, par Longnon ; p. 25, Langres 1908.

A. B.

—

Comment prononcer le mot obus? (LXXII, 48, 174, 359). — J'ai écrit (359) : Cette bombe devait avoir la forme cylindrique. C'est un lapsus. C'est sphérique que je voulais mettre. Il n'y a jamais eu de bombe cylindrique.

P. MOREL.

—

Le baiser à pincettes (LXXII, 288). — Baiser à pincette c'est embrasser quelqu'un en lui pinçant la joue entre le pouce et l'index.

NAUTICUS.

*
* *

On peut, certainement sans indécence aucune, dire en quoi consiste le baiser à pincettes, c'est sans doute le plus chaste, le plus puéril de tous les baisers puisqu'en même temps qu'on embrasse, on pince des deux mains la partie caressée, tous les enfants connaissent ça, et j'ajoute que si le baiser quelquefois est agréable, la pincette est bien agaçante.

EDMÉE LEGRAND-DUMONTET.

*
* *

Le baiser à la pincette se pratique, je crois, dans les jeux innocents. On pince, quand on doit un gage, les joues d'une personne désignée, et on embrasse entre les deux endroits pincés.

E. GRAVE.

*
* *

M. J.... peut se rassurer. On peut dire sans indécence baiser à pincettes et même le pratiquer en famille ; tous les papas et toutes les mamans, ou du moins presque tous, le connaissent et l'apprécient très fort. Il est du reste charmant et très simple. Il consiste pour le bébé à appliquer ses 2 petites mains sur les joues de celui ou celle qui le demande et à baiser la figure ou le cou ainsi retenus entre les branches d'une aimable pincette.

DEHERMANN.

*
* *

Le baiser à pincettes n'a rien d'indécent. C'est une manière de petit badinage que la question de J. remet en ma mémoire (après un demi-siècle), et dont je me souviens parfaitement. On pince légèrement avec les pouces et les index les joues d'un enfant, puis on l'embrasse, sans lâcher. Seulement, je ne vois pas trop comment on pourrait embrasser de cette façon..... *dans le cou.*

J. V. P.

*
* *

Deux personnes de ma famille, originaires de Douai, me disent que cette caresse et cette désignation sont usuelles dans leur région. Pour baiser à pincettes, on pince de chaque main, on attire doucement, et on baise au milieu. On incite souvent les bébés à faire ce geste : « Fais-moi une « baise » à pincettes ». — « Fais une belle « bisette » à pincettes ». — Et certains l'exécutent avec une grâce séduisante.

SGLPN.

*
* *

Le baiser à pincettes, qui est un baiser d'une chasteté exemplaire, est bien connu dans l'Ouest de la France. Il est d'un usage courant pour les papas qui embrassent de la sorte leurs jeunes enfants.

Il consiste à embrasser les bébés, en faisant semblant ou presque de leur pincer la peau du cou, d'un côté ou des deux à la fois.

J'ai vu souvent un de mes amis, père de famille, y recourir, à la grande joie de ses fillettes.

Il m'a semblé, *physiologiquement parlant*, que la faible sensation nerveuse produite par ce doux pincement, avait, chez les jeunes enfants, une action plus efficace que le simple baiser.

La réaction est certainement différente et plus vive. Or, chez les bébés, il faut des actions assez puissantes pour impressionner un système nerveux, encore non éduqué et non entraîné.

D[r] MARCEL BAUDOUIN.

*
* *

Le-Roux, dans son *Dictionnaire comique*, (1) fournit cette définition du *baiser à la pincette :*

C'est donner un baiser à une personne en lui pinçant doucement les deux joues des doigts, afin de pouvoir appliquer le baiser

(1) Nouvelle édition, Lyon, chez les héritiers de Beringos, 1735 ; in-8.

sur la bouche plus à l'aise et plus amoureusement.

Donné dans le cou, le baiser à pincettes comporte moins d'« indécence » ; il est d'ailleurs, bien souvent innocent ; quelle est la mère qui n'a pas embrassé son enfant à pincettes et ne lui a point appris à en faire autant ?

P. D.

***

Mais certainement, on peut le dire, et sans nulle indécence ; le terme est déjà ancien. Les Bourguignons ont la même expression : *boisai ai lai pincôta*. Dans le langage des enfants auxquels cette expression est surtout familière, donner un baiser à pincette, en pincette, c'est pincer de chaque main les joues de la personne qu'ils embrassent.

Je te prie, baise-moi à la pincette
(*Comédie des Proverbes*, 1616).

Que fortune tousjours, qui de travers m'aguette,
Ne me voudra jamais baiser à la pincette.
(*Les ambitieux de Cour*, 1622).

« Bonsoir, cher grand ami, je vous embrasse à pincette ». (Muhlfeld : *Associée* 1905).

Gustave Fustier.

***

On dit fréquemment dans le Nord à un enfant : Embrasse-moi à pincettes. Aussi Hécart enregistre-t-il, dans son *Dictionnaire Rouchi-français*, l'expression *Pinchète* (*basier à*), sans même prendre la peine de l'expliquer, et J. Sigart, dans son *Dictionnaire du Wallon de Mons et de la plus grande partie du Hainaut*, définit la *baige à pinchette* : baiser de vive amitié, en pinçant les joues ».

De Mortagne.

***

L'expression *baiser à pincettes* est d'usage courant en Picardie. Personne n'y attache aucune idée d'indécence. Voici en quoi consiste cette façon d'embrasser qui comporte quelque chose de plus affectueux que le baiser ordinaire. Un enfant — c'est chez l'enfant que ce mode de baiser est le plus usité — veut-il embrasser à pincette, mère, sœur, frère, etc., il lui prend le cou, mais plus particulièrement les joues, entre le pouce et les doigts index, médius et annulaire — c'est la pince ou pincette — pendant que sa bouche baise la partie voisine du cou ou du visage. Un père dira donc à son enfant : « Embrasse-moi à pincettes ». C'est un mot fréquemment employé notamment dans le Vimeux ou Picardie maritime.

Dr Lomier.

***

Je n'ai pas lu le roman de Paul Hervieux, mais le *baiser à pincettes*, tel qu'on le nommait et qu'on le pratiquait dans mon enfance, il y a quelques 60 ans, était la chose la plus simple du monde : il consistait à embrasser nos parents en leur tenant les joues, en les serrant, avec nos petites menottes d'enfant. Il faut que cette caresse innocente ait été bien déformée par l'esprit d'un romancier, pour qu'il s'y mêle une idée indécente.

X. B.

***

Le « Baiser à pincette » — que votre correspondant se rassure — n'était pas indécent. Je me souviens très bien qu'il était encore de mode alors que j'étais tout enfant et que je l'ai « subi » maintes fois comme « gage » au cours de jeux d'enfants. Cela consistait à vous pincer légèrement les joues entre le pouce et l'index, à tirer un peu sur la peau et à vous embrasser sur le menton ou sur le bout du nez. Le baiser « sur le cou » se donnait en réalité sur la nuque en même temps que l'on pinçait légèrement le cou au dessous des oreilles du patient ou de la patiente.

Et cela n'était pas si agréable que cela.

A. L.

***

Cette question me rappelle des souvenirs de prime jeunesse, époque où les grandes personnes jouaient plus souvent que maintenant aux « jeux innocents » et où l'on s'embrassait plus que de nos jours (et dire que nos mères proclament que de leurs temps on était plus prude qu'actuellement!) toutes les fois qu'après la phrase sacramentelle : « qu'ordonnez-vous au gage touché ? », on répondait par une « pénitence ».

Une de ces pénitences était le « baiser à la pincette ». La jeune fille, qui avait mérité la pénitence, s'agenouillait à côté d'une chaise à barreaux, perpendiculaires et rapprochés de préférence, et un jeune homme désigné par l'aréopage s'agenouillait de l'autre côté. Pour pouvoir lui

donner un baiser, il devait « délicato modo » pincer la joue de la demoiselle pour l'attirer à lui, afin de la rapprocher de sa bouche, qui y déposait un baiser d'un non moins « delicato modo ». La position assez disgracieuse des pénitents (étaient-ils tant que cela en pénitence ?) faisait rire l'assistance.

SAINT-SAUD.

*
* *

Après avoir pincé délicatement des deux doigts preneurs de chaque main une petite portion aimée d'une chaire tendre, y porter, du cœur aux lèvres, le baiser exquis, voilà le rituel « baiser à pincette ».

Originellement, il semble réservé aux mères par leurs tout petits enfants.

Mais les amoureux, initiateurs de toutes les profanations, perpétuent, avec plus ou moins d'inconscience puis de conscience, la tradition sacrée.

Chacun, chacune, souviens-toi !...

Ce baiser est-il décent? nous demande J... rieur.

Ça dépend, confrère, des conditions et circonstances !

Fouillons nos méninges... Epicure dit *oui* ; Zénon, *non* !

Abélard, plus expérimenté ; *Sic et non* !..

Mgr d'Hulst, badine : *Distinguons*...

ELOJEAN.

—

Un 420 français (LXX, 11, 187, 325). — Il vient d'être démontré que la France a eu, avant l'Allemagne, des canons de 420 millimètres.

Il serait peut-être curieux de savoir pourquoi l'une et l'autre de ces deux nations ont choisi cette dimension de 420 millimètres. Bien sûrement les Allemands n'ont pas pensé aux vieux canons dont on a parlé dans l'*Intermédiaire* et qui n'ont jamais servi.

Est-ce qu'il y a une justification quelconque pour le choix exact de ce chiffre un peu bizarre : 420 ? Pourquoi pas 400 ou 450 ?

M. A.

—

Le bruit du canon (LXXII, 2, 109, 226, 274, 324). — La *Revue des deux Mondes* du 1er novembre 1915, dans un article consacré au fils du Régent, Louis d'Orléans, cite (à la page 123) une phrase de ce prince, qui dit qu'on entendait, aux environs de Versailles, le canon du Quesnoy et de Landrecies. V. A. T.

*
* *

La question a déjà été traitée en 1899 (XXXIX, 111, 457) avant d'être posée à nouveau dans l'*Intermédiaire* du 10 février 1913.

Ci-joint deux articles sur ce sujet, l'un du *Cri de Paris* du 18 juillet dernier, l'autre trouvé dans le *Petit Comtois* de Besançon.

Dans le *Journal du Havre*, M. Louis Brindeau, sénateur de la Seine-Inférieure, a publié quatre articles fort intéressants sur la question. Il y a rappelé des observations anciennes et il en a ajouté qui lui sont personnelles ou lui ont été communiquées, sur la distance à laquelle peut s'entendre le canon actuellement.

Les quelques exemples historiques connus et que rappelle M. Louis Brindeau montrent que le canon aurait été entendu :

En 1694, de Dieppe au Havre (80 kilomètres, ce qui n'est pas énorme, mais l'artillerie de 1694 n'était pas celle du vingtième siècle ;

En 1814, de Paris à Canon (Eure), à 176 kilomètres ;

De Waterloo à Creil, à 200 kilomètres (Arago) ;

De Paris à Dieppe, en 1870, à 140 kil. ;

D'Arras à Fécamp, en 1915, à 178 kil. ;

D'Arras à Vieux-Port, en 1915, à 175 kil. ;

De Roye à Saint-Pierre-en-Port, en 1915, à 165 kil. ;

De Sillery à Saint-Sauveur (Yonne), en 1915, à 188 kil.

Aux exemples qui précèdent, j'ajouterai tenir d'un témoin dont l'honorabilité ne fait pas de doute que le canon du Mont-Valérien se fit entendre, en 1870, à Honfleur, à 150 kilomètres environ ; que d'après M. Ch.-E. Guillaume, le canon des Vosges a été entendu à Zurich (à 130 ou 140 kil.) au cours de la présente campagne ; que le canon de Belfort fut entendu en 1870 jusqu'à Monetier, sur le Salève, près de Genève ; qu'on a entendu en Hollande, à Groningue, le bruit des canons tirant sur Anvers, à 270 kil. l'an dernier : et enfin que les saluts de la flotte anglaise à la dépouille de la reine Victoria à Portsmouth, 1901, ont été entendus à Woodchurch, à 134 kilomètres de distance.

Depuis, le canon de l'*Orion* a été entendu sur terre, à 155 kil.

De nombreuses observations permettent d'accepter les chiffres de 150 et 200 kil. Celui de 270 kil. est évidemment plus difficile à admettre, d'autant que là où le son fut

perçu il paraissait venir de l'opposé de la direction du lieu d'origine réel. Mais il y a des raisons diverses pour ne pas s'étonner trop des fantaisies auxquelles le son peut se livrer dans l'air. L'air est un milieu très hétérogène où, par le fait de différence de densité et de température, sont disposées sous tous les angles des surfaces réfléchissantes et des masses réfractantes. Ces accidents atmosphériques, qui sont chose normale, expliqueraient ici la « zone de silence », étudiée par M. le professeur de Quervain, de Zurich et M. A. Mallack, de Londres, et ailleurs les anomalies d'apparente direction.

Le son peut avoir à faire des zigzags fort compliqués dans l'atmosphère.

Lors des classiques expériences que fit le Bureau des longitudes entre Montlhéry et Villejuif, en 1822, on remarqua que Villejuif entendit chaque coup de canon de Montlhéry, tandis que Montlhéry n'entendit que 7 des 12 coups tirés à Villejuif.

Dans un volume excellent que M. E.-H. Barton vient de publier sous le titre de *Text Book on Sound* (Londres, Macmillan), l'auteur discute ce cas, et conclut que le vent, selon le sens, ou bien rabat le son vers le sol ou bien le remonte vers le zénith. Aussi dans un cas le son arrive-t-il à un point donné, au lieu que dans l'autre, il passe par-dessus, parfois pour rencontrer d'ailleurs un autre vent qui va le rabattre sur le sol plus loin : d'où le paradoxe de la « zone de silence ».

Il paraît bien certain que le canon peut s'entendre dans des conditions favorables, à 150, 200 kil. Peut il s'entendre à 300 kil. ? Aux observateurs à répondre. Je n'ai pas besoin de dire que je recevrai avec grand plaisir toute communication sur ce sujet.

Le bruit le plus formidable que l'homme moderne aurait entendu, et qui aurait voyagé le plus loin, serait celui de l'éclatement du Krakatoa, en août 1883. Le bruit aurait été perçu non seulement à 300, à 500, à 700 kil. ; il aurait été entendu à 1.500 kil., à Célèbes, et même en Australie, à 2.800 kil., deux heures après. Sans garantie, bien entendu pour ce dernier chiffre.

(*Débats*) HENRI DE VARIGNY.

* * *

Pendant plusieurs soirs, la semaine dernière, les habitants de la grande banlieue de Paris, à Cormeilles, Enghien, Herblay, Montmorency, Maisons, Achères, ont distinctement entendu vers huit heures du soir, c'est-à-dire au moment où les bruits du jour s'apaisent, une canonnade formidable.

On se réunissait par groupes, après le dîner, pour chercher le poste le plus favorable à l'audition de ce grave concert. On vit des messieurs attentifs, çà et là se coucher sur l'herbe et mettre l'oreille contre terre, pour se conformer aux prescriptions de l'acoustique, et scander de la tête chaque coup sourd qui parvenait aussi nettement, du reste, aux auditeurs restés debout.

Dans les villages où cantonnent des troupes, les officiers griffonnaient des chiffres pour déterminer autant que possible les points du front d'où partaient ces sonorités qui faisaient trembler l'air.

En septembre dernier, les habitants de la banlieue avaient entendu les grosses pièces allemandes ; aujourd'hui, ce sont les nôtres, sorties des ateliers depuis cette époque, et nécessairement moins éloignées, qui tonnent avec plus de force encore.

Les coups sourds de ces pièces franchissent certainement aujourd'hui 80 kilomètres à vol d'oiseau, par temps favorable.

Le Cri de Paris, 18 juillet.

—

Le premier sous-marin (LXXII, 1, 102, 157, 326). — Lire dans le numéro du 20-30 novembre 1915, colonne 327, ligne 26 de ma communication : Bossut au lieu de Bossuet Bossut (Charles, abbé) mathématicien, né à Tartaras (Loire) (1730-1814).

Examinateur à Polytechnique, membre de l'Académie des sciences. Il publia de nombreux ouvrages sur les mathématiques, la mécanique, la physique, la navigation, etc.

L. CAPET.

—

Le Verre de Nicolas II (LXXII, 84, 311, 315). — Cette question se rapporte à la coutume *préhistorique* bien connue, du BOIS DES POTS, dont on a constaté l'existence au *premier âge du tir* (L. Coutre) et à l'époque *gauloise* (abbé Baudry, M. Baudouin).

Je l'ai vu utiliser, de la façon la plus solennelle, à Paris au banquet des Médecins de la Flotte russe, au Grand-Hôtel.

Elle était très en vogue, il y a cent ans, en Bretagne, puisqu'elle est citée par Cambry dans son *Voyage dans le Finistère*. Elle a donné lieu, ici même, à de nombreuses notes. Elle persiste encore ailleurs qu'en Russie, Allemagne et France.

MARCEL BAUDOUIN.

Le Directeur-gérant :
GEORGES MONTORGUEIL

Imp. CLERC-DANIEL, St-Amand-Mont-Rond

LXXIIIe Volume *Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois* 20-30 janvier 1916.

N° 1432
—
31bis, r. Victor-Massé
PARIS (IXe)
—
Bureaux : de 3 à 6 heures

Cherchez et vous trouverez



Il se faut entr'aider

N° 1432
—
31bis, r. Victor-Massé
PARIS (IXe)
—
Bureaux : de 3 à 6 heures

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX
Fondé en 1864

QUESTIONS ET RÉPONSES LITTÉRAIRES, HISTORIQUES, SCIENTIFIQUES ET ARTISTIQUES
TROUVAILLES ET CURIOSITÉS

L'INTERMÉDIAIRE paraîtra durant l'année 1916 dans les mêmes conditions que pendant l'année de guerre 1915.

—

Nous prions nos correspondants de vouloir bien répéter leur nom au-dessous de leur pseudonyme, et de n'écrire que d'un côté de la feuille. Les articles anonymes ou signés de pseudonymes inconnus ne seront pas insérés.

Pour la précision des rubriques, une question ne peut viser qu'un seul nom ou un seul objet.

Indiquer les rubriques et leurs cotes.

Quand la question sollicite la connaissance d'une liste, la liste, sauf exception, n'est pas insérée, mais envoyée directement à l'auteur de la question.

L'Intermédiaire des chercheurs et curieux *s'interdit toute question ou réponse tendant à mettre en discussion le nom ou le titre d'une famille non éteinte.*

—

Questions

—

Le compliment latin de Ferdinand de Bulgarie à Guillaume II. — Le roi Ferdinand de Bulgarie a adressé à son hôte et associé, l'empereur Guillaume un petit discours qu'il a eu la bizarre idée de tourner en latin. Il lui a dit :

Ave, imperator Cesar et rex victor et gloriosus es. Nissa antiqua, omnes Orientis

populi te salutant redemptorem ferentem oppressis prosperitatem atque salutem.

Le *Matin* fait suivre ce discours de cette observation :

Dans un lourd compliment latin, il décerne à son complice l'épithète de *gloriosus*. S'il avait lu le *Miles gloriosus*, de Plaute il saurait que *gloriosus* ne signifie pas « glorieux » mais « fanfaron ».

Le « kaiser fanfaron » ! Combien juste ! Mais combien plus drôle que ce soit son bon ami Cobourg qui le lui ait dit !

Qu'en pensent nos collaborateurs ?

Il y a quelques années, le roi de Bulgarie, faisait l'acquisition d'une collection de l'*Intermédiaire*, pour sa bibliothèque, et s'abonnait. Il a suivi nos controverses, qu'il n'a abandonnées que peu de temps avant la guerre. Il a eu tort évidemment : la discussion qui va s'ouvrir lui apprendra qu'il n'aurait eu qu'à gagner à suivre la direction de nos latinistes.

Maintenant, est-il bien certain qu'il a fait un contre-sens par inadvertance ? S'il n'est pas sûr qu'il connaît bien son atin, il connaît du moins son hôte.

l V.

—

Le lion porteur du livre fermé, lion de guerre ? — Le plus ancien journal d'Italie — la *Gazetta di Venezia*, qui compte 174 années d'existence — vient d'offrir à ses abonnés le calque du Lion de St-Marc avec le livre fermé. Pourquoi ? Actualité, répondra-t-on, et symbolisme, puisque le lion avec un livre fermé est signe de guerre...

Nous voudrions savoir sur quoi repose cette prétention. Le livre de St-Marc fut surtout représenté avec le lion des Evangiles, tantôt ouvert, tantôt fermé. Sur le livre *ouvert*, on lit généralement cette devise : « *Pax tibi Marco Evangelista meus* ». Sur le livre *fermé*, l'invocation a disparu. Donc, guerre ? Mais, d'autre part, des deux catégories de lions qui figurent à Venise, l'une en mouvement, l'autre immobile, il semble bien que ceux de la première seuls portent le livre *ouvert*, tandis que le livre *fermé* est réservé à ceux de la seconde. Nous rappellerons, en particulier, les deux vieilles effigies, l'une *quattrocentesca*, qui orne la porte du campanile de S. Aponal, l'autre, peinte par Iacobello del Fiore et que connaissent bien les amis de Venise. Mais il serait difficile de démêler le critère qui aurait été adopté dans l'érection, ou la figuration, de lions avec livre ouvert ou fermé. Il est, au surplus, à peu près certain qu'à une même époque on a, à Venise, érigé ou peint des lions de l'un et l'autre type. Donc il manquerait, à la tradition populaire du lion avec livre fermé symbole de guerre, toute base historique. Et l'origine en serait purement « rhétoricienne. » Nous aimerions à voir s'ouvrir à ce sujet un débat contradictoire à l'*Intermédiaire*.

CAMILLE PITOLLET.

—

L'Homme malade. — C'est ainsi qu'on désigne en manière de plaisanterie le sultan.

D'où vient cette façon de parler ? à qui a devons-nous ?

G. F.

—

Sainte Honorine, patronne des captifs. — Les traditions anciennes relatent des faits attestant la piété des ancêtres envers sainte Honorine, martyre. D'ailleurs des villages nombreux portent son nom. Citerai-je seulement celui de Conflans-sainte-Honorine ?

La société historique et archéologique de Pontoise et du Vexin a consacré une étude très bien faite au prieuré de Conflans-Sainte Honorine où il est fait allusion à des faits de délivrance de prisonniers. (*Mémoires*, t. XXXIII) La dévotion populaire s'est-elle perpétuée dans le sens de cette tradition jusqu'à nos jours et à Conflans-Sainte-Honorine, existe t-il encore un pélerinage qui aurait été célèbre autrefois ?

H. H.

—

Bourbouze. — Jean-Gustave Bourbouze, né le 17 septembre 1825 à Paris, où il est mort le 25 septembre 1889, a, dit-on, inventé, en 1870, la télégraphie sans fil à l'usage de sa ville natale assiégée. A t-il été publié une biographie de ce savant très modeste ? Sa famille n'était-elle pas originaire de l'Auvergne ?

Dr MAXIME.

—

Chevillé de Champigny. — En 1865 l'Annuaire de la Noblesse a donné la nomenclature des familles nobles de Franche-Comté ; on y trouve :

Jean Chevillet anobli par Charles Quint en 1544, tant en sa personne qu'en sa postérité, *armes : tranché d'azur et d'argent, le 1er chargé d'une étoile d'or, le 2e d'un croissant de gueules.*

Existe-t-il un lien entre ce Jean Chevillet et les Chevillet ou Chevillé de Champigny habitant au XVIIIe siècle les environs de Langres et Coiffy ? Joseph Gabriel Chevillé de Champigny, dernier prévôt de Coiffy épousa Gabrielle Françoise de Rose, fille de Nicolas de Rose, chevalier marquis de Dammartin, et de Gabrielle Antoinette de Poutier de Sône.

Ses armes nous sont inconnues ; si elles rappelaient celles de l'anobli de Charles Quint ce serait une première preuve de leur parenté.

E TAUSSERAT.

—

Jean-le-Gouin. — On lit dans l'*Illustration* du 17 avril 1915 :

La baïonnette y jouait le rôle le plus important et c'était à qui des Jean-le-Gouin (équivalent maritime de poilu), embrocherait le plus de Boches.

Pourquoi ce sobriquet ? Peut-être est-ce un nom propre bien qu'il ne figure point dans de Ch. le Goffic : *Dixmude.* Si Jean-le Gouin existe ou a existé quelles sont ses actions d'éclat ?

GUSTAVE FUSTIER.

—

Prévost de Sansac. — Il a été question dans les colonnes de l'*Intermédiaire* de cette famille à laquelle appartenait Louis Prévost, Baron de Sansac, le vaillant

compagnon de François Ier. Un membre de cette famille aurait, dit-on, émigré en Angleterre, à la Révocation de l'Edit de Nantes, et y aurait laissé des descendants.

A l'heure où Français et Anglais combattent côte à côte, sur tous les champs de bataille, quelque aimable confrère pourrait-il me dire si les Prévost d'Angleterre, dont un membre, Georges Prévost, né en 1767, mort en 1816, fut commandant du Canada, et créé Baronnet le 6 décembre 1805, descendent réellement des Prévost de Sansac? Leurs armoiries sont-elles semblables? Quels sont les membres actuels de la famille anglaise? Enfin s'en trouve-t-il dans l'armée britannique? Merci au confrère qui pourra me renseigner. D'AIZECQ.

—

Rebière de Maillac de Cessac. — Nous serions reconnaissant à M Le Lieur d'Avost qui a si obligeamment répondu à notre question sur Couturier de Fornoue, de vouloir bien nous donner également, s'il en possède des renseignements généalogiques sur les *Rebière de Maillac de Cessac*.

Marguerite Couturier de Fornoue, sœur de l'abbé, avait épousé un Rebière de Maillac de Cessac. Ils eurent Pierre Gabriel, marié à Françoise des Ardillers de Neuville. Nous serions désireux d'avoir l'origine de cette famille également de la Marche, dont la Préfecture actuelle de Guéret est l'ancien hôtel.

Les archives des Cessac en partie détruites pendant la Révolution ne contiennent aucuns dossiers suffisants pour établir leur filiation. Elles révèlent cependant l'internement d'un Rebière de Maillac au mont Saint-Michel, mais sans donner son prénom sur la cause de cet internement à la fin du XVIIIe siècle.

MONTMOREL.

—

Sienkiewickz. — Dans le pêle-mêle des événements qui nous débordent, il a été question d'un château polonais de Sienkiewickz envahi par les Allemands. Quel est le nom de ce château? Où se trouve-t-il exactement? Comment les Boches s'y sont-ils comportés? Sienkiewicz a-t il était fait prisonnier? Qu'est-il devenu? J. LANDREL.

Comte Stewarton ou Stuarton. — Quelqu'un pourrait-il me renseigner sur le Comte Stewarton ou Stuarton, l'auteur des *Mémoires de Tallevrand* (1805) *Du Revolutionary Plutarch* (1804). Date de sa naissance, de sa mort.

HORACE BACKLEY.

—

Les « Mémoires » de Viennet. — Châteaubriand, dans ses *Mémoires d'Outre Tombe*, assure que Viennet, de l'Académie française, ancien pair de France, a laissé des *Mémoires* inédits.

Ces Mémoires ont-ils été publiés depuis?

S'ils sont encore inédits, sait-on entre les mains de qui ils sont déposés?

J...

—

Lettres de Voltaire. — Etant privé en ce moment de tous moyens de documentation et n'ayant à ma disposition qu'une vieille et incomplète édition de la correspondance de Voltaire, j'ai recours à l'*Intermédiaire* et demande si ont été publiées les lettres suivantes dont j'ai les copies anciennes sous les yeux. Elles sont adressées au président de la Chambre des Comptes de Bourgogne et Bresse, Richard de Ruffey.

Aux Délices, 2 mai 1759.
A Tourney, 21 juillet 1759.
A Ferney, 1er août 1759.
Aux Délices, 15 août 1759.
A Ferney, 29 mars 1761.
A Ferney, 24 avril 1761.
S. D. 2 juin 1761.

Ces lettres ne sont pas d'un intérêt de premier ordre, toutefois elles méritent d'être publiées si elles ne le sont déjà.

H. C. M.

—

Ex-Libris à déterminer. « Loyalté me lie ». — A qui appartient l'ex-libris suivant : deux écus accolés.

I de gueules au sautoir d'or
II d'argent à la herse de...

Timbre : Casque de face surmonté de la couronne de comte et orné de ses lambrequins.

Autour des deux écussons la cordelière de veuve.

Sur un listel : « Loyalté me lie. » Au bas : « Ex-libris. M, G. H. 1907. » pièce

finement gravée, non signée, mon exemplaire est tiré en sanguine.

R. DE R.

—

Un jeton à déterminer : ex pace Ubertas — Pourrait-on aider un mobilisé (éloigné de toute bibliothèque) à identifier un jeton dont voici la description :

Face : Une femme éteint le flambeau de la guerre, qu'elle jette sur des armes amoncelées.

Inscription circulaire : EX PACE VBERTAS. Inscription horizontale, en deux lignes : RECHEPF]] CL. (La lettre P est peut-être une combinaison du P et du T).

Revers : Un dauphin nageant, couronné par un dextrochère sortant d'une nuée.

Inscription circulaire : A DELPHINO INCOLVMITAS.

A. L. S.

—

Bijoux normands. — Connaît-on quelques ouvrages ou articles de revue, où soit étudiée la fabrication des bijoux normands du XVIIe et du XVIIIe siècle : Saints esprits, esclavages, croix, broches, épingles, bagues avec pierreries, diamants d'Alençon ?

Existe-t-il des collections particulières de bijoux normands ?

G. D.

—

Lunévilleuse. — On demande l'explication de ce mot remarqué dans les *Petites Annonces*.

GRAMADOCH.

—

Un livre détruit de Châteaubriand. — Dans *Les Mémoires d'Outre-Tombe* de Chateaubriand, (vol. IV, page 501, de l'édition Carnier), il est question d'un volume sur la politique de la Restauration de 1822 et 1823, qui fut complètement détruit et dont l'imprimeur, M Delloy, n'avait gardé qu'un seul exemplaire en feuilles, sur lequel il notait lui-même, pour sa justification, à la main et en marge, des retranchements demandés et refusés.

Sait-on si cet exemplaire a été détruit ? S'il existe encore ? Et si oui, où pourrait-on le trouver ? Dans quelle collection publique ou privée ?

Il y a là un intérêt historique qui n'échappera à aucun confrère.

J.-B.

Maître Guillaume. — Quelle est la revue historique française qui a publié en 1913 ou 1914 une étude sur la vie et les ouvrages de Maître Guillaume, l'écrivain populaire du commencement du XVIIe siècle ? Ce travail a-t-il été édité à part ?

MA-DEL.

—

Arriguets. — Je lis dans les *Mémoires de la vie du Maréchal de Vieilleville*, Tome IV, p. 37. (Paris-Guérin 1767).

Ayant trouvé par son crédit cent mille francs pour payer les arriguets, que l'on a accoustumé en telle levée et sans lesquels jamais les Allemands ne marchent.

plus loin p. 53 et 54.

Et estait cette petite armée fort gaillarde, car six jeunes Princes Allemands avaient levé chacun sa cornette de Reithres .. et avaient pris les arriguets.

En note à la p. 37.

On n'a pu trouver nulle part la signification de ce mot S'il exprime une somme d'argent, payer les arriguets signifie peut-être payer les arrhes ou les avances ; et s'il exprime un corps de troupes, il signifie peut-être ceux qui conduisaient les bagages : arrigatores.

Que signifie au juste : arriguets ?

R. DE R.

—

Pain K, pain KK. — D'où viennent ces deux appellations qui excitent chez nous une douce gaieté ?

Pour désigner le pain K, on aurait pris, je crois, la première lettre soit de l'allemand *Kartofel*, pomme de terre, soit de *Kriegsbrot*, pain de guerre Est-ce exact ?

Et le pain KK, d'où vient cette façon de parler ?

G F.

—

Chiquenaude. — Rabelais, au chapitre des jeux, dans Pantagruel, si je ne me trompe, cite la chiquenaude, vieille forme du mot chiquenaude. En quoi consistait ce jeu ? Etait-ce tout uniment ce que représente le mot de nos jours ?

Je fais observer que l'italien a le mot *cinquino* (quine), *cinquina* (quantité de cinq objets).

Cette recherche serait intéressante pour l'origine du mot chiquenaude qui demeure dans les limbes.

L. ABET.

Réponses

—

Comte de Chambord. — Où il descendit à Paris en 1873 (LXXII, 90, 91, 203). — Bien que je n'attache que peu d'importance aux petits côtés de l'histoire, je crois devoir signaler quelques erreurs de fait dans les réponses qui ont été données à la question posée, et peut-être aussi dans l'énonciation de cette question même.

M. le comte de Chambord fit, à ma connaissance, depuis la guerre de 1870, non pas un seul, mais *deux* voyages en France. Je suis porté à croire qu'il y a eu, dans les souvenirs relatés par M. Loth, confusion entre ces deux voyages.

Le premier eut lieu en 1871, peu de temps après la Commune. Le comte de Chambord arriva à Paris le dimanche 2 juillet, dans la matinée, et en partit le soir du même jour

C'est ce jour-là (*et non pas en 1873*) qu'il vint chez mon père, avenue de Villars, n° 10. Il y arriva dans l'après-midi, y dîna et y passa le reste de la journée jusqu'à son départ. Dans la matinée, il avait déjeuné, accompagné du comte Henry de Vanssay, beau-frère de mon père (1), dans un restaurant tenu par Bénard, rue de Marivaux, n° 9, à côté de l'Opéra Comique. Ce restaurant faisait partie d'un immeuble appartenant à la famille de Nanteuil et dont Mme de Vanssay, sœur de mon pere, était l'un des copropriétaires. (2)

En rapprochant ces détails, par eux-mêmes sans grand intérêt, mais dont je puis garantir l'authenticité, des réponses précédemment faites à la question posée, on rectifiera, d'une part, quelques erreurs, et, d'autre part, on remarquera qu'il y a eu confusion, dans ces réponses, entre ce premier voyage de M. le Comte de Chambord (1871), et le voyage de 1873.

Cette fois ce ne fut pas chez mon père que séjourna le prince, mais à Versailles, chez le comte Henry de Vanssay, au numéro 5 de la rue Saint-Louis. Il y demeura quelques jours.

Pour répondre à la question posée, est-il exact que le comte de Chambord, « en arrivant à Paris en 1873, entendit la messe à Sainte-Clotilde, puis alla déjeuner dans un restaurant situé au rez-de-chaussée d'une maison dont M. de Vanssay était propriétaire dans le faubourg Saint-Germain » ?

Il ne m'est pas permis de répondre *non*, d'une manière absolue, sur ces différents points, parce que j'ignore quels furent, en 1873, pendant la traversée de Paris (très courte peut-être), la durée et l'emploi du temps passé par le prince.

Mais tout semble indiquer qu'ici encore les souvenirs relatifs au premier voyage auraient été, non sans quelques erreurs de détail, attribués au second. Voici sur quoi je fonde cette supposition :

1° Le dimanche 2 juillet 1871 (premier voyage), le comte de Chambord entendit la messe à Notre-Dame-des-Victoires (non à Sainte-Clotilde, ce qui pourrait être l'origine du souvenir transmis par M. Loth).

2° M. de Vanssay n'était, à ma connaissance du moins, propriétaire d'aucun immeuble dans le faubourg Saint-Germain.

3° Enfin l'analogie des faits relatés par M. Loth — mais ignorés de ma famille en tant que relatifs au voyage de 1873 — avec ceux que j'ai rapportés ci-dessus pour le premier voyage (celui de 1871) suggère et, à mon sens, autorise l'hypothèse que je viens d'émettre d'une confusion entre ces deux voyages.

En résumé, les faits énoncés dans le texte cité plus haut sont, à mes yeux, l'un erroné et les autres fort douteux.

Mais remplacez la date de 1873 par celle de 1871, l'église Sainte-Clotilde par celle de Notre-Dame-des-Victoires et le restaurant du faubourg St-Germain par celui de la rue de Marivaux : le texte, ainsi modifié, deviendra à peu près conforme à la vérité authentique.

Baron DE NANTEUIL.

—

Les Bourbons sont-ils Arsacides ? (LXXII, 378). — Il y a confusion dans la note de M. Léo Claretie rappelée par notre confrère A. Urit. En effet, Othon II, empereur d'Allemagne, épousa Theophanie et

(1) C'est M. de Vanssay et non pas mon père qui était l'un des filleuls du prince.

(2) L'immeuble a été vendu ; et la maison a été démolie.

c'est sa sœur Anna, fille de l'Empereur grec Romain II, qu'épousa Wladimir le Grand, premier grand prince et souverain de toute la Russie, de Kiew, Novogorod, etc... de toute la Volhynie, vainqueur de Moscou, de Korson, etc .. Ce prince qui descendait de Ruryk, embrassa comme on sait, en 990, la religion grecque et eut comme fils Iaroslaw dont la fille, comme il est dit dans la note de M. Claretie, se maria avec Henri I, roi de France, première alliance Franco-Russe.

Il est donc évident qu'on en peut conclure qu'un peu, très peu de sang macédonien coule dans les veines des Bourbons. C'est probablement pour cette raison que le Czar des Bulgares a cru pouvoir se réclamer d'Alexandre le Grand. Au surplus, il est des descendants directs de Wladimir le Grand qui ont toujours et de tout temps rappelé cette alliance de leur illustre ancêtre, notamment la maison princière d'origine Russe Swiatopolk-Czetwertynski qui a pour ancêtre immédiat Swiatopolk, fils de Iaroslaw, petit fils de Saint Wladimir et qui a conservé par tradition le nom d'Anna parmi les filles dans la branche aînée de la vieille Czetwertnia (voir Gotha de 1884) en souvenir de la Porphyrogenete-Anna, fille de l'Empereur Grec, descendante de Basile I et de Philippe de Macédoine, épouse de Wladimir le Grand.

Evidemment cela n'est pas près de nous, mais l'histoire, même documentée, peut en matière généalogique être parfois très éloignée. EUG. ROGÉE FROMY.

*
* *

A propos d'un article de Léo Claretie paru il y a quelques années dans le *Gaulois*, un lecteur de l'*Intermédiaire* demande ce qu'il peut y avoir de vrai dans la généalogie qui, d'après l'auteur, rattacherait les Bourbons aux Arsacides par le sang d'Agnès de Russie — ou plutôt de Moscovie comme on disait alors.

Il est exact que Romain II — sombre canaille à qui ses crimes ne profitèrent pas puisqu'il régna quatre ans seulement, de 959 à 963 — était l'arrière petit-fils de Basile Ier et que sa seconde fille, Théophane, épousa Wladimir, duc de Moscovie, père de Iaroslaw (Georges) dont une fille, Agnès, devint la femme d'Henri Ier, Roi de France.

Quant à Basile Ier, souche d'une maison royale de Macédoine, il n'était qu'un simple écuyer quand Michel le Buveur l'associa au gouvernement de ses Etats Peu d'années après, sa faveur diminuant, il crut sa vie menacée par Michel et se hâta de prévenir celui-ci en le supprimant pour lui succéder.

C'est bien de lui qu'on peut répéter avec Voltaire :

Le premier qui fut Roi fut un soldat heureux.

Mais si l'on connaît assez bien sa descendance, on est beaucoup moins fixé sur ses ancêtres et la preuve qu'il se rattachait aux Arsacides ne me semble pas avoir été donnée, jusqu'à présent, avec une évidente clarté.

ADRIEN VARLOY.

*
* *

Il y a six cents ans de distance, si je ne me trompe, entre la disparition du dernier roi Arsacide des Parthes et le temps où a régné Basile Ier à Constantinople. Il y a quatre cents ans entre la disparition des Arsacides d'Arménie et ce même règne. Quels documents font le pont sur cet abîme, et relient les Arsacides à Basile ? Quel est le pont, du reste, d'une plus belle longueur encore, qui relie à Alexandre le Grand, et à sa progéniture inconnue de l'Histoire, ce fils de pauvres gens d'Andrinople ? Je sais bien que le petit-fils de Basile, l'empereur Constantin VII, a fabriqué ou fait fabriquer à son grand-père une généalogie merveilleuse, qui le faisait, en outre, M. Léo Claretie n'a pas utilisé ce détail, descendre de Constantin Ier. Aucun historien n'a jamais pris au sérieux les chroniqueurs de cour byzantins.

A partir de Basile Ier les filiations sont-elles mieux établies ? Peut-être — sous réserve des accidents, particulièrement à craindre dans les dynasties byzantines, qui compromettent parfois les légitimités. Encore faudrait-il y regarder de très près.

Le roman historique est du reste un genre intéressant. IBÈRE.

*
* *

Si l'on considère que le nombre des ascendants est au 10e degré, (soit 300 ans environ) de 2^{10}, soit plus de 1000, que conséquemment chacun de nous a plusieurs milliards d'ascendants ayant vécu

vers l'an mil,il n'est pas étonnant que les Bourbons aient quelques gouttes, infiniment petites des Arsacides,aussi bien que de presque toutes les familles historiques.

Il est vrai que de tout temps et surtout dans les temps modernes, les maisons souveraines ne s'allient qu'entre elles ou avec d'illustres familles, ce qui multiplie outre mesure les ascendants qui se répètent Ainsi, Henri IV qui descendait au 10e degré dans la ligne masculine de S. Louis, comptait ce dernier plus de 100 fois dans ses ascendants de ligne féminine. Alphonse XII, roi d'Espagne, comptait, sur ses 32 quartiers, (ascendants au 5e degré) 11 fois Philippe V, 11 fois sa femme Elisabeth Farnèse, ou des descendants de ces deux souverains.

Il est donc téméraire de comprendre trop exclusivement un souverain ou toute autre personne dans l'une des innombrables familles dont ils descendent dans la ligne féminine. A. E.

***

La question devrait être posée ainsi : Les Bourbons descendent-ils des Arsacides ? Car pour être des Arsacides, il faudrait qu'ils en fussent issus de mâle en mâle. Ceci posé, les Bourbons descendent bien par femmes — et de la manière indiquée dans la question, de Basile I le Macédonien, ainsi du reste que la plupart des maisons souveraines, ou même simplement nobles — voire bourgeoises de la chrétienté,— mais Basile-le-Macédonien, de naissance fort obscure au dire des contemporains, était rien moins qu'un Arsacide, et cette origine fut une invention des courtisans après son avènement au trône impérial.

Voir *Du Cange*, *Familiæ Byzantinæ*.
D. V.

—

Régiment de Picardie (LXXII, 379). — Par suite de l'organisation du 25 mars 1776, Picardie forma deux régiments : Le premier, formé des 2e et 4e bataillons, conserva momentanément son nom, tandis que les 1er et 3e bataillons formaient le régiment de Provence.

Le régiment de Picardie prit en 1780 le titre de Colonel-Général, cette charge ayant été rétablie en faveur du prince de Condé et devint en 1791 le premier régiment de ligne.

(Cf. SUZANE : *Histoire de l'Infanterie française* II, p. 219 220). P. D.

***

Les vieilles bandes de Picardie formèrent le régiment de Picardie, en 1585, le premier des Grands-Vieux. Ce corps prit en 1780 le nom de « Colonel général », (qui portait un casque, sous Louis XVI). Le régiment avait gardé le vieux drapeau rouge à croix blanche, en ajoutant sur le fond de chaque canton, des fleurs de lys, et en chargeant la croix de couronnes royales. En 1791, Colonel général devint 1er régiment d'Infanterie de ligne ; lors de la création des demi-brigades de bataille (1794), le 1er bataillon fit partie de la composition de la 1re demi-brigade, et le 2e bataillon, de celle de la 2e demi-brigade.

En 1776, on avait formé avec le 2e et le 4e bataillon de Picardie, un régiment nommé Provence — qui avait ajouté au vieux drapeau du corps primitif, une mince croix de St-André blanche ; le 5 avril 1780, Provence redevenait Picardie et prenait place après colonel général. Devenu 2e d'Infanterie en 1791 — son 1er bataillon en 1794 — entre dans la 3e demi-brigade de bataille, et son 2e bataillon sert à former la 4e demi brigade.

A la grande refonte de 1796, je signale que la 9e demi-brigade fut formée de la 2e demi-brigade, qui descendait de Colonel-général par son 2e bataillon.

Ces formations furent très compliquées. L'ouvrage publié en 1900 par le Ministre de la Guerre chez Berger-Levrault « Historique des corps de troupe de l'armée Française » est utile à consulter sur ces points.

Le règlement provisoire de 1784 donne 2 bataillons à chaque régiment d'Infanterie. Chaque bataillon possède 4 compagnies de fusiliers à 119 hommes sur pied de paix et 170 sur pied de guerre plus 6 officiers par compagnie et une compagnie de grenadiers (1er bataillon) et une de chasseurs (2e bataillon) fortes de 96 hommes et 6 officiers — Monseigneur le prince de Condé était Colonel-général de l'Infanterie française et étrangère. B. P.

***

Voici un court historique du Régiment de Picardie pour répondre à la question posée.

Les Picards ont toujours été de valeureux gens de guerre et répondaient les premiers à l'appel du Roi, qu'ils fussent archers, arbalètriers, arquebusiers, hallebardiers, etc..., mais longtemps, ils restèrent des milices, des bandes. Le premier essai d'organisation régulière fut fait en 1569 par Henri III qui créa les quatre régiments des Gardes Françaises, de Picardie, Champagne et Piémont. Mais le *Régiment de Picardie* ne prit réellement ce nom qu'en 1585 et son ancienneté le fit désigner plus tard pour marcher en tête de toute l'infanterie française, immédiatement après la Maison du Roi.

C'est ainsi que la célèbre ordonnance du 26 mars 1670 portant réglement général pour le rang des régiments d'infanterie édictait :

N° 1	Les Gardes Françaises	
2	Les Gardes Suisses	
3	Picardie	dits « Les Vieux »
4	Piémont	
5	Champagne	
6	Navarre	
7	Normandie	
8	La Marine	
9	Rambures	dits « Les petits vieux »
10	Castelnau	
11	Auvergne	
12	Sault	
13	Bandeville	
14	St-Vallier	

(devenu en 1672 régiment du Roi).

Suivaient les 37 autres régiments dont il me semble inutile de donner les noms.

Le 25 mars 1776 *Picardie* fut divisé en deux : le 2e et le 4e bataillons gardèrent le nom de *Picardie* ; le 1er et le 3e prirent le nom de *Provence*. Enfin, en 1791, *Picardie*, gardant son beau titre d'ancienneté, devint le 1er Régiment d'Infanterie de Ligne.

Impossible de citer ici tous les combats où se distingua le célèbre *Picardie* : on le vit sur tous les champs de bataille de l'Europe.

Ses colonels furent : Jean de Montcassin (1585), Antoine de Montcassin (1587), Gilles de Faverolles (1589), Jean de Romefort (1589), le marquis d'Estrées (1593), Jean de Gontaut Biron (1595), Jean de Zamet (1617), le duc de La Roche Guyon (1621), de Béthune Sully, duc d'Orval (1625), le duc de Charost (1627), le marquis de Breauté (1634), François de Nangis (1640), Nicolas de Nangis (1644), le duc de La Vieuville (1545), Claude de Nangis (1653), le comte de la Marck (1658), le marquis de Bourlémont (1675), le duc d'Harcourt (1677), le prince d'Epinoy (1691), le prince de Montbazon (1702), le prince de Montauban (1717) le marquis de Massé (1734), le duc d'Antin (1745) le marquis de Brehant (1749), le comte de Durfort (1761), le comte de Lévis (1763), le comte de Rabodanges (1780), le marquis de Senevois (1782), le marquis de Rochedragon (1734), Jean Dubois de Chantereine qui fut le premier colonel du 1er de ligne le 25 juillet 1791, etc...

L'uniforme de *Picardie* était l'habit de drap gris blanc avec veste rouge, culotte blanche et bas noirs, puis guêtres noires.

Pour plus amples renseignements, consulter : C. Rousset : *Histoire de Louvois T. I. p. 222 ;* Desmaze : *Le Régiment de Picardie* ; Roussel : *Histoire des Régiments de Picardie, Navarre, Champagne* ; Géneral Suzanne : *Histoire de l'Armée Française, etc...*

ADRIEN VARLOY.

***

Sous Louis XVI, existaient le régiment de Picardie, infanterie et le régiment royal Picardie cavalerie.

Le regiment de Picardie-infanterie, le plus ancien corps français de nos troupes à pied avait quatre bataillons à la fin du règne de Louis XV ainsi que les autres régiments les plus anciens de l'infanterie française, Champagne, Navarre, Piémont, etc. Comme on voulut en 1776 mettre tous les régiments à 2 bataillons, on dédoubla ceux qui en avaient quatre.

Les 2e et 4e bataillons formèrent le régiment de Picardie, 1er de ligne, les 1er et 3e prirent le nom de régiment de Provence 2e de ligne.

En 1780, le 1er de ligne prit le nom de régiment du colonel-général (de l'infanterie) le 2e de ligne quitta alors le nom de Provence pour reprendre celui de Picardie.

Le dernier colonel du 2e de ligne fut en 1793 Macdonald, depuis maréchal de France. Les bataillons des 1er et 2e de ligne entrèrent au cours de la Révolution dans des demi brigades diverses

Les 1er et 2e de ligne actuels les représentent aujourd'hui par similitude de

nº car à la 2e Restauration. les régiments de l'Empire furent dissous par Louis XVIII et les troupes d'infanterie organisées alors n'eurent plus aucun lien avec celles du passé, l'ancienne armée étant entièrement brisée. COTTREAU.

—

Ordres et correspondance du major général en juin 1815 (LXXII, 284). — A la suite de la question posée dans l'*Intermédiaire*, M. Lenient, auteur du volume *Solution des énigmes de Waterloo* a envoyé à M. Alfred Duquet la lettre suivante :

19 décembre 1915.

Monsieur,

Votre note m'a vivement intéressé, mais permettez-moi de vous faire remarquer qu'il existe une grande différence entre la citation du registre de Soult par H. Houssaye, et celle que j'ai faite. Pour Houssaye un des éléments de sa thèse, une des colonnes de son argumentation. Il s'appuie sur le registre de Soult comme sur une base indestructible. Pour moi, au contraire, qui n'ai en vue que la vérité impartiale, *sans idée préconçue et sans l'ombre de passion politique*, je n'ai visé le registre de Soult que comme un moyen accessoire, un élément de second ordre. J'ai démontré que la fausse légende n'avait même pas su y lire ni s'en servir tel qu'il était (V. mes démonstrations de la p. 263 à 268).

En somme, j'ai fait pour le registre de Soult ou copie de ses ordres ce que j'ai fait pour toutes les armes de la fausse légende. Je l'ai arraché de leurs mains et tourné contre mes adversaires (adversaires courtois et au point de vue purement historique).

Otez ce registre de mes démonstrations, je n'ai pas une ligne, pas un mot à changer. Tous mes arguments stratégiques et tactiques restent intangibles.

D'ailleurs, il convient de ne pas exagérer au sujet de la discussion de la valeur du registre de Soult. La date de son dépôt à la Bibliothèque n'infirme rien, et la raison en est simple : toutes les lettres, ordres et notes qu'il contient sont prouvés par la méthode que j'appellerai la méthode des recoupements. Ces lettres, ordres et notes ont été envoyés et sont arrivés à destination, et les destinataires, Ney, d'Erlon, Davout, Reille, Grouchy, Lobau, l'ont constaté et attesté. La valeur du cahier du major général — qu'il ait été enregistré en 1847 ou en 1816 ou à n'importe quelle autre date — est donc amplement démontrée par les pièces d'archives et papiers de famille authentiques qui en constituent la contre-partie, on pourrait dire le duplicata. Les documents inédits du duc d'Elchingen notamment en contiennent tous les passages essentiels et les quelques différences d'orthographe ou de ponctuation ne modifient ni le sens ni même la lettre du cahier de Soult.

Remarquez encore que ce cahier a été déposé du vivant de Soult, qui occupa les plus hautes situations sous le règne de Louis-Philippe.

Il n'est pas présumable que le dépôt de cette pièce capitale ait été effectué sans l'avis ou l'examen du duc de Dalmatie. Mais quand même nous laisserions cet argument de côté comme trop personnel, il n'en reste pas moins la contre-partie authentique et irréfutable des ordres parvenus à destination.

Voulez-vous me permettre, Monsieur, puisque ces questions vous intéressent, de vous demander ce que vous pensez de ma discussion de la note au crayon. C'est un des clous de mon livre, le plus curieux au point de vue dramatique.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

LENIENT.

—

Papier monnaie et monnaies de nécessité (LXXI ; LXXII, 17, 58, 258, 299. 391). — La Chambre de commerce de Melun (Seine-et-Marne) a émis, le 15 octobre 1915, des coupures de 0 fr. 50, 1 fr. et 2 fr. du même type, remboursables à la Banque de France succursale de Melun avant le 15 octobre 1920 et n'ayant cours que dans sa circonscription (arrondissements de Melun, Provins et Fontainebleau).

ROBERT FERAT.

***

Je rectifie d'abord et je complète ma dernière réponse (LXXII, 299).

Belfort (Ch. de C.) coupures de 1 f. et 0 fr. 50.

Besançon (Ch. de C.) coupures de 1 fr. et 0 fr. 50.

Rennes et Saint-Malo (Ch. de C.) coupures de 1 fr. et 0,50.

Le Tréport (Ch. de C.) outre la coupure de 2 fr. déjà signalée, il en existe une de 0 fr. 25 ; j'ignore s'il y en a d'autres.

Au lieu de Niort ; il faut lire Deux-Sèvres (Ch. de C.) les coupures sont de 1 fr. et 0,50.

J'ajoute maintenant, d'après des exemplaires que j'ai sous les yeux.

Abbeville (Ch. de C. et ville) 2 fr., 1 fr. et 0,50.

Alençon (Ch. de C.) 1 fr. et 0.50.
Amiens (Ch. de C.) 2 fr., 1 fr. et 0.50.
Angoulême (Ch. de C.). Il y a une 2° et 3° série.
Béthune (Ch. de C.) 0.50.
Bourges (Ch. de C.) 1 f et 0.50.
Châteauroux (Ch. de C.) 2 fr., 1 fr. et 0.50.
Le Havre (Ch. de C.) coupure de 0.50 créée en 1914, mise en circulation en 1915.
Le Havre (Ch. de C.) coupure de 1 fr. avec la date 1915.
Libourne (Ch. de C.) il y a une 2° série.
Lorient (Ch. de C.) 2 fr., 1 fr., 0.50.
La Rochelle (Ch. de C.) 1 fr.
Narbonne (Ch. de C.) 1 fr. et 0.50.
Poitiers (ville) 1 fr. et 0.50
Remiremont (ville) 1 fr. et 0.50.
Rouen (Ch. de C. et ville) 2° série portant la date 1915.
Vertus (ville) 1 fr., 0.50 et 0.25.

Enfin sur le catalogue n° 80 de la librairie Saffroy frères, je trouve les villes suivantes qui n'ont pas encore été signalées.

Alais 1 fr. et 0.50.
Blois 1 fr. et 0.50.
Cette 1 fr. et 0.50.
Chambéry 1 fr.
Elbeuf (Maison Blin) 1 fr. et 0.50.
Ferfay (Mines) 2 fr., 1 fr., 0.50 et 0.25.
Graissessac (Mines) 2 fr, 1 fr., 0.50 et 0.25.
Lunéville — 5 fr., 2 fr., 1 fr.
Mâcon et Bourg — 1 fr.
Mayenne (ville) 2 fr.
— (service des émigrés) série de 8 billets.
Montaigu — 1 fr., 0.50, 0.25 (retirés de la circulation).
Montpellier — 1 fr. et 0.50.
Nancy (Ch de C.) 0.50.
Perpignan — 1 fr. et 0.50.
Roanne (Ch. de C.) 1 fr.
Sens — 1 fr.
Tarare — 1 fr.
Thann (Alsace) 0.50 et 1 marck.

HD°.

Billets de cinq sous de la Révolution (LXXII, 284, 392). — 1° Je n'ai trouvé jusqu'à présent, de mentions relatives aux « Bons de confiance » ou « patriotiques » émis par des municipalités pendant la Révolution, en ce qui concerne la somme de cinq sous et au-dessous, que pour les départements suivants :

Aisne. — La Fère (5 sous) ; Neuilly-sur-Front (2 sous 6 deniers) ; Brugées (5 sous, 1 sou, 2 sous 6 deniers) ; Saint-Quentin (1 sou) ; Vervins (5 sous) ; Wiege (7 sous).

Aube. — Nogent-sur-Seine (4 sous).

Aude. — Carcassonne (5 sous ; 2 sous 6 deniers) ; Castelnaudary (5 sous).

Il est certain qu'il doit y en avoir des quantités d'autres. Je ne sais rien sur la Vendée, en 1790-1793 ; en dehors de ce qui est dans A. Colson (1).

2° En ce qui concerne la guerre de 1870-71, je ne connais les billets de cinq sous (vingt-cinq centimes) que par la ville de Saint Quentin (Aisne).

Toutes les pièces citées se trouvent dans des collections privées.

MARCEL BAUDOIN.

Comment appeler la guerre actuelle ? (LXX ; LXXI ; LXXII). — J'ai été étonné de voir, l'autre semaine, l'article d'un académicien intitulé : « La guerre mondiale ». Est-ce que « Guerre universelle » n'indique pas aussi clairement que le conflit actuel s'étend jusqu'aux extrémités de la Terre ? L. V. P.

Guillaume II, musicien, poète (LXXII, 382). — J'ai lu qu'il avait composé, il y a quelques années, une œuvre lyrique et musicale, sans doute, en l'honneur d'Œgir, qui était le Neptune de la mythologie primitive des peuples du Nord.

N'a-t-il pas aussi composé des sermons ?

V. A. T.

Ce qu'on a dit des Allemands (LXX ; LXXI ; LXXII, 21, 209, 289). — Flaubert a écrit :

Les armées de Napoléon Ier ont commis des horreurs, sans doute. Mais ce qui les composait, c'était la partie inférieure du peuple français, tandis que, dans l'armée de

(1) Les billets que j'ai cités sont bien de Saint-Gilles-sur-Vic (Vendée), et non de Saint-Gilles (Gard). Ils sont signés de noms qui existent encore dans cette commune où je les ai trouvés moi-même ! A. Colson a donc oublié Saint-Gilles-sur-Vic...

Guillaume, c'est *tout* le peuple allemand qui est le coupable.

Quelle barbarie! quelle reculade... Ces officiers, qui cassent les glaces en gants blancs, qui savent le sanscrit et qui se ruent sur le champagne, qui vous volent votre montre et vous envoient ensuite leur carte de visite, cette guerre pour de l'argent, ces civilisés sauvages me font plus horreur que les cannibales.

P. c. c. NAUTICUS.

—

Le pas de l'oie allemand (LXXI; LXXII, 20, 60, 245). — « Les parades de Postdam où affluait l'Europe militaire entière » (sous Frédéric II), « s'exécutaient à un pas cadencé, très lent, très solennel que le règlement de 1862, après ceux de 1831 et de 1791, définit comme le règlement prussien... *Le pied gauche à soixante-cinq centimètres du droit, le jarret tendu, la pointe du pied un peu baissée et légèrement tournée en dehors ainsi que le genou...*

« Ce pas, *parce qu'il était habituel*, s'appelait en Prusse *le pas ordinaire*, pour le distinguer du pas que nous marchons dans la rue, lequel ayant un caractère exceptionnel dans la manœuvre de Postdam s'appelait *le pas accéléré*. Notre règlement de 1862 — puissance invincible de la tradition — continue cette distinction et ces dénominations.

« Le pas de tout le monde, il l'appelle *pas accéléré*, et le pas cadencé solennel des grenadiers du grand Frédéric (conservé seulement à titre d'exercice préparatoire pour nos soldats à leurs débuts), il l'appelle encore *pas ordinaire*, alors que nos habitudes en ont fait depuis cinquante ans tout ce qu'il y a de plus *extraordinaire* ».

(*Anonyme*, L'Armée Française en 1867, Paris, 1867, quatorzième édition, pp. 212-213).

On sait que le général Trochu était l'auteur de cet ouvrage, qui eut à l'époque un retentissement considérable, comme en témoigne le nombre des éditions l'année même de l'apparition, et qui n'est pas sans présenter encore un véritable intérêt d'actualité.

A. L. S. P.

—

Colonies romaines du Rhin d'après Victor Hugo (LXXII, 188). — Il y a une courte dissertation sur *Rigodulum*, qui serait Rigol ou Réol, à deux lieues au-dessous de Trêves, dans la *Description de la Gaule-Belgique* du Père Ch. Wastelain, p. 245. Cet auteur ne mentionne pas les autres localités restées inconnues à notre confrère.

DE MORTAGNE.

—

Le théâtre au camp (LXXI). — Je me fais un plaisir de signaler à M. Henry Lyonnet un article paru dans le *Figaro* du 14 janvier dernier sous ce titre : Le Théâtre à la guerre ; et aussi un article de l'*Illustration* (n° du 21 août 1915) intitulé : « Le Théâtre en campagne », mais j'ai l'idée d'être Gros-Jean en remontrant à son curé.

GUSTAVE FUSTIER.

—

La chapelle Notre-Dame de Lorette (LXXI, 467). — Cette question intéressante de la fondation de la fameuse chapelle de Notre-Dame de Lorette entrée désormais dans l'histoire de la *Guerre Actuelle* est restée sans réponse. Je suis documenté à ce sujet par les cartes postales de la chapelle de Notre-Dame de Lorette qui portent la notice suivante :

Cette chapelle auprès de laquelle se sont livrés tant de sanglants combats et de laquelle plus une pierre n'est debout, avait été édifiée en 1878-80 par l'abbé Pingresson. Elle remplaçait un modeste monument élevé en 1700 à la suite d'un vœu par Florent Guilbert d'Ablain Saint-Nazaire, guéri d'une façon miraculeuse à Lorette (Italie).

Cette carte postale porte une vue très bien faite de la chapelle et la signature de « Th. Thomas del ».

Je suis très heureux de pouvoir la signaler. Sans doute, dans l'avenir, des mains pieuses reconstruiront la chapelle *Notre-Dame de Lorette* sur le plateau où dorment, enveloppés dans leur gloire, tant de nos vaillants soldats ; ce sera pour les familles un asile de prière et du souvenir des chers « morts pour la Patrie ».

H. H.

—

Famille d'Argent (LXIX, 741 ; LXXII, 345). — Si la famille d'Argent dont parle M. E. des R. est du Sancerrois en Berry, voici quelques notes qui peuvent l'aider à en trouver l'origine :

Le chanoine Poupard, dans son His-

toire de Sancerre, imprimée en 1777, lui consacre les lignes suivantes :

Dargent — Cette famille subsistait au temps du siège en 1573. Abel Dargent ministre converti et mort en 1652 à l'hopital de Sancerre dans l'exercice des œuvres de charité. — Michel Dargent lieutenant des Chevaux-légers de la Maison du Roi en 1653 — Jean Dargent capitaine au régiment de Bussy en 1655 — Michel Dargent, licencié ès lois en 1672.

D'autre part, je trouve dans mes documents d'archives : 1652 Etienne Dargent procureur du comté de Sancerre. — *Généalogie de Villantroys* : Marie de Villantroys, fille de Simon de V. s^r de la Giraudière à Vierzon et de sa 2e femme Marie Bourgeois, épousa, vers 1660, noble Louis Dargent, conseiller du Roi, avocat en parlement, grenetier au grenier à sel de Sancerre.

D'Hozier registre 1er D'Argent : *porte d'azur au lion d'or et un chef d'or chargé de 3 étoiles de gueules.*

Charles Antoine d'Argent, écuyer, seigneur de Deux Fontaines au diocèse de Reims, fils de Jean D'Argent, capitaine de cavalerie et Chevalier de l'ordre de Saint-Louis a justifié sa noblesse par titres depuis Louis d'Argent, son trisayeul, s^r de Deux Fontaines, vivant avec Elisabeth de Serpe, sa femme avant l'an 1566.

E. Tausserat.

—

Mlle Dorival (N...) LXXII, 332). — Je ne connais ni le lieu ni la date de la naissance de Mlle Anne-Marguerite Dorival, danseuse de l'Académie royale de musique. Je sais seulement qu'elle débuta à ce théâtre avec succès en 1773, en dansant un pas de deux avec Gardel jeune, dans un opéra nouveau de Floquet, l'*Union de l'amour et des arts*, et que l'année suivante elle se fit remarquer dans les divertissements de l'*Iphigénie en Aulide* de Gluck, ce qui lui valut ce quatrain enthousiaste d'un anonyme :

C'est un enfant, c'est Hébé, c'est l'Amour ;
Mais sur la scène, où le public l'adore,
Lorsque des Jeux elle conduit la cour,
L'enfant n'est plus ! et l'on voit Terpsichore.

De fait, Mlle Dorival était, comme on dit, jolie comme un cœur, avec un maintien plein de grâce, à quoi elle ajoutait un talent déjà remarquable. Si je veux la suivre année par année, je la vois, à partir de 1774 parmi les « doubles », de 1775 à 1779, parmi les danseuses seules et en double, et de 1779 à 1787 parmi les « remplacements, » c'est-à-dire presque au rang des premiers sujets. Elle disparaît ensuite des listes du personnel de l'Opéra, pour une raison péremptoire : elle mourait à Marseille, où elle était en représentations, en 1788.

Malheureusement, la dite demoiselle Dorival, malgré son talent, sacrifiait trop facilement son art au plaisir, et, de plus, avait un penchant trop prononcé pour le culte de Bacchus, et elle en donna, dans une circonstance particulièrement importante, une preuve qui fit scandale et lui valut un de ces châtiments habituels à cette époque. C'était le soir de la première représentation de la *Caravane du Caire* (15 janvier 1784), où elle arriva au théâtre ivre à ne pouvoir se tenir, et dans l'impossibilité de se présenter en scène. On conçoit, à cette vue, la fureur de M. de la Ferté, intendant des Menus, qui prit incontinent sa bonne plume et adressa au ministre de la maison du roi la plainte que voici :

Je dois avoir l'honneur de vous rendre compte, Monseigneur, que la demoiselle Dorival, une des premières danseuses, est arrivée ivre à l'Opéra et n'a pu danser, ce qui a occasionné quelque embarras. J'ai envoyé sur le champ chez M. Le Noir pour lui demander de la faire coucher, ainsi que c'est au moins de règle, en prison ; il a donné en conséquence l'ordre à un exempt de police pour la conduire ce soir à l'hôtel de la Force, si on la trouve chez elle. Comme ce n'est pas la première fois que cela lui arrive et qu'elle fait en général mal son devoir, je crois que la punition devrait durer la huitaine et même avoir l'air de vous faire solliciter pour la faire sortir dans ce temps. Cependant c'est à vous, Monseigneur, à décider sur la longueur de la punition, et vous pourrez en convenir dimanche avec M. Le Noir.

Je suis, avec respect, etc.

De la Ferté.

Ce jeudi soir, 15 janvier 1784.

Il est permis de supposer que cette leçon ne fut pas perdue, car, dans le courant de cette même année 1784, une note de l'administration de l'Opéra concernant Mlle Dorival est ainsi conçue :

Elle a du talent, mais elle l'a beaucoup négligé pour ne s'occuper que de son plaisir. Cependant, elle a plus travaillé depuis quelque temps. En général, c'est une mauvaise

tête. Elle a beaucoup de caprices. Si elle veut travailler, elle est faite pour remplacer la demoiselle Guimard, surtout dans la pantomime.

Comme je l'ai dit, Mlle Dorival (on peut consulter à son sujet le *Mercure* et les *Mémoires secrets*) mourut à Marseille en 1788. Elle n'est donc point devenue, comme le prétend ce farceur de Castil-Blaze, grande dame et en possession d'une grande fortune. Ceci m'est une occasion de mettre tout curieux en garde contre un enthousiasme irréfléchi à l'égard de Castil Blaze, historien facétieux et imaginatif, qui savait beaucoup, mais qui arrangeait l'histoire à sa guise, qui faussait les faits à dire d'expert, inventait des anecdotes plus ou moins croustilleuses, et se gaussait du lecteur avec un sans façon dont, pour ma part, j'ai donné cent fois la preuve irrécusable. Ce Provençal renforcé aurait dû naître Gascon. ARTHUR POUGIN.

—

Dorival (Louise) (LXXII, 332). — Le moyen le plus simple pour obtenir les renseignements désirés sur cette artiste est de s'adresser à l'agent général de l'Association de secours mutuels des artistes dramatiques (rue de Bondy, 42), les registres de l'Association reproduisant l'état civil de tous les sociétaires. Je ne suppose pas qu'on fasse aucune difficulté pour communiquer ces renseignements.

A. P.

* * *

Cette question ne peut guère se séparer de la précédente : Mlle Dorival (N.). — Le nom de Dorival fut porté pour la pre miere fois, à ma connaissance, par le comédien Jean, Louis, Thierret, dit Dorival, qui, après avoir joué en Hollande, fut acteur à la Cour de Prusse en 1773 aux appointements de 1100 thalers. Le 8 juin 1776, il débutait au Théâtre français dans la tragédie, mais sans suite, puisque nous le retrouvons à Berlin le 2 avril 1778. Le 4 mai suivant, il débute une seconde fois à la Comédie, qui le reçoit sociétaire le 12 avril 1779. Troisième rôle tragique, on lui prêtait de l'intelligence et de la chaleur ; mais son organe était mauvais, et sa tournure mesquine, ce qui ne l'empêcha pas de se rendre fort utile jusqu'en 1791.

Un Dorival passe par le Théâtre Patriotique en 1792 ; sans doute le même, que nous retrouvons au Théâtre de la Rue de Louvois en 1793. Lemazurier qui lui consacre quelques lignes, nous laisse entendre qu'il partit aux colonies, où l'on suppose qu'il mourut, sans doute à Saint-Domingue.

En 1781, nous découvrons un Dorival à la Cour de Hesse-Cassel où il joue Clistorel du *Légataire Universel*. Ce ne peut être le sociétaire du Théâtre Français, à moins qu'il n'eût eu un congé ; mais on aurait fait mousser sa qualité de sociétaire, et le Dorival de Hesse Cassel passe bien inaperçu. Pour en finir avec notre sociétaire, il habita successivement à Paris, rue de Clichy, 1779-81, rue de l'Arbre sec 1782, rue de Molière 1783-87, rue de Condé 1788, rue de Tournon 1789-91. Ces indications de domicile peuvent paraître superflues. Cependant elles aident quelquefois à retrouver des actes de baptême, et il ne faut pas oublier qu'il s'agit dans le cas présent de grouper les membres dispersés d'une famille.

C'est vers la même époque que nous voyons apparaître Mlle Dorival à l'Opéra : danseuse en double en 1774, danseuse seule en 1777, en premier en 1779, en remplacement de 1780 à 1787. Sur Mlle Dorival de l'Opéra, nous ne connaissons que cette anecdote : artiste très aimée, ayant refusé obéissance à Gaëtan Vestris, maître de ballet elle fut envoyée au For-l'Evêque. A cette nouvelle Paris s'émut, et le soir, la salle de l'Opéra était comble. A son entrée en scène, Vestris est sifflé. On lui signifie l'ordre d'aller immédiatement délivrer la prisonnière et de la ramener avec lui. Le maître de ballet est obligé de s'exécuter ; il arrive au For-l'Evêque — qui était une prison gaie à ses heures, — et tombe au milieu d'un souper que donnait Mlle Dorival à ses amis. Vestris est forcé de se mettre à table avec l'aimable société, et bientôt, aussi gris que les autres invités, il ramène par la main sa partenaire qui s'était costumée à la hâte.

Mlle Dorival, la danseuse, semble avoir été atteinte de la manie des déménagements Nous la voyons successivement rue Saint-Marc, 1774, rue N. D. de Nazareth, 1777-78, rue Saint-Maur à la

haute borne 1779, rue Basse-Porte Saint-Denis 1780, rue de Bondy 1781, rue Meslée, 1782, rue Pavée-Saint-Sauveur 1783-85, Faubourg Saint Denis, vis-à-vis de la rue de l'Echiquier 1786, rue Poissonnière, au coin de celle Bergère 1787 A partir de cette date nous perdons ses traces.

Passons au XIXe siècle :

Etienne Dorival joue les financiers à Valenciennes en 1826 et à Bergues en 1827.

Madame Alexandrine Dorival, choriste au Vaudeville en 1828 passe la même année jeune première à Bayeux.

Madame Louise Dorival fait partie du Théâtre d'Amiens vers 1849

Reste à savoir si un lien de parenté unissait tous ces Dorival. On sait que ce nom est porté actuellement au théâtre par M. Charles Jules Groscœur, par M. Georges Edouard Lemarchand, né à Orival et 2e prix du Conservatoire en 1896 (Odéon), et Mme Blanche Lemarchand (Th. Antoine).

HENRY LYONNET.

—

Dulau, bénédictin de Sorrèze (LXXII, 333). — A partir de 1793, je trouve sur des livres antifrançais publiés à Londres, la mention du libraire Dulau et Cie, Wardour-Street ; en 1800 cette librairie se trouve Soho-Square. Elle y sera encore en 1805, date à laquelle je la perds de vue. — Comme je puise ces renseignements d'un nombre très limité de volumes, cette maison existait peut-être avant 1798 et après 1805.

Dr NIMRAK.

***

Chateaubriand mentionne à plusieurs reprises, dans ses *Mémoires d'Outre-Tombe*, MM. Dulau, libraires à Londres. Il dit notamment :

J'écrivis la première partie du *Génie du Christianisme* MM. Dulau, qui s'étaient faits libraires du clergé français émigré, se chargèrent de la publication.

M. Biré, dans une note de son édition (t. II, p. 181), nous apprend que :

M. A. Dulau était français, ancien bénédictin du collège de Sorèze, il avait émigré et s'était fait libraire à Londres. Homme d'esprit et de jugement, il rendit à ses compatriotes et surtout aux ecclésiastiques de nombreux services. Sa boutique était dans *Wardour-Street*.

Biré a publié (t. II, p. 556) une lettre par laquelle Châteaubriand annonce à ses amis de France « un ouvrage qui s'imprime à Londres et qui a pour titre : « De la Religion chrétienne par rapport à la Morale et aux Beaux-Arts ». On y lit :

Adressez, nous vous en supplions, le plus tôt possible, à ce sujet, un mot par la voie d'Hambourg, ou tout autre voie, à MM. *Dulau et Cie, libraires Wardour-Street*, à Londres. La maison de ces citoyens est fort connue dans la librairie et est co-propriétaire du manuscrit avec l'auteur.

P. c. c. DE MORTAGNE.

***

« MM. Dulau, qui s'étaient faits libraires du clergé français émigré », écrit Chateaubriand dans les *Mémoires d'Outre-Tombe*, « se chargèrent de la publication. » Il s'agit du *Génie du Christianisme*, de cette pré-première édition commencée à Londres en 1799 alors que l'ouvrage n'était encore qu'en partie écrit ; édition dont Châteaubriand dit encore : « Les premières feuilles du premier volume furent imprimées. » Et il ajoute, cette fois dans la *Préface* de l'édition princeps de 1802 : « Cette édition fut interrompue par mon retour en France, au mois de mai 1800. Je me déterminai à recommencer l'impression à Paris, et à refondre le sujet en entier »... Comme on sait, retrouver l'édition parisienne de 1800, qui à son tour fut arrêtée, après le second volume, et les placards du premier, imprimés pour Dulau, ou le manuscrit qu'il eut entre les mains, serait infiniment désirable, mais toute trace en a disparu.

« MM. Dulau », dit Châteaubriand. Il ne faut pas en conclure qu'il y eut plus d'un Dulau. La lettre « à la citoyenne Fontanès » du 19 août 1799 nomme successivement « MM. Dulau et Cie », « les citoyens Dulau et Cie », et « le citoyen Dulau »; et le « MM. » des *Mémoires* s'applique sans doute à la raison sociale.

Déjà en 1797, la librairie A. Dulau et Cie, Wardour-Street, était indiquée, dans l'édition princeps de l'*Essai historique, politique et moral sur les Révolutions anciennes et modernes,* parmi celles où se trouvait ce premier ouvrage de Châteaubriand. La librairie Dulau existe encore à Londres, « Dulau et Cie 37 Soho-Square », comme on peut le lire sur la couverture de la *Revue des Deux-Mondes*, dans la liste

de ses dépositaires à l'étranger. Et c'est probablement en Angleterre, dans les recueils biographiques, qu'on trouverait des indications sur le passé du fondateur de cette maison.

Le nom de Dulau était porté, il y a peu d'années, par un parlementaire français, M. Constant Dulau, député, si je ne me trompe, des Landes.

IBÈRE.

—

Condamnés à mort protégés par Victor Hugo (LXXII, 383) — Peut-on rappeler, à ce sujet, que deux faits analogues se sont passés en France, et dans lesquels Victor Hugo intervint pour un malheureux et pour un condamné ?

Dans l'un le poète écrit à Napoléon III :

Pour soulager celui que le chagrin consume
La France t'a donné des pouvoir absolus ;
Un seul mot de ta bouche, un seul trait de [ta plume,
C'est un malheur de moins, c'est un bienfait [de plus.

Dans l'autre cas, il s'agissait de Barbès condamné à la peine capitale pour ses idées politiques, et dont la sœur, à bout de ressources, avait prié le grand poète d'intervenir en sa faveur.

Victor Hugo se rend aux Tuileries où Louis-Philippe refuse de le recevoir. Il prend alors une carte de visite sur laquelle il se contente de tracer le quatrain suivant :

Par cet ange envolée ainsi qu'une colombe,
Par ce royal enfant jeune et frêle roseau.
Grâce, encore une fois, grâce au nom de la [tombe,
Grâce au nom du berceau !

Or, le roi portait un deuil récent, et le Comte de Paris venait de naître.

Il prit la carte, la lut, sentit ses yeux se mouiller de larmes, et Barbès fut sauvé.

QUIDONC

—

Troterel (LXXI; LXXII, 352, 403). — Sur Pierre Troterel, sieur d'Aves, né aux environs de Falaise vers 1586, voir Mme Oursel dans *Nouvelle biographie normande* (Paris, A. Picard, 1886-1888), dont M. Marsan rectifie quelques erreurs dans son important ouvrage sur la *Pastorale dramatique en France* (Hachette, 1905). Protégé de la famille des Rouxel de Médavy, et de dame Charlotte de Haute-Mer, Troterel débute en 1606 par la pastorale : *la Driade amoureuse*, cinq actes en alexandrins, continue par *Théocris*, 1610, pastorale aussi, en cinq actes et en alexandrins, par les *Corrivaux*, comédie facétieuse, 1612, *Sainte-Agnès*, tragédie, l'*Amour triomphant*, pastorale comique en prose, 1615, *Gillette*, comédie facétieuse, 1620, *Pasithée*, tragi-comédie, 1624, *Aristène, Philistée*, pastorales, 1626 et 1627, et donne encore en 1632 *La vie et sainte conversion de Guillaume duc d'Aquitaine*, écrite en vers et disposée en cinq actes. M. Marsan suppose que c'est à tort que les frères Parfaict lui attribuent aussi un *Ravissement de Florise*. C'est, semble-t-il, pour le nombre et la variété de ses œuvres, le principal auteur dramatique secondaire de la période que domine le nom de Hardy. La *Tragédie de Sainte-Agnès* a été réimprimée en 1875 par la Société des Bibliophiles. Les *Corrivaux* l'avaient été en 1856, au t. VIII de l'*ancien Théâtre français* de la *Bibliothèque Elzévirienne*.

IBÈRE.

*
* *

Je n'ai pas été heureux dans mes recherches biographiques sur Pierre Troterel, sieur d'Aves. La *Biographie* Didot ainsi que le *Dictionnaire des littératures* de Vapereau sont muets à son égard. Peut-être M. XVI B trouvera-t-il des renseignements dans la *Bibliothèque du théâtre français* et dans les catalogues Soleinne et La Vallière.

Voici, faute de mieux, la bibliographie des ouvrages de Troterel.

1° *L'amour triomphant où sous les noms du berger Pirandre et de la belle Orcade de Mont-Olimpe, sont décrites les amoureuses aventures de quelques grands princes*, pastorale comique en cinq actes ; Paris, Thibout, 1615.

2° *Les Corrivaux*, comédie facétieuse de l'invention de P. T. S. D. Rouen, du Petit-Val, 1612 (c'est, je crois, celle de ses pièces qui eut le plus de succès).

3° *Gilette*, comédie facétieuse. Rouen, du Petit-Val, 1620.

4° *Sainte-Agnès*, tragédie, Rouen, du Petit-Val, 1615. Cette tragédie est fort libre.

5° *La Driade amoureuse*. Rouen, du Petit Val, 1606.

6° *Théocris*, Rouen, du Petit-Val, 1610.

7° *Pasistée*, tragi-comédie, 1624.
8° *Aristenée*, pastorale, 1626.
9° *Philistée*, pastorale 1627.
10° *La vie et conversion de P. Guillaume duc d'Aquitaine*, tragédie en cinq actes et en vers, 1632.

GUSTAVE FUSTIER.

* * *

Puisque Pierre Troterel est né près de Falaise, je me demande s'il n'a rien à voir avec une Jacqueline Troterel, sa contemporaine, femme de Thomas de Launay, laquelle habitait, au commencement du XVIIe siècle, la paroisse des Ils-Bardels, à trois lieues à l'ouest de cette ville. Les de Launay étaient de riches paysans portant souvent des noms distinctifs de « sieuries », et le Thomas dont il est ici question pouvait parfaitement être le beau-frère de Pierre Troterel, qualifié sieur d'Aves

S'il faut en croire des documents conservés au chartrier du château des Ils-Bardels, Jacqueline Troterel avait eu une conduite plus que légère avec Jean III de la Pommeraye, écuyer, seigneur de ce lieu, époux de damoiselle Jeanne de Montesson. Ce gentilhomme avait « toujours aimé et poursuivi les femmes », et vers l'année 1600, après avoir marié ses deux filles, et bien qu'il eut alors la soixantaine, il avait pour maîtresse ladite Troterel de Launay, lui avait donné « plus de mil livres, luy aiant loué et meublé un logis à Fallaise, nourrie et entretenue par un long espace de temps... », puis « s'estant ennuyé de ladite Troterel », il avait promené ailleurs ses volages amours.

D'après la date de nos documents, cette liaison avait duré jusque vers l'année 1605. Or, c'est en 1610 que commence l'activité littéraire de Pierre Troterel. Il me paraît bien difficile d'admettre qu'il n'eut pas quelque lien de parenté avec cette homonyme qui habitait, comme lui, Falaise ou ses environs immédiats. Il n'est pas jusqu'à sa comédie de *Giliette* (un nom bien local) mettant en scène un hobereau amoureux de sa servante, qui ne puisse peut-être faire penser à quelque caricature d'un personnage qu'il aurait eu sous les yeux dans son entourage. Je n'insiste pas, d'ailleurs, sur ces rapprochements, laissant le soin d'en tirer les conclusions à ceux de nos confrères qui voudraient faire à Pierre Troterel l'honneur — quelque peu immérité à mon avis — d'approfondir sa biographie.

Comte DE CAIX DE SAINT-AYMOUR.

—

Une épitaphe mémorable (LXXI, LXXII, 120, 310). — Le bas-relief attribué à Jean Goujon, dans l'église de Gisors. — Deux membres de ma famille ont, sur ma demande, examiné, à Gisors, la pierre en question. Elle est désignée comme suit dans la brochure. *Quelques mots sur les monuments de Gisors*, par Louis Régnier, 3e édit. Gisors, Bardel 1909.

« Cadavre décharné, en pierre, sculpté en « 1526, et attribué à Jean Goujon, sans ombre « de vraisemblance ».

Je ne sais où l'auteur a pris *sculpté*.

L'inscription, française, où on lit la date 1526, est dans la partie concave de la pierre, en deux lignes parallèles au côté droit du corps représenté, à peu près depuis l'alignement du bas des genoux jusqu'à l'alignement des mains ; les chiffres sont très espacés, la disposition est sensiblement celle-ci :

IE FVS EN CE LIEV MIS
LAN I 5 Z (*sic*) 6

Ma sœur a eu l'impression que cette inscription, restaurée, rendue plus lisible, à une époque récente, pourrait bien avoir été un peu... arrangée. Ne l'a-t-elle pas été... trop ? Avec de bons yeux ou un verre grossissant, ces deux petites lignes peuvent être lues sur la carte postale illustrée. « *8. Gisors.—L'Eglise. — Statue par Jean Goujon.* — L. L. »

Cette photographie m'a causé une sensation de *déjà vu* ; à la réflexion, je crois qu'il existait au musée de Douai, vers 1885, une sculpture de corps décharné, analogue, mais présentée couchée ; elle était peut-être cataloguée *Christ au tombeau* ; je ne me souviens pas d'inscriptions .. A Gisors, la pierre est fixée au mur, derrière un treillis métallique qui fut abaissé pour photographier, mais l'attitude du personnage, la disposition de la draperie, me font penser qu'elle devrait être aussi mise horizontale. Les descriptions et copies quelque peu suspectées dans l'*Intermédiaire*, LXXI, 546, ne sont pas, en effet, méticuleusement exactes.

Le corps est figuré allongé ; la tête, derrière laquelle on voit des ossements, est inclinée vers l'épaule gauche ; d'autres ossements sont sous les pieds ; un suaire, déplié, ne masque que la région s'étendant de la hanche droite à la cuisse gauche, puis une partie de la jambe gauche, laissant les genoux, et le reste du corps, visibles ; les poignets sont croisés par dessus l'étoffe. A droite du cadavre représenté, deux lignes d'écriture gothique occupent, parallèlement au grand axe de la sculpture, une bande plane de la pierre, qu'on pourrait penser figurer la paroi d'un épais sarcophage, découvert. La partie antérieure des lignes, à peu près depuis l'alignement des pieds jusqu'à peine à celui des coudes, contient les vers latins :

Quisquis ades tu morte cades sta respice plora.
Sum quod eris modicum cineris pro me precor [ora.

le reste, jusqu'à l'alignement du front, contient les vers français :

Fais maintenant ce que vouldras.
Auoir fait quant tu te mourras.

L'inscription comportant la date va d'au-dessous de « o » dans « modicum », au-dessous de « m » dans « me », mais est en dehors de la bande plane.

Dans *Histoire de Gisors*, par Victor Patte. Gisors, Hapierre, 1896, est donnée une traduction faite par Charles Brainne, enfant de Gisors, d'après les deux vers léonins.

Qui que tu sois, ô passant, tu mourras ;
Vois cette pierre :
Ce que je suis, un jour tu le seras,
Cendre et poussière.
Arrête, pleure, et pour moi tu diras
Une prière.

Je ne puis me permettre de prononcer ni sur l'attribution de l'œuvre à Jean Goujon, ni sur l'authenticité de la date 1526, ni sur la valeur de la traduction ci-dessus. SGLPN.

—

Le bas-relief de Rude à l'Arc de Triomphe (LXXI, 514 ; LXXII, 8, 69, 258, 404). — La demande primitive était : Rude a-t-il voulu représenter dans son groupe *la Marseillaise* ; ne pourrait-elle être transformée ainsi : « *Quelle a été l'intention des inspirateur et auteurs du monument dans le groupe executé par Rude à l'Arc de Triomphe* ? ».

Quand après la révolution de Juillet on reprit les travaux de l'Arc de Triomphe, on décida de consacrer le monument aux victoires de la République et de l'Empire, les quatre groupes devant orner les deux grandes faces furent commandés aux artistes ; ils devaient représenter le Départ, le Triomphe, la Resistance, la Paix. Rude rentré depuis peu d'exil, où il avait travaillé sous les conseils de David, reçut la commande du groupe *le Départ*. Il doit exister trace de ces commandes aux archives de l'état, conditions d'exécution, de paiements, reçus d'acompte, etc. La frise du couronnement représente le départ et le retour des armées. Rude eut à en exécuter une partie : laquelle ?

A l'origine des groupes avaient du être prévus, quels étaient ils?

Le Père Sertillange en faisant allusion dans son sermon de La Madeleine (LXXI, 8) au groupe de Rude sur l'Arc de Triomphe et l'intitulant la Marseillaise, conformément à un usage erroné et aux guides pour étrangers, a pu commettre une erreur,rectifiée aussitôt en l'appelant « un cri de la France violée », en rapprochant de cette définition les deux vers de Boulay-Paty dans sa pièce de vers écrite au moment de l'inauguration du monument.

... Ici la Liberté, bravant et rois et czar,
Pousse sur la frontière un peuple qu'elle en- [flamme ;

Ne faut-il pas arriver à conclure que le groupe de Rude « le Départ » représente la France appelant ses enfants et leur criant de courir à la frontière ? D'ailleurs, ne les voit-on pas se presser, courir, vers un point déterminé tandis qu'Elle crie, qu'Elle gueule aux autres,qu'on sent suivre de près les premiers accourus : « la frontière est attaquée ». Le tout n'est-il pas bien français et cela ne suffit-il pas ?

Rude a pu être critiqué dans son œuvre il le sera encore, mais de tout temps, elle a été, est et sera admirée parce qu'elle est un sentiment Français.

L'Arc de Triomphe que Napoléon avait décidé d'élever à la gloire de ses armées devait primitivement être construit à l'emplacement de la Bastille ; l'Empereur après hésitation se décida pour la barrière de l'Etoile et ordonna de faire là une entrée majestueuse pour sa capitale ; les

deux architectes Raymond et Chalgrin chargés de la construction ne s'entendirent pas ; Chalgrin voulait simple et grand, des nus décorés de quelques points de sculpture, son confrère ne partageait pas cette idée. Un certain nombre d'artistesfurent appelés à juger le différend et à répondre en même temps à un certain nombre de questions déterminées. Chalgrin l'emporta et continua seul les travaux commencés dès 1805-1806, jusqu'à sa mort en janvier 1811.

Goust lui succéda jusqu'en 1814 ; les travaux interrompus à cette époque furent repris en 1823 par Huyot, auquel on demanda de grandes modifications, abandonnées, il est vrai, après le commencement de leur exécution pour en revenir au projet de Chalgrin Huyot désirant quand même faire œuvre personnelle fut écarté et remplacé par une commission de quatre architectes qui bientôt céda la place à Huyot rentré en grâce après avoir abandonné ses prétentions premières ; évincé de nouveau en 1833, Blouet le remplace et c'est vers cette époque que commence l'exécution des sculptures. Conçu par Chalgrin dans ses grandes lignes le projet primitif eut à subir quelques modifications, principalement dans son attique . sa destination ne fut pas toujours la même ; d'abord dédié par Napoléon à la gloire de ses armées, il le fut par Louis XVIII à l'armée d'Espagne, puis après la révolution de Juillet aux victoires de la République et de l'Empire.

Sous l'Empire, le Directeur des Beaux-Arts,Denon,dirigeait les travaux d'art ; il choisissait les artistes, discutait avec eux les projets, souvent même, imposait sa volonté exprimée en dessins qu'il faisait exécuter sous sa direction. De nombreux rapports à l'Empereur le tenaient au courant des travaux ; — pour l'Arc de Triomphe il doit, comme pour beaucoup d'autres monuments de cette époque,exister de nombreux documents, rapports,etc., où il serait peut-être possible de retrouver l'indication des motifs de sculptures devant décorer les grandes surfaces adoptées par Chalgrin qui ne pouvaient avoir aucun rapport, sauf le Départ, avec ceux exécutés vers 1833 qui rappellent des épisodes postérieurs.

Le groupe de Rude glorifie-t-il le Départ des Volontaires en 1792 ou simplement « le Départ » des armées,représenté aussi sur la frise ?

S'il représente le Départ des Volontaires en 1792, le chant de Rouget de Lisle composé pour eux à la frontière ne fut appelé *la Marseillaise* qu'un peu plus tard après l'assaut des Tuileries 10 août, par les fédérés venus de Marseille à l'appel des Jacobins, et Rude en représentant *la Marseillaise* dans la figure allégorique dominant son groupe aurait commis un anachronisme. Ses contemporains l'auraient-ils laissé passer ?.

Ne faut il pas voir plutôt dans cette allégorie la France du Père Sertilange ou la Liberté de Boulay-Paty jetant son cri : « tous à la frontière » ?

GEO.

—

Alfred de Musset et le clocher de Vouziers (LXXII, 383). — Ces strophes, qui sont un pastiche servile de la *Ballade à la Lune* ne nous semblent pas le moins du monde appartenir à Musset. Et cela, non point parce qu'elles ne figurent pas dans ses *Œuvres* ce qui ne prouverait rien — mais pour les raisons suivantes :

1° Jamais Musset ne se serait imité lui-même, d'une façon tellement étroite qu'on pourrait croire à une parodie. Ce n'était pas « son genre » !

2 Si, par passe-temps, Musset avait pensé un jour à se pasticher, il n'aurait vraisemblablement pas choisi la *Ballade à la Lune*, qui fut un peu pour lui comme une tunique de Nessus romantique, sous laquelle on l'écrasait et dont les plis goguenards gênèrent toujours le classique qu'il prétendait être.

3° Pas la moindre allusion à cette pièce dans les lettres qu'on possède de lui, ni dans celles de ses correspondants, ni dans aucun des documents relatifs à lui que nous avons pu avoir entre les mains.

Il y a donc gros à parier que ces strophes ne sont pas plus de Musset que la fameuse *Ode à l'absinthe*, restituée à son véritable auteur par l'*Intermédiaire*, en 1906.

PAUL PELTIER.
Vice-président des Mussettistes.

—

Les sonnets de Clément Privé (XLVIII ; LI ; LXXII, 408). — Que n'ai-je cinq lustres de moins ! Comme tous les camarades du Chat Noir, je répondrais à la

question de Pierre Dufay en lui récitant, les yeux fermés, le *Parce que...* truculent que, chaque soir, le gentilhomme-cabaretier servait aux clients du théâtricule, comme un plat de sa cuisson. Hélas ! le fumet n'a laissé dans ma mémoire qu'une fumée grasse où trottent quelques étincelles (*commerce... perce... traversin... cascamèche..*) Une flamme brusque jaillit, la chute terminale :

O Dante, et toi ! Shakespeare, il peut naître
[un poète.

Encore Salis ne terminait-il pas ainsi. Régulièrement le gosier gouailleur hoquetait : « Il peut naître..... *Déroulède.*» Les auditeurs qui ignoraient le sonnet de Clément Privé ne comprenaient rien ; mais Rodolphe s'en moquait, satisfait d'avoir pu railler Déroulède.

Le déroulédisme là-haut, n'était pas très à l'ordre du soir. Je renonçai à dire certain poème patriotique avec lequel j'avais pénétré dans le Temple des Muses montmartroises et chassé un Boche perturbateur. O lyre de la Revanche ! Debout sur une table, je claironnais :

Marche, marche, Breton têtu !
Dans un nuage de poussière
Fais rouler le casque pointu
Dont l'orgueil luit sur la frontière !...

Un grognement m'interrompit. Rodolphe jeta le groin dehors. . Cinq ans après il se servait d'un sonnet de Clément Privé pour rendre Déroulède ridicule : les violons de la Butte oubliaient les fifres d'Outre-Rhin.

LÉON DUROCHER.

*
* *

Si j'étais à Paris je pourrais donner au confrère Dufait 3 ou 4 des sonnets que Privé m'avait donnés :

Je me rappelle de quelques vers des *Parce que.*

Parce que sa viande était à point rôtie
Que le Journal détaillait un viol
Que sur sa gorge immonde et mal bâtie.
La servante avait oublié de fermer son col.

Un autre était *Présentez armes au Luxembourg.*

Un livre de nouvelles de Privé a été publié, l'éditeur avait les sonnets.

A. CALLET.

—

Le voyage de Locke avec lord Northumberland (LXXII, 382). — Je cherche vainement dans la vie de Locke (*H. Marion Locke, sa vie et ses œuvres*, 1 vol. Paris, 1878) le voyage de ce philosophe en France avec le Comte de Northumberland en 1668.

J'y vois seulement qu'en *1672*, il vint en France *pour la première fois* en compagnie de lady Northumberland, femme d'un clergyman ami et ancien condisciple de Locke. A son retour, celui-ci adressa à Mapletoft une lettre moitié triste et moitié enjouée où il raconte quelque chose de cette première visite.

Il fit un nouveau voyage en France, en 1876 et séjourna en 1876-77-78, tant à Montpellier qu'à Paris, sans y être plus que la première fois accompagné de lord Northumberland.

DEHERMANN.

*
* *

Au moins de juin 1678, Locke partit de Paris pour parcourir l'ouest et le midi de la France. Il n'avançait qu'à petites journées et muni de lettres lui donnant accès auprès de personnes susceptibles de le renseigner. C'est ainsi qu'il visita successivement Orléans, Blois, Angers, La Rochelle, Rochefort, Bordeaux, etc.

Locke tenait un *Journal*. Il appartient au comte de Lovelace, et lord King en a fait des extraits (Fox Bourne, I, 338).

F. UZUREAU.

*
* *

On trouvera quelques renseignements sommaires sur un voyage fait par Locke en France, en 1675-1676, dans la *Revue de Paris*, t. XIV (1830), p. 5 et suiv.

Le 3 décembre 1675, Locke est à Beauvais, le 22 décembre à Lyon. Le 1er mai 1676, il est à Montpellier, le 26 mai à à Tours. Mais cette date de 1675-1676 ne répond pas à celle de 1668 qu'indique « Un curieux ». S'agit-il de deux voyages différents ? O. — C. R.

—

L'humanité se compose de plus de morts que de vivants (LXIII, 385). — D'après M. Bouché-Leclercq, l'oracle de Delphes conseillait déjà « aux démocrates mégariens de faire entrer dans le nombre souverain tous leurs ancêtres, de telle façon que la génération vivante se considérât toujours comme la minorité ».

C'est le cas de dire avec l'auteur de l'*Ecclésiaste* : « Rien n'est nouveau sous

le soleil et nul ne peut dire : voilà une chose nouvelle, car elle a été déjà dans les siecles qui se sont passés avant nous. »

ALBERT DESVOYES.

—

Avoir du cran (LXXII, 145,270,359). — Quand j'ai émis des doutes sur le bon aloi de l'expression « avoir du cran » je citais le général Cherfils... il est donc superflu d'invoquer l'emploi qu'en aurait fait le général Joffre. L'incorporation de cette locution dans l'armée n'est pas douteuse ; reste à prouver qu'elle n'est pas équivoque, et j'estime que, pour cela, le plus probant serait d'établir que cette incorporation a précédé celle de recrues plus que douteuses qui alarma fort l'opinion il y a quelque quinze ans.

Il faut n'être amateur ni de fusils ni de couteau pour ne pas saisir l'association d'idées qui s' « impose ». Dans un sens péjoratif nous avions déjà l'expression « être à cran » faisant image pour quiconque a eu à sourire de l'embarras d'une personne peu experte à refermer le couteau qu'on lui avait prête ouvert. Une belle-mère est à cran lorsque son gendre ne sait comment s'y prendre pour la rendre inoffensive.

Mais j'ai eu aussi, dans mon enfance, des carabines Flobert dont le chien, surmené, ne tenait plus l'arrêt et j'imagine sans peine que le troupier doit apprecier que son arme « ait du cran ». De là ma question ; l'origine de l'expression peut être loyale et « franchement » militaire, mais elle est suspecte ; c'est une question de date.

SURELL.

***

Il y a bien des chances pour que « avoir du cran », se rattache à « crâner » et à sa famille — quoi qu'en matière de langage les associations d'idees les plus imprevues soient possibles, et qu'une indication précise puisse révéler un jour une parenté, invraisemblable au premier abord, par l'intermediaire, peut-être, de quelque langage technique, avec « cran » entaille.

Mais on peut, semble-t-il, assez bien concevoir que le verbe *crâner* ait suggéré le substantif *cran* : la derivation, quelquefois, se fait en remontant, en quelque sorte, et dote un mot deja existant d'un mot-souche imaginaire. « Cran » entaille a donné un verbe dérivé « craner », vieux français et encore usité comme terme technique ; de « crâner », on a bien pu, instinctivement, remonter à « cran ». (C'est justement ce qui s'est passé dans la langue de la marine, où du verbe *craner* pour *carèner*, on a tiré un substantif *cran*).

Maintenant, si j'en crois le *Lexique de l'ancien français* de Bonnard et Salmon, l'ancien français a possédé, au sens de « crâne », os de la tête, la forme « cran ». Subsisterait-elle encore dans le langage populaire de quelque province ? Et serait-ce la l'origine de notre expression : « avoir du cran » ?

Quoiqu'il en soit de ce point, je ne vois, pour ma part, aucune objection à rattacher « crâner » et sa famille au substantif crâne. Toute cette famille de mots est très récente ; les étymologies grecques sont donc à écarter. L'emprunt au breton ou à l'anglais est une hypothese ingenieuse ; mais il est fort malaisé de voir quelle transformation phonétique vraisemblable aurait fait passer de *Krem*, si *Krem* il y a, ou de *crank*, à *crâne*. Au contraire, la parenté avec *crâne* substantif semble tres facile à concevoir. Nous prenons souvent le mot *tête* dans le sens de caractere et même spécialement de caractère volontaire, énergique ; c'est là une image courante. On dit : une mauvaise tête, une forte tête ; on dit : il en a, une tête, pour dire que la personne dont on parle n'a pas le caractere commode. On dit même : « c'est une tête », pour exprimer la même idée. Quand le mot « crâne », longtemps reserve aux savants, est entré dans la langue courante, vers le XVIII[e] siècle, semble-t-il, on a bien pu dire : « c'est un crâne », pour marquer encore mieux la dureté de cette tête. Et, l'expression se répandant, on a pu finir par y prendre « crâne » pour un adjectif substantivé : « un crâne » pour « un homme crâne », et « crâne », peu à peu, a pu passer ainsi adjectif. Si je ne me trompe, on trouverait une évolution identique dans l'emploi du nom propre « Myrobolan », devenu, au cours sans doute du XVIII[e] siècle, l'adjectif « mirobolant. » Le plus ancien exemple que Darmesteter-Hatzfeld ait trouvé de *crâne* adjectif (il date de 1785) est justement : « cet homme est *un crane*, un fou, un écervelé ».

IBÈRE.

Lugdunum (LXVIII ; LXIX, 121,324, 517, 579 ; LXXI, 459). — Quand le commandant L. Abet invitait, l'an passé, à lui proposer l'étymologie de Lugdunum, je n'avais point mes références sous la main. Mais je puis lui conseiller aujourd'hui la lecture de *Words and Places* (Illustrations of History, Ethnology and Geography, by Isaac Taylor of York). L'*Everyman's Library* vient de nous rééditer à bon compte ce précieux livre d'érudition. Je m'étonne qu'aucun lecteur des *Notes and Queries* ne l'ait signalé.

D'après Taylor, LUG ne signifiait pas « brume », « brouillard », mais tout simplement « marais, marécage ». Il y a pourtant d'ordinaire entre les deux idées une connexité certaine. Dans les climats secs, bien ventilés,le marais peut émettre néanmoins très peu de brouillard. J'ai observé le fait dans le Midi, en une plaine marécageuse, de formation éolienne, fille d'une rivière (l'Argens), de la mer, et surtout du Mistral : à Fréjus.

Taylor apparente « Luy » au gaëlique « Llwch », à « loch », en écossais ; « lough », en irlandais ; « lagen » en gallois et breton ; « lagu » en anglo-saxon ; « lac » en français ; « lacus », en latin ; « lakkos » en grec. Parmi les exemples géographiques cités de Taylor, et auxquels il serait facile d'en adjoindre bien d'autres,on peut citer Lugdunum (Lyon) ; Leyden (Leyde) ; et même Lukolekia, Lukotokia, Lutetia (le nom romain de Paris).

Même en gaëlique, la racine « Llwch » est voisine de « Llaith » moite, humide : c'est le brouillard auquel s'est arrêté le commandant. D'où Arles, « Arelate » (ville « sur le marais »).

Pour les parentés linguistiques, consulter aussi l'*Etymological Dictionary* de M. W. Skeat.

Elojean.

—

Les Allemands sont à Noyon (LXXII, 385 ; LXXIII, 15). — .....

— Je m'écarterai de la question ?... Ah ! tant pis !.. pour égayer cette rubrique.....

Pourquoi cela me rappelle-t-il :

« Fermez l'gaz et qu'tout l'mond' sorte !
« Il est deux heur's du matin.....
« Et surtout n' fait's pas d' potin ;
« Les agents sont à la porte ! »
de....., dans.....

(je ne retrouve pas !...)

Et pourquoi aussi, qu'un de mes anciens chefs qui avait « fait 70 », répondait, lorsqu'on l'agaçait d'une « urgence » mal prouvée :

« Peuh !... les Prussiens *ne sont pas* à Chatou ! »

Sglpn.

—

Combien de mots français sont employés dans le langage usuel? (XXI ; LXIV ; LXV ; LXVI ; LXXII, 264).

1915-12 14 = Je viens d'entendre, dans une conférence sur la sténographie, le professeur, moins généreux que Maurice Donnay (LXXII, 164), n'attribuer à la langue française que quarante mille mots, et dire qu'un orateur, même *un orateur qui se respecte*, n'en a guère, dans son vocabulaire usuel, qu'une douzaine de mille.

Sglpn.

—

Les noms des tranchées (LXXII, 242, 392 ; LXXIII, 14). — « C'est le reflet de la bonne humeur qui passe chez les poilus. Lorsqu'on ne tire pas, rien ne s'y passe autrement que dans une ville. L'un d'eux sort-il de sa cellule pour se dégourdir les jambes ? Il demande à son voisin s'il ne veut pas l'accompagner rue de Morhange. Toutes les artères de la Cité ont des noms. Il y a la rue de Maricourt (un souvenir récent), la rue de Morhange (un rude souvenir, hélas !) et le boyau qui porte cette plaque est un vilain coupe gorge, un mauvais lieu où les balles pleuvent et où il ne faut pas s'attarder ; la rue de la Paix et la place de la Concorde (les bien nommées, et d'autres rues qui parlent à l'esprit des nancéens ».

(*Illustration*, 14 nov. 1914).

« Il y a quelque part, sur le front, une une tranchée envahie par de fort gênants insectes, de l'espèce des diptères, pour laquelle ses habitants, des Parisiens, ont trouvé un nom qui la définit exactement. Ils l'appellent le boulevard de Pique puces».

(*Liberté*, 27 décembre 1915).

P. c. c. Gustave Fustier.

—

Guitoune (LXXII; LXXIII, 30). — Guitoun est un mot arabe qui signifie tente en toile. Voir le *Dictionnaire arabe français de* Roland de Bussy, page 580 :

« Guit'oun, pluriel guiat'en, tente de campagne, en toile ».

Il y avait autrefois en Kabylie un village nommé Blad Guitoun (pays de la tente). Il s'appelle actuellement Félix-Faure. Station du chemin de fer d'Alger à Tizi-Ouzou. T. O'REUT.

—

Cagibi (LXXII; LXXIII, 30). — Sous cette forme, le mot qui est ancien, vient d'être modernisé et parisianisé puisqu'il sert d'enseigne à un cabaret de Montmartre, le *Cagibi* du chanteur Enthoven. Le mot se rencontre aussi sous la forme *tabiji cabajouti*. Il a le sens de baraque, mauvaise maison, appentis, recoin, Balzac l'a cité plusieurs fois dans *Ferragus*, le premier épisode de l'*Histoire des Treize*, puis dans *Ursule Mirouet* où il parle d'une « longue galerie, terminée par un *cabajouti*. »

Dans l'Ile-et-Vilaine, au pays de Dol, sous cette forme : *cabajouti*, ou *cabajuti*, le mot est souvent employé pour désigner un petit grenier, un réduit. C'est le mot « cage », allongé ou déformé, suivant Le *Dictionnaire des locutions populaires du bon pays de Rennes* de H. Caillère, 1891.

Dans l'Anjou, on dit aussi : *cabagiti*, *cabageti*. Le *Vocabulaire du Haut-Maine* de M. de Montesson, l'indique comme étant masculin, avec le sens de méchante maison, mauvais meuble, mauvais bahut. En réalité, le mot *cagibi* est un terme provincial, passé dans l'argot et qui est ressuscité aux tranchées, pour désigner les installations de fortune, créées par nos braves « poilus », pour s'y abriter tant bien que mal. « Le cagibi du percolateur est le dernier salon où l'on cause. » (Le *Temps*, 4 septembre 1915).

Gitounes. — Gitounes ou plutôt Guitounes a surtout été popularisé par le petit journal du front, édité par le 144e de ligne. L'*Echo des Guitounes*, qui annonçait son apparition en ces termes amusants et spirituels.

L'Echo des Guitounes est le journal le plus répandu du front entier : tirage justifié, 1.000.000 d'exemplaires (à quelques zéros près). Il est relié à toutes les cuisines du 144e par fil spécial (fil de fer en cuivre) ; il est en outre relié avec les Boches, par fil barbelé. Toutes les nouvelles sont garanties fraîches, même celles qui arrivent de la ligne de feu. Les 100 000 premiers abonnés civils auront droit à un billet de faveur pour le *Théâtre des Hostilités*. (Se hâter !) »

Le mot *guitoune* figure aussi dans le titre d'un article de M. Henri Béraud, dans l'*Information*, arborant ces mots : *Guitounes et Cagniats*.

Après avoir décrit la *cagniat* d'un officier d'artillerie, l'auteur ajoute :

Et tout autour de ce châlet, les *guitounes*, gourbis et cagniats des hommes se groupent sur la pente du talus. Toutes ont des fenêtres, des fenêtres qui s'ouvrent, qui ont des vitres et des espagnolettes.

Guitoune, dans le langage actuel des tranchées, sert donc comme *cagibi* à désigner une installation, un abri peu luxueux, édifiés rapidement. C'est un terme qui a certainement été introduit sur le front par les troupes algériennes, et qui a été un peu détourné de son véritable sens, parce que Kitoune, en arabe, signifie surtout « tente » ; au pluriel, « gui à theun, *tentes*, *tentes de voyage*.

De la langue arabe, nous vient aussi *gourbi* ou *gourbil*, plus ancien, car ce terme est aujourd hui francisé, étant admis depuis 1878 dans le *Dictionnaire de l'Académie française*. Le *gourbi* est une sorte de cabane conique, formée par un clayonnage de branches d'arbres, enduit d'un gâchis de terre et de paille hachée, comme la *beauge* des chaumières normandes ; souvent il est recouvert de roseaux ou de branches de diss. Une seule ouverture forme la porte du gourbi, et une autre baie laisse passer la fumée du foyer intérieur. Souvent, autour du gourbi, est creusée une rigole pour l'écoulement des eaux de pluie. Dans les tranchées, le gourbi d'après M. L. Sénéan, est un abri en planches, une petite baraque adossée au talus. Il existe un petit journal, qui a pris le nom de *L'Echo des gourbis*, petite feuille du front.

Le mot *gourbi* s'emploie aussi en provençal, et Mistral, dans son *Dictionnaire de la langue provençale*, cite ces deux vers du poète J. Laurès.

Tout sausso toi grais e tout vi
Me sauveri d'aquil gourbi.

Et la cagna ou cagnat qui revient si souvent dans les lettres des poilus ? C'est un abri individuel sous terre ou sur terre, pour les hommes ou pour les officiers. « Son intérieur, il le regardait de tous « ses yeux. Ah la cagna ! Revoir sa ca- « gna ! C'est propre ici et c'est mignon ! » (René X. *Parisiens à la guerre*). M. Sénéan donne au mot une étymologie espagnole. « C'est la cana (cagnia), qui si- « gnifie à la fois roseau et galerie de « mine, mot emprunté, par les turcos au « sabir, au jargon mélangé, d'arabe, « d'espagnol, d'italien, parlé en Algérie « et dans le Nord de l'Afrique. » M. Sénéan ajoute qu'il sert à désigner les petites huttes de bambou, tonkinoises ou annamites, dans lesquelles habitent les coolies et les femmes. « Les cagnas de Tuyen-Quan. (*Le Journal*, 17 juillet 1915).

Il nous apparaît que cagna, au lieu de venir de l'espagnol, pourrait bien être un terme de marine transporté à terre. Le *Glossaire nautique* de Jal indique, en effet, cagnard, cagniard, comme étant un méchant abri, une retraite malpropre, un chenil, un abri sur le pont, au moyen d'une toile goudronnée pour les matelots de service, qui veulent se préserver de la pluie et du vent. Il cite l'emploi de ce mot, par Montaigne. « Mais en ces voyages vous serez misérablement en un caignart où tout vous manquera ».

Le *Dictionnaire de marine* de Montferrier, 1841, donne aussi au mot cagniard :

Pièce de toile de melis double, peinte en ocre, qu'on tend dans les bas haubans, par les mauvais temps, pour servir d'abri aux matelots.

Le Dictionnaire provençal, de Mistral, cite encore cagnard, cagnar, comme venant, non de l'espagnol cana, roseau, mais de l'italien cagna, chienne, animal paresseux, qui reste souvent couché Cagnat, suivant lui désigne « un abri chaud où le vent ne se fait pas sentir et où le soleil darde. »

Littré donne aussi la même étymologie...

Canine, pour caignard : coin malpropre, chenil. En provençal et en languedocien, endroit exposé au soleil, parce que la chaleur qu'on y éprouve rend cagnard, paresseux, nonchalant comme un chien. Par extension, les gens demeurant dans les cagniards ou les cagniats, les mendiants prirent le nom de leurs pauvres habitations : Les cagniards de l'Hôtel-Dieu.

Cagibi, gourbi, cagna, guitoune, canfouine, kasba — encore un mot arabe signifiant « château, forteresse. » — piaule, tôle, termes de l'ancien jargon, sont, jusqu'à présent, les termes principaux de l'architecture du « front » et des tranchées. Mais qui sait si, au gré de la fantaisie, il n'en naîtra point de nouveaux, non moins pittoresques ?

GEORGES DUBOSC.

—

Cafard, expression militaire (LXXII, 144). — Les Africains n'avaient pas attendu la guerre de tranchées pour avoir le cafard. Il conduit souvent à des excentricités, souvent aussi à la neurasthénie, parfois au crime. Ce fut le cas des malheureux qui eurent nom Voulet et Chanoine.

En Indo Chine, l'insecte change de nom et s'appelle le *Margouillat*, mais ses effets restent les mêmes. D'aucuns considèrent l'opium comme un remède, ce qui est à démontrer.

L'expression est depuis longtemps déjà passée dans la langue. Lorédan-Larchey la citait comme lui ayant été fournie par le lieutenant Palat :

« Cafard (Avoir un) : avoir des idées décousues. Allusion semblable à celle de *avoir une araignée dans le plafond*. Il s'agit du *cafard*, insecte. »

Elle est, depuis belle lurette, devenue courante.

Dans l'argot de Saint-Cyr, le mot *cafard* et son dérivé, le verbe *cafarder* ont un sens tout à fait différent Le *cafard* est un flatteur ; le *cafardage* : la faveur, la protection L'ancien *cafarde* le melon qu'il protège ; on *cafarde* également l'autorité, quand on la flatte.

(Cf : Paul Eudel : *L'Argot de Saint-Cyr*).

P. D.

—

Lettre de cachet sur carte à jouer (LXXII, 331). — Cette question a déjà été posée dans l'*Intermédiaire* ; il me semble bien avoir pris part aux communications qui subirent, pour rappeler que Louis XVI étant alors à son jeu, écrivit sur une carte l'ordre de mettre Beaumarchais à St-Lazare.

H. C. M.

Même réponse ; VILNA

Boulet ramé (LXXII, 386). — On lit dans d'Aubigné (*Hist.*, II, 287) la phrase suivante : *Vachoniere aiant les reins coupez d'une balle ramée*, qui prouve que ce genre de projectile était employé au XVI[e] siècle. En ce qui concerne le boulet ramé, mes premières recherches m'en font trouver la mention dans *Le manœuvrier* ou *Essai sur la théorie et la pratique des mouvements du navire et des évolutions navales*, de Bourde de Villehuet, publié en 1769. En 1814, le boulet ramé figure encore dans les traités relatifs à l'artillerie de marine. NAUTICUS.

—

Vaches en or enterrées par les Anglais en quittant la France (LXXII ; LXXIII, 16). — J'ai su, il y a quelque 40 ans, que des paysans des environs du Mans, avaient en leur possession un petit cheval en or provenant du pillage, en 1789, d'un château voisin. Bibelot ? Jouet d'enfant ? Ce même château, aujourd'hui détruit, joua son rôle pendant la guerre de Cent Ans, et la tradition voulait et veut encore qu'il y ait un trésor caché dans ses substructions encore existantes, un propriétaire moderne y fit faire des fouilles sans résultat.

Ce cheval en or n'est pas la seule épave des pillages de 1789 dans cette région. M. L. d'A., ancien député sous le second Empire, y découvrit et recueillit dans une ferme, un Bonheur du jour Boule. M. D-M., ancien contrôleur des contributions directes, trouva, dans une ferme aussi, un portrait à l'huile, en cadre ovale du XVIII[e] siècle, représentant une charmante jeune femme, vêtue d'une tunique ou d'un manteau bleus, parsemés de fleurs de Lys, et qu'il croyait être celui d'une fille de Louis XV, à cause des fleurs de Lys ; mais je pense que ce portrait provenait du pillage, en 1789, d'un château voisin qui appartenait à la famille de Laval-Montmorency, laquelle jouissait de la prérogative de faire figurer les fleurs de Lys dans ses insignes et ses armoiries, et qu'il doit représenter la fille cadette du comte de Laval-Montmorency qui fut mariée au comte d'Helmstadt, et était en effet, fort jolie. Quelque temps avant sa mort, M. D. M. vendit ce portrait à quelque amateur ou marchand Parisien, et je serais heureux de savoir ce qu'il est devenu pour pouvoir l'identifier plus nettement. Je le crois de Nattier qui était le peintre de cette famille de Laval-Montmorency. O. D.

—

Notes, Trouvailles et Curiosités

—

Le premier aviateur : Le Français Giffard. — Nous lisons dans le *Figaro* :

Le maître Saint-Saëns nous adresse, en réponse à un écho d'hier, la lettre suivante :

Mon cher ami,

N'en déplaise au *Masque de Fer*, le premier aviateur fut un Français, Giffard, que j'ai vu de mes yeux voler autour de Paris dans un ballon de forme allongée au-dessous duquel fumait un moteur à vapeur. Et c'était certainement avant 1862, car j'habitais alors rue du Jardinet n° 3, dans l'appartement où je suis né et que j'ai quitté en 1859. Or, l'événement auquel je me reporte avait eu lieu plusieurs années auparavant. Je crois même que c'était en 1849.

Compliments et amitiés.

C. SAINT-SAËNS.

Le lendemain nouvelle correspondance dans le *Figaro* faisant suite à cette première lettre :

Cher Masque de Fer,

Les souvenirs de M. Camille Saint-Saëns, sont, comme toujours, fidèles. Ils antidatent de trois ans seulement la première apparition du ballon dirigeable, qui fut bien celui de notre compatriote Henri Giffard.

On lit, en effet, dans la *Presse* du 25 septembre 1852 :

« Hier vendredi 24 septembre, un homme est parti, imperturbablement assis sur le tender d'une machine à vapeur élevée par un ballon ayant la forme d'une immense baleine, navire aérien pourvu d'un mât servant de quille, et d'une voile tenant lieu de gouvernail.

» Ce Fulton de la navigation aérienne se nomme Henri Giffard. — *Signé* : Emile DE GIRARDIN. »

Henri Giffard, ce jour-là, s'éleva donc en *dirigeable à vapeur*, au-dessus de l'Hippodrome.

L'aérostat obéissait parfaitement au gouvernail. Il faisait trois mètres par seconde dans le travers du vent. Il atteignit l'altitude de 1.800 mètres et redescendit à Trappes, en Seine-et-Oise, sans accident.

UN VIEUX LECTEUR.

Le Directeur-gérant :
GEORGES MONTORGUEIL

Imp. CLERC-DANIEL, St-Amand-Mont-Rond

LXXIII Volume *Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois* 10 février 1916.

N° 1433
31bis, r. Victor-Massé
PARIS (IX°)
—
Bureaux : de 3 à 6 heures

Cherchez et vous trouverez



Il se faut entr'aider

N° 1433
—
31bis, r. Victor-Massé
PARIS (IX°)
—
Bureaux : de 3 à 6 heures

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

Fondé en 1864

QUESTIONS ET RÉPONSES LITTÉRAIRES, HISTORIQUES, SCIENTIFIQUES ET ARTISTIQUES
TROUVAILLES ET CURIOSITÉS

L'INTERMÉDIAIRE paraîtra durant l'année 1916 dans les mêmes conditions que pendant l'année de guerre 1915.

—

Nous prions nos correspondants de vouloir bien répéter leur nom au-dessous de leur pseudonyme, et de n'écrire que d'un côté de la feuille. Les articles anonymes ou signés de pseudonymes inconnus ne seront pas insérés.

Pour la précision des rubriques, une question ne peut viser qu'un seul nom ou un seul objet.

Indiquer les rubriques et leurs cotes.

Quand la question sollicite la connaissance d'une liste, la liste, sauf exception, n'est pas insérée, mais envoyée directement à l'auteur de la question.

L'Intermédiaire des chercheurs et curieux *s'interdit toute question ou réponse tendant à mettre en discussion le nom ou le titre d'une famille non éteinte.*

—

Questions

—

Le tombeau de Napoléon Ier à l'Ile Sainte-Hélène. — En 1858, le Gouvernement Français acheta, non seulement Longwood, la dernière résidence de Napoléon Ier, et la vallée où se trouvait le tombeau de Napoléon ; mais encore il fut décidé que Longwood serait remis en état et qu'un officier supérieur y résiderait à titre fixe.

Un intermédiairiste pourrait-il nous dire ce qu'est devenue cette propriété de la France, si l'officier y a toujours résidé et quelle est la situation actuelle ?

J.-B.

—

Avanies subies par les représentants des puissances chrétiennes auprès de la Porte. — Jadis les envoyés des puissances chrétiennes à Constantinople étaient soumis à de cruelles avanies de la part du Sultan qui affectait le plus profond mépris pour les giaours. Après avoir négocié durant quelques mois pour obtenir une audience, l'ambassadeur devait faire antichambre durant plusieurs heures avant d'être introduit dans la salle du trône : à son entrée dans cette salle, il se trouvait empoigné par deux serviteurs (capidgis-bachis) qui le traînaient, le soutenant sous les bras et lui mettant la main sur le cou, pour le forcer à s'incliner jusqu'à terre avant de parvenir au pied du trône : l'ambassadeur lisait alors un discours que l'interprète traduisait d'une voix tremblante et auquel le Grand Seigneur ne répondait que par un monosyllabe ou faisait même répondre par le Vizir.

Je serais curieux de savoir jusqu'à quelle date cet étrange cérémonial — encore décrit après bien d'autres auteurs, par Le Chevalier dans son *Voyage de Propontide* (1802) — fut infligé aux représentants des puissances chrétiennes, et. notamment, s'il a été imposé à Sébastiani, ambassadeur de Napoléon Ier au-

près de Sélim III, en 1806, comme il l'avait été aux ambassadeurs de nos rois, qui jouissaient cependant d'une situation privilégiée à Constantinople ?

J. W.

--

Emigrés Normands et Bretons à Jersey. — Dans un ouvrage récemment paru, *La Maison du Hecquet et les seigneuries de Hautteville et de Rauville*, par M. Hervé de Rauville, on trouve, pages 163, 164 et 165, une liste de 228 noms que l'auteur donne comme étant ceux des émigrés normands et bretons résidant à Jersey en juillet 1796.

L'ouvrage étant visiblement d'un érudit, et très consciencieusement documenté, cette liste présente de réelles garanties d'exactitude. On voudrait néanmoins pouvoir la contrôler par d'autres sources. Existe-t-il un travail spécial sur les émigrés à Jersey ? Si oui, où pourrait-on se le procurer ?

S. d'A.

—

Napoléon III et l'ingratitude du pamphlétaire. — Dans un des derniers articles, d'ailleurs si intéressants, que M. Frédéric Febvre, ancien sociétaire de la Comédie-Française, écrit dans *Le Gaulois*, nous lisons que, lorsqu'en 1871, l'ancien vice-doyen du Théâtre Français, en représentation à Londres, fit visite à Chiselhurst à Napoléon III, il put constater un fait d'une ingratitude remarquable. Parlant d'un des familiers de Napoléon III, dont l'empereur venait pour la troisième fois de payer les dettes, M. Febvre dit qu'il n'avait trouvé d'autres moyens de s'acquitter que de publier « un livre infâme ». Et M. Febvre ajoute que Napoléon III laissa tomber ces mots :

« Je ne croyais pas qu'un seul homme pût faire tant d'ingrats ».

Le même fait raconté par M. Frédéric Febvre se trouve dans les si curieux *Souvenirs* de M. Jules Claretie.

Ayant interrogé M. Febvre pour connaître le nom de ce pamphlétaire dont Napoléon III aurait payé trois fois les dettes et qui, pour l'en récompenser, aurait publié des brochures contre lui, il m'a répondu qu'il ignorait ce nom.

Est-il indiscret aujourd'hui, étant entendu que nous sommes assez éloignés de 1871, d'essayer de savoir ce qu'il y aurait de vrai, non pas dans le fait lui-même, puisque M. Febvre l'affirme, mais dans le nom qu'on ne connaît pas encore et qu'il ne doit pas être très difficile d'authentifier ?

J.

—

Eglise Ste-Geneviève des Grandes-Carrières, rue Championnet. — Eglise paroissiale depuis 1907 ; depuis quelle époque cette église porte-t-elle son nom actuel ? Quel était le nom qu'elle portait lorsqu'elle n'était qu'une chapelle ? Par quoi était occupé son emplacement actuel avant la construction d'un édifice religieux ?

C. F.

—

Les faux mollets chez les soldats de l'Empire. — Que penser de cette assertion de M. Jean Morvan, qui écrit dans son très attachant ouvrage *Le Soldat Impérial* (I, 132), les lignes suivantes :

Parfois il arrive que, chez des conscrits, les mollets absents laissent tomber la guêtre sur le pied et les rendent grotesques, mais le cas est rare, car, pour les revues, on leur en met de faux.

Sur quels documents s'appuie cet auteur ?

P. C.

—

Noms des navires marchands japonais. — Depuis la guerre russo-japonaise, on parle beaucoup du Japon, de son armée, de sa marine qui, tout récemment encore, viennent de s'illustrer par l'anéantissement de la colonie allemande de Kiao-Tchéou. Sa flotte de commerce prend de plus en plus d'extension et de développement.

Beaucoup ne seront pas sans avoir remarqué que les bâtiments à vapeur ou à voile japonais, de la marine marchande, portent un nom généralement composé de deux mots : un premier, variable avec chaque navire, un second, toujours le même, le mot *Maru*. Tels les noms des navires japonais Ysaka Maru et Sado-Maru qui sont d'actualité, l'un d'eux ayant été coulé le 21 décembre 1915, dans la Méditerranée, par un sous-marin.

Un intermédiairiste renseigné voudrait-

il donner la signification du mot *Maru* et l'explication de sa présence constante à la fin du nom des bâtiments de la flotte commerciale japonaise ?

Dr LOMIER.

—

Lieu de naissance de saint Ambroise. — Saint-Ambroise, d'après une tradition accréditée en Provence, serait né à Arles. Les Allemands veulent que ce soit à Trèves ; sur quoi se basent-ils ?

—

Beauvau, officier vendéen. — L'officier vendéen, qui se faisait appeler Beauvau sous la Restauration, était-il le fils du marquis de Beauvau, procureur-syndic du district de Cholet, tué par les Vendéens le 14 mars 1793 ?

UN CURIEUX.

—

Cyprien Bérard. — Quelque aimable intermédiariste pourrait-il nous fournir quelques détails biographiques sur Cyprien Bérard, auteur de *Ruthwen* ou les *Vampires* (Paris, Ladvocat, 1820, 2 vol. in-12 par C. B.) ? On le dit né à Arles (à quelle date ?) et fut, dit-on, directeur du Vaudeville et des Nouveautés, et rédacteur au journal *La Flandre*. Il aurait collaboré avec Charles Nodier.

A. L.

—

Le baron Emile de l'Empesé. Debraux. — Un curieux de Montmartre possède un petit livre devenu rare intitulé : *L'art de mettre sa cravate de mille et une manières, enseigné par la pratique, précédé de l'histoire de la cravate depuis son origine jusqu'à ce jour, etc., par le baron Emile de l'Empesé, membre des Sociétés les plus à la mode de la capitale*, Paris, 12e édition, 1832, 1 vol. d'environ 160 pages. Il est évident que ce baron de l'Empesé, qui porte le même prénom que l'auteur de la chanson célèbre : Fanfan-la-Tulipe, et qui, de plus, est, comme ce dernier, membre des Sociétés les plus à la mode de la capitale, ne peut-être que Paul Emile Debraux, le chansonnier si célèbre sous la Restauration et si oublié aujourd'hui. Je voudrais en avoir la preuve dans les bibliographies et les annuaires de l'époque. L'œuvre d'Emile Debraux est considérable. Les catalogues de la Bibliothèque Nationale ne sont peut-être pas la moitié de ses œuvres en vers et en prose Ce fait est compréhensible, car le « baron Emile » pleuré par Béranger, son heureux rival, écrivit sous différents pseudonymes tels que les suivants : P. E. Duval-Thiermont, Paul-Emile Duval, Paul-Emile Duval-Thiermont, Xuarbt de Clopincourt (Xuarbt-Braux retourné) C. D. Roi de la Fève, Baron Emile de l'Empesé, L. Constant ; Richard ; etc.

En 1824, Emile Debraux demeurait n° 8, rue du Mail, à Paris ; en 1830 à Montmartre. Le Bulletin n° 67-68 de janvier-juin 1910 de la société *Le Vieux Montmartre* a publié la notice biographique d'Emile Debraux.

O'KELLY DE GALWAY.

—

Gérard de Nerval. — Peut-on me dire où habita Gérard de Nerval durant les 3 ou 4 mois qui précédèrent le jour où il fut trouvé pendu à un réverbère de la rue de la Lanterne, dans la Cité ?

C. F.

—

Grolée. — De qui était fille et petite fille Alix de G. qui épousa en 1363 François, chevalier, seigneur de Maubec ? Comment la relier aux généalogies dressées par Guichenon en son histoire de la Bresse ?

Comte DE G.

—

Justin Langlois. — Il a paru, dans la *Lune Rousse* de 1867 et l'*Eclipse* de 1868, une suite d'articles sous le titre : *Nos Vaudevillistes chez eux, révélations d'un frotteur*, signés de Justin Langlois.

Un confrère pourrait-il : 1° me dire si ces articles ont été réunis en volume, 2° quel était ce Justin Langlois, signataire desdits articles ?

E. H.

—

Lacépède, musicien. — On sait que Lacépède, grand amateur de musique, fut un compositeur fécond et malheureux, et en même temps un écrivain musical. Son ouvrage en deux volumes, imprimé en 1785, *la Poétique de la musique*, est quelquefois cité. Mentionnons en passant ce petit fait omis par Fétis, qu'une seconde édition, remaniée et réduite tout exprès par l'auteur, en fut publiée en 1787 dans la collection intitulée *Bibliothèque*

universelle des Dames, avec une préface ampoulée, adressée par Lacépède à ses nouvelles lectrices. Qui nous renseignera sur Lacépède musicien ?

R. D.

—

Musy, graveur. — Dans le *Manuel de l'Amateur d'estampes* de Ch. Le Blanc, on lit :

Musy (Antoine-François). Grav. sur bois et en creux, né à Sallanche le 2 juin 1709, fut un artiste assez célèbre dans la Savoie ; il abusa de..., s'embarqua à Nice et disparut sans qu'on n'ait plus ouï parler de lui.

Le *Manuel* ne cite aucune pièce de son œuvre. Mais « il abusa de... » qui, de quoi ?... Simon.

—

Le Cardinal Piefort de Rabastens. — L'Annuaire pontifical catholique, publié par Mgr A. Battandier, donne dans son édition de 1905, une liste des cardinaux français. Parmi ceux-ci, se trouve Piefort de Rabastens, créé cardinal prêtre en 1320 par son ami intime le Pape Jean XXII. Peut-on me donner des renseignements plus complets que ceux fournis dans la notice, sur ce Cardinal ? Connaît-on ses armoiries, l'origine de sa famille ? Ses collatéraux, leur descendance ? L'orthographe de son nom est-elle bien exacte ? N'est-ce point Pilporc ?

B. P.

—

Rambures — De qui était fille et petite fille Simone de R. qui épousa au XVe siècle Jean, seigneur de Boubers ?

Comment la relier à la généalogie dressée par le Père Anselme ?

Comte de G.

—

Réginald de Roye. — Guillaume Nogaret avec Réginald (Raynald, Renaud) de Roye arrêta les Templiers de Paris en octobre 1307. Quelque aimable collaborateur peut-il me renseigner sur ce Réginald et plus particulièrement sur le rôle joué dans l'affaire des Templiers ?

Nardé.

—

Pour les Stendahliens. — Je serais très reconnaissant à quelque fervent beyliste de me communiquer, s'il les a en sa possession, ou de m'indiquer où je pourrais me procurer les « nombreuses lettres » du Dr Koreff adressées à Beyle et

que le regretté Casimir Stryenski avait m'a-t-on assuré, le projet de publier ?

Dr Cabanès.

—

Ramezay (Armoiries de la famille de). — Dans notre tome LXXI, M. Sulte, aimable et érudit Canadien, a répondu substantiellement à une question Ramezay. En voici une nouvelle qui se pose à ce sujet : Quelles sont les armoiries de cette famille ? Potier de Courcy dit (m'assure-t on, je n'ai pas le volume sous les yeux) : *d'azur au bélier issant d'or, accompagné de 2 bandes tranchées de gueules et d'or et contourné* (*sic*, cantonné plutôt) *de 4 étoiles d'or*. D'où isse ce bélier ? Mais d'après la maintenue de noblesse des Ramezay, au 1er juin 1701, voici un blason encore moins compréhensible ; *d'azur au bélier issant d'or, à quatre bandes, 2 de gueules et 2 d'or, aux quatre étoiles d'or*

Parmi nos érudits bretons collaborateurs (Brondineuf par exemple) y en a-t-il qui puisse me renseigner ou dire comment il comprend ce blason ?

Saint-Saud.

—

Ex-libris à déterminer : « Avant tout Lorraine ». — A quoi attribuer l'ex-libris moderne suivant :

D'azur à la fasce d'or accompagnée de trois croissants d'argent, chacun d'eux surmonté d'une croix de Lorraine de même, et d'une étoile de même en chef.

Timbre : Casque de face orné de ses lambrequins.

Cimier : Une croix de Lorraine.

Devise : « Avant tout Lorraine ».

R. de R.

—

Distique latin à attribuer : crede ratem. — A qui dois-je attribuer le distique suivant :

Crede ratem ventis, animum ne crede puellis,
Namque est feminea tutior unda fide,
Femina nulla bona (est) vel si bona contigit una,
Nescia quo fata res mala facta bona est.

Hy Many.

—

Musidora. — Que signifie ce mot que je lis sous un portrait de Lady Hamilton par Gainsborough, à la National Gallery : *Musidora* se baignant les pieds.

Hy Many.

Miroir sur une statue. — Une statue en bois de la Vierge à l'Enfant récemment extraite d'un grenier en Bourgogne présente une particularité curieuse

Cette statue haute, d'un mètre environ et d'assez bon style, paraît dater du XVIe siècle. Sur la poitrine de la Vierge une fleur est sculptée comme pour servir de broche. Elle a la forme d'une églantine et peut passer pour une rose.

Le cœur de cette fleur est occupé par un petit miroir circulaire étamé d'un diamètre de deux centimètres environ.

Seulement ce miroir ayant été fendu fut recouvert d'une couche de peinture verte et c'est en grattant la peinture qu'on l'a découvert.

L'idée d'un reliquaire doit être écartée pour deux motifs.

1° Le miroir est serti dans le bois et ne peut s'ouvrir ;

2° les Vierges, il me semble, ne servent pas de reliquaires, car quelles reliques porteraient-elles ?

Faut-il voir là seulement un ornement *sui generis* faisant l'office de pierre précieuse ?

Et de fait, l'éclat de la lumière du jour ou des cierges refleté par ce petit miroir devait produire un effet singulier.

Faut-il y voir encore un symbole du miroir de Justice dans la Rose mystique ?

Autant d'hypothèses admissibles mais fort incertaines.

Pourrait-on leur apporter quelques précisions ?

Connait-on, notamment. des statues analogues ou même seulement de petits miroirs faisant l'office de pierres précieuses ou ayant comme ornements une signification symbolique ?

E. FYOT.

—

De qui ce vers et dans quelle œuvre le trouver.

Ces deux enfants divins, le désir et la mort.

W.

—

Alphabet à déterminer. — Une inscription latine, qui paraît ancienne, a été faite avec un alphabet assez curieux dont la reproduction dans l'*Intermédiaire* serait sans doute d'une exécution difficile ; mais voici la description des lettres les plus typiques :

F est représenté par une croix sur un socle ;

R ressemble à un *sigma* majuscule retourné, mais avec une solution de continuité au milieu ;

S est retourné et tracé par une ligne brisée de sept traits ;

P ressemble à notre **Y** cursif, retourné de gauche à droite ;

T est une croix légèrement gammée ;

O la forme d'un écu héraldique français ;

M est surmonté d'un **T** ;

D est notre **C** retourné ;

I ressemble assez au *phé* hébreux.

Les autres lettres sont pareilles aux minuscules gothiques de même valeur.

Quel est cet alphabet ? A-t-il un nom ? A quelle époque a-t-il commencé à être en usage ?

A. DE PRAT.

—

Hocquesonner. — Quelle est l'origine et l'étymologie du verbe *hocquesonner*, employé par Flaubert dans le passage suivant ? Il ne figure dans aucun des dictionnaires dont je dispose :

Le génie comme un fort cheval traîne à son c... l'humanité sur les routes de l'idée ; elle a beau tirer les rênes et par sa bêtise lui faire saigner les dents en hocquesonnant tant qu'elle peut le mors dans sa bouche, l'autre qui a les jarrets robustes continue toujours au grand galop par les précipices et les vertiges.

NAUTICUS.

—

Quadrillée. — On lit dans l'*Illustration* du 20 novembre 1915 :

Les marsouins cisaillent les fils de fer qui retiennent les quadrillées sur leurs planchettes.

Quelle est la signification de ce mot : quadrillée ?

G. F.

—

Le lièvre carnivore. — Dans une de ses *Nouvelles Asiatiques* dont quelques-unes ne seraient pas indignes de Mérimée, Gobineau fait dire par un turcoman quelconque que la chair du lièvre est malsaine parce que cet animal se nourrit de charognes. Trouve-t-on ailleurs trace de cette ridicule allégation ?

Il faudrait, en tout cas, y voir une nouvelle preuve du manque d'esprit d'observation chez les paysans, dont j'ai relevé tant d'exemples chez les indiens de l'Amérique centrale.

O. S.

Réponses

—

La première victime de la guerre actuelle (LXXI). — Le premier soldat français, tombé au champ d'honneur, est Jules André Peugeot, caporal à la sixième compagnie du 44e régiment d'infanterie

Il existe diverses relations de la mort du caporal Peugeot qui permettent de préciser l'importance d'un événement qui doit faire date dans l'histoire de la guerre. MM. Sibille et Mauvaux ont publié, dans le journal *Le petit Comtois* du 19 septembre 1915, un récit très étudié des circonstances dans lesquelles ce vaillant soldat fut tué. M. Calame, un suisse, dont la neutralité garantit l'impartialité, a donné dans *La Gazette de Lausanne* du 16 octobre 1915, le résultat d'une enquête faite avec le plus grand soin, à Joncherey où eut lieu l'attaque allemande. L'*Elsasser Kurier* de Colmar a donné aussi un récit de ce premier combat, mais en l'empruntant à un numéro illustré du *Journal de guerre de Lille* offert au grand duc de Bade pour le 58e anniversaire de sa naissance. M. l'abbé Wetterlé en a publié une traduction dans *La France de Demain*. De l'étude attentive de ces divers documents, il résulte, comme on le verra, qu'avant toute déclaration de guerre, les allemands pénétrant très avant en terre française, commirent l'acte le plus grave d'hostilité. Il importe de rappeler que désireux, jusqu'à la dernière heure de prévenir toute cause de conflit, ordre avait été donné à nos troupes de s'éloigner à dix kilomètres des frontières allemandes et de créer ainsi une zone neutre entre les armées.

Le dimanche 2 août 1914, le caporal Peugeot, avec quatre hommes, se trouvait à Joncherey, petit village situé à deux kilomètres de Delle. Il s'était installé dans la maison de M. Docourt, éloignée du village d'environ cinq cents mètres et avait placé une sentinelle sur la route qui conduit à Faverois. Il était dix heures du matin. La fille de M. Docourt, étant sortie de la maison se rendant à une fontaine voisine, aperçut tout-à-coup quelques cavaliers allemands qui chevauchaient entre deux champs de blé. Elle revint courant et criant : Les Prussiens, voilà les Prussiens. Sans doute l'on pouvait croire qu'ils patrouillaient le long de la frontière mais non pas, qu'avant la déclaration de guerre, ils fussent assez audacieux pour la franchir et s'avancer à plus de douze kilomètres en France.

Mais, d'après la relation allemande, le lieutenant Mayer du 5e chasseurs à cheval, en garnison à Mulhouse, avait reçu de son général de brigade l'ordre de faire un service d'éclaireurs, en passant par Delle, dans la direction de Belfort. Le lieutenant réunit une patrouille « pleine de joie et de désir de combattre et fière d'apprendre la première à l'ennemi la force du cavalier allemand avec ordre de supprimer quiconque pourrait les gêner dans l'accomplissement de leur mission ».

Le lieutenant Mayer, en effet, arrivait sur la route de Faverois, tandis que sa patrouille cherchait à prendre entre deux feux la sentinelle et le petit poste.

Le caporal Peugeot s'avança immédiatement vers l'officier allemand et, ne pouvant prévoir une attaque la guerre n'étant pas déclarée, lui fit les sommations d'usage. Mais le lieutenant Mayer, saisissant son revolver, par trois fois, tira sur le chef de poste. Si la première et la troisième balle se perdirent, la seconde frappa Peugeot à l'épaule droite, le transperça et sortit par le côté gauche. Le vaillant soldat chancela, mais dominant la souffrance, épaula son fusil et le lieutenant Mayer, mortellement atteint, tomba de son cheval.

Par un suprême effort, Peugeot essaya de faire quelques pas mais il s'affaissa, sans un cri sur la porte de la maison de M. Docourt ». Je vois toujours, disait celui-ci à M. Calame, ce corps étendu à mes pieds, ce visage blême, ces traits crispés de la première victime de la guerre. La patrouille prit la fuite poursuivie par les coups de fusil du petit poste, l'ordonnance du lieutenant, son cheval ayant été blessé, fut fait prisonnier ainsi qu'un autre chasseur.

Le caporal Peugeot, instituteur, né le 11 juin 1893, à Etupes, avait été incorporé au 44e régiment d'infanterie le 26 novembre 1913 et nommé caporal le 1er avril 1914. Il avait passé les examens pour le grade d'officier de réserve. et avait été admis à suivre les cours préparatoires à ce grade.

M. Baillot, l'Inspecteur d'Académie écrivant à sa mère, institutrice à Etupes, lui a rendu ce beau témoignage « il avait

la vertu supérieure de l'éducateur, la foi qui agit et avait montré une ardeur de zèle qui lui mérita l'éloge de son inspecteur primaire ».

L'héroïsme de Peugeot lui a valu d'être cité à l'ordre du régiment, « pour avoir arrêté et dispersé la première patrouille allemande qui violait le territoire français ».

Voici le texte de l'acte de décès du caporal Peugeot, tel qu'il est relaté dans le registre des actes de l'état-civil de Joncherey :

Le deux août 1914, dix heures, Jules André Peugeot, né à Etupes (Doubs), le 11 juin 1893, caporal au 44e régiment d'infanterie au fort de Lomont (Doubs) âgé de 21 ans, fils de Jules Albert Peugeot employé d'usine, âgé de 48 ans et de Francine-Marie Fréderique Pechin, son épouse, âgée de 49 ans, demeurant ensemble à Etupes, (Doubs), est décédé devant l'ennemi vers la maison Docourt Louis, à Joncherey. Dressé le présent acte le trois août 1914, neuf heures, sur la déclaration de Docourt Louis propriétaire, âgé de 59 ans et de Docourt Ernest, ouvrier d'usine, âgé de 21 ans, demeurant tous deux à Joncherey, qui, lecture faite, ont signé avec nous, Pierre Charbonnier, maire de Joncherey.

Signé Louis Docourt, père Docourt, Charbonnier.

Le témoignage de M. Docourt réduit à néant le récit de l'*Elsasser Kurrier* où il est parlé du lieutenant Mayer « fendant d'un coup de sabre, la tête jusqu'à la poitrine d'un pioupiou français terrorisé.» La vérité est que l'on se trouve moins en présence d'un loyal combat que d'une odieuse agression, faite comme nous l'avons déja dit, avant la déclaration de guerre.

« J'ai eu le triste privilège, nous écrit M. Poivez, le vénéré pasteur d'Etupes, d'assister la famille dans ces douloureuses circonstances et de présider le service funèbre de mon jeune ami, si affectueux, si modeste et d'une piété aussi simple que ferme. Ce service a eu lieu dans notre temple d'Etupes, le 4 août 1914, à deux heures de l'après-midi, au milieu d'une affluence énorme et, vous le pensez bien, profondément émue. »

Ce même jour et à la même heure M. Viviani, président du Conseil, montait à la tribune de la Chambre des Députés, et annonçait que l'ambassadeur d'Allemagne lui avait remis, la veille, la déclaration de guerre, justifiée par le vol d'avions français sur Nuremberg. Il repoussa dédaigneusement une si méprisable accusation, mais il est permis de regretter que, faute d'information, il n'ait pas pu dire qu'au moment même où il parlait, se célébraient les funérailles du brave caporal Peugeot, victime de la plus criminelle des violations de la frontière française, acte qui, à lui seul, aurait autorisé la France à déclarer la guerre à l'Allemagne dès le dimanche 2 août 1914

MM Sibille et Mauvaux ont demandé qu'un monument soit élevé à la mémoire de Peugeot là même où il tomba face à l'ennemi. « Sur cette terre sacrée, disent-ils, il enseignera aux enfants comment est mort, les armes à la main, pour la défense de la patrie, pour le droit et la justice, le premier instituteur français ».

Frank Puaux.

—

Le compliment latin de Ferdinand de Bulgarie à Guillaume II (LXXIII, 41). — *Gloriosus*, dans le bon sens du mot, celui dans lequel le roi Ferdinand avait cru le prendre, ne se trouve guère dans les auteurs latins qu'appliqué aux choses et non pas aux hommes : *clarorum hominum facta illustria et gloriosa.* (Cic.), *mors gloriosa* (Cic.) *die gloriosissimus* (Tàc.), *gloriosum est* (Cic.) etc. ; la seule exception que je sache était : *gloriosus princeps*, de Suétone, une autorité insuffisante, on en conviendra, et nous en voici donc une seconde qui nous est aujourd'hui fournie par le roi de Bulgarie. Suétone parlait de Caligula, l'autre citation est pour Guillaume II : l'humanité se passera volontiers d'en connaître jamais une troisième.

Par contre, *gloriosus*, avide de gloire, présomptueux, vantard, fanfaron, est en général appliqué aux êtres animés. Nous connaissons tous *Miles Gloriosus*, au moins par son titre, comme nous connaissons *Le Glorieux* de Destouches, mais il y a encore Cicéron qui a écrit : *milites gloriosi*, les soldats fanfarons, et Pline l'Ancien : *pavo*, *animal gloiosum*, le paon, animal plein d'ostentation.

Ceci dit, croyez-vous que le Roi de Bulgarie se soit autrement préoccupé de la pureté classique de son latin et du choix de ses expressions ? Je ne le pense pas. Il avait sans doute été avisé qu'il

eût à porter un toast dans cette langue, cela ne pourrait manquer d'avoir une agréable saveur d'Empire Romain, seulement on ne lui avait pas dit lequel, et, lui, se rappelant les souvenirs de l'éducation de sa jeunesse, s'est dit qu'après tout on pouvait aussi faire du latin sans en savoir beaucoup. Et il a été de l'avant, sans se soucier du rapprochement peu heureux de « salutant » et de « salutem », il a fait l'appel de « vainqueur, glorieux, rédempteur, les opprimés, prospérité », et à la minute, *victor*, qui était bon, *gloriosus*, qui n'était pas réussi, sont venus se placer sur les rangs, avec *redemptor*, *oppressi*, *prosperitas*, que vous trouverez certes dans tous les dictionnaires, mais peut-être rarement ou jamais dans les classiques avec le sens que leur donnait sa bouche royale. Qu'importe ? Les oreilles impériales ont été réjouies, et dame ! si tout cela n'est que de la basse latinité, c'est qu'on ne peut jamais prendre sa latinité que là où l'on est.

Et tenez, puisque j'ai écrit le mot de « *prosperitas* » laissez-moi vous faire lire une phrase où Cicéron l'a mis dans un passage du *De Natura Deorum*, la voici :

Improborum prosperitates secundaeque res redarguunt (*ut Diogenes dicebat*) *vim omnem deorum, ac potestatem.*

C'est-à-dire que les succès des méchants et la réussite de leurs projets se dressent comme un argument contre la force et la puissance des dieux.

Mais nous avons changé depuis Diogène et depuis Cicéron, et avec un de nos penseurs et écrivains, à nous, nous disons :

« Pourquoi voit-on parfois le mal l'emporter sur le bien ? Parce qu'on ne regarde pas assez longtemps ».

Nous regarderons ! H. GOUDCHAUX.

—

L'Homme malade (LXXIII, 43). — Cette expression a été employée par l'Empereur Nicolas Ier qui, le 9 janvier 1853, rencontrant dans une grande soirée l'ambassadeur d'Angleterre, Sir Hamilton Seymour, lui proposa *ex abrupto* de prendre des dispositions pour partager entre la Russie et la Grande-Bretagne, et en dehors de la France, l'héritage de la Turquie qu'il traita *d'homme malade*, *gravement malade*. L'Angleterre déclina ces ouvertures en répondant qu'il valait mieux essayer de guérir le *malade* en question. Quelques mois après éclatait la guerre d'Orient.

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

* * *

Le mot ne s'applique pas au Sultan, mais à l'Empire Ottoman, et c'est l'Empereur de Russie, Nicolas Ier, qui a dit en 1844 :

Je vous répète que l'homme malade est mourant et nous ne devons pas permettre qu'un tel événement nous prenne par surprise.

H. GOUDCHAUX.

—

La tête de la princesse de Lamballe (LXXII, 379).

... Enfin las de cette horrible journée ils jetèrent le corps et la *tête* de cette princesse sur le monceau de victimes qui se trouvaient au Chatelet. En vain chercha-t-on à les reconnaître, cela fut impossible.

(*Mémoires historiques de Marie-Thérèse-Louise de Savoie Carignan*, *princesse de Lamballe*, par Madame de Meri).

... C'était, au dire de Weber, un sieur Pintel qui avait ramassé la tête et l'avait apportée à la Section des Quinze-Vingts. Le Commissaire de la Section prit les dispositions nécessaires pour faire inhumer le débris macabre *dans le Cimetière des Enfants-Trouvés*.

(*La Névrose Révolutionnaire.* Docteurs Cabanès et L. Nass)

... M. de... se rendit au Cimetière des Quinze-Vingts, avec un plombier, fit mettre dans une boîte de plomb tout ce qu'on avait pu conserver de ces restes précieux (la tête de Mme de Lamballe) et les fit partir *pour Dreux où ils furent placés dans le même caveau qui attendait M. de Penthièvre*.

(*Les Massacres de septembre. Récit de Weber*, *frère de lait de la reine Marie-Antoinette.* G. Lenotre).

Si la tête de l'infortunée Princesse a été inhumée à Dreux en 1792, elle n'a pu être découverte en 1904 dans le petit cimetière attenant à la chapelle de l'Hôpital Trousseau. J. R. DE M.

-

Les cheveux blancs de Marie-Antoinette (LXXII, 379). — Je puis citer trois cas répondant, ce me semble, à la demande de notre confrère.

Le premier est celui de l'aimable docteur J. A., bien connu à Paris, pour sa belle conduite en 1870-71, et qui me sauva la vie en me guérissant d'une grave

pleurésie contractée en juin 1887, aux Invalides, lorsque j'y retrouvai la chambre qu'y occupa le marquis de Jouffroy d'Abbans. — Blessé en Crimée, le docteur A., passa, m'a-t-il dit maintes fois, toute la nuit sur le champ de bataille de l'Alma, entendant sans pouvoir crier, courir près de lui la cavalerie et les équipages d'artillerie et du train. On le releva le lendemain avec les cheveux complètement blancs.

Le second est celui d'un mien cousin, incorporé dans un régiment algérien, qui se trouvant de garde la nuit, près d'un bois dans lequel il entendit rugir un lion, en éprouva une telle frayeur que ses cheveux, d'un brun foncé lors de son départ, devinrent, du jour au lendemain, d'un gris bien accentué.

Le troisième (ce récit m'a été fait par des gens dignes de foi) est celui d'une personne de la société parisienne, dont la chevelure a blanchi à la suite d'une forte émotion sur laquelle on me permettra de ne pas m'étendre. Accablé moi-même par le malheur, je m'incline très respectueusement devant la douleur de cette personne que je n'ai pas l'honneur de connaître, mais à laquelle je ne voudrais, pour rien au monde, faire la moindre peine, même légère.

Si ces faits qui me paraissent avoir eu pour causes communes la frayeur ou l'émotion, ont pu se produire, il n'est pas étonnant que les mêmes effets se soient produits sur les beaux cheveux blonds de la Reine, à la suite des frayeurs, des émotions dont les meilleurs historiens de l'époque nous ont fourni les douloureux détails, et que ces cheveux qui firent l'admiration de la Cour, soient devenus de la couleur blanche que nous a montré le portrait fait de l'infortunée Souveraine à la Conciergerie, par Kucharsky.

A quelle date s'est produit ce changement de nuance, dans les cheveux de la Reine ? J'avoue humblement n'être pas à même de le préciser.

J. C. ALFRED PROST.

*
* *

Il n'est nullement invraisemblable que la malheureuse reine ait pu blanchir en peu d'heures.

Je connais à Paris une haute personnalité du monde de la grande industrie qui est dans ce cas ; préoccupé du sort de ses ouvriers, alors qu'il remplissait les fonctions d'ingénieur, il fut pris sous un éboulement de matériel ; l'émotion que ressentit cet homme d'un courage éprouvé et d'un rare sang-froid eut pour effet de faire blanchir sa chevelure du jour au lendemain.

Dans le *Prisonner of Chillon* Lord Byron fait allusion à ce phénomème :

My hair is grey, but not with years,
Nor grew it white
In a single night...

(Grise est ma chevelure, mais non du fait des années ; ce n'est pas non plus qu'elle ait blanchi en une seule nuit..) CUSA.

*
* *

André Tudesq, dans *Le Journal*, 1916-janv. 10, p. 1, col. 2. « Le Navire torpillé », dit d'un officier échappé aux effets de l'explosion :

On imagine les poignantes minutes qui suivirent : celui qui me les conte a vu, en une nuit, ses cheveux blanchir.

Je rencontrais à Cherbourg vers 1895 (?), un officier d'infanterie coloniale dont on me dit que les cheveux avaient blanchi pendant que, tombé aux mains des Annamites, ceux-ci l'avaient enterré jusqu'aux épaules et laissé dans cette position.

SGLPN.

—

Les Portraits de Louis XVII (LXXII, 334). — L'*Intermédiaire* sus-désigné, signalait un portrait de l'Enfant-Roi martyr, ignoré jusqu'ici, quoique dessiné au Temple par Isabey. — On sait quel est le possesseur des deux derniers portraits connus du royal prisonnier, dont l'un est cette petite merveille artistique qui figura à l'Exposition de Trianon en 1867, et que François Laurentie a reproduit dans son ouvrage sur Louis XVII, mais d'une manière si imparfaite que, de l'aveu même de l'auteur de ce volume, cette reproduction a altéré la beauté de cette œuvre, au lieu de la faire valoir.

L'autre est un beau, vigoureux dessin, placé dans un cadre en argent ciselé, de style Louis XV, assez bien rendu dans l'important ouvrage où il figure : *Autour du Temple*, par Gustave Bord, Paris, E. Paul, éditeur. Celui-ci nous montre l'infortuné prisonnier ayant l'air effrayé par la crainte des coups dont le menace, sans doute, son cruel et tortionnaire geôlier.

Si le premier de ces deux derniers portraits a pu être authentifié par des connaisseurs dont l'avis fait autorité, le second, attribué à David, ne paraît pas encore l'être définitivement.

Un de nos savants confrères aurait-il l'amabilité de vouloir bien solutionner cette question artistique ? UN CURIEUX.

—

Une fille de l'impératrice d'Autriche (LXXII, 91, 189, 244, 322, 387). — Je me range absolument à la manière de voir de notre confrère qui signe H. C. M. (LXXII, 387). — A l'heure où nous voulons à juste titre opposer nos méthodes scientifiques à celles de nos ennemis, il est inadmissible, et dans tous les cas très regrettable, qu'on semble donner à plaisir à ces derniers des armes contre nous. Je laisse à dessein de côté l'aventure abracadabrante dont l'impératrice Elisabeth serait l'héroïne : quels que soient nos légitimes griefs contre l'adversaire, aucun vrai français n'y trouvera l'excuse d'un manque de courtoisie vis-à-vis d'une femme. Mais que dire des — mettons naïvetés — imprimées dans les journaux même les plus sérieux, depuis certains récits sur les dessous de la politique du kaïser, où l'on voit le chancelier de Bülow se hâter de passer le ruban de l'ordre de l'Aigle Noire à la boutonnière de sa redingote pour recevoir son gracieux maître, jusqu'à la soi-disant séquestration de l'empereur Ferdinand Ier d'Autriche, qui, tout le monde le sait, était un *minus habens*, mais partageait son temps entre Prague et les rives de l'Adriatique, et jusqu'à sa mort en 1875, recevait continuellement à Prague, au palais du Hradschin, les membres de l'aristocratie, et les Français attachés à la personne de M. le comte de Chambord, ou courtisans de son exil. Beaucoup d'entre eux l'ont ainsi bien connu, ainsi que sa femme l'impératrice Marie-Anne de Modène, et les réflexions souvent pleines de bon sens dans leur simplicité, du vieux monarque qui était la bonté même, circulent encore dans les familles de ceux qui l'ont approché. L'histoire véritable de la maison de Lorraine-Autriche est assez tragique pour qu'on n'y ajoute pas des épisodes dignes de figurer à côté des horreurs de la Bastille et des divers masques de fer apocryphes. D. V.

Congrès de la paix, initiative de Henri IV (LXXIII, 15). — M. Poirson, panégyriste plus qu'historien, a tenu compte du prétendu « grand dessein » de Henri IV comme il n'est plus permis de le faire aujourd'hui. Afin d'établir soi-disant la « paix universelle », Henri IV, excité d'ailleurs par sa passion sénile pour la jeune princesse de Condé, allait, à la veille de sa mort, mettre l'Europe à feu et à sang. Or, la maxime que tous les moyens sont bons pour obtenir une bonne fin n'est point meilleure sous le rapport de la morale publique que sous celui de la morale individuelle. Aussi les meilleurs catholiques de l'époque, qui étaient des meilleurs français, se sont-ils opposés à la furieuse et aveugle politique contre la maison d'Autriche, continuée par Richelieu et ce capucin dévoyé que fut le père Joseph du Tremblay, de laquelle n'est issue rien moins, avec la dernière évidence, que la puissance de la Prusse. Inutile d'insister sur les suites.

HYRVOIX DE LANDOSLE.

Comment est mort Baudouin Ier, empereur de Constantinople (LXXII, 377). — D'après les uns, il périt le 14 avril 1205 dans la funeste bataille qu'il livra aux Bulgares sous les murs d'Andrinople ; suivant d'autres il y fut fait prisonnier et fut massacré dans la suite par Joannice ; enfin d'aucuns prétendent qu'il fut supplicié à Lille, vingt ans plus tard, sur l'ordre de sa fille, la comtesse Jeanne.

Le P. Cahours a consciencieusement étudié la question dans son *Baudouin de Constantinople*, (Paris, 1850), d'où sont tirés les renseignements suivants :

Villehardouin, qui assistait à la bataille, raconte que l'empereur Baudouin y fut pris vif. Lorsque, quelque temps après, les croisés dégagèrent Renier de Trith, assiégé depuis treize mois dans le château de Sténimac, à trois lieues de Philippopolis, ils lui demandèrent des nouvelles de l'empereur. Nous avons, dirent-ils, mainte fois ouï dire qu'il est mort dans les prisons de Joannice ; mais nous ne le croyons mie. Renier leur assura qu'il était réellement mort et c'est alors que le frère de Baudouin, Henri, se fit couronner à Constantinople le 15 août 1206. (Villehardouin).

Quand Arnoul de Gavre retrouva en 1222 son oncle Josse de Materne, qu'on croyait mort à la Croisade, en la personne

du franciscain Jean le Nattier, celui-ci lui raconta que l'empereur avait péri dans le combat : « In strage finali contra Comanos et Blactos, ante Andrinopolim, in qua captus et interfectus fuit Balduinus, dimicavimus.» (Jacques de Guise).

Les anciens croisés devenus frères mineurs, que la comtesse Jeanne convoqua au Quesnoy lorsque l'ermite de la Forêt de Glançon après avoir déclaré qu'il était l'empereur eut fait une entrée triomphale à Valenciennes, déclarèrent sous la foi du serment ce qui suit :

Nous, seize anciens chevaliers et compagnons d'armes du prince Baudouin, nous avons vécu avec lui tant qu'il a combattu. Nous étions tous là lorsqu'il livra sa dernière bataille contre les Comans et les Blactes, et nous l'y avons vu vivant et puis mort. Tous nous en sommes témoins ; et, de plus, nous demandons à comparaître, en présence du roi Louis, pour être confrontés avec cet homme qui se dit notre comte.

La confrontation était, en effet, nécessaire, et cette seule déposition, telle que la rapporte Jacques de Guise, était sujette à bien des difficultés. Ces chevaliers prétendaient avoir vu le comte tomber mort dans la mêlée ; et l'opinion commune, même parmi les partisans de Jeanne, était qu'il avait été pris vivant, et traîné ensuite par son vainqueur dans les prison de Bulgarie, où il ne fut tué qu'au bout de quinze mois environ.

Cette croyance s'appuyait : 1° sur la relation de Renier de Trith ; 2° sur les lettres de l'empereur Henri ; 3° sur le témoignage du roi des Bulgares lui-même. Car, en 1206, Joannice, menacé par Innocent III, lui avait, dit-on, répondu que son captif était mort dans sa prison. « Debitum carnis exsolverat cum carcere « teneretur. » Peut-être ce prince avait-il voulu se débarrasser, par cette réponse, des instances du pontife.

La confrontation ne put avoir lieu puisque l'ancien ermite, convoqué à Péronne à la fin de mai 1225 par le roi Louis VIII, s'enfuit dès qu'on lui eut posé des questions qui l'embarrassaient. Malgré cette fuite il conserva de nombreux partisans (et il en a encore de nos jours). Lorsque, après avoir été arrêté en Bourgogne et livré à la comtesse Jeanne, il eut été pendu à Lille, vers le 1er octobre suivant, sous le nom de Bertrand de Rayns, on persista à dire qu'il était bien l'empereur. Aussi la comtesse, pour réfuter tous ces bruits et mieux prouver son innocence, envoya-t-elle en Bulgarie des commissaires chargés de procéder à une enquête juridique sur la mort de son père. Ils en rapportèrent une relation du supplice du comte Baudouin que le P. d'Outreman a utilisée dans sa *Constantinopolis Belgica*, d'après un auteur anonyme dont il avait entre les mains le manuscrit « aujourd'hui perdu ».

D'après cette relation, Baudouin prisonnier ayant résisté aux avances que lui faisait la femme de son vainqueur fut accusé par celle-ci d'avoir voulu la détourner de son devoir. Joannice fit alors trancher, en sa présence, d'abord les mains et les pieds puis les bras et les jambes de son captif, lentement et à diverses reprises. Il fit ensuite jeter les membres et le tronc, qui respirait encore, dans une vallée près de Ternove, où l'on jetait les chevaux et les chiens morts. Le héros chrétien y survécut pendant trois jours, luttant non contre les oiseaux de proie, qui le respectèrent, mais contre la mort, soutenu par sa foi et plein de l'espoir du ciel... Apprenant que Baudouin avait cessé de souffrir, Joannice lui fit enlever le crâne, qu'on enchâssa dans de l'or : et ce fut, selon l'ancien usage des Scythes, sa coupe dans les repas de fête.

L'auteur a réuni, dans une note de la p. 278, les principales chroniques citées par lui, en distinguant celles qui ont défendu l'ermite.

On voit qu'il est impossible de concilier ces diverses données Aussi le P. Cahours, après avoir scruté tous les textes et pesé tous les témoignages, conclut-il en ces termes :

C'est un des plus mémorables exemples des incertitudes et des vanités de la renommée. Nous en sommes à douter si le fondateur d'une dynastie nouvelle sur le trône de Constantin mourut sous le fer des Bulgares, empereur et martyr, ou pendu par ordre de sa fille, avec le titre de comédien.

De Mortagne.

—

Eugène Baillet ; l'année de sa naissance (LXXII, 381). — La date du 20 octobre 1829 que donne Félix Boisson, est la vraie. Cette notice, comme presque toutes celles données à la mort de Baillet,

a été faite d'après la *Biographie* écrite par L.-H. Lecomte, que j'ai publiée dans le journal *La Chanson*, que j'ai fondé, et dirigé de mars 1878 à 1882. Les principaux document sont été fournis par Baillet lui-même. J'ai été l'intime ami de Baillet pendant 50 ans. A. PATAY.

—

Feschbein, peintre du XVIIIe siècle (LXXII, 381). — Il me semble probable, sinon certain, que l'auteur des deux pastels en question est le peintre Jean Henri Tischbein (et non pas Feschbein, ni Fechbein) né à Haina en 1722, mort à Cassel en 1789.

Les deux pastels ont été exécutés à une époque où Jean Henri Tischbein travaillait à Paris comme élève de Carle van Loo, puis de Boucher.

On peut voir, au Musée de Versailles le portrait de *Waldner de Freudstein* peint par cet artiste.

J'emprunte ces détails à un ouvrage de M. Edmond Michel publié à Lyon en 1881 in-4°, intitulé Etude biographique sur les Tischbein, peintres allemands du XVIIIe siècle

Le mot *peintres* est ici au pluriel car il s'agit d'une véritable tribu d'artistes.

J'ajoute que le Musée d'Amsterdam, à côté de sept portraits à l'huile et neuf pastels de Jean-Frédéric-Auguste Tischbein, possède le portrait d'*Anne de Brunswick* par son oncle Jean Henri.

VILNA.

*
* *

Monsieur Tausserat ou l'auteur de la mention qui se trouve au dos des deux portraits sont-ils sûrs d'avoir bien lu le nom de l'artiste ? Ne s'agirait-il pas de J. H. Tischbein (le vieux en raison de la date donnée : 1747), auteur de nombreux portraits et oncle de J. F. A. Tischbein, également portraitiste et pastelliste, dont je me rappelle avoir vu au Musée royal de la Haye, un bien joli portrait de la princesse Frederique-Sophie-Wilhelmine de Prusse, épouse du stathouder Guillaume V ?

Tischbein le vieux faisait souvent en forme d'F la première lettre de son nom, quand il signait ses tableaux.

C. DEHAIS.

—

Le nom de Guadet (LXIX). — J'extrais d'une lettre qu'a bien voulu m'adresser M. Paul Guadet, architecte en chef du gouvernement, les renseignements qui suivent :

Mon oncle, ses enfants, mes frères et sœur et moi sommes les seuls parents qui existent actuellement de notre arrière-grand oncle, le girondin. Sa descendance en ligne directe est éteinte depuis quelque vingt ans.

Il n'existe pas, à ma connaissance, de témoignages contemporains sur la prononciation du nom, mais je puis vous indiquer que l'habitude de la famille a toujours été de le prononcer sans marquer l'*u*, c'est-à-dire *Gadé*. Je pense donc que c'est là la vraie prononciation.

Toutefois, je puis vous donner un renseignement, hypothétique d'ailleurs, qui contredirait cette façon de voir. L'origine de la famille est ancienne et peut être suivie à Saint-Emilion jusqu'à la fin du XVIe siècle (A Saint-Emilion, on prononce aussi *Gadè*). Vous pourriez consulter à ce sujet l'*Histoire des Girondins* et surtout l'*Histoire de Saint Emilion* de mon grand-père, Joseph Guadet, où il est indiqué que plusieurs maires de la ville ont porté ce nom. D'autre part, l'étymologie du nom ne m'est pas connue d'une façon certaine, mais nous pensons qu'elle serait d'origine mauresque, et que notre nom serait un diminutif francisé du mot arabe *oued* (rivière) ou *ouâd* (un) Si cette hypothèse est juste, la prononciation correcte serait plutôt *Gou-a-dè*, en prononçant l'*u* à la façon latine. Il semble bien, en tout cas, que la terminaison *et* soit un diminutif et doive se prononcer *è* et non pas *é*, c'est-à-dire d'une façon claire et grave et non basse et aiguë, légère aussi et non appuyée.

NAUTICUS.

—

Hans Sachs (LXXIII, 4). — La satire intitulée « Etrange prophétie touchant la papauté et le sort qui l'attend jusqu'à la fin du monde » est due surtout au prédicateur protestant Osiander. Une série de trente dessins symboliques, accompagnés de commentaires attribués à Joachim de Flore et prédisant la grandeur future de la papauté, avait été publiée sous le titre de *Vaticinia Joachimi*, prophéties de Joachim. Osiandev eut l'idée de rééditer ces dessins, avec un préambule et des commentaires de sa façon qui leur faisaient prédire au contraire la ruine prochaine de la papauté. Hans Sachs lui fournit un quatrain à placer sous chaque image, et qui en résumait le sens dans l'esprit du commentaire. Un portrait de Luther avait été ajouté, et le quatrain de Sachs

placé au bas, à la louange du « héros ». La satire plut fort à celui-ci. Mais le conseil communal de Nuremberg, malgré sa sympathie pour la Réforme, fut sans doute inquiété par la violence des diatribes d'Osiandev et ses menaces contre les catholiques, le blâma ainsi que l'éditeur, fit saisir les planches et les exemplaires tirés, et enjoignit à Hans Sachs de s'en tenir désormais à son métier de cordonnier et de ne plus rien faire imprimer. Le livre n'a pas pour cela disparu, et il en existe plusieurs éditions de cette année même, 1527. On peut aussi se reporter aux recueils des œuvres complètes de Hans Sachs. La thèse de M. Schweitzer (*Etude sur la vie et les œuvres de Hans Sachs*, Berger-Levrault, 1887), à laquelle j'ai emprunté les indications que je viens de résumer, en donnera de plus complètes à ceux que Hans Sachs intéresse.

IBÈRE.

*
* *

Le titre complet du pamphlet de Hans Sachs est : *Ein wunderliche Weissagung von dem Bapstumb. wie es yhm bis an das end der welt gehen sol. ynn figuren odder gemelde begriffen, gefunden zu Nürmberg, ym Cartheuser Kloster und ist sehr alt* » (Une prophétie singulière sur la papauté, sur ce qui doit lui arriver jusqu'à la fin du monde, comprenant des figures et des peintures ; elle a été découverte à Nuremberg dans le couvent des Chartreux et est très ancienne). D'après une étude publiée en 1894 par M. Mummenhoff, archiviste municipal de Nuremberg, à l'occasion du quatrième centenaire de la naissance de Hans Sachs, ces prophéties auraient été empruntées par Andreas Osiander, pasteur de l'église Saint-Laurent, aux « Vaticinia Joachimi », ouvrage paru à Bologne en 1515 et attribué à l'abbé Joachim de Fiore en Calabre, honoré dès le XIIIe siècle comme thaumaturge. Osiander avait fait précéder l'ouvrage en question d'une préface, Hans Sachs avait écrit des vers sous chaque figure et l'enlumineur et graveur Guldenmund s'était chargé de l'impression.

Comme l'opuscule avait été publié à l'insu et sans l'autorisation de la municipalité et sans avoir été soumis à la censure préalable, le conseil, qui n'était pas encore converti aux doctrines luthériennes, s'en émut et infligea un blâme sévère aux trois intéressés. Hans Sachs fut traité plus durement que les autres ; il lui fut enjoint de retourner à son métier de cordonnier et de s'abstenir à l'avenir de publier de pareilles élucubrations, sinon le conseil se montrerait moins indulgent à son égard. Il n'est pas dit que l'ouvrage ait été condamné à être brûlé ; on raconte seulement que la municipalité de Nuremberg demanda aux autorités de la ville de Francfort de faire racheter à ses frais les exemplaires du livre de Hans Sachs existant dans leur ville et de les supprimer. Il est vraisemblable qu'elle avait déjà procédé de son côté à une semblable exécution.

J'ignore s'il existe une édition moderne des œuvres complètes de Hans Sachs. Plusieurs de ses ouvrages, tels que ses poésies gnomiques, ses pièces de théâtre pour Carnaval et ses fables et farces, ont été publiés séparément par des éditeurs différents en Allemagne. Si le pamphlet qui nous intéresse a été poursuivi et détruit, il est peu probable qu'il se trouve reproduit dans une de ces éditions. Peut-être serait-il possible de se renseigner à cet égard en consultant l'ouvrage français publié en 1891 à Nancy par M. Schweitzer « Un poète allemand au XVIe siècle. Etude sur la vie et les œuvres de Hans Sachs » et qui, de l'aveu des Allemands eux-mêmes, est la meilleure biographie qui ait été écrite sur le poète-cordonnier.

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

—

Les Mémoires de Luther (LXXIII, 4). — Il est peut-être imprudent de prendre au pied de la lettre les invectives ou les sarcasmes que Luther avait coutume de décocher à ses adversaires. Dans ses polémiques, le célèbre réformateur n'observait pas toujours les règles de la douceur et de la courtoisie. Comme la plupart des réformateurs, qui se considèrent comme uniques détenteurs de la vérité, il supportait mal la contradiction et se laissait aller parfois à des accès de grossièreté regrettables, ainsi qu'en témoignent ses pamphlets contre Henry VIII d'Angleterre et contre le duc Henri de Brunswick — Wolfenbüttel qu'il ne craignait pas de traiter d'Arlequin (Hanns Worst). Il était particulièrement vif et chacun sait qu'au cours d'une discussion qu'il eut avec le

diable à la Wartbourg, il lança son écritoire à la tête du démon ; on montre encore actuellement la tache d'encre qui résulta de ce geste d'impatience Il était d'ailleurs également en relations personnelles avec Dieu, qui était sans doute le bon vieux Dieu allemand dont Guillaume II est si fier de posséder l'amitié.

Georges de Saxe, dit le Barbu, passait au contraire pour un homme simple, économe et instruit, très affable avec ses sujets. Il reconnaissait la nécessité d'une réforme dans l'Eglise, mais entendait poursuivre cette réforme par des moyens légitimes et la faire porter, non sur les dogmes, mais sur les abus. Aussi se prononça-t-il contre les doctrines luthériennes qu'il considérait comme hérétiques. Il combattit les paysans insurgés, les anabaptistes et autres manifestations révolutionnaires et prit, dans ses états, des mesures répressives contre le mariage des prêtres et la communion sous les deux espèces. C'est à ce propos qu'il fut violemment pris à partie par Luther qui le qualifia sans ménagement « d'assassin de Dresde, de suppôt du diable et de hobereau stupide. »

De ses neuf enfants, Georges de Saxe ne conserva qu'une fille, Christine, qui épousa le landgrave Philippe de Hesse, dit le Magnanime Celui-ci, bien que descendant en ligne directe de sainte Elisabeth de Hongrie, fut, à l'encontre de son beau-père, un partisan déterminé et actif de la Réforme Il ne mettait aucun frein à ses passions et professait le mépris le plus complet pour les lois divines et humaines ; c'est ainsi qu'il pratiquait publiquement la bigamie. Avec l'assentiment de Luther et de Mélanchton, il contracta, du vivant même de sa femme qui eut la faiblesse d'y consentir, un second mariage avec Margarethe v. d. Saal, qui lui donna six fils et une fille morganatiques. Comme il avait quatre fils de sa femme légitime, il est possible qu'en cherchant bien, on trouverait parmi leurs descendants des ancêtres de Guillaume II. Je crois bien que la trisaïeule de ce dernier, la reine Frédérique-Louise de Prusse, femme de Frédéric Guillaume II, était une princesse de Hesse-Darmstadt, mais c'est un point que je laisse aux généalogistes le soin de vérifier

En résumé, Guillaume II ne semble-t-il pas, bigamie à part, tenir beaucoup plus de son ancêtre Hessois que de son aïeul Saxon ?

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

—

Michel Montaigne a-t il contribué à enrichir le calendrier catholique d'une sainte (LXXII ; LXXIII, 20). — Voici le passage de l'ouvrage de l'abbé Nayrac intitulé : *Montaigne, de Château. Montaigne intime. Pierre Magne, de Paroisse*, et publié à l'imprimerie Constant à Bergerac (page 119), dont parle M. Paul Muller :

Après avoir dit quelques mots de Jeanne de Lestonnac, il ajoute : Michel fut son soutien, son appui, son guide. Il avait pour elle une vive tendresse et une grande admiration. « Il était difficile de connaître si sa nièce était plus belle en son corps qu'en son âme, mais on pouvait assurer en vérité que la nature avait fait un chef-d'œuvre en elle, alliant une belle âme avec un beau corps, et logeant une princesse dans un magnifique palais ».

En dirigeant sa nièce dans les sentiers de la perfection religieuse le croyant allait contre les vues et la volonté de sa sœur Madame de Lestonnac, calviniste militante. Ce point a été touché par les panégyristes de la sainte, notamment par Mgr Enard, évêque de Cahors, lors des fêtes de canonisation qui furent données à Bordeaux.

GOMBOUST.

—

Prévost de Sansac (LXXIII, 44) — Le *Debrett's illustrated Baronetage* de 1879, page 367, donne les armoiries des Prévost d'Angleterre : *d'azur aux 2 étoiles d'argent en chef, à dextre un bras tenant une épée d'or*. Je ne puis préciser la description héraldique de ce dernier meuble ; devise : servatum cineri.

A. E.

—

Robespierre ou Roberspierre (LXXII ; LXXIII, 21). — Dans l'important Catalogue de lettres autographes composant la Collection de M. Alfred Bovet, dont la vente eut lieu en 1884, sous la direction de M. Etienne Charavay, on trouve deux fac-similés de la signature du célèbre tribun :

1° Sous le n° 330, une pièce, in-18, signée : *de Robespierre*, alors qu'il était secrétaire à l'Assemblée nationale, séance du lundi 21 juin 1790.

2° Sous le n° 331. Une minute de lettre autographe signée : *Robespierre*. C'est une

pièce historique de 3 pages 1/2, in-4°, écrite au nom du Comité de Salut public, adressée à l'Armée.

Un fragment de cette lettre est reproduit, avec la signature, en facsimile, à la page 122 du susdit Catalogue. C'est donc bien *Robespierre* qu'il faut orthographier le nom.

Quant à la particule. . ?

VICTOR DESÉGLISE.

—

Armoiries à déterminer : d'azur à l'aigle d'or (LXVII). — La maison *de Brémond d'Ars* porte *d'azur à l'aigle éployée d'or*, c'est-à-dire à l'aigle *à deux têtes d'or*. D. V.

—

Armoiries à déterminer : : chevron d'azur, 3 roses (LXXIII, 4). — Voici une question qui m'embarrasse bien que j'aie cru, à sa lecture, qu'il me serait facile d'y répondre. Je crois pouvoir assurer qu'il ne peut s'agir d'un cardinal français du temps de Napoléon Ier. Comme en l'espèce il s'agit d'un bouton de livrée, comment sait-on qu'on a sous les yeux un chapeau de cardinal ? Les 5 rangs de houppes ? Mais nombreux sont les archevêques (les primats spécialement) qui les ont usurpés. — Puis le blason, un chevron chargé de 3 roses 2 et 1, est-il exact ?

Les roses (sont-elles or ou argent ?) ne peuvent être placées sur un chevron que 1 et 2.

En outre les comtes-sénateurs n'avaient pas le même franc-quartier que les comtes-archevêques (Ceux-ci : *d'azur à la croix pattée d'or*). Si le célèbre cardinal Maury fait exception, c'est qu'il était dans une situation exceptionnelle.

SAINT SAUD.

*
* *

Un chevron ne peut pas être chargé de 3 roses 2 et 1, à moins qu'il ne soit renversé. A-t-on voulu dire : accompagné ?

NISIAR.

—

Ex-libris à déterminer. Mappemonde (LXXIII, 5). — D'après feu M. le comte de Burey ces armoiries seraient celles de la famille Pasquet de la Revenchère. SAFFROY frères.

—

Ex-libris à déterminer : lion de sinople (LXXII, 383). — Cet ex-libris est celui d'un membre de la famille de Beaufort de Pothemont (ou d'Epothémont) en Champagne).

On le trouve reproduit dans les *Archives des Collectionneurs d'Ex libris*, année 1898, page 109 On trouve dans ce même bulletin, année 1901, page 36, des renseignements biographiques sur les membres de cette famille du XIXe siècle, ainsi qu'un tableau généalogique.

SAFFROY frères.

—

Buffon. Mémoire sur les couleurs accidentelles (LXXIII, 3) — La « Dissertation sur les couleurs accidentelles, par M. de Buffon » a été publiée dans l'*Histoire de l'Académie Royale des Sciences, année 1743*. Dans l'édition in-4°, on la trouve à la page de l'« Histoire » et à la page 147 des « Mémoires ».

P. DORVEAUX.

—

Les « Mémoires » de Viennet (LXXIII, 46). — Je ne crois pas que ces mémoires inédits aient été publiés parce que, dans la Bibliographie des Mémoires que j'ai faite, pour mon usage, en lisant les catalogues des livres d'occasion, je n'ai pas eu, depuis 25 à 30 ans, l'occasion de les noter.

Je leur consacre une fiche avec l'espoir qu'on en découvrira le possesseur s'ils sont inédits et l'éditeur s'ils ont été publiés.

PRIMOGUÉ.

—

Traduction de l'Alkoran (LXXIII, 5). — Je n'ose pas donner comme exacte la traduction suivante : du nom de Mme Fatma Zaïda Djarié Odalyk Doul Den Benjamin Aly Effendi Agha. Mais la voici néanmoins :

Fatma (la Sevrée) la grosse, empressée, amoureuse de toi, court et poursuit Monsieur l'Agha benjamin Ali.

Je ne signe pas à cause de l'imprécision de ma traduction.

ESH.

—

Qu'est-ce qu'une grande Vie ? (LXXII, 7). — Voir *Saint-Mars*. Vigny, Paris, 13 éd. 1861, in 8 p. 319.

CURIOSUS.

—

Orthographe de noms russes (LXXII, 337). — L'alphabet russe comportant

des lettres qui n'existent pas dans le nôtre, il est impossible de prétendre orthographier les mots russes avec une stricte exactitude, lorsqu'on les figure au moyen des caractères de l'alphabet français. On est obligé de recourir à un phonétisme approximatif et il est alors inévitable que cette reproduction, plus ou moins parfaite, de la consonnance russe n'aboutisse pas à des divergences, suivant l'oreille ou la manière de voir de chacun.

Ainsi prenons comme exemple les noms propres en of, désinence qu'on écrit aussi off, ou ov, ou ow et examinons particulièrement ce nom de la famille Orlof que M. J. W. cite spécialement.

Tous ces noms propres en of sont des génitifs pluriels et indiquent que la personne qui les porte appartient à « la famille des.. ». Orlof, génitif pluriel de Ariol (Aigle) pluriel Orli, nous désigne quelqu'un « de la famille des Orli ». Romanof, nom de la dynastie régnante, signifie « de la famille des Romani », Chouvalof « de la famille des Chouvali », etc.

Cela dit recherchons la meilleure manière d'orthographier la finale of. Cette finale est figurée, en écriture russe, au moyen d'un v suivi d'une autre lettre, ou plutôt d'un signe qui n'a pas de prononciation propre mais sert simplement à durcir la prononciation du v, lequel se prononce alors comme un f.

Le fait que la lettre russe à figurer en français est un v justifie la notation Orlov. Orlow, avec un w, vient sans doute du scrupule de vouloir ajouter quelque chose au v simple, pour rendre le signe spécial qui est ajouté à cette lettre en russe, dans le cas présent.

Orlof me paraît mieux, parce que cette notation reproduit la prononciation russe. Ceux qui écrivent Orloff, avec double f, veulent sans doute accentuer le durcissement du v russe, quand il est suivi du signe spécial dont je viens de parler.

En tout cas, les notations Orleff, Orlef, ou Orlev sont absolument fausses et ne répondent à rien. Je ne les ai jamais rencontrées, ou du moins jamais remarquées.

Il existe des terminaisons en ef, comme dans Mouravief, Skobelef; mais alors l'e se trouve aussi dans la notation russe, tandis que dans Orlof c'est un o bien net, qui ne peut aucunement être rendu par un e.

Tzar et Tzarévitch me paraissent mieux répondre à la prononciation russe que Czar ou Czarévitch. La lettre spéciale, qui commence ces mots, se prononce tz ou ts.

Tzarévitch signifie : fils de l'Empereur. Tzésarévitch signifie quelque chose de plus : héritier du trône. Tous les fils de l'Empereur sont Tzarévitch ; un seul, l'aîné, est Tzésarévitch.

Remarquons, en passant, que Tzar, comme Kaiser en allemand, dérive du latin Cœsar.

Nikita signifie Nicétas ; peut-être l'emploie-t-on, pour ce qui concerne le roi de Monténégro, comme une sorte de diminutif affectueux de Nicolaï (Nicolas).

A. W.

*
* *

Erratum. — Prière de lire : ORLOFF, ORLOF, et Malakoff, Malakof Mouraview ou Mouraviev (et non Mouravieu).

—

Terre, Finistère (LXXIII, 7). — Oui, pourquoi cette anomalie ? Car enfin le cap extrême de la Galice, en Espagne, se nomme *Finisterre* par deux *r*. Pourquoi cette anomalie contre laquelle tous les géographes se sont élevés sans prendre le seul parti rationnel, qui serait de s'insurger et d'écrire dorénavant selon la logique ?

Je n'y vois qu'une explication. La création des départements est contemporaine de l'abolition des privilèges. Deux *r* pour *terre* ont dû paraître excessifs ; les géographes nouveau style en auront sacrifié un sur l'autel de la patrie.

L. ABET.

—

Lugdunum (LXVIII ; LXIX ; 121, 324, 517, 579 ; LXXI ; LXXIII, 80). — Que l'idée de « tristesse » ou de « douleur », en de nombreux mots latins et grecs, soit incluse dans une racine dont « lug » est une des formes, c'est chose incontestable ; que cette racine se confonde avec une autre, ou l'une de deux autres (car pourquoi ne seraient elles pas distinctes ?), ayant les sens d' « obscurité » et de « brume », cela semble plus conjectural ; et ce n'est pas, je crois, de ce côté, que les linguistes cherchent d'habitude les affinités de cette famille de mots.

Mais peu importe, après tout, à la question de « Lugdunum ». A la thèse que soutient sur le sens de ce mot M. le commandant Abet, ce point de départ suffit : en ancien gaulois une racine « lug » évoquait l'idée de « brouillard ». Tenons-le pour admis, afin de simplifier les choses. Il n'en restera pas moins assuré qu'une autre racine, celle-là représentée dans la plupart des langues indo-européennes, et qui évoque l'idée de « lumière », est susceptible aussi de prendre la forme « lug » : qu'elle l'a en grec dans « lugdos » marbre blanc, en vieux haut allemand dans le verbe « lougazzan », être ardent, embrasé, en cymrique dans le mot « llùg », lumière, et que la présence de ce dernier mot dans un idiome celtique donne à l'existence de la racine sous cette forme, en gaulois, une probabilité au moins égale à celle de l'existence de « lug » signifiant brouillard.

Les deux interprétations de Lugdunum, « mont des brouillards » « ou mont lumineux », semblent, à ce point de vue, être à égalité, et toute liberté rester, pour choisir entre elles, à l'inclination de chacun.

Quelques raisons d'un autre ordre me feraient, pour mon compte, pencher vers la seconde. Dans la grande montagne, un pic, souvent, est un centre de condensation des vapeurs ; la brume est une caractéristique, alors, qui le distingue, et peut suggérer son nom. Les collines, souvent fort basses, où se dressent les villes qui ont reçu le nom de Lugdunum, si des marécages les entourent, si elles bordent une rivière, peuvent être, à certains moments, enveloppées de brouillards, mais cela leur est commun avec tout le pays environnant, ne les distingue pas ; tant que ces brouillards sont naissants ou restent bas, elles en sont même en partie dégagées, et leur seule caractéristique, à ce point de vue, est de leur échapper un peu plus que les alentours ; il serait assez illogique de les dénommer : la brumeuse.

Existe-t-il, d'ailleurs, c'est une question de fait à vérifier, beaucoup de villes dont le nom, en des langues mieux connues que le gaulois, ait le sens de « ville des brouillards » ? Il me semble qu'au contraire un bourg situé sur une hauteur est visible de loin, accroche la lumière, est éclairé, le matin ou le soir, alors que les environs sont encore ou déjà dans l'ombre, et que l'idée peut naturellement venir de tirer de là son nom. Les Clermont sont nombreux en France.

Pour la colline de Fourvières, le Lugdunum primitif, il est curieux que justement Sénèque, dans le *Ludus de morte Claudii*, ait noté cette impression de la hauteur éclairée par le soleil Levant :

Vidi duobus imminens fluviis jugum
Quod Phoebus ortu semper obverso videt.

M. Camille Jullian, dans sa belle *Histoire de la Gaule* (t. 2e p. 252) relève ce passage. Il en rappelle un autre aussi, qui donne une indication sur la question même qui nous occupe. Le Bourguignon Héiric, l'un des plus savants hommes du IXe siècle, dans sa vie de Saint-Germain d'Auxerre, dédiée à Charles le Chauve, explique Lugdunum par « mont lumineux », *lucidus mons* :

Lugdunum celebrant Gallorum famine nomen
Impositum quondam, quod sit mons lucidus [idem.

Tenait-il cette explication des moines irlandais, ses maîtres, qui, parlant une langue celtique, pouvaient comprendre ce nom Gaulois ? Est il l'écho d'une tradition locale, qui avait conservé le sens du nom de la ville après la disparition de la langue des aïeux ? De toute façon le témoignage n'est assurément pas négligeable.

Il en est un autre, chose curieuse, qu'on ne peut négliger non plus, et qui appuie une interprétation toute différente. La petite compilation *De fluviis*, une des œuvres attribuées sans doute faussement à Plutarque, rapporte, d'après un autre ouvrage grec aujourd'hui perdu, celui de Clitophon sur les fondations de villes, une légende d'après laquelle, quand on creusait, sur la colline de Fourvières, les fondements de la future ville, ses fondateurs, Momoros et Atépomaros, voient s'abattre dans les arbres voisins tout un vol de corbeaux, et en conclurent qu'il fallait appeler la ville Lugdunum ; « λοῦγον γὰρ τε σφῶν διαλέκτῳ τὸν κόρακα καλοῦσι, δοῦνον δέ τόπον ἐξέχοντα, » répète d'après Clitophon l'auteur du *De fluviis* : « Car dans leur langue ils appellent le corbeau « lougos », et « dounos » un lieu élevé ». Au sujet de quoi M. Jullian rappelle qu'on connaît des monnaies antiques de Lyon

au corbeau, et qu'on y a trouvé un médaillon représentant le génie du lieu et la colline surmontée d'un corbeau.

La légende du corbeau ne vaut apparemment pas pour tous les Lugdunum ; et ce qu'on peut conclure de ces textes, c'est, d'une part, que le souvenir s'était conservé, après l'extinction de la langue gauloise, que le nom de Lugdunum voulait dire « montagne claire » ou « lumineuse » , d'autre part, que par suite d'un de ces jeux de mots d'où sortent, dans l'imagination populaire, tant de fausses étymologies et d'interprétations fantaisistes, sur la colline de Fourvières s'etait installé le culte d'un dieu Lug, corbeau lui même, ou ayant le corbeau pour emblême, que ses adorateurs se représentaient volontiers comme ayant donné à la ville son nom.

Ce sont là deux faits plus certains sans doute que toutes nos conjectures, deux sommets qui accrochent encore la lumière au-dessus du brouillard des origines lyonnaises.

IBÈRE.

—

Houseaux (LXXIII, 8) — Après ce qu'en dit M. Dorizon, il reste peu de chose à ajouter.

Houseau est un développement du mot *heuse* qui existe chez nous de temps immémorial dans un sens assez large de *chausse*, *bas*, *guêtre*, proprement une *gaîne* comme dans les mots *cosse* et *gousse* auxquels se rattache le hollandais *Kouse* (bas, culotte, chausse). En dérive le mot *houzard*, *hussard*.

Le mot *housse* en est une autre forme. Enfin n'oublions pas l'anglais *house* (maison) ; en Allemand *haus* dont le sens général d'enveloppe, protection, abri est le même.

L. ABET.

—

Chiquenaude (LXXIII, 48). — En citant Rabelais je n'ai pas écrit *chiquenaude*, mais *chinquenaude*, ce qui seulement m a permis de rappeler l'Italien *cinquino* (quine), *cinquina* (quantité de cinq objets).

Nos intermédiairistes auront peut-être rectifié d'eux-mêmes.

L. ABET.

*
* *

Le mot *chiquenaude* se rencontre au moins deux fois dans Pantagruel. D'abord au chapitre des Jeux (I. 22) où ce mot suit presque immédiatement le mot *nazardes* ; ce devait donc, comme ce dernier, être un jeu où il s'agissait de se donner des coups avec le médius détendu. Puis au chap. 29 du livre II, dans lequel il est raconté comment Pantagruel défit les 300 géants et Loupgarou leur capitaine : « Mais il ne lui faisait mal en plus que feriez baillant une chicquenaulde sur une enclume de forgeron ».

Bien que l'orthographe du mot soit différente dans ces deux exemples, il s agit évidemment du même geste. L'origine du mot *chiquenaude* est inconnue, d'apres Littré et autres grammairiens. Il en est d'ailleurs de même de ses synonymes *pichenette*, *croquignole*

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

—

Guitoune (LXXII, 338 ; LXXIII, 30, 83). — « Abri dans les tranchées Terme algérien ». (SAINÉAN. *L'Argot des tranchées*, p. 148). X.

*
* *

Ainsi que le dit M. Gustave Fustier, le mot a été importé par nos troupes d'Afrique. En Arabe il signifie *tente*.

L. ABET.

—

Gagibi (LXXII, 338 ; LXXIII, 30, 83) — « Petit réduit, petite loge. Provincialisme de l'Ouest, angevin ou manceau ». (SAINÉAN. *L'Argot des tranchées*, p. 137).

X.

*
* *

Nous avons posé une question sur *Guitoune* et *Cagibi*. Il serait injuste d'oublier *Cagnat*, qui fait également partie de l'architecture des tranchées.

Voici ce qu'en dit le *Figaro* :

D'où vient ce mot de « cagnat » que nos soldats de front emploient pour désigner les coins de leurs tranchées où ils se retirent aux heures de repos et où ils sont à l'abri de tous projectiles ?

La question nous est posée par plusieurs de nos lecteurs Nous les renvoyons aux *Lettres de mon moulin*

Dans la jolie nouvelle intitulée : *Les Vieux*, Alphonse Daudet dit :

Justement ce matin-là il faisait un temps admirable, mais qui ne valait presque rien pour courir les routes : trop de mistral et trop de soleil, une vraie journée de Provence. J'avais déjà choisi mon *cagnard* (abri), entre deux roches, et je rêvais là tout

le jour, comme un lézard, à boire de la lumière, en écoutant chanter les pins...

Pas de doute : la « cagnat » des tranchées, c'est le « cagnard » des Provençaux. Le mot vient du pays du soleil, il s'est à peine transformé. Il le fallait bien, car ce n'est pas précisément, hélas ! contre le mistral et la chaleur que nos poilus cherchent dans leurs « cagnats » l'abri nécessaire à leur repos.

—

Etymologie de Schlestadt (LXXII, 145, 313 ; LXXIII, 25). — Notre confrère O.-D. signale que le nom primitif de « Schlestadt » était « Elsebus », de « Else » (adjectif dérivé de « El ou Ill », nom de la rivière qui traverse la ville) et de « bus » qui, pour lui, serait une contraction de « burones », pluriel de « buro » (buron, hutte de berger). L'origine de « Else » est exacte, mais, quant à celle de « bus », elle est tout à fait erronée. La liste des noms qu'il cite à l'appui de sa thèse en est la condamnation, car « bus, buss, busch, busc, busq, bux » y a toujours le sens de « bois » ou de « buis ». Pour s'en convaincre il n'aura qu'à se reporter aux anciennes dénominations latines de ces localités (archives départementales, Bibl.nat.).

Peut-on considérer « Schlestadt » ou « Schlettstadt » comme une déformation de « Elstadt ? »

J'en doute, mais je n'ai sur ce point que des présomptions de nature linguistique auxquelles les faits peuvent fort bien ne pas donner raison. Je ne les expose donc que dubitativement et jusqu'à plus ample informé. Les voici :

Ce sont les Allemands qui ont transformé il y a 45 ans le nom de « Schlestadt » en « Schlettstadt. Il est à croire qu'ils l'ont fait en connaissance de cause et que pour eux Schlettstadt est la transcription germanique exacte du nom alsacien.

Or, que signifierait « Schlettstadt ?

Ce nom signifierait exactement ville des traineaux, des « schlittes, » qu'on appelle aussi des « Schlettes » dans la basse Allemagne, des « sleds » en anglais.

La transcription des Allemands est elle fidèle ? Peut-être oui, peut être non Il se peut, en effet, que l'alsacien « schles » corresponde à l'allemand « schleuse » l'écluse, auquel cas « schlestadt » signifierait ville-l'Ecluse, ou à l'Allemand *Schloss* (fermeture, château), de *Schliessen* (clore) ce qui donnerait à *Schlestadt* le sens de ville fermée. L. ABET.

Quelle couleur désigne l'adjectif vermeil ? (LXXIII, 7). — Il n'est rien de tel que de remonter à l'origine du mot pour en avoir le sens exact.

D'où vient-il ? Du Latin *vermiculus* (petit ver) diminutif de *vermis* (ver). Par ce même mot *vermiculus* les latins désignaient plus spécialement le *Kermès* (cochenille), insecte utilisé dans la teinture des étoffes pour leur donner « une couleur rouge tirant sur l'incarnat », dit Littré.

Si vous en voulez la preuve, la voici : de *Kermès*, dérivent les mots *carmin* et *cramoisi*. Pour *carmin* la démonstration de cette dérivation est inutile ; pour *cramoisi* je rappellerai que ce mot se dit *chermisi* en italien ; *carmesi* en espagnol ; *Karmesi* en arabe.

Il me paraît donc démontré que le *vermeil* (d'où *vermillon*) est une couleur rouge tirant sur le *carmin* et le *cramoisi*.

L. ABET.

*
* *

En latin, *purpurens*, qui signifie proprement couleur de pourpre, a fini par être employé pour désigner toute couleur éclatante. On le trouve, chez les poètes, appliqué au printemps, aux yeux (à de beaux yeux brillants), à la neige même ! Il semble que cette déviation de sens se soit produite de temps en temps pour *vermeil*, qui, venant du latin *vermiculus*, au sens de « cochenille », désigne proprement un rouge vif. Dans les exemples donnés par Littré, on en trouve un du XIIe siècle déjà où vermeil qualifie les prés fleuris au printemps ; ce n'est pas le rouge qui y domine ; un de du Bellay, où le vermeil des fleurs signifie évidemment leur éclat. C'est ce dernier sens qu'on peut retrouver dans le vers de Rostand cité par M. M. A. (du reste, la note rouge devait tenir une grande place dans les couleurs éclatantes de cet état-major). Quant à Mme de Noailles, il se peut bien qu'elle ait, en employant l'adjectif, songé à tort au sens du substantif, à la couleur de l'argent doré.

Les dictionnaires n'indiquent pas toutes ces nuances de l'usage ? A coup sûr, où existe-t-il un dictionnaire complet ? Combien de vies d'homme faudrait-il pour le composer ? Il n'est pas un lecteur un peu cultivé, et réfléchi, qui ne pût enrichir aisément maint article de ses dictionnaires.

IBÈRE.

*
* *

Les dictionnaires consultés par notre confrere M. A. sont d'accord avec l'étymologie. L'adjectif « vermeil » vient de *vermiculus*, petit ver, cochenille du chêne qui donne la teinte écarlate. De vermeil on a même formé, par diminutif, le substantif « vermillon » pour désigner le sulfure de mercure, autrement dit *cinabre*.

D'où viennent donc les variantes d'interprétations qui se rencontrent chez les auteurs ? Tout simplement, je crois, d'une confusion.

A côté de l'adjectif « vermeil » se trouve, comme le fait observer M. A. un substantif « vermeil ».

Ce substantif commença par désigner une espèce de vernis composé de gomme et de *cinabre* mêlés et broyés dans l'essence de térébenthine et qu'on appliquait très également sur les ouvrages auxquels on voulait donner une apparence et un éclat métalliques.

En raison de la composition du vernis, le substantif « vermeil » avait évidemment la même étymologie que l'adjectif.

Mais, dans la suite, lorsque les orfèvres dorèrent l'argenterie, au feu avec de l'or amalgamé, ils désignèrent leur nouveau produit sous la dénomination de « vermeil doré », par analogie avec le vernis qui donnait l'éclat métallique.

Puis on supprima « doré » et le substantif « vermeil » demeura seul pour désigner les objets d'orfèvrerie en argent doré.

Des lors on s'explique aisément qu'un certain nombre de nos auteurs *modernes* aient associé la couleur jaune d'or à l'idée suggérée par le mot vermeil, sans distinguer entre le substantif et l'adjectif.

E. FYOT.

—

Réceptionner (LXXII, 143, 409). — Monsieur M. P. trouve que la cour est pleine et demande qu'on ne réceptionne point le verbe réceptionner.

Pourquoi ?

M. M. P. n'est probablement pas au courant de la « nécessité » de ce verbe qui jusqu'à sa création mettait quotidiennement dans l'embarras toutes les personnes qui avaient à faire avec des « cahiers des charges » *car l'expression équivalente n'existe pas en français*.

Aussi les techniciens intellectuels se servaient-ils du verbe latin *collaudare* qu'on traduisait avec fantaisie collauder !

Toutes les langues sauf le français ont une expression pour dire *qu'une chose a été reconnue, par le collège d'experts prévus, telle que le voulait le cahier des charges et qu'elle est acceptée officiellement par le commettant.*

Je ne tiens pas à l'expression « réceptionner » mais qu'on nous en donne une autre.

Seulement, voilà ça sera peut-être aujourd'hui difficile. Messieurs les lexicologues ont trop attendu, le mot est venu de lui-même par évolution, on a commencé par dire : les Experts chargés de la réception des automobiles, des aéroplanes ou des caissons d'artillerie, puis réceptionner a coulé de source, *par nécessité* !

Le mot est donc déjà bien enraciné et jusqu'à ce que Messieurs les grammairiens soient tombés d'accord sur son remplaçant, il y a chance qu'il reste...

KISS N. F. REGA.

*
* *

Puisque, de l'avis même de Littré, on peut dire et l'on dit : action, *actionner* ; affection, *affectionner* ; caution, *cautionner* ; lotion, *lotionner* ; munition, *munitionner* ; etc., pourquoi ne pourrait-on pas dire : réception *réceptionner* ; solution, *solutionner* ? Pourquoi l'un et pas l'autre ?

A. C.

—

Sur le front (LXXI). — Il n'a pas été répondu à la question de la date à laquelle remonte l'expression : « sur le front » posée par H. B.

A mon avis le premier historien qui l'employa est Tacite. On lit dans la *Vie d'Agricola*, n° XXXV.

Agricola, veritus ne simul in frontem, simul et latera suorum pugnaretur, pedes ante vexilla constitit.

Et n° XXXVII :

Transvectæque præcepto ducis a fronte pugnantium alæ aversam hostium aciem invasere.

(Tacite, *Vie d'Agricola*, éd. Hachette, 1887).

ARTHUR PRÉVOST.

Poilu (LXX, LXXI, LXXII). — M. Maurice Barrès écrit dans l'*Echo de Paris*, 23 Décembre 1915 :

Nous allons célébrer la Journée du Poilu. Voilà six mois qu'ici je la demandais. Ceccaldi et quelques parlementaires y pensaient de leur côté, et se sont chargés de l'organiser entre eux Ils veulent constituer un trésor, afin de donner aux soldats qui n'ont pas de famille ou dont la famille est malheureuse le moyen de profiter de leurs permissions. Idée juste et généreuse que le public accueille de tout son cœur.

Voilà de ce fait le mot « Poilu » installé sur tous nos murs en grands caractères, presque officiellement. J'ai dit, l'autre jour, que je trouvais quelque chose de déplaisant à cette consécration d'un mot qui ne me semble pas respecter assez ceux qu'il désigne. Poilu ! le vocable a quelque chose d'animal. C'est vrai que j'avais demandé : « A quand une Journée du Poilu ? », mais ce qu'un écrivain peut se permettre dans une conversation familière avec ses lecteurs n'est plus de même convenance si c'est le Parlement qui l'emploie. Pour une solennité, le mot manque de dignité ; il respire une jovialité qui est peu de saison et nous entraîne trop du côté de la farce... Le pittoresque est-il donc indispensable ? Pourquoi pas, tout simplement, la Journée du Combattant, ou comme me disait Gyp, la Journée du Soldat ?

« Mais non, me dit un sage correspondant, je ne vous suis pas dans vos scrupules. Le mot de poilu a rompu ses liens étymologiques autant que celui de soldat. Un poilu a sans doute du poil, autant que le soldat reçoit une solde, mais des harmoniques supplémentaires donnent la note fondamentale. Le « combattant » a, comme tous les mots qui gardent leur figure de participe présent, quelque chose de pas définitif : un mourant, un mendiant, un protestant... Poilu a je ne sais quoi d'hirsute, sans doute, mais aussi de solide et de fort. Je vous assure qu'en avril, au poste de commandement d'où nous observions le déclanchement des braves gens qui partaient à l'assaut, blocs de boue transformés soudain en guerriers, il n'y avait pas d'autre mot pour venir sur nos lèvres, au commandant R... et à moi : « Il faut une fête du Poilu, Barrès devrait s'y atteler. »

J'écoute, mais je ne me rends pas. Dans l'action même, poilu est admirable de spontanéité, de vérité farouche. Il est juste, hardi, fait image et l'on serait bien chétif de s'offusquer. Mais sur de grandes affiches officielles et froides, pour annoncer une fête nationale, pour grouper des jeunes filles qui quêteront le passant, ces deux syllabes nues ne sonnent pas à l'unisson avec nos pensées d'amitié et de respect...

—

Chanson de déserteur (LXX). — Cette chanson ou complainte est très connue notamment dans nos provinces de l'Ouest et du Sud-Ouest. Elle a été recueillie et *notée* par Jérôme Bugeaud, dans ses *chants et chansons populaires des provinces de l'Ouest : Poitou, Saintonge, Aunis et Angoumois*, 2 vol. in-8°, chez l'éditeur Clouzot, à Niort. La 1re édition (1865 1866) est à peu près introuvable. La 2e (1895) est admirablement imprimée et doit exister encore dans le commerce ; elle est aussi un 8° mais en plus grand format. Chaque chanson est accompagnée de notes historiques ou autres, de Bujeau, et fort intéressante.

L'un des couplets porte :

Celui qui me tuera } *bis.*
Sera mon camarade }

Il me bandera les yeux
Avec un mouchoir bleu
Et me fera mourir
Sans me faire souffrir.

Cette strophe a été l'occasion d'une nouvelle délicieusement éditée, il y a une vingtaine d'années, je crois, par l'éditeur Conquet, de Paris.

H. BAGUENIER-DESORMEAUX.

—

Trois fois-z-un (LXXIII, 7). — Au temps lointain où je fréquentais l'école de mon village, nous braillions « trois fois-h-un ». C'était rude, c'était décisif. Aujourd'hui l'on susurre « trois fois-z-un ». C'est plus conforme à la règle, mais combien moins pittoresque !

L. ABET.

—

Boches (LXX ; LXXI ; LXXII). — Le mot n'est, certes, pas nouveau. Je lis dans un ouvrage intitulé : le *Sexe Faible*, de M. William Vogt, janvier 1908, et à propos de l'entrée des Alliés à Paris en 1814, le passage suivant :

Les officiers slaves, *teutoboques*, slavaques et anglo-saxons disposèrent du cœur de ces agitées... etc., etc.

Je trouve même *Teutoboques* « supérieur » à *Boches* !

HECTOR HOGIER.

*
* *

L'origine de ce mot a déjà été étudiée dans le tome LVIII de l'*Intermédiaire*, année 1908.

X.

—

Où était à Paris la chapelle de Saint-Fronton? (LXXIII, 4). — M. Nardé pourrait se renseigner, avec sûreté, il me semble, en écrivant à M. l'abbé Baloche, vicaire de Saint-Merry, et qui a écrit une belle *Histoire de l'église Saint-Merry*. — A consulter, également, *Trois Eglises et Trois Primitifs*, de J.-K. Huysmans, (ce dernier ouvrage assez succinct, toutefois).

G.-U. LANGÉ.

—

Comment prononcer le mot obus? (LXXII; LXXIII, 33). — Dans l'*Intermédiaire* du 10 janvier 1916, col. 33, P. Morel s'excuse d'avoir commis un lapsus en écrivant :

Cette bombe devait avoir la forme cylindrique.

Et, pour donner plus de poids à une certitude nouvellement acquise, il ajoute :

Il n'y a jamais eu de bombes cylindriques.

Je regrette d'être en désaccord avec notre collègue et de lui dire qu'en se rétractant, il commet, cette fois, une erreur.

En effet, peu importe qu'il soit dénommé boulet, obus ou bombe, le projectile cylindrique est bel et bien en usage dans la marine française. Il y a même deux sortes de boulets cylindriques : 1° Le boulet cylindrique en acier pour le combat ; 2° Le boulet cylindrique en fonte ordinaire pour exercice.

Ceux de ces boulets (acier ou fonte) pour canons de 32 c/m pèsent 350 kil. Pour canons de 27 c/m 216 kg. 24 c/m 144 kil. et de 19 c/m 75 kilogr.

Les pièces de 14 c/m ne lancent que des boulets ogivaux : obus ou boulets.

Le boulet cylindrique se termine à l'avant par une calotte sphérique peu prononcée et à l'arrière se trouve une petite poignée en fil de cuivre qui sert de prise pour le soulever.

En terminant, mon appréciation sur la façon de prononcer le mot obus : on doit dire o-buz.

L. CAPET.

Le premier sous-marin (LXXII, 1, 102, 157). — On pourra trouver des renseignements sur ce sujet dans un livre curieux de John Wilkins (Bistrop of Chester) *Mathematicall Magick, or the Wonders that may be performed Mechanicall Geometry*. London. M. F. for S. A. Gellibrand 1648. Le titre du chapitre V est celui ci : « Concerning the possibility of framing an ark for submarine navigation. »

LABÉDA.

—

Indications données par le lever ou le coucher du soleil (LXXII, 146, 314; LXXIII, 31). — Une étude minutieuse des divers passages où les poètes anciens donnent des indications chronologiques au moyen du lever ou du coucher des astres serait nécessaire pour répondre avec précision à la question posée par A. P. L. Je crois qu'elle montrerait que ces poètes, peu soucieux d'une grande précision, songent tantôt à l'observation faite le soir, tantôt à l'observation faite le matin. Leur texte même l'indique dans certains passages. Ainsi Ovide (*Fastes*, III, 711) écrit :

Le lendemain, quand l'aurore aura ranimé les tendres herbes, on pourra voir la partie antérieure du Scorpion.

ou encore (ibid. V. 733) :

La venue de l'aurore fera disparaître à nos yeux le Bouvier, et le lendemain on verra la constellation des Hyades.

Voilà des observations du matin, comme encore celle-ci dans Hésiode (*Travaux et jours*, 606) :

Quand Orion et Sirius arrivent au milieu du ciel, et que l'aurore aux doigts roses voit Arcturus (il faut vendanger).

Ailleurs, dans les *Fastes* par exemple, c'est le soir qui est nettement indiqué comme le moment de l'observation.

Mais très souvent le texte ne contient aucune indication. C'est au lecteur à s'y retrouver, et parfois à tirer, du fait même que l'indication astronomique devrait dater, les moyens de déterminer l'heure à laquelle celle-ci se rapporte.

IBÈRE.

—

Le « baiser à pincettes » (LXXII; LXXIII, 33). — Je crois qu'il n'y a aucune indécence à cela... C'est plutôt un geste enfantin.

Dans le Nord les enfants aiment à embrasser leurs mamans — ou leurs nourrices — « à pincettes », et, avec leurs petits doigts, ils serrent la partie des joues ou du cou qu'ils veulent embrasser. afin de « localiser » leur baiser.

Le titre d'une polka d'Emile Pavan intitulée : *Pichenette,* dessiné par Chatinière (vers 1880), représente trois petits amours joufflus — ou trois angelots — embrassant « à pincettes » les joues d'une jolie jeune fille. C'est bien le type du « baiser à pincettes »

HECTOR-HOGIER.

* * *

Eh, mais ! n'allons pas oublier nos grands auteurs.

Le bon Nadaud, de si juvénile mémoire, ne lui fit-il pas, à ce mot, les honneurs de sa poésie ?

Rappelez vous seulement, vous tous qui eûtes 20 ans, autrefois, la finale de sa jolie *Lettre d'un Etudiant à son Etudiante* :

Adieu, je t'embrasse à *pincettes*
Sur ton col blanc, sur ton œil noir,
Et surtout sur les deux fossettes
Qui m'ont pris mon cœur, un beau soir.

C'est printanier. Aussi bien, ces pincettes-là, qu'on le veuille ou non, sont en passe, pour l'Académie.

ULRIC RICHARD-DESAIX.

—

Vache en or enterrée par des Anglais en quittant la France (LXXII ; LXXIII, 16, 87). — Si notre confrère L. Grasilier avait pris la peine, avant d'écrire, de consulter l'ouvrage de M. H. d'Allemagne [*Les cartes à jouer*, t. I, p. 204, planche hors texte, t. II, p. 388], il y aurait vu un beau TAUREAU. *recouvert d'une* HOUSSE (et non pas une *Vache),* sur le *Deux de Coupe* d'un jeu d'ALLUETTE (le second) de Antoine de Logiriera, daté de 1508.

Or le *deux de coupe,* c'est la *Vache* de l'Alluette actuelle !

Qui plus est, s'il s'était souvenu du passage ci-dessous d'Hérodote Livre II, Para. 131) : « La Genisse (de Mycérimès) a le corps *couvert* d'une HOUSSE de pourpre .. Entre ses cornes, brille le *cercle* du SOLEIL, imité en OR Elle ne se tient pas droite, mais sur les genoux. Elle sort... pour... voir le SOLEIL une fois chaque année », il en aurait conclu que le *Taureau* d'Antoine de Logiriera ne peut-être qu'un souvenir du Bœuf APIS [lequel est un dérivé de cette *Génisse*], c'est-à-dire du *Veau d'Or* d'Israël. - N'insistons pas et renvoyons à notre *Traité de l'Alluette*, annoncé ici-même, où nous avons prouvé le grand rôle joué dans ce jeu par les SYMBOLES SOLAIRES les plus classiques.

Je connais très bien la « Vache en cuir », dont parle le même confrère, puisque j'en possède une ! Mais elle n'a, certes, aucun rapport, par exemple, avec le *Veau d'Or* caché, entr'autres, dans les *Puits funéraires romains*, où il n'y a d'ailleurs que des *têtes de Bœufs* en chair et en os (1).

MARCEL BAUDOUIN.

—

Prophétie pour les temps actuels LXX, LXXII, 368). — Je me souviens d'avoir lu naguère un volume anglais qui doit avoir paru en 1911, intitulé : *Recollection of a Society Glairvoyant*, où il était très nettement fait allusion au destin actuel de la Serbie.

On y racontait la genèse de la *Prophétie noire* (1866), selon laquelle après l'annonce des malheurs des Obrénovitch, il était dit que la nouvelle dynastie — celle de Pierre Karageorgevitch, l'actuel souverain — « ne resterait pas longtemps au pouvoir », que le pays serait envahi par une armée étrangère, après quoi un homme se lèverait du sein de la nation, qui l'affranchirait de la domination étrangère, et la rendrait libre et indépendante.

Quelque intermédiairiste pourrait-il identifier avec précision — en allant, par exemple, faire une recherche à la Nationale — le volume anglais en question et nous fixer sur son auteur ? Je suis sûr du titre et du contenu général, mais c'est tout...

CAMILLE PITOLLET.

—

Le verre de Nicolas II (LXXII, 391). — Veuillez me permettre de rappeler en mémoire, (*nisi fallor*) que ce ne fut pas la mère du tzar Nicolas II, mais le grand duc héritier, ou mari de la princesse Dagmar, le futur empereur Alexandre III qui, après

(1) Cf. *Bull. Soc. Préh. franç.*, 1915, n° 11 [Réponse à l'*Intermédiaire*].

la guerre de 1870 71, lors d'un dîner de gala à la cour de Russie, et où le tzar Alexandre II, son auguste père, alors régnant, portait un toast de félicitation au vieux Guillaume Ier de Prusse, pour célébrer son anniversaire, brisa brusquement son verre, afin de ne pas s'associer à ce toast. Néanmoins il n'hésitait pas, plus tard, comme tzar régnant, en 1888, d'être présent aux funérailles de Guillaume 1er à Berlin et de lui rendre le dernier honneur.

H. K.

—

Les noms des tranchées (LXXII; LXXIII, 14, 82). — Le peintre breton Pégot-Ogier, qui venait de rejoindre le front, sur les rives de l'Aisne, et à qui j'avais envoyé dans une lettre de la graine d'ajonc, m'écrivait le 13 septembre 1915 ces lignes émouvantes :

J'ai jeté vos graines d'ajonc pieusement dans la terre d'ici, qui est toute remuée, vous pouvez le croire, et je pense que lors de notre marche en avant la fleur d'or jaunira derrière nous pour les tombes des Bretons qui sont ici. Les tranchées portent leurs noms, sur des croix servant de poteaux indicateurs : *Tranchée Carion* (de Braspars, mort le 22 août 1915). *Tranchée Quéfellec* (de Belle-Isle en mer), etc...

Je ne pense pas que l'aspirant Pégot-Ogier ait commis en me livrant ces détails une faute bien grave contre la discipline. En tout cas je ne redoute, hélas ! pour lui aucune punition. Car le 2 octobre une bombe stupide vint briser la palette harmonieuse d'où s'échappaient des coiffes blanches, des chapelles au toit bleu, des barques, des pèlerins, des pardonneurs... Puisse l'ajonc — dont le peintre sema des graines envoyées par moi — fleurir à son tour la *Tranchée Pégot-Ogier !*

LÉON DUROCHER.

*
* *

Du Canard du Boyau :

L'Intermédiaire des Chercheurs et Curieux nous a demandé quels noms étaient donnés aux ouvrages, boyaux et tranchées du front. Nous nous faisons un plaisir de satisfaire ces Messieurs, dans la mesure de nos moyens, d'ailleurs, pensant bien que nos confrères de la « presse poilue » apporteront eux aussi leur collaboration.

A l'origine, il y avait bien peu d'ouvrages et pas de noms. On se dirigeait d'instinct. . La difficulté de se reconnaître augmenta peu à peu, et dans ce dédale d'une ville souterraine, on plaça de petites plaquettes en bois. Sans doute, on n'emploie pas le mot « rue », il n'y a que boyaux, parallèles et tranchées.

La géographie et l'histoire fournissent le plus grand nombre de noms. Beaucoup d'ouvrages tirent leur origine de leur situation (« Ouvrages blancs », « bastion du Cantonnier », « la Moissonneuse, « tranchée de la Batteuse », « boyau des Cinq-Saules », « les Buissons », « la Pêcherie »).

D'autres, de la proximité de certains lieux (« Tr. de Neuville », « b. d'Ecoivres », « de Berthonval).

L'histoire a été sérieusement mise à contribution. On évoque de grands noms français (« Tranchée Joffre », « tr. Foch »), des noms anglais, belges (« Tr. du roi Albert », « ouvrage de la reine Elisabeth »).

Il y a même pas mal de noms empruntés à l'histoire et la géographie allemandes (« Tr. Kant », « Strauss », « Schopenhauer », « des Walkyries, « B de von Kluch » « d'Eulenbourg », de « Saxe »), « ouvrage de Nuremberg »).

On conserve aussi pieusement le souvenir de militaires tombés au champ d'honneur (« Mont Doyen », « bois Claussade », « boyau Denis-Laroque », « ouv. Claudot »), et de certains régiments qui ont peiné en creusant la terre (« Boyau du 28e territ , du 156»).

La géométrie même fournit matière à dénomination (« ouv. en losange », « en cœur », « en ovale », « tranchée des 300 mètres », « tr. des Cent-Mesures », « les Entonnoirs », « tr. de la Dent-de-Scie, « de l'Escalier ».

Certains noms, plus ou moins symboliques, resteront, à tout jamais, dans la mémoire de ceux qui ont vécu-là (« Canal de Suez », tr. des Ondes », b. des Marmites », « le Labyrinthe ». « b. du Mensonge », « tr. des Anes », « du Vert-Halo »).

Un boyau n'ayant reçu aucune dénomination s'appelle « Boyau-sans-Nom ». Certains ouvrages sont internationaux (B. « international », « tr. franco boche »).

Nous citerons enfin certains noms macabres, qui évoquent des souvenirs à faire frémir (« Chemin des Boches-Morts », « b. des Trépassés », « du Champ-Pourri », « ouv. de la Tête-de-Faulx ». « pont de la Mort », « b. des Déserteurs », « ravin de la Mort »), et certaines dénominations particulièrement suggestives (« Tr. des Poux », « des Punaises », « des Rats », « de la Vermine », « ouvrage de la Tête de Cochon »).

Les gourbis et abris du front ont aussi reçu des noms pittoresques. Nous en reparlerons prochainement.

Le Directeur-gérant
GEORGES MONTORGUEIL

Imp. CLERC-DANIEL, St-Amand-Mont-Rond

LXXIIIe Volume *Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois* 20-29 février 1916

N° 1434

31bis, r. Victor-Massé
PARIS (IXe)

Bureaux : de 3 à 6 heures

Cherchez et vous trouverez



Il se faut entr'aider

N° 1434

31bis, r. Victor-Massé
PARIS (IXe)

Bureaux : de 3 à 6 heures

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

Fondé en 1864

QUESTIONS ET RÉPONSES LITTÉRAIRES, HISTORIQUES, SCIENTIFIQUES ET ARTISTIQUES
TROUVAILLES ET CURIOSITÉS

L'INTERMÉDIAIRE paraîtra durant l'année 1916 dans les mêmes conditions que pendant l'année de guerre 1915.

—

Nous prions nos correspondants de vouloir bien répéter leur nom au-dessous de leur pseudonyme, et de n'écrire que d'un côté de la feuille. Les articles anonymes ou signés de pseudonymes inconnus ne seront pas insérés.

Pour la précision des rubriques, une question ne peut viser qu'un seul nom ou un seul objet.

Indiquer les rubriques et leurs cotes.

Quand la question sollicite la connaissance d'une liste, la liste, sauf exception, n'est pas insérée, mais envoyée directement à l'auteur de la question.

L'Intermédiaire des chercheurs et curieux *s'interdit toute question ou réponse tendant à mettre en discussion le nom ou le titre d'une famille non éteinte.*

—

Questions

—

Le publiciste prussien de Gentz veut être français. — Le bulletin de mars, de Noël Charavay, annonce une lettre de Louis XVIII, qu'on dit être adressée à Frédéric de Gentz. S'il n'y a pas d'erreur sur la personne du destinataire (l'adresse est libellée : *A. M. de Gentz*, sans prénom), cette pièce est infiniment curieuse.

On connaît le fameux publiciste prussien, qui, depuis plusieurs années était au service de l'Autriche, d'où il tirait de beaux revenus. La France, ou plutôt le Révolution, n'eut pas d'ennemi plus acharné, et l'on se demande pour quelles raisons Frédéric de Gentz voulut être Français. Voici le texte de la lettre de Louis XVIII.

A Varsovie, le 30 mai 1804,

J'ai chargé M. l'évêque de Nancy de vous exprimer, Monsieur, toute la sensibilité que m'a fait éprouver votre lettre à M. de Bonnay, mais en même temps je me suis réservé de vous dire moi-même combien je suis touché du moment que vous avez choisi pour me demander de vous adopter. Oui, vous êtes français, Monsieur, vous l'étiez déjà par vos sentiments, vous l'êtes à présent par votre choix et par l'autorité qui m'appartient, et que j'abdiquerai aujourd'hui moins que jamais. Cette naturalisation, scellée par le malheur, vaut bien toutes les autres, et dans le noble mouvement qui vous a porté à la désirer, dans le présent que Dieu me fait aujourd'hui en vous, je vois un augure bien favorable pour ma cause.

Soyez bien persuadé, Monsieur, de ma parfaite estime et de tous mes sentiments pour vous. Louis.

Le successeur de Louis XVI venait d'apprendre l'élévation de Napoléon à l'Empire et c'est à quoi il fait allusion en disant qu'il est touché du moment choisi par M. de Gentz pour demander son adoption. Quel est le mobile qui dirigeait l'ennemi de la France à se faire adopter par un prétendant repoussé d'un peu partout ?

Cette énigme est digne d'exercer la sagacité de nos confrères.

M.

—

L'incendie de la flotte romaine par Archimède. — On raconte qu'Archimède a incendié la flotte romaine, au moyen de la réflexion des rayons solaires, produite par des miroirs concaves.

Nul doute que l'opération était théoriquement possible. Mais il serait curieux de savoir si ce fait est incontestable ou s'il y a là plus de légende que de vérité. A-t-on jamais calculé quelles dimensions devaient avoir ces miroirs pour obtenir l'incendie d'une flotte ? De quoi était faite celle-ci pour se laisser brûler si facilement ? Combien de temps a pu demander une telle opération ?

On a essayé de se servir de la chaleur solaire pour faire marcher des moteurs. Quoique cela fût fait en notre temps, avec toutes les ressources de l'industrie moderne, on n'a rien obtenu de bien remarquable. Tout cela me rend fort suspecte la prouesse du vieil Archimède.

A Syracuse, il y a sa statue avec un miroir... en marbre. Mais, s'il était d'une substance appropriée, je crois qu'il ne pourrait brûler qu'un peu de coton à 30 centimètres de distance...

M. A.

—

Sainte Geneviève, patronne de Paris ou de toute la France. — L'archevêque de Paris a prescrit, parmi les invocations à réciter dans les églises pendant la guerre la suivante :

« Sancta Genovefa, urbis et Gallicæ patrona ora pro nobis. »

Ce libellé me paraît devoir donner à contestation. « Urbs », dans le latin d'église, comme dans celui de l'ancienne Rome veut dire Rome. Pourquoi n'avoir pas employé le mot « civitas », que donne l'Ordo à l'occasion précisément de la fête de sainte Geneviève ?

D'un autre côté, il me semble qu'aucun acte officiel ne permet de considérer sainte Geneviève comme la patronne de toute la France, bien que son office ait été étendu récemment à tous les diocèses de France, comme ceux de sainte Clotilde et du curé d'Ars.

Quelque aimable collègue pourrait-il me fixer à ce sujet ? A. E.

La Vierge de Dixmude. — Dans un roman d'Aimé Giron : *La Gardeuse d'oies*, paru en 1881 dans le *Journal de la Jeunesse*, p. 300 et dont la scène se passe pendant la guerre de 1870, je lis :

La patrie avait saigné sous la lame de l'étranger, et la cicatrice en est restée, *comme dans le tableau de Dixmude, représentant une Vierge Marie qui avait miraculeusement saigné sous la pique d'un soldat allemand.*

N'est-ce pas le cas de dire : « déjà ? ». Et à quelle toile invraisemblablement prophétique du martyre de la petite ville illustrée par la défense de nos fusiliers marins, des Belges et des Sénégalais, fait allusion l'auteur de *La Gardeuse d'oies* ?

J. G.

—

Le miracle de Louvain. — Je relève dans les *Mémoires de Robertson* (1830, tome I) l'anecdote suivante :

« On montre à Padoue les boulets qui, dans un siège de cette ville, vinrent tomber aux pieds de la Vierge et qu'elle arrêta, en étendant la main.

« Un prodige non moins surprenant eut lieu autrefois, au siège de Louvain. Les assiégés n'avaient plus d'armes : ils invoquèrent la Vierge ; elle parut aussitôt dans les airs, tenant son fils entre ses bras et découvrit aux yeux des suppliants des grands amas de poudre qu'ils brûlèrent avec succès contre l'ennemi. Un tableau conservé dans une des églises de Louvain, atteste l'authenticité de ce miracle ».

Sur quel ensemble de faits repose l'anecdote de Roberston ; et si le tableau du miracle existe encore, dans quelle église de Louvain se trouve-t-il... à moins qu'il ne soit brûlé ou déjà parti pour l'Allemagne ?

H. QUINNET.

—

Mesdames Adélaïde et Victoire de France. — Pourquoi les corps de de ces deux princesses, partis de Trieste le 17 novembre 1814, à bord de la frégate la *Fleur-de-lis* (ex-*Dryade*), n'ont ils été déposés que le 20 janvier 1817, dans les caveaux de Saint Denis ?

Je serais reconnaissant à ceux de mes confrères qui pourraient me signaler les ouvrages et les journaux donnant le détail des cérémonies faites à l'occasion de la

translation des dépouilles mortelles de ces deux filles de Louis XV, au départ de Trieste, à Toulon, le 11 décembre 1914, et à Saint-Denis.

NAUTICUS.

—

Enfant perdu pendant la guerre de Vendée — La situation déplorable des petits réfugiés de nos départements actuellement envahis, des enfants belges et serbes donne une cruelle actualité à cette question. Nombreux aussi furent les enfants perdus dans la Vendée de 1793 à 1797.

L'histoire de Voyneau, le plus connu de tous est célèbre. Je désirerais savoir à quelles sources manuscrites et imprimées je pourrais compléter les quelques renseignements que je possède déjà sur Mademoiselle Duvau de Chavagnes, sauvée par le lieutenant colonel, plus tard général Lepic, et sur le long et célèbre procès qu'elle dut soutenir avec l'appui de son sauveur, jusqu'en 1818 pour obliger sa famille à la reconnaitre. Prière d'indiquer : 1° la bibliographie de ce procès qui comporte un certain nombre de *mémoires* ou *factums* ; 2° tous renseignements biographiques sur cette jeune fille ; 3° toutes indications de documents manuscrits. Merci d'avance.

H. BAGUENIER-DESORMEAUX.

—

La vente de la Cathédrale de Reims sous le Directoire. — Comme la Cathédrale d'Amiens, la Cathédrale de Reims faillit être vendue sous le Directoire. Je lis, en effet, cette note insérée dans le *Journal de Paris* du 24 nivôse an VII :

« Le ministre de l'intérieur vient d'écrire à celui des finances, pour l'inviter à suspendre la vente de la Cathédrale de Reims, dont le portail est un chef-d'œuvre gothique »

Est il resté, aux Archives nationales, ou dans les archives départementales de la Marne, ou enfin dans celle de Reims — si, hélas ! il en existe encore — des traces de cette... négociation ?

D'E.

—

Le Château de Maisons. — Le château de Maisons-Laffitte, devenu depuis 1912, musée national annexe de celui du Louvre, a eu comme historien M. Henri Nicolle en 1858, sans compter les notices de MM. Engrand et Foulon en 1911, 1912 et 1913.

Pourrait-on avoir quelques renseignements sur Henri Nicolle auteur de l'ouvrage intitulé « Le Château de Maisons, son Histoire et celle des principaux personnages qui l'ont possédé par Henri Nicolle, Paris, Ledoyen, 1858 ? »

—

Collaborateurs au « Chat Noir ». — Je serais reconnaissant de tous les renseignements qui pourraient m'être fournis sur les « oubliés », dont les noms suivent :

—

Raymond d'Abzac poète et journaliste Lieux et dates de naissance et de mort.

—

Victor d'Auriac, poète ; auteur des *Pâques fleuries* (1883) et de *Renaissance* (1887). — A donné au « Chat Noir » : la *Chanson des Seins* (23 décembre 1882).

—

André Beauvais, poète. Etait attaché au parquet de la Seine. Avant de fonder avec Karl Boès, le *Courrier libre* ; avait donné des vers au « Chat Noir » (1888) et au *Courrier français.*

—

Léon de Bercy, chansonnier. Lieu et date de sa mort (né à Belleville le 10 décembre 1857). PIERRE DUFAY.

—

Le chevalier de Champigny. — La *Revue d'histoire diplomatique*, qu'il m'est impossible de consulter en ce moment, a publié, en 1907, je crois, un article intitulé *: Un diplomate en quête d'emploi : le chevalier de Champigny.* — Un de nos collègues de l'*Intermédiaire* qui aurait cette revue entre les mains, aurait-il l'obligeance de répondre à ces questions : 1° ce chevalier de Champigny ne s'appelait-il pas Jean de Champigny ? — N'était-il pas originaire du Forez ? — N'a-t-il pas publié quelques ouvrages, et, en ce cas, lesquels ? O.-C. R.

—

M. Felissent. — Il épousa Miss Billington, une chanteuse anglaise, très célèbre, à Milan, *circa* 1798-9. Qui était-il ? Date de sa mort ?

HORACE BLEACKLEY.

Duchesne François, historiographe de France. — Qu'est devenue sa fille Françoise, qui fut en 1652, à Troyes, marraine d'un de mes ancêtres maternels ?

Existe-t-il, sur la famille Duchesne, une notice plus détaillée que les articles de dictionnaires ou de biographies collectives ? L. M.

—

Portrait de Madame de Lamballe. — Connaît-on un portrait ou un buste authentique de la princesse de Lamballe ?

QUÆRENS.

—

Le général comte Lepic, 1765-1828. — Le futur héros d'Austerlitz et d'Eylau, après avoir servi aux dragons de Lescure, etc., puis dans la garde constitutionnelle de Louis XVI, fut employé en Vendée comme lieutenant-colonel du 21e chasseurs à cheval devenu le 15e de l'arme, de juillet 1793 à mai ou juin 1796. Il s'y distingua autant par sa modération que par son courage et y fut blessé à plusieurs reprises. Il faisait partie de la colonne aux ordres de Travot, qui s'empara de Charette, à la Chabotterie et mis fin virtuellement à la guerre de Vendée. En dehors des ouvrages connus sur la Vendée, je désirerais savoir où je trouverais des renseignements aussi détaillés que possible, sur cette période mal connue de la vie de cet admirable cavalier, notamment sur son raid de Nantes à Fontenay, en septembre 1793.

H. BAGUENIER-DESORMEAUX.

Le gendre de Rivery. — A quelle famille appartenait Marie Le Gendre, dame de Rivery en 1595 ? Peut-être à une famille normande ou picarde, mais il faudrait une certitude.

D'HEUZEL.

—

Renaud de Roye. — E. Renan écrit dans son étude sur Guillaume de Nogaret (*Etudes* sur la politique religieuse du règne de Philippe-le-Bel, Paris, 1899, in-8, p 109), que Nogaret avec Raynald (Réginald ou Renaud) de Roye reçut la mission d'arrêter les Templiers à Paris, le 13 octobre 1307.

Existe-t-il une biographie sur ce personnage ?

Où pourrait-on trouver des renseignements biographiques sur Renaud de Roye ?

NARDÉ.

—

L'abbé Sechard. — Cet homme était le secrétaire de la fameuse aventurière, Elisabeth Chudleigh, soi-disant duchesse de Kingston. Je désire quelques renseignements.

HORACE BLEACKLEY.

—

Quel était ce Sidrac ? — Dans le *Lutrin* (chant premier), Boileau a écrit ces deux vers :

Quand Sidrac à qui l'âge allonge le chemin,
Arrive dans la chambre un bâton à la main !

Quel était ce Sidrac ? Pourrait-on donner quelques détails ?

I.

—

Ex-libris à déterminer : « Christus et Victoria ». A qui appartient l'ex-libris suivant :

Deux écus ovales accolés :

I d'argent au lion de... debout, sur une terrase herbue de... tenant entre ses pattes une palme de..... et tourné vers le flanc senestre de l'écu, affronté d'un serpent ondoyant de... posé en pal et ne reposant pas sur la terrasse.

II d'argent au chevron de gueules accompagné de trois branches de laurier de sinople et surmonté d'un croissant de gueules.

Timbre : couronne de comte surmontée d'un casque orné de ses lambrequins.

Supports, deux lions regardant reposant sur un listel portant la devise :

« Christus et victoria. »

R. DE R.

—

Ordre du Crancelin. — Ne trouvant nulle part des renseignements sur cet ordre, dont, semble-t-il, sont exclusivement chevaliers les chefs et les membres des maisons souveraines d'Europe, je m'adresse à mes confrères de l'*Intermédiaire* pour me documenter à ce sujet.

NAUTICUS.

—

Inscriptions. Bar-sur-Aube. — On lit à Bar-sur-Aube l'inscription suivante sur l'une des portes de la sous-préfecture : quel en est le sens?

Adsit ★...★...
Absit ★...★...
Veni ★...★...
Vate ★...★...
Vovebad anno Domini 1770.
Les astérisques sont des soleils.

L. G.

—

Costume de chanoine ? — Je serais désireux de savoir à quelle dignité ecclésiastique s'applique ce costume ci-après : Petite perruque blanche, robe soie rouge, manchettes en dentelle, rabat noir, avec large liseré blanc. N'est-ce pas la tenue des chanoines sous l'ancien régime et en particulier celle des chanoines d'Ainay, à Lyon, ou des Comtes de Lyon ?

Montmorel.

—

La prononciation à la manière d'Alcibiade. — Au tome IV, page 245, des *Mémoires d'Outre-Tombe* de Chateaubriand, on lit à propos de lord Clauwilliam :

Il avait une certaine façon de prononcer à la manière d'Alicibiade qui ravissait.

Quelque intermédiairiste pourrait-il nous renseigner sur cette prononciation, dont le sens nous est inconnu ?

J.-B.

—

Rayons X. — A-t-on déjà signalé, à propos des rayons X, la trouvaille de M. E. Perrusson, avocat à Dijon, qui a donné lieu à une plaquette parue en 1841 et intitulée : *Magnétisme animal. Refus de l'Académie de Médecine de constater le Phénomène de la vision à travers les corps opaques*, (Bibl. nat., 8e Tb. 64. 226).

Quel était et que valait le système de ce précurseur ?

L. M.

—

Ecrivain français auteur d'une description du Frioul. — Je lis dans l'allocution du maire d'Udine à M. Briand :

Udine, cette vigilante et fière sentinelle de la latinité dans un pays qui rappelle l'opprobre de la domination étrangère ; Udine et le Frioul, dont les beautés naturelles et artistiques ont été décrites par un de vos compatriotes sous la forme la plus aimable et la plus flatteuse, vous saluent avec toute l'effusion de leur cœur, ainsi que les hôtes illustres venus de France pour témoigner de la fraternité renouvelée de deux races et de la fusion de deux volontés inébranlables.

Je serais reconnaissant à mes confrères de l'*Intermédiaire* de vouloir bien me faire connaître le nom de l'auteur français auquel le maire d'Udine, le professeur Pecile, a voulu faire allusion.

Nauticus.

—

La « gnôle ». Origine du vocable. — Encore un mot que la guerre a remis à l'ordre du jour... des tranchées. En fait, les poilus ne disent plus l'eau-de-vie. S'ils la boivent encore, ce n'est que sous forme de « gnôle ». Or, un hebdomadaire parisien qui ne se pique qu'intermittemment (si j'ose dire) de philologie, écrit, dans son n° 984 (6 février), qu'il va préciser *la véritable origine du mot avant que les étymologistes amateurs l'aient travestie avec leur coutumière fantaisie.*

La « *gnôle* », ou, mieux, « *niôle* » est le nom que, depuis plus demi siècle, les Lyonnais donnent à l'alcool. C'est une métaphore, tirée des patois du Lyonnais, de la Savoie, de la Suisse romande, où le brouillard — et l'alcool rend *gris*, *nébuleux*, *brouillé !* — s'appelle la *niòla* (latin : *nebula*).

Se non è Vero).

C. Pitollet.

—

Frivolité. — Quelle est l'origine de ce mot appliqué aux objets de toilette ?

M.

—

Appam. — D'où vient le mot « Appam » qui désignait le navire anglais pris par un corsaire allemand et conduit aux Etats-Unis en janvier dernier ?

Est-ce un nom géographique, un nom de personnage ? Un obligeant confrère pourrait-il me renseigner ? X. B. T.

—

Le Mahlzeit des Boches. — Quand deux Boches, même du meilleur monde, se quittent, ils disent avant le repas : malhzeit, ou gesegnete béni, est sous-entendu, (cela signifie, bon appétit) ; après le repas, également mahlzeit (cela signifie alors bonne digestion). Cette mode existe-t-elle dans d'autres pays que celui de la kultur ?

Paul Muller.

Réponses

—

A propos du vieux Dieu allemand (LXXI ; LXXII). — **L'union sacrée en Amérique**. — Si, comme le dit le proverbe, tous les chemins mènent à Rome, tous les chemins, à l'heure présente, divergent de Berlin ; et le germanisme, aujourd'hui, nous conduit en Amérique. Je regrette sincèrement de ne pouvoir me rallier à l'objection, trop courtoise, de notre confrère H.C.M ; mais j'ai des raisons de penser que, aux Etats Unis, on pose assez souvent la thèse comme j'ai cru devoir la poser ici. La guerre de Sécession fut un acte de force contre la minorité pour achever l'étranglement de cette minorité battue déjà par la majorité dans le Congrès.

Ne disputons pas qui tira le premier coup de canon. Ce sont là des chinoiseries à l'adresse des badauds ainsi que l'avait indiqué Montesquieu. Nous venons de voir la candide Autriche écrasant de ses obus monstres nos places du Nord, tout en maintenant son ambassadeur à Paris pour se faire déclarer la guerre et se donner un air de victime. Et surtout, ne comparons pas la grande République fédérale de là-bas à notre France centralisée. Au fait vrai, la guerre de Sécession fut la suite naturelle de la guerre d'Insurrection du XVIII[e] siècle.

Sous le régime anglais, les colonies américaines étaient un nid de discordes : les citoyens aux prises, les partis contre le gouverneur de l'Etat, les Etats en dispute. On avait eu toutes les peines à les faire marcher contre notre Canada durant la guerre de Sept Ans. Comme tous les bourgeois du monde, ceux d'Amérique ne voulaient s'occuper que de balayer devant leur porte ; ils prétendaient que ce qui se passait sur les bords de l'Ohio, — la rivière « Malengueulée », — ne regardait pas les gens de l'Hudson, de la Delaware ou de la Susquehanna. « Je crois bien qu'ils ont envoyé leur bon sens en vacances », écrivait rageusement Dinwiddie, le gouverneur de la Virginie Autant disaient ou pensaient ses collègues, Shirley du Massachussetts, Delancey de New-York, Hamilton ou Morris de la Pensylvanie. Franklin, le bon apôtre, qui aurait laissé, d'ailleurs, scalper toute la colonie par les Indiens pour le plaisir succulent d'ennuyer le gouverneur, obtint pourtant, dit-on, les subsides des Quakers Pensylvains en leur promettant d'employer l'argent au charitable achat de farines pour nourrir les troupes. Sur quoi, il acheta de la poudre, qui n'est après tout que de la farine noire. Mais, malgré toute sa casuistique, il tenait pour impossible l'accord des colonies contre la métropole.

Néanmoins, quand vint la guerre d'insurrection, l'on parvint à créer une sorte d' « Union sacrée ». Mais cela n'alla pas tout seul. Il y eut d'abord le retrait des loyalistes, au moins 80.000, qui refusèrent de rompre avec l'Angleterre, et dont les uns rentrèrent en Europe, — le célèbre Rumford, par exemple, — tandis que les autres allaient renforcer l'élément anglais du Canada. Les patriotes émancipés poursuivirent ces transfuges d'une haine féroce, comme les Jacobins nos émigrés. Tel chef insurgent se vantait d'avoir pendu de sa main tous ceux qu'il prenait ; et tel émigrant se trouva plongé, une nuit d'hiver, dans un étang pour y geler lentement à mort. Puis, les cultivateurs préféraient ravitailler les soldats anglais plutôt que l'armée insurgente, ce qui donnait de l'amertume à Washington. Sans la France, l'insurrection eût été ruinée Encore nos bons aïeux n'apportèrent pas tous là-bas le zèle de La Fayette. Beaucoup n'y virent que l'occasion de jouer un excellent mauvais tour à l'Anglais ; ils n'aimaient pas les Américains, et les Américains ne nous aimaient pas.

Après la guerre, l'Union sacrée dut continuer, l'ennemi campant à la porte. Mais les Etats libres, qui se seraient mis en monarchie s'ils eussent trouvé un roi de bon vouloir, n'entendirent abdiquer que le moins possible de leur autonomie dans le strict intérêt commun. Il suffit de relire la Constitution du 17 septembre 1787, pour voir combien précautionneux et parcimonieux ils furent. A qui appartenait en cas de conflit la souveraineté, c'est à-dire le droit de décider en dernier ressort ? Ce fut le problème des quatre-vingts années suivantes, insoluble en apparence Il devait produire un éclat tôt ou tard. En reprenant leur indépendance, les Etats sudistes se regardaient en droit de rompre l'Union, un peu comme l'Italie actuelle de quitter la Tri-

ple Alliance, sécession dont les Empires du Centre lui garderont la plus éternelle rancune qu'ils pourront.

Sans doute, la guerre de Sécession avança les affaires du pouvoir central ; mais elle ne trancha pas la question. Il y a plusieurs années, lorsque des Italiens furent lynchés à la Nouvelle Orléans, le gouvernement fédéral refusa d'intervenir pour ne pas empiéter sur l'indépendance de l'Etat particulier. L'Italie riposta vertement que ne pouvant déclarer la guerre à la Louisiane, elle s'en prendrait à la République entière. La défaite était fâcheuse, en effet, si l'on se rappelait que vers 1874, le gouvernement de Washington avait, sans autre scrupule, chargé le général de Trobriand de jeter militairement à la porte ou par la fenêtre, la législature de la Louisiane. Plus récemment, l'hostilité de la Californie pour les Japonais a failli mettre encore le gouvernement central en mauvaise passe. Et ce n'est point fini.

Mais ce fut, à ce propos de démêlés diplomatiques jaunes, que l'amiral Mahan, peu de temps avant sa mort, exprimait le principe qui ordonne la séparation des races et des classes, contre lequel l'égalité démocratique viendra toujours se briser, Il regrettait d'avoir soutenu l'identité des Jaunes et des Blancs, et venait à résipiscence. « A Dieu ne plaise », disait-il en substance, « que je me croie supérieur à un Chinois ou un Japonais ! Mais nous sommes autres, et cela suffit, Et même, lors de la Sécession, nous eûmes le tort de croire qu'un nègre n'est qu'un blanc relié en noir ». Rien de plus exact. L'égalité peut s établir entre races ou classes, et à l'intérieur de chacune, mais pas entre personnes individuelles de l'une à l'autre.

En réalité, l'esclavage fut le prétexte ou l'occasion de la guerre, non la cause. Lincoln, le plus judicieux peut-être, avec Washington, des Présidents de République, n'avait pas grand doute là dessus Il regardait la Sécession comme une crise née d'un problème économique et constitutionnel, plutôt que philanthrophique. Et telle paraît, en somme, l'opinion de la Nouvelle école d Histoire américaine, celle du Professeur Mac Master et de ses disciples Lincoln semble même avoir prévu, avec la libération des esclaves, les excès du *Carpet-baggers*, chose que ne soupçonnait pas le naïf Montalembert dans son article enthousiaste du *Correspondant* (« La victoire du Nord aux Etats-Unis », 25 mai 1865). Notre confrère peut rechercher sur ce point le remarquable petit livre de M. Laird Clowes, *Black America* (London, George Bell, 1891. M. Clowes, correspondant du *Times*, a dirigé plus tard la publication d'une grande Histoire de la Marine Anglaise, en 5 volumes). La crise avait été sinon déclanchée, du moins accélérée par le roman de Miss Beecher Stowe, *La Case de l'oncle Tom*, roman écrit « de chic » par une femme qui ne connaissait pas beaucoup — d'aucuns disent rien du tout — de la question, et qui était prédestinée aux publications tapageuses, puisqu'on lui doit la révélation des aventures de Lord Byron et de sa demi-sœur. Au fond, les abolitionnistes se souciaient médiocrement du nègre, dont ils avaient eu plus que l'équivalent dans la Nouvelle-Angleterre, avec l'*indented servant*. « Nous prêchons, mais nous ne pratiquons pas, » avouait l'un d'eux, — — Charles Summer, si je me souviens, — au prince de Joinville. Un Anglais, vers 1866, descendait le Mississippi en steam-boat avec un nègre libéré — n'était-ce pas Laurence Oléphant ? « En somme, » demandait-il, « vous êtes heureux d'être libre ? » — « Cela dépend, » répondait l'oncle Tom, ou son neveu. « Si, avant la guerre, j'étais tombé de ce bateau dans le fleuve, le capitaine aurait stoppé en jurant : « Qu'on repêche ce sale nègre et qu'on lui serve vingt coups de fouet pour lui apprendre à se tenir tranquille ! « Alors, je valais de l'argent. Aujourd'hui, le capitaine regarderait avec dédain : « Un nègre qui se noie? *All right* ! continuez. »

Un peuple qui, pour se débarrasser des Indiens, leur distribuait des couvertures contaminées de petite vérole, qui brûle à proportion autant de nègres lynchés que l'Inquisition d'Espagne brûlait d'hérétiques, d'après les calculs les plus hostiles, (Voir l'aveu du *Century Magazine*, que l'homme est un pyromane, avril 1903, p. 153 ;et aussi juin 1903, pp. 316, 318), qui condamne les gens aux travaux forcés pour des peccadilles, afin d'avoir des travailleurs gratuits, de même que sous Louis XIV, on condamnait parfois aux

galères pour avoir parfois des rameurs, qui refuse toute justice aux « Dagos », c'est-à-dire aux Italiens et gens bronzés du Sud Europe, n'est peut être pas le phénix d'humanité qu'imaginait Montalembert.

Quant au Mexique, quelle qu'eût été notre attitude au cours de la crise Sécessionniste, les Etats-Unis ne pouvaient manquer de nous être hostiles, de par la seule et fameuse doctrine de Monroe, qui n'est qu'une prétention inadmissible. Oserai-je avouer que l'entreprise de Napoléon III sur le Mexique, pour être assez chimérique, ne me paraît cependant pas tout à fait absurde ? Il ne faut pas oublier que le comte de Raousset-Boulbon, quelques années auparavant, avait failli conquérir le pays avec une pincée d'hommes. Quoi qu'il en soit, si la République américaine avait été moins ambitieuse et prétentieuse le Président Wilson serait un peu moins embarrassé aujourd'hui dans sa Maison-Blanche. Il y eut d'ailleurs, ce semble, beaucoup de dessous de cartes que nous ignorons. Les Etats-Unis auraient eu, paraît-il, un instant, l'idée de nous proposer une alliance pour chasser les Anglais du Canada. D'autre part, si Maximilien avait accepté la proposition des généraux sudistes, de venir s'établir à la frontière du Mexique, en confins militaires, avec leurs troupes pour la garantir, appuyés des Mexicains fidèles, contre les Fédéraux de Washington, peut-être eût-il gagné la partie. Mais il ne voulait pas se brouiller avec la grande République, qui donnait refuge à ses ennemis, sans excepter Juarez lui-même, et qui revendait aux Juaristes les Impériaux contraints de chercher asile sur ce territoire de fâcheuse hospitalité, — par exemple Ortega, arrêté par Sherman et livré par lui à Escobedo.

C'est ainsi que le général Sheridan, placé en observation sur la frontière, par le général Grant, assistant à un engagement entre Maximilianistes et Juaristes donna vingt quatre heures de congé à ses troupes pour aller se promener. Les soldats comprirent, franchirent la frontière et tirent le coup de feu avec les Mexicains contre les Impériaux (*Century*, oct. 1890, pp. 958-9 ; Souvenirs du général Abner Doubleday). Ce qui n'empêchait pas le général Shermann, déjà nommé, de songer à se faire proclamer lui-même Empereur, pour remplacer Maximilien. O Liberté, que d'hypocrisies on commet en ton nom !

BRITANNICUS.

—

La vénalité de Madame de Pompadour (LXIX ; LXX ; LXXII ; LXXIII 9). — Je suis absolument de l'avis de notre confrère H. C. M. Il y aurait intérêt, très grand intérêt même, à étudier sérieusement la fortune de Madame de Pompadour, d'autant que ce fut un des gros griefs contre l'ancien régime

Mais je ne puis insister en ce moment sur la question.

Je dirais seulement que si la Marquise a laissé les châteaux et terres dont notre confrère rappelle le nom, nous savons comment elle les a acquis, et sa fortune personnelle n'a rien à y voir, sauf pour les embellissements qu'elle a pu y apporter. Elle a laissé naturellement en mourant les terres que le Roi lui avait données, rien de plus naturel et cela ne touche pas au fond de la question.

BRITANNICUS.

—

La tête de la princesse de Lamballe (LXXII, 379 ; LXXIII, 104). — Le 3 septembre 1792 le Comité de la section des Quinze-Vingts a délivré à Jacques Pointel un certificat qui atteste que ledit citoyen lui a apporté la tête de la princesse de Lamballe et que cette tête a été inhumée au cimetière des Enfants Trouvés.

Cette pièce, publiée par Taschereau dans la *Revue rétrospective* (1re série, t. III, p. 153), a été reproduite en facsimilé dans l'*Amateur d'Autographes*, 1913, p. 205.

R. B.

—

Les cheveux blancs de Marie-Antoinette (LXXII ; LXXIII, 104). — Il y a les analogues de Charles I d'Angleterre, dont les cheveux devinrent blancs l'avant-nuit de son exécution ; et ceux-là du malheureux général romain, dont dit le poète : *Quam noctis longa est quid facit senecem*.

EDWARD WEST.

—

Commissaires aux armées sous la Révolution (LXX ; LXXIII, 11). — J'ai vu vers la fin de 1870, M. Wieczffenski, dit de Serres, délégué par M. de Freycinet, son

ami, marcher à cheval, tout de noir vêtu, ceinture tricolore sur la redingote, à côté du général Bourbaki Parmi les survivants de l'époque, je puis citer le prince Pierre Karageorgewitch, aujourd'hui roi de Serbie, avec qui j'étais attaché à l'état-major de la 1re division d'infanterie du 18e cors de l'armée de l'est, à qui je fis remarquer le fait comme rappelant assez tristement les procédés de la Révolution. M. Cochin, qui était porte-fanion du général Bourbaki, pourrait certainement témoigner du même fait.

H. DE L.

—

Ordres et correspondance du major-général en juin 1815 (LXXII, 284 ; LXXIII, 57). — Dans son livre (*Solution des énigmes de Waterloo*), M. Lenient dit avoir consulté à la Bibliothèque nationale le « registre d'ordre et de correspondance du major-général pendant la campagne de 1815 ».

Il reconnaît implicitement aujourd'hui qu'il s'agissait non d'un document authentique, mais d'une copie.

Il prétend seulement que la « méthode des recoupements » prouve l'exactitude de cette copie. Appliquée par moi, cette méthode en a prouvé, au contraire, l'inexactitude En effet, certaines des dépêches contenues dans le manuscrit n° 4366 ne sont pas reproduites in-extenso, mais simplement résumées.

Il est d'ailleurs facile d'en comprendre la raison.

Le vicomte de Grouchy, s'appliquant à réhabiliter la mémoire du maréchal, a voulu se documenter, et il a copié (postérieurement à 1847) certains des ordres contenus dans le registre d'ordre et de correspondance du major-général, registre dont il a eu probablement l'original entre les mains.

C'est cette copie qui est entrée à la Bibliothèque nationale le 6 mai 1884, c'est-à-dire — sauf erreur ! — après la mort du duc de Dalmatie.

Il n'y a donc pas « une grande différence » entre le procédé d'Henry Houssaye et celui de M. Lenient. L'un et l'autre ont invoqué l'autorité d'un document qu'ils n'avaient pas consulté.

E. M.
lieutenant-colonel.

Nous avons transmis cette réponse à M. Lenient qui nous adresse la lettre suivante :

Monsieur,

Pour voir clair dans le problème de Waterloo, il importe de séparer nettement les questions diverses, de ne pas mêler et embrouiller les énigmes.

Le problème capital est le suivant ; oui ou non, Napoléon — malgré son admirable génie que personne ne discute — est-il le véritable auteur, le seul responsable de la défaite ?

Les trahisons — j'en admets cinquante, cent, tant qu'on voudra — les maladies, maladies fort connues et qui n'atteignaient en rien la prodigieuse lucidité et la superbe volonté de l'Empereur — les documents les plus divers, les innombrables registres ou copies de registres, ou les inexactitudes de copies ne furent pour rien absolument pour rien — dans les décisions essentielles. C'est Napoléon seul qui décida de laisser 50.000 hommes inutiles en France (p. 36 à 64), qui choisit de marcher par Charleroi au lieu de déboucher brusquement par Mons (p. 97 à 132), qui paralysa son armée en l'encombrant sur le défilé du pont de Charleroi et manqua l'encerclement de Zieten (p. 133 à 157) C'est lui seul — n'écoutant personne et ne tenant compte de rien, méprisant l'ennemi au delà de toute mesure — qui négligea les problèmes terribles du temps et de l'espace, les questions de distance et d'immobilisation des Anglais, la détermination de l'offensive principale, et qui lança Ney tête baissée sur les Quatre-Bras (p. 161 à 289). C'est encore lui et lui seul qui écarta d'Erlon du champ de bataille de Ligny dès le 16 au matin — avant toute note au crayon — et écarta aussi Lobau, dont la présence eût réparé l'absence d'Erlon et du 1er corps (p. 211 à 329).

Enfin c'est à sa volonté unique qu'est dû le lancement de Grouchy sur Wavre et son maintien formel dans cette direction par des ordres implacables émanés de lui, le 17 et le 18 (p. 331 à 389, 424 à 435, 531 à 539).

Quant au champ de bataille de Waterloo, je me permettrai de demander, sans manquer à la courtoisie la plus irréprochable, si M. E. M. lieutenant-colonel, et les passionnés de légende, l'ont jamais parcouru. La vérité aveuglante leur eût sauté aux yeux. Pas un détail de ce champ de bataille restreint ne pouvait échapper à l'Empereur. C'est lui qui détermina la cause principale de la défaite en fixant la masse d'artillerie sur un emplacement immuable, alors que lui-même nous dit formellement que le terrain permettait la

manœuvre dès dix heures du matin (p. 435 à 447, 451 à 453, 455 à 456, 520 à 523, 550). C'est lui qui écarta encore Lobau de l'action principale dès 1 heure (p. 497 à 505). A qui donc, sinon au chef suprême appartenait-il de manœuvrer contre les Anglais ou de dédaigner la manœuvre (p. 414 à 424) ? A qui donc, sinon au maître qui voyait tout, incombe la responsabilité du coup de force direct, front contre front, de l'attaque du centre, et de l'usure de la cavalerie, et de l'inutile agonie de la Garde (p. 453 à 497) ? qui donc est responsable de la méthode de commandement de l'Empereur, sinon l'Empereur lui-même (v. sa psychologie p. 65 à 94) ?

Voilà les causes capitales qui ruinèrent la campagne, l'armée... et la France. Qu'est ce que le registre de Soult pèse dans cette terrible balance des erreurs et des fautes ? le poids d'un fétu de paille.

Encore une fois je ne me suis occupé du registre de Soult que pour détruire une des dernières illusions de la fausse légende, j'ai suivi ce registre mot à mot à la Bibliothèque nationale, j'ai démontré que M. Houssaye n'avait même pas su s'en servir. Mais quand bien même ce document serait discutable — et M. E. M. a produit une simple affirmation sans l'ombre de preuves — il n'est pas une ligne de mes démonstrations stratégiques et tactiques qui ne subsiste intégrale. Les maîtres les plus éminents de la critique militaire (généraux Humbel, Bonnal, colonel Feyler, commandant de Civrieux, Campinchi et bien d'autres généraux et officiers) ont reconnu mes démonstrations péremptoires. Ce qu'il y a de plus curieux, c'est que M. E. M. ne parle que de Grouchy. Or Grouchy n'a rien — absolument rien à voir — avec la note au crayon.

J'attends les preuves de M. E. M. contre mes démonstrations stratégiques et tactiques.

E. Lenient.

—

Le tombeau de Napoléon Ier à l'Ile Sainte-Hélène (LXXIII, 89). — Voir l'*Intermédiaire* (IX, 613, 698, 727). Dans son ouvrage : *Autour de Sainte-Hélène*, Frédéric Masson consacre le dernier article du 2e volume à : *Sainte-Hélène abandonnée* : mon exemplaire étant à la campagne je ne puis vérifier s'il répond à la question. Dans l'*Illustration* il me semble avoir lu un article déplorant cet abandon et l'état de ruines où il se trouvait, mais pour la même raison, il m'est impossible de le retrouver. Il est d'avant la guerre.

P. Cordier.

Les Bourbons Arsacides ? (LXXII; LXXIII, 50). — Une simple remarque à l'exacte réponse de M. Rogée Fromy : les nombreuses maisons issues de Rurik ne se réclament d'une « origine Russe » que si l'on entend par « Russe » la race des Normands de Rosslagen, en Scandinavie. Aucun descendant des Ruryk ne s'estime d'origine moscovite, le prestige de ces ancêtres étant précisément de ne pas être autochtones. Ou bien, si l'on veut, il y a en Russie juste autant de Russes que de Princes Rurikowicz. La vanité généalogique demande cette précision. S. R.

—

Régiment de Picardie (LXXII; LXXIII, 53.) — Les très intéressants renseignements fournis par nos érudits confrères sur le « Régiment de Picardie » m'encouragent à recourir à eux pour tenter l'identification d'un portrait de famille que je présume être celui d'un officier du « Régiment du Roi » ou de « Picardie » ; plusieurs de mes ascendants ayant servi dans ces corps.

Le personnage, à mi-corps, représenté sur ce portrait, porte la petite perruque blanche, l'habit de drap gris blanc avec manches à grands revers ornés de 3 boutons dorés terminées par des manchettes en dentelles. Il a la cuirasse et tient à la main un casque à cimier recourbé rappelant celui des dragons de l'ancien régime.

Est-ce là l'uniforme des officiers d'un des régiments précités ?

Le casque n'indique-t il pas « Picardie cavalerie » qui existait sous Louis XVI ?

Montmorel.

—

Emigrés normands et bretons à Jersey (LXXIII, 91). — M. le marquis de l'Estourbeillon, aujourd'hui et depuis de longues années, député du Morbihan, a publié, il y a une trentaine d'années, un très important ouvrage sur les émigrés bretons à Jersey. Notre confrère S. d'A. y trouvera beaucoup plus de 228 noms, avec les références. L'ouvrage est très rare, aujourd'hui. Mais, Dieu merci ! Monsieur de l'Estourbeillon est toujours vivant et je pense que son obligeance n'a pas diminué depuis les quelques douze ou quinze ans que je n'ai pas eu l'honneur de le rencontrer. Elle était alors proverbiale.

H. Baguenier-Desormeaux.

L'auteur fera bien de consulter l'ouvrage de M de l'Estourbeillon, député du Morbihan, intitulé : *Les Familles françaises à Jersey pendant la Révolution* (Nantes, Forest, 1886).

UZUREAU.

—

L'Homme malade (LXXIII, 43, 103). —Selon M. Herbert Paul (*A History of modern England*, t. I, p. 303), le tsar Nicholas I, dans une conversation tenue avec l'ambassadeur britannique, Sir George Hamilton Seymour, à Pétersbourg, le 14 janvier 1853, dit que l'homme malade, car c'était ainsi qu'il avait depuis longtemps désigné la Turquie (non pas le sultan) se mourait. M. W. A. Phillips dans sa vie de Nicholas, *Encyclop. Britannica*, éd. II, affirme que le tsar a déjà désigné la Turquie l'homme malade dès l'an 1844, quand il faisait visite à la cour d'Angleterre.

EDWARD BENSLY.

***

Le mot a été dit par l'empereur de Russie Nicolas Ier, dans une conversation diplomatique, de salon ou de cabinet, je ne sais plus. Et cela se passait dans les dernières années du règne de Louis-Philippe, si je ne me trompe ; mais je suis certains de l'attribution à Nicolas Ier.

H. C. M.

—

Le compliment latin de Ferdinand de Bulgarie (LXXIII, 41, 102). — Tout ce qu'on peut dire, c'est que *gloriosus*, sans que l'ait voulu sans doute l'auteur de ce plat et pénible latin, est dans la phrase un mot à double ou même triple entente. « Gloriosus », en latin classique, signifie en effet vaniteux, vantard, fanfaron ; par exemple dans le titre de la comédie de Plaute, où il qualifie l'ancêtre gréco romain des capitans matamores et autres tranche-montagnes. Il signifie encore avide de gloire. Il a enfin le sens favorable de glorieux ; Cicéron l'emploie à plus d'une reprise dans cette acception : «bene de republica mereri gloriosum est», dit-il par exemple dans la première Philippique ; « bien mériter de l'Etat est glorieux ». On trouvera dans les dictionnaires d'autres exemples, pris dans Tacite, Suétone, etc., où le mot a le même sens. Peut-être bien, avec cette signification, « gloriosus » se disait des choses plutôt que des personnes ; mais je ne l'affirmerais pas, et il serait en tout cas excessif de chicaner sur ce point le médiocre latin du roi Bougre.

IBÈRE.

—

Comment appeler la guerre actuelle ? (LXX ; LXXI ; LXXII ; LXXIII, 15, 60). — Si l'on veut absolument, ce qui me semble prématuré, donner un nom à la guerre actuelle, je proposerais celui de Guerre germanique, de même qu'on dit les guerres puniques, la Guerre Sociale, les Guerres médiques. Mondiale et universelle me paraissent doublement impropres.

H C. M.

—

Le Pas de l'oie allemand (LXXI ; LXXII ; LXXIII, 61). — Le pas lent et décomposé en usage dans l'armée prussienne qui l'a imposé aux autres armées allemandes, s'appelle « Parade-Narsch » ou « Parade-Schritt ». Le mot « Pas de l'oie » (March) que l'on emploie improprement en France pour désigner le pas de parade allemand, s'applique à toute marche à la queue leu leu et répondrait plutôt au mot français « Monôme ».

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

—

Papier-monnaie et monnaies de nécessité (LXXI ; LXXII ; LXXIII, 58). — La Chambre de Commerce de Clermont-Ferrand avait émis en 1914 des billets de 1 et 2 fr. qui furent retirés de la circulation en décembre 1914 ; mais la persistance du manque de monnaie obligea à en émettre de nouveau.

Les quatre Chambres de commerce du département du Puy-de-Dôme, Ambert, Clermont-Ferrand, Riom et Thiers firent au début de 1915 une émission de billets de 1 fr. et de 0 fr. 50 centimes, remboursables en billets de la Banque de France jusqu'au 1er janvier 1920.

Baron DU ROURE DE PAULIN.

***

Le 14 Février 1916, la Chambre de Commerce de Villefranche-sur-Saône (Rhône) met en circulation des coupures de 1 fr. et de 0 fr. 50 centimes qui pourront circuler dans toute sa circonscription : Anse, Belleville, Beaujeu, Monsols et Villefranche.

j'échangerais volontiers ces coupures contre coupures équivalentes.

FRANCOPOLITANUS.

—

Les journées de charité. Guerre de 1914-1915. (LXXII, 59, 159). — Suite :

12 septembre 1915 : Journée nivernaise ; œuvre nivernaise des mutilés de la guerre. Les collectionneurs pouvaient se procurer :

Une affiche par Maurice Neumont ; une médaille en carton sur laquelle figurent les armes de la Nièvre (des exemplaires de cette médaille existent en métal) ; un groupe de trois fleurettes bleue, blanche et rouge sur feuille verte ; un nœud de ruban aux couleurs des nations alliées, des bijoux en émaux reproduisant le dessin de la médaille et présentés sous trois formes : pendentifs, broches et épingles de cravate.

26 septembre 1915. Journée des éprouvés de la guerre. GUSTAVE FUSTIER.

—

Sainte-Honorine, patronne des captifs (LXXIII, 43). — On lit dans le *Guide-Joanne des environs de Paris* (Edit. 1872) :

Conflans doit son nom au confluent près duquel il se trouve et son surnom à la châsse de Sainte-Honorine qui y fut apportée (898), sous le règne de Charles-le-Simple, par un habitant de Graville, pour y être mise à l'abri des incursions des Normands... Les reliques de Sainte-Honorine ont, de tout temps, attiré un grand nombre de pèlerins à Conflans ; le jour de l'Ascension, elles sont portées en procession.

On trouverait sans doute des renseignements complémentaires dans : *Vie de sainte Honorine, translations de ses reliques à Conflans Sainte-Honorine, ses miracles*. Pontoise, 1864, in-12.

DE MORTAGNE.

—

Le Cimetière de Picpus. Salm-Kirburg (LXXI ; LXXII, 49). — A ajouter à tout ce qui a été publié ici sur le petit cimetière de Picpus et ceux qui y dorment leur dernier sommeil.

Dans son rapport quotidien à l'Empereur, Fouché écrivait le 28 juin 1809 :

« Le Prince de Bénévent a perdu sa mère Il a écrit au Ministre pour lui demander l'autorisation de la faire inhumer dans le cimetière de Picpus. Le Ministre a répondu que par des raisons politiques, ce cimetière était fermé. (L'ancienne Noblesse en voulait faire exclusivement son cimetière.) La permission a été refusée. »

Il ne s'agissait pas, là, seulement d'une mesure administrative, mais aussi d'une taquinerie personnelle du duc d'Otrante à l'égard de Talleyrand.

LÉONCE GRASILIER.

—

Un portrait de Cervantès (LXV ; LXXII). - L'ardent « cervannophile » pour employer l'expression de M. Camille Pitollet, le grand ami dès l'enfance du chevalier de la Triste figure que je suis, serait assurément heureux de connaître les traits du créateur génial à qui nous devons les prodigieuses figures de Don Quichotte et de Sancho Pança.

Mais si nous avons telle quelle l'effigie funéraire de Shakespeare, où sont les images vraies de Rabelais et de Cervantès ? Le désir qu'a tout lecteur du *Don Quichotte*, c'est-à dire de tout homme qui sait lire, de posséder le portrait de l'auteur, a induit déjà maintes fois les chercheurs en trouvailles dont aucune n'est devenue un fait acquis. Ainsi, voilà une soixantaine d'années, l'*Illustration* publiait à pleine page un grand et beau bois donnant un soi disant portrait récemment découvert, de l'auteur du *Don Quichotte*, de *Numenie* des *Nouvelles* que sais-je ? La gravure montrait, il m'en souvient parfaitement, une figure maigre, non décharnée pourtant, sympathique, intelligente et de grand air, avec moustaches et royale noires et drues, bien peignées comme on en verra aux hidalgos de Velasquez. Tout cela répondait pleinement à ce que l'on attendait d'un portrait de Cervantès. Mais quelles raisons avait-on eues d'attacher ce grand nom à cette noble image d'un contemporain de Philippe III ? Je ne sais plus ; il faudrait revenir à l'article. Malheureusement, bien que la collection entière de l'*Illustration* soit à la bibliothèque publique de Dijon, celle-ci étant fermée faute de personnel depuis la guerre, il ne m'est pas possible d'y faire la recherche désirée

J'ai, toutefois, le souvenir lointain que l'article donnait l'attribution pour une hypothèse très acceptable, traditionnelle, peut-être, ce qui ne compte guère en

tant que preuve, et non comme une certitude fondée en documentation. On croit si volontiers vrai ce que l'on souhaite être tel. H.C.M.

—

Chevillé de Champigny (LXXIII, 44). — Les Chevillet, anoblis en 1544, paraissent être les mêmes que ceux qui ont subsisté, au moins jusqu'à la fin du XVIII[e] siècle, à Baignes (Haute-Saône, arrond. de Vesoul, canton de Scey-sur-Saône). Il existe peut-être en ce village des descendants de cette famille que l'on pourrait consulter sur la généalogie de leurs ancêtres.

Il a existé à Lavoncourt (Haute-Saône, arr. de Gray, canton de Dampierre-sur-Salon), une famille notable du nom de Chevillet, qui était peut être une branche de celle de Baignes. (Consulter : *Essai sur Lavoncourt*, par l'abbé Gousset. Besançon, J. Jacquin, 1857).

D'après les indications données par Bonvallet (*La Prévôté de Coiffy*), il ne paraît pas que Chevillé de Champigny fût noble ; il ne figure pas dans la liste des gentilshommes de Champagne, convoqués pour les élections de 1789.

Une erreur typographique a dû altérer la description des armes des Chevillet ; il faut lire : *tranché* et non *hanche* d'azur et d'argent. UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

—

Commerson, du « Tintamarre » (LXXII, 332). — Des œuvres éphémères de Commerson, un seul petit volume restera peut-être (*Les Binettes contemporaines. Biographies comiques*, Paris, Delarue, grand in-18, sans date), sauvé qu'il sera du naufrage, sur l'aile protectrice de ses illustrations : soixante petits Portraits — charges du bon Nadar, gravés sur bois par Didlot, imprimés hors-texte et dont quelques uns sont d'une malicieuse et bien amusante drôlerie, qui n'en exclue point d'ailleurs la ressemblance.

Quant à l'esprit au gros sel de Commerson (*Joseph Citrouillard*, de son élégant pseudonyme), son idéal ne semble pas avoir été jamais bien relevé. Ses « mots », pour la plupart, restent à côté trop tirés qu'ils sont, souvent par les cheveux. Aussi bien font-ils songer leurs lecteurs, au vers de Gresset :

L'esprit qu'on veut avoir gâte celui qu'on a.

ULRIC R.-D.

Mlle Dorival (N...) (LXXII ; LXXIII, 63). — Sans donner aucun renseignement sur les demoiselles Dorival, M. Camille Piton, dans son livre sur Paris sous Louis XV ; les nomme deux fois et les fait assister à deux soupers. Ce n'étaient donc pas des dragons de vertu. Elles ne sont cependant pas citées dans le *Journal des inspecteurs* de M. de Sartine.

E. GRAVE.

—

Romain Dupérier (LXXII, 381). — Le nom est : *le chevalier Romain du Périer de Larsan*, qui appartenait à une ancienne famille du Bordelais. Il naquit dans le Médoc, au château de Livran, le 16 juillet 1756 et il mourut à Bordeaux en janvier 1829. — Il disait que ses noms et titre (voir ci-dessus) formant un alexandrin, sa vocation poétique en était née. Il a publié : *Les Verrous Révolutionnaires, Etrennes aux Dames, la Muse bordelaise*, etc. Voici son épitaphe composée par lui.

Ci-gît Romain l'original
Du Bas Médoc originaire
Qui de Bordeaux à Saint-Nazaire
N'a pu rencontrer son égal

Ce qui est moins connu de lui c'est de savoir d'une façon précise de qui il était fils. On le croit fils d'un du Périer, seigneur de Livran, surnommé « Lou gran Cagney » et de sa deuxième femme Mlle d'Aux. On croit aussi qu'il épousa une demoiselle Brun, dont il n'aurait eu qu'une fille, Madame Mazel, morte à Montpellier en 1895.

ST-SAUD.

*
* *

Ce personnage était un littérateur bordelais, contemporain de la première Révolution. J'ai possédé jadis un ouvrage de lui, où il raconte, en plusieurs chants, et en vers alexandrins, son incarcération à Bordeaux sous la Terreur, épreuve qui paraît avoir été, pour lui, relativement bénigne et d'assez courte durée.

Cet ouvrage (un in-octavo) fut édité par souscription, et Romain Dupérier ayant remarqué, parmi les noms des souscripteurs, plusieurs noms de couleurs diverses, jugea utile de les grouper en six vers qu'il fit imprimer en tête de son poème, et dont voici ce que j'ai retenu :

Pour le choix des couleurs on offre cette plan-
[che.
Parmi nos souscripteurs nous comptons mes-
[sieurs Blanche,
. . . . Le Gris,
. . . . . . Le verd, le bleu, L'yris,
Rose, Rouge, Carmin. Ces noms de deux syl-
[labes
Ne sont ni Grecs ni Turcs et moins encore
[Arabes

D'après cet échantillon, l'éloge fait de l'auteur, en un distique, au bas du médaillon gravé que possède notre confrère, paraîtra peut-être un peu exagéré.

Le nom de Saint-Marc est aussi un nom bordelais C'était celui d'un excellent avocat légitimiste, vers 1845.

V. A. T.

* * *

Le chevalier Romain du Périer de Larsan est loin d'être un inconnu pour les lecteurs de l'*Intermédiaire*,il en a été longuement question, il y a moins de dix ans. dans nos colonnes, XL, c. 55, 242, 476.

P. D.

* * *

Ce personnage est peu connu, son nom ne se trouve dans aucune biographie générale, bien qu'il ait commis un nombre considérable de vers.

Romain du Périer de Larsan, tel était son véritable nom, était né en Médoc en 1757, fils de Jean du Périer, seigneur de Larsan et d'autres lieux et demi-frère de Marc-Antoine du Périer de Larsan qui présida en 1789 l'ordre de la noblesse de Guyenne Il mourut à Bordeaux en 1829.

Interné comme noble dans une des prisons de Bordeaux pendant la Terreur, bien qu'il se fût qualifié de poète de la Convention et qu'il se fût, affirme-t-il, dénobilisé pour se sans-culotiser, il écrivit pendant sa captivité un long poème en douze chants, plus de quatre mille vers ! intitulé *Les Prisons, poème héroï-comique*, *Bordeaux*, *an 2 de la République*, in-8° de 40 pages. Il en donnera plus tard, en 1796, une seconde édition, augmentée bien entendu, sous le titre de *Les verroux révolutionnaires, poème héroï-comique de vers alexandrins, dédié au Neuf Thermidor*, in 8° de 162 pages, et c'est dans cette seconde edition qu'on trouve son portrait gravé à l'aqua-tinte par Saint-Marc (?).

En 1796 Romain Duperier était devenu beaucoup plus modéré, il s'était même fait muscadin, comme il nous l'apprend lui-même, en écrivant dans le journal qu'il rédigeait alors :

Le sans-culotte est malpropre, traître, indifférent, avare, égoïste, paresseux... Le Muscadin est actif, fort propre, franc, sensible s'attachant beaucoup aux femmes... »
Signé : « Romain Dupérier, muscadifié »

Notre poète était, comme on le voit, un original, et il poussa l'originalité jusqu'à rédiger lui-même son épitaphe :

Ci-gît Romain l'original,
Du Bas Médoc originaire,
Qui de Bordeaux à Saint-Macaire
N'a pu rencontrer son égal.

On peut consulter sur Dupérier notre ouvrage *La Presse Bordelaise pendant la Révolution* où nous donnons des renseignements biographiques inédits.

Ern. L...

—

Feschbein, peintre du XVIIIe siècle (LXXII; LXXIII, 111).— Je me permets de croire que les portraits sont du peintre allemand J. H. Fischbein, dit l'Ancien, qui demeurait à Paris de 1843-1748 comme élève de Vanloo. Ce Fischbein excellait dans le portrait comme dessinateur et coloriste.

A. P. F.

—

Maître Guillaume (LXXIII, 48). — Sur maître Guillaume, il n'y a qu'à consulter le remarquable travail de M. J. Mathorez : *Notes sur maître Guillaume fou de Henri IV et de Louis XIII. Contribution à l'Histoire de la Presse française* paru dans la *Revue des livres anciens*,*fascicule* III, 1913, Tome I.

Lach.

* * *

En 1913, la *Revue des livres anciens* (Fontemoing. éd. ; t. I, fasc. III, pp. 264-284 et 309 339) a publié une étude de M. J. Mathorez sur *Maître Guillaume*.

d'Heuzel.

—

Justin Langlois (LXXIII, 94). — C'est un des nombreux pseudonymes d'Alexandre Flan. Je ne crois pas, que *Nos vaudevillistes chez eux*, ait jamais été réuni en volume.

A. Patay.

—

Mac-Mahon, médecin de Colmar (LXXI, LXXII, 35, 167, 213, 350). — J'ai

entendu dire en Bourgogne qu'un Mac-Mahon d'une illustre famille d'Irlande, réfugiée sans fortune, en France, après la chute de Jacques II, était médecin à Autun au XVIIIe siècle, et s'était marié à une riche héritière qu'il avait soignée. Lui ou son fils avait des propriétés près d'Arnay-le Duc, et l'un de mes parents en était fermier.

A. E.

—

Parny, séminariste (LXXII, 285). — On lit dans le *Dictionnaire historique* de Feller que Parny «entra dans un séminaire de Paris ou'il quitta pour la Trappe, mais il se détermina à prendre le parti des armes » ; et dans l'*Histoire de la Littérature française* de Fr Godefroy :

Envoyé en France à l'âge de neuf ans, il fit à Rennes des études brillantes. Il vint ensuite à Paris, et s'enferma au séminaire de Saint Firmin, dans l'intention d'y prendre l'habit ecclésiastique. Il nourrissait même en secret le projet d'aller s'ensevelir à la Trappe. Mais sa vocation, suggérée par la tendresse de son âme, était évanouie au bout de huit mois : il entra au service âgé de dix huit ans.

P. c. c. De Mortagne.

* * *

Lorsque Parny vint en France, il entra au Collège de Rennes et bientôt après, sous l'influence d'une crise de mysticisme, au séminaire de Saint-Firmin, à Paris, paroisse de Saint-Nicolas du Chardonnet. Il se destinait à l'état ecclésiastique. Il songea même à se retirer tout à fait à l'écart du siècle. Le monastère de la Trappe l'attirait. Mais, comme un feu de paille, cette vocation trop ardente s'éteignit vite. Au bout de huit mois, le jeune Evariste, transformé, ne voulut plus de soutane. Il revêtit l'uniforme qui lui convenait mieux. Bien que brillant élève, à Rennes du moins, il emporta de ses études un mauvais souvenir.

Ceux qui connaissent un peu la vie de Parny, ses origines, son caractère, ne s'étonnent guère de cette équipée religieuse. Parny était le fils d'un très zélé catholique et puis il avait un cœur exquis. Pas de roman plus attendrissant que l'histoire de sa passion pour Eléonore. Un jour, il revit du haut d'une colline la maison de son ancienne amante mariée depuis longtemps ; il s'arrêta sans forces, et le visage inondé de larmes. Même émotion plus tard lorsqu'il recevait encore de ses lettres. Rien ne put flétrir en lui le souvenir du premier amour. Qu'un tel homme, un poète qui a écrit de si belles élégies, ait eu son heure de mysticisme, nous ne voyons là rien d'étrange. S'il faut en croire son biographe Tissot, c'est à une lecture trop assidue de la Bible — lecture que lui défendait son confesseur — que nous devons le revirement de Parny. La Bible aurait rendu ce précurseur de Lamartine à la vie profane et lui aurait inspiré ses poèmes les moins recommandables. Plus tard l'amant d'Elvire aura le même livre de chevet ; mais d'une même cause naissent parfois des effets contraires Peut être d'autres raisons, qu'un biographe très documenté pourrait seul nous révéler, arrachèrent Parny à la foi : l'éveil des sens par exemple qui dut être chez lui précoce et violent.

Cet ancien séminariste commençait ainsi son testament olographe le 12 avril 1786, à 33 ans : « Au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit. Ainsi soit il. » Le 5 décembre 1814, Parny, moribond, ne répondit point au Dr Récamier qui lui conseillait la visite d'un prêtre. Ce silence équivalait-il à un refus ? N'était-ce pas plutôt la mort qui accomplissait son œuvre ? D'ailleurs, qu'importe son attitude à l'heure dernière : Parny a eu dans sa vie des côtés irréprochables *La Guerre des Dieux* et quelques autres poèmes ternissent sa réputation, c'est entendu ; mais son indulgence, sa bonté, sa fidélité d'amant, de frère et d'ami, sa haine de l'intrigue suffisent pour le proposer en exemple.

Coïncidence curieuse : le Séminaire Saint-Firmin transformé sous la Révolution en geôle pour les prêtres insermentés fut le théâtre de massacres odieux en septembre 1792 De nombreux prêtres y trouvèrent la mort. Ainsi la maison qui abrita l'auteur de *la Guerre des Dieux* — régal des esprits forts d'aujourd'hui — vit le lâche triomphe des esprits forts d'hier. Le séminaire Saint-Firmin a disparu lors de l'ouverture de la rue des Ecoles, sous le second Empire. Ses bâtiments s'élevaient en face du débouché de la rue d'Arras.

Albert Desvoyes.

Sienkiewicz (LXXII ; LXXIII, 45). — *L'Illustration* du 22 décembre 1900 : « Oblengork », petit castel situé dans une localité pittoresque, offert à Senkiewicz le 22 décembre 1900, par souscription nationale.

L'Illustration, 5 Ianvier 1901. Récit du jubilé de Sien Kowicz, jeté à Varsovie, le 22 décembre 1900, en note :

Une souscription nationale fut faite par voies privées pour ne pas blesser la susceptibilité de l'auteur en l'annonçant dans les journaux. Elle réunit près de 300.000 francs. Le Comité jubilaire employa cette somme à l'achat de la propriété d Oblengork, près de la ville de Kielcé, et à la reconstruction de l'ancienne résidence. Le castel ne sera complètement achevé qu'au printemps prochain.

On ne prodigue pas le nom de « château » en Pologne comme en France. Kielcé est une province peuplée où la terre est chère, Oblengorck ne doit pas avoir cent hectares. On s'est battu à Kielcé plusieurs fois, surtout en avril 1915 avant la retraite Russe. Les dégâts doivent être sérieux, et imputables aux combats, et non à la destruction systématique, que les Russes n'ont appliquée qu'un peu plus tard, en approchant de la Vistule, 80 kilomètres plus à l'Est,

S. R.

* * *

Il y a quelques années, des Polonais ont offert par souscription à Sienkiewicz le domaine d'Oblegorek, dans le Royaume. Nous ne croyons pas qu'il contînt de château. Qu'entendre par Prisonnier ? un habitant resté chez lui au départ des uns et à l'arrivée des autres ? Un habitant emmené de force par le déguerpissant, ou consigné à la chambre par l'envahisseur ? Quant aux dégats que les Allemands ont pu faire chez Sienkiewicz, il faudrait savoir si l'application du système Rostopchine en laissait à commettre : Là où il n'y a plus rien, le roi de Prusse perd ses droits...

SOULGÉ RIORGEI.

* * *

Henry Sienkiewicz, le célèbre auteur de *Quo Vadis*, habite depuis plusieurs mois la ville suisse de Vevez, au bord du lac Léman. l est à la tête du comité de secours *Pro Polonia*, créé en Suisse au profit des vicimes de la guerre en Pologne. Le pianiste Paderewski en est le vice-président.

Henry Sienkiewicz a pu quitter la Pologne avant l'arrivée des Allemands, après avoir réussi à mettre en lieu sûr ses manuscrits. Il prépare un nouveau roman, consacré à la guerre actuelle et qui sera comme un pendant à ses *Chevaliers teutoniques*.

VICTOR JOZE.

* * *

Un de nos collaborateurs nous écrit : Sienkiewikz est en Suisse. J'ai déjeuné près de lui, à Vevey ce matin. Vous pouvez donc rassurer ceux qui sont inquiets de lui. Il paraît en excellente santé.

F.

—

Prophéties pour les temps actuels (LXXI ; LXXII). **Abbé Torné.** — La photographie en question est la reproduction d'un grand dessin exécuté par l'abbé Torné Chavigny, qui s'est portraituré lui même en écoutant Nostradamus prophétiser sur les personnages représentés dans un ciel lumineux.

Ce tableau est le complément du premier ouvrage de ce prêtre sur les prophéties de Nostradamus :

L'Histoire prédite et jugée par Nostradamus. Texte de l'édition de 1566 imprimée à Lyon par P Rigaud. Preuves tirées des auteurs les plus connus. Traduction et commentaire par H. Torné-Chavigny. — Vie de Philippe Ier ou de Louis-Philippe, chef d'Orléans ; République de 1848, ou le jeune Ogmion ; Avènement au trône de Napoléon III ou de l'empereur pacifique. Extraits des règnes de Napoléon Ier, de Louis XVIII et de Charles X. Etude d'interprétation. Maladie de la vigne, ou vignes mâtinées Grand in-8° avec une planche double. 1860 Bordeaux, Couderc, Degreteau et Poujol.

Son deuxième ouvrage a pour titre :

Concordance des prophéties de Nostradamus avec l'Apocalypse ou l'Apocalypse interprétée par Nostradamus, faisant suite à *l'histoire prédite et jugée* — par le même auteur. — Recherches et commentaire — in-4° chez l'auteur à la Clotte par Montguyon, Charente-Inférieure 2 fr. 25.

Je ne cite que les deux premiers ouvrages ; mais de 1860 à 1878 il a publié l'*Almanach du grand prophète* et divers autres études sur le même sujet.

L'abbé Torné, qui ajouta à cette occasion le nom de Chavigny au nom simple qu'il avait porté jusqu'alors, était né à Lachelle où ses parents, de modestes com-

merçants, étaient très connus de ma famille. Il fut condisciple de mon frère aîné. Il me serait très facile d'écrire, même de souvenir, une longue biographie de ce prêtre, qui doué d'une rare intelligence, de talents remarquables et d'une éducation parfaite, abandonna tout pour se consacrer uniquement à ce qu'il crut être sa véritable vocation : l'interprétation des prophéties de Michel de Notre-Dame.

Il était, en effet, en 1862, curé de la petite paroisse de la Clotte, son évêque trouvant que le pasteur négligeait un peu ses ouailles, le transféra à une plus petite église, à Saint-Denis du Pin, près Saint-Jean d'Angély.

Ce changement n'apporta aucun remède à la monomanie dont était atteint l'abbé Torné et l'évêque voulut encore le transférer en une troisième paroisse L'abbé ne l'entendit pas ainsi ; il avait, paraît-il, trouvé dans Nostradamus que, lui, Torné devait finir ses jours à Saint-Denis du Pin ! L'évêque ne céda pas devant Nostradamus et son interprète dut obéir, mais ne voulant pas désobéir non plus au prophète, il n'accepta pas d'autre poste et son idée fixe fut qu'un jour ou l'autre il serait rétabli dans sa cure.

Il vint alors à Paris, continuer le travail auquel il s'était voué. C'était sous le gouvernement de Mac-Mahon, l'époque était propice à son apostolat ; les salons du faubourg Saint-Germain s'ouvraient pour lui, car il annonçait la bonne nouvelle du retour d'Henri V : il corroborait ses prophéties pour l'avenir par la démonstration de l'accomplissement des prédictions pour le temps passé.

Cela ne lui rapportait guère et ce qu'il récoltait lui servait à faire imprimer ses brochures peu luxueuses mais compactes ; tout son avoir (pas bien gros) avait déjà été englouti par les précédentes publications et les nécessités de la vie. Or, cet homme trouvait encore le moyen de venir secrètement en aide à un de ses compatriotes qu'il savait dans un grand embarras. L'abbé Torné est mort à l'hôpital de la Charité dans le plus absolu dénuement

C'était un homme bon, un saint prêtre, un ami dévoué ; jamais je ne lui ai entendu dire une parole acerbe contre qui que ce fut, pas même contre ceux qui le bafouaient sans respect. Jamais il ne s'est plaint de ses supérieurs, malgré qu'ils l'eussent contrarié dans ce qu'il prétendait être sa vie prédite par Nostradamus. Sa parole était douce, naïve même ; il ne s'emballait point, car il était convaincu que la vérité de ses paroles s'imposait. Son autosuggestion était infinie. Quand il parlait ses grands yeux brillaient, s'élevaient souvent vers le ciel, ou bien vous regardaient avec une douceur extrême et semblaient dire : Voyons, laissez-vous convaincre... N'est-ce pas la vérité ?

Cet homme fut aussi un inventeur, entre autre chose il perfectionna le vélocipède Au Pin, il fit faire sur ses plans un de ces instruments d'autre locomotion qui portait six personnes au moins ; mais, un accident et le manque de fonds lui firent renoncer à cette machine. Au risque de contrarier bien des gens et de trouver beaucoup d incrédules de parti pris. Il avait, lui même, confectionné en bois le modèle d'un des organes que je vois encore sur la cheminée de la chambre bien modeste qu'il occupait au n° 4 de la place Saint Sulpice, en un crasseux logis dénommé Hôtel Saint-Joseph. Ce modèle, il le porta chez un petit ouvrier fabricant ou pour mieux dire réparateur de cycles. Cet homme saisit tout de suite l'importance de l'invention du curé, la fit sienne et l'exploita. L'abbé Torné ne réclama jamais rien et, comme tout bon inventeur, pour justifier le dicton, il se résigna à mourir à l'hôpital.

LÉONCE GRASILIER.

Je dirai qu'il fut un des inventeurs de la pédale de notre bicyclette.

—

Lettres de Voltaire (LXIII, 46). — Aucune des lettres mentionnées par H. C. M. ne figure dans la *Correspondance générale* de Voltaire, *Œuvres complètes*, édition Firmin Didot frères, 1843. La seule lettre de Voltaire a Monsieur le président de Ruffey qui y soit donnée, est datée de Ferney, le 27 février 1771.

NAUTICUS.

—

Le lion porteur du livre fermé, lion de guerre (LXXIII, 42). — Le groupe sculpté placé directement au-dessus de la porte, dite *della Carta*, du palais ducal de Venise, représente le lion de Saint-Marc immobile, la patte droite

de devant appuyée sur le livre des Evangiles ouvert, avec, en face de lui, le personnage du doge agenouillé.

NAUTICUS.

—

Billets de cinq sous de la Révolution (LXXIII, 59). — Dans une notice sur les billets de confiance de la ville de Gray émis en 1792, lue à la séance du 13 janvier 1897 de la *Société d'émulation du Doubs*, M. Ernest André donne d'intéressants détails sur ces billets qui étaient de couleur jaune pour ceux de cinq sous et de couleur rouge pour ceux de 2 sous, 6 deniers.

En passant, l'auteur reproche aux *Tableaux de billets de confiance* publiés par Colson dans la *Revue de Numismatique*, de contenir de nombreuses erreurs.

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

—

Le train de Napoléon III (LXXII). — Comme complément aux réponses publiées vol. LXXII, col 389 391, il convient de dire que, parmi les dessins de Viollet Le Duc conservés par son petit-fils, il existe des aquarelles, vues d'ensemble du wagon-salon d'honneur et de l'intérieur de la chambre à coucher, ainsi que des études pour le mobilier Il y en a également au musée de sculpture comparée du Trocadéro, notamment un dessin d'un panneau garde-corps en fonte de fer pour le wagon-plate-forme.

Les planches de l'ouvrage signalé col. 391 ont été publiées aussi dans l'*Encyclopédie d'architecture* que publiaient, chez Bauce, V. Caillat et Ad. Lauce (IX[e] année, 1859, pl. 74 78, 83-89, 91 98, 101-108). C'est le cas de dire ici que les voitures construites par Blonceau sur les dessins de Viollet-le-Duc, furent décorées bar Denuelle (plafonds, armoiries), Corpon et Pyanet (sculpture sur bois), Bachelet (bronzes), Fraysse, Ternisien et Godin (tapisserie).

J MAYOR

—

Bijoux normands (LXXIII, 47). — L'ancienne Revue des arts Décoratifs, publiée sous la direction de Victor Champier, a inséré, sous la signature de Edouard Garnier, dans le tome IV p. 56, une notice sur les bijoux normands, a propos de l'exposition rétrospective de Caen en 1883, avec figures et dessins. On y détaille la collection de Mme Auguste Leroi à Caen, dont le mari était bijoutier.

GEO FILH.

—

De qui ce vers ? Heredia (LXXIII, 97). — De J. M. de Heredia, dans les *Trophées*. C'est le dernier vers du sonnet intitulé *Le Cydnus*, le premier des trois consacrés à Antoine et à Cléopâtre. Appelée à Tarse par le général romain, pour se justifier d'avoir prêté aide aux meurtriers de César, la reine d'Egypte, confiante dans sa jeunesse et sa beauté pour séduire son juge, remonte le Cydnus dans une trirême splendidement ornée, pleine de musique et de parfums. Le poète, s'inspirant d'une page colorée de Plutarque, la montre, dans la certitude de son espoir, debout à la proue, ouvrant ses bras d'ambre dans la splendeur du couchant.

Et ses yeux n'ont pas vu, présage de son sort,
Auprès d'elle, effeuillant sur l'eau sombre des roses,
Les deux Enfants divins, le Désir et la Mort.

Symbolique vision, où, au cortège de jeunes enfants vêtus en Amours dont Plutarque entoure Cléopâtre Hérédia, transposant ces figures réelles dans le plan du rêve, substitue la présence mystérieuse des deux divinités adolescentes familières à l'imagination grecque, Eros et Thanatos. Ils conduisent, sans qu'elle s'en doute, la jeune reine non au triomphe, mais à une aventure d'amour que clora la défaite et la mort tragique des deux amants ; et dans cette poesie complexe et subtile, les derniers reflets du couchant sur l'eau assombrie du fleuve, ce sont, — symbole encore — des roses effeuillées par ces mains fatales et invisibles.

IBÈRE.

Même réponse : P. D.

* * *

Il est de José Maria de Heredia et termine le premier sonnet du triptyque « Antoine et Cléopâtre ». Le texte exact est :

Les deux enfants divins le désir et la mort.

Seul le gracieux génie grec a eu l'idée de peindre la mort sous la forme d'un enfant, et le poète a pensé sans doute au monument antique où l'on voit un enfant

blanc et un enfant noir dans les bras de la Nuit, le premier qui dort, l'autre qui feint de dormir. G. MALET.

Même réponse : P. D.

—

La force prime le droit (LXX ; LXXI ; LXXII, 204, 297 ; LXXIII, 13. Voir aussi T. G 356). — La *Zukunft* vient de reparaître et Harden, après une couple de mois de repos forcé, reprend la plume pour y donner un article laborieux, bourré de ses propres citations et de celles d'autrui, dont le thème est précisément : « La force prime le droit ». Harden remonte aux origines historiques de cette phrase, et nie que Bismarck l'ait prononcée, en ajoutant que c'est Luther, un « boche » (*sic*) d'ancienne trempe, qui l'a écrite dans sa traduction d'Habacuc, le huitième des douze petits prophètes. Harden, il se plaît à le rappeler, l'a ensuite employée, le 8 août 1914, sous la forme : « Ma force, c'est mon droit ». Son article a été, dit-il, mal interprété à l'étranger, parce qu'il a été traduit sans les explications qui en complètent le sens En somme, Harden prétend que personne, en Allemagne, ne croit que « la force soit le droit », avec la signification qu'on donne à cete phrase à l'étranger. NAUTICUS.

—

L'humanité se compose de plus de morts que de vivants (LXXII ; LXXIII, 78). — Je n'avais pas répondu à la demande du n° 1430 parce que je m'acharnais à chercher chez Comte le texte précis ci-dessus. Je doute maintenant de l'y pouvoir rencontrer : Comte n'était point de l'école de M. de la Palisse.

Enoncer solennellement qu'il est plus de défunts que de vivants n'est point l'axiome de qui rappelait le calcul fameux de Condorcet sur le nombre des ancêtres directs de chacun de nous

La formule préférée de Comte semble celle du *Catéchisme* (1852) : « Les vivants sont de plus en plus gouvernés par les morts » La loi biologique de l'hérédité est le seuil de la loi sociologique. Dans l'*Appel aux Conservateurs* (1855), je retrouve l'aphorisme de Comte ainsi martelé : « La domination nécessaire que les morts exercent de plus en plus sur les vivants. » Qu'on le bénisse, qu'on le maudisse : cet empire est !

Notez-le : dans ses Morts, dans l'Humanité, non seulement le philosophe compte les animaux utiles à notre espèce, mais il en exclut les gens nuisibles ; jusqu'aux parasites.

Ne laissant après eux que des latrines pleines.

Cette emprise des morts, avouez-le, est mieux qu'un puéril dénombrement. Le fait numérique devient une morale, suivant un autre aphorisme de Comte, « le progrès est le développement de l'ordre. » ELOJEAN.

—

La Marseillaise (T. G). — Ce couplet récemment cité fait-il partie de la *Marseillaise*, comme on l'a prétendu ?

Dieu de clémence et de justice,
Vois nos tyrans, juge nos cœurs;
Que ta bonté nous soit propice,
Défends-nous de ces oppresseurs (bis)
Tu règnes au ciel et sur terre
Et devant toi tout doit fléchir.
De ton bras, viens nous soutenir,
Toi, grand Dieu, maître du tonnerre.

Aux armes, citoyens, etc.

J. CHAPPÉE.

—

Avoir du cran (LXXII, LXXIII, 79). — Il y a quinze ans, un officier enseignant le service en campagne, solebat dicere : « Les Patrouilles, dès la découverte de l'ennemi, doivent l'accrocher, s'y cramponner : du Cran, les Cavaliers ! »

Depuis que les tranchées sont bouclées, fin octobre 1914, les aviateurs ont le monopole de ce cran-là.

S. R.

—

Cagibi (LXXII ; LXXIII, 30, 83, 124). — De mon temps, sous la forme *cachibi*, ce mot était employé dans la marine de guerre pour désigner la petite chambre, située généralement sur le pont des gaillards à l'arrière ou vers le centre du bâtiment, dans laquelle le maître de timonerie renfermait une partie du matériel d'usage courant de son service.

Cagnà est un mot annamite signifiant *case indigène*

NAUTICUS.

—

Petit sexe (LXX ; LXX ; LXXII, 129). — Le *mastic* de la méditation XXV de la *Physiologie du mariage* n'est qu'une des amusantes fantaisies de ce livre plein de

verve. A la page 347 du tome II de la 1° édition (Levavasseur, Paris, 1830). on lit, en effet, aux *errata* : « Pages 207, 208, 209 et 210 du tome II. Pour bien comprendre le sens de ces pages, (*il s'agit du mastic*) un lecteur honnête homme doit en relire plusieurs fois les principaux passages, car l'auteur y a mis toute sa pensée. »

Dons une nouvelle édition, *bien faite*, de la *Physiologie*, cette note devrait être reproduite à la fin du *mastic*. D. M.

—

Teinturier (LXXII). — Dans le langage des gens de lettres on entend par *teinturier* celui qui met au point les ouvrages des autres et aussi l'écrivain qui compose des œuvres qu'il vend à celui qui les signe. Si nous en croyons M. de Rémusat (*Correspondance* I, 95) il y aurait là une allusion à un passage de la Comédie de l'*Avocat Patelin* de Brueys et Palaprat, où M. Guillaume, marchand drapier, complimenté par l'avocat sur la couleur de certain drap et félicité de l'avoir trouvée, répond modestement qu'il en est l'auteur... avec son *teinturier*.

On lit dans le *Journal historique* de Collé (année 1754) : « Le 26, M. le comte de « Clermont alla prendre sa place à l'Aca- « démie française sans en avoir prévenu « les académiciens. Il a fait sagement d'é- « viter une réception d'apparat et de se « dispenser de faire un compliment public « qui, s'il avait été bon, ne lui aurait pas « été attribué, mais à son teinturier ».

Je trouve encore ce mot dans les *Mémoires* de Bachaumont : « Mme la com- « tesse de Beauharnais a fait présenter « une comédie ; elle a été reçue. On ne « doute pas que le Sr Dorat ne soit son « teinturier ».

Je pourrais encore citer des exemples de ce mot teinturier pris dans le *Nain Jaune* (1816) ; les *Nouvelles à la main* (20 Janvier 1841) ; le *Figaro* (23 juillet 1859); la *Gazette anecdotique* (15 mai 1876), etc. Voici le dernier que j'ai recueilli dans le roman *Demoiselles à marier* de notre collègue M. Albert Cim : « Il avait fait rédi « ger par un de ses commis un gros mé- « moire sur la question monétaire et pu « blié, toujours grâce au même teinturier, « un aide manuel des assurances ».

C'est évidemment, me semble-t-il, dans cette même acception que Basan s'est servi de ce mot teinturier en parlant de la duchesse de Luynes.

GUSTAVE FUSTIER.

—

Désinence on (LXXII 143, 413). — Cette désinence provient vraisemblablement du suffixe *yn* (eun) ou *en* usités dans la langue kymrique pour marquer le nombre individuel ou le diminutif. Exemples :

Ceirios : cerise en général.
Curiosen : une seule cerise
As : âne en général
Asen : une seule ânesse
Asyn : Un seul âne.

Comme diminutif

Mam : mère.
Mamen : petite mère (maman).

Dans d'autres cas la désinence vient du mot également kymrique gwn.

(Action, ouvrage (anglais Goun. (confection ou robe).

le *g initial* disparaît dans les mots de cette langue dans la contraction d'après une règle grammaticale et instante.

da... bon, gwn action ; bonne action.
dawn, don, donio, donner,

Le w se prononce ou : aw se contracte en O comme au en Français.

E. A. L.

—

Quelle couleur désigne l'adjectif « vermeil » ? (LXXIII, 7, 126) — *Littré* définit ainsi cet adjectif : « Qui est d'un rouge un peu plus foncé que l'incarnat ». Comme le prouvent les citations suivantes, c'est bien le sens réel que lui ont donné nos écrivains. Molière a dit : « Gros et gras, le teint frais et la bouche vermeille » (*Tartufe*) ; Bossuet, parlant de Jésus-Christ : « Ses blessures toutes récentes, toutes teintes et toutes vermeilles de ce divin sang » (*Sermons*) ; Boileau, déjà cité par M. A. : « Ses chanoines vermeils et brillants de santé » (*Lutrin*) ; Madame Deshoulières : « Elle dit que l'éclat vermeil, — Dont on voit l'orient se peindre à ton réveil, — Vient des roses que ta main sème — Dans la carrière du soleil » (*Poésies*) ; Regnard : « Une lèvre qu'on mord pour rendre plus merveille » (*Le joueur*) ; Delille : « Il tombe. un sang vermeil rougit ce corps charmant ; — Il succombe... » (*Enéide*). Enfin, on dit :

« une plaie vermeille », pour indiquer celle dont les chairs sont d'un rouge vif.

D'autre part, le substantif *vermeil* désignant une application de l'or sur l'argent, il semble que Rostand et la comtesse de Noailles, en parlant d' « état-major vermeil » et de « blés vermeils », ont voulu dire, par ellipse : « couleur de vermeil ou d'or », ce qui répond bien à la réalité.

NAUTICUS.

*
* *

Il ne faut pas attacher trop d'importance aux termes employés par les poètes qui sont souvent gênés par le souci de la rime ou de la mesure. Tel paraît avoir été le cas de Rostand dans l'exemple cité.

En peinture, la couleur vermeille n'existe pas. Il y a le rouge de Saturne, le vermillon, le carmin, le rouge de Venise, les laques de garance, etc. Je n'ai jamais entendu un peintre ou un critique d'art employer ce terme qui manque de précision. Dans l'état actuel de la langue, « vermeil » est un adjectif sans valeur technique, comme incarnat, cramoisi, couleur de chair, havane, chamois, beige, etc.

Mais il n'en a pas toujours été ainsi. En effet « vermeil », vient de *vermiculus*. Suivant le *Larousse*, ce terme désignerait la Cochenille, qui donne le carmin. « Vermeil » signifierait donc carmin. « Vermillon », qui en dérive, serait un augmentatif ayant eu à l'origine le sens de gros carmin, comme nous disons encore maintenant gros bleu.

Toutefois l'interprétation du *Larousse* ne me paraît pas sûre pour deux raisons. La cochenille n'est pas du tout un *vermiculus* ; c'est un insecte presque rond. De plus, elle est originaire du Mexique d'où elle a été répandue dans le reste du monde ; son emploi ne peut donc être antérieur à la découverte de l'Amérique tandis que le mot « vermeil » est peut être plus ancien.

Quel est donc ce *vermiculus* qui incontestablement a formé le mot « vermeil » et de quelle couleur était-il ? Toute la question est là.

Il est possible que *vermiculus* n'ait pas désigné un animal mais simplement la forme sous laquelle la matière première était livrée aux broyeurs de couleurs.

A. DE PRAT.

Lugdunum (LXVIII ; LXIX ; LXXI ; LXXIII, 81). — Je remercie M. Elojean de son intéressante contribution. Sans avoir consulté Taylor, j'avais moi-même été sollicité bien souvent par le radical Lug (marécage), qui s'impose aussi souvent que Lug (brouillard).

Si je n'en ai pas parlé c'est uniquement pour ne pas compliquer le débat et parce que, comme le dit notre collaborateur les deux sens sont connexes.

Aussi bien, ce que je cherchais tout d'abord c'était à ruiner une fois de plus la tendance, jamais vaincue, à expliquer un nom par une légende. Peut être ce long échange d'idées aura-t-il contribué à détruire cette fois pour toujours l'hydre... de marais de Lyon.

L. ABET.

—

Etymologie de Gallipoli (LXXI, LXXII, 63 ; LXXIII, 25). — Je ne veux pas prolonger le débat. Mais n'est-il pas d'une bonne méthode que chacun de nous, pour instruire véritablement ses lecteurs, leur fasse connaître les textes et documents sur lesquels ses affirmations se fondent, on leur indique si ces affirmations sont seulement l'expression forte de conjectures personnelles ? Je poserais donc deux questions, qui pourraient presque figurer dans la première partie du numéro.

1° De quels textes ou monuments anciens, visiblement ignorés des spécialistes comme d'Arbois de Jubainville, Jullian, Dottin, etc., résulte-t-il que les Gaulois se soient appelés eux-mêmes Galls et aient appelé leur pays Galltachd ? Ou ne sont-ce là, comme les assertions concomitantes, que des hypothèses modernes et personnelles ?

2° Quels sont les textes ou monuments anciens qui indiquent que les Gaulois ont fondé Gallipoli, ou l'ont habitée ? Le *Bottin*, seul cité jusqu'ici, peut malaisément être tenu pour une autorité historique. D'où son rédacteur a-t-il tiré cette indication ? Si elle n'est qu'une conjecture de son cru, suggérée par la forme moderne du nom dont il ignorait la forme antique, que vaut un raisonnement qui pourrait se résumer ainsi : Gallipoli, nous le savons, s'est appelée dans l'antiquité Kallipolis, et auparavant Krithotè ; si, entre ces deux derniers noms, elle s'était

appelée, ce que rien ne nous apprend, Gallipolis, on pourrait en inférer que des Gaulois l'ont habitée, et lui ont donné ce nom (un nom gréco-latin !) ; mais il n'est pas impossible que des Gaulois l'aient habitée ; donc elle a dû, quelque temps, s'appeler Gallipolis ?

IBÈRE.

—

Réceptionner (LXXII, 143, 409 ; LXXIII, 127). — Pourquoi repousser *réceptionner* et *solutionner* ? Mais parce que ce sont des barbarismes inutiles, puisque nous possédons les verbes *recevoir* et *résoudre*, dont les Français se sont contentés jusqu'à ce jour. Toute ma vie j'ai entendu des entrepreneurs dire que leurs travaux avaient été *reçus* par les ingénieurs ou par les agents-voyers. On les eut bien surpris en leur demandant si ces travaux avaient été *réceptionnés*. Laissons ce patois au Palais-Bourbon.

M. P.

***

Que nous réceptionnions « réceptionner » ! Ah ! non ! — Je me souviens trop d'avoir admis d'abord « solutionner »... et de m'en être amèrement repenti ! — Eprouvons, essayons, acceptons, refusons, admettons, rejetons, mais ne réceptionnons pas... surtout « réceptionner » !

SGLPN.

—

Cafard (LXXII, 144 ; LXXIII, 86). — « Cafard » et « cafarder », au sens de flatter chefs ou maîtres, de « faire » ou de « piquer la lèche », comme disent les écoliers, est très proche parent de cafard, cafarder au sens de « rapporteur » « rapporter », qu'appliquent les collégiens à celui d'entre eux qui cherche à se faire bien venir des maîtres en dénonçant les méfaits de ses camarades. Ce ne sont là que des applications particulières du sens propre et ancien de ces mots. « Cafard » ou « caphard », s'il vient, comme Littré le pense avec du Cange, de « caphardum », mot d'origine obscure qui aurait, dans le latin du moyen âge, désigné une sorte de robe de clerc, a servi d'abord à désigner, en français, les porteurs de cette robe, ou de costumes analogues.

Il y a des mots, comme des gens, qui naissent avec une mine ingrate. Cafard, avec sa terminaison pareille à celle des péjoratifs, est de ceux-là, et parmi les porteurs de robe noire il a été très vite, par l'instinct populaire, choisi pour désigner ceux qui, sous une mine humble et doucereuse, cachaient une âme hypocrite et sournoise.

Avec ses dérivés, « capharder », « capharderie », il était d'usage courant dès le XVe siècle au moins, pour qualifier les tartuffes et leurs façons ou actes. On le trouve à chaque instant avec cette acception chez les écrivains du XVIe siècle.

Le P. Garasse rendait, un peu plus tard, les huguenots responsables de son application fréquente aux ecclésiastiques (c'était le « calotin » d'alors, avec l'idée d'hypocrisie en plus) ; mais ils n'avaient fait que la généraliser. — Le coléoptère à la longue robe noire, aux allures fuyantes, habitant des lieux sombres, qu'on appelle aussi ténébrion, a dû son nom de cafard à son costume et à toute sa façon d'être. Et il est naturel que dans des milieux où il abonde, on l'ait choisi, à la place de l'araignée, comme le symbole des idées absurdes, des idées noires surtout, qui se glissent parfois dans l'esprit.

IBÈRE.

—

Lunévilleuse (LXXIII, 47). — La lunévilleuse est l'ouvrière qui fait la broderie dite de Lunéville.

Dans les environs de Lunéville, et surtout dans les campagnes, les femmes ont chez elle une sorte de « métier », fait de deux tréteaux, sur lequel est tendu en carré un large morceau de tulle. Sur ce tulle, lorsqu'elles ont fini de vaquer aux soins de l'intérieur, les femmes se mettent à l'ouvrage : elles brodent, au moyen d'un petit crochet à dentelle, des dessins formés de lacets, de perles, de paillettes.

Ces tulles brodés servent aux garnitures des robes, des corsages, des chapeaux, des voiles, des bordures, des galons etc. ; ils ont surtout leur emploi aux costumes et accessoires de toilette pour les théâtres.

... Et si, en ce moment, on lit aux *Petites annonces* des *On demande des lunévilleuses*, il faut en conclure que les théâtres reprennent leur activité, ce dont il convient de se réjouir... pour les lunévilleuses !

CHARLES FEGDAL.

Vache en or enterrée par les anglais (LXXII ; LXXIII, 16,87,133). — « Il est dit, dans la *Gazette de France* du 29 avril [1758] qu'on a trouvé dans la ville de Neufchâteau, en Lorraine, en travaillant et remuant des terres, dans la maison d'un particulier, *un veau d'or*, figure en relief de trois pieds et demi de circonférence sur cinq pieds 3 pouces et 99 lignes de longueur.

Il a été déposé dans l'Hôtel de Ville, et l'on en a donné avis en cour ; les uns disent que cela peut venir des juifs, qui, dans des temps de guerre, ayant été obligés de se retirer, l'ont caché en terre ; d'autres, que cette riche idole est le dieu des Egyptiens, le fameux Apis » (*Journal de Barbier*, VII, p. 44, édition Charpentier).

—

Pain K, pain KK (LXXIII, 48). — Le pain K (*Kriegsbrot* ou pain de guerre), fabriqué d'abord, contenait un peu de farine de seigle, de la paille hachée et d'autres ingrédients aussi peu digestifs. Quand le seigle fut remplacé par de la pomme de terre, le nouveau pain fut nommé *Kriegs Kartoffelbrot* (pain de guerre de pommes de terre) ou par abréviation KK.

Un bibliophile comtois.

* * *

Nous croyons volontiers dans notre régiment que nos vis-à-vis désignèrent le premier pain par la lettre K, première lettre du mot Korn, grain lorsqu'ils ajoutèrent au froment, la farine du seigle — d'ailleurs fort employée en Allemagne avant la guerre.

Lorsque le froment devint plus rare, la pomme de terre dut entrer dans la composition du pain, qui fut dénommé Korn-Kartoffel, d'où K. K. par abréviation.

R. de Cressia.

—

Les noms des tranchées (LXXII, 242,392 ; LXXIII, 14,82,135). — Comme le dit bien le colonel de Massas, il est pour le moment impossible de répondre par des indications précises à la question de notre collègue.

Mais qu'il se rassure, toutes ces dénominations drôles, pittoresques ou glorieuses pourront en grande partie se retrouver plus tard et ne disparaîtront pas avec la guerre. Il existe dans tous les Etats-majors des plans parfaitement précis et détaillés des lignes tant françaises qu'allemandes, établis par les services topographiques de l'armée aidés des photographies d'avions.

Ces plans, confidentiels, ne se trouvent même pas pour le moment entre les mains des officiers subalternes des unités combattantes qui, de part leurs fonctions en toutes premières lignes seraient exposés à les perdre en cas d'attaque ; mais on peut toujours, quand il en est besoin, les consulter dans les états-majors et dans les postes de commandement.

Chaque bois, chaque tranchée, chaque boyau de la ligne française y porte en général un nom consacré par l'usage courant, cette terminologie s'étant établie peu à peu à mesure que le secteur s'organisait et se compliquait.

Toute cette géographie nouvelle qui n'eut, pour se créer, jamais recours aux plans cadastraux, se retrouvera donc sur des documents sûrs qui seront publiés un jour.

Et puisque nous en sommes aux tranchées, je me permets d'ajouter un renseignement qui, quoique ne touchant en rien à la question posée, intéressera peut-être certains de nos collègues.

La masse énorme de terre remuée tout le long des lignes méritera après la guerre une étude attentive. Les géologues y trouveront sans bourse délier, le plus admirable choix de coupes superficielles de terrain qui se soit jamais vu. Et les archéologues feront sans aucun doute en circulant dans les boyaux d'inattendues trouvailles. Pour ne parler que de la Champagne, seule région des lignes que je connaisse en partie, la belle voix romaine qui s'étend de Reims à l'Argonne, coupée et entrecoupée de tranchées, livrera tous les secrets de sa constitution intime. Et d'autre part, bien des nécropoles gauloises et mérovingiennes, dont la Champagne a été déjà si prodigue, se revèleront au chercheur persévérant : j'ai maintes fois considéré moi-même, au-dessus de la ferme des Marquises, dans un secteur de première ligne, un intéressant cimetière dont les tombes à ter-

reau noir, coupées transversalement, se distinguaient nettement sur les parois blanches des boyaux. Des monuments du même genre m'ont été signalés dans la même région par des camarades dont j'avais attiré l'attention sur ce point. Et combien d'autres se trouveront encore quand des temps meilleurs seront venus.

Dr P. Olivier.
aide-major de bataillon.

—

Journal des tranchées (LXXI; LXXII; LXXIII). — La Direction de l'*Echo des Marmites* informe les Bibliophiles qu'elle crée des Abonnements à forfait pour toute la durée de la Guerre au prix de vingt francs. L'abonnement comprend les 7 numéros parus dont les premiers sont presque épuisés et tous les numéros à paraître d'ici la fin de la campagne.

La Direction et la Rédaction étant très occupées aux Tranchées :

Adresser les Demandes au Correspondant de Paris : M. Hauet, rue Guersant, 12.

—

Notes, Trouvailles et Curiosités

—

L'art militaire défini par le général Le Michaud d'Arçon. — Le général Le Michaud d Arçon est surtout connu par l'invention de batteries flottantes qu'il avait imaginées pour attaquer Gibraltar en 1782 ; il finit sa carrière d'ingénieur militaire en provoquant la reddition de Bréda en 1793, mais la délation fit son œuvre et le bon serviteur du pays fut écarté des armés de la République parce qu'il avait bien servi son pays sous les rois Louis XV et Louis XVI.

On ne fut pas long à lui rendre justice puisque l'Institut de France, quelques mois seulement après sa fondation, l'associa à ses travaux en l'élisant, le 24 février 1796, membre associé dans la section de géographie de la classe des sciences morales et politiques.

Le Michaud d'Arçon était tout à fait digne d'un pareil choix car ses vues sur l'art militaire dépassaient en direction l'idée qu'ordinairement on s'en forme. Pour lui, l'art militaire, n'était pas une arène où l'on se produisait pour briller.

Ses vues étaient bien plus hautes, car l'art militaire consistait pour lui à défendre son pays, et à protéger sa liberté en conjurant, par la science et l'étude, les hasards et la mauvaise fortune. C'est ce programme tout d'actualité, qu'il développe dans la lettre que nous publions ci-dessous ; il l'écrivit pour remercier de son élection à l'Institut.

Voray, le 24 germinal an IV
de la République française.

Le citoyen Michaud-Darçon, ancien général de division, au président de l'Institut national des Sciences et des Arts.

Citoyen président,

Je suis flatté des suffrages qui m'ont associé aux travaux intéressants de l'Institut national. Je ne puis guère y porter pour tribut que de nouveaux efforts tendant à faire classer les arts militaires dans l'ordre des connaissances utiles.

Ce fut toujours l'objet de mon étonnement et de mes regrets de voir que la science des armes n'ait paru que sous les rapports calamiteux, comme instrument de dévastation, qu'on ait paru méconnaître les principes conservateurs qu'elle renferme, qu'on ait à peine soupçonné, qu'il existait des combinaisons par lesquelles on pouvait surmonter les caprices des hasards et de la fortune, que la philosophie même ait dédaigné ce puissant ressort de nos destinées, le seul garant de l'indépendance des empires, de la sécurité et du bonheur des peuples...

J'ai travaillé, je travaille encore à extraire des poisons de la guerre, les moyens de consistance qui doivent en sortir. Comme j'ai lieu de craindre que cette entreprise ne soit au-dessus de mes forces, l'Institut daignera recevoir l'hommage de mes intentions.

Salut et respect.

Michaud-Darçon.

P. S. — J'habite un coin de champ que je possède à Voray, à deux lieues de Besançon, département de la Haute-Saône où je me suis retiré après avoir poussé ma carrière militaire jusqu'à l'extinction de mes forces physiques.

L'original fait partie du bulletin d'avril de Noël Charavay.

Le Directeur-gérant :
GEORGES MONTORGUEIL

Imp. Clerc-Daniel, St-Amand-Mont-Rond

LXXIIIe Volume *Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois* 10 Mars 1916.

N° 1435 — 31bis, r. Victor-Massé PARIS (IXe) — Bureaux : de 3 à 6 heures

Cherchez et vous trouverez

QUÆQUE — SINGULA — LEGENDO



Il se faut entr'aider

N° 1435 — 31bis, r. Victor-Massé PARIS (IXe) — Bureaux : de 3 à 6 heures

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

Fondé en 1864

QUESTIONS ET RÉPONSES LITTÉRAIRES, HISTORIQUES, SCIENTIFIQUES ET ARTISTIQUES TROUVAILLES ET CURIOSITÉS

L'INTERMÉDIAIRE paraîtra durant l'année 1916 dans les mêmes conditions que pendant l'année de guerre 1915.

—

Nous prions nos correspondants de vouloir bien répéter leur nom au-dessous de leur pseudonyme, et de n'écrire que d'un côté de la feuille. Les articles anonymes ou signés de pseudonymes inconnus ne seront pas insérés.

Pour la précision des rubriques, une question ne peut viser qu'un seul nom ou un seul objet.

Indiquer les rubriques et leurs cotes.

Quand la question sollicite la connaissance d'une liste, la liste, sauf exception, n'est pas insérée, mais envoyée directement à l'auteur de la question.

L'Intermédiaire des chercheurs et curieux *s'interdit toute question ou réponse tendant à mettre en discussion le nom ou le titre d'une famille non éteinte.*

—

Questions

—

Le torpedo de Fulton. — Fulton, qui fut l'Edison des dernières années du XVIIIe siècle et des premières du XIXe, avait imaginé une torpille, dite *torpedo*, destinée à rendre invulnérables les côtes maritimes du pays possesseur de ce moyen de défense

Le torpedo fut expérimenté à deux reprises différentes, en 1805, dans la rade de Walmar, puis à New-York.

Sait-on quels furent les résultats de cette double expérience ?

SIR GRAPH.

—

Monsieur Lebureau. — Cette expression désigne l'administration française, dans l'employé type de cette administration.

A qui doit on faire monter l'origine de ce nom ? Dans quel journal l'a t-on trouvé pour la première fois ?

V.

—

Un portrait de l'Impératrice Joséphine par Heinsius. — Dupont de l'Eure possédait un portrait de l'Impératrice Joséphine, qui lui avait été donné par elle et qui se trouvait dans la bibliothèque de la propriété de Dupont, Rogeperrier près de Neubourg (Eure). Ce portrait, peint par Heinsius, disparut à la mort de la fille, restée célibataire, de l'ancien président du gouvernement provisoire de 1848.

Pourrait-on donner quelques renseignements à son sujet ?

J. M.

—

Régiment de Royal-Suédois. — Le marquis de Ségur, dans la cinquième leçon de son cours sur Marie Antoinette, publiée par la *Revue hebdomadaire*, dit que le comte de Fersen, parti avec Rochambeau pour l'expédition d'Amérique, fut nommé, après la signature de la paix, colonel du régiment de Royal-Suédois, en France, alors que le *Grand Larousse*

porte que Fersen fit la campagne en qualité de colonel de ce même régiment. C'est le marquis de Ségur qui doit avoir raison, car le Royal Suédois ne figure pas dans la liste des régiments cités dans l'ouvrage ; *Les combattants français de la guerre américaine* (1778-83), Paris, 1903, ancienne maison Quantin, 7, rue Saint-Benoît, publication du ministère des Affaires étrangères, d'après les documents des Archives nationales et du Dépôt de la guerre, où sont cités les régiments irlandais de Walsh et de Dillon.

A quelle époque remonte la création du Royal-Suédois ? Tous autres détails sur ce régiment seront les bienvenus.

NAUTICUS.

—

Est-ce la maison Arnoux ? — Dans son roman l'*Education sentimentale*, Gustave Flaubert indique qu'Arnoux habite au 31 de la rue de Paradis, où il exerce un commerce de faïences. On sait que cette rue est encore la rue par excellence de ce genre de commerce. Or, nous avons eu l'idée de regarder quelle maison il y avait au 31, et nous avons vu que cet immeuble pouvait fort bien dater de l'époque, (Premier Empire à la Restauration), et avoir été la maison d'Arnoux. Cette supposition est-elle exacte ? Existe-t il, de la rue de Paradis, des gravures de l'époque sur lesquelles cette maison serait représentée ? Nous le demandons aux Dumesnil, Paul Dubois, et autres flaubertistes amis de l'*Intermédiaire* ?

GABRIEL URSIN-LANGÉ.

—

Rue Moussy. — Dans quelle ville du Centre-Est, et sur la Loire, y avait-il une rue Moussy ? Une des maisons de cette rue était un couvent d'ursulines où, de 1781 à 1783, il y eut des exhibitions de convulsionnaires (Sœur Agathe, sœur Félicité, etc.) Au cours d'une des séances, la convulsionnaire « parlant du P Noë, qui était entré, le désigna en disant qu'il venait de cent lieues par la Loire ». Voilà les seules indications un peu précises qui permettraient de situer un curieux récit manuscrit que j'ai sous les yeux.

BIBL. MAC.

—

Le cuisinier de Venceslas VI embroché. — Dans ses *Mémoires d'Outre Tombe*, Chateaubriand, page 115, tome 6 (édition Garnier) écrit :

Pendant le règne de Venceslas VI, qui mettait à la broche son cuisinier quand il n'avait pas bien rôti un lièvre, s'éleva Jean Huss, lequel, ayant étudié à Oxford, en apporta la doctrine de Wiclef. Les protestants, qui cherchaient partout des ancêtres, sans en pouvoir trouver, rapportent que, du haut de son bûcher, Jean chanta, prophétisa la venue de Luther.

Où pourrait-on trouver une confirmation documentaire en ce qui concerne Venceslas VI et la mort de son cuisinier ?

J. B.

—

La belle-sœur de Favras, la nièce de Mme Roland. — A la page 7 du tome VI des *Mémoires d'Outre-Tombe* de Chateaubriand, nous lisons :

Quant à l'histoire, nous aurons bientôt à l'hospice la sœur du marquis de Favras et la fille de Mme Roland : la Monarchie et la République m'ont chargé d'expier leur ingratitude et de nourrir leurs invalides.

Pourrait-on préciser ce que sont devenues et la sœur du marquis de Favras et la fille de Mme Roland ?

J. B.

—

Vicomte de Borelli. — Poète ; ancien officier à la Légion étrangère.

P. D.

—

Cattelain, graveur. — Ancien chef de la sûreté sous la Commune (il en a déjà été question dans l'*Intermédiaire*). — A publié ses souvenirs dans le *Chat Noir*, en 1884.

Naissance ; mort ?

P. D.

—

Coëtlogon (De). — Habitué du premier *Chat Noir*. Y lança la *Chanson à Grévy*, de Liorat.

P. D.

—

Monsireigne et Mont Perrit (Vendée). — Vendéen déraciné depuis longtemps, mais fidèle au souvenir du pays, je me demande quelle est l'étymologie de « Monsireigne » commune de l'arrondissement de Fontenay le Comte Je me réponds : « Mons aranea » Mont de l'araignée ». Mais ce n'est de ma part que simple oblitération et jeu de mots quoique je sois peut être tombé juste. Pourrait-on

m'indiquer une source sérieuse de documentation telle qu'un Dictionnaire étymologique des localités poitevines ou même un intermédiairiste érudit vendéen, M. le Docteur Baudouin par exemple, ne me fournirait-il pas ce renseignement ?

Même question pour Saint-Paul Mont Perrit (canton de Palluau), en respectant toutefois au moyen du latin les oreilles du chaste lecteur suivant le conseil de Boileau, car je soupçonne véhémentement de crudité le nom de cette petite localité à cause du Perrit final.

DEHERMANN-ROY.

—

Edgard Quinet (portraits d'). — Existe-t-il un portrait d'Edgar Quinet jeune ? S'il y en a plusieurs connus, en est-il d'inédits ? Où se trouvent-ils ?

RENÉ VILLÈS.

—

Ex-libris à déterminer. — *De gueules à la bande d'or, accomp. de 3 besants d'agent 2 et 1.*

Cour. de marquis.

H. A.

—

Ex-libris à déterminer : Dauphin pâmé. — *De gueules à la bordure engrêlé d'or, à un pal d'or, entouré d'un dauphin pâmé d'argent, la tête eu chef.*

Supports deux lions regardants.

Lambrequins.

100 mm. sur 65

H. A.

—

Ex-libris à déterminer « Sedit in forti arcus ejus ». — *D'azur au sautoir de gueules chargé d'un arc avec sa flèche d'argent, brochant sur un lion d'or rampant armé et lampassé de gueules.*

Au chef d'argent chargé d'une croix de Jérusalem d'or.

104 mm. sur 90

Lambrequins.

Devise : *Sedit in forti arcus ejus.*

H. A.

—

Décorations Belges. — Peut-on nous donner brièvement quelques explications sur les décorations belges ? Dans le livre du lieutenant Radelet, dont je parle dans une autre question, je vois : Ordre de Léopold. — Ordre de Léopold II. — Ordre de la Couronne. — Médaille civique (plusieurs classes). — Decoration militaire (généralement de deuxième classe, article 4). — Croix civique.

SAINT-SAUD.

—

Décoration Tolstoy. — Dans le tome I, qui vient de paraître, appelé *Le Livre d'Or du Peuple Belge. — Août 1914, Mai 1915*, par M. Radelet, lieutenant (secrétaire d'Etat-Major au Ministère de la Guerre belge) imprimé à Rouen chez Lainé, « recueil des distinctions honorifiques décernées pour faits de guerre », je trouve mentionnée la décoration suivante : *Souvenir personnel du comte Tolstoy, petite ou grande médaille de bronze ou d'argent.*

Quelle est cette décoration ? Si elle est russe, ce qui est vraisemblable, à qui se confère-t-elle et pour quelle raison le tsar l'octroie-t-il à des soldats belges, si tant est que ce soit lui qui la concède ?

SAINT-SAUD.

—

Plats de livre avec armes gouachées — La bibliothèque du château de Pierreux à Odenas en Beaujolais, possède un volume dont la reliure me paraît curieuse et peu commune.

C'est un ouvrage de piété, une *Quinzaine de Pâques*, en l'espèce, recouvert en maroquin rouge, décoré au petit fer et datant du début du XVIII[e] siècle.

Mais l'originalité de la reliure réside en ceci : c'est que le centre des plats extérieurs, à l'endroit où l'on frappe généralement les armes, a été habilement découpé en ovale, le cuir a été remplacé par deux petites gouaches peintes sur papier que protège une feuille de mica ; le tout est inséré dans la reliure et encadré d'une guirlande au petit fer du plus heureux effet. Les deux gouaches identiques représentent les armes accolées de : du Sauzey et de Blottefière de Vauchelles.

Ce volume a dû être fait pour la marquise du Sauzey, une des rares femmes bibliophiles, dont on trouve l'Ex-libris décrit dans les *Annales des Collectionneurs d'Ex-libris*, année 1914.

J'ai recours aux lumières des bibliophiles de l'*Intermédiaire*, pour savoir si ce volume a quelque rareté, si on connaît beaucoup d'exemples de reliures avec armes peintes au centre, les noms de relieurs du XVIII[e] siècle qui pratiquaient c genre de travail (cette reliure me para

très riche). En un mot, j'accueillerai avec plaisir tout ce qui aurait quelque rapport avec la reliure qui m'intéresse.

FRANCOPOLITANUS.

—

Rébus, caricatures (les inscriptions sortent de la bouche). — Comment appelle-t-on les inscriptions fréquemment employées sur les rébus et les caricatures, *sortant de la bouche des figures* pour les expliquer ? Est-ce banderole, label, phylactère, rouleau, sentence ?...

A. G.

—

A-t-on jamais passé de grand prosateur à grand poète ? — Un écrivain brésilien, discutant la possibilité de la disparition de la poésie métrifiée, a dit qu'on connaissait de nombreux cas de grands poètes devenus de grands prosateurs ; mais *qu'on ne connaissait dans aucune littérature le cas d'aucun grand prosateur devenu un grand poète.*

Est-ce bien vrai ?

M. A.

—

Les vers d'Alfred de Musset à la sœur Marcelline (de Bon-Secours) — Mme la vicomtesse Alix de Janzé (née de Choiseul-Gouffier), plus tard princesse de Faucigny-Lucinge, morte à Paris en Novembre 1915, publia chez Eug. Plon, en 1891, un fort intéressant petit volume : *Etude et Récits sur Alfred de Musset*, gr. in 18.

Me permettra-t-on d'en citer ce passage :

> Ses croyances personnelles (de Musset) avaient eu quelque peine à se fixer. Ainsi l'on voit son esprit hésitant mais sincère parcourir trois phases successives : il nie, il doute, il croit quand il a souffert. C'est alors qu'il adresse à Dieu ces paroles suppliantes de l'*Espoir en Dieu* ; c'est une flamme qui s'échappe de la cendre du scepticisme. Une sœur de Bon-Secours, la sœur Marcelline, qui l'assista à plusieurs reprises dans sa dernière maladie, lui avait inspiré une respectueuse sympathie ; il avait avec elle de sages conversations où la piété n'excluait pas l'enjouement. Il la redemanda vers la fin, mais on ne put la lui renvoyer qu'une fois. Alfred de Musset a écrit pour la sœur Marcelline des vers qui n'ont pas été imprimés (page 137).

Sait-on si ces vers de Musset à la sœur Marcelline ont été conservés et, en cas qu'ils existent encore, dans quelles mains ils peuvent se trouver, aujourd'hui ?

ULRICH R.-D.

—

Les « Mœurs du temps », de Maxime du Camp. — La notice nécrologique sur cet écrivain, insérée dans la Revue Encyclopédique (Année 1894, p. 167), signale in-fine, qu'il avait légué à la Bibliothèque Nationale, un ouvrage inédit « Les Mœurs de son Temps » qui devait rester sous scellés jusqu'en 1910.

Qu'est-il advenu de ce manuscrit ?

L. P.

—

La poésie de Zermontoff à Victor Hugo — A la matinée du 26 février 1916 donnée par la Comédie-Française pour fêter le 114e anniversaire de Victor Hugo, Mlle Sointini récitait la poésie de Zermontoff (probablement il s'agit de *Michel Zermontoff*, le grand poète russe tué en 1841) « A Victor Hugo ». Peut-on savoir d'où vient cette poésie et si c'est une traduction ? J'ai quelques doutes sur son authenticité, car dans « Les Œuvres complètes de Michel Zermontoff », édition de l'Académie Impériale de Russie (5 volumes, St-Pétersbourg 1913 avec la bibliographie française de Zermontoff par André Mazon), ces vers n'existent pas et même le nom de Victor Hugo ne figure nulle part.

W. KATENEFF.

—

Chant patriotique suisse: « Roulez, tambours ! » — Quelles sont les paroles et l'origine du chant patriotique suisse « Roulez, tambours ! » que l'on vient de chanter dans plusieurs villes suisses à propos de l'affaire des Colonels ?

ALEX THOMAS.

—

« Les Epitaphes anticipées ». — Possède-t-on la clef des *Epitaphes anticipées* que le chansonnier Dalès aîné publiait dans le *Tintamarre* en 1849 ? Je voudrais savoir à quel personnage s'applique celle-ci :

> Ci-gît un modéré qui chérissait la daube,
> Il se levait toujours lorsque l'aube ondoyait :
> Ignorant son pays, le peuple le croyait
> En général de Bar-sur-Aube.

L. M.

La chanson d'Alphonse du Gros-Caillou — Pourrais-je avoir des renseignements sur Lacombe, l'auteur de la chanson et sur la date à laquelle elle fut composée.

Elle semble remonter aux dernières années du second Empire ou aux premières années de la troisième République.

Elle aurait été poursuivie, suivant Ch. Virmaître. — Quand ?

PIERRE DUFAY.

—

Peuples égoïstes et peuples généreux.— De qui cette citation faite par M. Lenôtre dans un article du *Temps* du 23 février 1916 intitulé « Par les rues du Vieux Nice ? »

Il y a des peuples égoïstes par tempérament et par volonté ; il en est de généreux par vocation et par génie.

M. LAILLER.

—

La majuscule des noms de nationalité. — Beaucoup de personnes — j'en ai remarqué deux dans le n° 1453 de l'*Intermédiaire* — écrivent des français, des allemands quand il s'agit d'hommes de la nationalité française et allemande. J ai toujours cru que la minuscule ne convenait qu'à l'adjectif. Suis-je dans l'erreur ? Où est ce eux ? Et les correcteurs de l'*Intermédiaire* (qui semblent sommeiller parfois) ne devraient-ils pas corriger ? O. G.

—

Relationner. — La cour est pleine, il est vrai, on n'en continue pas moins à en jeter. Après « réceptionner » qui est d'hier, voici « relationner » qui est d'aujourd'hui. On lit dans la *Liberté* du 12 janvier :

Mais M T... faisait partie de ces ministres d'avant-guerre... choisis comme Excellences non pas parce qu'excellents hommes d'Etat, mais parce qu'ils sont bien « relationnés » dans les groupes ou avec quelque tigre de la jungle parlementaire...

Ne « réceptionnons » nous pas non plus « relationner » ?

GUSTAVE FUSTIER

Empaperasser. - Par contre, voici un néologisme « empaperasser » pour lequel j'avoue avoir un faible. Le verbe est joli, imagé, et je le cueille dans le *Figaro* du 12 janvier :

Je me réjouis de ne m'être laissé « empaperasser dans aucun état major...

écrit le docteur Emile Reymond dans son journal intime.

Que pensent d' « empaperasser » les intermédiairistes ?

GUSTAVE FUSTIER.

—

Césarite. — Depuis quelques mois je trouve souvent, dans les journaux, ce mot appliqué à l'esprit de domination de Guillaume II. L'étymologie crève les yeux. Qui a forgé césarite ? Qui l'a lancé ? Je ne demande pas si la mentalité du monstrueux Empereur justifie cette qualification.

PAUL MUELER.

—

Chérusque. — Dans son *Impératrice Marie-Louise*, M. Frédéric Masson se sert à plusieurs reprises du « mot « chérusque » pour désigner une partie du vêtement féminin de l'époque.

Que représentait exactement ce vocable, qui ne figure, comme habillement de femme, dans aucun des dictionnaires que j'ai pu consulter ? NAUTICUS.

—

Drachenfels. — Il y a, dans l'immortelle *Bible d'Amiens*, tout un chapitre intitulé :

Sous le Drachenfels.

Je ne suis pas parvenu à comprendre exactement la signification de ce *Drachenfels*.

Viendrait-on bien m'y aider ? Quelle corrélation y a t-il avec les *Drachen* — vilains oiseaux de malheur allemands — dont on a tant parlé récemment dans la presse ? A. D'E.

—

En avoir mare, ou marc. — Encore une expression de l'argot des tranchées qu'on entend beaucoup là et ailleurs. On me dit qu'elle vient de l'arabe. Que signifie-t-elle, où et comment convient il de l'écrire ? O. G.

—

Comment faire disparaître les taches d'encre ? — Je possède un livre fort précieux qu'une malheureuse tache d'encre défigure. Connaît-on un procédé pour faire disparaître les taches autrement que par l'emploi de la gomme, du grattoir, lesquels laissent toujours des traces ?

A. CH.

Réponses

—

Le comte de Chambord. — Où il descendit à Paris (LXXII : LXXIII, 49). J'étais trop jeune en 1871 et 1873 pour avoir été mêlé aux événements politiques qui se déroulèrent à cette époque ; mais à défaut de souvenirs personnels je puis, sur les deux voyages de M. le Comte de Chambord, fournir des détails circonstanciés qui m'ont été donnés par un familier de Frohsdorf, auquel le Prince témoigna jusqu'à sa mort la confiance la plus entière et la plus vive affection.

En 1871, Monsieur le Comte de Chambord venant de Bruges arriva à Paris le 2 juillet au matin accompagné du comte Edouard de Monti de Rezé il entendit la messe à N. D. des Victoires.

Dans un fiacre fermé, toujours avec son seul compagnon, il visita l'église de Notre-Dame, les ruines de la Cour des Comptes, des Tuileries et du Pavillon de Marsan où il était né 43 ans auparavant ; cherchant avec une émotion profonde, au milieu des débris du Palais saccagé, les derniers vestiges auxquels se rattachaient sa première enfance.

Il déjeuna 9 rue Marivaux à côté de l'Opéra-Comique, dans un des salons du Restaurant « Marivaux » dont l'immeuble appartenait au comte Henri de Vanssay. Les convives étaient : le comte Edouard de Monti, le comte Henri de Vanssay et le comte René de Monti ; ce dernier venu là pour rendre compte de la mission qui lui avait été confiée, d'aller la veille, en secret, préparer les logements du Prince à Chambord.

En quittant la table, Monseigneur se rendit 10 Avenue de Villars chez le Baron de Nanteuil, beau-frère du comte de Vanssay. Ce fut là qu'il dîna, après s'y être reposé le reste du jour.

Ce même soir, vers 9 heures, il partait pour Blois accompagné des mêmes personnes qui assistaient au déjeuner rue Marivaux, et auxquelles s'était adjoint le comte Stanislas de Blacas.

Le Prince coucha incognito avec sa suite, à Blois, à l'hôtel d'Angleterre.

Le lendemain matin 3 juillet, il arrivait à Chambord. Il y demeura pendant 3 jours, et c'est de ce domaine dont il portait le nom qu'il voulut, le 5 juillet, dater son célèbre manifeste.

Dans la soirée il quittait secrètement Chambord prenant à Blois un train de nuit. Le comte René de Monti avait été envoyé à l'avance louer à Tours un compartiment entier dans lequel Monseigneur monta sans être reconnu, avec les membres de son service d'honneur qui l'avaient accompagné durant le voyage. Le train était bondé de royalistes se rendant de Tours à Blois, espérant pouvoir saluer le lendemain le Prince à Chambord.

Le 6 juillet au matin, Monseigneur ne faisait que traverser Paris en voiture de la gare d'Austerlitz à la gare du Nord, s'arrêtant un moment place de la Bastille devant la colonne qui se dresse sur l'emplacement de la célèbre prison.

Le soir de ce même jour, il rentrait avec sa suite à Bruges, moins le comte de Vanssay.

Voyage de 1873

Le 9 novembre 1873 au matin, Monsieur le Comte de Chambord arrivait à la gare de l'Est à Paris, venant de Frohsdorf par Bâle ; il était accompagné du Comte S. de Blacas, des Comtes Edouard et René de Monti, et du Comte Henri de Vanssay.

Il fut reçu à la Gare de l'Est par le Comte de Ste-Suzanne qui y amenait une calèche de remise à 2 chevaux, louée rue Basse du Rempart ; Monseigneur accompagné du Comte Edouard de Monti et du Comte de Vanssay entendit la messe à l'église St-Laurent tout proche la gare. Une femme du peuple le reconnut d'après ses photographies et lui fit dans l'église une respectueuse révérence.

Le Prince monta en voiture avec ses deux compagnons ayant sur le siège son premier valet de chambre Ferdinand Obry (dit Charlemagne) il se rendit directement à Versailles en traversant Paris par les Champs Elysées, le Bois de Boulogne, Bagatelle et St-Cloud.

Arrivé devant les ruines du château qui, à cette époque, subsistaient encore, M. le Comte de Chambord descendit de voiture et voulut parcourir les abords de ce délicieux palais où s'était écoulée une partie de sa première enfance. Il contempla mélancoliquement ces pierres calcinées et ces voûtes effondrées qui évoquaient pour lui de si émouvants et lointains souvenirs, puis il s'engagea dans le parc, té-

moin jadis de ses jeux et de ses promenades, cherchant à retrouver dans le dédale des ombreuses allées, un sentier qui autrefois lui avait été familier! Arrivé devant une petite porte qui s'ouvrait discrètement dans le mur d'enceinte du parc royal le Prince s'arrêta. Cet huis vermoulu qui disparaissait à demi sous le feuillage et les herbes folles s'était entrouvert bien souvent, autrefois, pour lui et ses jeunes amis qui profitaient de cette mystérieuse issue pour gagner la campagne et accomplir quelque joyeuse escapade ! Sans doute le Duc de Gramont, Henri de Brissac, les trois frères Blacas, Louis, Xavier et Stanislas, Maxence de Foresta, le Duc de Rivière, Maxence de Damas, tous ceux qu'il avait aimés et qui avaient compté parmi ses fidèles, passaient successivement devant ses yeux.... Devant la petite porte abandonnée qu'il n'avait pas revue depuis près d'un siècle, celui qui avait été le Duc de Bordeaux resta quelque temps silencieux et immobile, et ce fut à pas lents et sans prononcer une parole qu'il regagna sa voiture qui allait l'amener à Versailles. Ce fut pour l'heure du déjeuner qu'il arriva rue St-Louis chez le Comte de Vanssay dont l hôtel avait été préparé pour cette royale visite. On sait à la suite de quelle cruelle désillusion, le Comte de Chambord reprit le chemin de l'exil.

Tel est fidèlement rapporté le récit qui m'a été fait ; je ne me suis permis d'y rien ajouter et si je ne puis garantir en avoir reproduit les termes exacts, je suis certain, du moins, d'en avoir respecté l'exactitude rigoureuse. Il ne fait du reste que confirmer en le complétant, celui déjà donné par M. le baron de Nanteuil.

Le Vicomte de Reiset.

—

Avanies subies par les représentants des puissances chrétiennes auprès de la Porte (LXXIII, 90). — Ce fut le général Aubert-Dubayet, envoyé du Directoire en 1796, qui réussit le premier à faire abolir quelques-unes des exigences humiliantes infligées aux représentants des puissances chrétiennes auprès du sultan. Cependant, il paraît y avoir eu auparavant, de la part de deux ambassadeurs du roi de France, des velléités de résistance au protocole que prétendait leur imposer l'orgueil musulman.

Dans son ouvrage sur la mission du marquis de Villeneuve (*Une ambassade française en Orient sous Louis XV*. Plon, 1887). Albert Vandal raconte qu'en 1699, le comte de Ferriol voulut braver tous les usages en se présentant avec son épée à l'audience du sultan ; on voulut la lui arracher ; l'ambassadeur repoussa violemment les officiers du sérail, engagea une lutte, rentra dans son palais et demeura dix ans sans remettre ses lettres de créance, plutôt que de se présenter désarmé devant le monarque.

Trente ans après, en 1728, rapporte plus loin Vandal, le marquis de Villeneuve tenta aussi de se soustraire aux exigences de l'étiquette ottomane. Quand il se rendit au sérail pour présenter ses lettres de créance au sultan Ahmed III, le chef des *tchaouchs* ou huissiers de la Porte ayant voulu marcher à ses côtés et s'arroger la première place, l'ambassadeur repoussa cette prétention ; aussitôt le Turc, jetant son haut turban de cérémonie, piqua des deux et disparut. Villeneuve fut néanmoins admis dans les appartements impériaux où le commandeur des croyants lui apparut pour quelques instants, entouré de quatre de ses fils. En recevant la lettre de créance, le souverain dit seulement : « Cela est bien », et l'audience prit fin.

Il ne paraît pas que ces timides protestations aient amené une modification quelconque dans le cérémonial traditionnel, car lorsqu'en 1739, le même Villeneuve accrédité depuis neuf ans auprès du successeur d'Ahmed, Mahmoud Ier, fut enfin reçu en audience, pour la première fois par le Grand Seigneur, il dut subir la série des nombreuses cérémonies obligatoires avant d'être admis en son auguste présence.

Un Bibliophile Comtois.

—

La tête de la princesse de Lamballe (LXXII; LXXIII, 104, 152). — Dans sa biographie de la *princesse de Lamballe* (Perrin, 1911), M. Raoul Arnaud confirme la version des docteurs Cabanès et L. Nass. Il raconte que les commissaires de la section des Quinze-Vingts, ayant reçu la tête de la princesse d'un émissaire du duc de Penthièvre, le Sr Pointel, qui avait réussi à s'en emparer, consentirent à la faire inhumer dans le cimetière des Enfants Trouvés, et ajoute dans une note placée au bas de la page 394: « Il est faux, com-

me l'a écrit Weber, que la tête de la princesse ait été transportée à Dreux. En 1793, les caveaux de Dreux furent violés, les sépultures dispersées, la tête de Mme de Lamballe ne s'y trouvait pas et la chapelle de Dreux ne contient aucune inscription rappelant l'inhumation de Mme de Lamballe ».

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

***

Je lis dans l'*Almanach des honnêtes gens* contenant des prophéties pour chaque mois de l'année 1793, des anecdotes peu connues sur les journées des 10 août, 2 et 3 septembre 1792 et la liste des personnes égorgées dans les différentes prisons, seconde édition ornée de deux figures et augmentée de la liste des personnes égorgées à Versailles, Paris 1793 :

> ... La tête de la Princesse fut coupée et promenée dans les rues sur une pique, son cœur et ses entrailles servirent de pâture à une troupe de cannibales. *M. le Duc de Penthièvre, peaupère (sic) de la Princesse, est parvenu à recueillir ces déplorables restes.*

Ce qui confirme pleinement la déposition de Weber. J. R. DE M.

—

Le tombeau de Napoléon Ier à l'Ile Sainte-Hélène (LXXIII, 89). — La *Grande Encyclopédie*, t. XXIX, p. 135, col. 1 (1901) dit, de Longwood :

> En 1857 la reine Victoria a fait cadeau de cette maison à Napoléon III et l'a envoyée à Paris : une restitution fidèle de l'ancienne demeure a été faite à Sainte-Hélène ;...

J'ai passé à ce sujet (LXIII, 548 = 1911, avril 30) une question, restée je crois ans réponse, qui peut se confondre avec a nouvelle. SGLPN.

***

En réponse à la question sur le Tombeau de Napoléon à Sainte-Hélène, n° 1433, 10 février 1916, on peut consulter pour tous renseignements à ce sujet le n° 3690 de l'*Illustration*, 15 novembre 1913, page 390, article de M. Albéric Cahuet.

ALEX THOMAS.

—

La veuve du maréchal de Richelieu et Napoléon III (LXXII). — Au couvent des Ursulines, à Québec, le colonel Wood, l'un des meilleurs historiens du Canada, raconte qu'il connaissait encore, en 1909, une religieuse «, d'esprit « parfaitement lucide à 94 ans..., qui se « souvient des récits d'autrefois, que lui « faisait si souvent la Mère Saint Ignace, « laquelle avait vu descendre au tombeau « le corps brisé de Montcalm, après la « bataille des Plaines [d'Abrahan] ; alors « que la Mère Saint Ignace elle-même « avait entendu des récits bien plus an- « ciens de Geneviève de Bouchervilles, « qui avait vu allumer la lampe perpé- « tuelle de Repentigny, il y a plus de 200 « ans, et dont le père se souvenait du « temps de Champlain » — « Quatre vies humaines pour couvrir un espace de plus de 300 ans. »

Review of Historical Publications relating to Canada, publiée par l'Université de Toronto : Publications de 1913.

BRITANNICUS.

—

L'aviso français « Le Bouvet », en 1870 (LXXII). — J'ajoute aux renseignements donnés par M. L. Bassière que le commandant du Bouvet était M. Franquet, qui a terminé sa carrière active comme vice-amiral, commandant en chef, préfet maritime du 4e arrondissement, à Rochefort. Le Meteor allemand était commandé par M. Knorr.

J'ai eu jadis entre les mains une brochure allemande, d'un officier de marine nommé Livonius, laquelle consiste en un exposé complet du rôle de la marine allemande dans la guerre de 1870-71. Le combat du *Bouvet* et du *Meteor* y est raconté avec détail, d'une façon à peu près conforme au récit de la « Feuille de la Guyane ». Toutefois, M. Livonius donne pour motif de la rentrée du *Meteor* à la Havane, la nécessité de se procurer de la glace pour les soins à donner à un matelot blessé à bord de ce bâtiment.

L'aviso à hélice de 150 chevaux, le *Bouvet* avait été construit à Rochefort sur les plans de l'ingénieur De la Celle. Les travaux furent commencés en Décembre 1863, par l'auteur du plan, auquel, à partir de Janvier 1865, succédèrent divers ingénieurs (MM. Boden, Duchesne, Marchegay, Auxcousteaux, Trasbot). Le lancement eut lieu le 26 mai 1865. Le premier départ le 29 août 1866.

Cet aviso le *Bouvet* était frère du *Guichen*. Plus tard à partir de décembre 1872,

a été construit, à Rochefort encore, un autre aviso le *Bouvet*, frère du *Parseval*.

V. A. T.

—

Emigrés normands et bretons à Jersey (LXXIII, 91). — Notre confrère S. d'A. pourra parfaitement contrôler l'ouvrage de M. de Rauville par celui du Cte Regis de l'Estourbeillon : *Les Familles françaises à Jersey pendant la Révolution.* Cet auteur, — qui n'est autre que le marquis de l'Estourbeillon, député du Morbihan, — reproduit tous les actes de l'état-civil des français baptisés, mariés ou inhumés à Jersey pendant l'émigration et il accompagne ces actes d'une notice sur toutes les familles de la noblesse française fixées dans cette île. Ce volume in-8° de 680 pages se termine par une très copieuse table des noms cités.

Si un ouvrage du même genre était publié pour les émigrés réfugiés à Londres, il serait bien utile pour les généalogistes.

BRONDINEUF.

***

M. S. d'A... pourrait, je crois, recueillir d'utiles renseignements en s'adressant à la « Société Jersiaise » et en écrivant à son bibliothécaire. Dr.O. C. Powell, cf. of. Société Jersiaire, 9, Pier Road, ou au secrétaire M. T. T. Nicolle, 21 Hill Street, à Jersey.

A. L.

—

Prêteur de Strasbourg (LXXII, 236, 388). — La réponse de M. E. Lehr à la question posée m'a très vivement intéressé. Mais notre confrère pense-t-il que les fonctions de prêteur dans les bourgs d'Alsace avaient le même caractère que dans la ville de Strasbourg ? Un de mes ascendants, qui vivait à Marmoutier, près Saverne, de 1702 à 1730, est qualifié dans les actes indifféremment de *senator*, *consul*, *prætor*, *burgmeister*. J'avais cru pouvoir traduire *senator* et *consul* par *échevin*, *prætor* et *burgmeister* par *maire*. Quel sens M. E. Lehr attribue-t il à chacun des quatre qualificatifs ?

Je dois dire que M. le Dr L. Spach, directeur des archives de la Basse-Alsace, a traduit *prætor* par *prévôt* (*Inventaire sommaire des archives*, t. IV, 1872, in-4°, p. 56).

BIBL, MAC.

Papier monnaie et monnaies de nécessité (LXXI ; LXXII ; LXXIII, 58, 158). — A ajouter aux listes précédentes.

Digoin (Saône-et-Loire). — La Société coopérative « la Ruche » usait, avant la guerre, de trois jetons valant respectivement 0,50 c. (métal blanc, dentelé), 0,10 c. (billon, dentelé), 0,05 c. (billon, hexagonal). Depuis la guerre elle en a frappé de nouveaux valant 1 fr. (métal blanc, orbiculaire) et 0,25 c. (métal blanc, hexagonal). Les pièces portent, à l'avers, une ruche entourée d'abeilles et le nom de Digoin ; au revers, la valeur en chiffres. Cette monnaie circule à Digoin et dans les communes voisines.

Mâcon (id) et Bourg (Ain). — Les Chambres de commerce de Mâcon et de Bourg réunies viennent d'émettre (février 1916) des coupures de 0,50 c. à l'imitation de celles de 1 fr. La date d'émission est la même pour les unes et pour les autres (1er septembre 1915). BIBL. MAC.

***

J'ai sous les yeux l'arrêté pris par le maire d'une importante commune de France, pour la création dans cette ville du papier monnaie. J'y lis les articles suivants :

ART. 3. — Les Billets ont cours obligatoire et forcé, en ce sens que le créancier auquel ils seront remis en paiement ne pourra les refuser.

ART. 4. — Le refus d'acceptation de ces billets entraînera l'arrestation immédiate du délinquant.

ART. 5. — Le chef de la Garde civique est chargé de l'exécution du présent arrêté.

De semblables dispositions sont-elles légales ?

Je n'ai pas en ce moment la possibilité d'étudier la question. Mais il me semble à première vue qu'il y a là un abus de pouvoir évident.

Dans plusieurs villes où je suis passé, je me suis vu refuser par des commerçants, ou par des particuliers, les billets locaux. — Les Caisses de l'Etat ne les acceptent nulle part. — J'en conclus que le cours forcé n'a pas été édicté partout ; ou que s'il l'a été on n'en tient aucun compte.

Autant il est ridicule et fâcheux de voir les habitants d'une commune refuser un papier dont le remboursement est garanti de la façon la plus sûre, et qui

n'a été créé que pour faciliter leurs affaires ; autant il semble arbitraire de vouloir en imposer l'usage à ceux qui, à tort ou à raison, n'ont pas confiance. Il y a également un gros inconvénient à obliger le voyageur de passage à accepter une monnaie qu'il ne pourra utiliser ailleurs et dont le remboursement lui occasionnerait plus tard des frais qui en diminueraient la valeur.

Les conditions de remboursement des billets émis par les Villes ou les Chambres de Commerce varient à l'infini ; elles peuvent néanmoins se ramener à quatre principales :

1° Remboursement à vue, à quelque époque que ce soit.

2° Les billets ne seront remboursables *qu'à partir* de telle date.

3° Il ne seront remboursables que *jusqu'à telle date, sous peine de prescription.*

4° Ils ne seront remboursables que *par groupements* de 20 fr., 50 fr., 100 fr.

Que penser de ces diverses stipulations ?

Les deux premières sont évidemment à l'abri de toute critique. — Dans l'une le remboursement n'est soumis à aucune condition. Dans l'autre l'acceptation du billet entraîne l'acceptation du terme fixé pour le remboursement qui, ce terme une fois échu, restera toujours possible.

Peut-on en dire autant de la troisième ? Pour ma part je ne le crois pas. — Celui qui engage sa signature ayant pour premier devoir d'y faire honneur et n'ayant pas le droit d'instituer à son profit une déchéance que son créancier ne serait pas toujours à même d'éviter.

Pour les mêmes raisons, je n'admets pas non plus la quatrième. — Je me demande en vain de quel droit l'établissement créateur bénéficierait par exemple d'une somme de 15 francs, sous prétexte, qu'il manque 5 francs pour permettre le remboursement ?

Je préfère penser que cette dernière condition n'a été imaginée que pour engager le public à faciliter par le groupement les opérations de remboursement et de comptabilité, sauf à ne pas l'appliquer si le porteur exige qu'il en soit autrement.

En tout cas, ces diverses conditions ne pouvant à mon avis avoir de valeur et devenir opposables au porteur qu'en vertu de son acceptation tacite, me paraissent tout à fait incompatibles avec l'idée de cours forcé.

H. D[s].

—

La prononciation à la manière d'Alcibiade (LXXIII, 145). — Aristophane ne dit-il pas qu'Alcibiade grasseyait ? C'est sans doute ce à quoi fait allusion Chateaubriand en parlant de la prononciation de lord Clauwilliam.

H.C.M.

—

Les Allemands sont à Noyon (LXXII ; LXXIII, 81). — Que notre collègue Sglpn ne se mette pas en peine au sujet des quatre vers qu'il a cités de mémoire : c'est simplement le refrain de la chanson de Victor Meusy : *Deux heures du matin.*

Cf. *Chansons d'hier et d'aujourd'hui.* Paris, Librairie documentaire, 1889 ; in-8).

P. D.

—

Nom de navires marchands japonais (LXXIII, 92). Le mot *Maru* qui accompagne presque toujours, on peut même dire toujours, le nom des bâtiments de la flotte commerciale et de la marine de guerre japonaises, est un terme générique et signifie *Bateau Navire.*

Il est assez fréquent en japonais de trouver le terme générique suivant un mot ou un nom : par exemple pour désigner une jeune fille on a le terme générique *Kô* que l'on ajoute à un nom ou mot quelconque formant un nom de jeune fille : Sakoura Kô (jeune fille qui a nom Fleurs de Cerisier).

Mitsû Kô (jeune fille qui a nom Petite-Chose).

Un trépané.

***

Notre confrère en sera probablement pour ses frais de curiosité : un japonisant même ne pourra le satisfaire.

Voici, en effet, ce que dit Basil Hall Chamberlain, une haute autorité, dans son *Handbook of Colloquial Japanese*, Kelly et Walsh, Yokohama, 3e éd., 1898 ; p. 515 :

Maru, un mot qui sert à former le nom des navires marchands, comme *Tôkyô Maru*. Son origine et sa signification sont obscures.

Rien de plus.

BRITANNICUS.

*
* *

Maru (pron. marou) veut dire un cercle et aussi un tout, un entier, une unité.

Il servait à désigner autrefois les différentes parties d'un château féodal : hom-maru, la partie principale ; « nishi no-maru », la partie de l'ouest, etc., et aussi les sabres japonais auxquels on donnait un nom quand ils sortaient des mains d'un fabricant célèbre.

Enfin (et c'est le cas visé par la question) il servait et sert encore à désigner une « unité » navale : Yamashiro maru, l'unité (appelée) Yamashiro.

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

—

La Vierge de Dixmude (LXXIII, 140). — A l'article Dixmude, dans l'*Histoire générale des Païs-Bas, contenant la description des XVII Provinces* (Edition nouvelle, Bruxelles, 1743, t. II, p. 143), on lit :

On voit dans l'hôtel de ville une Image de la Sainte Vierge, qui aiant été frappée de plusieurs coups d'épée par un soldat allemand répandit plusieurs goutes de sang par une plaie, dont les cicatrices paraissent encore.

P. c. c. DE MORTAGNE.

—

Salle des Maréchaux aux Tuileries (LXXII, 2). — A la question posée par M. H. C., il n'est pas aisé de donner une réponse satisfaisante, tant la décoration iconographique de cette salle célèbre a subi de changements. En fait, quant aux portraits peints placés dans les grands panneaux du bas, ce chiffre de 12 est inexact, c'est 14 qu'il faut dire ; 14 emplacements du moins, car nous connaissons un nombre plus élevé de peintures ; ainsi 7 copies à Versailles, qui s'ajoutent à la liste de 13 originaux donnée par une notice de 1836. Ces divergences s'expliquent par des remaniements successifs nécessités, peut-être, par l'introduction dans la série de gloires nouvelles.

Quant aux bustes, sous Louis-Philippe il y en eut 64, si l'on en juge par les coupes gravées dans un ouvrage officiel de l'époque, soit 14 bustes du côté du jardin, 14 du côté de la cour, 18 du côté du pavillon de Flore, autant du côté du pavillon de Marsan. Mais, sous le second Empire, il n'y en a plus que 24, car tous ceux qui se trouvaient sur la galerie, soit 40, furent supprimés, — en admettant qu'ils aient jamais été placés.

Il existe à Versailles 15 bustes moulés sur ceux de la salle des Maréchaux (Colbert, Espagne, Saint-Hilaire, Lannes, Elliot, Berthier, Masséna, Augereau, Ney, Davoust, Kellermann, Lefebvre, Pérignon, Sérurier, Gouvion-Saint-Cyr), plus deux bustes originaux enlevés avant le second Empire, ceux de Joubert et de Muiron, plus enfin deux bustes épargnés lors de l'incendie de 1871 et transportés à Versailles l'année suivante : le comte de Dampierre et Lasalle

J. MAYOR.

—

Eglise Sainte-Geneviève des Grandes Carrières (LXXIII, 92). — Ancienne chapelle *Sainte-Geneviève des Ardents*, en souvenir de la vieille église qui existait naguère, avant 1747, dans l'île Notre-Dame (à l'emplacement actuel de la Préfecture de Police) et dont le nom rappelait la cessation du « Mal des Ardents », due à l'intercession de la patronne de Paris en l'an 1130.

Aux n°s 172-174 de la rue Championnet — emplacement actuel de la nouvelle paroisse — se trouvaient encore en 1900 : Les Petites Sœurs des pauvres ; la clinique Saint-Joseph ; une école enfantine protestante ; enfin un hôpital néerlandais.

HECTOR HOGIER.

—

Lieu de naissance de saint Ambroise (LXXIII, 93). — Paulinus dans sa *Vie de saint Ambroise* dit :

Igitur posito in administratione praefecturae Galliarum patre ejus Ambrosio, natus est Ambrosius.

cap. 3.

Parce qu'à cette époque là la ville de Trèves était le chef-lieu de la Gaule on a cru qu'elle était le lieu de naissance de saint Ambroise.

EDWARD BENSLY..

*
* *

Le Père de Saint-Ambroise était préfet du prétoire des Gaules.

Le P. Pagi, dans ses *Notes sur Baronius*, a démontré qu'à cette époque la résidence du gouverneur était à Trèves, et non pas à Arles.

E. P.

*
* *

Il se peut qu'une tradition provençale fasse naître saint Ambroise à Arles. Mais toutes les biographies, tant françaises qu'Allemandes, sont d'accord pour lui attribuer comme lieu de naissance la ville de Trêves, où son père Pratorio était préfet romain.

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

*
* *

Il ne semble y avoir sur le lieu de naissance de saint Ambroise que des conjectures. L'histoire de la littérature latine la plus complète et la mieux documentée qui existe actuellement, celle du professeur Martin Schanz, de l'Université de Würzbourg, dans le volume consacré à la période du IVe siècle P. J. C., n'indique comme texte sur la question que ce passage de la vie de saint Ambroise par son secrétaire Paubinus : « Posito in administratione præfecturæ Galliarum patre ejus Ambrosio, natus est Ambrosius ». Comme son père était préfet du prétoire en Gaule, ajoute M. Schanz, on admet que Trèves. fut le lieu de naissance d'Ambroise ». La formule, on le voit, n'est pas très affirmative ; et s'il est possible que la femme du préfet des Gaules ait fait ses couches dans la capitale officielle de la préfecture, c'est-à-dire à Trèves, il l'est aussi que ce soit à Arles, qui dès lors n'avait guère, en fait, un rôle moins important, et qui, au début du ve siècle allait devenir, au lieu de Trèves envahie par les Barbares, la résidence régulière du préfet. Mais il se pourrait aussi que ce ne fût ni à Arles ni à Trèves. En l'absence d'un texte ancien positif, il est vraisemblable qu'on n'en saura jamais rien.

IBÈRE.

—

Beauvau, officier vendéen (LXXIII, 93). — Beauvau, ou, du moins celui qui a été connu sous ce nom, fut un des plus admirables officiers de second rang de l'armée vendéenne. Il fit bien des efforts pour être reconnu comme étant le fils du marquis Jacobin, procureur-syndic du district de Cholet ; *Un Curieux* trouvera tous les détails importants de cette affaire avec une très sérieuse bibliographie documentaire, dans *L'Héritage des Beauvau-Tigny, 1750-1830*, par le comte de Miramon-Fargues, édité chez Plon, en 1907. Je ne crois pas qu'il existe encore de vieux choletais contemporains du procès en revendication de nom intenté par l'officier royaliste. Mais j'en ai connu qui savaient bien des choses que n'a pu raconter M. de Miramon qui les ignorait. Pour tous ces gens, il ne faisait pas doute que *Charles Just-Louis Eugène* ne fût le fils du marquis de Beauvau Il doit encore exister à Cholet, dans la famille Broque, un intéressant recueil de notes à ce sujet.

H. BAGUENIER-DESORMEAUX.

*
* *

Le marquis de Beauvau, tué par les Vendéens à Cholet le 14 mars 1793, avait eu en 1774 un fils de son mariage avec Mlle Le Sénéchal de Kercado-Mollac. Ce fils mourut à Nantes le 2 février 1789. Du moins, ce fait passa pour constant et résultait de l'acte de sépulture inscrit à cette époque sur les registres de la paroisse de Saint-Nicolas.

Le marquis de Beauvau avait contracté en 1777, à Saint Domingue, un second mariage avec Mlle de Marceillan. Le Parlement de Paris, en l'annulant, déclara néanmoins légitime la fille qui en était issue et qui seule recueillit la succession de son père.

Cependant, sous la Restauration, un officier vendéen parut sous le nom de Beauvau et prétendit être ce fils légitime du marquis réputé mort en février 1789. Il actionna en réclamation d'état la demoiselle de Beauvau, épouse de M. Delaunet Un jugement par défaut, du 6 avril 1819 rejeta l'action du réclamant. Il y forma opposition, et comme on lui avait opposé l'acte de décès de celui-là même pour lequel il voulait se faire reconnaître, il s'inscrivit en faux contre cette pièce et demanda l'admission de cette inscription. Par son jugement du 22 février 1820, le tribunal de première instance d'Angers lui accorda un délai pour établir qu'il avait ou la possession constante de l'état du fils légitime du marquis de Beauvau, ou un commencement de preuve par écrit, ou des indices résultant de faits dès à présent constants et assez graves pour déterminer l'admission de la preuve testimoniale.

Les avocats des parties étaient Me Berryer fils, de Paris, pour le demandeur, Me Duboys pour la dame Delaunet, et Me Jubin pour les intervenants. Leurs plaidoiries savantes et pleines d'intérêt firent époque dans les annales du barreau d'Angers. Le 23 mai 1820, le tribunal rejeta définitivement l'action du réclamant et ce jugement fut confirmé par la Cour d'Appel d'Angers et la Cour de Cassation.

L'aventurier Eugène de Beauvau mourut à Nantes, le 26 juillet 1833. M. Port, archiviste de Maine-et-Loire, membre de l'Institut, dit à tort qu'il mourut à Angers, vers 1850.

F. UZUREAU,
Directeur de l'*Anjou Historique*.

—

Un portrait de Cervantès (LXV, LXVII, LXXII, 160). — Dans la communication signée H. C. M. parmi les ouvrages cités de l'auteur du *Don Quichotte*, on a imprimé par inadvertance *Numénie* au lieu de *Numance*. Il s'agit, en effet, du drame héroïque et national dont le sujet est le siège à jamais mémorable de 133 av. J. C. Pendant celui de Saragosse en 1808, *Numance* était jouée au théâtre de la ville et cette œuvre devenue de circonstance enflammait d'une ardeur nouvelle les soldats de Palafox. H C. M.

—

Gérard de Nerval (LXXIII, 93). — Gérard de Nerval n'est pas mort dans la rue de la Lanterne en la Cité, non plus que dans la rue de la Lanterne-des-Arcis, mais non loin de cette dernière rue dans une ruelle immonde, la rue de la « Vieille-Lanterne » qui allait, parallèlement à la Seine de la rue Saint-Jérôme à la rue de la Vieille Place-aux-Veaux, près de la place du Châtelet, et occupait à peu près l'emplacement actuel du théâtre Sarah-Bernhardt et de la maison Allez.

Après le 19 octobre 1854, jour où il quitta l'asile du docteur Blanche, Gérard de Nerval habita jusqu'au milieu de janvier dans un hôtel de la rue Neuve-des-Bons Enfants (actuellement rue Radziwill), puis il vécut en vagabond dans le quartier des Halles et de l'Hôtel-de-Ville, faisant de la nuit le jour, traînant de cabaret en cabaret et se faisant de temps à autre ramasser dans les râfles de police. A peu près dénué de ressources, il aurait été dans l'impossibilité de louer un domicile permanent et logeait sans doute « à la nuit » dans l'un ou dans l'autre des bouges de ce quartier mal famé. Ce qui tendrait à justifier cette hypothèse, c'est que la nuit de sa mort, il vint frapper à la porte d'un des hôtels borgnes de la rue de la Vieille-Lanterne ; mais le froid était tel que la tenancière de l'établissement ne voulut pas se lever pour aller lui ouvrir. Le malheureux alla se pendre à quelques pas de là, non à un réverbère, mais à la grille d'un cloaque qui s'ouvrait en contre bas de la rue.

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

* * *

Après sa sortie de la maison de santé du Dr Blanche, qui eut lieu le 19 octobre 1854, Gérard de Nerval demeura pendant quelque temps chez sa tante, Mme veuve Labrunie, 54, rue de Rambuteau.

« La maladie de sa tante » dit le mieux renseigné et le plus fervent de ses biographes, M. Aristide Marie,

a rejeté Gérard à la vie errante et aux nuits vagabondes. Il a bien loué une chambre, rue des Bons-Enfants, à l'hôtel de Normandie, mais il n'y paraît guère, et l'on ne sait plus où il loge, ni quels gîtes de rencontre abritent son existence incertaine. Depuis longtemps sans doute ces divagations de noctambul lui sont familières : que de fois l'heure passée, au temps de ses anciens domiciles, lui arrivait-il, pour le plaisir d'errer ou de rêver, ou seulement par crainte d'éveiller son concierge, de ne pas rentrer chez lui, témoignant, à sa manière, de son respect de l'ordre et de la discipline !

Maintenant il ne redoute plus que le « pipelet » des autres, et c'est à des heures décentes qu'il lui arrive encore d'aller demander un gîte à ses amis à Georges Bell, à Busquet, ou à Théophile, chez lequel il trouve un divan toujours prêt et un tapis pour s'y pelotonner. Mais le plus souvent il s'égare dans le Paris interlope d'après minuit et s'attarde aux établissements nocturnes en des promiscuités équivoques.

Puis, quand les bouges eux-mêmes se sont fermés, que le dernier passant a disparu de la rue déserte, il va rôder dans les carrières, au millieu des vagabonds et des escarpes dont il envie l'insoumise et libre existence ; ou bien encore à l'aube naissante, il explore les banlieues où le hasard de sa divagation le fait échouer en quelque chambre d'auberge, ou au violon d'un poste de police.

La rue où Gérard de Nerval fut trouvé pendu le 26 janvier 1855, au petit jour, ne s'appelait pas rue « de la Lanterne », mais

« de la Vieille-Lanterne ». Elle n'était pas située dans la Cité, mais donnait dans l'ancienne place du Châtelet.

Ici encore, écoutons M. Aristide Marie, dont l'autorité en la matière est indiscutable.

Du théâtre du drame, il ne subsiste ni trace ni vestige : les expropriations ont depuis lontemps emporté le pâté lépreux de vieilles bâtisses où serpentaient la rue de la Vieille-Lanterne et les autres impasses tortueuses du quartier des « Anciennes Boucheries » ; mais la figuration en a été conservée avec précision. Commençant aux numéros 2 et 4 de l'ancienne place du Châtelet, au milieu de la façade actuelle du théâtre Sarah-Bernhardt, la rue de la Tuerie, — ci-devant rue de l'Ecorcherie, — aboutissait après un parcours de trente-six mètres, entre les numéros 20 et 22 de la Vieille-Place-aux-Veaux. Elle se dirigeait parallèlement à la Seine, puis, à quelques mètres de l'entrée, s'enfonçait d'environ deux mètres, au moyen d'un escalier de douze marches, branlantes et visqueuses, et se prolongeait par la rue Basse de la Vieille Lanterne, innommable couloir au fond duquel croupissait la fange d'un égout : c'était le caniveau qui autrefois déversait à la Seine le sang et les détritus de l'écorcherie.

De cette partie, encaissée entre les hauts murs des noires maisons, on apercevait au fond, vers la place du Châtelet, une étroite entaille lumineuse, dont la clarté s'interrompait en haut de l'escalier, laissant dans une ombre sinistre le surplus de la ruelle

Au niveau de la rue haute, un palier de bois, muni d'un garde fou, surplombant au-dessus des marches, donnait accès à la porte d'un bouge dont l'hospitalité s'annonçait par une grosse lanterne portant cette inscription: « On loge à la nuit Cafe à l'eau. » D'autres enseignes étaient peintes en grosses lettres sur le mur voisin : « Bains de Gesvres », et plus bas : « Boudet, entrepreneur de serrurerie ». Au-dessous du palier, à hauteur de la quatrième marche, s'ouvrait une baie grillée de lourds barreaux, traversee au milieu par un croisillon ; une porte, à côté, permettait d'accéder de la rue basse à la maison louche. L'escalier s'interrompait en son milieu par un palier d'un mètre environ, formant repos entre les deux tronçons, le supérieur comptant sept marches et l'inferieur cinq : ce dernier obliquait à gauche pour laisser place à une grille, celle de l'égout, qui venant du marché Saint-Jacques, canalisait au-autrefois le ruisseau rouge des boucheries, mais ne servait plus alors qu'à l'abduction des eaux ménagères. Le flux immonde, suivant la pente du sol, obliquait à droite, sous une voûte creusée dans la muraille en retour, et ce ru infect se continuait, en pente rapide, d'abord à ciel ouvert, ensuite voûté jusqu'à la Seine, dont on apercevait au loin le miroitement argentin

Cette galerie, dans laquelle un piéton pouvait circuler, avait servi naguère de refuge aux auteurs du complot des Prouvaires. En face de la baie grillée se trouvait une écurie souterraine où venaient se loger pêle-mêle, les misérables auxquels manquaient les quatre sous requis pour l'octroi d'un « lit convenable ». De l'autre côté, au-dessus d'une voûte, où s'enfonçait, large d'un mètre, un circuit de la ruelle, une clé symbolique, peinte en jaune, servait d'enseigne à la boutique du serrurier. La plus sordide truanderiee rampait dans la fange de ce dédale, repairait la nuit à l'auberge sans nom

Au-dessus de cette lèpre médiévale, la tour Saint-Jacques haussait sa couronne dentelée aux emblèmes apocalyptiques ; les dénominations conservées à ces vielles ruelles y ajoutaient une couleur locale qui, vingt ans auparavant, eût ravi les disciples du Petit Cénacle : c'étaient les rues de la « Vieille-Tannerie », du « Pied-de Bœuf », de la « Tuerie », « Vielle-Place aux-Veaux » et « Saint Jacques de-la-Boucherie ». On accédait jadis à la rue de l' « Escorcherie » en logeant la prison du Châtelet, par la rue « Trop va qui dure », devenue plus tard la « Descente de la Vallée de la Misère ».

De ce lieu sinistre nous possédons mieux que de froides descriptions : des artistes, de pieux amis ont voulu en fixer pour toujours l horreur tragique. Sans parler de la lithographie de Gustave Doré, véritable poème d'une si pénétrante allégorie, nous avons la précise eau-forte de Léopold Flameng, un dessin au lavis de Legrip, des croquis de Roger de Beauvoir, de Jules de Goncourt, de Victorien Sardou. Mais la plus impressionnante vision qui nous en ait été léguée est due à Célestin Nanteuil, qui, dans une lithographie simple et nue, par quelques oppositions de blanc et de noir, a résumé l'épouvante de l'impasse de désespoir.

Ce fut le 26 janvier 1855, entre six et sept heures du matin, alors qu'un jour blafard commençait à filtrer sur les parois des lugubres maisons, qu'on aperçut Gérard, pendu à la grille de l'escalier. Il était accroché au troisième barreau, à l'intersection du croisillon, au moyen d'un cordon mince en toile écrue, ceinture de tablier de cuisine, d'après Houssaye et Maxime du Camp, lacet blanc de corset, muni de son ferret de cuivre, d'après Nadar. La tête était couverte d'un chapeau haut de forme, l'extrémité des pieds rasait le pavé, les jambes étaient repliées, soit par un effort de traction, soit par le désir d'éviter la rencontre d'un point d'appui

en touchant le sol. Une pierre se trouvait près de là, attestant la précision avec laquelle il avait procédé : pour fixer à la grille les extrémités du cordon qui entourait son cou, il était monté sur la première marche, de manière à rester suspendu dans le vide, en abandonnant ce point d'appui. Mais, pour éviter qu'un balancement ou un instinctif ressaut ne l'y pussent ramener, il y avait placé la pierre trouvée près de lui et sur laquelle il était monté, rendant ainsi impossible tout nouveau contact avec la marche : un simple coup de pied pour écarter cet appui, un bond dans le vide, et l'œuvre de mort s'était accomplie...

(*Gérard de Nerval*, par Aristide Marie, « d'après des Manuscrits et Documents inédits ». Un volume in-8, librairie Hachette, 1914).

VICTOR JOZE.

—

Jean le Gouin (LXXIII, 44). — Gustave Fustier avait certainement les yeux dans sa poche quand il lut *Dixmude*. Sans quoi il n'eût pas manqué d'apercevoir, p. X de l'Introduction, en plein texte :

« Jean Gouin (ou *Le Gwenn*, Jean-Le-Blanc), comme s'appellent entre eux les marins. »

et en note :

« Quand on a passé dans les rues de Gand, elles étaient pleines de monde qui criait : « Vivent les Français ! » Dans la foule, j'avais entendu un qui a crié : « Vive Jean Gouin ! » Celui-là les connaissait bien, les Jean Gouin ! Lettre du fusilier F... de l'île de Sein. *Le Gwenn* qui, par corruption, a donné Gouin, est un nom très répandu en Bretagne ».

Voilà pour *Dixmude*. Mais je suis revenu sur Jean Gouin dans la suite de l'historique de la brigade, qui a commencé à paraître dans la *Revue des Deux Mondes* Page 577 de ce périodique, n° du 1er décembre 1915, vous pouvez lire en note, à propos de Jean Gouin :

« Surnom donné aux fusiliers marins et dont l'origine est incertaine : les uns y voient une déformation de *Jean Le Gwenn*, nom très répandu en Bretagne ; les autres le font venir du mot *gwin* (s. c. *ardant*, eau-de-vie), étymologie malheureusement aussi acceptable. »

Ce sont des officiers de la brigade qui, dans l'intervalle, m'avaient proposé cette seconde étymologie, pour laquelle ils penchaient visiblement. Personnellement je demeure très perplexe, comme l'indique ma note.

J'ajoute que dans l'édition anglaise de mon livre (Londres, Heinemann), ma traductrice, Mrs Florence Simmonds, a fait un heureux rapprochement entre le surnom donné aux fusiliers marins français et le sobriquet des marins anglais : « *Compare the current English nickname Jack Tar* ».

Reste à savoir : 1° si Jean Gouin est un surnom particulier aux fusiliers marins ou, comme Jack Tar, en Angleterre, et Mathurin chez nous, commun à tous nos marins ; 2° à quelle époque remonte son entrée dans la circulation ; 3° à quel bord ou dans quelle formation il a pris naissance.

CHARLES LE GOFFIC.

—

Condamnés à mort protégés par Victor Hugo (LXXII ; LXXIII, 69). — Victor Hugo s'adressant à Napoléon III, et dans ces termes là, qui plus est, cela me paraît un comble. Puis vraiment les vers ne sont pas trop bons ; mais ce n'est pas seulement pour leur médiocrité que je ne puis les croire de l'auteur des *Châtiments*.

H. C. M.

*
* *

L'intervention de Victor Hugo en faveur de Barbès est bien connue, ainsi que les vers (où il faut lire, je crois : « Par votre ange »), et si Mme Hugo rapporte les circonstances de la composition, autant qu'il m'en souvient, un peu autrement que notre confrère, peu importe : le fond du récit est le même, et l'authenticité des vers ne fait pas doute.

En est-il de même de l'autre quatrain ? Je ne parle pas seulement de sa médiocrité. Mais que l'auteur des *Châtiments*, de *Napoléon le Petit*, de l'*Histoire d'un Crime*, ait pu consentir à demander quelque chose, fût-ce la vie d'un condamné, à Napoléon III, après le coup d'Etat, il y a là, ce me semble, une impossibilité morale. La chose mérite, en tout cas, d'être éclaircie. « Quidonc » serait bien aimable de préciser la date et l'occasion de ces quatre vers, et d'indiquer sur quelle autorité ils ont été attribués à Victor Hugo.

IBÈRE.

*
* *

Le quatrain adressé par Victor Hugo à Louis-Philippe en faveur de Barbès est con-

nu. Mais en faveur de quel autre personnage le poète est il intervenu auprès de Napoléon III? Et d'abord cette intervention a-t elle pu réellement se produire? Victor Hugo avait combattu énergiquement la politique de l'Elysée pendant la présidence de Louis Bonaparte et avait vécu en exil depuis le Coup d'Etat du 2 décembre jusqu'à la chute de l'Empire. On ne voit pas bien comment ni quand il aurait pu implorer la clémence de l'homme qu'il avait si cruellement stigmatisé dans les *Châtiments* et dont il était l'ennemi irréconciliable. Il semble qu'une pareille démarche de sa part aurait été plutôt nuisible que profitable à son client.

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

—

Une épitaphe mémorable (LXXIII, 73). — *Erratum* : Ligne 31, lire « Gisors, Ch. Lapierre, 1896 ».

SGLPN.

—

Distique latin à attribuer : crede ratem (LXXIII, 96). — Ce *tetrastique* se trouve dans plusieurs manuscrits anciens et dans les collections connues d'épigrammes et pièces diverses, par exemple les *Epigrammata et Poemata Vetera* de Pierre Pithou, Paris, 1590, p. 25. Mais l auteur de ces vers? Ils sont bien anonymes. On les a attribués à Quinte Cicéron, à Pétrone, à Ausone, à Pentadius. Le mot *fata* toutefois, l. 4, doit être *fato*.

EDWARD BENSLY.

—

Pour les Stendhaliens (LXXIII 95). — A l'époque de mes amicales relations avec Casimir Stryienski, je ne l'ai jamais entendu dire qu il avait en sa possession les « nombreuses lettres » du Docteur Koreff, auxquelles M. Jean de Bonnefon a fait allusion dans son étude sur « Un original oublié » (*Revue Bleue* du 17 mars 1906) Il en est peut être de cette correspondance, comme des « mille lettres » de Stendhal que Stryienski déclarait jalousement détenues par une petite nièce d'Henry Beyle? Sur le Dr Koreff, la bibliothèque du Stendhal club renferme, outre l'étude ci-dessus, celle d'Oppeln Bronikowski du 18 novembre 1906, et celle du Dr Rondelet publiée sous le titre « Un médecin, espion prussien, dans les salons romantiques », avec gravures et fac simile d'autographe, dans *La Médecine internationale illustrée* (nos d'août et septembre 1915).

AD. PAUPE.

Les Mémoires de Viennet (LXXIII, 46, 118. — Les Mémoires m'avaient été signalés, il y a une vingtaine d'années. Ils étaient entre les mains d'un petit-fils à l'écrivain, qui habitait alors Béziers. J'eus l'occasion de causer avec lui, au cours d'un voyage qu'il fit à Paris à cette époque, et il me manifesta son intention de publier lui même cet ouvrage inédit de son grand père, *en l'accompagnant d'une réimpression de toutes les œuvres de Viennet.*

Terrible perspective ! Je m'abstins par politesse de donner mon opinion sur ce projet.

La librairie Plon à qui j'avais parlé de ces Mémoires, dont elle ignorait l'existence, les aurait édités très volontiers, mais sans accompagnement. *Arbogast* et la *Franciade* ne la tentaient pas le moins du monde.

L'affaire en resta là. Le petit-fils de Viennet est mort. Les Mémoires (dont l'intérêt ne me paraît pas contestable) continuent à être inédits. Je n'ai plus eu ni le loisir ni le désir de m'en occuper.

HENRI D'ALMERAS.

—

Musidora (LXXIII. 96). — Voir le joli épisode de Musidora dans *The Seasons* de James Thomson, *Summer*, 1269-1370.

EDWARD BENSLY.

—

La véritable traduction de l'Alkoran (LXXIII, 5) — Question déjà posée et restée sans réponse (LIV, 896).

—

Le baron Emile de l'Empesé. Debraux (LXXIII. 93). — Consulter au sujet du chansonnier Emile Debraux, la collection de l'*Intermédiaire* : LXI : 528, 654, 695, 730, 888 ; XLII : 23, 880, 1091 ; XLVIII : 240 ; LIV : 557, 745, 977 ; LXII : 897 ; LXIII : 25, 141.

P. D.

*
* *

L'opuscule signalé par M. O'Kelly de Galway, n'est point dû à Debraux, comme il le pense, mais bien à Emile Marco de Saint Hilaire, ancien page de la Cour

impériale, comme il aimait à se qualifier. La première édition de *l'Art de mettre sa cravate* parut en 1827, en une brochure in-18 chez *les marchands de nouveautés*, comme on disait alors, en l'espèce chez le libraire Thoisnier Desplaces. Il faut croire que cette facétie eut un certain succès car quatre autres éditions suivirent de près la première.

Une sixième parut dans cette même année 1327, revue, corrigée et « augmentée de deux leçons et de plusieurs nœuds de cravate ». Cette sixième édition, de format in-18 comme les précédentes renferme cinq gravures ; les précédentes n'en comportaient qu'une

Emile Marco de Saint-Hilaire se complaisait à cette sorte de littérature ; c'est ainsi qu'il donna : *L'art de donner à dîner*, (1828) ; *L'art de faire fortune* (1827) ; *L'art de fumer et de priser* (1827) ; *L'art de ne jamais déjeuner chez soi et de dîner toujours chez les autres* (1827) ; *L'art d'obtenir des étrennes et de n'en pas donner* (1827) ; *L'art de payer ses dettes et de satisfaire ses créanciers sans débourser un sou* (1827) etc. etc

V au surplus : Quérard : *La France littéraire* ; VIII, 339.

GUSTAVE FUSTIER.

*
* *

L'auteur de *L'Art de mettre sa cravat-* n'est pas Emile Debraux, mais Noël Jacques Lefebvre Durufle, qui fut (d'après la *Nouvellé biogaphie Normande* par Mme Oursel. 1886, T. II, p. 96) député de l'Eure en 1849, ministre de l'Agriculture et du Commerce en 1852, sénateur, etc, né à Pont-Audemer en 1792, mort à Pont-Anthou (Eure) en 1877.

Lorsqu'il fut nommé ministre, le grand journal d'opposition *le Siècle* fit grief au gouvernement d'appeler à un poste aussi important l'auteur d'un opuscule si peu sérieux etc., etc.

Evidemment renseigné par le ministre, le principal journal de sa circonscription répondit par un article dont voici les passages essentiels :

Nous allons apprendre au *Siècle* ce qu'il signale comme un trait de frivolité dans M. Lefebvre-Duruflé jeune homme est un acte sérieux de bienfaisance aussi réfléchi que désintéressé...

Alors qu'il habitait Paris, il y a quelque 30 ans, il prenait ses repas à une table d'hôte ..

Une des domestiques de la pension vint à mourir laissant sans ressources de pauvres petits orphelins. Les pensionnaires, pour soulager cette infortune, décidèrent de publier au profit de ces derniers une bluette quelconque dont le programme ne serait pas déterminé... M. Lefebvre-Duruflé se mit à l'œuvre le plus diligemment et avec le plus de succès. Ce fut lui qui remporta le prix dans ce concours d'esprit, d'humanité et de charité chrétienne. *L'art de mettre sa cravate* fut loué en manuscrit, remis à l'impression et publié. Il fit fureur. Et son succès devait être bien mémorable, puisque le *Siècle* lui-même se le rappelle encore aujourd'hui. (*Courrier de l'Eure* du 2 décembre 1851).

MARGEVILLE.

*
* *

Madame Amel, de la Comédie Française, a donné, dans une conférence sur « L'Art de chanter les vieilles chansons » un charmant souvenir à ce bon chansonnier et sur le succès que lui valut sa chanson de *Fanfan la Tulipe*.

Les *Annales*, du 28 octobre 1906, reproduisant une partie de cette conférence, en trois pages, in 4° avec le portrait de Emile Debraux, 3 illustrations et la musique de ce chant populaire : *Fanfan la Tulipe*.

VICTOR DÉSÉGLISE.

*
* *

La paternité de l'ouvrage sur l'*Art de mettre sa cravate* est un des problèmes les plus ardus qui aient exercé la sagacité des bibliographes ; d'ailleurs, il n'a pas encore été définitivement résolu.

Je possède deux exemplaires de cette plaquette Le premier est intitulé : *L'art de mettre sa cravate de toutes les manières connues et usitées, enseigné et démontré en seize leçons, précédé de l'histoire de la cravate, depuis son origine jusqu'à ce jour ; de considérations sur l'usage des cols, de la cravate noire et de l'emploi des foulards*, par le Baron Emile de l'Empesé, ouvrage indispensable à tous nos fashionables. Bruxelles. Périchon aîné, r. des Alexiens, n° 714, 1827. C'est évidemment une contrefaçon belge de l'ouvrage qui a paru la même année à Paris. Cet exemplaire de 80 pages, contient quatre planches avec figures explicatives et un portrait lithographié de l'auteur en buste. Une notice manuscrite, portée sur la

feuille de garde, dit que l'auteur est Marc Hilaire, ancien page de la Cour Impériale, connu sous le nom d'Emile Marco de Saint-Hilaire et que l'édition parisienne a eu cinq éditions l'année de sa publication; elle renvoie aux *Supercheries dévoilées*, de Quérard (II, 26, n° 2216), où je me suis reporté inutilement. Mon autre exemplaire porte le même titre que l'exemplaire possédé par le « curieux de Montmartre » et a été édité à Paris chez Jacques Ledoyen, Galerie d'Orléans, n° 16 Onzième édition, 1831. 146 pages. Il contient trois planches explicatives un peu différentes de celles de l'édition belge et trois portraits de messieurs haut cravatés d'après les modes de 1793, 1811 et 1830. La couverture est bleue. Le texte de chacun de mes exemplaires diffère dans plusieurs endroits.

Une note au crayon sur la feuille de garde attribue le livre à Balzac. Mais ni Lovenjoul, ni Pirran dans leurs bibliographies balzaciennes ne confirment cette attribution ; M. Georges Vicaire, dans son *Manuel*, ne mentionne pas non plus cette étude à l'article Balzac. Ce dernier aurait seulement imprimé les 1re, 2e et 4e éditions de l'*Art de mettre sa cravate*. Asselineau, dans sa *Bibliothèque Romantique*, donne comme auteur Lefèvre-Durufle et dit que la 1re édition contient le portrait du baron, en pied. le chapeau à la main, lithographié à la plume par Henry Monnier et colorié, mention qui est confirmée par Champfleury dans son *Catalogue de l'œuvre d'Henry Monnier*.

Il est possible qu'Emile Debraux soit l'auteur de cette fantaisie, mais cette attribution n'est pas évidente. M. Albert Cim, dans l'étude si documentée qu'il a consacrée au « Roi de la Goguette » ne cite pas l'*Art de mettre sa cravate* au nombre des œuvres en prose du chansonnier.

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

***

De minutieuses et intéressantes recherches, dont on trouve de nombreuses traces dans la collection de l'*Intermédiaire* ont été entreprises depuis longtemps sur le chansonnier Emile Debraux par MM. Jules Guinoisean et Albert Cim. Ces recherches se trouvent résumées dans le volume *Le Chansonnier Emile Debraux, roi de la Goguette* (1796-1831), par Albert Cim ; Paris, Flammarion, 1910. La liste des principaux domiciles occupés à Paris par Emile Debraux a été dressée par M. Jules Guinoiseau et elle figure dans un appendice de cet ouvrage.

L. R.

—

Chanson du Déserteur (LXX ; LXXIII, 139). — De cette complainte, une version très peu différente de celle la plus généralement connue, version particulièrement populaire en Bresse a été donnée par les *Lectures pour tous*, en mars 1899, recueillie et harmonisée par Tiersot et illustrée d'une façon charmante par H. Gerbault, le dessinateur bien connu.

DEHERMANN.

***

Il existe plusieurs chansons du Déserteur, à commencer par celle du Valois, dont Gérard de Nerval a recueilli ce fragment dans les *Filles du Feu* (1) et dans la *Bohême galante* (2) :

On lui a demandé :
Où est votre congé ?
— Le congé que j'ai pris
Il est sous mes souliers !

répond le déserteur, interrogé par la maréchaussée.

M. Aug. Gaut a publié, d'autre part, dans le volume consacré, en 1897 à *La Tradition en Poitou et Charentes* (3), une *ronde du Déserteur* qui n'offre aucun rapport avec la chanson du Valois et celle dont il va être question.

Par contre, j'ai moi-même recueilli, en Sologne, une version de cette ronde.

Quant à la *Chanson du Déserteur* proprement dite, encore que le titre soit assez inexact, elle porte parfois celui de *Chanson du Capitaine*, qui ne vaut pas mieux et qu'a cru devoir lui laisser M. Henry Vaschalde (4).

Henry Murger en avait publié des fragments, en 1857, dans ses *Vacances de Camille* (5), et M. Julien Tiersot en donne

(1) Nouvelle édition ; Paris, Michel Lévy 1856 ; in-12, p. 38, 163

(2) Paris, Michel Lévy, 1855 ; in-12, p. 79.

(3) Paris. Librairie de la Tradition nationale, 1897 ; in-8, p. 381.

(4) *Chansons populaires du Vivarais.* — Paris E. Lechevalier. 1897 ; in-8, p. 22.

(5) Paris, Michel Lévy, 1857 ; in-12, p. 19, 21, 224, 225, 228, 236.

une version complète et quelques variantes originaires des Alpes françaises (1).

Les textes fournis par M. Tiersot et par M. Vaschalde contiennent, l'un et l'autre, à une variante près, le couplet cité par M. Baguenier-Désormeaux, des yeux bandés avec le mouchoir bleu.

Cette chanson se chanterait également dans le Piémont.

PIERRE DUFAY.

*
* *

Cette chanson se récitait en 1859 au mess des officiers d'artillerie de marine, à Lorient, antérieurement à la 1[re] édition (1865-66). Ce n'était pas précisément la chanson d'un déserteur, mais d'un engagé rejoignant son corps.

Il y avait 5 couplets avant celui que cite M. Baguenier Désormeaux, et un après. Les voici :

1

Je me suis t'engagé pour l'amour d'une belle
Non pas pour le baiser
Qu'elle m'a refusé
Mais bien pour l'anneau d'or
Qu'elle me refuse encor.

2

Au fond du bois j'ai rencontré mon capitaine
Soldat, t'as du chagrin,
Où vas tu si matin ?
Je vais dans le vallon
Rejoindr' mon escadron.

3

Soldats t'as du chagrin pour l'amour de ta [belle
Elle vaut moins que toi
La preuve est à mon doigt.
Et je vois l'anneau d'or
Qu'elle me refuse encor.

4

Au fond du bois il y a une claire fontaine;
J'ai mis mon habit bas,
Mon sabre au bout d' mon bras.
Je me suis battu là comme un vaillant soldat.

5

Au premier coup portant, j'ai tué mon capi- [taine
Mon capitaine est mort,
Et moi je vis t'encor;
Peut être dans trois jours
Ce s'ras zaussi mon tour.

Ici, le couplet cité par l'*Intermédiaire* (c'est le 6[e] couplet) et puis (7) le couplet final :

Soldats de mon pays, ne l'dit' poinz à ma [mère
Mais dites lui plutôt
Que je suis t'à Bordeaux
Où chez les Hollandais
Qu'on n' m' r'verra jamais.

L'officier qui récitait cette chanson était un lieutenant du nom de Viel.

V.A.T.

—

Lugdunum (LXVIII ; LXIV; LXXI ; LXXIII,80, 120,178). — Pour résoudre des questions d'étymologie géographique, si je puis m'exprimer ainsi, il faut autre chose que des citations poétiques et des appréciations contestables. Il faut à des situations de la nature appliquer des raisonnements congrus.

Or, sans même connaître la valeur exacte du radical *Lug*, il paraissait probable qu'entrant dans le nom de *Lugdunum*, ville située dans une région brumeuse et jadis très marécageuse, ce radical devait rappeler les conditions locales. Il se trouve, sans que je l'aie inventé, que ce radical signifie précisément *brouillard*, brume en plusieurs langues indo-européennes (et non pas seulement dans le gaulois qui m'eût suffi). Les probabilités recevaient de cette constatation un surcroît de force allant jusqu'à la certitude lorsque la controverse m'a amené à démontrer que, les mêmes conditions locales existant pour les autres Lugdunum, il devenait scientifiquement assuré que ce nom signifie colline des *brumes* ou quelque chose d'approchant. Quelques collègues depuis ont adhéré à ma manière de voir, car on ne peut compter pour un dissentiment le fait de préférer le sens de *marécage* proposé par l'un d'eux.

Cependant d'autres, et parmi les plus érudits, tiennent pour un radical *lug* ayant le sens de *lumière*, clarté. M. Ibère pense que si *lug* (brouillard) convient à la base de la colline de Lyon, il ne convient plus à son sommet moins brumeux et frappé par les premiers rayons du soleil. Tout cela est très bien exposé, agrémenté de vers latins de Sénèque et d'Heiric qualifié l'un des plus savants hommes du IX[e] siècle.

Qu'il me permette cependant de lui dire que nous savons trop ce que valait la

(1) *Chansons populaires recueillies dans les Alpes françaises.* — Grenoble, Librairie Dauphinoise, 1903 ; in-4, p. 130.

science des hommes de cet âge. M. Th. Ruyssen ne dit-il pas que le savant philosophe nominaliste Heiric, fervent partisan de la doctrine d'Aristote la connaissait à peine. Sa science étymologique avait tout au plus la même valeur, sans nul doute.

Mais, sans se couvrir d'une autorité aussi vaine, sans même en appeler à M. C Jullian qui expose des conjectures sans rien affirmer, que M. Ibère veuille bien répondre à ceci :

1° pourquoi le radical *lug*, qu'il signifie brouillard ou lumière, appartient-il *à des lieux situés au milieu de marécages et non pas à d'autres* ; 2° pourquoi, si ce radical signifie ici lumière, n'a-t-il pas été appliqué à des sommets mieux en lumière, tels que ceux des Alpes, des Pyrénées ou de l'Auvergne, par exemple, mais dépourvus de brumes d'origine paludéenne?

J'ajouterai, visant un argument de mon aimable contradicteur, qu en effet, l'idée a dû venir de dénommer *mont de la lumière* ou *mont clair* les lieux élevés exposés aux rayons du soleil ; mais je constate qu'on les a baptisés Clermont et non pas Lyon, Laon ou Leyde, probablement parce que les conditions locales n étaient pas analogues, et cela même est encore en faveur de ma thèse. Ct L. Abet.

Quelle couleur désigne l'adjectif « vermeil » (LXX ; LXXIII, 7, 126, 176). — Il désigne la couleur rouge à reflets jaunes dorés ou la couleur jaune doré à reflets rouges. Si on observe un vermicule — *vermiculus* a donné vermeil — sur sa motte de terre, on remarque que ce petit ver qui s'allonge, rampe, s'étire et se joue dans la lumière du soleil, offre à l'œil cette énigme : est-il vermeil parce que ses fibrilles nerveuses apparaissent sanglantes sous une peau dorée, ou est-il vermeil parce que l'incarnat de sa peau laisse apercevoir le jaune doré de ses muscles ?

On dit « l'éclat vermeil des dorures ». Pour donner du brillant aux dorures des bois de meubles on emploie une sorte de vernis rouge. Au surplus, quand on voit de vieux meubles dorés, on aperçoit, par places, du doré qui s'écaille et, au-dessous, des frottis de couleur rouge

Regardez de tout près une pèche, sa eau est par endroits rouge et, dans e rouge, on voit des hachures jaunes ; on dit d'une pêche qu'elle a la peau vermeille, on dit qu'une jeune personne a un teint de pêche : des joues roses et dorées, du jaune sous le rouge.

En résumé, la couleur vermeille est bien indiquée, dans les dictionnaires, comme « couleur rouge plus foncée que l'*incarnat* » ; mais incarnat par lui-même signifie déjà « couleur de chair vive » et c'est encore couleur rouge à reflets de jaune doré, la chair n'étant de façon absolue ni entièrement, ni uniment ou jaune ou rouge.

Donc « vermeil » désigne — dans toutes leurs gammes, tous leurs tons, toutes leurs transparences ou leurs translucidités, avec leurs amalganes ou leurs reflets — les deux couleurs rouge et jaune doré.

Charles Fedgal.

—

Trois fois z-un ou trois fois — un (LXXIII, 7, 130) — L's finale se liant et prenant le son de *z*, devant une voyelle ou une *h* muette, on doit donc dire, hélas ! « trois foi-zun », comme on dit : « de foi-z à autre ». Cependant l's finale des verbes dont l'infinitif est en *er* ne se fait pas entendre, dans la conversation, à la deuxième personne du singulier du présent de l'indicatif et du subjonctif : *Tu songes à partir ; tu ressembles à ton père ; il faut que tu ailles en sourdine*, qu'on prononce comme s'il y avait : *songe*, *ressemble*, *aille*. Mais dans les vers cette *s* se lie. J'ai écrit plus haut : « hélas ! » parce que « trois foizun » me choque l'oreille. Ne pourrait-on pas, dans ce cas, agir comme on l'a fait pour la deuxième personne du singulier du présent de l'indicatif et du subjonctif, et dire, au moins dans la conversation : trois foi-un ? Nauticus.

* * *

Cette question, dont la compétence est plutôt du ressort de Noël et Chapsal, de si vénérables mémoires, me rappelle cette jolie légende d'un dessin du *Monde amusant* de Grévin.

Un jeune couple, sur le palier d'un escalier, bien astiqué... par les soins constants de « maman », sûrement :

« — Décidément (interroge la dame), est-ce *collidor*, ou est-ce *corridor* ?

— C'est *corridor* (lui répond, avec un flegme comique, le monsieur) ; quand je

dis : *collidor*, c'est uniquement par égard pour ta mère. »

TRUTH.

—

Arriguet (LXXIII, 48). — Le mot *Arriguet* ne serait-il pas synonyme et corruption de *Arrière-guet*, garde de nuit et de jour à laquelle on était obligé en temps de guerre ?

Voir pour plus amples détails ce mot dans le Dictionnaire de l'ancienne langue française de F. Godefroy Bibliothèque nationale, Casier X, 399.

DEHERMANN.

***

Godefroy, qui a enregistré ce mot dans le Supplément de son *Dictionnaire de l'ancienne langue française*, lui attribue le sens de « arrhes », mais il ne donne comme exemples que les deux textes cités dans la question.

DE MORTAGNE..

—

Cagnard (LXXII ; LXXIII, 30, 83, 124). — *Cagnard* n'a rien de spécialement provençal C'est un mot bien français qui a toute une famille,dont certains membres paraissaient déjà vieillis à Furetière au XVIIe siècle : *cagnarder*, verbe, avec son composé *acagnarder*, *cagnardier* adjectif, *cagnardise*, substantif Se rattache-t il, comme le suppose Littré à l'adjectif *cagnard* (paresseux comme un chien, de *cagne* chienne. empruntée à l'Italien) ? Est-il, comme le croirait Darmesteter, une déformation de *coignard*. donc un dérivé de *coin* (*cunens* en latin) ? La seconde hypothèse paraît plus satisfaisante à l'esprit, sans être certaine. En tout cas le mot est bien français, et *cagnat* (qui existe comme nom propre : témoin le savant professeur d'épigraphie latine au collège de France, M. René Cagnat) en est sans doute une variante dialectale.

IBÈRE.

***

A propos de la question posée sous la rubrique « Cagibi » on discute aujourd'hui les expressions plus ou moins similaires de *guttoune*, de *gourbi*, de *cagna*

Cette dernière expression nous vient en droite ligne et depuis longtemps d'Indo-chine ; *cái*, numéral des choses, *nhà*, maison, en langue annamite. Je prie le compositeur de ne pas oublier l'accent aigu sur *cái* et l'accent grave sur *nhà* ; la langue annamite comporte, pour des mêmes émissions de voix, six tons différents, et le ton donne une signification différente à chacune de ces émissions ; on indique ces tons par des accents et des signes conventionnels.

Mais je ne fais pas ici un cours de langue annamite. De ce que nous devons aux missionnaires portugais les premiers essais de traduction de l'annamite en caractères latins, *nh* se prononce *gn*, d'où *cái nhà* et par corruption *cagna*.

Les centaines de mille français, militaires pour la plupart, qui ont habité l'Indo-Chine depuis bientôt soixante ans, ont depuis longtemps vulgarisé l'expression dans l'armée.

THIX.

***

Si l'on adoptait, comme le *Figaro* (ce qui serait hasardeux) l'origine provençale de *cagna*. on pourrait rapprocher du mot « cagnard » dont Alphonse Daudet fait emploi,le vieux verbe français « s'accagnarder », s'attarder paresseusement.

G. M.

***

Il y a une vingtaine d'années, a été publié, à Paris, sous forme de feuilleton, dans le journal *l'Echo de l'Yonne* (92, rue Lafayette), une relation de sa campagne au Tonkin, par le sous-officier « Bacleau ». Il y est souvent fait mention de l'habitation sous le nom de *Canhia*. J y vois volontiers l'origine de la *cagnat* actuelle.

A. G.

***

On disait aussi, dans mon enfance, *Cagibiti*. Le sens est bien : petit réduit, petite loge. Dérive évidemment de *cage*. Pour nous punir, on nous *enfermait dans le Cagibiti*, autrement dit on nous *mettait en cage*.

On appelle *Cagnard*, dans l'Ouest, un petit fourneau portatif muni d'un couvercle qui sert à étouffer le charbon de bois ou la braise en ignition, pour les conserver lorsqu'on ne veut plus s'en servir. Ce mot est synonyme de récipient clos, conserve, abri. Au figuré, un

cagnard est un paresseux, un lâche, parce qu'il mène une *Vie cagnarde*, c'est-à-dire qu'il se tient coi, à l'abri ; on dit alors qu'il *cagnarde*, qu'il *vit dans la cagnardise*, comme le charbon qui sommeille dans le cagnard. L'abri dans lequel le poilu momentanément se repose, est donc bien un cagnard ; c'est là que son ardeur sommeille jusqu'au prochain réveil.

O. D.

* * *

A propos de ce mot une consultation est ouverte dans le *Figaro* sur l'origine du mot cagnat. L'auteur de l'article rapproche le mot Cagnard du précédent et conclut à leur parfaite identité.

Or, si cagnard en provençal signifie un endroit bien abrité, où l'on fait la cagne (le chien), où l'on s'acagnarde. (Ex : la promenade du Cagnard à Valence) ; Cagna (et non pas Cagnat) passe pour être un mot tonkinois signifiant paillotte, hutte de roseaux, de cannes. C'est du moins ce qu'affirment de nombreux officiers qui ont fait la campagne du Tonkin et auprès desquels j'ai longtemps vécu.

Ct L. Abet.

—

Poilu (LXX ; LXXI ; LXXII ; LXXIII, 129). — Lorsque naquit « Pantagruel, tout velu comme ung ours, » une des « saiges-femmes » dit « en esperit prophéticque : « Il est nay à tout le poil, il fera choses merveilleuses .. » *Pantagruel*, liv. II, chap. II p. 26 de l'édition de 1732 ; et Le Duchat a ajouté 25 lignes de notes.

Sglpn.

—

Houseaux : étymologie (LXXIII, 8, 123).— L'*Intransigeant* fait erreur quand il prétend que Hose signifie botte en allemand ; botte se dit Stiefel.

Le mot Hose veut dire chausses, braies, grègues, pantalon, en un mot tout vêtement enveloppant le bassin et séparément les jambes ; il est aussi employé en allemand pour haut de chausses ou pour culotte, mais jamais dans cette langue il n'a signifié spécialement la partie du vêtement couvrant la jambe au dessous du genou et qui se dit en allemand Gamasche.

Mais l'*Intransigeant* a raison de dire que houseaux vient de Hose ; dans ce cas le tout a été pris pour la partie. Il convient de remarquer qu'il en est de même en anglais, où le mot hose signifie bas et le mot hosiery bonneterie.

Hose a formé aussi le mot français heuse, qui est la forme archaïque de houseau. Par extension, il s'appliquait à la jambe elle-même ; c'est pourquoi le fils de Guillaume le Conquérant, le duc Robert de Normandie qui avait les jambes courtes, s'appelait *Robert Courte Heues*.

Un Bibliophile Comtois.

—

Les faux mollets chez les soldats de l'Empire (LXXIII, 92). — Cette histoire de faux mollets est vraie. Témoin ce passage des *Cahiers du Capitaine Coignet*, (alors sous-officier) :

Je n'avais point de mollets. Il fallut avoir recours à des faux J'allai au Palais-Royal pour me les procurer, je trouvais mon affaire que je payai 18 francs, ce qui me fit une jambe passable, avec une paire de bas fins sur les faux mollets. .

P. c. c. De Mortagne.

* * *

M. J. Morvan a pu entr'autres documents s'appuyer sur ce passage des « Cahiers du Capitaine Coignet » qui me revient en mémoire Cahier du capitaine Coignet — dans les *Mémoires patriotiques*. — Hachette, 1 vol. in-18 S. d. pages 257 et suivantes.

Ayant des visites indispensables à faire, je me suis mis sur mon trente et un Il me fallut des bas de soie pour porter l'épée. J'ai déjà dit que j'avais passé à St-Malo (1), je n'avais point de mollets, il fallut recourir à des faux. J'allai au Palais Royal pour me les procurer. Je trouvai mon affaire que je payai 18 fr. ce qui me fit une paire de jambes passables etc., etc.

Suit le récit de la seule aventure galante du brave capitaine.

Dehermann.

—

Le premier sous-marin (LXXII ; LXXIII, 40). — Le premier sous-marin construit en France a été exécuté à Ro-

(1) Locution familière — appliquée aux personnes dépourvues de mollets et mise en usage depuis la chanson populaire : « *Bon voyage, Monsieur Dumollet* ».

chefort, par M. l'Ingénieur Charles Brun (qui, depuis, a été ministre de la marine) sur les idées du Vice-amiral Bourgeois, M. l'ingénieur Lebelin fut, plus tard, chargé du *Plongeur*.

Les travaux, commencés en juin 1860, s'achevèrent en septembre. Le navire fut armé, des essais furent exécutés en rade de l'île d'Aix. Rentré ensuite dans l'arsenal, le *Plongeur* resta plusieurs années sans destination, sur une cale couverte entourée d'une cloison pleine montant jusqu'à la toiture, de manière à la rendre invisible.

A la fin on se décida à débarquer les récipients à air comprimé, qui constituait la force motrice; à démolir les hauts, en les remplaçant par un pont percé des panneaux habituels, et à faire du *Plongeur* une citerne flottante à vapeur, qui fonctionnait en 1897 quand j'ai quitté Rochefort Peut-être même sert-elle encore aujourd'hui ?

V. A. T.

—

Les noms des tranchées (LXXII ; LXXIII, 14, 82, 135, 181). — La plus pittoresque appellation que j'aie rencontrée est la suivante *Boyau Saint Martin*. Elle m'a d'autant plus frappée que Saint-Martin est le patron des soldats...

Autres appellations : Boyaux *Drouot*, *Fleurus*, *Davoust*, *Dumouriez*, *Vauban*, *Jemmapes* et autres noms glorieux. Un autre boyau s'appelle *Le Boulevard* ;... d'autre portent des noms de villes : Tranchées : *Dijon*, *Dunkerque*, *Douai*, etc.

—

Notes, Trouvailles et Curiosités

—

Décisions royales pour Victor Hugo. — Pendant le cours d'un dépouillement minutieux opéré, il y a certain temps, des papiers de l'Administration des Lettres et Beaux-Arts, ressortissant au Ministère de la Maison de Charles X, roi de France, aux Archives Nationales, nous avons trouvé sept documents que nous croyons inédits et dont voici la copie :

1° 19 avril 1825. — *Rapport au Roi.*

Sire, deux poètes, jeunes encore, mais qui se sont acquis déjà une juste célébrité, et dont les sentiments monarchiques et religieux ne peuvent être révoqués en doute, MM. Delamartine et Victor Hugo, enfin, qu'il suffit de nommer pour rappeler leurs titres de gloire, désirent, pour prix de leurs travaux, être décorés de la Légion d'honneur.

En me chargeant de mettre sous les yeux du Roi leurs vœux et leurs espérances, j'ai pensé qu'il entrerait dans ses vues bienveillantes de leur accorder la noble récompense qu'ils ambitionnent, qu'ils ont si bien méritée et qu'on peut même s'étonner qu'ils n'aient pas encore reçue.

J'attends, à cet égard, les ordres de Votre Majesté.

Approuvé
Charles.

2° *M. de La Rochefoucauld à MM. de La Martine et Victor Hugo.*

Paris, le 30 avril 1825.

J'ai l'honneur de vous informer, Monsieur, que le Roi, prenant en considération vos travaux littéraires et les nobles efforts que vous n'avez cessé de faire pour soutenir la cause sacrée de l'autel et du Trône, vous a, par décision du 19 de ce mois, nommé chevalier de l'Ordre Royal de la Légion d'honneur.

Je m'estime heureux d'avoir à vous transmettre ce témoignage de la bienveillance particulière de Sa Majesté.

3° *M. le vicomte de la Rochefoucauld à M. le duc de Doudeauville, directeur des fêtes.*

Paris, le 22 juin 1825.

Monsieur le Duc,

Votre Excellence sait qu'à l'occasion du sacre de S. M. il a été jugé convenable de faire venir à Rheims l'un de nos poètes dont le talent reconnu, pas moins que les bons sentiments qui l'animent, pouvaient donner l'espérance que cette auguste solennité serait célébrée en des vers dignes d'en transmettre la mémoire à la postérité. Le choix qui a été fait de M. Victor Hugo a pleinement justifié ce qu'on était en droit d'attendre de lui et l'Ode qu'il a fait paraître a réuni tous les suffrages. Les frais de son déplacement et de son séjour à Rheims ayant nécessité une dépense qui me paraît devoir rentrer dans la catégorie de celles relatives au Sacre, j'ai l'honneur de prier Votre Excellence de vouloir bien ordonner qu'une somme de mille francs, considérée comme indemnité et prise sur le fonds de six millions, sera mise à ma disposition, pour être donnée à M. Victor Hugo, et lui tenir lieu de frais de voyage. Je crois devoir également vous prier, Monsieur le Duc, de faire prendre, au compte du roi, 500 exemplaires de l'Ode de ce poëte ; c'est un dédommagement auquel il

a quelques droits. Et comme cette dépense sera peu importante, je ne doute pas que Votre Excellence n'acquiesce à la proposition que je viens de lui faire.

4° — 23 juin 1825. — *Pension de mille francs accordée à M. Victor Hugo.*

5° M le Vicomte de La Rochefoucauld à M. Victor Hugo.

Paris, le 25 juin 1825.

Je m'empresse de vous prévenir, Monsieur, que le Roi, voulant vous donner une nouvelle preuve de sa bienveillance et de son estime pour vos talents, vient de décider que votre belle *Ode sur le Sacre,* serait imprimée aux frais de S. M. à l'Imprimerie Royale.

Je donne des ordres pour que cette décision soit exécutée le plus promptement possible

Je me flatte d'être, dans cette occasion, l'interprète des bontés du Roi à votre égard.

6° M. de La Rochefoucauld à M. Victor Hugo.

Paris, le 3 juillet 1825

J'ai l'honneur de vous adresser, Monsieur, une lettre d'avis qui vous servira à recevoir, chez le Trésorier de la Liste civile, une somme de 1.000 francs qui vous est allouée, à titre d'indemnité, pour les frais de voyage que vous avez fait à Rheims, à l'occasion du sacre du Roi, aussi je me trouve heureux d'avoir à vous transmettre ce nouveau témoignage de la bienveillance de Sa Majesté.

7° M. le vicomte de La Rochefoucauld à M. de Villebois.

Paris, le 15 juillet 1825,

Monsieur, Le Roi voulant honorer le talent de M. Victor Hugo et donner à ce jeune poète une preuve de sa bienveillance, a décidé que l'*Ode* déjà publiée sur le Sacre, serait réimprimée par l'Imprimerie Royale.

J'ai donc l'honneur de vous adresser un exemplaire de cette *Ode,* afin que vous veuillez bien donner des ordres nécessaires pour sa réimpression à trois cents exemplaires.

P. c. c. O'KELLY DE GALWAY.

—

L'invasion des ouvriers allemands à Paris en 1854. — En feuilletant les si curieux *Mémoires* du comte Horace de Viel-Castel *sur le règne de Napoléon III* je trouve (T. III, p. 39) l'intéressant passage suivant, bien d'actualité :

Piétri, le préfet de police, est, je le pense jusqu'à preuves contraires, un homme sur lequel l'empereur peut compter ; mais il n'est pas bien servi par tous ses agents. Ainsi, une chose à laquelle il ne donne pas toute l'attention qu'elle mérite, est l'envahissement de certains quartiers de Paris par les Allemands des bords du Rhin. Le Marais et le faubourg Saint-Antoine sont pleins de ces sauvages démagogues, soldats d'émeutes, prêts au pillage, le souhaitant, et qui ne reculeraient pas devant des massacres.

Ce sont des ouvriers allemands, que connaît Crozatier, le fondeur, qui, en 1830 et en 1848, sont entrés les premiers dans les palais, ont brisé les beaux meubles et les beaux vases pour avoir les bronzes.

Depuis deux mois (Viel-Castel écrit cela à la date du 9 août 1854), il est arrivé dans le Marais et dans le faubourg Saint-Antoine un déluge de ces mauvais Allemands à moitié juifs. La fabrication de l'ébénisterie de luxe est entre leurs mains.

A ces Allemands, il faut joindre les ouvriers tailleurs et cordonniers, presque tous Allemands et démagogues de la pire espèce.

Il serait grandement temps de faire attention à cette population.

P. c. c. GUSTAVE FUSTIER.

—

Nécrologie

LE Dr MAX BILLARD

Nous avons à déplorer la mort de notre collaborateur le docteur Max Billard.

Il a succombé en pleine activité. Nous avons publié de lui tout récemment un remarquable article sur le cimetière de Picpus et les Salm-Kirburg Il donnait bien sa manière : une ferme érudition historique servie par une présentation pittoresque abondante.

Dans la voie ouverte par les Cabanès et les Lenôtre, il s'était engagé depuis une quinzaine d'années et s'y était conquis une brillante réputation. La période révolutionnaire et impériale l'avait particulièment intéressé. Les études qu'il laisse lui assurent une place très honorable dans la phalange de nos derniers historiens.

Nous gardons, à l'*Intermédiaire*, le souvenir d'un collaborateur érudit, dévoué et obligeant, et d'un ami dont la perte nous cause une affliction profonde.

Décédé à Paris le 22 février, le docteur Maxime Billard a été transporté dans son pays, Châteauneuf-sur-Loire, où il a été inhumé.

Le Directeur-gérant :
GEORGES MONTORGUEIL

Imp. CLERC-DANIEL, St-Amand-Mont-Rond

LXXIIIe Volume *Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois* 20-30 Mars 1916.

Nº 1436
—
31bis, r. Victor-Massé
PARIS (IXe)
—
Bureaux : de 3 à 6 heures

Cherchez et vous trouverez



Il se faut entr'aider

Nº 1436
—
31bis, r. Victor-Massé
PARIS (IXe)
—
Bureaux : de 3 à 6 heures

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

Fondé en 1864

QUESTIONS ET RÉPONSES LITTÉRAIRES, HISTORIQUES, SCIENTIFIQUES ET ARTISTIQUES
TROUVAILLES ET CURIOSITÉS

L'INTERMÉDIAIRE paraîtra durant l'année 1916 dans les mêmes conditions que pendant l'année de guerre 1915.

—

Nous prions nos correspondants de vouloir bien répéter leur nom au-dessous de leur pseudonyme, et de n'écrire que d'un côté de la feuille. Les articles anonymes ou signés de pseudonymes inconnus ne seront pas insérés.

Pour la précision des rubriques, une question ne peut viser qu'un seul nom ou un seul objet.

Indiquer les rubriques et leurs cotes.

Quand la question sollicite la connaissance d'une liste, la liste, sauf exception, n'est pas insérée, mais envoyée directement à l'auteur de la question.

L'Intermédiaire des chercheurs et curieux *s'interdit toute question ou réponse tendant à mettre en discussion le nom ou le titre d'une famille non éteinte.*

—

Questions

—

Etymologie de Verdun. — De ce que Verdun vient du celtique Virodunum (viros, fort ; dunon, forteresse), s'en suit-il que, dès les temps les plus reculés, elle ait été place forte, comme l'insinue un Dr. C. T. dans la *Nouvelle Gazette de Zurich* du 28 février (p. 320) ? -- Il est curieux, d'ailleurs, d'examiner d'un peu près l'étymologie des localités avoisinantes. Dans celles qui se terminent en ville (ferme), ou villier « weiler » hameau), ou court (métairie), la première partie du vocable révèle fort souvent le nom du tenancier primitif (Hattonville, Thiaucourt, etc.), d'origine germanique. Par contre, dans celles qui commencent en *dom*, ou *donne*, n'est-il pas manifeste que l'origine latine s'affirme, par ce raccourci de dominus (maître), ou domina (Domremy [Dominus Remigius ;] Dampierre [Dominus Petrus] ; Dannemarie [Domina maria], etc ?) même cet étrange rupt (avec *t* muet), d'apparence si hirsute, est-il autre chose que le doux Rivus ? Ainsi, sur ces tragiques marches de l'Est, la terminologie géographique, elle-même, lutte déjà devant l'envahissement de l'immonde Bête Rousse Germaine......

CAMILLE PITOLLET.

—

Henri IV, le combat d'Aumale et les du Mesnil. — Suivant une tradition conservée dans une famille que je connais et qui pour diverses raisons, me paraît basée sur un fonds de vérité, le roi Henri IV combattant à Aumale en 1591 et en butte aux horions à cause de son panache blanc, se fit successivement enlever son casque par trois gentilhommes de sa suite qui, après avoir remis au roi leurs propres casques, moururent percés de coups. Henri IV concéda au 4e frère la devise « Intacte vivunt, intacte percunt », le droit de porter son étendard à côté de ses armes, etc

Quelque intermédiairiste pourrait il me permettre d'éclaircir cette question ?

On sait que Henri IV à l'affaire qu'il surnomma l' « Erreur d'Aumale » n'avait que cent hommes derrière lui contre les troupes du duc de Parme et qu'il dut battre en retraite (blessé ?)

Connait-on la composition de sa petite armée au moment de cette « affaire » ? Sa suite était-elle composée d'hommes d'armes de « la contrée » ? En effet ces trois frères nommés du Mesnil étaient bien avant 1591 seigneurs d'Escles à côté d'Aumale.

La tradition veut qu'ils aient été protestants. La suite du roi était elle alors composée presque exclusivement de huguenots?

Dans la *Correspondance* publiée d'Henri IV un de ces du Mesnil est nommé mais sans aucun détail.

RENAULD D'ESCLES.

—

La France était-elle plus peuplée au moyen âge qu'aujourd'hui ? — D'après Dureau de la Malle qui a présenté, en 1836, un curieux mémoire sur la question, la France en 1328 avait plus de population qu'au XIXe siècle Il paraît établi, en tout cas, que la population était bien plus considérable au moyen âge, depuis le XIe jusqu'au XIIIe siecle qu'on ne le pense communément. Les guerres anglaises, dans les siecles qui suivirent les guerres d'Italie et les dissensions religieuses au XVIe ; la guerre de Trente ans au XVIIe, puis la lutte à outrance de Louis XVI contre l'Europe ont dû certainement la diminuer dans de notables proportions.

A-t-on actuellement des éléments qui permettent d'établir d'une manière à peu près exacte la statistique de la population au moyen âge ?

J. B. J.

—

Un mariage manqué de Barras. — *La Galerie des Bons et des Mauvais*, une publication de l'an V, annonce dans son tome I, p. 35, que, peu de temps avant le scandale de l'affaire du Collier, Barras devait épouser la sœur de la comtesse de la Motte et que l'intervention du duc d'Orléans lui epargna cette sottise. Le fait est exact, Barras le reconnaît dans ses *Mémoires* (Appendice T. I, pp. 326-327). Cette sœur de la comtesse se trouvait dans une « abbaye de la rue Saint-Antoine ». Barras ajoute : « Je quittai Mme de la Motte que je n'ai pas revue.. je me retirai d'une union où le plaisir de contempler les excellentes qualités de cette dame m'avait seul attiré. Je dois ici un hommage de reconnaissance à M. le duc d'Orléans, qui, dans cette occasion, me montra un grand intérêt à cause de ma liaison avec Mme de la Motte. »

Quel est, en réalité, le service rendu par le duc d'Orléans à Barras, service dont celui-ci parle si vaguement ? Le couvent où se trouvait la sœur de la comtesse était-ce celui des filles Sainte-Marie ? Et qu'est devenue, par la suite, la sœur de la comtesse ?

ALPHA.

—

Le quartier du Petit-Pictus et « les Misérables » de Victor Hugo. — Le débat ouvert dans l'*Intermédiaire* au sujet du cimetière de Picpus m'incite à poser une question d'un intérêt purement topographique, qui se rapporte à la même région parisienne.

Tout le monde a lu dans la deuxième partie des *Misérables*, dont l'action se passe en 1824, le récit émouvant de la fuite nocturne de Jean Valjean, essayant d'échapper, avec Cosette, a la poursuite de l'inspecteur de police Javert et parvenant à trouver un refuge dans le couvent des Dames du Petit Picpus.

Tant que Jean Valjean se trouve sur la rive gauche, le lecteur suit facilement l'itinéraire choisi par lui à travers le quartier Mouffetard et celui du Jardin des Plantes ; mais une fois que l'ancien forçat a passé le pont d'Austerlitz et s'est engagé dans la région comprise entre la rue du Faubourg-Saint-Antoine et la Seine, on n'y comprend plus rien. Victor Hugo mentionne plusieurs rues qu'il place dans le quartier du Petit Picpus et que j'ai vainement cherchées sur les plans de Paris datant de la Restauration ou antérieurs à cette époque. L'auteur a d'ailleurs soin de nous prévenir qu'aucun plan actuel n'a gardé trace du quartier en question et qu'il l'a décrit d'après un plan de 1727, publié à Paris chez Denis Thierry, rue Saint-Jacques, vis-à-vis la rue du Plâtre et à Lyon chez Jean Gérin, rue Mercière, à la Prudence.

Victor Hugo indique d'une façon plutôt confuse la topographie des différentes

rues qu'il fait parcourir à son héros et qui, selon lui, menaient au couvent ou se trouvaient dans ses alentours. Il parle d'une rue du Chemin-Vert-Saint-Antoine qui se divisait en deux branches et prenait à gauche le nom de petite rue Picpus et à droite celui de rue Polonceau. Je trouve bien sur les plans de l'époque une rue du Chemin-Vert située dans le quartier Popincourt et une grande rue Picpus qui longe le cimetière du même nom, mais je n'ai pu découvrir ni rue du Chemin-Vert-Saint-Antoine ni petite rue Picpus. Il y a aussi à Paris une rue Polonceau, mais elle se trouve dans le quartier de la Goutte-d'Or à Montmartre et n'a été dénommée ainsi qu'en 1864 en l'honneur d'un ingénieur né en 1778 et qui n'a évidemment pu servir de parrain à une voie existant déjà à l'aube du ministère du cardinal Fleury. Victor Hugo ajoute que la petite rue Picpus allait jusqu'au marché Lenoir (actuellement marché Beauveau, sur la place d'Aligre) situé à plus d'un kilomètre du couvent. Enfin il cite une rue Droit Mur et un cul-de-sac Genrot tout aussi introuvables que les rues précédentes.

Victor Hugo avait beaucoup d'imagination et ce n'est pas faire injure à sa mémoire que de dire qu'il a pris dans ses œuvres beaucoup de libertés avec l'histoire, mais ses descriptions topographiques sont généralement exactes et l'on ne voit pas pour quelles raisons il aurait, dans le cas qui nous intéresse, inventé des rues imaginaires dans ce Paris d'autrefois qu'il connaissait admirablement. Il vaut mieux croire que ces rues ont réellement existé, sinon en 1824, du moins en 1727 et c'est pour cela que je serais reconnaissant à ceux de mes confrères de l'*Intermédiaire* qui pourraient me renseigner sur le plan ancien auquel se réfère Victor Hugo et en même temps sur la topographie de ce quartier de Picpus qu'il décrit d'une façon trop minutieuse pour qu'elle soit absolument fausse.

Un bibliophile comtois.

—

Portiolo (camp de). — Où se trouvait ce camp ? en 1735, un officier du régiment d'Aquitaine y fut blessé, pendant un tir d'exercices.

T V. M.

Chapelle N.-D. de Tout-Ayde. — Au 16 Rue de Sèvres se trouve l'emplacement de l'Abbaye-au-Bois démoli en 1907 ; la chapelle, qui fut démolie en 1908, possédait la célèbre statue de « N.D. de Tout-Ayde » laquelle appartint aux Filles-Dieu de 1618 à la Révolution. Qu'est devenue cette statue ?

C. F.

—

Vierge Noire N. D de Bonne Délivrande. — Cette statue datait du XIV[e] siècle, elle ornait l'église St-Etienne des Grès d'où elle fut enlevée pour être mise dans la chapelle des sœurs de St-Thomas de Villeneuve, rue de Sèvres. Cette chapelle a été démolie en 1907 lors du percement du boulevard Raspail. Qu'est devenue cette statue ? C. F.

—

Annales de la Révolution française. — Ce manuscrit du chevalier de Rivarol, frère puîné du comte, a-t-il été jamais imprimé ? Et sait-on ce qu'il est devenu ? H. Quinnet.

—

Le sabre baïonnette-scie des Allemands. — Un journal — je ne saurais dire lequel — signalait dernièrement comme étant de création récente le sabre-baïonnette-scie en usage dans l'armée allemande. Je crois au contraire que cette arme de sauvage est assez ancienne et que son emploi remonte peut-être au premier empire ?

Quoi qu'il en soit, j'ai vu des sabres-baïonnettes-scies entre les mains des Bavarois, à l'issue de la bataille de Frœschwiller-Wœrth Reichshoffen.

Pourrait-on savoir à quelle époque remonte l'emploi du sabre baïonnette-scie ? Marc Ol.

—

De Ballon. — Quelle est l'ascendance d'Anne-Eulalie de Ballon, Provençale, qui épousa, vers 1788 à S. Domingue Jean de Laplace ? A quel moment les Ballon ont-ils quitté la Provence pour les colonies ? A-t-on jamais dressé leur généalogie ?

Auribat.

—

Adrien Dézamy. — Poète, secrétaire général du théâtre du *Chat noir*, mort à Lariboisière, fin juillet 1891.

P. D.

Le général Mainoni. — Dans mon enfance, à Strasbourg, je faisais de fréquentes stations devant une grande lithographie placée dans la devanture de la librairie Noiriel, alors située place Gutenberg, au rez-de-chaussée de l'hôtel du Commerce. Bien des fois depuis lors, j'ai revu cette même gravure en partie reproduite dans les Rues de Strasbourg, de Piton ; elle représente la scène de pillage, en 1785 de ce même hôtel du Commerce, à cette époque Hôtel de Ville, qui fait l'objet d'une belle étude de M. R. Reuss, dans les deux derniers fascicules de la *Revue Historique*. La *Revue d'Alsace* (n° de juillet-août 1914 paru depuis peu) mentionnant l'étude historique de Hang, sur le bâtiment de style renaissance, dit qu'il fut agrandi en 1808, par l'adjonction d'une maison de la rue des tonneliers appartenant au *fameux* général Mainoni.

Pourrais-je savoir à quelle époque vivait ce général ? Quelle était sa famille ? S'il a laissé une descendance ?

MARC OL.

—

Un portrait de M. le comte de Mun. — L'illustration par la carte-postale s'est emparée d'un beau et curieux tableau représentant M. le comte Albert de Mun sous les traits énergiques d'un cuirassier faisant le coup de feu tout en maintenant son fougueux coursier qui se cabre.

Dans le fond, sur un socle de colonne, le médaillon du regretté député-académicien avec ces dates : 1841-1914.

Signé : Gautier, *pinxit*.

Pourrais-je savoir où a figuré ce beau portrait ? où il a été fait ? et à qui il appartient ?

A. D'E.

—

Jean Froux. — Poète (nombreux vers au *Chat noir*, 1886 1890). Auteur de poèmes, *Les Maîtresses*, luxueusement édités à la librairie Monnier.

P. D.

—

Piet Pijouy (Charles Noël). — Quelque aimable collègue du Poitou pourrait-il me renseigner sur Charles Noël Piet Pijouy, avocat au parlement, second échevin de *Niort* en 1773, député pour le tiers état à l'assemblée des notables en 1787, président du tribunal de Niort en 1792.

Pourrais-je avoir communication de la généalogie de cette famille qui a donné plusieurs maires et échevins à la ville de Niort ?

Cette famille est-elle encore représentée ?

Comte G. DU F.

—

Les Rouget, de Niort. — Pourrais-je avoir la généalogie des Rouget qui ont donné trois maires de Niort ? Cette famille n'est-elle pas la même que celle de Rouget de l'Isle ?

Si oui, on demande la parenté de cette famille avec le célèbre auteur du « Chant de l'Armée du Rhin ».

Comte G. DU F.

—

Symon, seigneur de la Touche. — Pourrais-je avoir la généalogie des *Symon* seigneurs de la Touche, de la Figuasse, de la Tillière, qui ont donné deux maires de Niort.

Comte G. DU F.

—

Une citation de Montaigne. — Dans ses *Lettres de mon Moulin*, le poète Mistral, p. 155 (édit. Lemerre, s. d), Alphonse Daudet cite le passage suivant de Montaigne :

« Souvienne vous de celuy à qui, comme on demandait à quoy faire il se peinoit si fort en un art qui ne pouvoit venir à la cognoissance de guère de gens : « J'en ay assez de peu, répondit-il. J'en ay assez d'un. J'en ay assez de pas un. »

Je désirerais savoir dans quel endroit exact de Montaigne se trouve cette phrase.

G. GALLOIS.

—

Le délire des naufragés. — Il existe. Il serait intéressant d'en parler par le temps de naufrages que nous traversons.

Connaît-on une étude physiologique sur ce cas ?

T.

—

Ruée. — Si *réceptionner* n'est pas français, le mot *ruée* l'est-il davantage ? Les journaux l'emploient couramment

pour indiquer les tentatives d'offensive faites par les Allemands pour percer notre front et cependant il ne se trouve dans aucun dictionnaire.

Un Bibliophile comtois.

—

Alfred de Vigny. Critique de quelques-uns de ses vers. — La dernière poésie d'Alfred de Vigny, intitulée « L'esprit pur » contient de grandes beautés. Il y a cependant des strophes qui me déroutent et au sujet desquelles je demande la permission de recourir aux lumières de nos collaborateurs.

Je ne citerai aujourd'hui que celle-ci où, parlant de ses ancêtres, le poète dit :

Mais leurs champs de la Beauce avaient leurs [cœurs, leurs âmes,
Leurs soins. Ils les peuplaient d'innombrables garçons
Et de filles qu'ils donnaient aux chevaliers [pour femmes,
Digne de suivre en tout l'exemple et les leçons ;
Simples et satisfaits si chacun de leur race
Apposait St-Louis en croix sur sa cuirasse,
Comme les vieux portraits qu'aux murs noirs [nous plaçons

Le premier des vers soulignés me laisse en suspens. Il semble que « Exemples et leçons » appellent un complément qui les précise : on ne dit pas d'une façon générale « Suivre l'exemple et les leçons », mais un exemple ou une leçon, ou l'exemple ou les leçons de quelqu'un. Il me semble aussi qu'on suit ou non un exemple, qu'on est digne ou non de tel exemple, mais qu'*être digne de suivre* un exemple n'a pas de sens.

L'autre vers m'a intrigué longtemps. Ce que j'ai de connaissances en blason ne me mettait sur aucune trace, et je ne me représentais pas non plus le roi Saint-Louis crucifié ou peint en double en forme de croix grecque. Une jeune personne, dont l'expérience devrait pourtant retarder de près de cinquante ans sur la mienne, me suggère qu'il s'agit sans doute tout simplement de la décoration dite de Saint-Louis. C'est une révélation. Mais tout de même, si, pour expliquer que quelqu'un était décoré de la Légion d'honneur, on avait dit sous l'Empire qu'il avait « apposé Napoléon en croix sur sa poitrine », l'interlocuteur aurait peut être éprouvé un moment d'hésitation.

A. P. L.

Douleur. Tout mortel est chargé de sa propre douleur — Mme de Stael considère ce vers de Voltaire comme « le plus beau vers » qu'il ait écrit. (Lettre à Camille Jordan), 20 juin 1806. Cf. *Nouveaux Lundis* de Sainte-Beuve, XII, p. 255.

Tout mortel est chargé de sa propre douleur.

Où a-t-il écrit ce vers ?

O. G.

—

Pauvre comme le chat du juge. — Pourquoi les Gascons disent ils, d'un pauvre diable qui n'a ni sou ni maille : *Qu'es praube coum lou gat dou yutye ?* Qui nous expliquera les raisons profondes assurément de cette comparaison ? Les juges intermédiairistes sont tout naturellement indiqués pour répondre à cette question qui n'est pas sans doute une énigme pour eux.

Auribat.

—

A quand remonte l'invention du bridge? — Je croyais que l'invention du bridge — dont la vogue extraordinaire a succédé à celle d'autres jeux de cartes tels que le whist ou le boston — ne remontait pas au-delà des dernières années du xixe siècle.

Aussi ai-je été surpris de lire dans les intéressants souvenirs de M. Nelidow, récemment parus dans les *Revue des Deux Mondes* (n° du 15 juillet, page 270) que, durant le printemps de 1876, les diplomates restés à Constantinople « se livraient le soir au jeu du bridge ».

Est-ce un lapsus ou est-il bien vrai que l'on connaît déjà le bridge à cette date ?

Y. W.

—

Guillotin. — J'ai lu quelque part que la famille de l'inventeur de « la machine à écouler les victimes » selon le mot de Barère, avait obtenu de changer son nom.

Le *Bulletin des lois* mentionne bien les changements suivants :

1815, n° 56 Guillotin en Sainte-Marie.
1816, n° 382, Guillotin en Vincent d'Inville.
1830, n° 1450, Guillotin en Sainte-Marie.

Mais rien n'indique que ce sont des membres de la famille du célèbre docteur, dont un magistrat érudit de Saintes, M. Guérin vient de publier une biographie fort remarquable.

L. G.

Réponses

—

Congrès de la Paix, initiative de Henri IV (LXXII, 5, 108). — Je ne discuterai pas la question fort obscure du « grand dessein » de Henri IV ; sans doute, quand il fut frappé par le couteau de Ravaillac, le premier Bourbon méditait quelque entreprise d'importance pour laquelle il s'était préparé de longue date, profitant d'ailleurs, d'un maître atout dans le jeu de la France, la demi impuissance de l'Angleterre gouvernée par Jacques Ier. Mais n'allons pas plus loin et ne cherchons pas à pénétrer le secret d'un avenir qui ne s'est point réalisé. Sur ce point donc, j'ai le plaisir d'être d'accord avec M. Hyrvoix de Landosle et me borne à dire que le coup eût été certainement dirigé contre l'ennemi héréditaire, la Maison d'Autriche. Mais tout aussitôt je me sépare de notre collaborateur du moment où il s'agira de juger la politique de Henri IV, reprise par Richelieu, continuée par Mazarin et Louis XIV.

Cette politique, notre collaborateur la dénonce comme « furieuse et aveugle » parce que anticatholique ; si sur ce dernier point je traduis mal la pensée maîtresse de la communication l'auteur rectifiera. Il la condamne encore parce que elle a eu pour résultat de créer la Prusse, c'est-à-dire l'Allemagne militarisée plus redoutable à la France que ne le fut jamais le Saint Empire romain des Habsbourgs. Voyons.

L'œuvre de Henri IV et de Richelieu a été double. A l'intérieur il fallait résoudre le problème protestant ; le roi y pourvut par l'Edit de Nantes, Richelieu par la paix d'Alais.

Par ces deux actes de haute politique et de justice, la France, une fois de plus en avance sur l'Europe, montrait que l'ancienne et la nouvelle religion pouvaient vivre côte à côte au sein de la même nation, ayant chacune son rôle utile dans la grandeur nationale.

L'eglise catholique, religion de l'Etat, conservait de ce fait une supériorité écrasante, ayant de plus pour elle le nombre et la richesse, tandis que les protestants avaient pour eux l'energi propre aux minorités qui veulent se faire leur place au soleil.

Cet état de choses ne dura guère plus de trente années pendant lesquelles les protestants firent preuve, notamment au temps de la Fronde où ils eurent pourtant la partie belle, d'un loyalisme absolu. Mais du jour où Louis XIV commencera de gouverner par lui-même, les dissidents seront en proie à une politique de vexations continuelles, sournoises ou violentes, qui s'aggravèrent d'année en année, sans lasser le loyalisme des victimes. Si bien que quand sera officiellement révoqué, en octobre 1685, l'édit pacificateur, il n'en subsistait plus rien (ou si peu). Il y a, selon moi, chose jugée sur l'acte déplorable auquel applaudit la France presque entière et je me borne à invoquer la condamnation prononcée par ce grand libéral catholique, Montalembert, en ajoutant que je n'obéis à aucun esprit de parti puisque je suis non pas protestant, mais catholique.

L'œuvre extérieure de Henri IV et de ses successeurs ne pouvait être que la lutte contre la Maison d'Autriche, lutte devenue une nécessité nationale depuis le mariage de Marie de Bourgogne Et un simple regard jeté sur la carte de l'Europe aux XVIe et XVIIe siècles, montre la France prise dans l étau de la Maison d'Autriche, au Sud par l'Espagne, à l'Est par la Comté, au Nord par les Pays-Bas, têtes de bélier d'une poussée formidable, celle des deux masses, l'Empire et l'Espagne qui avaient formé sous Charles-Quint cet empire unique sur lequel ne se couchait jamais le soleil. Et de combien peu s'en fallut il que, au lieu de Henri IV, un prince autrichien s'assit, sur le trône de France ?

La politique nécessaire de la France ne pouvait être que anti-autrichienne. Etait-elle en même temps anti-catholique ? Pas le moins du monde, elle était seulement nationale, rien de plus, rien de moins ; elle triompha au traité de Westphalie et valut à la France avec une longue prépondérance en Europe, l'Artois, le Roussillon, l'Alsace, la Flandre et la Franche-Comté, plus tard la Lorraine. Quant à prevoir un bon siècle à l'avance que, là-bas, dans les sables du Brandebourg, un petit état sans passé, pauvre et sans frontieres deviendrait d'abord la Prusse, puis un siècle et demi plus tard, l'Allemagne actuelle, au temps de Henri IV et

de Richelieu, cela eût dépassé toute prescience humaine. J'aimerais autant reprocher aux vainqueurs de Salamine de n'avoir pas deviné qu'en brisant l'effort des Perses ils préparaient la grandeur de la Macédoine.

C'est au XVIIIe siècle, la politique anti-autrichienne ayant suffisamment réussi, qu'il fallait faire front au péril nouveau et deviner celui que recélait pour nous la Prusse grandissant sous un roi de génie, mais sans foi ni scrupule, en qui l'Allemagne se reconnut aussitôt. La menace germanique aurait dû apparaître aussitôt à tous ; mais on sait par quelle aberration du sens national, la France, au contraire, s'engoua du « roi philosophe » qui se révélait comme son plus dangereux ennemi. Et au siècle suivant, dans cette funeste année 1866, n'avons-nous pas vu l'opinion dominante française, même celle du gouvernement, pencher avec la plus parfaite inconscience du côté de la Prusse ?

Vous voyez bien, dira mon contradicteur. Je vois seulement que au cours des derniers siècles, la France a eu deux ennemis implacables qui se sont succédé dans la durée. Elle a mis ou croyait avoir mis le premier hors de combat, au tour du second maintenant. Ces évolutions-là sont fréquentes au cours des âges. Voyez, par exemple, l'Angleterre dont la longue rivalité avec la France semble bien pour jamais close et a fait place à une lutte inexpiable contre l'Allemagne. L'histoire de l'humanité est faite de ces à coups-là.

H. C. M.

—

Henri V a-t-il été un roi populaire ? (LXXII). — M. Franklin vient de publier sous ce titre : *La Cour de France*, la vie privée peu édifiante de Henri IV et de son entourage ; l'assassinat de ce roi, ses rapports avec la reine, avec ses maîtresses. Tous ces personnages paraissent peu recommandables. Dans son entourage, d'Epernon est l'obligé de Ravaillac qui lui épargne un crime...

ALBÉRO.

—

Adélaïde et Victoire de France (LXXIII, 140). — Dans ma question relative à Mesdames Adélaïde et Victoire de France, on a imprimé : « 11 décembre *1914* », pour 11 décembre *1814*. Les lecteurs de l'*Intermédiaire* ont certainement rectifié d'eux-mêmes le millésime erroné.

N.

—

La tête de la princesse de Lamballe (LXXII ; LXXIII, 104, 152, 198). — Le 7 septembre 1904, lors d'une fouille faite pour la constitution d'un égout dans le terrain de l'ancien cimetière des Enfants-Trouvés du faubourg Saint-Antoine, les terrassiers mirent au jour, au pied du mur de la petite nécropole, un crâne seul, de jeune femme, enfoncé à un mètre de profondeur. Je suivais alors ces fouilles pour la *Commission du Vieux-Paris*, hanté par le souvenir des restes de l'infortunée princesse, qui avaient été inhumés en cet endroit le soir de la lugubre promenade à travers Paris ; et j'étais encore sous l'impression de la brochure que j'avais écrite à ce sujet deux années auparavant.

Je fis donc mettre le crâne de côté, que les docteurs Manouvrier, Siffre et Capitan voulurent bien examiner. Ces savants déclarèrent que le crâne en question était celui d'une femme d'environ 20 ans et la princesse de Lamballe en avait 44 au moment de sa mort. J'avais surtout été frappé par cette circonstance particulière, cadrant avec les documents du temps, de la trouvaille de ce crâne, seul, et sans autres ossements, au pied du mur du cimetière.

On trouvera la relation de cet incident dans le procès-verbal de la *Commission du Vieux-Paris*, du 15 décembre 1904.

LUCIEN LAMBEAU.

* * *

Notre confrère J. R. C. M. cite, à ce propos, l'*Almanach des honnêtes gens* pour 1773, paru à Paris à la fin de l'année 1792. Je possède un exemplaire de ce curieux almanach. Comment expliquer qu'un écrit aussi réactionnaire ait pu se vendre sans difficulté à Paris en pleine crise révolutionnaire, c'est-à-dire à une époque où la censure s'exerçait en France d'une manière autrement terrible qu'en 1914 1916 ?

J. W.

—

Portrait de Madame de Lamballe (LXXIII, 143). — Deux portraits au moins de la princesse de Lamballe devraient

pouvoir être considérés comme authentiques :

1° celui de Madame Vigée-Lebrun qui, dans ses *Souvenirs*, vante le teint, les cheveux et l'élégance de son modèle. Il est reproduit dans l'ouvrage de M. de Nolhac sur Madame Vigée-Lebrun. Mais cette artiste faisait-elle toujours ressemblant ?

2° le croquis que Gabriel exécuta de la princesse quelques instants avant son supplice et qui a été donné au Musée du Louvre par M. Clémenceau. Il est reproduit dans l'album consacré par M. A. Dayot à la Révolution française. Mais exécuté dans un pareil moment et avec des procédés de fortune, peut-il être considéré comme absolument exact ?

Quœrens trouvera en outre dans *les Françaises du* XVIIIe *siècle*, par MM. de Granges de Surgères et Bourcard l'indication de plusieurs autres portraits de Madame de Lamballe. Un portrait par Rioult existe aussi au musée de Versailles. Un des culs de lampe par Leclerc pour les *Quatre heures de la toilette des dames*, par de Favre, ouvrage dédié à la princesse de Lamballe, en donnait aussi un portrait.

C. DEHAIS.

—

Les cheveux blancs de Marie-Antoinette (LXXII ; LXXIII, 104, 152).

Quam noctis longa est quid facit senecem

doit être

O nox quam longa est quae facit una se-
[nem!

Sir Thomas Browne, l'auteur de *Religio Medici*, propose ce vers comme devise d'un portrait de Franciscus Gonzaga dont la chevelure ait blanchi en une seule nuit. Voir Martial, Epigram., IV, vii, 4,

O nox quam longa *es* quae *facis* una se-
[nem !

EDWARD BENSLY.

*
* *

Madame P... dont les cheveux blanchissent en une nuit, ayant eu à révéler à sa fille, lors du mariage de cette dernière, son état d'enfant naturelle.

PHILOSOË.

*
* *

Autre analogie Monseigneur Donnet, archevêque de Bordeaux qu'on avait cru mort et qui, en état de léthargie avait été enfermé dans le cercueil. Quand fort heureusement on s'aperçut de l'erreur et qu'il fut délivré, il était réveillé et ses cheveux avaient blanchi !

D. ROY.

—

Régiment de Royal-Suédois (LXXIII, 186). — Ancien régiment de Leisler (1er août 1690), de Sparre (1695), de Lenck (1714), d'Appelghren (1734). A la suite de la sortie du 22 août 1742, le roi, pour témoigner au corps sa satisfaction de la brillante valeur qu'il avait montrée dans cette occasion, le mit, par ordre du 30 octobre, sous le titre de *Royal-Suédois*, et lui accordait les privilèges dont jouissaient les régiments royaux » (1).

Le nom avait été choisi en souvenir des 10 compagnies « en grande partie composées avec les hommes d'un excellent corps d'infanterie suédoise au service de la Hollande » (2) qui avaient formé le régiment. Origine à laquelle il dut d'avoir toujours des colonels suédois.

Royal-Suédois ne prit pas part à l'expédition de Rochambeau, il était, à cette époque, en garnison à Strasbourg (décembre 1778), à Belfort et à Huningue (oct. 1780), puis à la Seyne (septembre 1781). Il participa, cette même année, au siège de Mahon, d'où il passa en Espagne, pour se faire remarquer le 13 septembre 1782, devant Gibraltar, au combat des batteries flottantes.

Il rentra en France en octobre 1783, pour tenir successivement garnison à Avesnes et Philippeville, à Landrecies et Valenciennes (juin 1785), à Maubeuge (juin 1787), à Valenciennes (mars 1787), à Saint Brieuc (juillet 1788) et de nouveau à Valenciennes (octobre 1788).

Frédéric-Axel, comte de Fersen, en avait été nommé colonel le 21 septembre 1783.

PIERRE DUFAY.

—

Enfant perdu pendant la guerre de Vendée (LXXIII, 141). — Sous la signature Leoni (pseudonyme, je crois, d'un M. Dieu) a paru dans le *Patriote de l'Ouest*, d'Angers, un roman, annoncé dès le 25 janvier 1894, sous le titre : *La Brigande aux yeux noirs*, où l'auteur

(1) GÉNÉRAL SUSANE. — *Histoire de l'infanterie française*, V, 75.
(2) *Ibid.*, V, 73.

avait, sur les indications d'un vieil angevin, mis en action les faits signalés par le curieux procès relatif à Catherine Duvau de Chavagnes. C'est à M. Duvau de Chavagnes que Mme de Sapinaud avait laissé ses *Mémoires* dont une partie fut publié en 1820, par M. Sapinaud fils, sous le titre de *Notices sur la Vendée*.

René Villès.

—

Le Tombeau de Napoléon Ier à Ste-Hélène (LXXIII, 89). — Consulter les deux ouvrages de M. Albéric Cahuet : *Après la mort de l'Empereur* et *Napoléon délivré* parus en 1912 et 1914 chez Emile Paul.

Quatrelles l'Epine.

—

Un portrait de l'impératrice Joséphine par Neinsius (LXXIII, 186). — Deux questions sur l'artiste n'ont pas eu de suite (XXXV-622 ; LIX-731). Par contre, en réponse à deux autres questions, des détails biographiques ont été fournis, notamment sur le séjour de Neinsius à Orléans et sur sa femme (XXXVIII, 122, 577, 733 ; XLV ; 166, 486, 944).

Dans aucune de ces communications, il n'a été fait allusion au portrait de l'Impératrice Joséphine. P. D.

—

L'Union sacrée en Amérique (LXXIII, 147). — Le hasard me met sous les yeux l'opinion intime du Président Lincoln sur la guerre de Sécession. Elle est assez nette et claire pour couper court à toute controverse.

Dans le *Harper's Magazine* de janvier 1915, M William. Roscoe Thayer a publié des extraits du journal de John Jay, le jeune et fidèle secrétaire particulier du Président, plus tard l'un des ministres de Théodore Roosevelt, après avoir été ambassadeur à Londres, de 1897 à 1899.

« A la date du 7 mai 1841 », écrit M. Thayer. Voici un passage d'importance capitale... Hay fait allusion (devant Lincoln) à l'opinion de Browning, que le Nord devrait mater le Sud, exterminer les Blancs, fonder une République noire et protéger les nègres qui font croître notre coton.

Quelques-uns de nos Nordistes paraissent ahuris, aveuglés, sous l'excitation du moment, réplique Lincoln. Doolittle incline, ce me semble, à croire que cette guerre aura pour résultat final l'abolition complète de l'esclavage Le vieux colonel Hamilton, vénérable et très respectable gentleman, insiste vivement sur l'utilité d'enrôler des nègres dans notre armée. — « Je lui dis, interrompt John Hay, que sa correspondance est abondamment mêlée de conseils semblables » — Pour ma part, continue le Président, je considère que l'idée foncière et qui imprègne tout ce conflit est la nécessité pour nous de prouver que le gouvernement populaire n'est pas une absurdité. Nous devons maintenant trancher la question de savoir si, dans un gouvernement libre, la minorité a le droit de rompre avec ce gouvernement quand il lui plaît. Si nous échouons, cela contribuera beaucoup à montrer l'incapacité de notre peuple à se gouverner lui-même. Il peut y avoir une objection en réserve sur cette appréciation, mais ce n'est pas à nous de la signaler d'avance. Ce serait qu il existe chez nous un élément de trouble énorme, très puissant, que l'histoire d'aucun autre peuple libre n'aura sans doute jamais présenté. Cela, toutoutefois, ce n'est pas à nous de le dire aujourd'hui. Prenant le gouvernement comme nous le trouvons, nous verrons si la majorité peut le sauvegarder. »

Cette déclaration, ajoute M. Thayer, faite impromptu à son secrétaire, révèle le fond de la pensée de Lincoln sur la guerre de la Rébellion. Il y avait en jeu quelque chose de plus précieux que la conservation de l'Union, de plus urgent que l'abolition de l'esclavage, — c'était la Démocratie. Deux ans et demi plus tard, dans son adresse à Gettysburg, il formulait en une sentence impérissable, la pensée dont ce n'était ici que le germe (pp. 167-8).

Remarquons bien que, en remontant à 45 ans au-delà, — à 100 ans juste de nous, — la question ne se serait très probablement pas posée de même.

Lorsqu'un Américain parlait de son pays, il y a cent ans, il en parlait toujours au pluriel, ayant dans son esprit une Union d'Etats souverains et distincts.

(Le Professeur Gaillard Hunt, bibliothécaire du Congrès, *Life in America a Hundred Years Ago* ; New-York. Harper, 1914 ; p. 15). Mais le sentiment de Lincoln était bien énergiquement unitaire.

Une remarque incidente faite à John Hay peut intéresser ceux qui étudient l'aspect constitutionnel de la guerre. Dans son message au Congrès, en décembre 1863, le Président exposa ses vues sur les Etats dissidents. Le sénateur Sumner, qui d'habitude critiquait Lincoln, parla cette fois du message avec une

vive satisfaction. En l'apprenant, le Président répéta à John Hay ce qu'il lui avait dit mainte fois auparavant, qu'il n'y avait sur ce sujet aucun désaccord essentiel entre gens de bonne foi, s'ils voulaient l'aborder sérieusement. La seule question est : Qu'est-ce qui constitue l'Etat ? Une fois ce point tranché, la solution des questions ultérieures est facile. Il dit qu'il avait écrit d'abord dans son message qu'il considérait la discussion sur le fait de savoir si un Etat avait été quelque temps en dehors de l'Union, comme vaine et sans fruit. Nous savons que ces Etats ont été — nous espérons qu'ils seront encore — de l'Union. Il n'y a pas grand avantage à considérer si, dans l'intervalle, ils ont été dedans ou dehors. Mais ensuite il estima que la 4e section, 4e article de la Constitution lui accordait le pouvoir de protéger les Etats de l'Union, et il était inutile d'admettre que ces Etats en eussent été jamais séparés. C'est pourquoi il biffa le passage, comme pouvant offrir des inconvénients. Il préféra, dit-il, s'appuyer fermement sur la Constitution, plutôt que de travailler en l'air.

Quant à l'esclavage, ce régime avait passé par les mêmes vicissitudes d'opinions que l'Union constitutionnelle. Il y a cent ans, dit le Professeur Gaillard Hunt, on s'accordait fort généralement à le condamner. Mais, en 1815, on considérait partout que c'était un problème régional. Il existait dans toutes les colonies, au moment de la Révolution ; chacun des Etats du Nord l'avait néanmoins aboli progressivement. Les autres considéraient que le noir se trouvait mieux comme esclave en Amérique que comme sauvage en Afrique. Puis, tant de gens marquants avaient des esclaves !

Trois des quatres Présidents [jusqu'à cette époque], deux des cinq Vice-Présidents, quatorze des vingt six Présidents du Sénat, cinq des dix Présidents de la Chambre, avaient été propriétaires d'esclaves. Jusqu'à l'élection de Lincoln en 1861, sur une période de soixante-douze ans, le siège présidentiel fut occupé par les propriétaires d'esclaves pendant cinquante ans, — les deux tiers du temps (pp. 39, 43-44).

Je n'ajouterai qu'un mot, en ce qui nous concerne, puisque la question a été soulevée : une revue publiée par l'Université de Lincoln, Nebraska, la *Mid-West Quarterly*, dans son numéro de juillet 1915, déclare que l'attitude de la France, pendant la Guerre de Sécession, fut parfaitement correcte.

P.-S. — Dans ma note précédente, il y a lieu de rectifier deux noms propres, Charles *Sumner*, au lieu de *Summer*, et Lawrence *Oliphant*, au lieu de *Oléphant*.

BRITANNICUS.

—

La Petite Eglise (LXXI ; LXXII). — Les papiers de Grégoire assurément seraient consultés avec fruit par ceux qu'intéresse la question. Or, s'il me souvient, ces précieuses archives étaient, il n'y a pas longtemps encore, entre les mains de M. Gazier. S'il ne s'est pas déjà mêlé à la controverse, il est tout indiqué pour intervenir efficacement.

AURIBAT.

—

Sainte-Honorine, patronne des captifs (LXXIII, 43, 150). — Il y aurait peut-être chance de trouver quelque chose sur ce sujet dans l'opuscule suivant, que j'ai vu à la Bibliothèque Nationale (LKr 2223), quand j'assemblais les matériaux de ma *Bibliothèque des écrivains foréziens* :

Descriptio domus quæ Conflans vulgo appellatur. Autore Io. — B Massono Foresio Paris, 1619, in 4°, 15 pages.

Ce n'est toutefois qu'une conjecture ; car je n'ai pas eu le temps d'analyser le contenu de ce petit ouvrage.

O. C. R.

—

Sainte Geneviève, patronne de Paris ou de toute la France (LXXIII, 139). — Entre autres citations, que l'on pourrait multiplier, en voici deux, prises au hasard, qui prouvent que le mot « urbs », n'a pas, chez les auteurs latins, le sens restreint que lui attribue notre confrère A. E.

Cicéron a dit : « Tum conventicula hominum, quae postea civitates nominatæ sunt ; tum domicilia conjuncta, quas « urbes » dicimus » ; et, après lui, Ovide : « Prima « urbes » inter, Divûm domus, aurea Roma ».

Le mot « Urbs » (avec un grand *u*) employé seul a parfois servi et sert encore à personnifier Rome, comme « la Ville par excellence ».

De même que saint Georges est toujours le patron de l'Angleterre, je crois

que saint Denis est encore celui de toute la France.

NAUTICUS.

***

Le fait que l'office liturgique de la fête de Sainte Geneviève aurait été étendu par le Pape à tous les diocèses de la France suffirait à la constituer patronne de tout le pays.

Quant au texte de l'invocation : « Sancta genovefa, urbis et Galliœ patrona, ora pro nobis », monsieur A. E. a raison d'observer qu'on devrait dire : « civitatis », au lieu de « urbis », toute ville épiscopale portant le titre de « civitas », comme dans l' « Ordo » de Paris qu'il vise. De même les bourgeois des villes épiscopales étaient-ils anciennement qualifiés « cives ». J'ai par exemple, entre les mains un document français de 1390, où un personnage de ma famille, Prévôt d'Angoulême, est qualifié « citoyen » de cette ville.

H. DE L.

—

Raymond d'Abzac (LXXIII ; 142).— Voici que repasse devant nos yeux la figure de ce petit brun, à l'air décidé, aux yeux brillants et pleins de vie que fut Raymond d'Abzac. Je l'eus pendant quelque temps, comme secrétaire, au *Gil Blas* du boulevard des Capucines — ce qui n'est pas d'hier. Il était ardent et aventureux. Il me semble bien qu'il mourut au cours d'un voyage en Argentine, aux environs de 1889. J'ai gardé de lui le souvenir d'un brave garçon, très allant, fait pour l'action, ce qui explique ses hésitations pour le choix définitif d'une carrière. Je crois qu'il avait un peu d'affection pour moi, et je sais que la nouvelle de sa fin prématurée me consterna. Il avait été introduit au *Gil Blas* par M. Denécheau, qui devait être, plus tard, député de l'Aisne.

PAUL GINISTY.

—

Cyprien Bérard (LXXIII, 93). — Tout ce que l'on sait de Cyprien Bérard c'est qu'il est né à Arles à une date inconnue, qu'il est l'auteur du roman *Lord Ruthwen ou les Vampires* et qu'il a été dans la suite directeur du Vaudeville et des Nouveautés. Ch. Nodier n'aurait pas collaboré à ce roman et se serait borné à le publier chez Ladvocat. M. Georges Vicaire, dans son *Manuel de l'Amateur de Livres du XIX*^e^ *siècle*, cite à ce sujet une lettre adressée par Nodier à cet éditeur pour lui reprocher, en termes assez violents et en le menaçant de poursuites, d'avoir annoncé cet ouvrage sous son nom. Quérard dans ses *Supercheries littéraires dévoilées*, dément à son tour, que ce roman soit de Nodier.

Toutefois, un mélodrame anonyme, intitulé *le Vampire*, avec musique d'Alexandre Piccini, a été représenté à la porte St-Martin le 13 juin 1820, c'est-à dire la même année que le roman et M. Georges Vicaire, dans son *Manuel* précité affirme, d'après le *Catalogue général de la Société des auteurs et compositeurs dramatiques* (1863), que cette pièce est due à la collaboration de MM. Carmouche, de Jouffroy et Charles Nodier Champfleury, dans ses *Vignettes romantiques*, l'attribue ouvertement à Ch. Nodier et donne une analyse humoristique de ce drame d'un romantisme effarant, dans lequel Mme Dorval, alors à ses débuts, tenait le rôle principal de Malvina.

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

—

Léon de Bercy (LXXIII, 142). — Drouin de Bercy, est mort rue Girardon, à Montmartre, le 31 juillet 1915.

A. PATAY.

—

Décisions royales pour Victor Hugo, l'ode du sacre, la pension littéraire (LXXII, 229). — Nous trouvons dans la *Revue des autographes*, mars 1916, l'analyse d'une lettre de Victor Hugo qui peut faire suite aux documents que nous avons publiés. Il s'agit cette fois de la pension littéraire que la Restauration avait faite à Victor Hugo — et que le poète, à la suite d'une polémique en 1832, refusa avec éclat.

Importante lettre (23 décembre 1832) relative à sa pension littéraire.

« Il y a dix ans, en 1823, Louis XVIII, Roi lettré assigna de son propre mouvement, sur les fonds du ministère de l'Intérieur deux pensions littéraires de deux mille francs chacune, l'une à mon noble ami, M. de Lamartine, l'autre à moi. On conçoit que je rappelle volontiers ce souvenir.

En 1829, à l'époque où la Censure du ministère Polignac, arrêta *Marion de Lorme*, Charles X, voulant m'en dédommager, ordonna que la pension, inscrite sous mon nom, fut portée de deux mille francs à six mille

francs. Je refusai cette augmentation qui me semblait faite, dans le but d'engager ma conscience...Je n'avais jamais considéré jusqu'ici, et les divers ministères de la Restauration auxquels j'ai été opposé partageaient probablement cet avis, je n'avais considéré cette « pension » que comme une reconnaissance un peu exagérée, de quelques titres littéraires fort contestables, comme une *indemnité* légitime pour les nombreuses taxes abusives et exceptionnelles qui grèvent en France ma profession, et peut-être même, depuis trois ans, comme le maigre intérêt d'un capital de quarante-sept mille francs que les deux ouvrages qu'il m'a été permis de donner au théâtre ont versé jusqu'à présent au budget sous la forme *impôt des hospices*. Mais aujourd'hui que le gouvernement paraît croire que ce qu'on appelle les *pensions littéraires* vient de lui et non du pays, et que cette sorte d'allocation engage l'indépendance de l'écrivain, aujourd'hui que cette étrange prétention du gouvernement sert de base à la polémique assez honteuse de certains journaux dont il est malheureux pour vous qu'on vous attribue, à tort sans doute, la direction, comme il importe de maintenir mon débat avec le gouvernement dans une région plus haute que celle où s'agite cette polémique, sans examiner si les prétentions relativement à *l'indemnité* en question sont le moins du monde fondées, j'y renonce entièrement.

Il va sans dire que cet incident, si peu important en soi, est à mes yeux une raison pour que ma réclamation contre l'Acte arbitraire qui a supprimé *Le Roi s'amuse* conserve plus que jamais son caractère de dignité, de réserve et de modération ».

—

Condamnés à mort protégés par Victor Hugo (LXXII ; LXXIII, 69, 214). — Il ne m'est pas possible d'accéder à la demande de notre collègue Ibère, ayant lu les vers dont il s'agit, dans une publication dont je n'ai pas conservé le titre.

QUIDONC.

—

Justin Langlois (LXXIII, 94). — Le vrai nom de Justin Langlois était Léon Bienvenu et les articles dont s'enquiert E. H. n'ont jamais été réunis en volume.

A remarquer aussi que la « Lune rousse » ne paraissait pas comme l'indique E. H. en 1867 mais que, d'abord « Eclipse » elle n'est devenue « Lune rousse » que dix ans plus tard à propos du 16 mai.

PHILOSOË.

Le Cardinal Pilfort de Rabastens (LXXIII, 95). — Ce ne serait ni Piéfort ni Pilporc, à en croire l'*Histoire générale des Cardinaux*, par Aubéry (1642).

« Pie-Fort de la noble et ancienne maison de Rabasteins est natif de sainct George, petite ville sur le Tarne au diocèse d'Alby ».

Nommé évêque de Pamiers, il fut transféré, avant décembre 1320, au siège de Rieux, dont il fut vraisemblablement le premier évêque. C'est le 21 décembre de cette année-là qu'il fut honoré de la pourpre cardinalice au titre de Saint-Anastase. Il mourut peu après.

La *Gallia Christiana* renseignerait mieux sur ce prélat. — Rabastens porte : *d'azur au lion d'or armé et lampassé de gueules* (La Chesnaye, Rietstap, Jouffroy d'Eschavannes).

SAINT-SAUD.

* * *

Voir *Histoire du Languedoc*, édition Privat, VIII, 815, acte de 1224 : *Pilusfortis* de Rabastens.

Revue du Tarn, année 1907 : *Pelfort* de Rabastens, vicomte de Paulin (Tarn) en 1327. Cette seigneurie appartenait précédemment à la famille de Lautrec.

Ibid :

Le premier Rabastens qui apparaît dans l'histoire est Raymond de Rabastens, qui était un personnage important puisqu'il assista comme témoin en avril 1109 à la donation du château de Penne, par l'évêque d'Albi, à Bernard-Aton, vicomte d'Albi.

P. c. c. S. X. T.

* * *

C'est d'abord une erreur typographique qui a fait écrire *Picfort*, alors que l'*Annuaire pont. cath.* cité a imprimé Pilfort, du latin *Pilusfortis*, comme l'imprime Ciacconius, *vitæ pontificaux*, II, p. 418.

Voici maintenant les quelques renseignements que j'ai pu recueillir.

Pilfort de Rabasteins (je ne connais pas son prénom, à moins que ce ne soit Pilfort, qui n'est pas un nom de saint) naquit au château de Saint-Geri, dioc. d'Alby, de la famille de Rabasteins, entra dans l'ordre de Saint-Benoit et devint abbé de Lombez en 1310, et diacre de l'Eglise de Toulouse. Il devint ensuite év. de Pamiers le 17 janv. 1312 et n'était pas encore sacré le 6 janv. 1317 ayant obtenu un délai. Cela venait peut être de difficultés qu'il eut avec son chapitre et lui fai-

saient craindre sa situation comme précaire. Pour ce motif, il fut transféré, le 23 mars 1317, à Léon en Espagne, et c'est alors seulement qu'il reçut la consécration épiscopale, mais il ne dut pas aller sur ce siège car le 19 oct. 1317, Jean XXII le nomme premier évêque de Réaux (*Rivenen*) qu'il venait de fonder.

Le 20 déc. 1320, Jean XXII, dont il était l'ami intime, le créait card. pr. de Sainte-Anastasie, et il mourut vers 1321.

Les armoiries des Rabastens sont *d'azur au lion d'argent armé et lampassé de gueules.* Ciacconius n'avait primitivement pas donné son écusson. Le compilateur d'une édition subséquente lui assigne, disant les avoir tirés d'armes authentiques, de (la gravure n'indique pas) *à trois radis* (*de gueule*) *surmontées de trois feuilles* (*de sinople*) Il n'a pas d'autres explications et je me borne à signaler cette contradiction.

Je n'ai malheureusement pas de données sur les autres questions posées.

Dr A. B.

—

Quel était ce Sidrac? (LXXIII, 144). — Sidrac est le vrai nom d'un vieux châtelain de la Sainte Chapelle.

DEHERMANN ROY.

*
* *

Dans l'édition de Boileau que je possède, (Paris F. Didot 1853) une note mise au bas de la page où se trouvent les vers en question, dit : « Sidrac est le vrai nom d'un vieux chapelain clerc de la Sainte-Chapelle ».

G. QUESNEL.

—

Lettres de Voltaire (LXXIII, 46, 170). — Les lettres mentionnées par H. C. M., sauf la dernière (pour laquelle il y a peut être une faute d'impression), se trouvent dans la Correspondance inédite de Voltaire avec le Président de Brosses et autres personnages, publiée par Th. Foisset en 1836. (Paris chez Levavasseur, libraire 16, place Vendôme). (Dijon, imprimerie Frantin). Ce recueil contient 64 lettres de Voltaire au président de Ruffey.

Une de ces lettres, datée de Ferney, 29 mars 1761, avait précédemment été publiée par Girault et Beuchot.

M. Foisset avait publié cette correspondance inédite comme piece justificative de la vie du premier président de Brosses qu'il venait de publier. Sollicité de comprendre cette correspondance dans la correspondance générale de Voltaire entreprise par Firmin-Didot, il s'y était refusé, en raison du caractère nettement anticlérical de cette publication.

A. E.

*
* *

Les lettres au Président de Ruffey qui portent les dates suivantes ont été publiées dans l'édition Moland : 2 mai, 21 juillet, 1er août et 15 août 1759 ; 29 mars et 24 avril 1761. Quant à celle du 2 juin, elle n'y figure point. Est-elle encore inédite, je l'ignore. Moland en donne une du 9 juin 1761 envoyée de Ferney, qui commence ainsi :

Quoique je sente parfaitement, mon cher Président, que ce n'est qu'à vous que je dois l'honneur d'être Bourguignon..

ALBERT DESVOYES.

—

Lois Héraldiques (LXIX). — Dans les blasons, même les plus anciens, se rencontrent souvent des erreurs, perpétuées dans les familles par d'excellents armoriaux. En France, les exemples sont assez fréquents ; ils sont innombrables à l'étranger.

Pourquoi, dès lors, lire un Ecu *pallé de sable et de gueules de sept pièces* (une de plus que la normale) en énonçant : *De sable à 3 pals cousus de gueules* ? Le texte qui est venu tout naturellement sous la plume du questionneur est le meilleur : *pallé de sable et de gueules de sept pièces.*

La 3e Exception à notre *1re Loi Héraldique* dit : *Les champs de plusieurs émaux juxtaposés ou cousus ne suivent pas la loi.* La 5e Exception énonce : *Plusieurs métaux ou plusieurs couleurs peuvent être cousus ensemble pourvu que le champ ainsi formé soit chargé d'une figure de métal s'il est fait de couleurs et inversement.*

Il n'y a *aucune contradiction* entre ces deux textes. Si l'Héraldique étrangère a trop souvent confondu ou négligé les pièces brochantes et les cousues — comme presque tous les peintres et tous les graveurs — le vrai Blason de France a précisé et appliqué des Lois qui prévoyaient jusqu'à cette confusion possible. La *3e Exception* (toute de précaution) s'applique aux cas douteux, par exemple à ce blason

sus-énoncé : *de sable à trois pals cousus de gueules*, qui n'est, en réalité, qu'un : *pallé de sable et de gueules de sept pièces.*

Négligeons les cas où — dans certains armoriaux — le *sable* est souvent accepté comme métal. Prenons les cas normaux, où le Sable, c'est la couleur noire. Dans l'exemple proposé par Droz, l'Ecu pallé de sept pièces noires et rouges bénéficie de la troisième Exception si le blasonneur (par distraction ou par ignorance) le lit : *de sable à trois pals cousus de gueules*, et reste soumis à la cinquième Exception, qui n'admet, *brochant sur lui*, qu'une figure de métal.

P. B. GHEUSI.

—

Le lion porteur du livre fermé, lion de guerre (LXXIII, 42, 170). — Il est des errata qu'il serait superflu de corriger, tant ils sont manifestes et, par suite, non imputables au signataire de l'article. Mais, dans celui que nous publiâmes ici sous la rubrique ci-dessus, on nous fait dire cette absurdité :

Le LIVRE *de St-Marc fut surtout représenté avec le* LION *des Evangiles...*

C'est, évidemment, ainsi qu'il fallait lire :

Le LION *de St Marc fut surtout représenté avec le* LIVRE *des Evangiles...*

CAMILLE PITOLLET.

—

Ramezay (Armoiries de la famille de) (LXXIII, 96). — Voici comment je comprendrais ces armes d'après la description de Potier de Courcy. Un animal issant n'est pas forcément issant de quelque chose ; ce terme exprime la moitié supérieure d'un animal rampant. (Voir Palliot). D. V.

—

Ordre du Crancelin (LXXIII, 144). — L'ordre du Crancelin est le premier des ordres du royaume de Saxe ; il a été fondé le 20 juillet 1807 par le roi Frédéric-Auguste Ier en vue de récompenser les hauts fonctionnaires du royaume et d'honorer les souverains et chefs d'états amis. L'ordre ne comprend qu'une classe. La croix est vert-clair, à huit pointes, émaillée de blanc ; au milieu de chaque face est un cercle d'argent entouré d'une couronne de *rue* à seize feuilles ; sur un des côtés sont les initiales du fondateur « F. A » surmontées d'une couronne royale ; sur le revers est la devise de l'ordre « Providentiæ memor ». Cette croix est attachée à un large ruban moiré de couleur verte qui se porte en écharpe de droite à gauche. Les chevaliers de l'ordre portent en outre sur le côté gauche de la poitrine une croix d'argent également à huit pointes ayant au milieu la devise de l'ordre entourée de la couronne de rue et se détachant en argent sur un écu central d'or.

Le Crancelin, signifie petite couronne de feuillage (de l'all Kränzlein). Il figure dans les armes des familles royale et ducales saxonnes sous la forme d'un fragment de couronne à fleurons posé en bande. Le P. Ménestrier, dans son traité *de la chevalerie*, raconte que, lorsqu'il donna l'investiture de la Saxe à Bernard, fils d'Othon d'Ascanie, l'empereur Frédéric jeta par badinage une couronne de rue (Raute) au nouveau duc qui l'ajouta à ses armoiries ; c'est pourquoi le Crancelin est appelé en Allemand *Rautenkranz*. Mais cette explication est sujette à caution et, en réalité, l'origine de cette figure héraldique est inconnue.

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

—

Ex-libris à déterminer : « Christus et Victoria (LXXIII, 144). — Cet ex-libris est celui d'un membre de la famille Dupleix de Cadignan (Guyenne et Gascogne). Voir l'*Armorial général* de Rietstap. SAFFROY frères.

***

Le premier écu est Dupleix de Cadignan (Gascogne).

Le second écu, selon Quantin, IIe série, manuscrite, est Hunter. Rietstap donne des armoiries toutes différentes à Hunter. Comme l'ex-libris est du XIXe siècle, il ne sera pas difficile de connaître le nom du second écu d'alliance.

L. DE S. M.

—

Bijoux normands. (LXXIII, 47, 171). — Un article dans le *Magasin pittoresque* du 15 août 1908, et quelques lignes de Léon Boutmy, *La Toilette des Normandes en 1820* dans *Le Pays Normand*, p. 161, voilà tout ce que je connais sur le sujet. A l'Exposition de Caen, en 1883, les collectionneurs qui avaient prêté des bijoux étaient MMmes Charles Hettier, Leroy ; MM. Fanet, Bogulawski, Dussault. Ils consistaient en « Croix de Rouen, croix de St-

Lô, croix de Bernay, alliances, esclavages, jeannettes et Saint Esprits normands, pendants d'oreilles du Pollet, épingles de Caen et de Lisieux ». A l'exposition du musée des Arts décoratifs à Paris, en 1906, les bijoux normands provenaient de Mmes Brémond, Metman, Ch. de Beaumont, MM. Baufine, Weiss, Quentin, Dr Cazalis. Le musée ethnographique du Trocadéro, à Paris, le musée du Vieux Honfleur, et sans doute bien d'autres collections, possèdent des spécimens de cette fabrication régionale assez intense jusqu'en 1850. A l'origine, les modèles étaient rehaussés de diamants d'Alençon (quartz hyalin cristallisé) de couleur enfumée qu'on trouvait dans les granits du pays. En 1810, deux lapidaires étaient encore occupés à ce travail ; mais, par la suite, le strass seul fut employé pour les parures Cf, *Revue de l'art ancien et moderne*, 10 janvier 1907, *Les bijoux populaires français*, par :

HENRI CLOUZOT.

—

Le jeu de cartes dit aluettes (LXXII, 338). — Je trouve : *Luette*, sorte d'ancien jeu de palets : Jouer à la luette sur la grave (*Rabelais*).

NAUTICUS.

—

Le théâtre au camp (LXXI ; LXXII, 62). — Se reporter au tome LIX de l'*Intermédiaire*, c. 56, 154, 205, 349, 509, 580.

P. D.

—

Le Pas de l'oie allemand (LXXI, LXXII ; LXXIII, 61, 158). — Presque tous les mots allemands figurant dans ma notice ont été défigurés ou omis à la composition Il faut lire « Parade-Marsch » au lieu de « Parade-Narsch » et « Gânse-Marsch » (de Gans, oie), au lieu de « March » tout court et estropié par surcroît.

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

—

Pain K, pain KK (LXXIII, 48, 181). — Je ne pense pas que la lettre K, imprimée sur le premier pain de guerre allemand, puisse désigner le mot *Korn* qui veut dire en général *grain de céréales* et plus particulièrement *grain de blé* : or, le pain K renfermait une très petite quantité de farine et encore était-ce de la farine de seigle, le reste était composé de matières hétérogènes ; il eût été illogique de baptiser *pain de grains* un pain de guerre qui en contenait une moins grande quantité que le pain fabriqué en temps de paix. Je crois donc pouvoir maintenir mon interprétation en attribuant à la lettre K la signification de *Kriegsbrot*.

A ce propos, je n'ai pas parlé d'ingrédients « digestifs », mais « digestibles », ce qui est différent.

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

—

Livres, autographes, portraits, documents concernant les femmes (LXXI, LXXII). — Notre collaborateur Nozirad nous envoie une très longue liste d'ouvrages où il est parlé des femmes et convient qu'il est loin d'avoir épuisé le sujet Nous ne la publions pas, elle est à la disposition de l'auteur de la question. Nous croyons que la question n'embrassait pas une matière aussi ample et ne visait qu'à faire surgir des documents contemporains inédits ou d'une insigne rareté.

Autrement, nos colonnes n'y suffiraient pas et le sujet serait loin d'être épuisé.

—

La Marseillaise (T. G. ; LXXIII, 174). — La *Marseillaise*, telle que Rouget de Lisle l'a composée, ne contenait que six couplets. Le septième, appelé la *Strophe des enfants*, et qui commence par ces mots : *Nous entrerons dans la carrière...*, a été ajouté après la fête du 14 octobre 1792 Pendant la Révolution, on publia à Paris et dans les départements de nombreuses éditions de la *Marseillaise*, avec sept, huit, neuf, dix, douze, treize, dix-huit et même vingt couplets. Ces strophes supplémentaires, inspirées par les circonstances, ont disparu avec elles. La seule qui soit restée indissolublement unie avec le chant primitif est la belle strophe des enfants. Le couplet cité par J. Chappée ne fait pas partie de l'hymne original.

L'ouvrage auquel j'emprunte les détails qui précèdent ajoute :

En 1867, à l'époque de l'Exposition, l'Autriche envoya à Paris une de ses meilleures musiques militaires. La musique autrichienne se fit entendre aux Tuileries, puis au cirque de l'Impératrice, et là, au moment où on s'y

attendait le moins, les musiciens jouèrent la *Marseillaise*.

Cette anecdote est-elle authentique ?

NAUTICUS.

*
* *

Est-ce d'actualité de rappeler que la *Marseillaise* a été traduite en grec ? C'est dans l'*Intermédiaire* (XVI, 718, 719), qu'un de nos plus anciens collaborateurs, nous en donnait un couplet.

PIETRO.

—

La poésie de Lermontoff à Victor-Hugo (LXXIII, 192). — Lire Lermontoff au lieu de Zermontoff et Guintini au lieu de Saintini.

—

Madame O., auteur d'illustrations pour les « Nouvelles » d'Alfred de Musset (LXXII, 333). — La grande édition de luxe, en dix volumes in-4°, des *Œuvres complètes d'Alfred de Musset*, Paris, Charpentier, 1866, reproduit bien (tome II, page 318), le sonnet « A Madame O., qui avait fait des Dessins pour les Nouvelles de l'Auteur », mais tel qu'il existe dans l'édition précédemment citée des *Poésies Nouvelles*, Charpentier, 1852, grand in-18, c'est-à-dire, sans annotation ni commentaire, et cependant, le volume in-4° compte à la fin dix pages pleines de précieuses annotations pour ces mêmes poésies, mais il n'y a rien là qui concerne spécialement ce sonnet, ni le nom de Madame O. Je le constate avec regret.

TRUTH.

—

Ecclésiaste, Ecclésiastique (LXXII, 334). — *Ekklèsia*, de *ekkaléô*, je convoque, signifie non seulement assemblée du peuple, mais toute réunion d'hommes venus sur convocation ; c'est ce qui explique que dans la langue chrétienne il ait désigné l'assemblée des fidèles l' « Eglise. » *Ekklèsiastès* a entre autres sens celui-ci : « celui qui parle à une assemblée. » Il est donc naturel qu'il ait été pris pour traduire l'hébreu *Kohéleth*, l'orateur, le prédicateur, pseudonyme sous lequel se désigne lui-même l'auteur du livre attribué à Salomon. Et l'analogie de forme entre ce livre et celui de Ieschou ben Sirach explique qu'on ait donné à celui-ci un titre tout à fait analogue, et destiné à exprimer la même idée, de leçon prêchée à un public d'auditeurs.

IBÈRE.

*
* *

J.-B. Glaire, dans son *Introduction historique et critique aux Livres de l'ancien et du nouveau Testament*, dit (t. V, p. 50) que :

Le mot hébreu *gôhéléth* a été traduit dans la version grecque par Ἐκκλησιαστής, *Ecclésiaste*, dont le vrai sens est proprement *qui assemble*, et par extension orateur parlant devant une assemblée. Ce nom désigne Salomon, comme le prouve le livre même en plusieurs endroits.

Il ajoute en note :

Grotius et après lui Jahn ont prétendu que le livre de l'Ecclésiaste était ainsi nommé parce que l'auteur y a rassemblé des maximes et des sentences ; mais cette opinion est fondée sur une fausse interprétation du mot hébreu. Ajoutons que la terminaison féminine de *côhéleth* appliquée à un homme ne saurait présenter la plus légère difficulté à un hébraïsant. En latin même, les noms de terminaison féminine, *poeta*, *propheta*, *auriga*, etc., se donnent à l'homme.

Le même auteur a écrit au sujet du Livre de l'Ecclésiastique (t. V, p. 100) :

L'Ecclésiastique est aussi bien que la Sagesse un des livres deutéro-canoniques de l'Ancien-Testament. Ce titre, que les Latins lui ont donné, est un mot grec qui signifie *livre en usage dans l'Assemblée ou dans l'église*, c'est-à-dire livre qui instruit l'assemblée ; de même qu'on a appelé *Ecclésiaste*, ou orateur qui instruit l'assemblée, le livre de Salomon désigné par les Hébreux sous le nom de *Cohéleth*.

P. c. c. DE MORTAGNE.

—

Quelle couleur désigne l'adjectif vermeil? (LXXIII, 7, 126, 176, 223). — M. Adr. Prat demande quel est ce *vermiculus* qui a formé le mot vermeil, quelle était sa couleur et conteste que ce soit la cochenille, parce qu'elle est originaire du Mexique. C'est très vrai de la cochenille proprement dite, celle qui vit sur le cactus nopal et qui, introduite en Europe au XVIe siècle comme matière colorante, a été d'abord, à cause de l'aspect de l'insecte desséché, prise pour une graine, et appelée « graine d'écarlate ». Mais on donne aussi couramment le nom de cochenilles à tous les insectes de la famille des Coccides, à laquelle appartient le *coccus cacti*, et parmi ces insectes il en es

un grand nombre qui fournissent le même principe colorant que la cochenille mexicaine ; ce sont ceux dont le corps desséché porte le nom arabe de *Kermès*, et dont le plus connu est le *coccus ilicis*, qu'on trouve dans les régions méditerranéennes sur le *Quercus coccifera*. La couleur écarlate qu'il fournit était bien connue des anciens ; en Asie, en Grèce, dans le monde romain, on en faisait grand usage. Les Grecs, sans doute à cause de la ressemblance du corps desséché de ce puceron avec une graine, ou parce qu'ils l'avaient d'abord, eux aussi, pris pour une graine, lui avaient donné ce nom de *Kokkos*, qui signifie graine ou pépin, et que les Latins transcrivirent en *coccum*. On pourrait réunir nombre de textes d'auteurs grecs et latins sur le coccum, sans parler de ceux où est nommée la couleur qu'on en tirait.

Je me bornerai à indiquer qu'à Rome encore on s'est souvent trompé sur la nature du produit qu'on employait ; les anciens étaient de médiocres naturalistes. Le corps rond du puceron collé contre les branches de l'arbre n'était pas toujours reconnu comme de nature animale ; Pline l'Ancien (XVI, 12) dit : *Granum hoc, primoque ceu scabies fruticis* ; « C'est un grain, et d'abord il semble une gale de l'arbuste ». Mais le *coccum*, comme les autres insectes, a ses métamorphoses. Des œufs que pond la femelle fixée sur la branche ou la feuille qu'elle suce sortent de petites larves qui se promènent aux environs en attendant de s'immobiliser pour subir leurs mues. On les avait remarquées, et Pline en concluait, après d'autres (cela ne gênait pas du tout leurs conceptions scientifiques très vagues) que cette graine, ou cette gale, se changeait en un petit ver : *Est genus ex eo in Attica fere et Asia nascens, celerrime in vermiculum se mutans*, dit-il (XXIV, 4) : il y en a une espèce, répandue en Attique et en Asie, qui se change très vite en un petit ver ».

« Aussi, ajoute-t-il, les Grecs l'appellent-ils *skolekion* ». Mais *skolékion*, cela veut dire « petit ver », en latin « vermiculus ». Ce passage de Pline nous fait saisir l'origine de cette appellation, qui dans la langue courante, a sans doute peu à peu supplanté celle de *coccum*, et qui, de la substance dont on tirait la couleur, a passé à la couleur elle-même. Comme on peut le voir dans le grand dictionnaire latin de Freund, *vermiculus* a été employé par saint Jérôme dans la traduction latine de la Bible, dite « la Vulgate », pour désigner la couleur écarlate ; il l'est aussi dans une inscription. Si même on acceptait certaines conjectures du même érudit sur le texte de Columelle, *vermiculus* s'y trouverait comme adjectif en deux passages, et nous aurions là déjà, dans l'un « la grappe vermeille », dans l'autre « les blés vermeils » de Mme de Noailles. Mais ceci n'est qu'hypothétique. Les indications qui précèdent ne le sont pas, et répondent, ce me semble, à la question de M. A. de Prat, d'une façon satisfaisante.

IBÈRE.

* * *

M. A. de Prat demande quel est ce *Vermiculus*, qui, incontestablement, dit-il, a formé le mot « vermeil ». Ce vermiculus, le voici. C'est la larve du *Coccus ilicis* qui vit dans les pays chauds de l'Europe et dans le Nord de l'Afrique sur le *Quercus coccifer*. Après sa fécondation, la femelle de ce Coccus, qui est sphérique, se développe au point d'acquérir la grosseur d'un pois ; dans son intérieur nagent au milieu d'un *liquide rouge*, 1800 à 2000 œufs, d'où s'échappent ensuite les larves ou petits vers (*vermiculi*), en même temps que se produit la dessication de la masse ; il faut donc faire la récolte avant cette dessication, pour pouvoir utiliser le liquide rouge contenu dans cette petite boule et qui lui a valu son nom vulgaire de *Graine d'écarlate*, ou bien mettre celle-ci dans du vinaigre pour tuer les petits vers et empêcher la dessication. On la nomme aussi *Kermès animal* par opposition au *Kermès minéral* (oxy-sulfure d'antimoine) qui est rouge-brun. Le mot *Kermès* ou *Chermès* vient de l'Arabe *Kirmiz* et du sanscrit *Kimi*, qui signifient *petit ver*, dénominations bien antérieures à la découverts du *Coccus Cacti* ou Cochenille du Mexique.

Les *Cocci*, employés jadis en médecine, ne le sont plus guère que dans les arts et l'industrie, pour leur matière colorante rouge dont la teinte, variable d'ailleurs selon les espèces, a servi à désigner sous les noms de *vermeil* et de *vermillon*, toute couleur rouge plus ou moins vive, et, par

extension métaphorique, toute couleur vive en général, telle que le jaune vif, le jaune d'or, par exemple ; il n'y a guère du reste que le rouge et le jaune qui donnent des teintes éclatantes.

Curieuse remarque. D'après Emery, (*Traité Universel des Drogues simples*, Paris 1723), ce serait Fagon, médecin de Louis XIV, qui aurait le premier étudié la question qui nous occupe et découvert la genèse du vermiculus en question. Les explications de Fagon, bien que justes en général, ont cependant été un peu modifiées et rectifiées dans les temps modernes.

O. D.

—

Etymologie de Schlestadt (LXXII, 145, 313 ; LXIII ; 25, 125). — Si le *bus* d'Elsebus, au lieu d'être une contraction de *Burones*, veut dire *bois*, alors Elsebus veut dire *bois de l'Ill*, ce qui ne signifie rien du tout pour désigner une ville ou un village ; tandis que *Burones*, qui veut dire huttes ou cabanes, c'est-à-dire abris ou maisonnettes *en bois*, signifie quelque chose et contient en même temps la racine *bu* ou *bus*. Voila pourquoi je me suis décidé pour Burones plutôt que pour Bus. On conçoit très bien que Buschwiller, par exemple, puisse signifier village du bois ou même village en bois, de même pour beaucoup d'autres ; mais pour Elsebus, il est impossible de s'en tenir à la racine *bus*, et il faut necessairement chercher un dérivé de cette racine pour obtenir un sens quelconque. Je crains donc que M. L. Abet n'ait porté un jugement trop precipite non moins que téméraire, en disant que je me suis trompé.

On ne voit pas pourquoi Elstadt ne serait pas devenu Schlestadt. On pourrait citer mille exemples de métamorphoses semblables : *Pas de l'ancié* devenu *Pas des lanciers* ; *Pas rolant* devenu *Pas de Roland ;* rue *Gilles-le-queux*, devenue *rue Gît le Cœur ; rue des Jeux neufs*, devenue *rue des Jeuneurs*, etc. etc.

Regle générale : quand malgré tout ce que disent les manuscrits, transcriptions, inscriptions, traductions et traditions, on n'arrive pas à trouver une étymologie ayant un sens raisonnable, il faut chercher ailleurs, attendu qu'à l'origine aucun nom n'a été créé sans signifier quelque chose. Ceux qui s'en rapportent exclusivement aux écritures sont *Docti cum libro ;* mais il faut, pour découvrir la vérité, quelque chose de plus, qui permette d'interpréter les documents légués par le passé, d'en contrôler la valeur, et d'en rectifier les erreurs. C'est ce qu'on appelle l'*Esprit d'examen*.

O. D.

—

Hocquesonner (LXXIII, 93). — Doit s'écrire *Hochesonner*. Composé de *Hocher* (secouer, branler) et de *Sonner*, pour dire secouer et en même temps faire résonner le mors d'un cheval. On dit *Hocher le mors, hocher la bride à un cheval*, et au figuré *Hocher le mors, hocher la bride à quelqu'un*, pour dire essayer de l'animer, de l'exciter à faire quelque chose. Ces locutions encore usitées il y a un siecle, paraissent tomber en désuétude.

O. D.

* * *

Ce mot doit figurer dans tous les dictionnaires de patois normand. On trouve la forme *Hocsonner* dans le *Dict. de patois normand* par Henri Moisy (Caen, Delesques, 1887, in-8), qui renvoie à *Loquetonner*, lequel signifie « agiter le loquet dans la serrure en secouant la porte. »

On trouve aussi *Hosonner* et *Hoctonner* secouer avec bruit, dans le *Dict. du patois de l'Eure*, par Robin, publié par la Société libre de l'Eure, Évreux, 1882, in-8.

Enfin, le *Glossaire de la vallée d'Hyères* par Delboulle (Le Havre, 1876, in-8) tire directement *Hocsonner* ou *Hoquesonner* (secouer fortement une porte, faire comme si on l'ebranlait avec un *hoque*) de ce dernier terme qu'il définit : Crochet en fer fixe au bout d'une longue perche avec lequel on decharge le fumier.

MARGEVILLE.

* * *

Le *Dictionnaire de Patois normand*, qui est particulierement indiqué quand il s'agit du vocabulaire de Flaubert, mentionne ce mot avec l'orthographe cidessus et aussi avec la contraction Hocsonner. Il suffira de mentionner l'article consacré à ce mot :

Hocsonner, v. a. hocher, agiter, ébranler, en parlant d'une porte que l'on cherche à ouvrir. Hocsonner semble dit pour hocquetonner, forme fréquentative de hoc-

queter, ébranler en secouant (1), v. Loquetonner.

Quand le suppliant ne trouvoit point l'huis ouvert, il faisoit tant en le hoquetant et sourdant, que il ouvroit.

Let. de Rém. de 1410, Duc., Hoquetus 2.

NOZIROD.

* * *

La Fontaine a écrit :

... L'un contre l'autre jetés,
Au moindre hoquet qu'ils treuvent...

Hoquet signifie choc, ce mot vient de hoquer qui vient lui même du verbe hocher. L'expression « hocher du mors » est parfaitement française, elle est citée dans l'*Encyclopédie Larousse*, elle signifie « secouer le mors ».

Hoche, n. f., signifie coche, entaillure, est mis pour oche (sans h) ou osche, correspond au provençal osca, mot d'origine inconnue ou douteuse. Osca ou hosca qui, par usage, donne hosque ou hoscque puis hosque, est la racine du verbe hocquesonner.

Flaubert ayant écrit : « ... lui faire saigner les dents en hocquesonnant tant qu'elle peut le mors dans sa bouche... » a voulu donner sans doute un mot expressif, presque « d'harmonie imitative », comme ces autres mots « brinqueballant, tintinnabulant, etc...

Hocquesonner signifie enfin hocher, hoquer, choquer, secouer, tirer (le mors) en produisant un bruit d'acier, de chaînettes qui claquent, tremblent, sonnent.

CHARLES FEGDAL.

* * *

On comprend facilement qu'on n'ait point trouvé ce terme dans les dictionnaires de langue française. Ce mot, employé par Flaubert, est purement de patois normand et est encore en usage dans toute la Haute et Basse-Normandie, sous les formes hocsonner, hoxonner, hoq'sonner, hoctonner.

Il signifie hocher, agiter, ébranler, en parlant d'une porte que l'on cherche à ouvrir. Dans le *Dictionnaire de patois normand* de Moisy, p. 356, on trouve :

Hocsonner pour hocquetonner, forme fréquentative de hocqueter, ébranler en secouant.

Et de ce dernier mot, il donne un exemple emprunté à une *Lettre de rémission*, citée par Ducange au mot : hoquetus (2).

Quand le suppliant ne trouvait point l'huis ouvert, il faisait tant en le hoquetant et secouant que il ouvrait.

(*Lettre de rémission* de 1410).

Hocqsonner, sous la forme Hoq'sonner, avec le sens de secouer, figure aussi dans le *Glossaire de la vallée d'Yeres*, de Delboulle. Sous la forme Hotonner, « ebranler en secouant », on le trouve dans le *Dictionnaire de patois du pays de Bray*, de l'abbé Decorde (1852). Hoq'sonner figure aussi, avec le même sens, dans le *Memento du Patois normand, en usage dans le Pays de Caux*, par A. G. de Fresnay, Rouen (1881).

On peut rapprocher de hocqsonner, un autre terme : loquetonner, agiter le loquet d'une serrure, en secouant la porte pour chercher à l'ouvrir. C'est un fréquentatif de loqueter. « Lequel huis, ils trouverent ferme et pour ce, heurtèrent et loqueterent ensemble. *Lettre de rémission* (1393), citée par Ducange au mot : Locetus. Loquetonner se rencontre aussi dans le *Glossaire de patois normand* de L. Du Bois (Caen 1856), avec le sens de « agiter le loquet dans la serrure, clancher, coup sur coup. »

Gustave Flaubert connaissait fort bien le patois normand et on trouve dans plusieurs de ses ouvrages des locutions purement normandes.

GEORGES DUBOSC.

—

Vie. — « Fi de la vie, qu'on ne m'en parle plus ! » (LXXII, 288, 415). — Notre confrère intermédiairiste H. de L. commet une erreur en attribuant cette phrase à Marguerite d'Angoulême. Elle a été prononcée par la dauphine Marguerite d'Écosse, première epouse de Louis XI.

Cette princesse, née en 1425, était fille de Jacques d'Ecosse. Elle fut fiancée dès 1428 au dauphin Louis, fils de Charles VII, qu'elle epousa en 1436 (24 juin). C'était une jeune fille gaie, spirituelle, qui avait la passion des lettres et qui ne fut guère comprise de son sec et prosaïque mari.

C'est Marguerite d'Ecosse qui baisa sur

(1) Dans l'arrond. de Pont-Audemer (Eure), hoquetonner a cette acception (v. le Diction. de M. Robin) ; dans celui de Neufchâtel (S.-Inf.) on dit hotonner (V. le diction. de M. Decorde).

la bouche Alain Chartier endormi, tant elle avait envie de « baiser cette bouche d'où sortaient de bons mots et de vertueuses paroles ».

Victime de calomnies odieuses et atteinte d'une pleurésie, elle mourut, abreuvée de dégoût, à Châlons-sur-Marne (16 août 1444) en s'écriant : « Fi de la vie ! Qu'on ne m'en parle plus ! » Elle n'avait que dix-neuf ans.

MAURICE JEANNARD.

—

Housaux (LXXIII, 8, 123). — Il est possible qu'il existe une parenté d'origine entre le mot *Houseau* et le substantif neerlandais *Koûs*, bien que ce dernier terme serve plutôt à designer un *bas de chausses* qu'un *haut de chausses* qui se dit en hollandais *broek*.

Je crois que le mot *housse* ne vient pas de *Hose*, mais du mot allemand *Hulst*, qui veut dire fourreau De même, le mot *Haus*, maison, vient tout uniment du vieil-allemand *hûs* et a produit plus tard le substantif anglais *house*.

En ma qualité d'ancien hussard, je proteste contre l'étymologie analogue que l'on veut attribuer au mot *housard*, qui devrait être la vraie prononciation Ce mot vient du hongrois *husz* c'est-à-dire 20, parce que quand le roi Sigismond voulut créer en 1435 un corps de cavalerie légère contre les Turcs, il leva dans chaque village, sur vingt hommes, un cavalier équipé.

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

* * *

Dans le *Dictionnaire d'histoire et de géographie* de Bouillet figure un fils de Guillaume le Conquérant appelé Robert Courteheuse ce qui, d'après Bouillet, signifie courte cuisse.

V. A. T.

—

Bourbouze (LXXIII, 44). — Le D. Maxime pourra consulter *La Nature* 1876s II, p. 83 et 1890, I p. 63.

ALBERT DESVOYES.

—

Comment faire disparaître les taches d'encre ? (LXXIII, 194). — Il existe un procédé qui donne les meilleurs résultats et dont je me sers couramment. Il consiste à employer l'acide oxalique et l'eau de javel. — Le mode d'emploi est le suivant :

1° Isoler la page tachée en plaçant dessous deux ou trois feuilles de papier buvard blanc assez épais.

2° Laver la page tout entière à grande eau, au moyen d'un pinceau à poils soyeux, un pinceau d'aquarelle par exemple.

3° Au bout d'un moment laver la tache d'encre avec l'acide oxalique, au moyen du même pinceau. — On verra la tache passer au violet foncée, puis au violet clair. — Renouveler le passage à l'acide jusqu'à ce que la taché ait complètement disparu Il est bon de ne pas se presser et d'attendre quelques minutes entre chaque lavage à l'acide pour ne pas trop imprégner le feuillet.

4° Passer encore une fois toute la page à l'eau.

5° Passer ensuite à l'eau de javel toujours à l'aide du pinceau, et aussi loin que possible de la tache pour empêcher les nuages Il n'y a pas d'inconvénient à étendre sur la page entière. Une ou deux fois suffisent

6° Passer enfin deux ou trois fois toute la page à l'eau et laisser sécher, le livre ouvert Renouveler naturellement les papiers buvards au fur et à mesure qu'ils sont imbibés

Il serait bon, avant de procéder sur l'ouvrage en question de faire quelques essais *in anima vili*, c'est-à-dire sur des livres sans valeur ou sur des feuillets quelconques

J'ai pu faire disparaître de la sorte sur des volumes in-8°, édition Plon, des taches d'encre, des lignes d'écriture qui couvraient tout un bas de page, sans qu'il soit resté aucune trace et sans que le volume ait subi la moindre détérioration. Je me suis même amusé à nettoyer ainsi un vieux petit bouquin dérelié in-12, sur lequel était tombé un encrier. On ne se douterait pas à le voir aujourd'hui que toutes les pages, en partant du dos, avaient été aussi gravement atteintes. Je tiens ce bouquin à la disposition de notre confrère s'il veut se rendre compte du résultat obtenu.

G. QUESNEL.

* * *

La Table générale de l'*Intermédiaire* conseille de voir XXIII, 587 mais...

SGLPN.

La « gnole » (LXXIII, 146). — Lyonnaise, peut-être, mais pas essentiellement. Car les Lyonnais sont les Lyonnais, et les Vosgiens sont les *gnoleux*, comme je l'ai appris, au cours de la guerre, en correspondant avec un de mes jeunes amis, le peintre Pierre Bertrand, secrétaire de Francis de Croisset, et sergent du 152e de ligne. Homme de l'Ouest incorporé dans l'Est, le bon peintre de marines m'écrit de la Tête du Linge, fin de juillet :

Il n'y a pas de Bretons dans mon régiment, et je me sens bien dépaysé au milieu de tous ces Vosgiens, les *gnoleux*.

Le mot me frappe, et je ne manque pas de questionner mon sergent, qui me répond (16 août) :

Les Vosgiens s'appellent *gnoleux* parce qu'ils boivent en quantité de la *gnole*, eau-de-vie blanche, de basse qualité, faite avec des pommes de terre, betteraves et autres légumes. Mais d'où vient ce mot *gnole*? J'ai interrogé moult *gnoleux*, et aucun n'a pu me le dire. C'est un mot de patois qui désigne cette eau-de-vie de mauvaise qualité.

Les Vosgiens sont d'ailleurs des soldats d'excellente qualité Leur ténacité égale la ténacité bretonne, et Pierre Bertrand se sentit moins dépaysé en chantant avec eux une chanson que je rimai à son intention. Sur les pics de Metzeral balayés par les obus il entonna :

Tout Vosgien est par sa nature
Un Breton à lutter enclin :
Ces *gnoleux* ont la tête dure
Comm' Bertrand, Bertrand Duguesclin.

Du coup je le bombardai « barde des gnoleux », et il me promit d'entrer à Munster et à Mulhouse en chantant mes couplets avec ses *gnoleux*. Hélas ! le « barde des gnoleux » a été pris, dans une tranchée avancée, sur l'Hartmannswillerskopf, et il s'ennuie... à Mannheim, où il supplie les bouquineurs de l'arrière de lui adresser des livres « Pierre (Bertrand, sergent, n° 8275, 17 Komp., Kriegsgefangenenlager, *Mannheim*, Baden). Je lui ai écrit l'autre jour, et comme le « barde des gnoleux » a un atelier aux Batignolles, je l'appelais : « Mon cher *Batignoleux*... »

En relisant la lettre où il me dit que la *gnole* est une eau-de-vie de mauvaise qualité, je songe qu'en argot *niolle* signifie : « chapeau retapé. » En somme la *gnole*, c'est du jus de... chapeau retapé.

Léon Durocher.

M. Fustier nous a écrit à ce propos. De son intéressante communication, nous extrayons ce passage :

« ... Et, de fait, on trouve dans le *Dictionnaire du patois lyonnais* de Puitspelu :

Quibla, brume ; *nibla*, brouillard du matin qui se lève avec le soleil. De *neb(u)la*. Et encore : *Quiblous*, *Quiblousa*, nébuleux, de *nebulosus*.

Quelqu'un qui fit, il y a une trentaine d'années, son service militaire à Auxonne, m'affirme que *gnôle*, eau-de-vie, y était alors d'un usage courant... »

Camille Pitollet.

—

Cafard (LXXIII, 179). — Au chapitre IV du livre VIIIe de Notre-Dame de Paris, par Victor Hugo, on lit :

Une cagoule noire lui tombait jusqu'aux pieds, un caffardum de même couleur lui cachait le visage. On ne voyait rien de sa personne, ni sa face ni ses mains.

V. A. T.

—

Sur le front (LXXILXXIII, 128). — Si l'on veut trouver les premiers exemples du mot « front » au sens de l'avant d'une armée, il faut au moins, en français, remonter au xiiie siècle, à Villehardouin, les citations de Littré le prouvent ; et en latin à Salluste, qui a écrit dans son *Catilina* : « Octo cohortes in fronte constituit » ; « il plaça huit cohortes sur le front de bataille. » Et il est probable que Salluste en latin, et Villehardouin, en français, n'ont fait qu'employer une expression déjà courante ; car c'est une image toute naturelle, et qui ne s'emploie pas seulement en parlant de choses militaires, que le nom de *front* appliqué à la partie de devant d'un tout quelconque. Mais ce qui semble bien nouveau, ce qui paraît dater de cette guerre, — à moins que quelque guerre antérieure n'ait déjà momentanément suscité cette façon de parler, qui sera ensuite sortie de l'usage, la réalité correspondante ayant disparu — c'est l'usage universel et courant de locutions comme « être au front, être sur le front, venir du front, retourner au front, la vie du front », etc., non seulement pour parler de la partie de l'armée qui fait, aux premières lignes, immédiatement face à l'ennemi, mais pour désigner en somme, tout ce qui, à un point quelconque de l'épaisseur des lignes, est troupe prenant

part, ou pouvant prendre part aux opérations de guerre. Le sens du mot *arrière* ne s'est pas moins élargi, et l'*arrière* finit, souvent, par désigner tout ce qui, dans le pays, n'est pas mobilisé.

IBÈRE.

—

Comment prononcer le mot obus? (LXXII ; LXIII, 33, 131). — P. Morel a eu raison de rectifier sa phrase :

« Cette bombe devait avoir la forme cylindrique », en disant plus tard, ce qui est vrai : « Il n'y a jamais eu de bombes cylindriques ».

Employant les termes de L. Capet, je lui dis à mon tour :

« Je regrette d'être en désaccord avec vous, mon cher..... collègue — non : « confrère » — ; mais c'est vous qui êtes dans l'erreur, de même que vos notions d'artillerie navale sont un peu vieillottes.

NAUTICUS.

—

Le bruit du canon (LXXII ; LXXIII, 37). — On lit dans le *Patriote Orléanais*, l'un des quotidiens les plus créancés de la ville de Jeanne d'Arc, à la date du 5 mars 1916 :

Dans les campagnes des environs d'Orléans on recommence depuis quelques jours, à entendre le canon du front, comme cet été jusqu'à la mi-septembre environ.

Serait-ce le canon de Verdun ?

A cette distance ?

A. D'E.

* * *

M. de Varigny revient, dans les *Débats* du 9 mars, sur cette intéressante question, et, laissant de côté les nombreuses observations sur les portées inférieures à 100 kilomètres, relate seulement les témoignages qui se rapportent à des distances supérieures à ce chiffre.

Il en cite un assez grand nombre, empruntés à des sources diverses et d'authenticité inégale : journaux et correspondances. Il nous suffira de noter ici que l'échelle de leurs perceptions varie entre 120 et 270 kilomètres. Nous sommes à même d'en préciser un, relatif à l'observation consignée par M. de Guervain, directeur du Bureau météorologique de Zurich, « signalant que le canon du Sundgau (Mulhouse) a été entendu en décembre 1914 et janvier 1915 à 160 et 200 kilomètres vers le Nord et l'Est en Wurtemberg. » En effet, nous lisons dans la *Stampa* du 7 mars, dans un télégramme de Zurich, en date du 6, nuit :

La eco delle cannonate [de Verdun] giunge fino in Germania nella Selva nera e nella pianura del Reno. Si conferma che oggi nel pomeriggio, l'eco del cannone giunse fino a Carlsruhe...

Mais que sont ces distances, en face de l'affirmation de M. W. de Muller, lequel mande à M. de Varigny « avoir entendu l'explosion du Krakatoa, à Sarawak, à 1,000 kilomètres : on a même entendu des distances supérieures pour la propagation du bruit de cette explosion, un des plus considérables que l'homme moderne ait entendus ? »

M. de Varigny discute, avec une compétence qui n'est malheureusement pas notre fait, de l'existence des zones de silence et de la considérable inégalité de distance de propagation dans les divers sens. Il appuie ses affirmations à l'aide de phénomènes constatés scientifiquement. De telles discussions intéressent les physiciens — qui, d'ailleurs, en sont réduits à des hypothèses, dès qu'il s'agit du problème de l'origine — et ne seraient pas du domaine strict de l'*Intermédiaire*. L'inégalité de portée des sons semble s'expliquer — en temps qu'il s'agit de leur direction par rapport à la source — par les positions réciproques des centres de haute et basse pression, c'est-à-dire le vent. Pour la zone de silence, les opinions sont plus divergentes, mais le caractère hétérogène de l'atmosphère intervient sans doute comme facteur principal. Il y a là un domaine d'investigation presque vierge encore. Mais M. de Varigny termine son article en invitant ses lecteurs du front à « recueillir des observations (en notant par quel temps, quel vent, à quelles distances) de *non audition* d'éclatements, ou de départs, *à petite distance*, c'est-à-dire 2 4, 5 kilomètres environ. » Hélas ! nous craignons fort que de tels témoignages ne soient délicats. Car la tranchée n'a rien de commun faut-il le dire ? — avec un observatoire de savant.

C. PITOLLET.

—

L'incendie de la flotte romaine par Archimède (LXXIII, 139). — En 1881, à Alger, pendant une exposition régionale, on voyait un poulet rôtir en plein

air et sans combustible. Il tournait au centre d'un grand miroir concave hémisphérique, pouvant avoir un mètre et demi de diamètre, qui renvoyait sur la volaille, en les concentrant, les rayons du soleil. Je ne sais si cette invention, dont l'auteur s'appelait, *je crois*, M. Mourot, a reçu beaucoup d'applications ultérieures.

V. A. T.

—

Vache en or enterrée par les anglais en quittant la France (LXXII ; LXXIII, 87, 133). — Prétendre que la légende de la Vache en or enterrée par les anglais fuyant de France, n'a rien de commun avec la vache symbolique ou mythique, n'entraîne pas la négation du mythe. Par conséquent, en répondant à mon observation M. le Dr Baudouin a fait dévier la question, comme la légende a déformé le fait.

Que l'on trouve des vaches en or, cela ne prouve pas le culte. La legende dit que les Anglais ont enterré une vache en or, cela ne veut pas dire qu'ils ont enfoui une idole ou tout simplement un fétiche. S'ils avaient eu ce culte, il en serait resté trace, et nous serions curieux de connaitre un texte authentique l'établissant irréfutablement. Si ce texte existait, nul doute que l'anglophobe auteur de *L'Anglais est-il un juif* ? Louis Martin (ch. Aubry) ne l'eut cité pour appuyer sa thèse antisémitique ; il était trop averti et trop fanatique pour commettre pareil oubli d'un texte sur la mère du veau d'or.

Je maintiens donc mon opinion jusqu'à preuve du contraire, c'est-à-dire ; par métorianie la partie pour le tout, le contenant pour le contenu : la valise, le coffre, le sac, la sacoche dans laquelle les écoliers de Nantes ou des Sables d'Olonne, tel M. le Docteur Beaudouin, mettaient naguère leurs livres et leurs cahiers de classe.

N'encombrons pas inutilement les étables de l'Olympe, car les érudits de l'ave nir seraient obligés de recourir, eux aussi à Hercule pour les nettoyer.

Léonce Grasilier.

—

Les faux mollets chez les soldats de l'Empire (LXXIII, 92). — Une histoire de faux mollets est racontée dans les Mémoires de Marbot, t. I, 37e Ed. p. 150-152.

« Un de nos capitaines, nommé B... fort beau garçon, aurait été un des plus beaux hommes de l'armée si ses mollets eussent été en harmonie avec le reste de sa personne ; mais ses jambes ressemblaient à des échasses ce qui était fort disgracieux avec le pantalon étroit dit à la hongroise que portaient alors les Chasseurs. Pour parer à cet inconvénient, le capitaine B... s'était fait confectionner d'assez gros coussinets en forme de mollets, ce qui complétait sa belle tournure. Vous allez voir comment ces faux mollets me valurent des arrêts, mais ils n'en furent pas seuls la cause ».

Suit le récit de l'aventure que je ne reproduis pas ici, ce serait un peu long. Je dirai seulement que, un jour d inspection générale, dans une manœuvre de cavalerie, les faux mollets de M. B.. pressés par les quartiers de la selle avaient glissé en avant sans qu'il s'en aperçût et se dessinaient en ronde bosse sur les os de ses jambes ce qui produisait un effet des plus bizarres pendant que le capitaine se redressant fièrement sur son cheval avait l'air de dire : Regardez-moi, voyez comme je suis beau !

A cet aspect, Marbot ne put retenir un fou rire des plus éclatants et fut envoyé aux arrêts.

L. S.

—

Clous de la statue d'Hindenbourg (LXXII). — Découpé dans le *Temps* du 21 février 1916 :

M. P. Saintyves publie dans le *Mercure de France*, un intéressant article sur « le Clou de la guerre », dans lequel, à propos du « chevalier en fer » de Vienne, il recherche la lointaine tradition à laquelle se rattache cette coutume. En réalité, c'est une très ancienne pratique que l'on a restaurée. Au moyen âge, les Autrichiens enfonçaient un clou dans le « tronc en fer » quand ils faisaient un vœu pour éviter une catastrophe, et Tite-Live rapporte qu'en 365, la peste sévissant à Rome, on se rappela qu'autrefois un dictateur, en enfonçant le clou, avait calmé le fléau. La guerre telle que la pratiquent les Austro-Allemands est un fléau pire que la peste, mais les Germains ont surtout trouvé là un moyen de battre monnaie avec une vieille superstition. En cela encore, ils sont bien de leur pays et de leur race.

P. c. c. Gustave Fustier.

Notes, Trouvailles et Curiosités

—

Lettre de Gustave III au marquis de Mirabeau. — Le marquis de Mirabeau, l'ami des hommes, père du tribun, publiait, en 1760, à Paris, *La Théorie de l'Impôt*, qui eut un supplément publié à La Haye en 1776.

Pour le remercier de l'envoi et de la dédicace de ce dernier ouvrage, Gustave III, roi de Suède, adressait au marquis de Mirabeau la lettre suivante, que nous supposons inédite, et qui se trouve dans le Bulletin d'avril de Noël Charavay.

Monsieur le marquis de Mirabeau,

Les occupations toujours suivies, souvent forcées, qui sont le partage de mes pareils, ne me permettent pas de lire, même les meilleurs ouvrages, précisément lorsqu'ils paraissent. Je n'ai donc pas eu le loisir de parcourir plutôt votre *Supplément à la Théorie des impôts*, qui, d'ailleurs, m'est parvenu fort tard. Ce qui m'en plaît davantage est cet esprit de famille que vous exigez surtout pour la régénération d'un état. En effet, un Roi qui se croit véritablement le père de ses peuples, des sujets qui se regardent tout de bon comme les enfants de leur Roi, c'est, ce me semble, ce que la politique peut produire de plus admirable. Je vous suis donc très sincerement obligé d'avoir mis mon nom à la tête d'un ouvrage où tout respire cette bonne et saine politique, et je vous prie de croire que je n'en serai que plus disposé à vous prouver en toute occasion la bienveillance avec laquelle je suis, Monsieur le marquis de Mirabeau,

Votre très affectionné.

GUSTAVE.

Cette lettre, d'un souverain dont la fin tragique ne répondit pas aux efforts de sa bonne volonté, pourrait inspirer bien des réflexions. Nous en laissons le soin aux philosophes.

—

Lettre de Paul Baudry à Francisque Sarcey sur les journalistes parlant de l'armée — La lettre suivante, dont nous recevons l'aimable communication, appartient au cabinet d'autographes de Noël Charavay.

Mon cher ami,

J'ai écrit à M. Jouaust dans le sens que tu désirais, je pense qu'il doit être rassuré.

Puisqu'il me reste un peu d'encre au bec de la plume, je peux te dire, si tu le permets, que ton article de ce matin sur les volontaires et l'ordre du jour qui défend les correspondances, n'est pas digne de ton jugement, si honnête et si droit.

J'avais pressenti ces choses, lorsque ton ami Tavernier me prévint que j'aurais peut-être de ses nouvelles par votre journal ; je l'engageai à ne rien écrire.

Vous autres, journalistes, vous vous trompez absolument sur certains points. Les questions de respect, de discipline et d'honneur n'ont rien à voir avec vos polémiques pour le salut et le bonheur de notre pays. L'armée l'a toujours compris ainsi.

Elle est encore, grâce à Dieu, l'école de l'abnégation et du devoir et si la France se relève elle ne le sera que par elle. Tous les avocats et tes confrères patriotes journalistes n'empileront que de la copie.

En somme dans les choses obscures, où la presse a la prétention d'apporter la lumière, il n'y aura jamais que ce point d'acquis, c'est que l'armée manque de lavabos et de serviettes.

Crois-moi, mon vieux Sarcey, ne discutons pas et n'habituons pas les soldats à ces sottises sentimentales et finis tes articles. Ton esprit peut s'exercer agréablement sur d'autres sujets.

A toi,

PAUL BAUDRY.

Il est assez piquant de voir le peintre de l'Opéra Paul Baudry, assurer à son ami Sarcey, que les journalistes n'entendent rien aux choses de l'armée et feront sagement de n'en point discuter.

Peut-être dans les tranchées, certains « poilus » en lisant les articles de journaux, font-ils des réflexions qui ne sont pas sans ressembler à celles de Paul Baudry.

Mais sur quoi les malheureux journalistes parleraient-ils, s'ils ne parlaient pas sur le seul sujet qui passionne l'opinion ? Et aujourd'hui, d'ailleurs, les plus jeunes en parlent en connaissance de cause, qui tiennent un fusil en même temps qu'une plume. L'école du journalisme est aux tranchées. Elle y fait même de très brillants élèves.

Paul Baudry serait content.

Le Directeur-gérant :
GEORGES MONTORGUEIL

Imp. CLERC-DANIEL, St-Amand-Mont-Rond

LXXIII° Volume *Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois* 10 Avril 1916.

N° 1437
31bis, r. Victor-Massé
PARIS (IX°)
Bureaux : de 3 à 6 heures

Cherchez et vous trouverez



Il se faut entr'aider

N° 1437
31bis, r. Victor-Massé
PARIS (IX°)
Bureaux : de 3 à 6 heures

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

Fondé en 1864

QUESTIONS ET RÉPONSES LITTÉRAIRES, HISTORIQUES, SCIENTIFIQUES ET ARTISTIQUES
TROUVAILLES ET CURIOSITÉS

L'INTERMÉDIAIRE paraîtra durant l'année 1916 dans les mêmes conditions que pendant l'année de guerre 1915.

—

Nous prions nos correspondants de vouloir bien répéter leur nom au-dessous de leur pseudonyme, et de n'écrire que d'un côté de la feuille. Les articles anonymes ou signés de pseudonymes inconnus ne seront pas insérés.

Pour la précision des rubriques, une question ne peut viser qu'un seul nom ou un seul objet.

Indiquer les rubriques et leurs cotes.

Quand la question sollicite la connaissance d'une liste, la liste, sauf exception, n'est pas insérée, mais envoyée directement à l'auteur de la question.

L'Intermédiaire des chercheurs et curieux *s'interdit toute question ou réponse tendant à mettre en discussion le nom ou le titre d'une famille non éteinte.*

—

Questions

—

L'Anjou en Serbie. — M. Emile Haumant, professeur à la Sorbonne, dans une conférence faite par lui récemment à Nantes, a raconté son voyage à travers la Serbie et parlé avec émotion de la rencontre qu'il fit d'une petite église de style français, placée au fond d'une vallée et qui abrite le tombeau d'une française, sainte Hélène, qui épousa, vers le XIII° siècle, un roi de Serbie. On ne sait rien, a-t-il ajouté, de son histoire, si ce n'est qu'elle s'appelait Hélène d'Anjou. Elle apporta en Serbie les premiers germes de la civilisation occidentale.

Le Serbes la vénèrent toujours comme une sainte et, le jour de sa fête, viennent lui offrir des présents de la terre.

Serait il possible d'avoir quelques renseignements plus précis sur cette Hélène et sur les liens qui la rattachaient à l'Anjou ? RENÉ VILLÈS.

—

Guillaume II est il venu à Paris ? M. Bac, dans ses intéressants Souvenirs que publie la *Revue de Paris*, croit pouvoir l'affirmer :

> Il paraît, disait-il à des Français, qu'on croit en France que je visite Paris de temps en temps. C'est une fable qui m'amuse. Je le sais peut-être, n'est-ce pas, si j'y suis allé ou non ? Sous quel déguisement, avec une fausse barbe et des lunettes noires ? Non, je ne suis pas retourné à Paris depuis 1886. Je suis alors descendu à l'hôtel M..., rue de la Paix, un petit hôtel calme et bien tenu. Est-ce qu'il existe encore? C'est ma mère qui me l'avait indiqué

Que penser de cette affirmation ? Y a-t-il d'autres textes relatifs aux séjours de Guillaume II à Paris ?

V.

—

Alphonse XII. — D'après le *Correspondant* (10 octobre 1915), Alphonse XII aurait été un germanophile à qui Paris fit la leçon.

Cette opinion n'appelle-t-elle pas une mise au point ? Dr L.

Woëvre Voivre. — Le nom de cette plaine, connue jadis des seuls géographes et militaires — en dehors des Lorrains, — n'est aujourd'hui ignoré de personne. Mais pourquoi quelques écrivains et quelques journaux ont-ils adopté la forme Voivre ? Non seulement ce n'est pas la véritable prononciation lorraine, mais l'écriture est en contradiction avec de très nombreux noms de lieux : forêt de Woëvre, Fresnes-en-Woëvre etc., que l'on ne songera jamais à transformer.

Evidemment la prononciation de Woë se rapproche assez de voi, mais est-ce une raison pour toucher à cette forme consacrée par le temps? A ce compte, il faudrait écrire Lan et non Laon, Sône et non Saône, Crane et non Craonne, Ste-Menou et non Menehould, L'Ene et non l'Aisne, qui souscrirait à de telles métamorphoses ?

Un journal qui mène avec beaucoup de constance et d'esprit la lutte contre les déformations du langage et de l'orthographe — j'ai nommé le *Figaro* — a pris parti pour Voivre et cherche à l'imposer. Oserait-il imprimer Lan quand il s'agit du chef-lieu de l'Aisne ?

Une autre raison de respecter Woëvre, c'est qu'il y a plusieurs forêts ou noms de lieux appelés Voivre ou Vaivre, même en Lorraine Et ces mots veulent dire infestés de vipères. En donnant la forme Voivre à la Woëvre on prête à une confusion qu'il faut éviter maintenant que la Woëvre est devenue une des régions historiques de la France.

Donc, laissons à l'antique *pagus Vabrensis* sa forme Woëvre, qui se rapproche plus que Voivre de la prononciation locale : Vouavre, avec une nuance dans l'a rapprochant un peu de è. Cela d'ailleurs est plus facile à dire qu'à expliquer.

AUDOUIN-DUMAZET.

—

Le corps de Saint Vincent de Paul à Saint-Lazare. — Est-il vrai que le corps de saint Vincent de Paul soit encore conservé à Saint-Lazare ?

UN ADMIRATEUR.

—

Les compagnies de routiers. — Je désirerais connaître une étude générale sur les compagnies de *routiers*, sur leurs chefs ainsi que sur les bandes armées, en ce qui concerne particulièrement le Sud-Ouest de la France ou région limitrophe ?

D. SANDREL.

—

L'imprimerie à Angers. — Quels ont été les commencements de l'imprimerie à Angers ?

UN FURETEUR.

—

L'actrice Clairville. — Je voudrais avoir quelques renseignements biographiques sur la chanteuse d'opéra Clairville, qui a fait, avant, pendant et après la Révolution, les beaux jours des théâtres de Bordeaux, de Toulouse et d'autres lieux, et qui vivait encore vers 1820.

ERN. L...

—

Fouquier d'Hérouel et Fouquier-Tinville. — Le premier était-il le neveu du second ?

Le *Dictionnaire des Parlementaires* dit seulement qu'ils appartenaient à la même famille.

On m'affirme que Fouquier-Tinville avait un frère aîné né à Hérouel (Aisne), qui se faisait appeler Fouquier d'Hérouel.

Le fils de celui-ci, représentant de l'Aisne à l'Assemblée législative, siégea à droite et adhéra au Coup d'Etat ; il fut nommé par L.-N. Bonaparte, membre de la Commission consultative, et sénateur le 26 janvier 1852. Il ne jouit pas longtemps du traitement sénatorial de 30 000 francs ; il mourut à la fin de 1852.

Il était né en 1784 ; il avait donc encore connu Fouquier-Tinville. Etait-il réellement le neveu de l'odieux personnage de la Terreur ?

PAUL MULLER.

—

Mlle Le Sénéchal de Kercado. — Le nom d'une demoiselle Le Sénéchal de Kercado, que je rencontre dans un article sur Beauvau, officier vendéen, m'incite à poser une question à laquelle un de nos excellents confrères de l'*Intermédiaire* pourrait peut-être répondre.

Le 24 juin 1805, le théâtre de l'Opéra-Comique donnait, non sans quelque succès, la première représentation d'un opéra-comique en un acte intitulé *la Méprise volontaire* ou *la Double leçon*, paroles de Duval, musique de Mlle Le

Sénéchal de Kercado, l'un des rares compositeurs féminins qui aient abordé le théâtre. Fétis avait omis cet ouvrage et son auteur, que j'ai mentionnés dans mon Supplément à son livre. Mais, quelles qu'aient été mes recherches, il m'a été impossible de rien découvrir touchant Mlle Le Sénéchal de Kercado : lieu et dates de naissance et de mort, particularités de l'éducation musicale, noms de professeurs, tout m'est resté inconnu. Et cette manifestation artistique est restée unique de sa part ; non seulement elle n'a jamais reparu à la scène avec un autre ouvrage, mais je ne sache pas qu'elle ait publié aucune composition soit vocale, soit instrumentale. Il y a là un petit mystère que j'ai vainement cherché à percer. Je serais reconnaissant à celui de nos collaborateurs qui pourrait m'ouvrir la voie à de nouvelles recherches.

ARTHUR POUGIN.

—

Benjamin de Lessert, 1773-1843. — Benjamin *De Lessert*, 1773 + 1843, a-t-il été créé baron le 19 septembre *1810* ? certains de ces biographes disent *1812*

GROLL.

—

Mérimée et Panizzi. — Les hasards d'un rangement de bibliothèque m'ont amené à relire les deux volumes de lettres de Mérimée à Panizzi éditées en 1881 par M. Louis Fagan. Celui-ci était attaché au *British Museum* dont Panizzi, ancien proscrit italien, fut, je crois directeur.

Ces lettres sont curieuses, mais je ne pense pas qu'un français les eût publiées vingt ans à peine après la mort de l'auteur. En effet, cette publication de billets intimes et confidentiels où Mérimée se laisse toujours aller à l'impression du moment, sont une véritable trahison. Les jugements sommaires sur Garibaldi, Pie IX, Antonelli, Cavour, Thiers, Lincoln, le peuple américain, sont d'une rare violence. Le voltairien qu'était Mérimée se montre à nous comme un réactionnaire fanatique, ennemi même du suffrage universel.

Quelques anecdotes un peu vives, quoique visiblemet retouchées, ne nous apprennent pas grand'chose. L'éditeur étant étranger n'a pu les éclairer par des notes ni lever le masque des personnages.

Mais la lecture de ces deux volumes nous intrigue fort sur le compte de Panizzi. En dépit de ses mérites comme administrateur et comme bibliophile, comment se fait-il que sans cesse l'Empereur, l'Impératrice, le prince impérial, la princesse Mathilde, la comtesse de Montijo, les dames les plus en vue de la cour des Tuileries, s'informent auprès de Mérimée du vieux carbonaro, lui envoient leurs souvenirs amicaux, lui offrent l'hospitalité lors de ses voyages en France ? Quelle est la clef de ce mystère ?

M. P.

—

Oberthur, graveur. — Connaît-on ce graveur dont je possède une eau-forte d'assez grande dimension représentant la cathédrale de Strasbourg et signée *F. J. Oberthur fecit argent. 1818.*

Cette pièce est traitée au point de vue architectural, l'artiste s'est-il spécialisé dans ce genre ?

ROLIN POETE.

—

Général Pierre. — Qui était un général *de Pierre*, baron de l'Empire.

Il avait laissé deux filles mariées à Trieste et mortes à la fin du siècle dernier.

GROLL.

—

Maison de Rabastens. — Je remercie les aimables érudits qui viennent de répondre à la demande faite au sujet du Cardinal Pilfort de Rabastens, et serais très désireux de connaître l'origine, et la descendance de la Maison de Rabastens, qui possédait des armoiries, presque semblables à celles de la Maison de La Fite, seigneurs de Pelaporc (XIII), Pelleporc (XVII) et qui porte *d'azur au lion d'or, couronné d'argent, armé et lampassé de gueules, à la bordure d'or, chargé de 11 merlettes de sable affrontées.*

B.P.

—

Rethel de la Brétèche. — Un lecteur de l'*Intermédiaire* pourrait-il donner des détails sur cette famille ? Un Edme Rethel de la Brétèche appartenait à l'administration des fermes à la fin du XVIIIe siècle. Ne pas confondre avec les Richard

de la Brétèche ni Roettiers de la Brétèche à moins que, dans les actes, le nom de Roettiers se soit mué en Rethel.

QUATRELLES L'EPINE.

—

Général Richter. — Qui était le général Richter, créé baron le 25 mai 1809.

A-t-il laissé des descendants ?

GROLL.

—

Treyssac de Vergy. — Pourrait-on m'indiquer où je trouverais des renseignements sur ce personnage peu connu, mais qui joue un certain rôle dans l'affaire du Chevalier d'Eon et du Comte de Guerchy, ambassadeur de France à Londres en 1763 ?

ERN. L...

—

Manteau des Pairs de France. — Les pairs de France, créés sous Louis-Philippe, (Loi de 1831) sont-ils, en art héraldique, assimilés aux pairs de l'ancienne monarchie, et peuvent-ils utiliser le manteau, comme ornement extérieur de leurs armes ? Sous le 2° empire, le cardinal Donnet, et Mgr Sibour, archevêque de Paris, ornaient leurs armoiries d'un manteau, probablement en qualité de sénateurs.

Que faut-il penser de ces coutumes ?

B. P.

—

Armes de la Compagnie d'Occident (devenue Compagnie des Indes). — Je connais la description de ces armes concédées au mois d'août 1717, mais où puis-je en trouver la reproduction ? Car il me parait impossible de reconstituer «... une pointe ondée d'argent sur laquelle sera couché un fleuve au naturel appuyé sur une corne d'abondance.. » J'aurais besoin de savoir de quelle façon était figuré le Mississipi.

T. V. M.

—

Dupont de Nemours : armoiries. Je serais très reconnaissant à la personne qui voudrait bien me faire connaitre les armoiries de la famille Dupont de Nemours, aujourd'hui établie en Amérique, et celle de la famille Dupuy de Pauligné, des environs de Limoux (Aude). Cette dernière famille subsiste-t-elle ?

LASCOMBES.

Armoiries du général Dutruy. — Quelque aimable confrère pourrait il m'indiquer les armoiries du général de l Empire : *Dutruy*, né 1762 † 1836.

GROLL.

—

Ex-libris à déterminer : mont d'argent. — Ecu ovale.

D'azur à un mont (d'argent ?) mouvant d'une mer de ? surmonté d'un soleil d'or à 8 rais.

Casque de face avec ses lambroquins surmonté du même soleil.

Devise : *Oriens ex alto.*

En bas de l'écu, une tenture portant une salamandre entourée de flammes surmontée du mot *Durabo.*

Encadré de 2 filets.

100/70 mm.

H. A.

—

Ex-libris à déterminer : lion d'or rampant. — *D'azur à un lion d'or rampant armé et lampassé, accompagné de 5 besants d'or en orle.*

Ecu ovale encadrement en rocailles.

2 filets

Veyrier, sculpteur.

80/65 mm.

H A.

—

Fer de reliure : trois massacres de cerf. — Sur un volume relié en veau, (traduction de Columelle par C. Cotereau, 1551) in-4°, se trouvent frappées les armes suivantes.

De... à trois massacres de cerf à (3 branches) 2 et 1.

Heaume de profil, accompagné d'amples lambrequins.

A qui attribuer ces armes ?

H. A.

—

Devise de Jean Grolier. — D'où est tirée la devise *Portio mea Domine sit in terra viventium*, gravée au verso des couvertures des reliures les plus recherchées de Jean Grolier.

UN BIBLIOPHILE NORMAND.

—

Stultorum nomina semper ubique jacent. — Connait on l'auteur, ainsi que l'origine de cette locution ?

YSEM.

Inscription romaine en Algérie : « Vanari ». Où se trouve cette inscription romaine en Algérie ?

VANARI	LAVARE
LUDERE	RIDERE
OCCEST	VIVERE

BINGO.

—

O Beata solitudo ! O sola beatitudo ! — Cette heureuse trouvaille est attribuée à saint Bernard.

Un obligeant confrère pourrait-il me dire dans quel ouvrage du saint abbé de Clairvaux j'en trouverais la confirmation ? GEO FILH.

—

On ne détruit que ce qu'on remplace. — Cette « admirable maxime », « la plus profonde sentence politique du XIXe siècle » est attribuée par Auguste Comte à Napoléon III, chez qui elle est « restée stérile ». (*Catéch. positiviste*, préface ; *Polit.*, IV, 395). Je l'ai trouvée sous la forme — *On ne détruit réellement que ce qu'on remplace* — dans une lettre au général Piat (*Œuvres* de NAPOLÉON III, tome III, p. 18). Mais dans un ouvrage, *Biographie de tous les ministres depuis la Constitution de 1791 jusqu'à nos jours* (1825), à la page 196, on avait déjà dit : « Danton paraissait avoir la conviction de la vérité de ce principe politique, « qu'il n'y a de vraiment détruit que ce qui est remplacé ». Peut-on savoir l'auteur de ce livre ? Et cette sentence se trouve-t-elle formulée ailleurs ?

JOSE FELICIANO-DE-OLIVEIRA.

—

« Du spectacle d'hier, affiche déchirée ». — De qui est ce vers ?

B. Z. B.

—

Renan et l'avenir de la France. — J'ai lu, il y a quelque temps déjà, dans une publication dont j'ai oublié le titre, que Renan, peu après la guerre de 1870, aurait répondu à un jeune patriote plein d'enthousiasme qui venait l'entretenir de la régénération de la France et des idées de revanche en cours à cette époque : « Jeune homme, la France se meurt ; ne troublez pas son agonie ».

Je serais curieux de savoir à qui Renan a fait cette réponse. Ne serait-ce pas à Paul Déroulède ? Mais est-il certain que Renan ait prononcé sur notre pays cet arrêt décourageant que l'héroïque résistance de nos armées depuis vingt mois, et surtout la fin glorieuse de son petit-fils Ernest Psichari se sont victorieusement chargées de démentir ?

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

—

Poyanne. — Quel est l'auteur d'un roman-pamphlet, passablement filandreux, intéressant tout de même, qui a pour titre : *Les apparences trompeuses, ou les Amours du Duc de Nemours et de la marquise de Poyanne.*

In-18 de 344 pages.

Inutile, aux amateurs d'histoire locale de se déranger. On y apprend tout juste que Poyanne est après Bordeaux. Mais l'ouvrage semble écrit plutôt du temps de la Fronde et doit être rarissime. En connaît-on l'auteur ? AURIBAT.

—

Envoi d'Honoré de Balzac. — Une édition originale des *Scènes de la vie privée* (1830) que je possède, porte sur le faux-titre un envoi de l'auteur à une personne dont le nom est à moitié déchiré. On peut lire encore ceci :

à monsieur Ker...
témoignagne d'une profonde admiration
H. BALZAC.

J'ai vainement cherché dans la correspondance de Balzac et dans ses nombreuses biographies le nom d'un de ses amis commençant par la syllabe à consonnance bretonne du destinataire. Parmi ses contemporains, je ne trouve guère qu'un écrivain du nom d'Amédée Kermel ; mais c'est un auteur de troisième ordre, qui n'a laissé qu'un roman intitulé : *Une âme en peine* et plutôt recherché pour son frontispice dessiné par Tony Johannot que pour son mérite littéraire.

Quel pouvait bien être ce personnage à qui Balzac, qui n'admirait guère que lui-même, adressait un hommage aussi flatteur ?

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

—

Financiation. — Que pensent de ce mot ceux qui, avec raison — à mon avis, du moins — regrettent les néologismes « relationner, réceptionner ? »

Il est employé dans le sens d'organisation d'une affaire au point de vue financier ; tous les jours on le voit imprimé.

LA COUSSIÈRE.

Réponses

—

Noms de navires marchands japonais (LXXIII, 92, 204). — M. Dautremer, ancien premier interprète à la légation de France à Tokio, professeur de langue japonaise à l'Ecole des Langues Orientales, à qui j'avais communiqué les notices publiées par l'*Intermédiaire* sur la signification du mot *Maru*, me répond par la lettre suivante qui confirme, en les complétant, les explications que j'ai données :

Bièvres, 18 mars 1916.

Mon cher ami,

Voici ma réponse : *Maru* ne s'applique en aucun cas aux navires de guerre. Ces derniers portent le nom de *Kwan*, bateau de guerre : ex : Fujiyama Kwan = le navire de guerre Fujiyama.

Maru n'est pas un terme générique qui signifie bateau, navire. *Maru* signifie *rond*, et aussi quelque chose de complet, sans doute parce que le rond est quelque chose de complet, de parfait ; il veut dire *un tout*, *une unité*. C'est pourquoi, sans doute, on l'appliquait aux navires japonais ou jonques ; on continue à l'appliquer aujourd'hui aux navires de commerce ; la flotte de guerre actuelle, chose toute moderne, ayant adopté le terme *Kwan* qui veut dire positivement navire de guerre.

Ce terme *maru* ne s'appliquait pas seulement aux bateaux et jonques, mais aussi aux différentes parties d'un château fort, aux sabres renommés. Il désigne aussi le pavillon japonais *Hi no maru* ou le rond du soleil, mais ici, le sens n'est pas douteux ; c'est bien *rond* qu'il signifie. Dans tous les autres cas : navires, sabres, pièces d'armures, instruments de musique etc..., il faut évidemment prendre le sens de *unité*, *tout complet*.

L'origine de ce terme est,en effet, obscure, ainsi que le dit M. Chamberlain, mais je crois que l'explication que je donne est vraisemblable ; quand on connaît les deux significations différentes du caractère japonais *maru*, c'est l'explication logique.

Quant au nom de *Ko*, et non *Kô*, que l'on ajoute aux noms de jeunes filles, il faut distinguer; on le dira à une gamine de sept ou huit ans au plus, jamais à une jeune fille.

Sakura ko, petite Sakura.

Mitsu ko petite Mitsu,

C'est un terme d'amitié envers les petites filles.

A une jeune fille on dit O Sakura san, o Mitsu san.

Bien affectueusement à vous,

DAUTREMER.

Au surplus, l'*English-Japanese dictionary*, de Hepburn et le *Dictionnaire Japonais-Français* de Le Maréchal donnent du mot *maru* les mêmes acceptions différentes et sont d'accord pour lui attribuer, dans les noms des bateaux de commerce, le rôle d'un simple suffixe.

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

—

Avanies subies par les représentants des Puissances chrétiennes auprès de la Porte (LXXIII, 90, 197). — Le général Aubert-Dubayet put, en effet, se soustraire aux exigences les plus humiliantes infligées jusqu'alors aux représentants des puissances chrétiennes auprès de la Porte.

Néanmoins il ne fut autorisé à entrer à Constantinople que de nuit, sans aucun appareil et ce fut seulement au bout de trois mois et demi qu'il obtint une audience du Sultan qui, suivant la coutume, lui fit faire antichambre durant de longues heures avant de le recevoir mais ne lui imposa, du moins, aucune humiliation, (28 nivôse an V, 7 janvier 1797).

Neuf ans plus tard,le général Sébastiani, ambassadeur de Napoléon Ier, fut accueilli plus honorablement encore par le même sultan Sélim qui, faveur insigne, l'autorisa à garder ses armes pendant l'audience et, au lieu de lui répondre, suivant l'ancien usage, par une inclination de tête ou un simple monosyllabe, eut une longue et amicale conversation avec lui.

Notre savant confrère le « bibliophile Comtois » pourrait-il me dire si, à cette date (1806) les représentants des autres puissances chrétiennes auprès de la Porte étaient également exempts des avanies infligées à leurs prédécesseurs ?

J. W.

—

Mesdames Adélaïde et Victoire de France (LXXIII, 140, 245). — On trouve les détails les plus circonstanciés sur le transfert et la déposition des restes mortels de Mesdames de France dans l'excellent ouvrage du comte de Fleury : *Femmes célèbres de la Révolution*.

FROMM de *l'Univers*.

***

Dans son ouvrage sur *les grandes Dames pendant la Révolution et sous l'Empire* (Henri Vivien, 1900, in-8°), le comte Fleury explique de la façon suivante le retard apporté à l'inhumation à Saint-Denis des deux tantes de Louis XVI :

Un des premiers soins de Louis XVIII, à sa rentrée en France, avait été d'ordonner la translation de leur dépouille mortelle dans la basilique de Saint-Denis. Mgr de la Tour, alors évêque de Moulins, fut naturellement chargé de cette mission. Une frégate l'emmena à Trieste et rapporta les deux cercueils à Toulon, au moment où les Bourbons reprenaient une seconde fois la route de l'exil. Le curé de Toulon, l'abbé Michel, depuis évêque de Fréjus, s'entendit avec les autorités et le funèbre dépôt fut respecté. Quand Louis XVIII fut rentré aux Tuileries, Mgr de la Tour acheva sa mission et présida à l'inhumation des deux filles de Louis XV dans les caveaux de Saint-Denis.

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

—

La tête de la princesse de Lamballe (LXXII; LXXIII, 104, 152, 198, 266). — Dans l'article J. W. Lire 1793 au lieu de 1773.

—

Les Bourbons Arsacides (LXXII; LXXIII, 50, 156). — Au sujet de la question posée, ayant été amené à parler d'une maison princière qui compte encore de très distingués représentants, et l'ayant qualifiée « d'origine Russe », M. S. R., me répond que cette origine ne se justifie que si l'on admet comme « Russe », l'origine scandinave dont elle est issue. C'est l'évidence même, et je désire seulement plaider « non coupable » et informer mon distingué correspondant que je n'ai fait que répéter l'erreur — si erreur il y a — des historiens de cette maison qui la consacrent eux-mêmes, « d'origine Russe », « établie d'après l'histoire des *Roxolans*, l'histoire de Pologne, celle de Kiew et, en partie, d'après les Documents et livres de fondations des cathédrales et des couvents Russes, en partie d'après les actes les plus anciens de cette famille ». (Luck 1793). Je n'ai donc fait que suivre les rrements d'autrui n'étant, pour ma part, ni historien ni généalogiste.

E. R. F.

Un mariage manqué de Barras (LXXIII, 235). — L'éphémère fiancée de Barras se nommait Marie-Anne ; elle n'avait que deux années de moins que le futur Directeur, étant née le 22 octobre 1757 de Jacques de Saint-Remy et d'une fille de basse condition nommée Marie Josset, qui avait été sa maîtresse avant de devenir sa femme. Ils avaient déjà un fils, Jacques, qui servit comme officier dans la marine royale et mourut à l'âge de trente ans et une fille, Jeanne, qui devint la tristement célèbre comtesse de Valois.

Jacques de Saint-Remy descendait directement du roi de France Henri II et de Nicole de Savigny, épouse d'un seigneur nommé Jean de Ville. C'était un triste sire, un déclassé qui se ruina rapidement et mourut de misère à l'Hôtel-Dieu de Paris. Sa veuve abandonna, pour suivre un soldat de fortune, ses enfants qui durent mendier pour vivre et furent recueillis et élevés par la marquise de Boulainvilliers. Jeanne de Saint-Remy, qui avait été placée par son père comme servante chez un fermier nommé Durand, dont elle était la filleule, fut, grâce à la marquise, admise en 1776, ainsi que sa sœur, au couvent de Longchamp, dont toutes deux s'échappèrent six ans plus tard pour se réfugier à Bar-sur-Aube. Mme de Boulainvilliers leur ayant retiré sa protection à la suite de cette escapade, l'aînée eut les aventures que l'on connaît ; Marie-Anne devint chanoinesse dans un chapitre d'Allemagne et mourut dans la plus complète obscurité.

(Voir, au sujet de cette descendance de Henri II, *Les Bâtards de la maison de France*, par le marquis de Belleval, ainsi que son travail sur *les derniers Valois*. Librairie Henri Vivien, 51, rue Blanche).

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

—

Le comte de Chambord. — Où il descendit à Paris (LXXII; LXXIII, 49, 195). — M. de Reiset rappelle que Monsieur le comte de Chambord se servit d'un vulgaire fiacre dans sa course à travers Paris, en 1871.

J'ajouterai un trait qui a été rapporté, à l'époque.

Le cocher dudit fiacre, voyant l'émotion de l'auguste voyageur, inconnu de

lui, en présence des ruines du château des Tuileries, lui dit familièrement : « N'vous inquiétez pas, mon bourgeois, on rebâtira çà ! »

H. de L.

*
* *

Lire colonne 197, ligne 22 : depuis près d'un *demi* siècle au lieu d'un siècle.

Le Vicomte de Reiset.

—

L' « union sacrée » en Amérique (LXXIII, 147, 249). — p. 249, au début du second paragraphe de ma note, il y a (ligne 3) « John Jny », au lieu de « John Hay » ; et, à la 1re ligne du paragraphe suivant, « 7 mai 1841 », au lieu de « 7 mai 1861 ».

Kerallain.

—

La veuve du Maréchal de Richelieu et Napoléon III (LXXII ; LXXIII, 199). — Bel exemple de longévité physique... et littéraire.

M. Ernest Prarond, écrivain picard, beau-frère de M. de Chennevières qui fut l'un des conservateurs du Louvre, est mort il y a 3 ans à Abbeville, sa ville natale. En 1912, il publiait encore des articles d'érudition dans les journaux et revues de la Somme ; et son premier ouvrage : *Une Révolution chez les Macaques*, parue chez Michel Lévy, datait de 1863. Près de 70 années de production littéraire, c'est beau ! M. Ernest Prarond avait, d'ailleurs, connu Balzac et était l'un des commensaux de Baudelaire.

Hector Hogier.

—

Une colonie grecque a-t-elle existé dans les landes de Gascogne (T. G., 378). — Cette curieuse question posée il y a quelque vingt-cinq ans dans l'*Intermédiaire* a provoqué plusieurs réponses intéressantes (vol. XXV). Comme arguments à l'appui, le principal était la consonnance tout à fait grecque des noms actuels de très nombreuses localités situées dans les deux départements de la Gironde et des Landes. On citait aussi des noms de famille ; et, en fait de traces historiques, des auteurs anciens comme Ammien Marcellin et Timogène d'Alexandrie. Ces derniers auraient, paraît-il, mentionné l'établissement de colonies Doriennes sur les côtes de l'Océan.

Comme problème philologique à résoudre, il est fâcheux que notre collaborateur Daron, si ardent champion des origines grecques de la langue française, nous prive depuis longtemps des considérations étymologiques qui avaient si peu de succès auprès de nos hellénistes, mais qui n'en étaient pas moins curieuses pour des ignorants comme moi.

Pour en revenir à notre question, une observation récente me semble se rapporter au même sujet :

Dans le département des Landes, et particulièrement dans le Marensin, il existe pour les mulets un mode d'attelage tout à fait original et que l'on ne remarque dans aucune autre région de la France. C'est un bât, en forme de cadre long à compartiments dans lequel sont attachés deux mulets, leur cols engagés dans les deux compartiments extrêmes, et assez éloignés l'un de l'autre. Il paraît que dans les chemins affreux des immenses forêts de pins, ce mode d'attelage donne plus d'aisance aux bêtes de somme et leur permet de profiter des ornières, souvent en contre-bas l'une de l'autre et qui constituent les seuls pistes praticables.

Or je viens de voir des photographies du port de Salonique, où précisément les mêmes attelages sont parfaitement reconnaissables. C'est une coïncidence qui, dans la question actuelle, méritait, je pense, d'être signalée.

Rolin Poete.

—

L'incendie de la flotte romaine par Archimède (LXXIII, 139, 276). — Celui qui se voua toute sa vie au problème de l'utilisation mécanique et chimique de la chaleur solaire, se nommait Mouchot ; vers le milieu du dernier siècle, il était maître répétiteur au lycée de Dijon, où je l'ai bien connu

En ces temps très lointains, il avait déjà pour dada cette utilisation de la force calorique des rayons solaires et ce fut pour toute sa vie ; c'était un brave homme, aimé de ses élèves qui souriaient un peu de sa monomanie chimique et aussi de sa personne non dépourvue de bizarrerie ; mais cela n'allait pas bien loin. Je pense que M. Gustave Noblemaire, directeur honoraire du P. L. M Un brillant élève du lycée de Dijon en ce temps, doit avoir conservé le souvenir cordial de son ancien maître d'études. Il me semble que le grand miroir concave hémisphé-

rique dont parle le collaborateur V. A. T. figura dans le jardin de Trocadéro, à l'Exposition universelle de 1878 ; mais il servait à échauffer de l'eau non à la cuisson

Mouchot est mort il y a quelques années à Paris, dans un état voisin de la gêne, non toutefois dans la misère. Je crois que ses idées et ses tentatives sur l'utilisation dynamique de la chaleur solaire ont été ensevelies avec lui. Qui oserait affirmer, cependant, que ce modeste chercheur possédé toute sa vie d'une idée fixe, ne fut pas un précurseur ? L'emmagasinement de la force inépuisable de la chaleur solaire n'est-il pas, comme l'utilisation des marées, un des problèmes que résoudra l'avenir et peut être un avenir prochain ?

Exhumera-t on alors la mémoire du pauvre chercheur méconnu et inconnu, mort trop tôt ?

H. C. M.

—

Préteur de Strasbourg (LXXII, 236, 388; LXXIII, 201). — Je n'ai pas à ma disposition, sur le nombre et les fonctions des officiers municipaux de la petite ville alsacienne de Marmoutier, des renseignements assez précis pour répondre à la question de notre confrère Bibl. Mac. Je ne sais pas à quoi correspondait la qualification de *senator*. *Consul* était parfois employé comme synonyme latin de *bourgmestre*. Mais je crois pouvoir affirmer que, si l'un de ces officiers était qualifié de *prætor*, ses fonctions et sa situation n'avaient rien de commun avec celles du haut fonctionnaire qui représentait le roi de France auprès du Magistrat de la capitale de l'Alsace. Mon savant ami, M. L. Spach, me paraît avoir très exactement traduit, dans ce cas, *prætor* par *prévôt*, c'est-à-dire, en langage moderne, par maire de la localité.

Dans l'*Armorial de la Généralité d'Alsace*, dressé en 1696 et dans lequel tous les particuliers un peu notables et les grands et petits fonctionnaires ont été plus ou moins contraints de se faire inscrire et « blasonner », moyennant une taxe de 20 livres, il y a une infinité de maires de villages ou de petites villes, tous titrés *prévôts*, quelle que fût leur appellation dans le dialecte de la province.

Pour le dire en passant, ce document héraldique officiel donnerait, encore aujourd'hui, aux familles, de précieux renseignements sur leurs ascendants de la fin du XVIIe siècle, s'il n'avait pas été dressé en 1696 (puis publié à Colmar en 1861) par des personnes qui connaissaient mal la langue et la géographie du pays ; il fourmille, presque à chaque page, d'erreurs grossières quant aux noms des lieux et des personnes (sans parler des blasons historiques, dont beaucoup sont fautifs).

ERNEST LEHR.

—

Sainte Geneviève, patronne de Paris ou de toute la France (LXXIII, 139, 252). — Le vocable de Patronne de la France donné à Sainte Geneviève dans l'invocation prescrite par le Cardinal de Paris, pour le temps de la guerre, n'est pas nouveau. En 1723, un professeur ou un étudiant de l'université de Wittenberg, certain Geo. Wallinus, publiait une *Disquisitio historico theologica* ayant pour titre, *De S. Genoveja Parisiorum et Galliae patrona*, in 8, avec 4 fig. (Catal. 102 de Ludw. Rosenthal, de Munich).

Pour les anciens latins le mot *Urbs*, employé seul, signifiait la ville par excellence, Rome : comme en France nous disons la Capitale, pour Paris, et je crois qu'il en est de même dans les autres pays. Dans le latin ecclésiastique *Urbs* a conservé le même sens, quand rien ne vient expliquer qu'il soit question d'une autre ville. Dans le cas présent, l'invocation étant prescrite pour Paris et son diocèse, l'emploi du mot *Urbs* me paraît justifié.

Cela me rappelle le plaisant contresens commis voilà quelques années par un bon chanoine romain. Ayant à traduire le titre de l'ouvrage du jésuite Daniel Papebroch., *Annales Antwerpienses ab urbe condita ad annum 1700*, il écrivit et imprima sans la moindre hésitation : Les Annales de la ville d'Anvers depuis la fondation de Rome. On en rit encore.

ARCH. CAP.

—

Chapelle N.-D. de Tout-Ayde (LXXII, 238). — On trouvera des renseignements sur la statue de la Vierge, dite de Notre-Dame-de-toute-Aide, dans ma communication à la Commission du Vieux Paris, sur l' « Abbaye-aux-Bois ». (Voir

P. V. de la Commission du 9 décembre 1905).

Quant au sort réservé à cette image vénérée après la démolition du célèbre monastère, on ne saurait douter qu'elle fut emportée par les religieuses au moment de leur départ. Peut-être la placèrent-elles dans le bâtiment qui échappa à l'expropriation, contigu au couvent, et que l'Etat laissa alors comme maison de retraite aux plus âgées des chanoinesses de Saint-Augustin ?

Quoi qu'il en soit, au mois d'octobre 1906, assistant d'un œil attristé à la disparition du cher asile de Mme Récamier et de Chateaubriand, j'ai pu lire et copier, sur un panneau de bois gisant dans la cour d'honneur, provenant de l'autel de Notre-Dame-de-toute-Aide, et destiné à être converti en cotrets, l'inscription peinte ci après :

Cette statue miraculeuse fut bénite en 1618, par Saint-François de Sales, au monastère des Filles-Dieu. En 1792, trois religieuses l'emportèrent, se fixèrent à l'Abbaye-aux-Bois en 1816, et en firent don à cette communauté en 1824.

(Voir *P. V. de la Commission du Vieux Paris* du 10 novembre 1906).

LUCIEN LAMBEAU.

—

Le Château de Maisons (LXXIII, 141). — Le journaliste et littérateur Henri Nicolle, né à Paris le 30 octobre 1819, est mort en 1863. On trouve une notice sur sa vie et ses écrits dans les deux premières éditions du *Dictionnaire des contemporains* de Vapereau.

—

Cathédrale de Strasbourg (T. G. 855). — Question restée sans réponse depuis bientôt quarante ans. Il s'agit d'une chanson écrite sous forme de rébus et qui figurerait sur la face méridionale de la Cathédrale L'*Intermédiaire* possède heureusement une quantité de nouveaux correspondants depuis l'année 1877 et nous pourrions peut être espérer maintenant une réponse.

ROLIN POÈTE.

—

Lieu de naissance de saint Ambroise (LXXIII, 93, 206). — Presque tous les biographes font naître l'archevêque de Milan a Trèves. parce que son père était préfet du prétoire des Gaules. Mais les Bollandistes le font naître à Arles. André Thévet dans les *Hommes illustres* le fait naître à Rome et cela explique comment on montre dans cette ville, une maison des Ambroise avec trois chambres, un pour le saint, un pour sa sœur et l'autre pour sa mère. Dans le livre qu'il a consacré à saint Ambroise, Monsieur l'abbé Baunard a traité tout au long la question de la naissance du saint, mais il ne semble pas être parvenu à élucider complètement cette question, qui restera toujours un peu conjecturale.

E. GRAVE.

***

Erratum : *Au lieu de* : où son père Pratorio était préfet, *lire* : où son père était préfet romain du prétoire.

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

—

Cyprien Bérard (LXXIII, 93, 253). — Voici quelques nouveaux détails sur Cyprien Bérard et sur ses entreprises théâtrales.

En 1820, le privilège accordé au Gymnase (devenu le théâtre de Madame) ayant porté un coup mortel au Théâtre du Vaudeville, Désaugiers en céda la direction à Cyprien Bérard. Le théâtre était alors situé rue de Chartres, petite rue aujourd'hui disparue qui reliait la place du Carrousel à celle du Palais-Royal. Bérard ne manquait ni d'intelligence ni de moyens d'administration et sa gestion fut assez heureuse pendant la première année ; mais ayant eu une affaire d'honneur avec un jeune auteur, il reçut une blessure grave qui mit ses jours en danger et le retint pendant un an éloigné de son théâtre. La seule pièce dont les chroniques de l'époque nous aient laissé le souvenir est l'*Ecole des Ganaches*, par A. Dartois, Francès et Gabriel, représentée le 6 janvier 1824 ; c'était une parodie de l'*Ecole des Vieillards* de Casimir Delavigne.

A la demande des actionnaires du Vaudeville, le ministre de l'Intérieur, Corbière, rappela en 1825 Désaugiers à la direction de ce théâtre, après un an de procès et de querelles et accorda à Cyprien Bérard le privilège d'un nouveau théâtre avec la faculté de le bâtir là où il voudrait.

Un capitaliste du nom de Langlois fournit les fonds et l'architecte de Guerchy éleva, au coin de la place de la

Bourse et de la rue des Filles Saint-Thomas, un théâtre qui prit le nom de *Théâtre des Nouveautés* et devint plus tard le Vaudeville que fit disparaître en 1869 le percement de la rue actuelle du Quatre Septembre. Bérard en prit possession le 1er mars 1827. Il y fit représenter le 5 mai suivant *M. Jovial* ou l'*Huissier Chansonnier*, par Théaulon et Chocquart ; mais, malgré le grand succès qu'eut cette pièce, il ne fut pas plus heureux dans cette nouvelle entreprise qu'il dut céder au bout d'un an à son bailleur de fonds Langlois, associé à un sieur Crosnier. Bérard se retira avec une pension annuelle qu'il devait toucher jusqu'en 1840, terme fixé pour l'expiration de son privilège.

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

—

Vicomte de Borelli (LXXIII, 188) — Dans ma prime jeunesse, je me souviens d'avoir vu et admiré dans les salons de Bordeaux le vicomte de Borelli. Puis-je ajouter que pour ressembler davantage à Napoléon III, dont il avait les traits, il dansait comme lui ? Puis-je dire qu'ayant quitté l'armée assez jeune, il crut devoir y rentrer pour y reprendre une situation toute d'honneur et que c'est à cette occasion qu'il ne put y revenir que comme officier dans la Légion Etrangère, où il se couvrit de gloire au Tonkin ?

Emmanuel-Raymond de Borelli, fils d'un général, naquit au château du Taillan, dans la Gironde, en 1837. En 1856 il entrait à Saint-Cyr. Il fit la campagne d'Italie (blessure) ; la guerre de 70 le trouva capitaine. Il démissionna en 74. L'année suivante il fut nommé lieutenant-colonel du 18e régiment de cavalerie territoriale. Rayé des contrôles de l'armée en 80, il obtint en 1883 d'être capitaine au 1er Etranger et montra une bravoure extraordinaire aux combats de Yoc et de Tuyen-Quan. Il était officier de la Légion d'honneur. Il est mort en 1906 laissant plusieurs enfants de Mlle d'Angone épousée en 1872. Parmi ses poésies citons : *Sursum Corda* et *Rana*, couronnés par l'Académie ; *Souvenirs à la Légion Etrangère*.

LA COUSSIÈRE.

* * *

Le *Progrès militaire*, du 16 avril 1887 a reproduit, en partie :

Légion étrangère... pièce de vers consacrée « à ses hommes qui sont morts » par un des plus brillants officiers de notre 1er régiment étranger, le capitaine de Borelli, nommé officier de la Légion d'honneur, pour sa belle conduite au Tonkin... strophes [d'un] souffle vigoureux et pénétrant... que publie *La Nouvelle Revue* du 15 avril.

J'ai lu aussi *Le Jongleur*, poésie par le vicomte de Borelli, en 1891, dans le *Journal des Sténographes*, du 6 décembre.

SGLPN.

—

Cattelain, graveur (LXXIII, 188). — Je ne connais pas les dates de la naissance et de la mort de Cattelain, mais je me rappelle qu'au mois de juin 1870 il était à Nantes et tenait ses assises en un café de la rue Molière ou mes amis et moi, et sans doute bien d'autres Nantais, venaient le trouver pour avoir moyennant le prix fixe de 5 fr. leur caricature aux crayons de couleur (et toujours de profil, avec les attributs de nos professions ou de nos sports favoris, avocats, canotiers, chasseurs, pêcheurs, etc.).

Parti à l'armée de la Loire en novembre de la même année je l'ai perdu de vue, mais j'ai appris à mon retour qu'il avait, pour gagner sa vie, fondé à Nantes un journal satirique qui n'eut qu'une existence éphémère. C'est sans doute à la suite de cet insuccès qu'il partit à Paris, s'enrôla dans les rangs de la Commune.

Ces détails ne se trouvant pas dans « les Mémoires du chef de la Sûreté de la Commune » publiés en 1884 dans le *Chat Noir* et que je viens de lire, je me permets de les offrir à l'*Intermédiaire*. Ils sont sinon très intéressants du moins très véridiques. J'ai possédé longtemps ma caricature par Cattelain, en chasseur de papillons, un filet à la main. La ressemblance était assez bonne, le dessin, élégant, révélait une main exercée.

DEHERMANN ROY.

—

Un éditeur de musique parisien : De Roullède de la Chevardière (LXXI). — *Auguste-Louis Lachevardière*, qui fut un des agents les plus actifs de la Révolution, fit partie de la section de la Halle aux Blés, puis de l'Administration départementale de la Seine, spéculateur, Consul de France à Hambourg, puis disgracié en 1808, était fils d'un éditeur de musique parisien.

Alexandre de Lachevardière, imprimeur à Paris, mort en 1835, fut l'un des premiers introducteurs en France des presses mécaniques, ce fut lui qui fonda le *Globe*, puis l'*Encyclopédie pittoresque* devenue le *Magasin pittoresque*. Ces deux hommes n'auraient-ils pas appartenu à la famille de l'éditeur de musique faisant l'objet de la question ?

H. M. D.

—

Duchesne (François) historiographe de France (LXXIII, 143). — Rétablir ainsi le terme de cette rubrique.

—

La sœur du Marquis de Favras, (LXXIII, 188). — La Famille de Favras avait émigré après le meurtre de son chef ; elle s'était établie en Bohême.

La fille du marquis, Caroline de Favras, s'y est mariée avec un cadet de la Maison comtale Stillfried, titulaire d'un fief donné par Podiebrad, Roi de Bohème le 3 mai 1472.

Parmi mes papiers de famille je possède un « souvenir mortuaire » de la fille de Favras. Elle y est qualifiée de Baronne de Stillfried, des Marquis de Favras, née à Paris, le 26 février 1787, morte à Teplitz en Bohème, le 13 février 1865.

FROMM, de l'*Univers*.

—

M. Félissent (LXXIII, 142). — De ce personnage je ne saurais rien dire, sinon qu'en 1798 il se trouvait en Italie comme fournisseur de l'armée française. C'est, en effet, à Milan qu'il épousa non pas miss, mais mistress Billington, veuve depuis quatre ans environ. Née et élevé à Londres, la Billington, dont le talent était remarquable, n'était pourtant pas anglaise d'origine. Sa famille était allemande, et elle s'appelait Elisabeth Weichsel. Elle avait épousé en Angleterre le contrebassiste Billington, qui avait été son professeur de vocalisation, et à qui elle en fit voir de dures, car elle fut aussi renommée pour sa... non, pour son inconduite que pour son incontestable valeur de cantatrice, et il faut bien croire que le nommé Félissent ne recherchait pas les primeurs.

A. P.

—

Jean le Gouin (LXXIII, 44, 213). — M. Ch. Le Goffic a raison de présenter sous forme dubitative l'explication qu'il donne du nom de son immortel fusilier marin.

Car voici une autre version plus généralement admise. Que signifie proprement un *gouin* en langage mathurin ? C'est un camarade, un compagnon. Littré dit que c'est un compagnon matelot.

Et le mot lui-même a toujours signifié, compagnon. Dans la langue franque on disait *win*, qui entre dans la composition de bien des noms comme Baldwin (Baudoin) Liutwin (Léodoin) [*voir Fœrstmann*]. Notre vieux français *cuens* (comte, compagnon) en est une autre forme.

L'origine est germano-scandinave. On trouve en anglo-saxon *cwen*, en gothique *cwin*, en Scandinave *cwinn* qui signifient toujours compagnon. Inutile d'ajouter que le féminin existe aussi dans le sens de compagne, épouse et de reine, par exemple en angl. queen, mais tandis que le mot féminin a eu des sorts assez divers, à telle enseigne qu'il est devenu *gouine*, le *gouin*, sans aspirer au trône, s'est maintenu dans une ombre discrète, d'où l'ont pu faire seulement sortir ses qualités natives et les dangers du pays.

Je n'ajouterai qu'un mot : La modestie de Jean le Gouin est d'autant plus appréciable qu'il pourrait se targuer d'une ancienneté plus grande encore, s'il ne s'ignorait lui même. En effet le Grec Κοινὸς signifie non seulement commun, mais aussi compagnon.

L. ABET.

—

Justin Langlois (LXXIII, 94). — 1° Justin Langlois s'appelait Alexandre Flan ; 2° j'ignore si ses articles ont été réunis en volume.

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

—

Quel était ce Sidrac ? (LXXIII, 144, 257). — On lit dans la belle *Collection des classiques français* de Lefèvre, *Œuvre de Boileau*, Paris, 1824, t. II, p. 186 (en note) :

Sidrac est le vrai nom d'un vieux chapelain-clerc de la Sainte-Chapelle, c'est-à-dire un chantre musicien, dont la voix était une taille fort belle : son personnage n'est point feint.

(Lettre de l'abbé Boileau à Brossette, 12 février 1703).

Baron DE NANTEUIL.

E Quinet. Portraits (LXXII, 189). — Il y a au cabinet des Estampes de la Bibliothèque Nationale 7 portraits d'Edgar Quinet (6 lithographies et 1 petite gravure sur bois le représentant en toge). 4 de ces lithographies le donnent sous les traits d'un jeune homme de 25 à 30 ans

Les dates d'entrée à la Bibliothèque Nationale de ces portraits sont de 1843-45-47.

DEHERMANN ROY.

—

Les « Mémoires » de Viennet (T G. 925 ; LXXIII, 46, 118, 216). — Je ne comprends pas très bien comment Châteaubriand, mort une vingtaine d'année avant Viennet, aurait pu mentionner les mémoires inédits de ce dernier.

Quoi qu'il en soit, la question des mémoires est trop intéressante pour n'avoir pas déjà figuré à l'*Intermédiaire* (voir vol. IX). Elle est, du reste, demeurée sans réponse satisfaisante, mais je crois bien que des héritiers de Viennet existent encore à Paris. PIETRO.

—

L'Ordre du Crancelin (LXXIII, 144). — Nauticus désire avoir des renseignements sur l'ordre de Crancelin (la couronne de la Maison de Saxe). Cet ordre a été fondé le 20 juillet 1807 par Frédéric-Auguste de Saxe, proclamé roi de Saxe par Napoléon Ier.

FROMM, de l'*Univers*.

—

Le lion de Venise (LXXIII, 42, 170, 259). — Il faut que son livre soit ouvert ou fermé, selon le caprice du sculpteur. Cela n'a aucune signification. Ainsi, pendant les guerres contre les Turcs, et à Lépanto même, les galères vénitiennes arboraient les étendards de San Marco, le livre du lion ouvert! BINGO.

P.-S. — Le lion *della Carta* cité par Nauticus est une reproduction comparativement moderne.

—

Plats de livres avec armes gouachées (LXXIII, 190). — Je possède un assez joli petit volume relié entièrement en basane havane avec les gardes intérieures en soie de même nuance ; les plats sont décorés au petit fer et les reliefs des motifs de décoration peints de nuances variées sur fond or : le tout est d'un aspect fort agréable.

Au centre des deux plats extérieurs, est découpé un rectangle d'environ cinq centimètres sur sept, contenant une petite gravure en couleur, sous verre, différente sur chacun des plats et représentant des vues d'un port quelconque avec de nombreux bateaux. Chacune des gravures est entourée d'un cadre en acier sertissant verre et gravure et le tout est inséré dans la reliure.

Dans ce volume doré sur tranche, intitulé : *Les sœurs de charité*, sans nom d'auteur, se trouvent plusieurs gravures. Edité à Paris, sans date, chez Louis Janet, libraire rue Saint-Jaques, 59, il est très certainement des environs de 1830.

Ces renseignements intéresseront peut être l'auteur de la question qui verra que ce genre de reliure s'est fait aussi au XIXe siècle.

L. L.

***

En réponse à la question posée par Francopolitanus dans l'*Intermédiaire* du 10 mars, je l'informe que je possède un almanach du XVIIIe siècle, relié en une charmante soie bleu passée, dont le centre est découpé, et sur lequel, peintes à la gouache sous verre, figurent les armes de la duchesse de Gramont, née Choiseul. Ce petit volume, charmant d'apparence, n'a pas de signature, mais possède à la fin quelques comptes de jeu, vraisemblablement de la main de l'illustre propriétaire. Ce serait une sorte de fort délicat petit agenda. E. L. I.

—

Fer de reliure à déterminer : Le Jay (LXII). — Au verso du titre d'un ouvrage intitulé *Edicts, arrets et règlemens*... par Filleau, in-fol, 1631, figurent les armes de N. Le Jay, président à mortier, gravées par J. Picart.

Est-ce là l'ex libris, indiqué par M. Nisiar *Intermédiaire*, 1910, t. II, col. 530, et peut-on le tenir sûrement pour ex-libris? H. A.

—

Rébus, caricatures (les inscriptions sortant de la bouche) (LXXIII, 191). — *Banderole* est le terme consacré.

R. D.

***

J'ai toujours entendu dire que ces inscriptions s'appelaient des *Voix*.

HECTOR HOGIER.

Ouverture originale du « Barbier de Séville (LXXII). — J'ai dit ce que je savais de plus précis sur l'ouverture du *Barbier de Séville*, et je n'y saurais malheureusement rien ajouter. Azevedo était très sûrement informé quand il écrivit sa biographie de Rossini, car il était renseigné par le vieux maître lui-même, avec lequel il était en relations constantes. On peut donc s'en fier à ce qu'il dit à ce sujet. Mais il serait impossible d'ailleurs de contrôler son dire, pour cette raison qu'à l'époque dont il parle on ne publiait pas, en Italie, les partitions d'opéras. Pour le faire, il nous faudrait donc avoir en mains les manuscrits *originaux* d'*Aurelio in Palmina* et de *Demetrio e Polibio* et l'on voit d'ici l'impossibilité. C'est ce qui fait que je ne saurais répondre à l'invitation très courtoise et très engageante de M. Emile Deshays.

A. P.

—

Livres, autographes, portraits, documents concernant les femmes (LXXI; LXXII; LXXIII, 262). — Il a été publié un livre sur les femmes-soldats, par M. Ernest Laut, rédacteur au *Petit Journal*

Dans le catalogue 12, de février 1901, des libraires marchands d'estampes Geoffroy frères, je relève au n° 660 :

Interesting Anecdotes of the heroïc conduct of Women, during the French Revolution

London, 1802 ; un volume in-8 avec frontispice.

On trouve des gravures représentant les deux sœurs Fernig, la chevalière Baltazard, capitaine de carabiniers en 1697, Philis de la Tour du Pin La Charce (1692).

A rappeler les femmes aéronautes.

Enfin le catalogue cité de Van Stockum date de 1913.

SIMON.

—

Orthographe de noms russes (LXXII, 337 ; LXXIII, 118). — Dans sa réponse, A. W. écrit : « Remarquons, en passant, que Tzar, comme Kaiser en allemand, dérive du latin Cœsar ». A ce propos, Voltaire (*Histoire de Charles XII*) s'exprime ainsi :

Parmi les prisonniers faits à la journée de Narva on en vit un qui était un grand exemple des révolutions de la fortune : il était fils aîné et héritier du roi de Géorgie ; on le nommait le czarafis Artfchelou ; ce titre de *czarafis* signifie prince, ou fils du czar, chez tous les Tartares comme en Moscovie ; car le mot de *czar* ou *tzar* voulait dire le roi chez les anciens Scyches dont tous ces peuples sont descendus, et ne vient point des *Césars* de Rome, si longtemps inconnus à ces barbares.

Qui a raison, dans la circonstance : A. W. ou Voltaire ?

NAUTICUS.

—

Les vers d'Alfred de Musset à la sœur Marceline (de Bon Secours). (LXXIII, 191). — Dans le n° 358 de la « *Revue encyclopédique de Larousse* (14 juillet 1900, page 545) se trouvent ces vers. Le signataire de l'article est Octave Uzanne.

Cette pièce aurait paru d'abord dans les *Souvenirs de Mme Amélie Ernst*, qui d'après Octave Uzanne, connut Alfred de Musset dans les dernières années de sa vie. J'ignore les indications bibliographiques des *Souvenirs de Mme A. Ernst* et serai reconnaissant qu'on voulut bien me les fournir.

PRIMOGUÉ.

*
* *

Ces vers ont été reproduits par Paul de Musset dans sa *Biographie d'Alfred de Musset* (1) et par Léon Séché, dans son *Alfred de Musset* (2). Mme Martellet en avait donné des variantes, reproduites en note, par Séché, dans le volume de Souvenirs qu'elle a publié sous le titre de : *Dix ans chez Alfred de Musset*.

P. D.

1. Edition Lemerre, Paris, 1877 ; in-12, p. 242-243.

2. Paris, *Mercure de France*, tome Ier 1907 ; in-12, p. 351-352.

*
* *

Ces vers se trouvent imprimés dans l'étude de M. Léon Séché sur *Alfred de Musset* (Société du *Mercure de France*, 1907-in 12, tome Ier, p 351).

Les souvenirs de Mme Martellet intitulés *Dix ans chez Alfred de Musset* (Chamuel, 1899, in-12, pp. 139 et 140) contiennent des variantes aux deux dernières strophes.

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

*
* *

Ces vers se trouvent p. 139, 140 dans « Dix ans chez Alfred de Musset » par

Mme Martellet née A. Colin, préface de G. Montorgueil, Paris, Chamuel, 1899, gr. in 18.
J. BRIVOIS.

—

L'Allemagne et Michelet (LXXII ; LXXIII, 12). — L'édition Rouff (illustrée) de l'*Histoire de la Révolution* présente le texte de Michelet tel que l'a cité l'intermédiairiste Pen, c'est-à-dire : « Elle (la France) est ravie de voir une Italie, une Allemagne, et les salue de cœur. Un point considérable, c'est que des deux côtés, les vaillants dédaignent la guerre, sachant que ce n'est plus une affaire de vaillance, mais de pure mécanique entre Delvigne et Chassepot. » Pas plus que l'édition Hetzel, l'édition Rouff ne contient la phrase sensationnelle transcrite par l'auteur de *Souviens-toi*, qui évidemment a eu une autre édition sous les yeux. Il serait intéressant d'étudier les variations de la *Préface de 1868*.

TAUBIN.

—

Est-ce la maison Arnoux? (LXXIII, 187). — M. Gabriel Ursin Langé, le très sincère critique d'art du *Paris Journal*, a bien voulu, dans l'*Intermédiaire*, faire part aux chercheurs et curieux de la découverte d'une maison qui, selon lui, aurait pu abriter la belle Madame Arnoux, rue de Paradis.

Nous avons vu l'immeuble et nous comprenons qu'il ait éveillé l'attention de l'artiste érudit qu'est M. Langé : il a été bâti, sans nul doute, sous le Premier Empire, et son avancement laisse supposer l'alignement des maisons de l'ancienne rue de Paradis-Poissonnière où Flaubert a placé la demeure d'Arnoux ; deux étages dont le premier, seul, est percé de trois fenêtres en arc de plein cintre, puis, au rez de-chaussée, deux petits magasins séparés par une étroite porte d'entrée.

Certainement Arnoux, faïencier, et sa femme, auraient pu vivre là, voire y hospitaliser Frédéric ! mais il nous faut déchanter, et la maison Arnoux n'est pas cette maison.

En effet, l'immeuble dont nous venons de parler est situé au n° 31, alors que Flaubert (*Education sentimentale*, p. 155, éd. Conard) fait répondre par Regimbart, à Frédéric qui l'interroge : « ..... rue de Paradis-Poissonnière.....» — « ..... n° 37..... ».

Nous avons regardé cette autre maison, bâtie sous la Restauration. Plus large que la précédente, elle est aussi plus haute : trois étages et un attique qui donne à l'ensemble un air vieillot ; le rez-de-chaussée est occupé par un seul magasin dont la disposition aurait parfaitement pu convenir au commerce d'Arnoux, puis une porte cochère. Notons enfin, à titre de rapprochement purement fantaisiste, qu'un M. Moreau (mais pas Frédéric) y fait actuellement même commerce de faïences ! La tenons-nous, cette fois, la maison Arnoux ?

De M. Langé, des flaubertistes, du stendhalien si documenté qu'est M. Paupe, nous demeurerions l'obligé si, passant rue de Paradis, ils voulaient bien s'arrêter quelques instants devant le n° 37 et, par le bienveillant *Intermédiaire*, nous communiquer leurs impressions.

PAUL DUBOIS.

—

Chanson du Déserteur (LXX ; LXXIII, 130, 220) — Je remercie les confrères Baguenier Desormaux, Dehermann, V. A. T., et l'ami Pierre Dufay d'avoir répondu a une question déjà presque ancienne. Me pardonneront-ils, si j'avoue que leurs réponses me satisfont très incomplètement ? Je n'ignorais pas la chanson : « Je me suis t'engagé », que Thérèsa a rendue deux fois populaire. Mais je n'y voyais pas s'encadrer le couplet cité par Gérard de Nerval, et je ne l'y vois pas s'encadrer davantage. Dans la chanson que me rappellent ces messieurs, chaque couplet se compose de cinq vers et débute par un douze pieds :

Je me suis t'engagé pour l'amour d'une belle,

dont l'équivalent ne se retrouve pas dans les *Filles du feu* :

On lui a demandé : — « Où est votre congé ? Le congé que j'ai pris.— Il est sous mes souliers.

Et puis, que devient là-dedans cet autre couplet dont Gérard de Nerval donne le début :

La belle s'en va trouver son capitaine, —
Son colonel et aussi son sergent ?

Enfin, je réclame le refrain annoncé par Gérard de Nerval : « Le refrain est une *mauvaise phrase latine*, sur un *ton de plain chant*, qui prédit suffisamment le sort du malheureux soldat ». Pierre Du-

fay, Baguenier-Desormeaux, baillez-moi du latin, baillez-moi du plain chant !

RUP.

N.-B — Il s'est glissé une erreur dans la cote de la dernière Réponse. Lire : LXXIII, 130 (et non 139).

* * *

Le vrai titre de la *Chanson du Déserteur* doit être : *Le Soldat par Chagrin.* — Le meilleur texte paru, en effet, sous cette rubrique, dès 1895.

Jérôme Bujeaud. *Chants et Chans. pop. des prov. de l'Ouest.* t. II, p. 213]. — C'est Jérome Bujeaud qui a indiqué le premier que cette jolie légende avait été signalée par H. Murger. — Moi même, j'en ai parlé dans l'un de mes ouvrages. [Marcel Baudouin. *Le cœur Vendéen.* — 1903, in-16°, p. 49].

Dans Jérôme Bujeaud il y a neuf couplets, et non sept, comme on l'a dit. — Certes, V. A. T. n'en cite que sept ; mais voici le texte des deux non encore publiés ici et qui sont précisément *les plus intéressants.*

N° II (celui cité par G. de Nerval, sous une autre forme d'ailleurs) :

Je me suis engagé (bis)
Dans l'régiment de France (bis)
Là ouc'que j'ai logé,
On m'y a conseillé,
De prendre mon congé,
Par dessous mes souliers,

N° VIII (Après le couplet du « Mouchoir bleu ») :

Que l'on mette mon *cœur* (bis)
Dans une serviette blanche (bis)
Qu'on le porte à ma mi'
Qui demeure au pays,
En disant : *C'est le cœur,*
De votre serviteur....

C'est ce fameux couplet, qui m'a fait songer aux célèbres « Enterrements des cœurs » et aux « Cœurs enfermés dans des coffrets en plomb », que j'ai étudiés en 1903 dans l'ouvrage cité plus haut.

N° IX (Dernier couplet ; texte de Bujeaud) :

Soldats de mon pays (bis)
N'le dit's pas à ma mère (bis)
Mais dites-lui plutôt,
Que je suis-t-à Bordeaux,
Prisonnier des Anglais.
Qu'a ne me r'verra jamais

(Version de l'*Angoumois*)

On trouvera, dans Bujeaud (*Loc. cit.* p. 213), la musique de cette belle chanson, qui commence ainsi, comme il convient :

Je me suis engagé,
Pour l'amour d'une blonde.

En réalité, le texte de Bujeaud diffère totalement de celui publié (*Int. Cb. et Cur.* p. 221).

Je le préfère, et de beaucoup !

Marcel BAUDOUIN.

* * *

M. V.A.T. dit que cette chanson se récitait en 1859. Je puis assurer que j'ai été bercé avec elle, et j'étais déjà grand en 1859. Cette chanson doit être une chanson de l'Empire ou même plus vieille encore. On l'a chantée un peu partout en France et les variantes sont nombreuses.

Voici comment j'ai entendu le 7e couplet et tel que je l'ai retenu :

Soldats de mon pays,
Va t-en dire à ma mère :
Mon capitaine est mort
Et moi je vis encore,
Hélasse dans trois jours,
Ça s'ra bientôt mon tour.

Il existait dans nos anciennes armées quantités de chansons semblables où l'on sentait l'absence de toute littérature, avec de nombreuses variantes, justement parce que chaque chanteur les arrangeait un peu à sa façon.

E. GRAVE.

—

Le baron Emile de l'Empesé. Debraux (LXXIII, 93, 216). — A la liste de divers ARTS donnée par notre confrère M. Gustave Fustier sous la rubrique précédente, on pourrait joindre l'*Art de se bien nourrir avec peu de nourriture et de se bien désaltérer en buvant peu*, que j'ai vu en 1858 exposé dans la vitrine d'un libraire du quai Malaquais, je crois, ou du quai des Grands Augustins. Serait-il aussi de Marco Saint-Hilaire ? et de quand daterait-il ?

J'ai eu en ma possession l'*Art de devenir député et même ministre, par un oisif qui n'est ni l'un ni l'autre.* Je crois me rappeler que c'était assez ennuyeux.

Je crois que cet ouvrage (un in-douze assez gros) datait du temps de Louis-Philippe.

En aurait-on la date exacte ?

V. A. T.

***

Tout bien considéré, je crois que c'est à Emile Marco de Saint-Hilaire qu'il convient d'attribuer la paternité de l'*Art de mettre sa cravate*. Et cela pour les raisons suivantes :

En premier lieu, l'autorité de Quérard, bibliographe de premier ordre et le plus compétent en matière d'ouvrages anonymes, et aussi l'opinion de M. Georges Vicaire, le bibliographe le mieux renseigné sur les auteurs du XIXe siècle. En second lieu, le fait que l'*Art de mettre sa cravate* ressemble comme un frère aux autres « L'Art de... » énumérés par M. Gustave Fustier et dont Marco Saint Hilaire est l'auteur universellement reconnu : même éditeur, même imprimeur, même format, même disposition de titres, même date ; en outre, même allusion au régiment du *Royal Cravate* dans l'avant-propos de l'opuscule qui nous occupe et dans celui de l'*Art de payer ses dettes*. Enfin la charge publiée en 1840 par Roubaud, dit Benjamin, dans son *Panthéon Charivarique* et où Marco Saint Hilaire est représenté en troubadour, donnant une sérénade à son idole, Napoléon, et portant comme devise à sa jarretière : l'*Art de mettre sa cravate*.

En présence de ces arguments, il semble que la présomption tirée de la similitude de prénom serait plus justifiée pour Emile Marco Saint-Hilaire que pour Emile Debraux.

Toutefois, il n'est pas interdit de supposer que Lefebvre Duruflé, qui avait des prétentions littéraires, a également collaboré à l'*Art de mettre sa cravate*. Il est permis de négliger le témoignage du *Courrier de l'Eure*, mais l'affirmation de Ch. Asselineau, érudit délicat et critique judicieux ; mérite en elle même d'être prise en considération. Lefebvre Duruflé, ancien bureaucrate révoqué en 1815, l'un des fondateurs du *Nain-Jaune* et de la *Minerve française*, très bonapartiste d'opinion, s'est certainement rencontré avec Marco Saint Hilaire et de leur communauté de sentiments politiques a dû naître leur collaboration.

En résumé, s'il est certain que Marco Saint-Hilaire est l'auteur de l'*Art de mettre sa cravate*, il est probable que Lefebvre-Duruflé a eu sa part dans l'élaboration de cette fantaisie.

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

L'exemplaire avec vignette d'Henri Monnier, que je possède de ce petit « art de mettre sa cravate », porte, en faux-titre, la note suivante :

Sous PRESSE

Du même auteur

L'*art de payer ses dettes* 1 vol. in-18 de 200 pages.

Pour paraître incessamment :

De *l'Indifférence en matière de cravate* 1 vol. in-18.

L'*art de ne jamais déjeuner chez soi*, 1 vol. in-18.

L'*art de recevoir des étrennes et de n'en pas donner* 1 vol. in-18.

En bas, ces mots. IMPRIMERIE H. BALZAC rue des Marais S. G. n° 17.

J'avais toujours cru que ces petits traités avaient été non seulement imprimés mais aussi écrits par Balzac... tout comme son *petit Dictionnaire comique des Enseignes de Paris*. HECTOR HOGIER.

—

Trois fois-z-un (LXXIII, 7, 130). — La question des liaisons dans le langage parlé n'est soumise à aucune règle précise ; c'est une question de tact et de mesure, qui ne dépend, en réalité, que des lois naturelles de l'euphonie. Telle liaison est bonne, telle autre est mauvaise, en raison de l'effet agréable ou fâcheux qu'elle produit sur l'oreille. En ma qualité de musicien, je suis, pour ma part, assez chatouilleux sous ce rapport ; c'est ainsi qu'on ne me fera jamais dire : *nous étions-z-onze à table*, parce que cela me paraît sauvage et barbare. D'autre part, je me rappelle le sursaut fâcheux que j'éprouvai un soir, à la Comédie Française, en entendant Ch. Féraudy, dans *la Vie de Bohême*, dire : *Je vais la mettre dans une voiture*, sans faire une liaison assurément indispensable en l'occurence. Je sais bien que Rodolphe et Musette ne sont pas des puristes ; mais c'est égal, je fus vraiment choqué de cette façon de parler. En résumé, je le répète, cette question de liaisons est simplement une question de mesure, de tact et de convenance pour l'oreille, que rien ne saurait régler de façon absolue.

ARTHUR POUGIN.

—

Monsireigne et Mont Penit (Vendée). — (LXXIII, 188) — Je réponds de mon mieux — et cela avec grand plaisir

— aux deux questions posées par mon aimable et savant confrère Dehermann-Roy.

1° *Montsireigne.* — Cette paroisse est consacrée à Notre-Dame, c'est-à-dire à l'Assomption de la Vierge (15 août). La plus ancienne dénomination du prieuré est *Mont « Yrennée »* (Grand Gauthier, XIVe siècle). Le manuscrit de Luçon donne : *Mons Araneus* (*Araneus* étant sans doute la traduction d'*Yraigne*, terme patois signifiant *Araignée.* Mais, dès 1648 (Pouillé d'Alliot) on a : *Monsiraignes.* Au XVIIIe s. le Pouillé latin donne *Mons Airaneat.* Plus tard on a *Monsireigne.* Mais toutes les chartes donnent : *Montiguiacus*, qui semble une mauvaise traduction latine. Cette commune ne correspond pas d'ailleurs à un monticule. L'altitude est pourtant notable.

2° *St-Paul Mont Penit.* — Le manuscrit de Luçon (1533) donne *Mons Penittus* mais il faut savoir que dans cette paroisse il y avait alors une confrérie de Sainte-Catherine, sainte dont tout le folklore est relatif à la Génération. On a écrit *Monpenit* en 1648.

Cette commune, d'une altitude peu élevée, ne présente aucun monticule. On y a découvert des ruines de constructions gallo-romaines (*Poitou et Vendée*, Art Commequies, t. I, p. 2).

Conclusion : L'érudition de notre collègue, loin de l'induire en erreur, l'a parfaitement mené au port (1). Je suis heureux d'avoir pu le prouver.

D[r] MARCEL BAUDOUIN.

—

Chérusque (LXXIII, 193). — La question n'a-t-elle pas déjà été posée dans l'*Intermédiaire* ? En tous cas, elle a été posée ailleurs car, dans des notes personnelles vieilles d'au moins 15 ans, je retrouve cette trop laconique et insuffisamment explicative citation :

Chérusques, vieille nation germanique (Brunswick).

Un point. C'est tout.

Mais je me rappelle fort bien qu'il s'agissait d'un détail de toilette féminine, sorte d'écharpe ou de mantelet qu'un des personnages féminins de « Madame Sans Gêne » — je crois — avait arboré et dont on avait parlé sous le nom de « chérusque ».

HECTOR HOGIER.

***

La « chérusque » consistait sous le premier Empire en une pièce de tulle ou de dentelle se dressant sur chaque épaule au moyen de fils d'archal ; elle n'ornait que les robes de gala.

Henri Bouchot, dans son ouvrage intitulé « La toilette à la cour de Napoléon » Librairie illustrée (1895), in 8°, écrit à propos de cet ornement : « L'habit de cour, « le grand habit » des femmes dérivera du costume de Joséphine à Notre-Dame : manteau à queue, robe décolletée, *chérusque aux épaules*, jupe de dessous. La *chérusque* est la graine d'épinards des mondaines ; cette blonde légère, soutenue en l'air par des laitons savants, sera d'obligation et d'uniforme. »

Les fournitures de chérusques figurent fréquemment sur les factures du couturier Leroy mentionnées dans le même ouvrage. Elles étaient tantôt en tulle, tantôt en crêpe, mais le plus souvent en blonde : « Leroy — ajoute Henri Bouchot - la note toujours en son orthographe faubourienne : Chérusse ; il eût écrit : Montpernasse »

On peut voir la *chérusque* sur les épaules de Josephine dans le tableau du Sacre par David et aussi dans le portrait d'elle fait par Gérard et reproduit dans « Le Luxe français — L'Empire », du même Henri Bouchot.

J'ignore l'origine de ce mot qui évoque le souvenir d'une ancienne tribu barbare d'entre Weser et Elbe.

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

—

Etymologie de Verdun (LXXIII, 233). — Il y 16 Verdun en France, d'après le Dictionnaire des Postes, sans compter les noms où Verdun entre en composition. Au sujet du Verdun historique et glorieux entre tous, le regretté Longnon invoquait le *dounos* gaulois, latinisé *dunus, dunum.* Quel est le sens de *dounos* ? Le pseudo-Plutarque traduisait Lugdunos (Lyon) par « mont des corbeaux ». *Dunos, dunum* aurait donc eu le sens de mont. Le *De Nominibus Gallicis* qui suit la *Notitia gallarium* traduit par *mons desideratus.* Toujours le sens de mont pour *dunum.* Enfin dans les Miracles de Saint-Germain

(1) Reste à expliquer l'*Araignée* .. et le reste... et sainte Catherine, en l'espèce !

d'Auxerre on traduit Lugdunum par montagne lumineuse. En gallois, cornique, bas-breton, *dun* et *tun* ont le sens de hauteur, élévation. Mais, ajoutait Longnon, le sens de *dunum* a pu évoluer comme l'a fait celui de *rocca* (roche) : il a pu devenir celui de forteresse ou oppidum, les lieux fortifiés étant le plus souvent placés sur les hauteurs. Ainsi dans *Cesarodunum* (ancien nom de Tours), *dunum* signifie forteresse, car le site est en plaine. En somme *dun* de *dunum*, venant de *dounos*, signifie élévation ou forteresse.

Quant au premier élément du nom Verodunum ou Virodunum, devenu Verdun, Longnon ne se prononçait pas. G. Dottin, dans son *Manuel de l'antiquité Celtique* rattache *vir* à l'irlandais *fir* et au gallois *gwr*, au sens d'homme, mais sans appliquer cette opinion à l'interprétation du nom en question.

Fabre d'Envieu attribue à *ver* ou *vir* le sens de grand ou fort, de sorte que Verdun signifierait grand ou puissant oppidum. Aux celtisants de décider, en ce qui concerne le sens de *vir* ou *ver*, et de nous dire ce qu'il signifie, dans le nom de l'héroïque forteresse gauloise qui barre la route à l'héréditaire ennemi germanique.

Mais il faut rappeler que pour d'Arbois de Jubainville (*Les noms gaulois chez César*) le thème est bien *fir-dounos*, où *fir* signifierait *vrai*, *très*, d'où un sens très voisin de celui que donne Fabre d'Envieu : la « très fortifiée », la « vraiment fortifiée ».

HENRY DE VARIGNY.

—

Arriguets (T. G. 62 ; LXXIII, 48, 225). — Pourquoi n'a-t-on pas toujours sous les yeux la Table Générale de l'*Intermédiaire* qui existe pour les 34 premiers volumes.

La question des « Arriguets » a été posée presque dans les mêmes termes et à propos du même ouvrage, dans le vol. XV, col. 387, et suivie de quelques réponses.

PIETRO.

—

Réceptionner; solutionner, etc; (LXXII, LXXIII ; 127, 179). — Dans un leader article tout récent de M. Clémenceau dont on a fort parlé puisqu'il a motivé, le Dimanche 5 mars dernier, la saisie de l'*Homme Enchaîné* — et dont j'ai pu entrevoir le texte j'ai trouvé, à propos de Verdun — la phrase suivante :

« Ce point qui *culmine* toute la situation... » etc.

Ce « culminer », verbe actif, m'a quelque peu surpris. Il a dû surprendre également la Censure ; mais ce n'est peut-être pas pour cela que l'article a été « échoppé » et le journal saisi. Qui sait?

A. D'E.

***

L'expression existe sous la forme de *réceptionnaire*, terme usité spécialement dans l'Intendance Militaire.

PETRACORENSIS.

***

Je partage absolument l'opinion de M. P. : « Ne réceptionnons pas le verbe *réceptionner* ». Notre confrère Kiss N. F. Rega affirme que l'expression équivalente à ce verbe n'existe pas dans notre langue. Est-ce bien sûr ? J'ouvre le dictionnaire de Littré au mot recevoir, et je lis :

Se dit en parlant des ouvrages de charpente, de menuiserie, de maçonnerie, etc., dans le sens de reconnaître, après examen et mesurage ou pesage, l'espèce, la qualité et la quantité de ces ouvrages.

Ceci ressemble fort, il me paraît, aux exagérations qui ont fait créer, sans nécessité, à mon humble avis, le verbe cocasse dont il s'agit, puisque Gaston Hellevé pose sa question sous la forme suivante : « Ce verbe peut-il être admis dans la langue française dans le sens : action de recevoir (formalités et épreuves auxquelles est soumis un ouvrage avant d'être considéré comme terminé et propre à l'emploi auquel on le destine) ? S'il est couramment employé, avec ce sens, dans le langage de l'armée, il en est tout autrement dans celui de la marine, où il est remplacé par le verbe recevoir : La phrase : « La Commission chargée de *recevoir* — c'est-à dire : opérer la recette — les vivres de campagne, les rechanges, le charbon, etc., » y est d'usage courant. Il semble donc que *recevoir*, dans le sens d'accepter une fourniture, soit suffisant, et que pas n'était besoin d'inventer *réceptionner*.

Si notre excellent confrère Kiss N. F. Rega n'était pas content que je sois d'un avis contraire au sien, je le prie de vouloir bien « réceptionner » — non : « accep-

ter » ou « recevoir » — mes plus sincères excuses.

« Solutionner », pour « résoudre », cité par M P., donne lieu de ma part aux mêmes observations.

NAUTICUS.

*
* *

De M. Victor Snell dans l'*Humanité* (4 avril 1916) :

Dans l'*Intermédiaire des Chercheurs et Curieux* un « bibliophile comtois » pose la question suivante :

« Si le mot *réceptionner* n'est pas fran- « çais, le mot *ruée* l'est-il davantage ? Les « journaux l'emploient couramment, etc .. »

Ainsi posée, la question paraît assurément un peu puérile, mais elle m'enchante par sa netteté qui permet une réponse de portée générale et non pas seulement applicable au as particulier. En un mot, elle embrasse ous les éléments du problème — si vraiment c'en est un — des mots nouveaux dont il sied de faciliter ou de combattre l'introduction dans la langue.

Or voici ce nous que dirons au « bibliophile comtois » :

Il est vrai que ni *réceptionner* ni *ruée* ne se trouvent au dictionnaire : mais le premier de ces mots constitue un fâcheux barbarisme alors que le second est parfaitement français et désirable.

Peut être mal définie quant à elle-même mais catégorique dans la plupart de ses arrêts, il existe une esthétique de la langue — et il n'est pas douteux qu'elle exclut *réceptionner* en acceptant *ruée*.

A cette raison presque d'instinct s'ajoutent des raisons de raison.

« Réceptionner » est la formation arbitraire d'un verbe par un substantif qui est lui-même, si on peut dire, une « fin de série » ; « réception » dérive de recevoir. Il est un aboutissant, une conclusion. En faire un recommencement est *inutile* et illogique. D'autant plus que si on admet réceptionner *il faut* admettre, par voie de conséquence, *réceptionnement* : et cette considération suffit...

« Ruée » est au contraire une formation parfaitement régulière du verbe *ruer*, dont le sens premier n'est pas le sens neutre de « lancer des ruades », mais le sens actif de « jeter avec force ». Molière fait dire quelque part à Sganarelle : « Je devrais lui ruer quelque pierre » : c'est la transposition en français, sans changement de forme ni de sens du verbe latin *ruere*.

Forme dérivée régulièrement et grammaticalement de *ruer*, répondant à un sens précis et nécessaire, indispensable même, de consonnance parfaite, *ruée* apparaît donc comme un mot superbement français. Les meilleurs auteurs contemporains l'ont employé et il figurera dans les dictionnaires de demain. Il a ainsi tous les mérites que précisément n'a pas « réceptionner ».

Et c'est sans exagérer qu'on pourrait se proposer la règle suivante pour l'admission ou le rejet de tout terme nouveau : le bannir quand il a les défauts de *réceptionner* et le recevoir quand il a les qualités de *ruée*.

VICTOR SNELL.

—

Cagibi (LXXII ; LXXIII, 30, 83, 124, 174). — Ce mot est usité dans le langage populaire d'une certaine partie de la Picardie. J'ai toujours entendu prononcer *casibi*, c'est-à-dire petit réduit où l'on *casse* ou range divers objets ; on dit quelquefois dans le même sens *castu*, corruption probable de *case-tout*.

Je n'ai rencontré le mot cagibi dans aucun des glossaires patois que je possède, si ce n'est dans les dictionnaires sur le patois normand, peut-être est-il d'origine normande. L'abbé Corblet n'en fait pas mention dans son *Glossaire sur le patois picard* (1851) : ce qui donnerait à croire que ce vocable, étranger sans doute à la Picardie, y est d'importation récente.

GELIDUS.

—

Avoir du cran (LXXIII, 79, 174). — Dans l'argot militaire cette expression a donné le verbe « crauser » (ou crancer ?) qui signifie *punir*. Il est intéressant de le rapprocher du synonyme « boucler » ; ces deux mots semblant empruntés à l'image du ceinturon que l'on *boucle* ou que l'on serre d'un *cran*.

O' PORNY.

—

L'Origine du mot « boche » (LXX ; LXXI ; LXXII). — Dans la revue mensuelle *Westermanns Monatshefte*, n° de février 1916, p. 852, le boche professeur Dr K. Bergmann, de Darmstadt, constate avec mélancolie, dans un article intitulé : *La langue des soldats dans la guerre moderne des mondes*, que les hordes hunnesques n'ont pas encore pu « inventer un digne pendant allemand » à l'immortel vocable français, par lequel seront désormais désignés les Teutons. Mais, bien que négligeant d'examiner le problème de l'origine, le *Herr Professor* nous apprend cependant que tout ce que l'ingéniosité des Huns a pu trouver — à côté

du vieux sobriquet de *Franzmann* — ça été, pour désigner les Français :

1° l'épithète *Tuhlœmong*. Cela représente « l'ordre français souvent entendu par nos soldats à proximité des tranchées : « Tout le monde en avant ! » ;

2° *Wulje* et *Parlewuh*, tirés « des tournures,« veuillez» et « parlez-vous »,également entendues si fréquemment par nos troupes chez l'habitant » ;

3° *Die Fraeck*, vocable fait sur « le manteau du fantassin français, à parements semblables à ceux d'un frac ».

Et c'est tout ! *Boche* restera, c'est certain. Mais ces stupidités s'en iront, dans la débâcle proche...

C. Pitollet.

—

Drachenfels (LXXIII, 194). — Je ne connais pas autrement que de nom la *Bible d'Amiens* dont parle M d'A d'E., je suppose toutefois que « Sous le Drachenfels » veut dire « sous le Rocher du Dragon » de « Drachen » en allemand Dragon et « Fels » rocher, falaise, roche.

Quant à la corrélation qu'il peut y avoir avec les « Drachen » ballons d'observations allemands il n'y en a point avec le mot « Drachen » signifiant « Dragon » mais certainement avec le mot « Drachen » ou plus exactement « Papierner Drachen » qui signifie « Cerf-Volant ». « Einen Drachen Steigen lassen » : faire partir un cerf volant.

Les « Drachen » allemands ou « Ballons Drachen ». Ballons cerf-volant qui correspondent d'ailleurs exactement à ce que nous appelons dans notre argot du front les « saucisses » s'appellent ainsi du fait qu'ils sont construits de façon à ce que supportés par le vent et se tenant toujours dans le sens d'où vient celui ci, ils ne tournent pas, restent immobiles et planent comme un cerf volant.

C'est pour éviter les fâcheux résultats que pourraient avoir pour l'observateur les mouvements de giration incessants des ballons captifs sphériques que cette forme spéciale a été adoptée.

Un Trépané.

***

Il existe en Allemagne de nombreux sommets portant les noms de « Drachenberg » ou « Drachenfels », qui signifient Mont des Dragons ou Rocher des Dragons. Des légendes populaires expliquent ces dénominations.

Le titre *Sous le Drachenfels* peut donc se traduire, il me semble, par : au pied du Rocher des Dragons. C'est ce que le contexte permet seul d'établir d'une façon certaine.

L. Abet.

***

Je ne connais pour ma part sous ce nom que la plus haute des sept collines qui se trouvent en face de Bonn sur la rive droite du Rhin. Sur ce sommet on visite encore les ruines d'un vieux château et sans doute, d'après quelque légende, un dragon devait vivre en ces lieux qui ont conservé une antique et grandiose beauté.

E. R.-F.

***

Entre Coblentz et Bonn, l'on rencontre sur la rive droite du Rhin, le groupe peu élevé des Sept Montagnes (Siebengebirge), centre d'excursions pour les touristes.

Dominant le fleuve, et ayant à ses pieds le bourg de Rhöndorf et la petite ville de Königswinter, se dresse une de ces pseudo-montagnes , dont l'altitude arrive à 325 mètres. C'est le Drachenfels. Un chemin de fer à crémaillère, conduit de Königswinter au sommet,où se trouve l'inévitable « restauration » et son drapeau noir, blanc, et rouge. Une pyramide commémore, la campagne de 1813-15 contre la France. Non loin, un vieux château en ruine depuis le xviie siècle.

Le nom de la montagne « rocher du Dragon » vient d'un dragon que Siegfried aurait tué à cet endroit.

(Voir la Tétralogie). De cet endroit, la vue est fort belle.

B. P.

***

« Le Drachenfels ». Le chapitre de la *Bible d'Amiens. Sous le Drachenfels* ne se rapporterait-il pas à la célèbre abbaye cistercienne de Heisterbach, une des « quatre mille filles » de Citeaux ?

Cette abbaye, construite de 1202 à 1233, et dont reste quelques vestiges, est à deux kilomètres au nord du Drachenfels, une des montagnes volcaniques du groupe des Sept Montagnes, non loin de Bonn et sur la rive droite du Rhin

Au « Drachenfels » se rattache une pieuse légende chétienne d'après laquelle

le dragon aurait péri à la vue de la croix que lui tendit sainte Marguerite, au moment où les païens la livraient au supplice.

FROMM, de l'*Univers*.

*
* *

Le « Drachenfels (rocher du Dragon) est un des pics d'une chaîne de sept montagnes nommée le « Siebengebirge » et s'étendant sur la rive droite du Rhin entre Bonn et Coblentz. Le Drachenfels, qui a une altitude de 300 mètres environ, domine la ville de Königswinter et porte à son sommet les ruines d'un vieux château du XIIe siècle appelé autrefois « Drachenburg ».

Le nom de cette montagne « rocher du Dragon » vient d'un dragon qui y aurait été tué par Siegfried, le héros des Nibelungen.

Dans son *Childe Harold* (chant III, LV, 1) Byron célèbre aussi les beautés du « Drachenfels ».

Le mot « Drache » (dragon) s'applique également en allemand au jouet que nous appelons cerf-volant. Enfin on nomme aussi « Drache », en art militaire, une sorte de ballon captif servant à surveiller les lignes ennemies.

UN BIBBIOPHILE COMTOIS.

*
* *

L'explication demandée se trouve dans le chapitre même qui porte ce titre, aux dernières pages. On y voit clairement — je ne dispose pas de cartes assez détaillées pour y vérifier le fait — que le Drachenfels (roc du Dragon) est une éminence voisine de Tolbiac, ou Zulpich, où la légende place la victoire du roi Franc Clovis sur les envahisseurs Alamans. Cette victoire a donc été remportée « sous le Drachenfels », et Ruskin, qui consacre surtout ce chapitre à l'importance, pour la civilisation, du rôle des Francs et de Clovis, et qui aime bien donner à ses chapitres, et à ses livres des titres au premier abord frappants et énigmatiques, rattachées par quelque association d'idées parfois à un menu détail du contenu, a fait de ces mots son titre. Entre Drachenfels et le nom des Drachen ballons captifs allemands, il n'y a de commun que ce mot de Drachen. Nous avons appelé chez nous ces ballons, à cause de leur forme, des saucisses, comparaison pittoresque ; les Allemands frappés d'une autre ressemblance, et visant toujours au terrible, ont qualifié les leurs de dragons.

IBÈRE.

—

A la six quatre deux (LIII). — D'après le *Petit Parisien*, 1916-février 17, p. 4, col. 3-4, le 246e d'infanterie a créé un journal : « *A la 6-4-2* ».

SGLPN.

—

Pauvre comme le chat du Juge (LXXIII, 242). — Il est vraisemblable que dans ce proverbe « lou gat » ne doit pas être traduit par « le chat », mais bien par « la bourse ».

Je n'ai pas le bonheur d'être gascon, je citerai donc ma référence pages 356 et 357 des Etudes sur les proverbes français, par Quitard et résumerai ici pour les lecteurs qui n'ont pas ce volume les observations de l'auteur qui cite d'abord Voltaire, puis le glossaire de Ducange et qui continue :

On peut conjecturer aussi, dit le savant Théodore Lorin, que le mot chat a ici la même acceptation que l'espagnol gato, qui désigne une bourse faite de la peau du chat, témoin le sobriquet *ata el gato* (serre-bourse) donné à un avare ; témoin encore cet exemple pris de Cervantès : Un grandissimo gato de reales — une très grande bourse de réaux. « Emporter le chat » serait donc synonyme de Emporter le magot, emporter la grenouille, et répondrait, selon l'exigence des cas, à toutes les significations qui lui sont assignées — L'expression existait déjà en langue romane.

Au total, le proverbe voudrait dire : — Qui est pauvre comme la bourse du juge — ce qui, au reste, est tout à l'honneur de la magistrature.

NOZIROD.

—

A quand remonte l'invention du bridge ? (LXXIII, 242). — Quand on nous importa d'Amérique il y a une vingtaine d'années, le jeu de bridge, qui resta longtemps confiné dans les salons de la haute finance, les importateurs nous apprirent qu'il s'agissait d'un jeu d'origine grecque.

A ce jeu plein d'ingéniosité, le bridgeur émérite a quelque chance de s'en tirer, même avec de mauvaises cartes, si ses adversaires sont moins experts que lui. Skouloudis et Gounaris le savent sans doute... Dr VOGT.

Comment faire disparaître les taches d'encre ? (LXXIII, 194, 271). — Avec un premier pinceau, humecter la tache avec du vinaigre et avec un second la mouiller avec de l'eau de chlore (Eau de Javel, une partie pour quatre d'eau ordinaire) puis sécher avec du buvard.

P. B.

***

Dans son *Essai sur l'art de restaurer les estampes et les livres*, 2e édition, Paris, Aubry, 1858, Bonnardot a donné, aux pages 73 et suivantes, des indications précises et bien détaillées pour faire disparaître les taches d'encre.

GEO FILH.

—

Les cheveux blancs de Marie-Antoinette (LXXIII, 104, 152, 247). — Un des artistes les plus justement célèbres de la Comédie Française, Brizard, offre un exemple demeuré fameux de décoloration soudaine des cheveux à la suite d'une grande émotion. Tragédien admirable, qui quitta l'atelier de peinture de Carle Vanloo pour se consacrer au théâtre, Brizard, dont la carrière à la Comédie-Française s'écoula de 1757 à 1786, faillit périr un jour que, dans le Midi, il faisait une excursion sur le Rhône. La petite barque sur laquelle il se trouvait, emportée par un courant violent en arrivant à Pont-Saint-Esprit, chavira tout à coup, et Brizard, tombé à l'eau, n'eut que le temps de saisir un anneau de fer fixé à l'une des piles du pont, restant ainsi suspendu, sans aide ni appui, jusqu'à ce qu'on pût venir à son secours et le tirer de cette situation périlleuse. Sa frayeur, en cette circonstance dramatique, avait été telle que, instantanément, ses cheveux devinrent complètement blancs ; et c'est ce qui le décida à abandonner l'emploi des premiers rôles, qu'il tenait jusqu'alors, pour prendre celui des pères, où ses longs cheveux blancs, tombant sur ces épaules et encadrant son beau visage, ajoutaient encore à l'illusion que procurait aux spectateurs son incomparable talent, d'un pathétique plein de puissance et parfois déchirant.

ARTHUR POUGIN.

—

Le son du canon (LXXII ; LXXIII, 37, 275). — Sous ce titre, le *Patriote* d'Orléans du Dimanche 12 mars 1916, reproduit l'intéressante chronique suivante de M. H. de Varigny parue dans le *Journal des Débats* de la veille :

La canonnade de Verdun a été entendue à Remiremont (160 kilomètres environ), et dans l'Eifel aussi, les 22-23 février, sous forme de tambourinement, surtout des points élevés (500-600 mètres), même fenêtres closes, et avec brise du Nord. Mais cela a une certaine étendue, l'Eifel, et le point n'est pas spécifié. Mettons qu'il est à 150 ou 200 kilomètres. De l'Eifel aussi on a entendu en septembre la canonnade de Champagne.

D'après la *Gazette de Lausanne* (22 février 1916), un ingénieur, M. Dubuis, sur les pentes du Bosswald, et en particulier, à Bérival, a entendu nettement le roulement de la canonnade d'Alsace. Distance 160 kilomètres. L'altitude n'est pas indiquée.

Une de nos lectrices, Mme B..., me signale, avec beaucoup de détails intéressants, l'audition du canon de Champagne (Suippes ?) à Chariez, près de Vesoul : distance 210 kilomètres environ. Le bruit venait d'une toute autre direction que celui du canon d'Alsace, très souvent entendu. Vent faible du N.-N.-O. Altitude, 240 mètres. Audition spécialement nette en deux points particuliers, tout à fait différents de ceux où l'on entendait le canon des Vosges. Date, 4-12 octobre 1915.

Il convient de faire état d observations recueillies par l'abbé Th. Moreux, directeur de l'observatoire de Bourges, qui (*Petit Journal*, 9 sept. 1915) cite des cas d'audition du canon près de Dijon (à 160 kilomètres de Thann, Saint-Dié, Saint-Mihiel) et même à Auxerre (190 kil.) D'autre part, le canon de Lassigny, Roye et Arras, aurait été entendu en Seine-Inferieure et Calvados, à 200 kilomètres.

De l'existence de la zone de silence, on ne peut douter non plus. M. van Everdingen en indique plusieurs cas qui concordent en ceci que la zone de silence paraît se trouver entre les distances 100 et 150 kilomètres. C'est-à-dire que le son — dans la direction où il se propage — s'entend jusqu à 100 kilomètres, puis disparaît, pour reparaître à 160 kilomètres, s'entendre au delà, jusqu'à 200, 250, 300 kilomètres même (explosion de Wiener-Neustadt, 1912).

HECTOR HOGIER.

***

Voici qui complètera ce que nous avons écrit dans notre résumé de l'article de M. de Varigny.

La *Neue Zuercher Zeitung* publie, dans son n° 447 (21 mars 1916) une correspondance de Bâle ainsi conçue :

« La recherche scientifique du bruit du

canon (*Correspondant Y, de Bâle*). — Il y a peu de temps qu'une organisation a été fondée, réunissant tous les observatoires de Suisse, de l'Empire allemand et de la Hollande pour une observation rigoureuse du bruit du canon. Car, jusqu'à présent, le phénomène de la zone de silence n'a point été exploré scientifiquement, du fait que ni les stations sismologiques, ni les observatoires ne s'étaient occupés spécialement de ce bruit du canon. A Strasbourg aussi, comme dans toute l'Alsace, on s'occupe présentement avec ardeur de cette question, afin de résoudre le problème, qui est d'un intérêt scientifique universel. En effet, ces jours derniers, on a entendu à Strasbourg — spécialement dans le quartier neuf — le canon de Verdun, bien que ces deux villes soient, à vol d'oiseau, à 185 kilomètres de distance. Mais on a perçu aussi le sourd roulement à Mannheim, à Carlsruhe, à Stuttgart, à Francfort-sur-le Mein, et même à Marbourg. »

Nous ne disons pas que l'idée en est venue de France, mais enfin l'*Intermédiaire* (qui est lu partout) n'est peut être pas sans avoir sa petite part à la chose...

C. PITOLLET.

—

Le Mahlzeit des Boches (LXXIII, 146). — On peut en rapprocher, il me semble, l'expression *Buen provecho* (bon profit), une formule de souhait employée couramment en Espagne, dans les mêmes conditions que le Mahlzeit ;

MA-DEL.

* * *

En Espagne, le *mahlzeit* des Boches a son correspondant dans l'expression « *buen provecho* », qui signifie également « bonne digestion » ou « bon profit », « grand bien vous fasse », et s'emploie à l'issue d'un repas ou dans certaines circonstances particulières aux mœurs espagnoles. Voyagez en Espagne, et vous remarquerez qu'en wagon, sur un bateau, dans une salle d'attente, dans une diligence — il y a encore des diligences en Andalousie — si un voyageur tire d'un panier, d'une musette ou de sa poche une provision de bouche quelconque, il la désigne aussitôt à ses voisins en disant d'un ton fort engageant : « Usted gusta ? » (Aimez vous ceci ? en voulez-vous ?) C'est là simple et obligatoire geste de politesse ; il est formellement entendu qu'on refuse toujours, on répond par un souriant « gracias » (merci), puis on ajoute — quand bien même on serait torturé par une faim grandissante — on ajoute « buen provecho ! » Et l'aimable voyageur espagnol, l'aimable mangeur castillan peut alors se livrer en tout égoïsme à sa boulimie : il mange, ses voisins le regardent.

CHARLES FEGDAL.

* * *

La politesse castillane en usage dans les nations de langue espagnole demande qu'en se levant d'une table à la fin d'un repas pris en commun avec d'autres personnes, on leur dise : « Buen proveche » ou « Que aprovechen » ce qui équivaut à l'expression française « Grand bien vous fasse ».

Vous trouverez la confirmation de ceci au mot proveche dans le tome IV du Dictionnaire des Langues Espagnole et Française comparées de Fernández Cuesta (Barcelone, éd. Montaner y Simon) et dans le tome II du Dictionary of the Spanish and English Languagues de Bensley (Paris, éd. Garnier Frères), comme d'ailleurs on devra le trouver dans les publications similaires.

GEORGES M. G. E. DE FRÉZAL.

—

Le « torpedo » de Fulton (LXXIII, 185). — Le 15 octobre 1805, Fulton fit sauter dans la rade de Walmer — et non « Walmar », — située à environ trois kilomètres au Sud de Deal, près de l'entrée Est du Pas-de-Calais, dans le comté de Kent, un navire marchand de 200 tonneaux.

Je ne crois pas que l'engin du célèbre inventeur ait été jamais expérimenté à New-York.

NAUTICUS.

Le Directeur-gérant :

GEORGES MONTORGUEIL

Imp. CLERC-DANIEL, St-Amand-Mont-Rond

LXXIII° Volume. *Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois* 20-30 Avril 1916.

N° 1438
31bis, r. Victor-Massé
PARIS (IX°)
Bureaux : de 3 à 6 heures

Cherchez et vous trouverez

QUÆQUE SINGULA LEGENDO

Il se faut entr'aider

N° 1438
31bis, r. Victor-Massé
PARIS (IX°)
Bureaux : de 3 à 6 heures

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

Fondé en 1864

QUESTIONS ET RÉPONSES LITTÉRAIRES, HISTORIQUES, SCIENTIFIQUES ET ARTISTIQUES
TROUVAILLES ET CURIOSITÉS

L'INTERMÉDIAIRE paraîtra durant l'année 1916 dans les mêmes conditions que pendant l'année de guerre 1915.

—

Nous prions nos correspondants de vouloir bien répéter leur nom au-dessous de leur pseudonyme, et de n'écrire que d'un côté de la feuille. Les articles anonymes ou signés de pseudonymes inconnus ne seront pas insérés.

Pour la précision des rubriques, une question ne peut viser qu'un seul nom ou un seul objet.

Indiquer les rubriques et leurs cotes.

Quand la question sollicite la connaissance d'une liste, la liste, sauf exception, n'est pas insérée, mais envoyée directement à l'auteur de la question.

L'Intermédiaire des chercheurs et curieux *s'interdit toute question ou réponse tendant à mettre en discussion le nom ou le titre d'une famille non éteinte.*

—

Questions

—

L'économie du soleil. L'heure légale. — On va avancer, par décret, l'heure légale, d'une heure.

Franklin, dans une lettre, que le *Journal de Paris* publiait en avril 1784, demandait qu'on réveillât les parisiens dès la levée du soleil sous le prétexte qu'ils perdaient du jour, et consommaient ainsi inutilement de la bougie.

Cette question de l'*économie du jour* a-t-elle eu d'autres propagandistes ?

A. B. X.

—

On les aura. — L'énergique proclamation du général Pétain a donné son sens glorieux à cette expression populaire.

A quelle époque remonte-t-elle ?

Dr L.

—

Chevrons et brisques. — On vient de rétablir les *chevrons et les brisques* : l'histoire de ces distinctions a-t-elle été faite ? A quelle époque remontent-elles ? Quand furent-elles supprimées.

V.

—

Le premier ouvrage sur l'aviation est-il espagnol ? — On a eu l'idée d'exhumer des *Guêpes* d'Alphonse Karr un passage où il est question d'un inventeur, nommé Pierre Gire, qui médite de bombarder les villes du haut des airs, tout comme le font aujourd'hui les Boches de Zeppelin.

M. Pierre Gire, dit le célèbre pamphlétaire, trouvant que le ballon a terminé sa carrière pacifique, le destine à être une machine de guerre. Il est évident que si l'on arrivait sérieusement à diriger les ballons, il n'y aurait pas à plaisanter avec les aéronautes. En effet, le ballon, monté par deux ou trois hommes, arrivé sur les lieux à une hauteur inaccessible aux boulets, l'aéronaute précipiterait, suivant son désir, des bombes et divers autres projectiles, et, en peu d'instants, une cité serait plongée dans le chaos éternel, sans qu'on eût pu opposer la moindre résistance.

Karr, en écrivant ces lignes, était sous l'impression du *Mémoire de M. Gire, concernant les ballons comme machines de guerre avec le moyen de les diriger*, que les autorités compétentes auraient rejeté comme *grotesque*. Et Karr de s'indigner :

Ceci est grotesque. Eh bien ! si j'étais ministre, je me serais rendu compte de l'invention de M. Gire. L'histoire de la vapeur devrait apprendre à ne pas rire sans examen des découvertes qui paraissent absurdes.

Nous trouvons, cependant, dans la très érudite *Revista de Archivos* publiée à Madrid par le corps des archivistes et bibliothécaires du Royaume, un article (n° de septembre-décembre 1915, p. 350-360), où M. Vicente Castañeda y Alcover (Escurial) établit avec toute l'érudition bibliographique en usage dans ce docte organe, que dès 1676, le problème de l'aviation était posé — et partiellement résolu, du moins en théorie — par le P. Capucin Antonio de Fuente La Peña, p. 473-486 de l'un de ses ouvrages, intitulé :

El Ente Dilucidado (Madrid, Imprenta Real, 1677, VIII, 486 et x pp. in-4° ; 2e éd. même année.)

Le P. A. de Fuente n'eût, d'ailleurs, pas été un véritable inventeur, un « génie » dans son genre, s'il n'eût aussitôt, par quelque grave professeur officiel, été traité de fou C'est ce que se chargea de faire, dès 1678, un certain D. Andrés Dàvila Heredia, capitaine de cavalerie, ingénieur militaire et professeur de mathématiques, dans un rarissime traité, imprimé à Valence, chez Villagrasa, et dont M. Castañeva reproduit la feuille de titre.

Ceux qu'intéresserait ce délicat problème de l'origine *espagnole* de l'idée de l'aviation voudront-ils, après lecture de l'article de la *Revista de Archivos*, contribuer, dans les colonnes de l'*Intermédiaire* à sa mise au point plus complète ? Ce serait une besogne utile et curieuse ..

C. PITOLLET.

—

Nomeny, Gerbévillers. — Deux petites villes lorraines, saccagées par l'armée allemande, figureront au premier rang dans le martyrologe de notre province. Or la presse parisienne en écorche regrettablement les noms ; c'est Nomeny et Gerbéviller.

Presque toujours elle écrit : « Nomény » et « Gerbeviller ». Transposition singulière : on enlève à celui-ci son accent aigu pour le reporter sur celui-là.

En Lorraine, chacun prononce : « Nom'ny » et « Gerbaivillé », *bé* ayant ici le même son que dans « tombé ».

Parfois, des confrères ajoutent une s fantaisiste à Gerbéviller.

Autre erreur du même genre ; on met souvent un accent aigu à « Domremy » ; or, tout publiciste français devrait connaître l'orthographe du nom de ce lieu où naquit Jeanne d'Arc.

Un fâcheux usage parisien impose l'accent aigu au mot « Remy ». Les arrondissements d'Arles, Thiers, Vitry, possèdent des localités nommées « Saint-Remy », personne n'y songe à accentuer la syllabe *re*.

Consultez divers ouvrages édités, à Reims, sur cette autre ville martyre ; vous y trouverez mention de la célèbre basilique Saint-Remi. Aucune trace du parasitaire accent aigu.

Permettez-moi de vous signaler encore un grief. Nombreux sont, en littérature, ceux qui appellent « Nancéens » les habitants de Nancy. Il faut dire : « Nancéiens », avec un *i*.

Ce mot vient de « Nanciacus », M. Pfister, dans son savant livre « *Histoire de Nancy*, » mentionne un triens — tiers de sou d'or — remontant à l'époque mérovingienne. Au droit ; un buste diadèmé, avec cette inscription, très lisible : « Nanciaco. » Sur ce mot, selon les règles phonétiques, s'est greffée la forme Nanceium.

Donc, « Nancéiens » et non pas Nancéens.

Le Nouveau Larousse illustré graphie correctement : « Nomeny, Gerbéviller, Domremy, Remi, Remy et Nancéien ».

LOUIS DUCAMP.

—

Comment prononcer Mort-homme ? — On me demande comment il faut prononcer le nom de la colline appelée si justement *Mort-homme*? Selon l'usage, je dis le *Moromme* et non le *Mortomme*. En effet, vous entendez presque toujours :

La mort a (*la mora*) des rigueurs à nulle autre pareilles.

« Mort aux (*morô*) tyrans ! »

« La mort est (*la morest*) venue le surprendre ».

Il est vrai que l'on dit : La mort aux (*la morto*) rats, et non *la morora*.

La mort aux rats, les souricières,
N'étaient que jeux auprès de lui.

On dit aussi : « Il a souffert mort et (*morté*) passion »

Mais ce sont des exceptions. Je connais même des personnes, parlant fort correctement, qui, dans le dernier cas, disent *morépassion*.

Donc, prononçons le *Moromme*, à moins que, dans le pays, tout le monde dise le *Mortomme*. Si je me trompe, je m'inclinerai bien volontiers.

ALFRED DUQUET.

* * *

Caderousse a demandé dans le *Petit Marseillais* l'étymologie de ce nom.

—

Un mot de Bonaparte sur le troupier français. — D'après le *Mémoire* du général de Pommereul sur la *Campagne d'Italie de Bonaparte*, celui-ci aurait dit, dans une de ses dépêches, que nos soldats, au cours de leurs marches forcées, «chantaient la patrie et l'amour». Je n'ai pas en ce moment à ma disposition la correspondance de Napoléon : et je désirerais savoir si le mot que prête Pommereul à son contemporain est bien exact.

PAUL EDMOND.

—

Les Bailleul d'Ecosse, ancêtres des Corday ? — Il y a peu d'années, M. d'Alméras publiait :

Charlotte Corday d'après des documents contemporains. A la page 2 de son livre, il dit que la famille de la mère de Charlotte prétend descendre des Baliot d'Ecosse devenus les Bailleul de France. En note, il précise :

Papiers de Vatel, cités *pour la première fois* par le docteur Cabanès ; *Le Cabinet secret de l'Histoire*, p. 179, où se trouve cette assertion : « Mme de Corday (née de Gautier) mère de Charlotte, était une Mauvers. Sa mère était elle-même une Chezot, et les Chezot descendaient des Bailleul, descendants des rois d'Ecosse.

Or, Mme de Corday n'était pas une Mauvers, sa mère n'était pas une Chézot, et les Bailleul de France n'avaient rien de commun avec les Bailleul d'Ecosse.

Il n'est pas inutile d'ajouter que la généalogie de Charlotte, donnée ensuite par M. d'Alméras, réédite l'erreur qui fait de l'héroïne l'arrière-petite-nièce de Pierre Corneille, tandis qu'elle est en réalité sa descendante directe.

Ces erreurs sont assez singulières pour que les causes en soient précisées. D'où proviennent elles ?

F. C.

—

Dampierre. — Quelle est la dame qui a signé la lettre suivante adressée au connétable de Montmorency et qui se trouve aux archives de Chantilly :

Halluin ce... octobre [1597].

Monseigneur, j'ai beaucoup de regret de ce que je ne peux, suivant le commandement quy vous avoit pleu me faire, vous aller trouver à Chantilly, pour après vous faire l'honneur de la maison à Noisy, *où je croy que Monsr. et Mad^e. de Retz auront eu cest honneur* de vous voir ; mais le facheus subjet de la promte mort de Monsr. d'Halluin nous en empescha et nous a donné à ceste maison beaucoup d'affliction, (suit une recommandation sans intérêt).

Vostre très humble... servante.

Dampierre.

Cette lettre est considérée comme de la maréchale duchesse de Retz, Claude Catherine de Clermont, fille du seigneur de Dampierre. Sa présence à Hallevin à cette date est naturelle, sa fille Claude Marguerite de Gondi, marquise de Maignelay venait de perdre son beau-père Charles duc d'Hallevin à l'automne de 1597. De plus elle parle de Noisy, belle résidence du duc de Retz, en maîtresse de maison ; mais alors comment expliquer la phrase que j'ai soulignée ? M. et Mme de Retz, c'est son mari : c'est elle-même, car à qui peut-elle donner ce nom de Retz ? De leurs quatre fils : l'aîné Charles, marquis de Belle-Isle, est mort laissant une veuve Antoinette d'Orléans Longueville et un fils en bas âge, deux autres fils du duc et de la duchesse de Retz se succédèrent sur le siège de Paris, et le 4e fils Philippe-Emmanuel n'est pas encore marié.

Quelle est donc la signataire de cette lettre ?

X. B.

—

La Mission de Charles Didier. — Dans son volume de magnifique reportage : *Choses vues* Victor Hugo, à la date du 28 janvier 1849, écrit :

M. Charles Didier qui parcourait l'Europe à quatre mille francs par mois avec une mission de la République a été invité à Frosdhorf, y est allé, y a dîné, y a couché et s'en est allé le lendemain matin, enivré, ébloui et disant : « Monseigneur, nous reviendrons vous chercher ».

Quel était ce Charles Didier ? Qu'est-il devenu ?

Quelle était cette mission à travers l'Europe confiée par la 2e République ? Fut-elle la seule du genre ou faisait-elle partie d'un système ? Quels en furent les résultats ?

J...

—

De l'Eglise. — Plusieurs étrangers avaient accompagné le maréchal de Bois-Dauphin, ambassadeur, à son retour en France. Parmi ceux-ci je rencontre : « Henri Kerker ou de l'Eglise, gentilhomme originaire de Wistbourg en Franconie », qui se maria à Sablé (Sarthe), et y fit baptiser plusieurs enfants et y mourut, en 1640. Ce « gentilhomme » était-il apparenté à la célèbre famille « de l'Eglise », dont est le Souverain-Pontife actuel ?

L. C.

—

La thèse de licence de Gambetta. — L'*Intermédiaire* n'a-t-il pas publié il y a quatre ans environ un article sur la thèse de licencié en droit de Gambetta, dédiée à un officier français ami de la famille, article contenant de curieux détails sur cet officier ?

On n'en trouve pas mention dans les tables.

O. S.

—

Exploit, ignoré, du célèbre La Bussière. — L'*Annuaire dramatique* d'Audiffret et Ragueneau (années 1806 et suiv.) contient de prodigieuses anecdotes. Je lis, par exemple, dans le tome Ier, que La Bussière, le fameux sauveur des comédiens français, étant devenu secrétaire de Legendre après le 9 thermidor, donna la liberté à 84.000 personnes.

D'abord, il me paraît douteux que, même pendant les plus mauvais jours de la Terreur, les prisons, en France, aient jamais compté autant de détenus : puis est-il vraisemblable qu'après Thermidor La Bussière ait continué son métier de sauveteur ? Enfin, Audiffret a-t-il jamais eu la moindre autorité comme chroniqueur théâtral ?

D'E.

—

Muiron. Sa descendance. — Par un quatrième codicille à son testament, en date du 24 avril 1821, Napoléon Ier avait légué une somme de cent mille francs à la « veuve, fils ou petit-fils (sic) » de son aide de-camp Muiron, tué à ses côtés à Arcole en le couvrant de son corps.

Muiron a-t-il laissé une descendance ? Je me souviens qu'il y a une trentaine d'années habitait au n° 78 de la rue de Rennes une dame âgée qui se nommait Mme Muiron et était, je crois, la sœur de feu l'amiral de La Roncière. Cette dame, décédée sans laisser de postérité, appartenait-elle par son mariage à la famille du héros d'Arcole ?

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

—

Madame Thiebault, née Thayer. — Elle était la fille d'un américain et elle épousa Monsieur Thiebault, François, après l'année 1813. Dans cette année son portrait, peint par le fameux Sir Thomas Lawrence, apparait dans l'Académie Royale à Londres. De cette peinture sont sorties deux gravures, par W. R. Worthington 1828 et par E. Wehrschmidt 1899.

Quelle était sa famille ? Date de sa mort ? Qui était son mari ?

HORACE B.

—

Armoiries à identifier : chevron d'or. — *D'azur au chevron d'or à 3 étoiles de... à 6 rais posées 2 et 1.*

Couronne de Marquis surmontée d'un bâton ou masse, rappelant celui de grand chantre dans l'ancien rite Manceau.

On croit que le propriétaire des armes avait un rôle dans l'administration de l'hôtel Dieu de la Ferté-Bernard (Sarthe).

J. CHAPPÉE.

—

Armoiries à déterminer : chevrons et lion — *de... à deux chevrons abaissés de...accompagnés en chef d'un lion passant de...* au chef de... *chargé de deux chevrons de...*

Cachet de cuivre bien gravé, mais grossier quant au reste. Probablement Forézien, Louis XIV.

SOULGÉ-REORGES.

Réponses

—

Alphonse XII (LXXIII, 282). — Germanophile ou non germanophile, Alphonse XII avait épousé, en secondes noces, une princesse autrichienne, la reine Marie-Christine et son premier ministre M. Canovas del Castillo, passait pour suivre une politique tendant à faire entrer l'Espagne dans la Triple Alliance.

Pour atténuer le mauvais effet de son voyage en Autriche et en Allemagne, le roi d'Espagne avait, à l'automne en 1883, décidé de passer officiellement à Paris, à son retour. Malheureusement, il avait eu l'imprudence d'accepter, de l'empereur d'Allemagne, le titre de colonel honoraire d'un régiment de uhlans, et imprudence plus grave, avait passé ce régiment en revue, à Strasbourg, où il tenait garnison.

On pensa quel effet dut produire, à Paris, cette malencontreuse parade. La politique et les journaux s'en mêlèrent, chauffèrent l'opinion, montèrent les têtes, et le 29 septembre, lorsque le roi d'Espagne, accompagné du président Grévy, descendit, en landau, de la gare, il fut accueilli par des bordées de sifflets et par des cris de « A bas le roi uhlan ! »

La manifestation se renouvela dans la soirée, avec moins de violence, lorsque le souverain se rendit à l'Elysée, pour y rendre visite au Président de la République.

Cherchant à retenir à Paris le Roi qui voulait le quitter de suite, le Président dut se rendre le lendemain à l'ambassade d'Espagne, pour y présenter les excuses du gouvernement, qu'enregistra le *Journal Officiel* et, non sans peine, on décida Alphonse XII à assister au diner, offert, le soir, à l'Elysée, en son honneur.

Le roi d'Espagne avait pu commettre une imprudence, mais lui était-il loisible de refuser le commandement honoraire qui lui était offert ? On ne peut en tirer de là des sentiments germanophiles et la malheureuse revue de Strasbourg, elle-même, était plutôt un traquenard, dans lequel, connaissant notre impressionnabilité, le prince de Bismarck avait attiré l'hôte de l'Allemagne.

Quant à Paris, la ville du tact, elle en avait manqué ce jour-là, et, par l'accueil chaleureux qu'elle n'a cessé de réserver à Alphonse XIII, elle semble toujours avoir eu à cœur de faire oublier à un souverain, ami de la France, son erreur d'un moment.

PIERRE DUFAY.

* * *

A ce sujet nous recevons la lettre suivante :

Monsieur,

Dans la revue *Le Correspondant de Paris*, (n° du 10 octobre 1915, article anonyme sur l'Espagne) le rédacteur fait du roi Alphonse XII, un germanophile sur la foi des « Mémoires du Prince de Hohenlohe » et (page 51, ligne 30) ne craint pas d'écrire : *Alphonse XII eut la légèreté et la sottise de passer à Paris en revenant de Berlin ;* il y fut reçu à coups de sifflets en septembre 1883 ». Il y a là une *erreur de fait* qu'il est convenable et utile de ne pas laisser passer : l'auteur, qui serait un moine bénédictin, ne peut pas la rectifier parce qu'il est mort.

Il suffit, en effet, d'ouvrir les « Souvenirs de carrière » du Baron des Michels, ambassadeur de la République Française à Madrid à cette époque (1 vol. Paris, éd. Plon Nourrit et Cie, 1901) et d'y lire les chapitres intitulés *La politique allemande en Espagne*, pour apercevoir que la bonne foi de la revue et celle de son rédacteur ont été surprises. Si Alphonse XII ne passa pas par Paris, *avant d'aller à Berlin*, c'est (lit-on, page 204, ligne 6) parce que « *malheureusement cette visite gênait les convenances personnelles de M. Grévy, alors en villégiature* ». Il y a dans le récit très détaillé et très-vivant du diplomate français, des passages d'un intérêt poignant et qu'il aurait fallu signaler au public avant les mémoires du diplomate allemand. L'Allemagne a pris soin de faire traduire en espagnol et placer en des bibliothèques stratégiques le texte de son défunt serviteur et cela semble avoir été fait non parce que le texte serait un miroir mais parce qu'il serait un outil ; la vérité vraie qui est dans le texte de feu le baron des Michels aurait sollicité davantage l'attention des chercheurs si son titre avait été « Souvenirs *diplomatiques* » ou « Souvenirs d'*Egypte, de Rome et d'Espagne* ».

Le rédacteur anonyme du *Correspondant* semble aussi reprocher à la reine Isabelle d'avoir fait élever le futur Alphonse XII dans un collège autrichien ; un tel procès de tendance serait injuste. Depuis la renonciation des Bourbons d'Espagne au trône de France (de laquelle le marquis de Courcy, ancien diplomate, a écrit l'histoire (1 vol., Paris

Plon Nourrit et Cie, 1889) les Bourbons d'Espagne ne doivent plus être des princes français ; et la reine Isabelle II, si amie de la France, avait le devoir de satisfaire dans son exil les partis espagnols qui voulaient préparer le retour de son fils. Les « conservadorès » étaient les premiers à demander que le prince des Asturies fût élevé avec d'autres enfants dans un grand collège et non pas chez lui dans l'isolement de la famille. On choisit *ad hoc* un collège français et non un collège autrichien : Canovas del Castillo, le chef du parti « conservador » étant « aye » c'est à dire gouverneur du prince, ce fut un sous-gouverneur français, M. Dubusse, qui fut chargé de conduire chaque matin le prince, demi-pensionnaire, au collège Stanislas et de le ramener le soir chez la Reine au « palais de Castille ». — A la condition de ne pas le flatter, de ne pas le frapper et de l'appeler « altesse » tout en lui parlant à la deuxième personne du pluriel, tous au collège pouvaient être admis dans la familiarité du prince et à sa table au déjeuner. Malheureusement, à la fin de la première année scolaire et la veille de la distribution des prix, le futur roi d'Espagne, au regret général, dut quitter ses camarades dont il conserva toute sa vie un souvenir étonnamment fidèle; on était en 1870 et la guerre venait d'être imprudemment déclarée à la Prusse. Paris n'étant plus possible, il fallut pour la rentrée des classes au mois d'octobre chercher un autre collège réunissant les conditions voulues et permettant l'espoir que l'élève pourrait y achever ses études sans nouvelle interruption fâcheuse. Le descendant de Louis XIV fut conduit alors sur le sol de la Maison d'Autriche, mais non par germanophilie.

Il conviendrait de ne pas écrire trop précipitamment dans des revues très estimées, de n'accueillir les allégations des écrits politiques allemands que sous bénéfice d'inventaire et, tant en Amérique qu'en Europe, de ne pas prendre pour des journaux espagnols des journaux allemands écrits dans cette langue castillane qu'il serait opportun d'étudier davantage.

Je saisis volontiers cette occasion, Monsieur, de vous prier d'agréer les assurances de ma considération distinguée.

DESCONOCIDES.

—

Lieu de naissance de saint Ambroise (LXXIII, 93, 206). — L'excellente *Histoire de saint Ambroise,* par M l'abbé BAUNARD (2e éd., 1872, pages 2-6) résolut le problème d'après les seules données qu'une bonne érudition lui avait fournies. D'abord la *Vie* abrégée de saint Ambroise par son contemporain, le diacre PAULIN, qui « a le mérite d'une autorité originale », comme remarque Ed. GIBBON : PAULIN déclare que saint Ambroise est né lorsque son père, qui s'appelait *Ambrosius, administrait la préfecture des Gaules* (*posito in administratione præfecturæ Gallia-rum...*) (V. Appendix à l'édit. des Bénédictins, Paris, 1686, *apud* GIBBON, *Hist. de la Décadence et Chute de l'Emp. Rom.*, ch XXVII). Ensuite nous avons les riches *Annales ecclesiastici,* du Cardinal BARONIUS, complétés par la *Critica historico-Chronologica*, du père Antoine Pagi, et les notes des Bénédictins : ces sources nous permettent de fixer la naissance du Saint entre 333 et 340. Or, la *Critica historico-chronologica in universos Annales ecclesiasticos Baronii*, par Pagi, nous démontre et l'histoire de Trèves nous confirme que la préfecture des Gaules siégeait alors en cette ville et non à Arles ni à Lyon. En effet, Lyon après la défaite d'Albinus (197), n'était plus au premier rang, comme Trèves ou Arles. A l'époque de la naissance de saint Ambroise, c'était Trèves, — « l'Arles du Nord », — qui avait atteint la plénitude de son développement, comme « une seconde Rome », assez puissante pour barrer la poussée de ces barbares qui y sont encore... Ce fut son apogée, aux approches de la décadence générale. Le puissant préfet du *prætorium*, — espèce de Grand-Vizir, comme disait l'abbé DUBOS, — de 314 à 390, a dû y séjourner avec les empereurs eux-mêmes, parce que, dans cette période, le *Code Théodosien* inscrit quelque « cent quarante-huit ordonnances signées de leur main, dans cette résidence » de Trèves. (V. LAVISSE, *H. de F.*, I, 2, pages 377 ; DUBOS, *Histoire critique de l'établissement de la Mon. française dans les Gaules*, 1742, I, p. 63 ; GIBBON, *D. et Ch. de l'E Romain*, ch. XVII).

Il y a plus d'un siècle (1811), un professeur et docteur en théologie, l'abbé COTTERET, se rangeait à cet avis, en se fondant, vraisemblablement, sur les mêmes documents. (*Biographie Universelle de* MICHAUD, t. II).

JOSÉ FELICIANO-DE OLIVEIRA.

—

L'exhumation de Charles-Quint en 1873 (LXIX, 815). — Nous n'avons pas à réfuter ici un collègue qui se fait de l'histoire espagnole — sur la foi de ga-

Ex-libris à déterminer : deux clefs d'argent. — Ecartelé. — 1 *parti : d'argent à 10 rocs d'échiquier de sable 2. 3. 2. 3 et de gueules. 2 de gueules à 2 clefs d'argent en sautoir accompagné d'une étoile d'or. 3 de sable à la fasce d'or, accompagné d'un lion passant et de 3 quintefeuilles tigées et feuillées, le tout d'or. 4 d'azur à la fasce d'argent accompagné de 10 losanges d'or, 4. 4. 2.*

Sur le tout d'argent, à la fasce denchée de sable, chargée de trois étoiles d'argent, accompagné de trois rocs d'échiquier 2. 1. de sable.

Supports 2 lévriers.
Couronne de marquis.
Devise : *Sive Macula.*
Boily s.

122/103 mm.

H. A.

—

L'attitude hanchée au Moyen-Age. — Dans une monographie artistique, je fus amené, ces temps derniers, à chercher la raison d'être de cette position hanchée affectée souvent jusqu'à la bizarrerie dans les statues de la Vierge et en général dans les reproductions de la femme au XIVe et au XVe siècle.

N'ayant à ce sujet aucune certitude en l'absence de témoignages contemporains, j'ai relevé seulement certaines opinions émises. Je reproduis ici le texte imprimé dans la *Revue de Bourgogne* (sept. oct. 1915, p. 378).

Certains critiques d'art croient découvrir la solution du problème dans la nécessité où se trouvèrent les sculpteurs d'ivoire de donner à leurs Madones le mouvement de la dent légèrement cintrée qui leur servait de matière première. Des statuettes auraient fait école en passant leur formule aux imagiers tailleurs de pierre.

La thèse est ingénieuse et se base sur un fait expérimental, mais elle n'explique pas tout. Car, il faut bien le reconnaître, l'attitude hanchée jusqu'à l'exagération difforme se retrouve partout à cette époque, dans les dessins, dans les miniatures comme dans l'ivoire et la pierre Elle s'applique plus encore à la dame portant hennin qu'à la Madone couronnée, et les psychologues sont naturellement portés à voir ici une influence de mode.

La maternité, disent-ils, était en grand honneur au XIVe et XVe siècle. Les guerres interminables, en accumulant les ruines, réduisaient lamentablement la population. Il fallait repeupler, et la nécessité faisant loi, on témoignait ostensiblement l'estime attachée à la grossesse que la mode, pour favoriser cet état d'esprit, simulait par la démarche et les ajustements. Et les artistes de suivre le mouvement, les uns avec discrétion, les autres en exagérant.

S'il m'était permis une pointe d'ironie, je rappellerais que tout récemment les Instituts de Beauté parisiens préconisaient beaucoup ces attitudes hanchées qui font encore les délices de nos snobinettes, sans qu'elles aient le moins du monde, j'en suis convaincu, les préoccupations honorifiques prêtées aux dames du moyen âge. Tant il est vrai que les caprices de la mode ne tombent pas toujours sous l'analyse des philosophes.

Je n'entends pas rejeter pour cela l'explication proposée ; elle entraînerait seulement une conséquence contraire à celle qui dérivait de la thèse précédente. Il faudrait admettre alors que les artistes auraient subi l'influence de la mode au lieu de lui avoir donné naissance.

Notons enfin, pour ne rien omettre, une opinion beaucoup plus simple qui voit dans ce « style hanché » l'expression, exagérée parfois, de l'attitude naturelle à une mère qui porte son enfant sur son bras. Mais alors comment expliquer sa généralisation à la plupart des scènes de la vie privée où l'absence d'enfant ne justifie plus l'hypothèse ?

A la lecture de cet article, un médecin major présente aujourd'hui une explication nouvelle basée sur une observation physiologique. « La chaussure du XIVe et du XVe siècle, dit-il, ne comportait pas de talon. Or les femmes qui marchent sans talons portent naturellement le ventre en avant. »

Je soumets ces avis divers à la sagacité de nos collaborateurs et je serais heureux si quelqu'un d'entre eux pouvait apporter quelques précisions à ces hypothèses.

E. Fyot.

—

Voltaire et Fragonard en Forez. — On lit dans l'*Histoire du Forez*, par Antoine : « le marquis de Saint-Vincent avait été l'Hôte de Voltaire dans son château du Roannais ». — On lit dans le *Forez illustré*, de Thiollière, 1888 :

On admirait il y a 15 ans encore, dans le grand salon de St-Vincent, quatre toiles décoratives, satyre symbolique des principales religions. Ces peintures, malheureusement trop libres, mais délicieuses de coloris et d'habileté, avaient été exécutées sur place

peu avant la Révolution, par Honoré Fragonard, ami et commensal du marquis de St-Vincent.

Ce St-Vincent est d'ailleurs en Beaujolais, mais si près du Forez... M. de St-Vincent habitait Paris en 1755. Il reconstruisit son château vers 1768 et l'habita depuis. Il mourut avant la Terreur. Son neveu, incarcéré, fut relâché sur la demande des habitants, en considération « du feu ci-devant Vincent » qui « l'un des premiers fondateurs du club jacobin à Paris, pensait comme un bon sans-culotte ».

Il n'était plus là pour protester... et ne l'eut fait que discrètement.

Sait-on quelque chose sur ce voyage de Voltaire? Aurait-il inspiré sur place Fragonard ? Vers 1768 ? Que représentaient les toiles ? Où sont-elles ?

Le prince Rospigliosi, héritier de Saint-Vincent, l'a vendu vers 1870. Il avait enlevé les Fragonard mais je ne les crois plus au palais Rospigliosi.

S. R.

—

La belle Euryant. Quel est ce personnage? — Parmi les poésies de Victor Hugo qui ont été dites à la Comédie Française à l'occasion du dernier anniversaire du poète se trouvait une partie de l'Idylle de Floriane (*Toute la lyre* VI, 21). La première strophe de la troisième division est celle-ci :

Gaie, elle sautait dans l'herbe
Comme la belle Euryant,
Et, montrant le ciel superbe,
Soupirait en souriant.

La belle Euryant m'est tout à fait inconnue, et je dois dire que ceux des artistes de la maison de Molière que j'ai interrogés ne sont pas plus avancés que moi. Un de nos collaborateurs pourra-t-il ne donner la solution ?

A. P. L.

—

L'égoïsme sacré — Au début de la guerre un homme politique italien essaya de justifier l'abstention de l'Italie en invoquant pour une nation le droit à l'égoïsme. . Quel est l'orateur qui a employé l'expression d'égoïsme sacré ?

O. G.

—

L'homme s'agite et Dieu le mène. — Auguste Comte appelle cet aphorisme « le célèbre principe sociologique de Bossuet ». (*Polit. Posit.*, II.455)

Je l'ai trouvé chez Fénelon, dans un sermon « pour la fête de l'Epiphanie », (*Œuvres*, éd. Didot, II, 368). Je l'ai retrouvé dans l'édition française de *Diodore de Sicile*, trad. de F. Hœfer, tom III, 354. N'ayant plus sous la main ces ouvrages et n'avant pu consulter Bossuet, j'ai recours à l'obligeance des *Intermédiairistes* pour vérifier ces citations et pour savoir où Bossuet a formulé le même aphorisme .

José Féliciano-de-Oliveira.

—

Se marier jeune... — On m'affirme que les préceptes suivants, d'une haute moralité, sont d'Alexandre Dumas fils :

Se marier jeune et sain, épouser une bonne fille jeune et saine, l'aimer de toute son âme et de toutes ses forces, en faire une compagne sûre et une mère féconde, travailler pour élever ses enfants et leur laisser en héritage l'exemple de sa vie ; voilà la vérité. Tout le reste n'est qu'erreur, crime ou folie.

Dans quelle œuvre, pièce ou roman, pourrait-on les rencontrer ?

Rolin Poete.

—

L'origine du mot « Hun », appliqué aux Boches. — On sait que l'épithète « Huns » appliquée aux Boches est d'un usage général dans la poésie anglaise. Ce que l'on sait moins, peut-être, c'est que son usage remonte à la guerre des Boers. En effet, dans une poésie composée à cette époque par Rudyard Kipling et qui eut une grande popularité, se trouverait ce vers :

The Goth and the shameless Hun...

Les *Leipziger Neueste Nachrichten* du vendredi 24 décembre 1915 (n°356), auxquelles nous sommes redevable du renseignement, oublient d'identifier cette poésie.

Quelque lecteur de l'*Intermédiaire* serait-il à même de le faire, avec la précision désirable ? C. Pitollet.

—

Droits d'Amboste sur l'avoine. — J'ai recours à mes collègues de l'*Intermédiaire* pour savoir en quoi consiste le droit d'Amboste qui se levait sur l'avoine au XVIe siècle, dans la région lyonnaise.

Francopolitanus.

Suédois qu'il porta jusqu'à l'embrigadement de la Révolution. Ses deux bataillons furent en 1794 le noyau des 161e et 162e demi-brigades.

COTTREAU.

—

Papier monnaie et monnaies de nécessité, pendant la guerre de 1914 (LXXI ; LXXII ; LXXIII, 58, 158, 202). — Contrairement à ce que pense H. Ds. « les Caisses de l'Etat » acceptent les billets locaux dans chaque ville qui les a émis. De plus, elles acceptent, dans toute la Seine Inférieure, les billets de Rouen, du Havre et de Dieppe ; dans tout le Calvados les billets de « Caen et Honfleur ».

A Dieppe, tout le monde accepte les billets du Tréport.

Partout où il y a une succursale de la Banque de France, elle rembourse les billets de la localité.

P. H

—

L'incendie de la flotte romaine par Archimède (LXXIII, 296). — A l'Exposition de 1878, M. Mouchot avait installé au Trocadéro un miroir argenté, non pas concave hémisphérique, mais bien conique à 90 degrés. Du centre du cône s'élevait un tube de verre fort rempli d'eau ; les rayons solaires tombant parallèlement sur la surface du miroir étaient réfléchis sur le tube et échauffaient suffisamment l'eau pour que la vapeur dégagée put alimenter un petit moteur, servant à déplacer le miroir de manière à ce que les rayons solaires tombassent toujours normalement sur le miroir. Inutile de dire que cet appareil ne pouvait servir que quelques heures par jour et par un beau soleil.

MARTELLIÈRE.

Le quartier du Petit Picpus et les Misérables de Victor Hugo (LXIII, 236). — Le poète, pour donner le change, a beau dire « que l'état de lieux qu'il dresse est d'une rigoureuse exactitude et qu'il éveillera certainement un souvenir très précis dans l'esprit des anciens habitants du quartier », on ne peut s'y tromper. On n'a qu'à dresser un plan selon les indications données par Victor Hugo, aucune des rues dont il parle n'a existé. La Petite rue Picpus qu'évite Jean Valjean en y apercevant une sentinelle conduirait dans la direction de la Bastille plutôt qu'au marché Lenoir. La rue qu'il appelle rue du Chemin-Vert-Saint-Antoine existait, mais sous le nom de rue Moreau ; quant à la rue Polonceau, à la rue Droit-Mur et au cul de sac Genrot, ce sont de véritables mythes. Il y avait bien un couvent dans le quartier, celui des Filles-Anglaises que longeait la rue Moreau, mais son emplacement ne coïncide en aucune façon avec celui qu'indique l'illustre écrivain, comme on le croit. S'il a voulu décrire la maison religieuse où a été élevée Mme Victor Hugo, il se sera bien gardé d'en indiquer l'emplacement exact et c'est pourquoi il aura créé un quartier, sorti tout entier de son imagination.

L'éditeur du plan de 1727, dont il précise l'adresse, paraît également imaginaire. Pour se rendre compte de la topographie des lieux, on n'a qu'à prendre le plan de l'abbé Delagrive publié l'année suivante (1728), et on verra qu'il n'y a jamais eu de quartier du Petit-Picpus. Il y a quelques années, on a essayé, à la Société historique du VIIe arrondissement, d'identifier la maison de la rue Plumet où s'est passée la célèbre idylle de Marius et de Cosette ; il n'a pas été possible de retrouver l'endroit. Les romanciers et les poètes prennent des licences, qu'il faut leur accorder ; ne cherchons pas à mettre d'accord le roman et la topographie.

GOMBOUST.

*
* *

Pour essayer de répondre aux questions posées par C. F. (LXXIII, 236), j'ai consulté les articles « Abbaye-au-Bois » et « Sœurs de Saint-Thomas de Villeneuve », du *Guide des amateurs et des étrangers voyageurs à Paris*. Paris, 1787. Les statues qui font l'objet des questions dont il s'agit n'y sont pas mentionnées ; mais, dans ce *Guide*, la rue de Sèvres est constamment appelée rue de « Sève » ou de « Seve », et la rue du Cherche-Midi, rue du « Chasse-Midi ». Il semble cependant que cette dernière s'appelait du Cherche-Midi en 1595.

A quelles époques a-t-on changé pour la première, Sève ou Seve en Sèvres, et pour la deuxième, Cherche-Midi ou

Chasse-Midi, pour revenir ensuite à la première appellation ?

NAUTICUS.

—

Eglise Sainte-Geneviève-des-Grandes-Carrières (LXXIII, 92, 206). — L'église Sainte-Geneviève-des-Ardents ou Sainte Geneviève-la Petite était située dans la Cité et non dans l'île Notre-Dame qui, réunie à l'île aux Vaches, a formé l'île Saint-Louis.

D'autre part, l'église en question n'occupait pas l'emplacement de la Préfecture de Police actuelle ; elle s'élevait non loin de l'ancien Hôtel Dieu, entre la rue Neuve Notre-Dame et la rue Saint-Christophe qui conduisaient, parallèlement à la Seine, du Petit Pont et de la rue du Marché-Palu (plus tard rue de la Cité) au parvis Notre-Dame.

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

—

Le château de l'Etoile (LXXII, 236). — De renseignements pris sur place et que je crois exacts — du moins, approximativement — le château de l'Etoile où aurait habité (?) Napoléon Ier, peut-être y a-t-il fait de simples haltes à l'époque de Joséphine et de La Malmaison, était un ancien couvent dont les souterrains rejoignaient ceux du Château de Madrid. L'entrée de ces souterrains est en tous cas curieuse; ce sont d'immenses caves dont les voutes en arcatures rappellent assez celles d'une ancienne crypte religieuse.

Cet immense « Château de l'Etoile » a longtemps appartenu à la famille Pottier qui était propriétaire du magasin des « Trois-Quartiers ». Son aménagement actuel semble remonter au règne de Louis-Philippe.

Il couvre une très grande surface et a une sortie au 158 de l'avenue Malakoff. Le garage dit : « Bob-Walter » en occupe une partie. C'est un immeuble curieux et digne de recherches plus approfondies que celle-ci.

HECTOR HOGIER.

—

Changement de noms de localités pendant la Révolution (T. G., 186 ; LXXIII, 412). — Un petit port du département du Var, qui s'appelait encore Saint-Nazaire en 1882, est maintenant nommé Sanari. Les deux noms se trouvent, il est vrai, accolés dans le dictionnaire géographique de Briand de Verzé, 1852.

V. A. T.

—

Victor d'Auriac (LXXIII, 142). — Victor d'Auriac, né à Neuilly-sur-Seine, le 30 juin 1858, fut successivement élève du lycée de Versailles et du lycée Henri IV, puis entra, tout jeune, à l'Ecole des Chartes et à la Bibliothèque nationale.

D'avril 1888 à février 1889, il fut détaché au Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, en qualité de secrétaire du Ministre.

Il fut longtemps bibliothécaire à la Nationale

Son premier volume de vers fut : *Pâques fleuries* (Alphonse Lemerre, 1883). *Renaissance*, sonnets illustrés, fut également publiée à la même librairie, en 1887. *La Gaffe*, moralité en un acte, avec Raoul Colonna, parut chez Ollendorff. Parmi les autres volumes, il faut citer : *Fleuriane*, poème en un acte, non mis dans le commerce, en 1902, et *Astarté*, vers (Genonceaux et Cie, Paris, 1903). Ce dernier volume contient, à côté de plusieurs petites pièces d'une touche fine, des poèmes d'un grand souffle.

Poète à la fois mièvre et précis, dit Rodolphe Darzens, Victor d'Auriac aime à remplir du sublime parfum de l'idée, l'impeccable forme du sonnet... C'est aussi un parfait diseur des choses de l'amour, qui fixe merveilleusement, en de courts poèmes, le charme indécis des aveux.

Victor d'Auriac avait aussi collaboré à l'*Evénement*, où il a publié des contes en prose, de 1886 à 1888.

G. D.

—

Cattelain (LXXIII, 188). — Cattelain, graveur, était né à Paris, le 6 février 1838. Fils d'un employé aux Tuileries, sous Louis-Philippe, il perdit tout jeune ses parents, et fut adopté par une brave famille ouvrière.

Il apprit de Paul Cirardet la gravure. Puis, successivement, il fut imprimeur en taille-douce, déménageur, cordonnier, décapité parlant, homme d'équipe à la gare du Nord, caricaturiste au *Hanneton* où André Gill l'avait fait entrer. Après

rants un peu romantiques — une conception spéciale. Pour ce qui est de Charles-Quint, M. Alfred Morel-Fatio ayant consacré ses loisirs parisiens et les infinies possibilités de travail que lui garantit une situation privilégiée — unique entre toutes celles que peuvent occuper les hispanisants de France, — à en dépurer l'historiographie originale, il serait puéril de notre part de tenter d'aller sur les brisées de ce membre de l'Institut. Laissant donc au Dr Max Billard la responsabilité de plusieurs assertions risquées, nous nous bornerons à nous élever contre cette extraordinaire graphie de « Saint-Juste », qu'il nous ressert, en dépit de l'évidence. Est-il permis, en effet, d'ignorer encore que Yuste est le nom d'un ruisseau d'Estrémadure qui se jette dans le Tiétar, affluent du Tage et que le monastère qui se trouve à peu près à mi-chemin entre Badajoz et Salamanque s'appelle « San Jeronimo de Yuste ? »

Baedeker — dont la plus récente édition du guide espagnol est l'anglaise, qui a paru, pour la 4e fois, l'été dernier — remarque p. 457 :

The suppressed monastery of « San Jeronimo de Yuste », named after the brook o Yuste, was founded from Plasencia in 1404 (*sic*).

Mais, bien avant que cet éditeur — dont le guide d'Espagne en français n'a paru qu'en 1900, la première édition anglaise datant de 1897 le merveilleux A. Germond de Lavigne, dont l'*Espagne et Portugal* (Paris, Hachette et Cie, 1890) est un chef-d'œuvre de conscience et de minutie, avait eu soin de faire observer au touriste non initié qu'il fallait « ne pas traduire » Yuste par « Saint-Just » (p. 415 :

Excursion au monastère de Yuste par Navalnoral).

Nous n'ignorons pas, certes, que déjà Cabrera de Cordoba, diplomate et historien (1559-1623), dont le *Filipe Segundo Rey de España*, publié en 1619, a été rendu accessible, en 4 vol. in-fo, aux historiens en 1876-1877 par le comte de Toreno (1), mentionne exactement le nom de Yuste, quand il écrit, I, p. 105 :

Partio [l'Empereur] *para el monasterio de San Justo i Pastor, de la Orden de San Geronimo, puesto en la Vera de Plasencia.* .

Juste et Pasteur, enfants de 7 et 9 ans, martyrisés à Complutum (l'actuelle Alcalà de Henares) en 304, n'ont rien à voir avec le monastère fondé en 1408 par les Ermites de Saint Jérôme — branche espagnole de l'ordre de Saint-Augustin, — qui, en grande faveur sous Charles-Quint et Philippe II, gardent aujourd'hui encore l'Escorial (et non « Escurial, soit dit en passant). Cette erreur du biographe de Philippe II se retrouve dans l'historiographe espagnol et bénédictin Fray Prudencio de Sandoval (1560-1620), dont l'*Historia* de Charles-Quint parut pour la première fois à Walladolid en 1604-1606, mais fut réimprimée dès 1614 à Plamplune en 2 t. in-fo : II, 815, « monasterio de San Juste » ; *ibid*, 823, cependant : « Juste ». Des auteurs italiens (Guido Bentivoglio, Strada, Leti, le trop célèbre Pietro Giannone) graphieront à leur tour, copiant sans doute Cabrera : « San Giusto ». De nos jours, des hommes de science — Baumstark, C. A. Wilkens, G. Diercks, etc. — ne se gêneront nullement pour écrire « Saint-Yust » ou « San Yuste », graphies contre lesquelles, modeste hispaniste, nous mettions déjà en garde les jeunes Français en 1901, à la p. 168, note 2, de nos *Morceaux choisis de Prosateurs et de Poètes espagnols*, dont la 4e édition est actuellement vendue par l'éditeur Garnier à Paris.

Qui voudrait connaître l'histoire de Yuste n'aurait qu'à la rechercher dans le numéro de mai 1906 de la *Ciudad de Dios*, où elle a été écrite par M. Alboraya (1).

CAMILLE PITOLLET.

Le corps de saint Vincent de Paul (LXXIII, 283). — Le 8 avril 1712,

(1) Voyez à ce sujet la note que nous avons mise à la page 528 de notre article hispanique : *Un épisode inédit de la carrière scientifique de J.-B. Munoz : les manuscrits historiques de Suarez de Mendonça*, dans la *Revue des Langues Romanes* t. LV (1912), p. 527-577.

(1) Cet article de M. Camille Pitollet écrit avant la guerre était sur le marbre et nous ne le publions aujourd'hui que pour ne pas laisser cette question en suspens.

M. du Saray, procureur général de la Congrégation de la Mission, écrivait, de Paris, au supérieur des Missionnaires d'Angers :

Les procès-verbaux de l'ouverture du tombeau de notre vénérable instituteur M. Vincent ayant été clos et scellés le 31e du mois dernier, et le serment du secret étant levé, je puis vous dire que j'ai eu la consolation de voir son corps entier et uni à toutes ses parties, qui n'ont aucune mauvaise odeur. Il a dix-huit dents, neuf à la mâchoire d'en haut et neuf en celle d'en bas, qui lui restaient lors de son décès. Il a les bras, les mains et les doigts en chair et en os, à la réserve des bouts des doigts de la main gauche qui sont un peu décharnés. Ses cuisses sont entières et apparemment les pieds aussi, ce qu'on ne peut voir, les bas n'ayant point été tirés. Sa soutane avec le collet et les quatre boutons sont presque comme si on venait de les y mettre, et moi-même avec quelques autres ayant voulu essayer d'en tirer quelque morceau il ne fut pas possible d'en avoir. D'ailleurs, on nous fit en ce moment la lecture du Bref du Pape, qui défend de rien ôter dans ces occasions. Le médecin et le chirurgien, qui étaient présents, dirent qu'il ne se pouvait pas naturellement que les choses fussent comme on les trouvait après cinquante et un ans passés.

La copie de cette intéressante lettre se trouve dans les *Vies des Saint-Prêtres*, manuscrits de Grandet, conservés au séminaire de Saint-Sulpice, à Paris (tome I, page 113).

F. UZUREAU.

*
* *

Voir : *Intermédiaire* : *Le corps de saint Vincent de Paul conservé dans une étude de notaire*, XLIII : 573, 687 ; *Saint Vincent de Paul. Ses restes*, LV : 721, 866, 916, 975 ; LVI : 31, 125, 195.

P. D.

—

Enfant perdu pendant la guerre de Vendée (LXXIII, 141, 248). — En étudiant l'histoire du passage au Maine des Vendéens, j'ai plusieurs fois rencontré, sur les registres d'état-civil, la mention d'enfants perdus par les fuyards. Quand la guerre aura remis chacun à sa place, je pourrai communiquer à qui les demande quelques notes à ce sujet.

L. C.

Régiment de Royal-Suédois (LXXIII, 186, 248). — Ce régiment ne fit point la guerre d'Amérique. Il tenait garnison en Alsace depuis 1769, jusqu'en 1781, époque à laquelle il fut envoyé au siège de Mahon, il revint en France au milieu de l'année 1783.

Le comte Alex de Fersen, fut son Mestre de Camp propriétaire du 21 septembre 1783 au 25 juillet 1791.

Voici ses origines : Régiment d'Infanterie « dite allemande » formé avec des prisonniers, après la bataille de Fleurus, par Henri Leisler (1690). Ce corps formé en grande partie de Suédois au service de la Hollande, devint Sparre (1695) Lenck (1714) Appelghren (1735) et Royal Suédois (1742) avec privilège de régiment royalpour sa brillante conduite à Prague.

L'Histoire de l'Infanterie française du générale Susane, donne au t. V, page 73, une notice sur ce régiment et dans le t. I, aux pages 226 et 319. Notre collaborateur peut trouver des détails utiles sur la composition de ces corps d'abord étrangers qui comptaient dans les rangs de l'armée française.

B.P.

*
* *

Le comte de Fersen fit la guerre d'Amérique comme aide de Camp de Rochambeau. Il avait demandé en 1779 à faire partie de l'expédition et partit avec le corps expéditionnaire français en 1780.

Il fut nommé colonel en second du régiment Royal Deux Ponts à la suite de la campagne, chevalier du Mérite Militaire en 1783 et reçut l'ordre de Cincinnatus. Ce fut en septembre 1783 qu'à la demande du roi de Suède, pendant le séjour que fit celui-ci à Paris, il fut fait Colonel propriétaire du régiment Royal Suédois.

Ce qui précède se trouve très bien expliqué dans l'ouvrage « Le comte de Fersen et la cour de France » extraits des papiers du comte par son petit neveu, le baron de Klinckowstrom, colonel suédois, in-2 8°, Paris, Didot, 1878.

Le régiment Royal Suédois fut créé sur le pied allemand en 1690.

Il porta le nom de ses Colonels successifs jusqu'en 1742 et le 30 octobre de cette année là le roi lui donna comme récompense pour sa valeur le nom de Royal

il y a une vingtaine d'années. Son fils s'était retiré à Boulogne-sur-Mer, et depuis peut-être à Amiens.

E. GRAVE.

—

Lois Héraldiques (LXIX; LXXIII, 258). — Je demande à M. Gheusi, que je regarde comme un maître et dont j'aime à suivre les règles, pourquoi il préfère *palé de sable et de gueules de sept pièces*, à *de sable à 4 pals cousus de gueules*. La règle : *fascé de... palé de... bandé de...*, que je croyais s'appliquer à un écu chargé ou couvert de fasces, de pals de bandes, etc, en nombre égal, n'est donc pas exacte ? Dans son *blason héraldique* p. 91 *in fine* il ne laisse pas supposer que les partitions puissent être un nombre impair.

Il est vrai que la 3e exception, à la p. 32, semble contredire tout cela, mais quelle est l'utilité de cette exception ?

SAINT-SAUD.

—

Ramezay (Armoiries de la famille de) (LXXIII, 96). — Lorsque dans une tranchée, un chef pressé par les boches, crie : « debout les morts », tous les braves se redressent et font face à l'ennemi. Il doit en être de même à l'*Intermédiaire*. A l'appel de mon ami Saint-Saud, je sors de ma tour d'ivoire et je dis : « présent ». Seulement si j'ai des armes, je manque de munitions et je crains de ne pouvoir être d'un grand secours à notre érudit confrère.

Je commence par dire que la Bretagne n'a rien à voir avec les Ramezay. En France, il y a des gentilshommes de ce nom en Champagne, en Orléanais, Beauce, Poitou et peut-être ailleurs.

Ceux de Champagne portaient le blason signalé par le comte de Saint-Saud comme donné par M. de Courcy (*Continuation du P. Anselme*, IX. 2e partie, p. 92), avec cette différence qu'il y a bien « cantonné » et non « contourné ».

Les Ramezay ou Ramesay de l'Orléanais et de Beauce se disent issus des Ramsay d'Ecosse. Je ne sais si leur prétention est fondée ; dans tous les cas leurs armoiries ont une grande ressemblance : « *d'argent à l'aigle de sable, onglée et languée de gueules, à une fleur de lys d'or sur l'aile droite.* »

Pour ceux de l'Orléanais, on peut consulter à la Bibliothèque publique d'Orléans les Mss. du *Chanoine Hubert* (III, f° 215) où se trouve une filiation allant de 1470 à 1666 ; et aussi *La France Protestante* de MM. Haag (VIII, 374, 375) ; *la Chesnaye-Desbois*, réimpression XVI, 764 Ce dernier auteur donne pour blason : *d'argent à l'aigle de sable, becquée et membrée de gueules. L'Armorial Poitevin* de M. René Pétiel, cite des Rampsay, Ramsay, originaires d'Ecosse s'armant : *d'argent à l'aigle éployée et couronnée de sable, chargée sur la poitrine d'un croissant du champ.*

Pour les armoiries des Ramsay de Finlande, de Suède et d'Ecosse on peut consulter *l'Armorial général* de Rietstap. Enfin *Moréri*, éd. 1759 (IX, p. 44, 45) donne des notices sur certains personnages de la famille des Ramsai d'Angleterre.

Je ne me charge pas d'expliquer le blason des Ramesay de Champagne, tel que le décrit notre confrère Saint-Saud ; ce doit être un blason de la fabrication des commis de d'Hozier, pour l'Armorial de 1696.

BRONDINEUF.

—

Une citation de Montaigne (LXXIII, 240). — La source est le passage suivant de Sénèque :

« Bene et ille, quisquis fuit (ambigitur enim de auctore) cum quaereretur ab illo, quo tanta diligentia artis spectavet ad paucissimos perventurae, satis sunt, inquit, mihi pauci, satis est unus, satis est nullus.

Epistulae morales 7, II.

L'épigrammatiste John Owen s'est servi de ces mots de Sénèque :

Sat mihi sunt pauci lectores ; est satis unus :
Si me nemo legat, sat mihi nullus erit.

Epigrammata, ii, 1, 3-4.

EDWARD BENSLY.

—

Plats de livre avec armes gouachées (LXXIII, 191, 305). — Je connais deux volumes reliés comme celui signalé par Francopolitanus portant au centre un écusson peint protégé par une feuille de mica ; l'un fort richement décoré au petit fer est aux armes de Marie Antoinette et appartient au comte du Puget à Compiègne ; l'autre, aux armes des Esmangart, telles qu'elles sont reproduites dans l'Armorial du Bibliophile, appartient à M. de la Villesboisnet à Meaux. X. B.

O beata solitudo ! (LXXIII, 289). — J'ignore absolument si cette pensée est de saint Bernard. Qu'il nous soit permis à titre de rapprochement de citer une romance de Florian exprimant la même idée.

Dans cette aimable solitude,
Loin du monde et des vains propos,
Exempt de soin, d'inquiétude,
Mes jours s'écoulent en repos.
Jouissant enfin de moi-même,
Sachant maîtriser mes désirs,
Je pense que le bien suprême
C'est la paix et non les plaisirs.

MARTELLIÈRE.

—

Mémoires de Salamon (LXXII). — Les *Mémoires* de l'internonce, M. de Salamon, sont d'une authenticité certaine. Les archives du Vatican mentionnent plusieurs fois cet agent ecclésiastique, ainsi que vient de le demontrer M. Misermont, dans son étude très documenté sur le *Serment de liberté et d'égalité et quelques documents inédits des Archives Vaticanes* (Paris, Gabalda, 1914).

F. UZUREAU.

—

Elle était si belle sous l'Empire (LXXI, 228) — Cette phrase, qui est une trouvaille, serait, suivant Léon Daudet, de Durranc, l'un des collaborateurs de M. Clémenceau, à la *Justice*, où il faisait les comptes rendus parlementaires.

« C'est lui indubitablement l'auteur de la fameuse phrase concernant la République : *Elle était si belle sous l'Empire.* » LÉON DAUDET : *Devant la Douleur ;* Paris, Nouvelle Librairie Nationale, 1915 ; in-12, p. 179).

P. D.

—

Madame O.., auteur d'illustrations pour « les Nouvelles » d'Alfred de Musset (LXXII, 333 ; LXXIII, 263). — Madame O'Connel. Elle habitait un petit hôtel situé boulevard St-Michel en face l'Ecole des Mines. Son atelier donnait sur le boulevard ; il se trouvait au premier (seul étage). Au rez-de-chaussée était l'atelier de Cordier, le sculpteur polychrome du Second Empire. A ce moment, elle avait une certaine notoriété et des commandes officielles.

PHILOSOË.

Les « Mœurs du temps » de Maxime Du Camp (LXXIII, 192). Le manuscrit est toujours à la Bibliothèque Nationale mais la mise ès mains du public qui devait avoir lieu en est ajournée *sine die* ainsi que je l'ai appris au Cabinet des Manuscrits. Il est encore trop tôt, paraît-il.

D. R.

—

Alphonse du Gros-Caillou (LXXIII, 193). — Hipolyte Lacombe, l'auteur du Monologue est né le 21 novembre 1821, il a édité lui-même son *Monologue* en 1888. Il a été saisi. L'auteur a été condamné à 24 heures de prison avec sursis. Il est devenu fou, et a été enfermé à Sainte-Anne où il est mort le 13 septembre 1889, dans sa 68ᵉ année.

Il était artiste dramatique, il a joué pendant de nombreuses années à Lyon. Il faisait aussi de la peinture, et vendait ses petites toiles chez les marchands de tableaux.

A. PATAY.

*
* *

Lacombe, qui, d'après Charles Virmaître, fut l'auteur de cette chanson, était un excellent acteur comique, jouant au début de sa carrière les « jeunes premiers comiques ». De 1857 à 1863, environ, il fit partie sous la direction de Halanzier, de la troupe du Théâtre français de Rouen. Il laissa les plus vifs souvenirs de gaîté et d'entrain dans le rôle de Jean Leblanc, de la vieille féerie de Théodore Coignard et Clairville, *Les bibelots du Diable*, qu'il créa à Rouen, le 4 juin 1860, aux côtés de Céline Montaland, qui jouait Risette et de Mme Fromentin Devaux. Depuis, Lacombe joua dans les théâtres parisiens et fut, croyons-nous, régisseur.

Charles Virmaître habitait Rouen, au temps où Lacombe y jouait la comédie et dut être bien renseigné sur l'origine de la chanson très populaire, jadis, d'Alphonse du Gros-Caillou.

G. D.

—

Portiolo (LXXIII, 237). — Il existe dans les Basses-Alpes un col de Portiole, cité par Pezay, sur la chaîne des Alpes franco-italiennes, brèche étroite qui fait communiquer la combe de l'Oubaye, du coté français avec la combe du Rio di Maria, du côté italien. Ce col de Portiolo est, de

avoir été soldat, Cattelain fut franc-tireur en 1870, puis, à la Commune fut nommé directeur de l'Assistance publique, où il exerça ses fonctions avec une douceur remarquable, dit Maxime Du Camp. Condamné à trois ans de prison qu'il fit à Mazas, Cattelain, à sa sortie, fut attaché au service spécial du fameux *Grenier* du bibliophile Charles Cousin et grava les planches du *Nouveau voyage au pays de la Curiosité*, publié chez Danel à Lille. Voir la notice publiée par Béraldi, dans *Les graveurs du XIXe siècle.* Tome IV. Page 71.

G. D.

—

Couturier de Fornoue, abbé de Pibrac (LXXII, 283, 397). – Dans un article de M. Louis Battifol (*Revue Hebdomadaire*, n° 17, 25 mars 1905, page 389) l'archidiacre est donné comme vicaire général de l'évêque « dans les siècles passés » qui vont jusqu'au XVIIIe inclus.

Il faisait, en cette qualité, dans chaque cure, des inspections annuelles, mais à une époque indéterminée. Ces inspections, d'un caractère plus spécialement administratif et financier, étaient indépendantes de la « grande calende », inspection annuelle et annoncée d'avance, de l'évêque lui-même, et aussi de la « petite calende », examen qu'il fallait aller subir chez le curé doyen, c'est-à-dire celui des curés qui, dans chaque doyenné, était désigné par l'évêque.

Tout cet article est plein d'utiles renseignements. A ce que je crois, le Concordat ni les lois organiques n'ont consacré le titre d'archidiacre. Mais on a continué à le donner officieusement, j'ignore dans quelles conditions. Ainsi j'ai vu, à Bordeaux, il y a quelques années, une collection, exposée de portraits d'ecclésiastiques du diocèse, avec leurs qualités. L'un d'eux dont le nom m'échappe, portait le titre d'archidiacre de Lesparre.

V. A. T.

—

Guillotin (LXXIII, 242). — Je connais aussi le même fait, mais on comprendra à l'*Intermédiaire* que je ne m'étende pas sur un changement de nom dont il reste encore des descendants avec lesquels j'ai de bonnes relations. De sorte que je ne puis donner aucune précision et ne veux même pas signer cette note.

Justin Langlois (LXXIII, 94, 255). – Au sujet de la *Lune Rousse*, une mise au point ne me paraît pas inutile, car on me semble avoir aisément confondu la *Lune* et son arrière petite-fille la *Lune Rousse*.

La première *Lune* datée d'octobre 1865, n'avait d'abord été qu'un supplément au *Hanneton*, « Journal des toqués » — journal au demeurant très amusant et très littéraire, on y retrouve des vers de Coppée, de Verlaine, de Vermesch... bref, toute une époque.

En mars 1866, seulement, la *Lune* prit une périodicité régulière et une existence propre, ce fut la *Lune* de Gill ; elle porta au bout de quelques numéros, le sous-titre, qui, parfois disparaissait pour reparaître la semaine suivante de : *Semaine comique illustrée paraissant tous les dimanches*. Puis, le titre de la *Lune* fut suivi de cette mention, qui ne tarda pas à disparaître à son tour : *paraissant tous les dimanches*.

Le rédacteur en chef en était F. Polo et le directeur D. Lévy, jusqu'au 6 octobre 1867 ; à partir du 13 octobre, Polo assuma la direction, en même temps que la rédaction en chef.

La collection de la *Lune* est des plus intéressante. Elle comprend 98 numéros, dont certains eurent au moins quatre éditions et sont, la plupart, illustrés de remarquables dessins d'André Gill.

Elle disparut avec le numéro 98, 17 janvier 1868, qui contenait une belle charge d'Ernest Feydeau, l'auteur de *Fanny* et l'annonce de la forme nouvelle que n'allait pas tarder à prendre l'astre des nuits arrivé à son dernier croissant :

Pour paraître prochainement
L'ECLIPSE
Semaine comique illustrée

Le premier numéro de l'*Eclipse* est du 26 janvier 1868, et contient en première page une caricature de Dupuis et de Mlle Schneider, par Gill, au sujet de la reprise de *Barbe-bleue* au Variétés. Sa collection comprend 400 numéros (26 janvier 1868-25 juin 1876). La publication avait été interrompue du 18 septembre 1870 à juin 1871.

Son directeur-rédacteur en chef, F. Polo, mourut sur la brèche : le numéro du 22 février 1874 est entièrement consacré à sa

mémoire, et son nom auquel ne fut adjoint aucun autre, fut, à partir de cette date, conservé comme *fondateur* sur les manchettes du journal.

Mais la censure n'avait pas désarmé, et de même que la *Lune* à laquelle devait succéder l'*Eclipse*, avait disparu sous le poids des poursuites et des amendes. l'*Eclipse* dut, sinon disparaître, du moins modifier tellement son genre, que la petite gazette in-quarto qui lui succéda n'eut plus rien de la feuille de combat dont elle avait gardé le titre.

Au bout de six mois André Gill fonda la *Lune rousse*, dont il fut le seul illustrateur, à part Félix Régamey, qui en avait dessiné le titre. La collection comprend 159 numéros et va du 10 septembre 1876 au 21 décembre 1879

PIERRE DUFAY.

—

Général Mainoni (LXXIII, 239). — Le général Mainoni, (parfois orthographié Mainony) était un général de brigade des guerres de la Révolution et de l'Empire. Officier d'origine italienne, il fit toute la campagne de 1799, en Allemagne et se trouva notamment au combat de Feldkirch. Quand l'armée de Jourdan attaqua les troupes autrichiennes d'Auffenberg, dans les Grisons, la brigade Mainoni et la brigade Loison se portèrent sur l'Engadine. Quelque temps après, le général Mainoni, faisant alors partie de l'armée de Lecourbe, occupait le petit poste de Schuls, quand il fut surpris ainsi que trois compagnies de grenadiers par les Autrichiens Malgré la rapide intervention de Lecourbe, avec un bataillon de la 38e demi-brigade, Mainoni et son aide-de-camp furent faits prisonniers. Il ne manquait point pourtant de prudence, car le *Moniteur officiel* de l'an VIII, rapporte que Mainoni avait fait arrêter, dans le Valais, la femme d'un militaire au service de l'Autriche, véritable espionne, qui embauchait pour les armées ennemies.

Mainoni ne resta point longtemps prisonnier. Excellent topographe, connaissant fort bien les Alpes, il fut, sur l'ordre de Berthier, adjoint au général du génie Marescot, pour préparer le passage de l'armée de Bonaparte par le col du Saint-Gothard. Pendant le passage des troupes, il occupa même l'Hospice.

Dans cette campagne d'Italie, il se fit remarquer encore à Castillon près d'Aoste, où, à la tête, d'une centaine de cavaliers du 12e hussards, il chargea l'ennemi avec un succès complet En 1800, il s'illustra aussi au passage du Pô, dont il fut chargé de garder la rive droite, par ordre du général Lannes, en appuyant ses trois bataillons aux digues de San-Cipriano. Attaqué par des forces supérieures, il tint assez longtemps pour que la brigade de Gency put intervenir et chasser les Autrichiens, qui se retirèrent sur Stradella.

Toujours sous Lannes, Mainoni qui avait été fait général de division, prit part à la bataille de Marengo, où il tenait la droite avec la division Watrin à Castel-Novo di Scrivia. Il y fut blessé. Nommé gouverneur de Mantoue, Mainoni devait y mourir, le 9 décembre 1807.

Voir : *Tables* du *Moniteur Officiel* et *Victoires et conquêtes des Français de 1792 à 1815*. Tomes 11 et 12, et La Table : Tome 26.

GEORGES DUBOSC.

—

Le Cardinal ilfort de Rabastens (LXXIII, 95, 256). — Dans une des réponses il est dit : « Je ne connais pas son prénom. » Pilfort n'étant pas un nom patronymique, c'est bien là le prénom de ce cardinal, mais mal orthographié. Je maintiens, d'après Aubéry, que ce prince de l'Eglise se prénommait Pie-Fort (*Pius*, *Fortis*). Cela se rapproche de l'orthographe donnée par Ciacconius.

S. S.

—

Les Rouget, de Niort (LXXIII, 240). — J'ai connu une dame Dessat, directrice à Paris d'une Ecole communale, alliée aux Rouget de Lisle par sa mère Rouget-Gourin de Niort. Sa fille, institutrice d'école communale, à Paris, pourrait donner des indications.

A. CALLET.

—

Vion (LXXIII, 286, 403). — A cette question déjà ancienne j'ai répondu. mais un autre intermédiairiste a dit que cette famille était depuis longtemps éteinte. C'est une erreur. Un marquis Vion de Gaillon figurait parmi les délégués de Meulan en 1789. Un autre marquis Vion de Gaillon, vivait encore près de Meulan,

qui nous revient des tranchées existait avant elles, était courant dans les conversations populaires bien antérieurement à la guerre.

Chaque mobilisé a emporté son argot ; tous ces argots s'amalgament en « l'argot des tranchées » lequel s'enrichit sans cesse, mais la qualification « expression de l'argot des tranchées » n'est réellement applicable qu'à ce qui est né depuis qu'on en creuse et habite.

Mar... je l'ai entendu mille fois, longtemps avant le 2 août 1914, dans les groupes ouvriers avec lesquels je passais la majeure partie de mon temps. Jamais rien de leurs conversations ne m'a fait penser que cela put avoir une origine étrangère. Je crois que c'est simplement « mal », avec l'accent final un peu durci. Ils grognaient indifféremment à l'adresse d'un camarade agaçant : « Tu m'fais mal » ou « Tu m'fais mar » ; ils disaient aussi : « Il est marant, c'typ'là » et mettaient aussi bien l'auxiliaire être que l'auxiliaire avoir : « J'en ai mar ». « l'n'a mar » ou J'suis mar ». De pauvres garçons, après quelque embêtement carabiné, m'ont confié s'être fait de la bile jusqu'à « être mar'ons » ; mais je n'ai jamais entendu le féminin de cet adjectif ; elles conjuguaient seulement le verbe « mar' onner ».

Tout cela c'est avoir ou être mal, être las, tanné, outré, excédé, encore plus mal !... Toute la gamme des fatigues et des dégoûts, jusqu'à la maladie incluse, peut être exprimée par ces trois lettres « mar », si on les place bien, si on y met le ton, si on accompagne le mot des gestes et jeux de physionomie qui conviennent.

SGLPN.

* * *

Non pas *mare* ou *marc*, mais *marre* est un vieux mot d'argot parisien, non pas né mais transporté dans les tranchées. Il signifie *peine*, *chagrin*, *ennui* : et l'expression *en avoir marre* exprime un sentiment de lassitude, de dégoût, primitivement de *peine*.

Il a son origine dans le breton *mâr* (embarras, difficulté, ennui). De là vient notre verbe *marrir* (mettre dans l'ennui). On trouve de même en anglais to *mar* ou to *marb* (gâter, abîmer) ; en gaëlique *mearadr* (chagrin) ; en germanique ancien *marzjan*, *marjan* (gêner, mettre dans l'embarras) On en peut rapprocher l'italien *maroso* (égarement, trouble de l'esprit), le latin *mocror* (chagrin) *mœro* (affliger) *moera* (sort fâcheux), le grec *memeros* (affligé), *moira* (sort fâcheux).

Le radical *mar* signifie écraser comme dans le sanscrit *mar* puis *mal*, et on le retrouve dans une foule de mots comme *marc*, *marteau*, *mal*, *malléable*, etc. Je pourrais en citer bien d'autres ; mais il faut savoir se borner et le vrai peut parfois n'être pas vraisemblable.

L. ABET.

* * *

Du *Radical*, 17 mars 1916.

Vous la chercherez vainement dans le *Dictionnaire de l'Académie française* et dans les ouvrages analogues, répertoires de la langue française qui s'écrit. Cependant elle est usitée, dans les campagnes comme dans les faubourgs populeux et remonte sans doute fort loin. Les *poilus* ne l'ont pas inventée, mais ils l'emploient aussi souvent qu'à leur tour : « J'en ai *mare !* On en a *mare !* » Ce qui signifie « Assez ! C'en est trop ! On en a de reste ! »

A quelle origine faut-il rapporter cette expression ? Au mot mar, mare, qu'on rencontre souvent dans la *Chanson de Roland* et dans des textes d'ancien français ? C'est fort possible.

Venant du latin *mala hora*, « sons de mauvais auspices », « à la male heure ! », le mot voulait dire en somme « pour son malheur ! »

Felon paîen mar i vinrent as ports...
Felon paîen mar i sont assemblez...

(C'est pour leur malheur que les paiens félons vinrent aux ports, sont assemblés !)

Le mot entrait, ordinairement dans la formule du « regret », brève oraison funèbre du guerrier tombé au champ d'honneur.

L'archevêque Turpin, voyant Roland défaillir, dit : « Tant mare fustes, ber ! » (Malheur de vous, baron !)

Ami Roland, si mare fut ta vie !

Et le preux salue ainsi sa vaillante épée :

Eh ! Durendal, bone, si mare fustes !

(Durendal, ma bonne lame, malheur de vous !)

Je laisse aux chercheurs à découvrir comment d'une formule on a pu passer à l'autre, comment *d'être mare*, on a pu tirer *en avoir mare*. Mais quelles survivances tenaces on constate à travers les siècles, dans la vie des mots !

J. C.

L'imprimerie à Angers (LXXIII, 284). — *Morel* ou *Moreau* (Jean), Johannes Morelli, associé avec Jean de la Tour, est l'introducteur de l'imprimerie à Angers, qui prend rang après Paris et Lyon. Le premier livre connu avec date, qui sorte de ses presses, est la Rhétorique de Cicéron, terminée d'imprimer le 5 février 1477 (nouveau style).

V. Célestin Port. (*Dict. de Maine-et-Loire.* René Villès.

* * *

La *Rhetorica* nova, de Cicéron, le premier livre publié à Angers, y a été imprimé au commencement de 1477, par Jean de La Tour et Morelli.

Nauticus.

* * *

Les introducteurs de l'imprimerie à Angers furent Jean de la Tour et Jean Morel. Le premier livre connu avec date, qui sorte de leurs presses, est la *Rhétorique de Cicéron*, terminé d'imprimer le 5 février 1477 (nouveau style). La même année, le 19 septembre, ils imprimèrent le *Manuel des Curés*, *Manipulu-Curatorum*, de Guy de Montrocher (petit, in-4°). — Les mêmes presses imprimèrent la *Coutume du pays d'Anjou et du Maine* (petit in-8 de 155 ff.), sans lieu ni date, mais peut-être avant 1476. Jean de la Tour et Jean Morel, toujours associés, imprimèrent un *Perse*. En 1495, Jean de la Tour, pour son compte personnel, imprima une nouvelle édition du *Manipulus*; il prenait déjà le titre d'imprimeur de l'Université d'Angers. (*Anjou historique*, II, 286). F. Uzureau.

* * *

Le Fureteur n'a qu'à consulter, sur cette question, l'ouvrage intitulé : « Dictionnaire de géographie ancienne et moderne à l'usage du libraire, etc. » Paris, Firmin Didot, 1870 ; p. 63, au mot Andegava, Andegavum. Il y trouvera ce qu'il cherche sur les commencements de l'imprimerie dans cette ville.

Nisiar.

—

A quand remonte l'invention du bridge ? (LXXIII, 242, 324). — Je lis dans le *Traité complet des jeux de cartes*, par G.-B. de Savigny :

On pourrait croire que le bridge, la variété du jeu de whist qu'on joue presque seule aujourd'hui, est d'origine anglaise, comme son nom semble l'indiquer. Cependant il était inconnu en Angleterre à une époque où on le jouait depuis fort longtemps en Turquie. Dans une correspondance de Constantinople, en 1864, M. de la Guéronnière en a fait mention ; il y était déjà en grande faveur.

Ce n'est que dans ces dernières années que, joué dans les stations balnéaires de la Côte-d'Azur, il s'est propagé de là en France, puis aux Etats Unis et enfin en Angleterre, le bureau du whist, qui l'a adopté la dernière.

P. c. c. Nauticus.

—

Le Premier sous-marin (LXXII ; LXXIII, 40). — Le « Plongeur » figurait encore sur la Liste de la Flotte au 1er janvier 1914.

P. H.

—

Le délire des naufragés (LXXIII, 240). — Il n'y a pas un délire de naufragés, mais des réactions névropathiques variant avec la situation des victimes et la gravité de la catastrophe.

1° C'est d'abord l'affolement par contagion mentale : « la folie des foules » née brusquement sous l'influence d'une émotion commune.

Dans le cas particulier des naufragés on les voit, ou prostrés, inertes, en état de stupeur ; ou agités, courant sans raison, grimpant aux cordages, se jetant à la mer, se suicidant ou se livrant à des meurtres que rien ne justifie. Si on les interroge sur leurs actes ils en donnent une explication puérile ou absurde. C'est à ce moment que le sang froid de l'équipage et du capitaine est le plus nécessaire.

2° Quant aux immergés que l'on repêche avant qu'ils aient perdu connaissance, ils sont en général contracturés, tremblants, et n'émettent que des sons comparables à des aboîments. Ici interviennent la peur et surtout le froid. Il suffit en effet de les réchauffer et de rétablir la circulation par des moyens énergiques pour que tout rentre dans l'ordre.

Ces deux séries de phénomènes ont été bien mises en lumière, à la dernière séance de la société de Neurologie de Paris, par le Dr C. qui se trouvait à bord du paquebot torpillé *la Provence*, et qui a fait preuve d'un courage et d'un dévouement admirable.

nos jours, souvent appelé le col de Stropia. Ne serait-ce point là qu'aurait été organisé un camp militaire ?

G. D.

—

Une colonie grecque (T. G., 378; LXXIII, 295). Dans quel embarras je me trouve! J'étais sur le point d'écrire, ce matin, à notre aimable Directeur, pour lui demander s'il lui serait agréable que je continuasse encore quelque temps ma collaboration à l'*Intermédiaire*, quand mes yeux sont tombés sur l'article de notre confrère *Rolin Poete*, où le nom de *Daron* se détachait au haut de la page, je lis avidement, et j'y trouve ces lignes :

Comme problème philologique à résoudre, il est fâcheux que notre collaborateur *Daron* si ardent champion des origines grecques de la langue française, nous prive depuis si longtemps des considérations étymologiques qui avaient si peu de succès auprès de nos hellénistes, mais qui n'en étaient pas moins curieuses pour des ignorants comme moi.

Si M. Rolin Poète ne se trompe pas, si vraiment mes confrères de l'*Intermédiaire*, qui savent le grec, font des gorges chaudes de mes articles, et si les ignorants seuls en sont curieux, pourquoi, si j'ai besoin d'un passe-temps, ne lirais-je pas désormais un chapitre de *Don Quichotte*, en espagnol, qui est la lecture la plus délicieuse du monde?

DARON.

—

Poyanne (LXXIII, 290). — La Bibliographie Gay semble la seule qui mentionne ce livre dont elle indique deux éditions, l'une de 1715, l'autre de 1725, sans connaître l'auteur.

On trouve des renseignements sur la famille de Poyanne aux archives départementales du Gers et surtout au château de Poyanne, dans les Landes, dont le remarquable fonds d'archives, inventorié vers le milieu du XVIIIe siècle, a déjà été utilisé pour diverses publications.

D'HEUZEL.

—

Appam (LXXIII, 146). — Mon dictionnaire de mots janus donne cette définition d'Apam (avec un seul P).

Ville du Mexique. — Comptoir hollandais de la Côte-d'Or.

AUGUSTE RAULT.

« Felices nuptiae... etc. » (LXII; LXVII) — K. L. a demandé l'auteur de « cette plainte douloureuse « Félices nuptiae et moriar nisi nubere dulce est : »

Elle se trouve dans le rhéteur Sénèque, « Excerpta Controversiarum » lib. VI, contr. 8, qui commence :

« Virgo Vestalis scripsit hunc versum; Felices *nuptae*! moriar nisi nubere dulce est. »

EDWARD BENSLY.

—

Césarite (LXXIII, 194). — Le créateur du mot « Césarite » est le Professeur A. Lacassagne, le savant criminalogiste de Lyon. C'est dans une des études sorties de son enseignement à l'Ecole de médecine que j'ai vu ce mot employé pour la première fois, vers 1891. Si ma mémoire ne me trompe pas, c'est à propos de certains rois de France qu'il employa ce mot. Loin de ma bibliothèque, je ne puis pas me reporter au volume en question pour vérifier. Dans *Les Archives d'anthropologie criminelle* entre 1889-1892 on le trouverait employé soit par Lacassagne, soit par un de ses élèves.

J'ai moi même employé ce mot en 1893 dans ma *Psychologie du Militaire Professionnel* pour désigner la déformation mentale résultant de l'exercice du pouvoir, d'un pouvoir auquel on doit obéir passivement. Je crois aussi que vers la même époque, un criminologue et penseur d'une très grande intelligence, le Docteur Armand Corre l'a employé soit dans son volume, *Crime et suicide*, soit dans sa brochure *Militarisme* qui parut après mon ouvrage. Je ne crois pas que Lombroso l'ait employé avant Lacassagne.

AUGUSTIN HAMON.

—

On ne détruit que ce qu'on remplace (LXXIII, 289). — Se reporter, une fois de plus, à la collection de l'*Intermédiaire* (XXXIX : 2.205 ; XLVIII : 35, 543). En dix-huit ans, il paraît que l'angle de notre vision change : cette « admirable maxime » était, en 1899, considérée comme un « mot cynique ». Je n'ai jamais compris en quoi ?

P. D.

—

Orthographe des noms russes (LXXII, 377 ; LXXIII, 118, 307). — J'ai

écrit : « Scythes ; on a imprimé : Seyches ».

NAUTICUS.

—

Ruée (LXXIII, 240). — Le mot n'est pas dans le dictionnaire, en effet, mais il en est peu d'usage plus courant, dans la conversation même dans les livres. Il vient en droite ligne de se ruer, qui veut dire « se jeter impétueusement sur l'ennemi », si j'en crois des dictionnaires. Le mot s'impose dans la guerre actuelle, seul il donne bien l'impression de ces assauts allemands où les troupes se jettent contre les tranchées sans souci du courage auquel elles seront soumises.

Du reste, le mot ruée n'est il pas, au féminin, le participe passé de ruer ?

Donc, qu'on nous laisse à nous, écrivains militaires, un terme qui dit bien ce qu'il veut dire et qu'on a employé depuis tant d'années, pour parler d'une foule se précipitant pour voir quelque chose ou arriver bon premier. Peut être n'y eut-il jamais de ruée pour les réceptions académiques, c'est pourquoi le mot n'est pas entré par cette porte du dictionnaire.

Le terme n'a rien de barbare, on ne saurait le comparer aux horribles « solutionner », « réceptionner » et tant d'autres.

ARDOUIN-DUMAZET.

—

En avoir marre ou marc (LXXIII, 194). — Ce n'est point là une expression spéciale à l'argot des tranchées.

Aussi bien, n'y a t il point, quoi qu'on puisse dire, d'argot spécial sur le front. Chaque poilu y a apporté son langage particulier : qui, celui de l'usine ou de l'atelier ; qui celui du bureau ou du magasin ; tous, ou à peu près, le langage de la rue et du faubourg.

Quelques vocables, il est vrai, que l'on pouvait croire morts depuis longtemps ont fait leur réapparition, tels *gnole* dont l'*Intermédiaire* s'occupait tout récemment, mais c'est là une exception...

Pauca renascuntur quœ jam cecidere...

Pour en revenir à *marre*, Timmermans et, tout récemment, Sainéan (*L'argot des tranchées* p. 151) veulent voir dans ce mot « une abréviation de « maré », blasé, celui ci abstrait de « marée », dégoût, répulsion, par allusion à l'odeur du poisson peu frais ».

Je me permets de ne point partager cette opinion. A mon avis, « marre » viendrait de « marrer », abréviation de « démarrer », détacher ce qui est amarré

Marres ! Marrez ! vaut autant que : va-t-en ! tu m'ennuies, tu m'assommes ; c'est le synonyme des trivials « scier » et « lâcher le coude » impliquant l'idée de scission, de séparation. On a commencé par dire : « Il est marrant c frère-là », cet individu est ennuyeux ; « Ah non ! marrer ! ah ! non ! tu m'ennuies ! » Puis, le sens s'est étendu. « Marre », « marrez » en est venu à signifier : assez et « avoir marre de » avoir assez de quelque chose.

Quant à la graphie, ce sera « mare » ou « marre » suivant celle des deux étymologies qui semblera la meilleure.

« Quelques-uns maugréèrent : Maré ! tu me cours ! » (Bruant : *Lanterne*, n° 14, 1897) « Ah ! maré si jamais tu te barres, je gueule ! (*Journal*, 15 mai 1905) « Au bout de quelque temps, on en a mare. on se débecte ». (Bruant : *Lanterne*, n° 67, 1898).

Sachez en outre, que le poilu agacé et importuné vous envoie promener sans scrupules en lançant la main droite par dessus l'épaule et en disant, après un petit sifflement : « A la gare ! » traduisez : laissez-moi la paix... Et d'autres fois, il vous déclarera sans sourciller : « J'en ai marre ! » J'en ai assez ! »

(Barrès : *Le poilu tel qu'il parle* dans *Echo de Paris* 23 déc. 1915).

GUSTAVE FUSTIER.

* * *

L'*e* muet, le *c*, ou toute autre lettre après l'*r* de mar, me semble à supprimer. Je suis d avis qu'il ne faudrait jamais donner d'orthographe à l'argot ; chaque fois qu'est recueilli un mot de cette langue savoureuse, ou un mot patois, ou quoi que ce soit de littérature orale, on devrait le plus possible « phonographier », à l'aide, seulement, des lettres strictement indispensables ; je préconise donc la forme « mar ».

Je ne vois pas là une « expression de l'argot des tranchées », du moins dans le sens de « produite par la vie de tranchées » ; d'ailleurs, neuf fois sur dix, ce

J'ai moi-même observé exactement les mêmes phénomènes, il y a quelques années, lors du triste naufrage du paquebot anglais *le Lima*.

3° Le vrai délire survient chez les naufragés abandonnés plusieurs jours, en mer, dans des canots et sans nourriture.

C'est un *délire d'inanition* caractérisé d'abord par de l'exaltation de la mémoire et de l'imagination, puis par de l'excitation et des hallucinations. Celles-ci sont visuelles et auditives, d'abord agréables, fantasmagoriques, puis terrifiantes, s'accompagnant d'impulsions au suicide ou au meurtre.

De nombreux travaux traitent de ce sujet, mais on trouvera dans celui du Dr Lassignardie. « L'état mental dans l'abstinence » (Thèse de Bordeaux, 1897) les récits et les auto-observations curieux des Drs Savigny et Maire rescapés le premier du radeau *la Méduse* et le second de la *Ville-de-Saint-Nazaire*. (1)

LABÉDA.

—

Le sabre baïonnette scie des Allemands (LXXIII, 2;8). — Il n'est peut-être pas sans intérêt de mentionner comme complément de l'article de M. Marc Ol. qu'une ordonnance du 19 avril 1766, créait dans notre armée 2 soldats charpentiers par compagnie. On leur donnait une forte hache, un *sabre à scie*, un tablier de peau noire et un petit bonnet à poil. Ces soldats étaient assimilés aux sapeurs proprement dits qui avec des modifications dans le costume et l'armement ont été conservés jusqu'à nos jours. Mais jusqu'à quand ont-ils conservé le sabre scie ?

DEHERMANN-ROY.

***

Le sabre-baïonnette-scie des Allemands a une origine ancienne. Je ne connais que les pionniers, c'est-à-dire les soldats du génie, qui en aient été et en soient armés, ils l'appellent encore aujourd'hui le « couteau à fascines ». Ont-ils, les premiers, introduit l'usage du sabre à dents de scie ?

Peut-être ; mais on sait que les sapeurs du premier Empire, du moins leurs gradés, étaient armés d'un sabre à dents de scie et dont la poignée, en cuivre plein, avait souvent la forme d'une tête de coq (symbole de la vigilance) ou d'une tête d'aigle. Je n'ai pas où je me trouve les renseignements nécessaires pour l'affirmer, mais je crois, qu'en France, le sabre à dents de scie, spécial aux sapeurs, doit remonter à une époque plus éloignée.

A. Bz.

—

Pas de l'oie (LXXI ; LXXII ; LXXIII, 61, 158, 261). — Un correspondant assure qu'on nomme pas de l'oie, le pas de parade, pour cette raison qu'il est exécuté l'un suivant l'autre, comme les oies. Il faut observer en premier lieu que les oies n'ont pas coutume de marcher en file, mais en bande désordonnée. En second lieu, dans la marche en bataille, qui est la marche habituelle aux revues, les hommes marchent précisément l'un à côté de l'autre, coude à coude. Enfin le moindre enfant allemand ou français sait que ce pas est ainsi nommé parce que l'homme exécute en marchant ainsi les mêmes grotesques mouvements que l'oie, en tendant la jambe en avant et en la levant exagérément.

F. X. T.

—

Reliures en peau humaine (T. G. 761 ; XXXVI, XXXVII, XLII, L, LIII, LXV, LXVI, LXVII). — **Peau humaine tannée** (T. G. 687 ; LXII ; LXIV). — **Tanneries de peau humaine** (T. G. 869 ; XLII). — Au cours des quinze mois que mon service m'a fait passer à Vaugirard, un aimable habitant du XVe, connaissant mon amour des livres et ma curiosité pour tout ce qui les touche, vint, un jour, me communiquer la pièce rare qu'il considérait comme le bijou de sa modeste bibliothèque.

C'était l'édition populaire de la *Vie de Jésus*, le petit volume à vingt sous que tout le monde connaît. — quand l'éditeur Georges Crès nous en donnera-t-il une édition propre, pour faire pendant aux *Souvenirs d'enfance et de jeunesse ?* — Il fallait donc considérer non le livre, mais la reliure. Encore que pleine, elle me laissa assez froid. A quoi bon cette peau de truie, mal préparée,

(1) Nous croyons pouvoir dire que le Dr C. est le Dr Clunet, fils de l'éminent avocat du barreau parisien, M. Edouard Clunet.

L. R.

d'ailleurs? Le tannage, comme la reliure, semblait avoir été saboté. Les plats gondolaient et ne fermaient pas, les marges étaient rognées et le titre paraissait avoir été composé par quelque apprenti, au sortir de l'école.

Devant la médiocrité de mon enthousiasme, mon visiteur n'hésita pas à employer les grands moyens. Achevant d'ouvrir le livre qui ne consentait pas à rester fermé :

— Eh bien ! lisez la dédicace.

— Mais ce n'est pas l'écriture de Renan.

— Lisez tout de même...

Et je lus le singulier certificat d'origine que voici, dont je m'empressai de prendre copie :

Pour toi, ma chère P... ce livre aux éditions épuisées par le succès, chef d'œuvre dont j'ai cherché à augmenter la valeur première, en le faisant relier à ton intention avec un peu de la peau de la femme X..., morte dernièrement à l'Hôtel Dieu de Nantes, de bacillose intestinale ; j'eus le devoir au commencement du semestre d'hiver de préparer son creux axillaire.

J'espère que tu me pardonneras cette édition peu luxueuse et d'une facture très médiocre, la seule que j'ai pu trouver dans le moment, si tu considères le prix inestimable qu'ajoute à ce livre une pareille reliure et je pense que tu reliras souvent avec émotion cette admirable Vie de Jésus, qui, comme l'écrit Renan, te fera un moment oublier et renouvellera pour toi la douceur de cette idylle sans pareille, qui, il y a dix huit cents ans, ravit de joie quelques humbles !

Ton frère dévoué,
R. F.

Nantes, le 10 janvier 1906.

Joli cadeau à faire à sa sœur ! J'avais pris pour de la peau de truie celle de la femme X... et je me sens la chair de poule en songeant combien peu, une fois tannée, la peau... je n'oserai dire de l'une d'entre elles... se différencierait peu du derme de la « Treue Garelle » !

Reste la peau de Boche, le Kaiser a vraiment tort de suivre le conseil de Jules Jouy et de faire, ayant « commis un crime », incinérer les cadavres de ses bavarois et de ses poméraniens : il y aurait là, pour la grande Allemagne, une source de revenus inestimable, et, ma foi, il n'y aurait chez les amateurs qui se tromperaient que demi-erreur.

PIERRE DUFAY.

Notes, Trouvailles et Curiosités

—

Ouverture de la chasse de saint Rémy. — Le martyre de Reims évoque tous les grands souvenirs de la cité vénérable, où nos rois légitimes fondateurs de la France, recevaient l'onction sainte.

Ses monuments sont des reliquaires. Le nom glorieux de saint Rémy est inséparable de son histoire.

On sait que sous le Pontificat de Léon IX ses restes furent ramenés dans l'abbaye bâtie sous son vocable On eut la curiosité au dix-septième siècle de vouloir connaître en quel état était son corps et l'on procéda à l'ouverture de sa châsse.

Le Dr Cabanès nous communique une lettre qu'il tient pour inédite, du religieux relatant cette ouverture dont ce religieux a été le témoin.

* * *

RELATION DE L'OUVERTURE DE LA CHASSE DE SAINT RÉMY FAITE AU MOIS D'AOUST EN L'AN 1646.

Lettre d'un Religieux de Saint-Nicaise de Reims présent à l'ouverture, au R. Père dom Nicolas Cocquebert, Religieux de la Congrégation de St Maur, demeurant à N. Dame de Josaphat lès Chartres.

Mon Révérend Père,

Je suis ravi de la présente occasion pour vous mander ce qui s'est passé à Saint-Rémy touchant l'ouverture de la chasse de ce saint.

Vous scavez que Monsieur le prieur (Monsieur Bourgeois avant la réforme) fait faire une nouvelle chasse : or comme elle approche d'être faite, on a jugé à propos d'ouvrir l'ancienne pour voir l'état du corps, et pouvoir prendre l'ordre de le transporter de l'une dans l'autre chasse : cela fut conclu dans le Conseil secret, ou j'estois par la bonté du R. Père d'Anselme Dohin prieur, moy quatrième. La résolution fut qu'on envoiroit les contres (qui ont coutume de coucher dans l'église) coucher chez eux, et que la nuit nous l'ouvririons. Nous nous enfermâmes dans le tombeau, et ayant fait provision d'outils nécessaires, sur les sept heures et un quart du soir nous commençâmes notre ouvrage. Dom Antoine Alard qui demeure à St-Rémy, en étant l'entrepreneur et moy son second, le R. P. Prieur et le Père Hyacinte, qui est mort depuis peu à Saint-Germain, servants de porte chandeliers, nous en vînmes à bout sur les 10 heures du soir avec beaucoup de peine.

La chasse étant ouverte, nous y vîmes le corps étendu tout de son long, et de la même grandeur qu'est la chasse avec une odeur cé-

leste. Nous fûmes tous saisis de dévotion à la vue du corps. Nos prières étant faites, nous commençâmes à le développer.

Il est enveloppé de la sorte (*sic*) d'étoffes, sans compter celle qui est attachée à l'entour du coffre de bois en dedans, qui est toute semblable, et comme je pense d'une même pièce avec son suaire qu'on porte en procession si non qu'elle paraît si neuve, qu'on la diroit sortir de la boutique; comme sont aussi les trois premières enveloppes, dont la première est d'un satin rouge violet ; la seconde d'un satin cramoisi d'un costé, et vert de l'autre ; la troisiemme semble d'un satin blanc comme neige ; mais on n'a pu convenir de la nature, quelqu'uns croyant que c'est une grosse toile de cotton, ou quelque autre chose de semblable, quoique c'en soit c'est une étoffe prétieuse : la quatrième qui enveloppe le corps immédiatement semble être d'un lin très fin, ou un taffetas fort délié, cela ne se peut pas bien discerner par ce qu'elle est toute imbibée de l'humeur de sa chaire, et de beaume, car il a été embaume très assurément, et le corps est bien enveloppé quatre ou cinq tours de cette dernière enveloppe, et cela tient l'un à l'autre, quand nous pensions deffaire cela tout se rompit. On discerne les pieds, les jambes, les cuisses, les bras, l'estomac comme si un corps n'estoit envelloppé que d'un simple linge, nous laissâmes cela voyant qu'il se déchirait

Outre les enveloppes susdites, entre la troisième et la dernière il y avait sur le texte un grand voile de satin violet avec cinq croix de broderie une au milieu les 4 autres aux 4 coins et tout à l'entour il y a escrit en fil de soye verte et rouge et d'or en latin, que ; *Vinsmar, indigne Archevesque de Reims et indigne successeur de St Rémy lui offre en vase ce voile, affin qu'il l'assiste de ses prières.* La lettre est aussi lisible que le meillieure de ce temps cy, a laquelle elle ressemble fort, il y a cependant 800 ans comme vous le scavez et au dela.

Dessous la teste il y a un petit coussin de satin avec 4 bouffes de soye et d'or; nous découvrîmes la teste à nud. La mandibule d'en bas étoit attaché encore au col, mais le reste d'en haut étoit séparé, on croit que ca été par le mouvement de la chasse lors qu'elle a été portée en procession, il n'a que cinq dents a la bouche : le bas de son menton est garni de peau, et de poil grand environ comme le notre lorsque nous faisons notre poil ; il est comme chataigné, je crois que c'est le beaume qui la rendu ainsi, car a son age il devrait être blanc, sur la teste et sur les joues il y a encor quelque peu de peau par cy par la, les creux des yeux en est rempli : le reste de son corps est fort roide, et montre que les nerfs tiennent encor tous les membres bien ensemble.

Après avoir bien vu, considéré, baisé et manié, le tout à notre aise, et avec de grands sentimens de dévotion, nous renveloppames le tout comme il estoit et remisment la chasse en sorte qu'on ne s'en appercevoit pas.

Environ un mois après le 10 sept. 1466, on l'ouvrit de rechef par la permission de M. l'Archevesque qui ny put assister cette fois étant allé en Picardie, en présence de M. le grand vicaire, M. le Doyen, le grand Archidiacre et le secrétaire de l'Archevêché, de Mrs les anciens, M. le grand prieur et tous nos confrères de St-Rémy, et moy pour la seconde fois, sous le même prétexte que la première fois; car ils ne scavoient pas notre affaire et nous l'avions faite fort secrètement affin que si on eut trouvé quelque deffaut au corps d'en empêcher l'ouverture, pour laisser toujours le peuple dans le sentiment qu'il est entier.

La chasse étant remise au premier état, elle fut scellée du sceau de M. Archevesque.

Mais le 10 novembre suivant, ce prélat n'ayant pas vu le St-Corps souhaita de le voir et aussi à la sollicitation de M. Levesque du Puy et Abbé de St-Denys qui assista à l'ouverture (1) avec les principaux de la ville. On en eut vent dans la ville, parce qu'on entendait les carosses sur les 7 heures du soir : il y accourut plus de quarante mille personnes pour voir. On fit cependant si bien que peu de personnes le virent, peur d'inconvénient, dans une si grande foule. Ce sera la dernière fois comme je crois.

La chasse n'est pas si prête d'achever comme on le croyait à cause que l'entrepreneur est fort mal à son aise ; il a mal fait ses affaires, et le pis, c'est qu'on Luy a avancé l'argent. M. du Puy en a parlé à la Reyne et Luy a fait promettre mil escus pour la dorer (elle ne le pas cependant esté) M. l'Archevesque poursuit pour tenir son concile, il en a obtenu la permission du Roy a été voir tous les Evesques de Picardie, qui y consentent en apparence, mais qui l'empes-

(1) Noms de ceux qui assistèrent à cette ouverture du 10 novembre 1646.

Mgr Eleonore d'estampe de Valençay Archevesque de Reims.

M. Henry de Maupas Evêque du Puy, abbé de St-Denys de Reims.

M. le marquis de Rottelin gouverneur de la ville.

M. Clément Le Meunier seigneur d'Attigny, conseiller au Parlement de Paris.

M. Jean Legentil official de Reims.

M. Robert chanoine de la cathédrale.

M. Py de Serancourt Lieutenant criminel.

M. Philippes Fremin Lieutenant de ville.

M. Louis Lepagnol proc. du Roy au Presidial.

cheront en effet à ce qu'on croit, il prétend le commencer au mois de may prochain ; il souhaite que la translation du corps de St Remy se fasse en présence de tous les evesques, on s'y dispose en cas que le concile se tienne : si la lettre est longue j'ay cru que vous apprendriez volontiers le récit de l'ouverture de la chasse de Remy. Je me recommande à vos sts sacrifices et suis

Mon Révérend Père

Votre très humble et affectionné confrère

Paul de Rivery

M. B

et sur le dos est escrit

Au Reverend Pere dom Nicolas Cocquebert Religieux de la Congrégation de St-Maur.

A notre dame de Josaphat

Les Chartres.

NOTA

La chasse de St-Remy donnée par Monsieur Bourgeois ancien grand Prieur de St-Remy, est faite par le nommé Lepicier orfèvre de Reims payé deux cens Marc d'argent a 38 le marc et 23 marc et demy a 27 provenant de l'ancienne chasse, elle conte treize millesept soixante et seize livres, seize sols six deniers, dont la communauté a payé huit mille livres qui restoient à payer à la mort dudit M. Bourgeois qui en fit le premier marché en 1645, sa mort estant arrivé en 1649. Cette chasse fut achevée en 1648 et le St Corps y fut déposé ou transféré en 1650 le 19 du mois d'Aoust de la mesme année.

—

NÉCROLOGIE

—

François Laurentie

Nous avons annoncé en son temps la mort de notre cher et regretté collaborateur, François Laurentie. M. Maurice Barrès, dans l'*Echo de Paris*, consacre à François Laurentie et à son frère Gabriel, également tombé au champ d'honneur, un article admirable. Nous en extrayons ce document, une lettre d'un territorial qui a été le témoin de la mort du brillant écrivain.

Notre compagnie devait travailler en première ligne avec le génie...

...Il n'eut au cœur aucun pressentiment ; toute la journée, jusqu'au moment fatal (trois heures environ), il fut calme, tranquille. Quand les obus commencèrent à tomber, il ne s'émut pas, il ne craignait rien, Je lui faisais remarquer que les obus s'approchaient et qu'il fallait nous déplacer : « Je crois en la Providence », me dit-il, et c'est alors qu'il fut tué.

Il était connu de tous, non seulement des soldats du 27e territorial, mais encore des zouaves et des tirailleurs qui le voyaient passer dans la tranchée. Il imposait à tous par sa haute taille, son ample barbe frisée qu'il avait laissé pousser, son grand air et sa distinction naturelle. Il attirait les regards. Aussi la nouvelle de sa mort se répandit-elle comme une traînée de poudre et causa à tous la plus forte impression.

C'est en ces termes que le capitaine avertit Gabriel Laurentie.

Monsieur, depuis le commencement de la guerre j'ai eu malheureusement trop d'occasions de déplorer la mort d'un de mes soldats, mais je puis vous dire en toute sincérité que je n'ai jamais été plus ému que le jour où j'ai perdu votre frère.

J'avais pour lui une profonde estime, non seulement pour sa conduite courageuse, mais aussi pour l'admirable dévouement qui l'avait amené parmi nous alors que sa place aurait pu être auprès des siens, en vertu des lois militaires.

Il reste une grande figure du dévouement obscur ; je vous avoue que je l'ai toujours admiré, lui le savant, le cultivé, le favori du bien être, se pliant à cette vie du soldat de campagne, pleine de détails si pénibles.

Dans le rang, ce docteur ès lettres, entre un laboureur et un ouvrier, marchait sans murmure et donnait l'exemple de supporter les privations, plus pénibles encore pour lui que pour tout autre.

J'avais voulu lui donner le grade de caporal pour le nommer ensuite fourrier ; il m'avait refusé par conscience, craignant de ne pas être capable de remplir ces fonctions ; je l'avais proposé tout de même, estimant que je devais forcer sa conscience en le couvrant de mon estime.

Il est mort avant que cette nomination ait été faite.

Nous vivons, monsieur, à une époque où les cœurs, tout en restant tendres, doivent être parfois enveloppés d'un triple airain : moi-même, qui vous écris sur cette feuille de deuil, j'ai dû, quelques jours après la perte de votre cher frère, subir la cruelle épreuve d'une mort qui a brisé mon cœur paternel.

Je dois vous dire en terminant que nous avons enseveli votre frère dans son uniforme, seul linceul digne du soldat mort à l'ennemi, et il repose au cimetière du cantonnement...

Nous avions pour François Laurentie autant d'admiration que de respect. Nous l'aimions dans sa tâche conduite avec tant de probité, de talent et de conscience. Nous tenons à ce que ces témoignages de ses frères d'armes soient inscrits dans cete revue qu'il honora par sa collaboration, puisqu'ils achèvent de peindre la belle figure de ce noble Français.

Le Directeur-gérant : G. MONTORGUEIL Imp. CLERC-DANIEL, St-Amand-Mont-Rond

LXXIIIe Volume *Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois* 10 Mai 1916

N° 1439

31bis, r. Victor-Massé
PARIS (IXe)
—
Bureaux : de 3 à 6 heures

Cherchez et vous trouverez



Il se faut entr'aider

N° 1439
—
31bis, r. Victor-Massé
PARIS (IXe)
—
Bureaux : de 3 à 6 heures

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX
Fondé en 1864

QUESTIONS ET RÉPONSES LITTÉRAIRES, HISTORIQUES, SCIENTIFIQUES ET ARTISTIQUES
TROUVAILLES ET CURIOSITÉS

L'INTERMÉDIAIRE paraîtra durant l'année 1916 dans les mêmes conditions que pendant l'année de guerre 1915.

—

Nous prions nos correspondants de vouloir bien répéter leur nom au-dessous de leur pseudonyme, et de n'écrire que d'un côté de la feuille. Les articles anonymes ou signés de pseudonymes inconnus ne seront pas insérés.

Pour la précision des rubriques, une question ne peut viser qu'un seul nom ou un seul objet.

Indiquer les rubriques et leurs cotes.

Quand la question sollicite la connaissance d'une liste, la liste, sauf exception, n'est pas insérée, mais envoyée directement à l'auteur de la question.

L'Intermédiaire des chercheurs et curieux *s'interdit toute question ou réponse tendant à mettre en discussion le nom ou le titre d'une famille non éteinte.*

—

Questions

—

Fenians. — On trouve dans nombre d'ouvrages l'origine historique de cette association, qui revendique, sinon l'indépendance, tout au moins l'autonomie de l'Irlande. Les *Fenians* se réclament des *Feneir*, membres de la *Fianna érenn*, milice irlandaise au IIIe siècle. Ce n'est donc pas sur ce point que portera ma question, mais sur celui-ci :

De nos jours les anciens *Feneir* sont devenus les *Feiner* et sont les compagnons militants de la Société *Sinn fein* qu'un journal traduisait dernièrement : *pensez à nous.*

Quelque docte confrère pourrait-il me dire si ces termes de Fenians, Feneir et Feiner, sont *philologiquement* de même origine et quelle est leur étymologie ?

L. ABET.

—

Les bleuets. — Qui a baptisé les derniers jeunes bleus, des bleuets. Mme Juana Richard, Lesclide, tient Lucien Descaves pour leur parrain, qui chante dans les *Annales* :

Le mot, si joli, fait fortune : *les Bleuets !*
Au front des jouvenceaux frémit sa fière ai-
[grette :
Ah ! comme elle est française et pimpante,
[et coquette,
Cette cocarde offerte à nos conscrits fluets.

Elle dédie ces vers à « Lucien Descaves, leur parrain. » Est-ce bien lui ?

M.

—

Composition du pavillon vénitien de 1848. — J'ai déjà posé la même question, qui est restée sans réponse, au sujet du pavillon adopté par le gouvernement provisoire institué à Venise, en mai 1797, par Bonaparte. Je lis, à propos de celui du gouvernement que présidait Manin, en 1848, que ce pavillon comprenait « trois couleurs avec le lion de saint Marc) ».

Quelles étaient ces couleurs, leur dis-

position et la place qu'y occupait le lion emblématique ?

NAUTICUS.

—

Le royaume de la Basoche. — Deux de mes ascendants, deux frères, ont s rvi, l'un comme lieutenant, l'autre comme premier officier porte-drapeau au « *Corps des volontaires auxiliaires du Royaume de la Bazoche du Palais.* »

Je conserve divers certificats et pièces datés d'Août et de Septembre 1789, et signés entr'autres : Gouvion, major-général de la garde nationale, — Lafayette, — Ducolombier, chancelier du Royaume de la Bazoche, etc. etc, qui attestent que les susdits « se sont conduits pendant les troubles qui ont agité la capitale avec l'activité, l'intelligence et le zèle patriotique qui ont en général distingué MM. de la Bazoche »; et le major général Gouvion se dit à deux reprises — très flatté (*sic*) — de trouver l'occasion de rendre justice à ces messieurs.

Qu'était donc ce « Corps », et quel a été son rôle dont, à ma connaissance, aucun auteur n'a jamais parlé ? Je serais très reconnaissant à l'obligeant intermédiairiste qui me donnerait quelques détails à ce sujet.

CAM.

—

Jeanne d'Artois. — Quels étaient les parents de Jeanne d'Artois, épouse de Simon de Thouars tué le jour de ses noces, le 12 juillet 1365 ? Etait-elle proche parente d'Alix de Montaigu, nommée plus loin ? Si oui, comment ?

S. L.

—

Comte de Barbaroux. — Qui était un comte de Barbaroux dont le tombeau se trouve au cimetière de Turin et qui a donné son nom à une rue de cette ville, qui existait encore vers 1880, débaptisée aujourd'hui.

Quels sont ces ascendants ?

A-t-il laissé des descendants ?

PAUL DE ST-YVES.

—

Famille de Blosset. — Peut-on me communiquer une généalogie de la famille de Blosset et fournir quelques renseignements sur Nicolas Blosset et ses enfants ? Que dit dom Caffiaux sur cette famille ? Trouve-t-on des actes concernant cette famille Blosset aux Archives Nationales et à la Bibliothèque Nationale ?

S. L

—

Bujault. — Pourrait-on me dire les nom et prénoms de la femme de Jacques Bujault (connu sous le nom de Maître Jacques, le laboureur de Challoue) et où s'est-il marié ?

Ainsi que ceux de sa mère ?

P. B.

—

Madeleine de Chalendas. — De qui était fille Claude Madeleine de Chalendas épouse de Bénigne de Ruel (1668) ? Elle eut des enfants. Existe-t-il de la survivance ?

S. L.

—

Hugo sur le volcan. — Un poète n'a-t-il pas représenté Hugo sur un volcan, venant y chercher soit des sons et des images, soit une comparaison entre les éclats de sa parole et ceux de la montagne en éruption ?

Si oui, quel poète ? Quelle poésie : date et référence ?

ERGO.

—

L'origine française de la famille irlandaise des Mac-Mahon. — Je ne sais plus où je lus que *Mac-Mahon* est la littérale traduction en langue erse ou celtique de *fitz urse*, vieux français pour *fils Orson* : *fils de l'Ours*. La notoriété du livre où je trouvai cette origine m'empêcha de garder note du fait.

Or, ajoutait mon guide-âne, Fitzurse était le nom du principal assassin de Thomas Becket ; et, pour apaiser la malédiction publique, l'obséquieux serviteur de Henri II se réfugia sur les frontières d'Ecosse. Walter Scott retrouve trace (*Ivanhoe, Richard en Palestine*) de cet exode.

Les descendants immédiats de Fitzurse préférèrent, à l'Ecosse, la retraite en leur château de Pontorson, sur les frontières de la petite Bretagne. Mais, en France comme en Normandie, la réprobation populaire s'attacha au nom du Fils de l'Ours ; surtout après la pénitence du roi d'Angleterre sous le porche de la cathédrale d'Avranches ; ses actes de munificence à l'abbaye du Mont-Saint-Michel et l'érection de l'église de Pontorson. Les

Orson, (l'une de ses branches du moins, car un Orson commandait l'artillerie de Charles le Téméraire), durent émigrer en Irlande ; prenant soin de cacher leur nom anglo-français sous la langue du pays d'adoption.

Un de nos confrères pourrait-il retrouver le texte égaré ?

Le Maréchal, j'ai raison de le croire, n'ignorait pas cette ascendance mouvementée.

ELOJEAN.

—

Alix de Montaigu. — De qui était fille Alix de Montaigu, dite princesse de sang royal ? Elle vivait vers 1334.

S. L.

—

La Maréchale de Villars. — Où naquit, où mourut la Maréchale, Duchesse de Villars (Jeanne-Angélique Roque de Varengeville). Quelles sont les dates de sa naissance et de sa mort ?

PATCHOUNA.

—

Armoiries à déterminer : alliances des Naturel. — écartelé : *I d'azur au lion passant d'... accompagné en chef de trois trèfles rangés d'...*

II. *d'or à la croix ancrée de gueules.*

III. *d'azur au chevron d'argent.*

IV. *d'azur à deux clefs en sautoir d'... sur le tout d'or à une face d'azur, accompagnée de trois merlettes de..., deux en chef, une en pointe.*

Couronne de marquis, supports : deux aigles. Très beau cachet d'argent, fin, XVIIIe.

Je suppose : I Mazuyer. II Damas. III Genost, IV Clermont ?

et sur le tout, naturel.

Le cachet provient d'une demoiselle de Sainte-Colombe, morte sous la Restauration.

Pourquoi Mazuyer ? Le IV ne doit pas être Clermont.

SOULGÉ-RIORGES

(Les cachets sont à la disposition de nos collaborateurs).

—

Armoiries à déterminer : tour maçonnée d'argent. — A quelle famille appartiennent les armoiries suivantes :

Parti : *au 1er de sinople à une tour maçonnée d'argent — au 2e de gueule à 2 massues d'argent foxées en pal et accostées ; au chef d'argent.*

Timbre : Couronne de comte.

Supports : Deux lions regardants d'argent.

MAXIME L.

—

Ex-libris : ab Eijss. — Au verso du titre d'un ouvrage de théologie mystique : *Mater amoris ac doloris*, par Ginther, Augsbourg 1710, est imprimé, timbré à l'encre noire, l'ex-libris ci-après :

Ecartelé en sautoir, à 2 fasces de gueules brochantes sur le tout, accompagné aux 1 et 4 d'une rose tigée et feuillée, surmontée d'un oiseau. Chapeau 3 rangs de houppes mitre, crosse.

En bas, sur une banderolle, ces mots : L. M... ab Eijss, Epis, Ros, Supp. vic, gen. Trev.

Je désirerais avoir la traduction de ce mot *ab Eijss*.

H. H.

—

Bagues aux signes du Zodiaque. — De quels pays viennent ces bagues d'or, que l'on trouve de loin en loin chez les marchands de bijoux d'occasion, et qui portent en relief les douze signes du Zodiaque ? Le Capricorne y est représenté par un signe assez compliqué qui n'est pas usité en Europe.

Ont-elles dans leur pays d'origine une signification particulière ?

A. DE PRAT.

—

Marque des Juntas. — Quelle est la signification des initiales L. A. que l'on remarque de chaque côté du lys rouge des imprimeurs Juntas ?

A. DE PRAT.

—

La lettre grecque minuscule μ. — Je lis dans un bulletin de Société Linnienne que les petites dimensions (12 à 15 μ) des cellules de l'encéphale des poissons rendent leur étude fort difficile.

Quelle est la valeur en dimensions métriques de la lettre grecque minuscule μ.

ALBERO.

—

Shakespeare à Elseneur. — M. Jessen a adressé au *Temps*, cette lettre :

Dans l'article que le *Temps* a consacré à la mémoire de Shakespeare, il est dit que ce

maître immortel « n'a connu que sa petite ville (Stratford-on-Avon), son comté et Londres ». Est-ce bien certain ? Il se trouve en tout cas des littérateurs et des historiens savants qui inclinent à croire que l'auteur d'*Hamlet* a bien en personne, visité Elseneur, ce port du Sund, où s'affairent encore sans trêve de nombreux navires.

Je ne prétends pas que la visite de Shakespeare à Elseneur soit un fait document d'après les méthodes irréfutables de la science moderne. Mais il y a de ces indices qui sont de grand poids pour l'histoire comme pour la Justice.

Le maître qui faisait de la Bohême « un royaume entouré de mers » ne se souciait guère de l'exactitude géographique ou ethnique. Et pourtant parmi tous ses drames *Hamlet*, est localisé avec une telle précision à Elseneur et à son château, le Kronborg (« château de la Couronne ») qu'il semble impossible que le poète ne les ait pas vus de ses yeux. Certes, ce n'est pas une preuve suffisante que l'auteur de *Jules César*, du *Roi Lear* et du drame passionnel du général mort au service de la république de Venise, ait choisi pour héros une figure de la légende nordique, ce roi Amled (ou Amlode), dont le nom, depuis l'antiquité, avait acquis la signification de « sot » ou de « fou », et dont les skjalds islandais mentionnaient déjà les « réponses étranges ». Mais il y a autre chose. On a trouvé (vers l'an 1845), dans les archives de l'hôtel de ville d'Elseneur, des indications de dépenses faites, au cours de l'été 1582, à l'occasion des représentations des « comédiens anglais qui y jouaient », probablement pendant les fêtes données au château par le roi Frédéric II en l'honneur de l'ambassade britannique qu'il recevait le 10 août à Elseneur. Le roi avait donné des ordres détaillées pour la réception au Kronborg des ambassadeurs anglais ; il était très fier de la construction de cet admirable château, une des merveilles de la Renaissance danoise, qu'il venait à peine de terminer et où on pouvait admirer alors comme aujourd'hui la terrasse sur la mer, conduisant des appartements du roi à ceux de la reine.

Le roi Frédéric arrivait à Elseneur avec une suite nombreuse et brillante. Parmi cette noblesse danoise se trouvaient, notons-le, un Rosenkrands et non moins de trois seigneurs portant le nom de Gyldenstjerne. On sait qu'un Rosenkrantz et un Guldenstern figurent parmi les compagnons d'Hamlet et les personnages du drame.

Quand Horatio demande au prince de Danemark ce que signifie au château d'Elseneur la sonnerie des clairons et les salves des canons, Hamlet répond que c'est le roi qui s'enivre avec ses convives, et chaque fois qu'il vide son hanap les trompettes et les mortiers annoncent comme il a su magnifiquement boire. Or Frédéric II — un vrai roi de la Renaissance nordique — avait expressément fait donner des ordres pour que les pièces d'artillerie placées dans la tour du château dominant l'entrée du Sund fussent prêtes pour tirer à l'occasion de la visite des ambassadeurs anglais qu'il entendait voir traités d'une manière digne d'un monarque qui régnait du cap Nord aux rives de l'Elbe et recevait de si grands personnages.

Mais il y a plus encore. Dans *Hamlet*, le roi et sa cour font jouer la comédie au château d'Elseneur. Nous savons d'autre part, d'une façon irrécusable qu'une troupe de comédiens anglais a donné des représentations dans la petite ville du Sund vers l'an 1582. N'est-il donc pas au moins vraisemblable que William Shakespeare ait été l'un de ces comédiens et qu'il ait vu de ses yeux l'admirable décor que sa poésie a immortalisé ?

N'y a-t-il pas là plus qu'une simple hypothèse ?

La question est fort intéressante. Nous ne nous flattons pas de trouver la solution : ce droit trop présomptueux. En tout cas, c'était notre devoir de poser cette question en des termes aussi troublants.

—

Le cléricalisme, voilà l'ennemi ! — Parlant dans le *Figaro* du 3 avril 1916 de la visite faite au Pape par M Asquith, Polybe écrit :

Gambetta, très résolument concordataire pour des raisons de puissance, était trop de son temps et il connaissait trop bien la démocratie pour ne pas regarder la séparation des Eglises et de l'Etat comme la solution inévitable de l'avenir. Mais il était aussi trop bon logicien, et trop loyal « pour ne pas isoler », comme il disait, « au point de vue concordataire », la question de l'ambassade au Vatican.

. . . .

L'homme qui empruntait à son vieil ami Peyrat, pour la lancer dans la politique et la graver dans l'histoire de la troisième République, la fameuse formule : « Le cléricalisme, voilà l'ennemi... », j'attends qu'on le traite de clérical, lui aussi, pour l'amusement de nos ironies.

J'avais toujours cru que cette formule était bien de Gambetta qui, si je me réfère au *Dictionnaire Larousse*, la prononça à la tribune de la Chambre, le 4 mai 1877.

Faut-il rendre à Peyrat ce qui est à César ? GUSTAVE FUSTIER.

L'esprit sert à tout et ne suffit à rien. — De qui est cette maxime ?

O. G.

—

Le bon temps où nous étions si malheureux. — Qui a écrit cette parole de douce philosophie ? Peut être Béranger ? Peut-être Chateaubriand.

D. R.

—

Une tranche de vie. — De quand date cette expression : à qui faut-il l'attribuer ?

E. N.

—

Dans la peau du bonhomme. — Dans ses Mémoires (Tallandier, éditeur, 75, rue Dareau, 1911) Madame Judith, sociétaire retirée de la Comédie française, attribue (pages 164 et 165) l'origine de cette expression à son camarade Bignon, qui tenait le rôle de Danton dans la *Charlotte Corday* de Ponsard

Lui-même, dit Madame Judith, eut conscience d'avoir excellemment joué, et, à la fin de la représentation, il dit dans un cercle d'artistes et d'abonnés : *Je crois être entré carrément dans la peau du bonhomme*. Expression qui a fait fortune depuis, mais qui n'avait encore jamais été employée, et dont Bignon fit, à cette occasion, le premier, usage.

Ces mémoires de Mme Judith (Judith Bernat, veuve Bernard-Derosne 1827 — 28 octobre 1912) sont remplis de détails très intéressants sur toute la période de 1835 à 1871.

V. A. T.

—

Usiner. — Une nouvelle expression vient de s'introduire dans la langue : *Usiner* pour *fabriquer*. M. Albert Thomas l'emploie et d'autres. M. Pierre Hamp, écrit L'*Humanité*, 28 avril 1916) : « La femme était depuis longtemps ouvriere en métaux... Elle usine l'obus de 75 ».

Que pense-t-on de ce récent intrus ? Qu'est-ce qu'usiner veut dire ?

A. B. X.

—

Charivari de cuir. — Dans ses *Souvenirs*, Théodore de Banville décrit les guenilles pittoresques d'un miséreux dont Frédérick-Lemaître se serait inspiré pour composer le costume de son personnage de Robert Macaire dans *l'Auberge des Adrets* et, à ce propos, s'exprime ainsi :

Ce qu'il fallait voir, ce qu'il fallait admirer en silence, ce qu'il fallait admirer à genoux, c'était le pantalon de drap rouge ! Autrefois pantalon militaire à *charivari* de cuir, mais effrontément racommodé maintenant avec des pièces de couleurs les plus hétéroclytes (*sic*), par quel artifice, par quelle métamorphose, par quel avatar, ce pantalon de cavalerie, qui évidemment était né flottant et large, avait-il pu devenir pantalon collant ?

D'après les dictionnaires, le mot *charivari* désigne le pantalon garni de cuir entre les cuisses et de boutons sur les côtés en usage dans la cavalerie française pendant la première moitié du XIXe siècle. L'origine du mot *charivari* est inconnue ; mais comment ce vocable qui, au sens propre, signifie, d'après Littré, « tout bruit discordant et tumultueux », est-il arrivé à désigner cette partie de l'uniforme français que l'adoption des basanes, puis celle des houseaux, ont successivement modifiée ?

Un Bibliophile Comtois.

—

Auditionner. — Si l'*Intermédiaire* est un pilori, je lui envoie ce néologisme affiché sur tous les murs d'Auteuil. Un professeur de chant, pour attirer les élèves, leur promet de les faire *auditionner* gratuitement tous les quinze jours par une Madame de St-A., paraît-il, illustre.

Ard-D.

—

L'écrevisse et le porc. — C'est une fable évidemment. Mais que faut-il penser de l'active et si pernicieuse influence du porc sur l'écrevisse que je trouve signalée dans la note suivante :

Ce crustacé a une si grande aversion pour les porcs que, s'il en passe auprès de lui, cela le fait crever, c'est pourquoi dans le Brandebourg où la pêche en est abondante les voituriers qui les transportent sont obligés de faire sentinelle la nuit pour empêcher qu'il ne se glisse quelque pourceau sous leur charrette, car, s'il s'en glissait un, ils ne trouveraient pas une seule de leurs écrevisses en vie le lendemain matin.

L'abbé Manet (Histoire de la petite Bretagne 1834, tome I, p. 103) donne ce fait comme une des raisons qui expliquent l'absence d'écrevisses en Bretagne, où le porc abonde et circule librement. Il s'appuie sur un « Memoire de l'Academie des Sciences, » annee 1709, p. 411, de M. de Vanhelmont.

René Villès.

Réponses

—

Paris vaut bien une messe (T. G., 677). — Ce mot, si souvent reproduit, a-t-il été réellement prononcé par Henri IV, lors de son abjuration, ou bien, comme il arrive souvent, le mot a-t-il été forgé après coup ?

Je remarque que M. Félix Rocquain n'y fait point allusion dans son intéressant article : *Les Espagnols en France sous Henri IV. Le Roi et la Nation*, paru dans la *Revue hebdomadaire* du 15 avril dernier.

J. W.

—

Henri IV, le combat d'Aumale et les du Mesnil (LXXIII, 234). — Je ne puis rien affirmer au sujet des du Mesnil, mais seulement qu'Henri IV fut blessé à Aumale et qu'il avait avec lui également des catholiques, notamment Charles de Humières, gouverneur de Compiègne, qui fut blessé, lui aussi, peu après, à Poix, (*Compiègne pendant la Ligue*, p. 337).

Je n'ai pas ici les documents nécessaires qui m'ont permis d'affirmer ce fait, ce doit être d'après la vie de Humières, Bibl. nat. Fr. 3425, et d'après le Ms. d'un Bourgeois de Compiègne, contemporain, Claude Picart.

X. B.

—

Le corps de saint Vincent de Paul à Saint-Lazare (LXXIII, 283, 347). — Le tombeau de saint Vincent de Paul fut ouvert pour la première fois en 1712, on dut constater que Dieu n'avait pas préservé de la corruption le corps de son serviteur.

Les restes furent déposés dans une châsse en or placée au-dessus de l'autel de Saint-Lazare (aujourd'hui prison Saint-Lazare).

En 1792, le gouvernement réclamant tous les objets d'or et d'argent, s'empara de la châsse et laissa les reliques En 1806 ces reliques furent portées au noviciat des filles de la Charité rue du Vieux-Colombier, aujourd'hui caserne des Pompiers ; puis rue du Bac ; et enfin, au mois d'avril 1830, rue de Sèvres 95, à la chapelle de la maison mère de la Congrégation des Pères de la mission, plus connus sous le nom de Lazaristes, de leur ancienne maison du faubourg St-Denis.

E. P.

***

Dans leur livre sur la *Société française sous le Directoire*, les frères de Goncourt ont parlé de la célébration de la fête de saint Vincent de Paul, « dont un notaire a gardé le corps pendant la Révolution ». p. 237. Le corps de saint Vincent de Paul, a été déposé, en 1830, au dessus du maître-autel de la chapelle des Lazaristes, à Paris, rue de Sèvres.

G. D.

—

Les cheveux blancs de Marie-Antoinette (LXXIII, 104, 152, 247, 325). — Un de mes amis, qui était officier d'Etat-Major dans l'Est au moment du recul de Morhange en août 1914, se trouvait sur place lors de la condamnation à mort d'un chef de bataillon qui avait lâché pied devant l'ennemi. Il m'a raconté, entr'autres détails, que pendant les douze ou quinze heures qui s'écoulèrent entre l'arrêt et l'exécution, les cheveux du condamné étaient devenus complètement blancs de brun foncé qu'ils étaient d'abord.

A. P. L.

***

Au point de vue scientifique la décoloration subite des cheveux ou *canitie* rapide, n'est acceptée que si elle est prouvée. On a donné des exemples nombreux qui ne semblent pas très authentiques, et notamment l'histoire bien connue du cardinal Donnet est sujette à caution.

Cette guerre, avec ses spectacles terrifiants, ses shocks nerveux intenses, si féconde en troubles émotionnels graves, ne semble pas avoir provoqué souvent l'accident qui nous occupe. Je signalerai cependant l'observation du Dr Lebar : *Sur un cas de canitie précoce*, publiée dans les *Bulletins et Mémoires de la Société Médicale des Hôpitaux de Paris*, nos 22-23, 1er juillet 1915. Il s'agit d'un jeune soldat qui fut projeté par l'éclatement d'une mine et brûlé superficiellement au visage au front et à la région temporale gauche. Il s'aperçut, avec surprise, le lendemain, qu'il avait des touffes de cheveux blancs sur le côté gauche de la tête. Ces cheveux forment quatre touffes séparées par les cheveux normalement noirs du reste du crâne ; leur coloration est blanche de la base à l'extrémité, le bulbe lui-même est décoloré.

L'auteur fait remarquer que si on accepte la théorie de Metchnikoff qui fait dériver la canitie de la destruction du pigment du cheveu par les cellules pigmentophages, il faut admettre que l'ébranlement nerveux, dans la canitie précoce, a mobilisé brusquement ces cellules.

Il resterait à savoir pourquoi cette mobilisation subite est si rare et comment elle se produit dans certains cas.

LABÉDA.

***

L'accident, arrivé à l'acteur Brizard, raconté par M. Arthur Pougin, s'explique par des exemples analogues, dont les ouvrages spéciaux de Médecine conservent des souvenirs précis.

Mais tout dépend des hommes et des femmes, et des circonstances. — Voici deux preuves :

1° *Femme*. — Pendant mon séjour comme interne des hôpitaux aux Enfants-Malades [1888], j'ai entendu mon vénéré chef, le Dr A. Ollivier, raconter le cas d'une toute jeune fille devenue toute *blanche*, par peur, *instantanément*, en traversant, la nuit, le parc de St-Cloud.

2° *Homme*. — L'accident, qui est à l'actif de l'acteur Brizard, m'est arrivé à *moi-même*. En 1882, dans la rivière de l'Erdre près Nantes, j'étais en bateau, avec mon camarade Vignard, actuellement professeur de clinique chirurgicale à Nantes. Sous un pont, comme Brizard, je suis tombé à l'eau. J'avais 22 ans. — Sous le pont, je m'accrochai alors à une touffe d'herbes qui lâcha. J'en fus quitte pour gagner le bord *à la nage*, quoiqu'alors je ne savais pas *nager* (absolument authentique, quoiqu'invraisemblable)! Malgré cela, je n'ai pas eu peur, puisque mes cheveux n'ont commencé à blanchir que huit ans plus tard. [Concours. — Ne sachant pas nager j'aurais dû avoir très peur ! Mais j'étais déjà interne des hôpitaux et accoutumé aux opérations, aux autopsies et à la mort ! — Si Brizard avait été, jadis, étudiant de médecine, ses cheveux n'auraient pas eu, à ce point, le *trac*. Car, quoi qu'on en dise, cette forme de « trac » est très, très rare !...

Dr Marcel BAUDOUIN.

—

Portrait de Madame de Lamballe (LXXIII, 143, 246). — Un portrait de la princesse est conservé au château des Perrais à Yvré-le-Palin (Sarthe). Il fut donné par elle à Louise de Broc, dame de Pommery (1752-1801) une de ses dames d'honneur.

L. C.

***

Le Musée Carnavalet possède un petit portrait de forme ronde, entouré d'un cercle d'or et intitulé :

— La princesse de Lamballe, miniature faite à la prison de la Force.

La princesse est représentée en costume de deuil, corsage noir sur guimpe blanche ; coiffée d'un bonnet blanc tuyauté entouré d'un large crêpe ou ruban noir faisant le tour de la tête, descendant sur les épaules et venant se nouer sur la poitrine. La figure est maigre et fine, les cheveux blonds sont abondants et frisent sur le front. L'authenticité de ce portrait, qui ne s'appuie sur aucun texte, nous paraît bien contestable, au moins en ce qui touche son exécution à la Force. Nous n'oserions nous prononcer pour ce qui concerne la ressemblance, encore qu'il n'y ait aucun point de concordance entre elle et le dessin de Gabriel, mais il nous est impossible de penser que Mme de Lamballe, dans l'état d'esprit où elle se trouvait du 19 août au 2 septembre, inquiète sur le sort de la famille royale qu'elle venait de quitter au Temple, bouleversée sur son propre compte, les oreilles pleines des rumeurs de mort qu'elle entendait, de sa fenêtre, gronder dans la rue, se soit prêtée à toutes les minutieuses préciosités d'un miniaturiste préparant son ivoire, étalant ses couleurs, sortant ses flacons et ses pinceaux.

Passe encore du dessin de Gabriel, crayonné à l'improviste dans la cour, sans qu'elle le vit ; mais il n'en est pas de même de l'exécution d'une miniature qui demande du temps et des soins.

Mme de Tourzel, d'ailleurs, qui ne la quitta pas à la Force, n'en parle nullement dans ses *Mémoires*.

Jusqu'à la fin, ainsi que nous venons de le dire, la marquise resta auprès d'elle ; elle fut la dernière fidèle, la dernière amie qui l'accompagna jusqu'à la porte de la mort.

— Je ne quittai pas un instant, écrit-elle, cette pauvre princesse tout le temps qu'elle fut dans cette cour. Nous étions assises à côté l'une de l'autre quand on vint la chercher pour la conduire à cet affreux tribunal. Nous nous serrâmes pour la dernière fois... »

(*Essais sur la mort de Madame la princesse de Lamballe*, par M. Lucien Lambeau 1902, p. 18).

Ces mémoires sont rédigés avec trop de précision pour que leur auteur ait omis

de parler de l'exécution de la miniature si la chose avait eu lieu.

L. L.

—

Commissaires aux armées sous la Révolution (LXXII ; LXXIII, 11, 152). — Une confusion parait s'établir. M. Albert Mathiez (L'*Œuvre*, 4 mai 1916) compare les commissaires aux armées, aux intendants de Richelieu :

Ce grand homme, qui sentait en Français, ne recula pour sauver la France devant aucune innovation, devant aucune audace. L'armée au début échappait à son contrôle. Elle dépendait de grands seigneurs pourvus de hautes charges à titre presque héréditaire. Pour faire obéir les maréchaux, capitaines-généraux, généraux, Richelieu institua le ministère de la guerre et il en pourvut un civil, un homme « de robe longue », Sublet de Noyers. Les grands offices subsistèrent, mais ils furent réduits à une sorte d honorariat. « Rien ne se fit encore, dit d'Avenel, par l'ordre du ministre et en son nom, mais tout ou presque tout passa déjà par ses mains. Les maréchaux, les colonels-généraux trouvèrent cette ingérence d'autant plus pénible qu'entre eux les hommes de guerre obéissaient peu et à contre-cœur. » Richelieu brisa leur résistance. « *C'est par les civils*, dit encore d'Avenel, *que fut instituée la discipline militaire.* »

Pour faire exécuter les ordres du ministre, le cardinal choisit dans le conseil du roi de jeunes maîtres des requêtes pleins d'énergie qui eurent la « commission » de mater les chefs récalcitrants.

Ces bourgeois, ces roturiers en robes longues portèrent le titre d'*intendants* ou de *commissaires départis*. Ils comptèrent les sacs de blé, les barils de poudre, ils passèrent les troupes en revue pour vérifier les effectifs ils destituèrent les officiers prévaricateurs, ils rédigèrent de terribles rapports contre les chefs incapables. Il faut entendre comment d'Avenel nous vante leur action bienfaisante : « Les termes de leur commission les autorisent à intervenir dans toutes les affaires d'administration et même de s'immiscer dans le commandement. Ils doivent se trouver aux conseils de guerre, « connaître de tous crimes, délits, abus et malversations qui seront commis » en l'armée, « avoir l'œil à la direction, maniement et distribution » des services du roi, ordonnancer les états de paiement dressés par le général en chef, contrôler les opérations des trésoriers, se faire présenter « les extraits de montres et revues » pour avoir l'effectif vrai des régiments et des compagnies. Ils surveillent les comptables ; ils surveillent les fournisseurs. Ils construisent les ponts, élèvent des fortifications, distribuent des vivres, des vêtements, des couvertures aux troupes. Ils sont les administrateurs de l'armée et ils en sont les grands juges... »

Bref, ils sont déjà à la lettre, les proconsuls de la Convention. D'Avenel nous dit que Richelieu ne les trouvait jamais trop hardis, car « il appréhendait de laisser à un seul homme la disposition d'une armée ». Là encore, le grand cardinal pensait comme un Carnot ou comme un Robespierre ; tant il est vrai que les hommes d'Etat qui ont fait la France victorieuse, la France grande et respectée, sont des esprits de la même famille !

Que pense-t on à l'*Intermédiaire* de cette analogie ? Il est bien entendu qu'il ne s'agit pas d'établir une controverse politique, mais historique. (1)

V

—

Commissaires civils aux armées sous la Révolution (LXX ; LXXIII, 11, 152). — M. Téry, voulant justifier — dans le journal l'*Œuvre* du 2 mai 1916 — l'institution des Commissaires civils aux armées, parle de *Commissaires des guerres* qui auraient existé sous notre ancienne monarchie.

Il y avait alors des *Intendants aux armées*, dont on a fait les *Commissaires des guerres*, sous le premier Empire ; mais les uns et les autres remplissaient des fonctions purement administratives telles que les remplissent les *Intendants militaires* actuels, et leur rôle n'était pas du tout celui des *Commissaires civils aux armées* de la Révolution.

H. DE L.

—

Le tombeau de Napoléon Ier à l'île Sainte-Hélène (LXXIII, 86, 155, 199, 249). — Dès 1854, Napoléon III avait conçu le projet d'acquérir au nom de la France l'habitation et le tombeau de l'Empereur, son grand-oncle, à Sainte-Hélène, pour les soustraire à une destruction définitive par suite des scandaleuses spéculations dont ils étaient l'objet, mais il ne fallut pas moins de trois années de négociations pour aplanir toutes les difficultés

(1) Nous appuyons sur cette distinction : nous ne souffrirons aucune allusion politique, l'*Intermédiaire* est fermé à ce genre de controverse.

LA R.

de cette cession par le gouvernement anglais. En 1857, le Corps législatif vota un crédit de 180.000 francs sur lesquels 40.000 fr. furent versés au sieur Stephen Pritchard, propriétaire du tombeau et des terrains l'environnant, d'une contenance de 13 hectares 38 ares ; en ce qui concernait l'habitation de Longwood, partie d'un vaste domaine appartenant à la couronne et loué à long terme, 87.500 francs furent accordés au fermier Isaac Moss pour indemnité et résiliation de son bail qui ne devait expirer qu'en 1873 ; et 50.000 fr. furent payés au gouvernement colonial pour la reconstruction ailleurs des bâtiments destinés à remplacer ceux qui étaient cédés. Moyennant quoi une ordonnance locale du 18 mars 1858, ratifiée le 7 mai suivant par la Reine d'Angleterre, déclara ces immeubles, propriété française (Consulter l'ouvrage de M. Albéric Cahuet : *Après la mort de l'Empereur*, Paris, Emile-Paul).

Un ancien soldat du premier Empire, le commandant de Rougemont, fut alors envoyé dans l'Ile Sainte-Hélène pour veiller à la conservation de ces reliques historiques qui avaient subi les plus lamentables détériorations (on sait que la maison de l'Empereur, notamment, avait été convertie en moulin et en écuries). C'est pourquoi, à la fin de 1858, le capitaine du génie E. Masselin fut chargé par le comte Walewski, ministre des Affaires étrangères, de la réparation et de la reconstitution des lieux dans leur état primitif. Il a rendu compte, dans son livre *Sainte-Hélène* (Plon, 1862), de ses importants et minutieux travaux qui ne durèrent pas moins de 21 mois.

A Monsieur de Rougemont succéda, comme conservateur du domaine de Longwood et aux appointements de 9000 francs, un garde du génie, M. Mareschal, assisté de deux soldats français, le caporal Morilleau et le sapeur Moutardeau, qui remplissaient le rôle de gardiens de la maison et du tombeau, avec des traitements de 4000 et de 3500 francs. Moutardeau mourut en 1873 et, par une bonne fortune inespérée, le caporal Morilleau fut nommé à la place de M. Mareschal. A son décès, survenu en 1907, ce fut sa femme, une anglaise de l'Ile, qui continua ses fonctions, sans qu'on ait osé toutefois aller jusqu'à la titulariser officiellement. Par la suite le conservateur fut et est encore, je crois, M. Roger.

Depuis la restauration par le capitaine Masselin, l'entretien des constructions avait été fort négligé — à part les papiers de tenture renouvelés avec beaucoup de mauvais goût en 1885 — et une ruine nouvelle s'annonçait comme imminente. Le gouvernement de la République avait considéré longtemps ce domaine national comme une inutile charge pour le budget des Affaires étrangères qu'il grevait encore, malgré diverses réductions, de 9000 francs par an (6000 fr. au profit du gérant et 3000 fr. seulement pour salaires des gardiens, réparations et impôts).

Cependant, à la suite de protestations contre le délabrement dans lequel il était abandonné, un rapport sur son état avait été demandé au contre-amiral Boué de Lapeyrère en 1905 et il s'en suivit quelques réparations sommaires, des couches de peinture, puis un second remplacement des papiers en 1911. C'était tout à fait insuffisant, et M. Roger écrivait en 1913 : « Je m'efforce de consolider cette vieille maison pour pouvoir la faire tenir debout pendant quelques années encore ».

Cette fois, son appel désespéré fut écouté et un amendement au budget de 1914 fut présenté par MM. Engerand, Maurice Barrès, l'amiral Bienaimé, Bénazet, Jules Delafosse, le commandant Driant, Lannes de Montebello, Millerand, Henri Paté, Paul Boncourt, le général Pédoya, D. Pugliesi-Conti, Raiberti, J. Reinach, Marcel Sembat et de Villebois-Mareuil, dans le but « d'augmenter de 20.000 francs le crédit des 358.000 francs au chapitre 20 du budget des Affaires étrangères, pour assurer, en l'Ile Sainte Hélène, l'entretien du domaine de Longwood où mourut Napoléon Ier ».

Mais je ne saurais dire — le fait est du reste facile à éclaircir — si les complications financières et autres produites par les événements subséquents ont permis la mise en œuvre, pourtant urgente, de cette affectation.

PIERRE.

—

Ce qu'on a dit des Allemands (LXX ; LXXI ; LXXII ; LXXIII, 60). — En parcourant la collection de l'*Intermédiaire*, nous retrouvons la note de M. E.

Fyot, au n° du 10 avril 1915, col. 288. Ce « manuscrit du XVIIe siècle », conservé à la Bibliothèque municipale dijonnaise, est-il véritablement inédit, du moins dans sa partie qui traite de la « différence des humeurs » des cinq nations ? Nous nous permettrons d'en douter.

Nous avons, en effet, publié naguère, dans la *Revue Germanique* de notre pauvre ami Piquet — dont nous ne savons rien depuis octobre 1914, date à laquelle il nous envoyait, de l'Université de Lille, de curieux renseignements sur la première occupation boche de la ville —, une note sur les *Otia* de N. J. Gundling, parus en 1706-1707 à Francfort en 3 *Parties*, où il est fort question du tempérament des peuples européens et dans des termes à peu près analogues à ceux du manuscrit en question. Cette note se trouve dans le fascicule de mars-avril 1910 de la *Revue Germanique*, p. 188-191. Si M. E. Fyot veut s'y reporter, puis collationner avec celui du manuscrit le texte de Gundling — ce que nous ne pouvons faire dans notre situation présente —, peut-être sera-t-il à même de fixer ce point, en somme minime, mais toutefois intéressant, d'histoire littéraire comparée... ?

C. Pitollet.

—

L'incendie de la flotte romaine par Archimède (LXXIII, 139, 276, 296). — La bibliographie de cet épisode du siège de Syracuse serait « considérable » J'emploie à dessein ce vague adjectif ; car les anciens se copiaient entre eux tout autant que les modernes.

Nul argument décisif ne ressort des rapports grecs et latins. Le premier, Buffon requit l'expérience. D'après Condorcet (*Eloge de M. de Buffon*), elle réussit ; et, sur la foi du philosophe, sur la foi de ceux qui le copièrent, nos manuels classiques confirment le fait...

Pourtant, la machine thermique de Mouchot, perfectionnement, disait-on, du réflecteur de Buffon, a disparu de l'imagerie officielle. Mauvais signe ! car cette éclipse inexpliquée ne provient malheureusement pas de la conscience acquise d'une confusion de la richesse de l'instrumentation physique avec le choix judicieux des phénomènes à exposer...

Un physicien italien reprenant, sous le ciel de Syracuse, l'entreprise d'Archimède saurait seul clore le débat.

Elojean.

—

Les compagnies de routiers (LXXIII, 283). — Que notre collaborateur lise la vie d'*Arnaud de Cervole*, surnommé l'Archiprêtre, par Aimé Cherest, intitulée *L'archiprêtre, Episode de la guerre de Cent Ans*. Voir aussi les *Annales du Midi*, avril 1891.

L'histoire de ce célèbre chef de routiers, Périgourdin, ne manquera pas de l'intéresser.

St-Saud.

***

Les Routiers au XIIe siècle par M. H. Géraud, dans *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, t III.

Un *Mémoire* du baron de Zurlauben sur *Arnault de Cervole*, archiprêtre, chevalier et marié, et ses relations avec les compagnies dites des Routiers, les Tard-venus, et la Jacquerie, dans *Histoire de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, t. XXV, p. 153, et dans Leber, *Dissertations notices et traités particuliers relatifs à l'histoire de France*, t. XVIII. (Voir aussi sur ce personnage les *Œuvres de Froissart*, édit. K de Lettenhoir, t. XX (table des noms historiques) pp. 528 531).

Recherches historiques sur les Routiers et la Jacquerie, dans Leber, Dissertations, t. XX.

Des Grandes Compagnies au XIVe siècle, par M. E. de Fréville, dans *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, tt. III et V.

De Mortagne

—

L'Imprimerie à Angers (LXXIII, 284). — Voici les renseignements relatifs à l'*Imprimerie à Angers*, recueillis dans un manuscrit déposé à la Bibliothèque technique du Cercle de la Librairie :

Angers est l'une des premières villes de France qui ait possédé un atelier typographique.

Cicero (M. Tullius. Rhetorica) nova. (Au recto du 1er feuillet). Incipit Rhetorica nova Marci Tullii Ciceronis — (In fine) : *Anno incarnationis domini* M CCCC LXXVI, *die quinta mensis februarii fuit hoc opus completum Andegavi, per Io. de Turre atque Morelli impressores*. Pet. in-4°, lettres rondes, sans chiffres, réclames, ni signatures.

Pour nous, ces premiers imprimeurs sont Français. On peut traduire leurs

noms latins par Jean de la Tour et Jean Morel ; ils sortaient probablement de Paris ; mais nous n'émettons cette hypothèse qu'avec certaines réserves.

L'année commençant alors à Pâques, cette édition parut le 5 février 1477 (nouveau style).

Le second volume est du 19 septembre :

MONTE ROCHERII (*Guido de*). Liber qui *Manipulus curatorum* appellatur... (In fine) : *Completus est Andegavi per industriosos impressoriæ artis magistros, I. de Turre et Joh. Morelli Anno Domini nativitatis 1477, mensis septembris die vero 19.* — Pet. in-4°, sans chiffres, ni réclames, mais avec signatures.

Mais nous avons à citer un volume sans date, sans nom de lieu ni d'imprimeur, exécuté avec le même caractère que les précédents, mais qui, nous dit Brunet, pourrait être antérieur ; car les prototypographes d'Angers ont dû publier les : COUSTUMES de la province, de préférence à la Rhétorique et même au Manuel des Curés.

« Cy commencent les coustumes des pays Daniou et du Mayne contenant seize parties. »

Sans titre, date et sans nom d'imprimeur. Petit in-8° de 155 feuillets, en lettres rondes, de 19 lignes à la page, sans chiffres ni réclames, mais avec signatures *A. — V.*

Le volume qui commence par le sommaire ci-dessus se termine au recto du feuillet 155 par DEO GRATIAS en capitales gothiques.

PÉDÉ.

—

Vierge noire. Notre-Dame de Bonne-Délivrande (LXXIII, 238, 298). — C'est *Notre-Dame de Bonne-Délivrance* qu'il faut lire, suivant une inscription apposée dans la chapelle du couvent en 1829. Cette statue, que M. de Guilhermy prétend dater du XIVe siècle, appartint à l'église Saint-Etienne-des-Prés jusqu'en 1791, et fut placée dans le monastère de Saint-Thomas-de-Villeneuve, rue de Sèvres n° 27, le 1er juillet 1806.

Lors de la démolition du couvent pour le percement du boulevard Raspail, en 1907, les religieuses réinstallèrent vraisemblablement leur vierge noire dans la nouvelle maison conventuelle du Boulevard d'Argenson, à Neuilly-sur-Seine ? (Voir, au sujet de cette image et du monastère de la rue de Sèvres, la communication du soussigné à la commission du Vieux Paris, du 25 mai 1907).

LUCIEN LAMBEAU.

—

Victor d'Auriac (LXXIII, 142, 352). — Je ne sais trop s'il n'y a pas eu confusion entre deux d'Auriac dans la notice donnée sur ce poète, où il est dit « qu'il fut longtemps bibliothécaire à la Bibliothèque nationale ». Au temps où mes travaux me faisaient fréquenter assidûment la Bibliothèque, c'est-à-dire de 1860 aux environs de 1900, j'y eus souvent affaire non à Victor, mais à Eugène d'Auriac, conservateur, que j'avais connu au *Siècle,* dont il fut longtemps le collaborateur, homme affable, courtois, et de rapports fort agréables. Eugène d'Auriac, grand, mince, à la barbe et aux cheveux noirs, publia un certain nombre d'ouvrages historiques, parmi lesquels un opuscule curieux donné par lui sous ce titre : *La corporation des ménétriers et le roi des violons* (1878).

A. P.

—

Cyprien Bérard (LXXIII, 93, 253, 300). — Dans la notice consacrée à ce fondateur du premier théâtre des Nouveautés, je vois mentionné, avec une apparence un peu dédaigneuse, le nom d' « un sieur Crosnier ». Mais il ne faut pas s'y tromper : en dépit d'une extraction particulièrement modeste, le « sieur » Crosnier fut, à l'époque, comme une manière de personnage. Né à Versailles le 12 mai 1792, il eut pour mère une brave et excellente femme qui fut pendant trente ans concierge de l'entrée des artistes à l'ancien Opéra de la rue Le Peletier, celles que toutes les chanteuses et danseuses, et jusqu'aux plus huppées, avaient prise en affection et appelaient familièrement « maman » Crosnier. De bonne heure, Crosnier s'occupa activement de théâtre. Après avoir écrit quelques vaudevilles sans conséquence, il devint, en 1832, directeur de la Porte-Saint-Martin, qu'il abandonna deux ans plus tard à Harel, pour prendre, au mois de mai 1834, la direction de l'Opéra-Comique, en compagnie d'un associé nommé Cerfbeer. Il conserva celle-ci pendant onze années, jusqu'au 1er mai 1845, où il céda son privilège à Basset. Au cours de ces années,

qui furent brillantes, il offrit au public, entre autres ouvrages nouveaux, *l'Ambassadrice, le Domino noir, la Sirène, la Part du diable, le Cheval de bronze, les Diamants de la couronne*, d'Auber ; *l'Eclair*, d'Halévy ; *le Postillon de Lonjumeau, le Brasseur de Preston, le Roi d'Yvetot*, d'Adolphe Adam ; *la Fille du Régiment*, de Donizetti ; *les Deux Reines*, d'Hippolyte Monpou ; *le Perruquier de la Régence, le Panier fleuri, la Double Echelle*, d'Ambroise Thomas...

Puis, bientôt, le fils de l'ancienne concierge de l'Opéra allait se muer en homme politique. Déjà membre du conseil général de Loir-et-Cher, où il avait acquis des propriétés, il est choisi en 1850 par l'Empire renaissant comme candidat officiel, et, naturellement, élu haut la main comme député de ce département, qui lui renouvelle son mandat aux élections de 1857 et de 1863. Pourtant, il n'avait pas renoncé à son amour pour le théâtre ; et lors de la débâcle retentissante de Nestor Roqueplan à l'Opéra, lorsque le gouvernement impérial résolut de mettre notre grande scène lyrique en régie pour le compte de l'Etat, Crosnier en fut nommé administrateur général le 11 novembre 1854. Charles de Boigne, dans ses amusants *Petits Mémoires de l'Opéra*, appréciait le fait en ces termes : — « Début de M. Crosnier dans l'emploi d'administrateur général. Réussite contestée ; physique un peu marqué pour l'emploi ; cheveux blancs, bésicles d'or, engagement de 30.000 francs. » En fait, Crosnier ne conserva pas plus de vingt mois cette situation ; nommé, on l'a vu, le 11 novembre 1854, il cédait la place à Alphonse Royer le 1er juillet 1856, et recevait comme compensation la cravate de commandeur de la Légion d'honneur.

Crosnier, qui brilla surtout au Corps législatif par un silence invétéré, mourut au mois de septembre 1867.

ARTHUR POUGIN.

—

Vicomte de Borelli (LXXIII, 188, 301). — Tout Algérien, tant soit peu cultivé, pourrait compléter les renseignements fournis dans le numéro du 10 avril de *l'Intermédiaire*, sur le vicomte de Borelli.

Je me rappelle seulement qu'il habita assez longtemps l'Algérie et collabora à une revue locale, la *Revue Algérienne* dirigée alors par M. Ernest Mallebray. Il y publia non seulement un grand nombre des poèmes qui devaient composer son recueil *Sursum corda*, qu'a couronné l'Académie ; mais aussi plusieurs poésies, qui n'ont, je crois bien, jamais été réunies en volume.

On trouverait aussi dans la collection de la *Revue Algérienne*, vers les années 1894-1898 — un roman du vicomte de Borelli.

Enfin notre auteur n'aurait-il pas posé, puis, presque aussitôt, retiré sa candidature au fauteuil du vicomte Henri de Bornier ?

CHARLES BRIAND.

—

L'actrice Clairville (LXXIII, 284). — Madame Clairville, première chanteuse d'opéra, aux appointements de dix mille livres, était en cette qualité à Bordeaux de 1790 à 1793. Nous ignorons si c'est la même qui fut longtemps suspectée pour son royalisme et menacée de mort à Toulouse (V. l'*Anti-Terroriste*, prairial an V). Madame Clairville semble s'être fixée à Bordeaux, car elle y mourut vers le 20 mai 1825.

Son décès est annoncé dans les termes suivants dans l'*Almanach des Spectacles*, Barba, pour 1826, p. 431 :

« 20 mai 1825. Mme Clairville qui pendant de longues années a tenu l'emploi de première chanteuse sur le grand théâtre de Bordeaux avec beaucoup de succès, est décédée dans cette ville après une maladie longue et douloureuse. Ses obsèques ont eu lieu dans l'église St Pierre, sa paroisse ».

Ce nom de Clairville fut porté par divers comédiens et comédiennes. Maëstricht 1774. Lyon 1784. Porte St-Martin, 1816-1820. Théâtre des Acrobates, 1821-22. Théâtre du Luxembourg, 1829-30. Théâtre de Rouen, 1834, etc.

Clairville aîné, Louis, François, le fécond vaudevilliste et revuiste, s'appelait de son véritable nom Nicolaïe. Il était né de parents comédiens, à Lyon, le 28 janvier 1811, et avait débuté lui-même sur les planches avant d'écrire ses joyeux couplets. Mais il nous est impossible de dire s'il existe quelque parenté entre Mme Clairville, première chanteuse, et tous ces Clairville.

HENRY LYONNET.

Fouquet d'Herouel et Fouquier-Tinville (LXXIII, 484). — Robinet dans son *Dictionnaire de la Révolution*, fait naître le premier de Eloy Fouquier de Thinville, seigneur d'Hérouel, et de Marie-Louise Martine. Quant à Antoine Quentin, il le dit bien frère du précédent; mais de l'un il fait un cultivateur, tandis qu'il qualifie l'autre d'avocat au parlement. Tous deux sont bien nés à Hérouel, Aisne. Il n'est pas question de la descendance du trop fameux accusateur public.

E. GRAVE.

* * *

M. Paul Muller trouvera dans *Le Curieux* de Ch. Nauroy, tome Ier, page 347, des renseignements précis puisés aux Archives Nationales sur la famille Fouquier.

Eloy, fils de Pierre Fouquier et de Marie Vinchon, se fit appeler Fouquier de Tinville. Il était seigneur d'Hérouel et mourut en 1759. De sa femme Marie-Louise Martine, il avait eu quatre fils :

1. Quentin Fouquier de Forest, avocat au Parlement de Paris;
2. Pierre Eloy Fouquier, écuyer, Seigneur d'Hérouel, bien connu sous le nom de Fouquier d'Hérouel qui a laissé postérité;
3. Charles François Fouquier de Vauvilliers;
4. Antoine Quentin Fouquier de Tinville. Ce dernier est l'accusateur public.

PATCHOUNA.

* * *

Le *Dictionnaire historique et biographique de la Révolution et de l'Empire* 1789-1815, ouvrage rédigé par le Dr Robinet et sujet à caution indique :

Fouquier d'Hérouel (Pierre-Eloi), cultivateur et législateur, né à Hérouël (Aisne) le 10 mars 1744, de « sieur Eloy Fouquier de Tinville, seigneur d'Hérouël, et de demoiselle Marie-Louise Martine », mort à Saint-Quentin (Aisne) le 13 avril 1810, était fourrier des logis du roi et cultivateur à Hérouël, quand il fut élu, le 13 mars 1789, député du Tiers aux Etats Généraux. Son mandat expiré, il se retira dans ses terres d'Hérouël et ne s'occupa plus des affaires publiques.

Fouquier-Tinville (Antoine-Quentin), avocat en parlement et accusateur public au tribunal révolutionnaire, né à Hérouël (Aisne) le 12 juin 1746, exécuté à Paris le 2 mai 1795, *frère du précédent*, était avocat en parlement quand il fut pourvu, le 26 janvier 1774, de la charge de procureur postulant au Châtelet... etc., etc.

Sur Fouquier-Tinville et sa famille, M. Paul Muller aura intérêt à consulter le n° 22 du *Curieux* et le *Dictionnaire* de Jal.

GUSTAVE FUSTIER.

* * *

Antoine-Eloi-Jean-Baptiste Fouquier d'Hérouel naquit à Foreste le 30 mars 1784 et mourut le 17 juin 1852.

Voir : Félix Germain, *Biographie de M. Fouquier d'Hérouel, ancien officier supérieur de cavalerie*, etc., *membre du Sénat et président du Comice agricole de Saint-Quentin*, Saint-Quentin, 1852, in-8°.

GRAMADOCH.

* * *

Né le 12 juin 1746, de parents riches, cultivateurs de Vermandois, au village d'Hérouël (aujourd'hui Foreste) à gauche du grand chemin qui va de Ham à Saint-Quentin, Fouquier-Tinville perdit à l'âge de 13 ans, son père, le sieur Eloy Fouquier de Tinville, « seigneur d'Hérouël et autres lieux ». La fortune, qui était considérable, fut partagée entre la veuve, Marie-Louise Martine et les cinq enfants, savoir : *a*) Pierre-Eloy Fouquier, l'aîné, écuyer, fourrier des logis du Roi, devenu par la mort de son père, seigneur d'Hérouël et de Tinville; *b*) *Antoine Quentin Fouquier de Tinville*; *c*) Charles-François Fouquier de Vauvillé; *d*) Quentin Fouquier de Forest et *e*) Louise-Pélagie Fouquier, épouse de Claude Honoré Torchon, seigneur de Lihu, désigné comme avocat au Parlement.

(Extrait de G. LENOTRE, *Le Tribunal Révolutionnaire*, p. 33).

DE MORTAGNE.

—

La thèse de licence de Gambetta (LXXIII, 335). — L'article demandé se trouve dans l'*Intermédiaire* sous la rubrique : *Gambetta et le lieutenant Sisco.*

P. CORDIER.

Voir LI, 1905, col. 775, 776.

—

Benjamin de Lessert 1773-1843 (LXXIII, 285) — Jules Paul-Benjamin Delessert (alias de Lessert) baron de l'Empire par lettres patentes du 19 septembre 1810, capitaine (1793) régent de la Banque de France, membre du collège électoral de la

Seine et député (1817-23, 1827-42) membre de l'Institut G O. né à Lyon, 14 février 1772, mort à Paris le 1er mars 1847.

Révérend. *Armorial du Premier Empire* tome II, page 36.

PATCHOUNA.

*
* *

Robinet, dans le *Dictionnaire de la Révolution*, dit qu'il fut créé baron de l'Empire le 19 septembre 1812. Il ajoute qu'il se retira de la vie politique en 1742 et mourut cinq après, c'est-à-dire en 1847 et non en 1843.

E. GRAVE.

*
* *

D'après le vicomte Révérend (Armorial du 1er Empire) les lettres patentes le créant baron sont du 19 Septembre 1810.

D'après la monographie intitulée *Famille de Lessert*, *Souvenirs et portraits* par M. Gaston de Lessert, à Genève, ces lettres patentes que ce dernier a encore entre les mains sont datées du Palais de Saint-Cloud, 19 Septembre 1810 ; elles ont été enregistrées au Conseil du Sceau des Titres Reg. : P. M. 2. fol. 472 et transcrites sur le Registre du Sénat, le 28 Septembre 1810. Les biographes qui ont donné la date de 1812 ont donc fait erreur.

NISIAR.

*
* *

Un article qui semble fort documenté, signé V. Rosenwald et paru dans la *Nouvelle biographie générale* éditée par Didot, indique la date de 1812.

M. Groll me permettra d'attirer son attention sur ce fait qu'il donne 1843 comme l'année du décès, alors que M. Rosenwald et le *Nouveau Larousse illustré* indiquent 1847.

GUSTAVE FUSTIER.

—

Mérimée et Panizzi (LXXIII, 285). — La faveur particulière témoignée à Panizzi par la famille impériale s'explique aisément si l'on se souvient que Mérimée, très bien vu aux Tuileries grâce à la vieille amitié qui le liait aux Montijo, n'avait dû avoir aucune peine à intéresser l'Empereur et l'Impératrice à Panizzi, d'autant plus que ce dernier, ancien carbonaro, devait, à ce titre, plaire à Napoléon III, carbonaro lui-même, qui avait pris part en 1831 à l'insurrection des Romagnes contre le Pape.

Il ne faut pas oublier non plus que Panizzi, qui était l'ami de Gladstone et devint en 1868, sénateur du royaume d'Italie, aimait à s'occuper secrètement de politique. M. Augustin Filon, dans son intéressant ouvrage sur *Mérimée et ses amis*, raconte qu'à Biarritz, vers 1860, Panizzi fut reçu par l'Empereur des Français qu'il tenta d'amener à une action commune de la France et de l'Angleterre en faveur de la constitution définitive de l'Italie. Ces négociations n'aboutirent pas, mais Napoléon III continua de ménager et même de choyer un homme qui, par ses relations en Italie et en Angleterre, pouvait, à un moment donné, être utile à sa politique.

Les lettres de Mérimée à Panizzi sont évidemment spirituelles et divertissantes, encore qu'elles aient été fortement expurgées par leur éditeur. Mérimée adorait les anecdotes scabreuses et plusieurs de celles qui ont disparu dans sa correspondance auraient eu, paraît-il, de la peine à être reproduites, même en latin. M. Fagan aurait été bien inspiré en supprimant également certaines plaisanteries anti-cléricales d'un goût douteux que l'on a le regret de rencontrer au cours de cette agréable lecture. Il est vrai que Mérimée, né de parents irréligieux, n'avait pas été baptisé et n'avait pas été élevé dans le respect des choses saintes. Mais alors, s'il n'était pas chrétien, comment a-t il cru devoir, par une inconséquence surprenante, ordonner la présence à ses obsèques d'un ministre de la confession d'Augsbourg ?

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

*
* *

Un « Mériméiste » distingué, à qui j'ai communiqué la question de notre collègue M. P., m'adresse la lettre suivante, que je crois utile de publier, bien qu'elle ne donne pas la solution définitive de la question :

Mon cher ami,

Je ne lis pas l'*Intermédiaire*, et je suis bien content qu'en le lisant, vous pensiez à moi, à l'occasion. Voici, par exemple, un article qui m'aurait échappé, et il n'est pas sans intérêt. Pour y faire une réponse qui vaille, il faudrait relire avec soin les lettres de Panizzi, ce dont je ne me sens pas tenté actuellement.

En gros, je crois qu'on peut dire que si certains jugements de Mérimée ont vieilli,

(ce qui n'est pas étonnant au bout de soixante ans), si d'autres se ressentent des préventions de l'auteur, et celles-ci étaient invincibles en certaines matières, notamment dès qu'apparaissaient les questions religieuses — en gros, je crois que Mérimée appréciait choses et gens de la politique avec sa lucidité habituelle. Et si le suffrage universel n'était pas à ses yeux une institution admirable et sans défauts, eh ! mon Dieu...

Le personnage de Panizzi est resté, par quelques côtés, un peu mystérieux. Les sympathies qu'il trouvait aux Tuileries tenaient peut-être tout simplement au bien que ne cessait d'en dire, dans le milieu impérial, son ami Mérimée, dont le milieu impérial appréciait fort le très-honnête caractère. Un honnête homme, dans une Cour, c'est un personnage rare, dont les opinions ont du poids, et Mérimée n'était pas une « peste de Cour », comme Racine appelle Narcisse dans la préface de *Britannicus*.

Et, en ce qui concerne l'Empereur, est-ce qu'il n'a pas toujours gardé une tendresse secrète pour ses vieux amis; les *Carbonari* ? — Ils lui ont parfois donné quelques soucis, ils ont parfois cherché à lui forcer la main par des procédés un peu brutaux, (n'est ce pas, mânes d'Orsini ?). Mais c'étaient ses vieux amis.

L'auteur de l'article ne paraît pas connaître la question des retranchements qui ont été opérés dans le texte des lettres à Panizzi. M. Lucien Pinvert en a parlé dans son ouvrage (*Sur Mérimée*) pp. 19 21). *L'Intermédiaire* en a parlé aussi. *Le Mercure de France* a donné une longue étude de M. Henri Monod sur cette affaire (n° du 16 août 1911).

Excusez, je vous prie, ce que cette réponse a d'incomplet.

P. c. c. UN STENDHALIEN.

—

Oberthür (LXXIII, 286. — F. J. Oberthür était un graveur qui a vécu surtout à Strasbourg, au commencement du XIXe siècle. On connaît de lui : *La Vierge et l'Enfant endormi*, d'après Titien, in-f°, en largeur ; *Saint-Jean Baptiste avec l'agneau*, d'après Luini, in-4° ; *La Cathédrale de Strasbourg*, 1818, in-folio en largeur et une autre pièce, sur le même sujet : *Vue de la Cathédrale de Strasbourg*, d'après F. Günther, 1827, grand in-folio en hauteur.

G. D.

—

Général Pierre (LXXIII, 286). — L'Armorial de l'Empire français indique un capitaine Pierre (Jean) Baron de l'Empire (14 mai 1809), membre de la Légion d'honneur, né à Lunéville le 20 janvier 1773, mort le 2 février 1815 ; et un colonel Pierre (Charles-Antoine) chevalier de l'Empire en 1810, mort le 9 février 1814.

Il n'est point question d'un général de Pierre.

B. P.

*
* *

Pierre, Charles-Antoine, capitaine au 3e régiment de cuirassiers, membre de la Légion d'Honneur — chevalier de l'Empire, par lettres patentes du 18 août 1810, puis baron de l'Empire.

Il est possible que ce capitaine soit devenu général — les archives du Ministère de la Guerre pourraient être utilement consultées.

NOZIROD.

*
* *

L'Armorial du Premier Empire, du vicomte Révérend, mentionne deux militaires de ce nom.

1° Charles-Antoine Pierre, chevalier de l'Empire en 1810, donataire sur le Trasimène, major d'infanterie, puis colonel ; né à Marseille le 13 avril 1769, mort le 9 Février 1914, marié à Anne Rose Favier, dont un fils.

2° Jean Pierre, baron de l'Empire le 14 mai 1809, donataire sur le Trasimène ; capitaine en 1809 ; né à Lunéville le 20 Janvier 1773, mort le 18 Février 1825.

Ni l'un ni l'autre ne fut général ni ne porta la particule.

NISIAR.

Même référence : SAINT-SAUD.

—

Alfred de Vigny. Critique de quelques-uns de ses vers (LXXIII, 241). — Dans un essai publié en 1914 : *Alfred de Vigny d'après son œuvre*, j'avais eu l'occasion de critiquer certains passages obscurs des *Destinées*.

Mais je ne m'étais pas attardé à la strophe citée par notre collaborateur. Dans la remarquable édition de Vigny publiée par l'éditeur Louis Conard, M. Fernand Baldensperger n'apporte aucun éclaircissement à ce sujet.

Déjà quelques erreurs rendaient incompréhensibles deux ou trois vers de l'*Esprit pur*. M. A. P. L. n'ignore pas les corrections proposées pour la septième

strophe : *Livre d'or* au lieu de *disque d'or* ; *titres de l'esprit* au lieu de *livres de l'esprit* ; et, pour la huitième, *traces sur le sable* au lieu de *traînes sur le sable*. Que découvrirons-nous le jour où nous pourrons enfin consulter les manuscrits de Vigny ?

Je ne vois rien d'étrange dans ce vers :

Apposait Saint-Louis en croix sur sa cuirasse

Il y a un rapport étroit entre une croix et un saint ; il n'en existe pas entre une croix et un conquérant qui ne prétendait point à la sainteté.

ALBERT DESVOYES.

—

La veuve du maréchal de Richelieu et Napoléon III (LXXII ; LXXIII, 199,295). — C'est en 1843 et non en 1863, comme cela a été imprimé par erreur, que M. Ernest Prarond, d'Abbeville, a publié ses premiers ouvrages, alors que son dernier né date de 1912.

Ce qui précise cette étonnante longévité littéraire de 70 années que nous avons signalée !

HECTOR HOGIER.

—

Décorations belges (LXXIII, 189). — Ordre de Léopold, fondé le 11 juillet 1832 par Léopold Ier, étendu le 28 décembre 1838 et le 16 mai 1839. Cinq classes : grand-croix, grand-officier, commandeur, officier, chevalier. La décoration des militaires porte des glaives croisés, entre la couronne qui surmonte la croix proprement dite et cette dernière. Ruban rouge ponceau.

Décoration industrielle, instituée le 7 novembre 1847 ; arrêtés royaux des 1er mars 1858, 28 février 1861, 6 octobre 1868, 19 septembre 1878 ; arrêté du 9 mai 1863, modifiant le type de la décoration Deux classes. Ruban aux couleurs nationales, noir, jaune, rouge.

Ordre pour le mérite civil ou décoration civique, fondé le 21 juillet 1867, par Léopold II. Cinq classes : les deux premières une croix ; les trois dernières une médaille. Les titulaires de la médaille ne peuvent pas porter le ruban seul, rouge ponceau, avec deux raies noires pour services administratifs, et deux raies noires liserées de jaune pour actes de courage et de dévouement.

Croix militaire, fondée le 11 février 1885, par Léopold II, divisée en deux classes par arrêté du 12 septembre 1895 ; la première pour vingt-cinq ans de grade d'officier ; la deuxième pour vingt-cinq ans de services militaires. Ruban vert avec un liseré jaune de cinq millimètres sur chaque bord ; une rosette sur le ruban de la 1re classe.

NAUTICUS.

* * *

Ordre de Léopold, créé le 11 juillet 1832, pour services rendus à la patrie. Ruban ponceau moiré. Classes : grand cordon, grand officier, commandeur-officier, chevalier. Les croix militaires se distinguent des civiles, par deux glaives placés en support de la couronne dans le bijou de l'ordre.

Décoration civique (21 juillet 1867), pour services civils, ainsi que des actes de courage, etc. Deux degrés, la croix (deux classes) la médaille (trois classes), ruban ponceau rayé noir pour services, et rayé noir et jaune pour actes de courage.

Décoration militaire (22 décembre 1873) pour sous-officiers et soldats ayant au moins dix années de bon service, ou des services exceptionnels, ou pour un acte de courage. Croix avec ruban aux couleurs nationales, rayures horizontales (courage) ou verticales (ancienneté). Croix militaire (11 février 1885) aux officiers ayant 25 ans de bons services en qualité d'officiers (1re classe avec rosette, arrêté du 12 septembre 1895), ou bien ayant 25 années de services depuis leur entrée dans l'armée (2e classe). Le ruban est vert moiré, à deux bandes ponceau.

Je recommande à notre très aimable confrère, les pages 698-99, du beau livre du colonel Rouen, « L'armée Belge », où il peut trouver les dessins des décorations citées dans ma réponse et qui contient ce qui peut l'intéresser des notices sur « les Belges qui se sont distingués aux armées, — depuis le Moyen Age. »

B. P.

—

Armoiries du Général Dutruy (LXXIII, 288) — L'Armorial de l'Empire français indique que cet officier général d'origine suisse, créé baron le 15 août 1809, n'aurait pas reçu ses lettres patentes, et n'indique de ce fait aucune armoirie.

B. P.

Il ne lui en fut pas octroyé, le décret le créant baron n'ayant pas été suivi de lettres patentes. St.-S.

* * *

Le général Dutruy (alias Ducruix) baron de l'Empire par décret du 15 août 1809, soldat au régiment suisse 1778, commandant d'un corps suisse (1793) ; général de brigade (1793), officier de la Légion d'honneur : né à Genève, le 20 novembre 1762, mort à Ferney le 27 avril 1836. Fils de N. Ducruix, émailleur à Genève.

Armorial du Premier Empire, déjà cité).

Je ne sais où le vicomte Révérend a pris ce prédicat de Ducruix.

Les Dutruit sont d'origine vaudoise. Cette famille plébéienne de figure pas dans l'*Armorial du pays de Vaud*. Les lettres patentes de l'Empereur auraient dû fixer les armes du général ; Révérend ne les donne pas. Voir au Sceau.

NISIAR.

—

Ex-libris à déterminer : mont d'argent (LXXIII, 288). — Orsel, en Lyonnais, portait un *mont issant d'une mer, accompagné d'un soleil en chef.* S. R.

* * *

Oriens ex Alto était la devise de Marie-Laurent Trioche, évêque de Bagdad en 1837. (Voir *Dictionnaire des divers ecclésiastiques*, de Tausin, p. 144. G. D.

* * *

Ecu ovale. *Belleville sur Saône* a pour armoiries :

D'azur à une salamandre d'argent dans des flammes de gueule avec la devise : DURABO.

Ce qui correspond bien à la description du bas de l'écu à déterminer.

NOZIROD.

—

Ex-libris à déterminer : « Christus et victoria » (LXXIII, 144, 260). — L'ex libris en question est celui de Anne-Charles-Guy-Gérard Dupleix, baron de Cadignan, né le 11 mai 1767, de Charles Dupleix, baron de Cadignan et de Marie-Charlotte Ollivier. Il avait épousé Catherine Hunter.

Voir : *Les femmes bibliophiles et leur ex-libris*, par A. de Rémacle, *in* les *Archives de la Société Française des collectionneurs d'ex libris, et de reliures artistiques*, p. 62, dix septième année, 1910.

Baron DU ROURE DE PAULIN.

Fer de reliure, massacres (LXXIII, 288). — Le Gras porte trois rencontres. Malgré cette différence, on peut penser aux deux conseillers de Luart, Manceaux. Les Cottereau, de Tours, avaient des habitudes au Maine.

Il y avait aussi Simon de Vaubercey, évêque de Soissons, qui sacra Louis XIV.

S. R.

* * *

Un ex-libris, gravé par Brevet en 1752, *porte un écu de sable à 3 massacres de cerf d'argent.* Cette pièce a été attribuée, à un membre de la famille Daen de la Roche-Daen (Archives des collectionneurs d'ex-libris, 1897), mais les armes des Daen étant *d'argent à 3 rencontres de daim de sable sommés d'or*, cette attribution me paraît fort hasardée. Il s'agit plus probablement d'un Keralio (Bretagne), alias Guynement, famille qui *porte de sable à 3 rencontres d'argent*, et dont le nom se trouve sur un ex-libris de plus grand format. Ce fer de reliure a dû appartenir au même bibliophile.

NISIAR.

* * *

Si la reliure en question est de l'époque de l'impression (XVIe siècle), les plats du volume pourraient porter les armes de Michel Le Gras, seigneur du Luart, conseiller au Présidial du Mans, en 1555, puis Lieutenant particulier du sénéchal du Maine de 1569 à 1582.

On pourrait également les attribuer à François Le Gras, conseiller au Parlement de Bretagne, puis au Grand Conseil, en 1581 : De son union avec Diane Garnier, fille de Robert, lieutenant-criminel au Mans, poète dramatique, descendent Messieurs Le Gras, marquis du Luart, qui portent : *D'azur à trois rencontres de cerf d'or, 2 et 1* (Rietstap).

L'hôtel du Luart, démoli lors du prolongement du boulevard Raspail, portait sculptées au fronton du corps principal de ce logis seigneurial, les armes ci-dessus, qu'on peut voir conservées dans les magasins de la réserve de Carnavalet.

Le Recueil des quartiers des Chevaliers de Malte, donne à Jeanne Le Gras, mariée vers 1460 à Jean Morin s. de la Masserie, les armes suivantes : *D'argent à trois massacres de cerf de gueules ;* mais on sait que les émaux énoncés dans ce Recueil, sont en général, sujets à caution.

P. LE VAYER.

Plats de livres avec armes gouachées (LXXIII, 191, 305, 358). — Je connais une belle reliure au fer, à fermoirs, de Thompson, 5, rue des Filles St-Thomas : Scherzi Poetici, de Gérard de Rossi, traduction par le comte d'Ussy, vers 1815. Au centre de chacun des plats intérieurs est enchâssée une miniature sur ivoire, ronde.

L'une, l'amour, de sa flèche, trace les mots « Pour toujours ». L'autre, concluante : l'amour s'envole, ravissant un cœur, loin des bras qui l'implorent.

Je crois que cette reliure et les gravures du 18e italien qu'elle habille nous est revenue d'Amérique après la vente R'. Hoë.

S. R.

—

Une citation de Montaigne (LXXIII, 240). — Le passage cherché se trouve au livre I, chap. 38 (de la solitude). Montaigne ne dit pas où il a puisé. Probablement dans Sénèque :

J'approuve, quel qu'en soit l'auteur car on n'est pas d'accord sur ce point, la réponse d'un artiste auquel on demandait pourquoi il soignait tant des ouvrages que si peu d'hommes seraient appelés à connaître : C'est assez de peu, assez d'un, assez de pas un.

(7e lettre à Lucilius).

S. X. T.

—

Devise de Jean Grolier (LXXIII, 288). — La devise « Portio mea Domine sit in terra viventium » est attribuée au Pape Martin IV.

Nozirod.

* * *

Ce célèbre bibliophile eut, d'après Guigard, cinq devises, dont deux seulement ont un caractère livresque. « Mei Grolierii Lugduneus et amicorum » « Jo. Grolierii et amicorum. » Les autres sont religieuses. « Tanquam ventus est vita mea. » « Custodit dominus omnes diligentes se, et omnes impios disperdet. « Æque difficulter. » Et, enfin : « Portio mea, Domine, sit in terra viventium. » D'après Tausin cette devise est celle de Simon de Brion, pape, sous le nom de Martin IV (1210-1285). L'abbé Migne le nomme Simon de Brie, dans son Dictionnaire des Cardinaux.

Nisiar.

* * *

La devise de Grolier est tirée de la Bible.

« Clamavi ad te, Domine ; dixi : Tu es spes mea, portio mea in terra viventium. » Psaume CXLI, 6.

Edward Bensly.

Même réponse :

L. Barbey.

—

O beata solitudo (LXXIII, 289, 359). — On ne trouve ce texte ni dans saint Jérôme, ni dans saint Bernard, mais dans un poete latin du XVIe siècle, Corneille Muys (en latin Musius) né à Delft en 1503, mort à Leyde en 1572. Ce renseignement m'a été donné par M. Lévesque, l'érudit bibliothécaire de Saint-Sulpice. On trouve en effet dans un volume de vers rimés qui a pour titre : *Solitudo, sive vita solitaria laudata, et alia poemata*, Anvers 1566, in-4°.

O beata solitudo
O sola beatitudo
Piis secessicolis !
Quam beati candidati
Qui ad te volant alati
Porro ab mundicolis !

E. P.

—

Jean le Gouin (LXXIII, 44, 213, 303). — Il y a en Charollais, rive gauche de la Teissonne, une ferme « chez Jean Gouin ». Ce mot scandinave a donc conservé sa forme loin des côtes de l'Océan. S. R

—

La belle Euryant. Quel est ce personnage ? (LXXIII, 339). — Du *Figaro*, 7 mai 1916 :

L'indiscrète question.

Dans une poesie de Victor Hugo, l'*Idyle de Floriane*, qui fut dite à la Comédie Française à l'occasion du dernier anniversaire du maître, se trouvent ces vers :

Gaie, elle sautait dans l'herbe,
Comme la belle Euryant,
Et, montrant le ciel superbe,
Soupirait en souriant.

Un correspondant de l'*Intermédiaire* est fort intrigué par cette belle Euryant qui lui est tout a fait inconnue Et, sans doute, nul ne pourra lui fournir de renseignements sur cette beauté, totalement ignorée en effet de toutes les mythologies.

La belle Euryant est une simple « cheville ». C'est une rime, et voilà tout ! Victor Hugo ne se gênait ni avec l'histoire ni avec la géographie et ne s'embarrassait point

outre mesure des réalités. Par exemple, le quartier du Petit-Picpus, décrit dans *les Misérables*, n'a jamais existé, non plus que le cul-de-sac Genrot et la rue Droit-Mur, où Jean Valjean et Cosette échappent à la patrouille et à Javert.

Au reste, dans l'admirable poème de *Booz endormi*, il y a un vers d'une mélodie pénétrante et que tout le monde connaît :

Tout reposait dans Ur et dans Jerimadeth...

Et bien ! tout comme le Petit-Picpus ou la belle Euryant, Jerimadeth est un mythe. Vous feuilleterez en vain, pour le trouver, tous les Larousse et toutes les encyclopédies. Jerimadeth n'a jamais existé que dans *la Légende des siècles !*

***

C'est l'héroïne d'un roman de chevalerie qui a pour titre : *L'histoire de très noble et chevalereux prince Gérard, comte de Nevers et de la très vertueuse et très chaste princesse Euriant de Savoye, sa mye,* lequel roman est une adaptation d'un poème du XIIIe siècle.

Un opéra de Weber, *Euryanthe*, fut joué sans succès à Vienne le 25 octobre 1823.

D'HEUZEL.

***

Le *Figaro* a publié une intéressante lettre du poète Dorchain, sur ce sujet, et nous avons reçu des réponses très documentées qui se trouveront dans notre prochain numéro.

—

Le Mort-Homme (LXXIII, 332.) — Du *Petit Marseillais*.

On nous écrit de Paris :

Comme il arrive chaque fois qu'on pose une question dans le *Petit Marseillais*, les réponses intéressantes affluent.

Celles qui nous sont adressées au sujet de l'étymologie du Mort-Homme ne disent pas toutes la même chose ; mais chacune d'elles a ses arguments :

M. Eugène Jaubert, ancien professeur au lycée de Marseille, retraité à Nice, sachant que le substantif français morne, qui sert à désigner de petites montagnes, a pour étymologie le mot espagnol *morro*, ou son augmentatif *morron*, estime que c'est dans *morron* qu'il faut chercher l'origine de Mort-Homme, morne de 295 mètres.

M. Pistat, archéologue, officier d'académie, réfugié de Reims actuellement à la Napoule, qui a fait des études sur les origines des lieux dits, précisément, atteste qu'il a *souvent* rencontré des « Mort-Homme » dans les régions champenoises et meusiennes par lui explorées. Dans presque tous ces sites, il a trouvé un cimetière, gaulois ou mérovingien, toujours sur une éminence, qui dut être qualifié à l'origine de la mise en culture par les laboureurs du sol, et tout naturellement Mort-Homme, Morthomme, Homme mort.

Pour notre troisième correspondant, qui ne signe pas sa lettre, mais dont l'érudition apparaît incontestable, le Mort-Homme, c'est le Mort-Orme, ou l'orme mort.

« Reportez-vous, écrit-il, à l'ouvrage du chef d'escadrons d'artillerie en retraite E. Peiffer, intitulé : *Recherches sur l'origine et la signification des noms de lieux* (*France, Corse et Algérie*). *Nice 1894*, vous y trouverez au mot Mort-bois, que vous avez judicieusement mis en face de Mort-Homme, une définition complète de ce bois *qui ne peut devenir arbre*. Alors vous irez à la page 173, et vous y lirez qu'en termes forestiers Houlme, Houme, Homme et Orme sont synonymes. Donc le Mort-Homme, c'est le Mort-Orme. Il y eut sur le haut de la colline 295 un vieil orme qui mourut... »

Qui a raison ? J'inclinerais à croire que c'est M. Pistat. Mais... mais la lice est toujours ouverte. Au besoin, les sociétés savantes s'en mêleront. Il faut qu'on soit fixé, un jour ou l'autre, sur l'origine de cette appellation bizarre, entrée dans l'histoire de France pour toujours, et aussi sur la prononciation correcte qui lui appartient.

CADEROUSSE.

—

Etymologie de Verdun (LXXIII, 233, 316). — M. de Varigny écrit très judicieusement qu' « en gallois, cornique, bas-breton, dun et tun ont le sens de : *hauteur, élévation.* » Et cela nous a fait ressouvenir du problème, tant discuté, de l'étymologie de Londres, qui fournit quelques points de comparaison avec celui que nous avons posé ici.

London, le fait est certain, dérive du latin *Londinium*, le nom que lui donne Tacite et qui n'est que l'adaptation romaine de l'antique vocable britannique Llyn ou lin (étang) et de *din* ou *dun*, (place forte, colline fortifiée, cité.) L' « étang », c'était l'élargissement du fleuve en ce lieu, où sa courbe offrait un point propice à la navigation. La « place forte » était vraisemblablement le sommet de Ludgate Hill, où s'élève maintenant St-Paul, à moins que de Cornhill, près Mansion House, ce que soutient le Révérend W. J. Loftie dans *A History of London*, encore qu'il soit probable que ces deux hauteurs fussent sur le *lin* (*pool*, étang). D'ailleurs, ce *lin* — soit dit entre parenthèses — londonien est aussi le lin

de Lincoln, que Ptolémée appelait Λίνδον et les latins Lindum, ce δον (*dun*) ayant, dans la forme moderne, été substitué par *coln*, qui est la colonia romaine. La forme britannique (*welsh*) de Londres est *Llundain*, qui conserve mieux l'aspect primitif...

CAMILLE PITOLLET.

***

Faut-il voir, avec MM. G. Dottin et H. de Varigny, dans le *Vero* de *Verodunum* (VERDUN), un radical *vir*, *fir*, *gwr*, avec le sens « d'homme », ou de « grand »,ou de « vrai » ? — J'ai, là-dessus, les doutes les plus *grands*.

Ce que je sais, c'est qu'en Vendée nous avons divers noms de *lieux-dits*, où le radical *Ver* ou *Vert* se montre nettement : *Vertou* (*Vertawum*), (lat.) (bois) ; *Vertonne* ou *Vertoune* (*Vertona*) (lat.) rivière (*ona*) ; etc. : *Verte* (rocher *sous-marin*, à 60 lieues au large des côtes : reste de l'Orcanie avec Rochebonne J., etc., etc

Les Celtisants de l'Ouest — il est vrai qu'ils n'étaient pas des professeurs ! — ont affirmé que VER, veut dire RUISSEAU.

[Fillon, A Bitton ; etc.].

Je n'en crois rien, car, dans *Vestona*, c'est sûrement *ona*, qui signifie « rivière » (1). Mais *Verton* n'aurait-il donc aucun rapport avec *Verdun* ? T. et D. sont bien proches voisins. Qui nous expliquera tous ces mystères ?

Marcel BAUDOUIN.

***

Virodunum et *Verodunum*. *Dunum* signifie bien un lieu élevé, et, par extension, un lieu fortifié ; mais *viro* ou *vero* indiquent un bois, une forêt. Racine : *Viridis*, qui a donné aussi *Verd*,*Verdure*, *Verdoyant*, *Verderie*, *Verdier*.

Verderie : étendue de bois qui était soumise à la juridiction d'un *Verdier*.

Verdier (Viridarius), officier qui commandait aux gardes d'une forêt éloignée d'une maîtrise. De nos jours, il y a ordinairement à Verdun deux inspecteurs des Eaux et forêts qui émanent de Bar-le-Duc, chef lieu du XVIe arrondissement Forestier

Je pense donc que Verdun tire, avant tout, son étymologie de sa situation au milieu des bois

(1) Cf. *Divone*, rivière consacrée.

En ce qui concerne *Cæsarodunum*, je dois faire remarquer à M. Henry de Varigny, qu'avant la conquête Romaine, les *Turones* étaient établis sur les hauteurs de St-Symphorien qui sont un véritable *Dunum* ; leur ville nommée *Altionos*, dut rester longtemps le principal établissement après que les Romains se furent établis en face de celui-ci, sur la rive gauche de la Loire, et, par conséquent, cette dénomination de *Cæsarodunum* n'autorise pas à affirmer qu'elle indique une forteresse située en terrain plat, car elle a pu se rapporter à la ville Gauloise qui, elle, était sur une hauteur.

La même objection pourrait être faite pour Verdun, qui est dans un vallon et non sur une hauteur, et même pour les autres Verduns qui sont, pour la plupart, en terrain plat. Mais il faudrait rechercher si, comme pour Tours, il n'existait pas un *Dunum* dans leur voisinage. Je ne connais pas Verdun, mais j'imagine qu'il est entouré de hauteurs et que sa citadelle doit se trouver sur l'une d'elles.

En tous les cas, sous les Romains et au Moyen-Age, lorsqu'on voulait fortifier un lieu quelconque, on plaçait la défense sur une élévation naturelle adjacente, et s'il n'en n'existait pas, on en faisait une, artificielle (*Motte*, *Tumulus*, *Tombelle*, *Donjon*, etc.) Soit en terre, soit en maçonnerie.

O. D.

—

Woëvre ou Voivre (LXXIII, 283). — En réponse à l'excellent écrivain et géographe de France qu'est M. Ardouin-Dumazet, il est peut être intéressant de donner, d'après le *Dictionnaire topographique de la Meuse*,de Liénard, les formes que, chronologiquement, le mot *Woëvre* a revêtues en français.

On rencontre d'abord : *Wevre*, en 1252 53 (Cartulaire de la Cathédrale); *La Weivre*, la *Grange en Weivre*, pour désigner une ferme ruinée de la commune de Cornieville, en 1265 (Cartulaire de Régneval) ; *Les Wavres*, en 1289 (Cartulaire d'Apremont) ; *Weyvre*, en 1315. (Collection lorraine T. 267, 49, P. 6) ; *Veyvre*, en 1315. (Collect. Lorraine T. 267, 49 P. 8 ; en 1656 (Carte de l'Archevêché) ; La forêt de *Woevre* « qu'on dit Manhœuvre »,en 1320 (Archidiaconné de Ville en Woevre ; *Vuevre*, en 1373 (Col-

lection lorraine T. 139 n° 3) ; *Vevre*, en 1373 (Collection lorraine T. 139, n° 34) ; *Wepvre*, en 1518 (Acte du tabellionage d'Hattonchatel) ; en 1594 (Actes de la prévôté de Bar ; *Woyevre*, en 1564 (Collection lorraine T. 267, 49 p. 27) ; *Woipvre*, en 1575 ; en 1642 ; en 1743. *Woipure*, en 1589 (Contrat de Jean de Fontaine) ; *Voisvre*, en 1656 (Carte de l'Evêché) ; *Château de Voivre*, en 1745 ; *Voivre*, (Carte des Etats).

Comme le dit fort bien M. Ardouin-Dumazet, *vaivre* ou *voëvre* est un mot du glossaire topographique qu'on retrouve un peu dans toute la France du Nord Est, et qui désigne une terre inculte, infestée de vipères (*vipera*), sous les formes les plus diverses : *vavre*, *vevre*, *vesvre*, *voevre*, *voivre*, *vouavre*.

Sous la forme *vaivre*, existent les communes de : *Vaivre* (Doubs) ; *Vaivre* (Jura) ; *Vaivre* (Saône-et-Loire) ; le ruisseau *Vaivre* (Doubs) ; *La Vaivre* (Saône et Loire) ; *Vaivre et Mentoille* (Haute Saône) ; *Vaivre*, ferme à Gy (Haute-Saône) ; forêt de *Belle-Vaivre* (Côte d'Or) Sous la forme *vavre* : *Le Vavre* (Indre) ; *Petit Vavre* (Indre). Sous la forme *vevre* : *La Vevre* (Nièvre) ; *La Vevre* (Saône-et-Loire) et quatre communes de *La Vesvre* en Saône-et-Loire. Sous la forme *Voivre* : *La Voivre* en Haute-Saône et dans les Vosges ; *forêt de la Voivre*, en Meurthe-et-Moselle ; *Fort de la Voivre*, détaché d'Epinal ; *Les Voivres* (Vosges) ; *Voivres* (Sarthe).

Sous la forme *vouavre* : *La Vouavre* (Nièvre) ; *Les Vouavres* (Haute Savoie).

G. D.

—

Ruée (LXXIII, 240). — Non, *ruée* n'est pas français, et c'est dommage, il devrait l'être, à plus juste titre que le mot *épatant*.

D'ailleurs il appartient à la langue médiévale. Le *Dictionnaire de Godefroid* en cite des exemples du XIVe siècle. *Ruée* est, au reste, la traduction, très exacte dans sa concision, de l'exemple classique de la vieille grammaire latine de Lhomond.

H. QUINNET.

*
* *

Ruée me semble un néologisme très acceptable. Ne vient-il pas de *ruer* aussi naturellement que *poussée* de *pousser*, *mêlée* de *mêler*, *envolée* de *envoler* ? C'est un mot court, compréhensible, utile. Qualités françaises que n'a point l'affreux verbe *réceptionner*.

ALBERT DESVOYES.

—

Cagibi (LXXII ; LXXIII, 30, 83, 124, 174, 320). — Le mot *Castu* signalé par M. Gelidus comme synonyme de Cagibi, se rencontre dans les anciens manuscrits ; je l'ai vu, dans une charte du XIIIe siècle, écrit *Castu*, avec un tréma sur l'*u*. Il signifie lieu clos, entouré, formé, enclos, et a, comme synonymes ou dérivés : *Chas* (trou d'aiguille) ; *Châsse* ; *Châton* (de bague) ; *Chât* (enclos où l'on renferme les porcs) ; *enchâsser*, etc.

O. D.

—

Cagnard (LXXII ; LXXIII, 30, 83, 124, 225). — Le mot s'emploie à Genève et on y a utilisé jadis le terme de *cagne*, l'un et l'autre dans le sens de cache, plus spécialement, pour *cagnard*, de coin obscur, de retrait plus ou moins dissimulé ; « le cagnard » c'était le cabinet de débarras des gens modestes. Par là on se rapproche du *coignard* indiqué ci-devant, col. 225.

Il faut remarquer, en tout cas, que *cagnard* et les mots qui lui forment une famille, verbe et substantifs, quelles que soient les déformations qu'ils ont pu subir, présentent tous une acception plutôt péjorative de paresse, de dissimulation, d'obscurité ; par celle-ci on remonte à un sens primitif de cabane misérable, de hutte de pauvre apparence, d'abris précaire. L'emploi de *cagnard* au figuré confirme sa valeur de chose secrète ou à peu près : ainsi en Suisse française, on a « le Cagnard », petite salle de café où se réunit un groupe restreint de politiciens ou de bourgeois désireux de se voir en un lieu discret.

Ne serait-il pas possible de chercher l'étymologie des mots qui comportent et le radical *ca* et un seul général se rattachant aux diminutifs les plus médiocres de la maison, dans le latin *casa* : ceci par remplacement de la finale à l'aide d'un nom de possesseur ou d'un qualificatif, réduit lui-même aux dernières syllabes ? On trouve des cas assez curieux de ce procédé en Suisse encore, mais dans les Grisons cette fois-ci, où le latin a laissé beaucoup de traces ; ainsi le nom de fa-

mille *Camenisch* vient de *Ca(sa Do)minici*, et l'on pourrait citer bien d'autres patronymes formés de façon identique. *Cagnard* ne pourrait-il pas avoir été jadis la maison ou la hutte d'un personnage — peu considéré — ayant eu un nom terminé en *nardus* ou *gnardus*, *casa Guignardi* par exemple ?

Les articles du dictionnaire de Godefroy ne sont pas suffisants en ce qui concerne *cagnard*. Il faut tenir compte cependant des acceptions qu'il donne, comme celle de « coin de rue où peuvent se retirer les gueux et les fainéants. »

J. d'ECHALLENS.

—

Réceptionner ; solutionner, etc. (LXXII ; LXXIII, 127, 179, 317). — Je n'aime guère prendre part à ces discussions sur les mots, où chacun demeure le plus souvent de son avis et où d'ailleurs d'autres que moi savent si bien formuler ma propre opinion. Je ne puis cependant résister aujourd'hui au plaisir d'applaudir l'article cité de M. Victor Snell. Il exprime si judicieusement ce qui est, à mon sens, la vérité en cette matière !

Je ne puis résister non plus au désir de donner, moi aussi, mon petit coup de pioche, pour contribuer à démolir — s'il se peut—ce déplorable *solutionner*, hélas ! trop solidement cimenté dans la maçonnerie de l'édifice politico-journalistico-parlementaire.

Aucun mot nouveau — tout le monde devrait être d'accord à cet égard — ne doit être introduit ni accepté s'il ne répond à un besoin, s'il ne comble une lacune, en un mot, comme indispensable.

A plus forte raison doit-on proscrire et combattre impitoyablement tout mot nouveau qui, ayant d'avance un synonyme dans la langue, n'a sur ce dernier aucun avantage, n'apportant ni un sens de plus, ni une meilleure formation, ni plus de concision, ni plus de justesse, ni plus de précision.

Tel est bien le cas du verbe *solutionner, pur synonyme de résoudre*, et qui a exactement le même sens, la même origine et ne s'en distingue que par le fait qu'il est nouveau et mal construit ; car si le substantif *solution* dérive correctement du verbe (en latin *solvere, solutus*), il n'y a aucune raison pour que ce substantif donne naissance à son tour au nouveau verbe *solutionner*. Autrement, où s'arrêterait cette série ? Si le verbe *résoudre* (ou plutôt son étymologie latine) nous a donné le substantif *solution* et si ce dernier nous procure le verbe *solutionner*, je ne vois pas pourquoi le verbe *solutionner* ne deviendrait pas à son tour le père du substantif *solutionnement*, que nos fils s'habitueront sans doute à voir imprimer dans leurs journaux ; et je ne désespère pas que mes petits enfants fassent connaissance à leur tour avec le verbe *solutionnementer*... De grâce, arrêtons la série !...

Observons, en outre, que le mot *solutionner* est plus long que son synonyme *résoudre*, possédant quatre syllabes, au lieu de deux et demie (si l'on compte la muette pour une demie), et qu'il serait vraiment bien paradoxal de voir là un avantage à une époque qui tend avec raison à rendre la langue plus brève, plus concise, plus nerveuse, plus rapide et qui, dans le langage courant, abrège tous les longs mots, comme *auto*, *métro*, *pneu*, etc.

Dans quelle phrase, dans quelle circonstance, dans quel sens particulier, le mot *solutionner* remplace-t il, avec un avantage quelconque, le mot *résoudre* ? Partisans de *solutionner*, s'il en existe parmi les lecteurs de l'*Intermédiaire*, dites-le moi !

Mais nous qui voulons préserver et léguer intacte à nos enfants, comme un patrimoine sacré, notre vieille langue nationale, supplions bien humblement Messieurs les académiciens — surtout quand il leur arrive, par hasard, d'être en même temps ministre ou président de la Chambre des députés, ou Président de la République — de s'interdire et de combattre ces affreux néologismes du jargon parlementaire et journalistique actuel.

Baron DE NANTEUIL.

***

On a imprimé : « exagérations », au lieu de : « opérations », que j'avais écrit.

NAUTICUS.

—

Pauvre comme le chat du juge (LXXIII, 242, 324). — Ce proverbe gascon me fait l'effet d'avoir tout spécialement, pris son origine dans quelque fait divers local. Mais, lequel ? Me permettra-t-on, toutefois, d'ajouter, qu'il est moins connu, cet adage provincial, et

surtout moins clair à l'esprit, que le très ancien proverbe français : *Etre gueux comme ung rat d'église*. Celui-là sent son Rabelais, d'une lieue. Peut-être est-il un peu malicieux, mais comme aussi la vérité qui en découle saute aux yeux des moins clairvoyants : La nourriture spirituelle, le pain de l'âme, qu'on recherche, avec une pensée de suprême consolation, dans les églises, n'étant pas précisément créés, pour y attirer la dent carnivore de MM. les rats. Le jeûne n'est point leur dogme. ULRIC R.-D.

*
* *

Je suis un peu de l'avis de M. Nozirod qui doit être un spécialiste.

Ata-el-Gato.

[Serre-bourse] m'a d'ailleurs rappelé le terme *Gate-Course,* que je croyais français, comme *Gate pate,* ou *Gâte-Sauce* ou *Gâte-métier*, mais que je n'ai pas trouvé dans les dictionnaires classiques, [*Petit Larousse,* etc.]

Mais alors, avec cette manière de voir, quel serait le sens exact de *Gâte-bourse,* qui paraît pourtant formé sur le modèle de *Gâte-Sauce* ? Au fait, *Gâte-bourse* signifie-t-il, en réalité, quelque chose ? Je demeure perplexe, vraiment.

MARCEL BAUDOIN.

—

Le canon et la météorologie. — L'*Intermédiaire* laisse un peu chômer cette rubrique, que nous y ouvrîmes naguère, à l'occasion d'une lettre de Loïe Fuller au *New York Herald* (éd. de Paris). Or, voici que le général Chittenden revient sur la question dans *The Monthly Weather Review* et que *V.* écrit à ce sujet quelques judicieuses réflexions dans les *Débats* du 13 mars, sous le titre : *Pluie et bataille.*

Il n'est personne — dit-il — qui n'ait entendu dire que la bataille fait pleuvoir, qu'il pleut toujours pendant les guerres et, en particulier, après les grandes batailles. Sans s'arrêter un instant à savoir si le fait est exact, on l'explique aussitôt. Rien de plus simple. Le fracas des armes à feu secoue l'atmosphère et en fait tomber les gouttelettes, comme on fait tomber les prunes en secouant un prunier. En outre, la combustion des poudres et des explosifs répand dans l'atmosphère une quantité de poussières qui servent de noyau de condensation à la vapeur d'eau, de prétexte à la formation de gouttelettes qui, une fois formées, ne demanderont qu'à tomber...

Ceci serait très bien — à condition qu'on le prouvât — si cette croyance en l'action de la bataille sur la pluie ne remontait à des époques où l'on se battait à l'arme blanche. Et c'est ici qu'intervient cet excellent Plutarque.

« Plutarque raconte en effet, — continue V., qui ne nourrit aucunes illusions sur la naïveté de l'illustre archonte — que c'est chose connue qu'il pleut assez généralement après les batailles, soit que la puissance divine veuille ainsi nettoyer la terre polluée, soit que l'humidité et l'évaporation issues du sang et de la corruption épaississent l'air, « *qui est naturellement sujet aux altérations par les plus petites causes...* »

Quelqu'un saurait-il — ce qu'a oublié de faire l'auteur anglais — identifier avec exactitude ce passage des *Vies des hommes illustres* ? CAMILLE PITOLLET.

—

Le son du canon (LXVII ; LXXII ; LXIII ; 275, 325).

On lit dans les *Débats* :

D'après l'*Intermédiaire* du 10 avril (p. 326), un journal de Zurich annonce de Bâle la fondation, en Suisse, Allemagne et Hollande, d'une Association pour l'observation scientifique de la portée du son du canon. Tous les observatoires des trois pays collaborent à l'œuvre commune qui peut et doit donner des résultats fort intéressants, les faits devant être recueillis par des observateurs expérimentés et de profession, et dans des conditions de précision exceptionnelles. Qu'a-t-on fait dans cet ordre d'idées, chez nous ? Nous l'ignorons. Peut-être rien du tout. Et pourtant des recherches étaient, et sont encore, très possibles, dans les observatoires. On peut, dans les observatoires pas trop éloignés de la ligne de feu, jusqu'à 300 ou 400 kilomètres de distance de celle-ci, noter les jours et heures où le bruit du canon s'entend le plus fort, ou s'entend tout simplement (pour les stations les plus éloignées) et, par comparaison, on se procurerait des données sur la portée du son et sur la zone de silence, sur sa fréquence, son étendue, sa dépendance par rapport aux conditions météorologiques. Si l'on dispose, par exemple, de trois stations, situées à 50, 100, 200 kilomètres de Verdun, sur le même rayon ou à peu près, et si le canon, au même moment, est entendu à 50 et à 200 kilomètres, mais non à 100, on peut conclure à la présence de la zone de silence. Selon le nombre et la disposition des stations on peut dé-

terminer la largeur de cette zone. Jamais cette étude n'a été faite. Nos ennemis, mettant à profit les circonstances, vont la faire ; mais nous le pourrions tout aussi bien qu'eux, et les *Débats* ont, à plusieurs reprises, signalé l'intérêt qu'il y aurait à utiliser la situation pour entreprendre cette recherche. Mais un journaliste ne peut, à lui seul, faire la besogne de plusieurs observatoires, et il n'a pas le don d'ubiquité.

D'après les dépêches de Bâle, on s'occupe beaucoup du bruit du canon à Strasbourg où le canon de Verdun se fait entendre, à 185 kilomètres, comme à Mannheim, Carlsruhe, Stuttgart, Francfort sur-le-Mein, et même Marbourg.

Nos observatoires français regarderont-ils faire, tranquillement, sans rien entreprendre ? Nous attendons leur réponse que nous enegistrerons avec intérêt.

—

Le sabre-baïonnette-scie des Allemands (LXXIII, 238, 369). — De même que l'intermédiairiste Marc Al., j'ai passé ma prime jeunesse à Strasbourg où je suis né, et comme lui, j'ai vu le sabre baïonnette scie attaché au ceinturon de quelques soldats allemands.

Ma jeune imagination avait été frappée par ce fait que ces hommes portaient à leur côté deux sabres baïonnettes.

La présence de deux armes qui, chacune dans leur fourreau, avaient un aspect extérieur ne les différenciant pas l'une de l'autre, m'intriguait et j'en demandai la raison à un allemand.

Celui-ci me repondit que l'un des sabres était une baïonnette ordinaire tandis que l'autre etait une vulgaire scie. Et il m'expliqua alors que dans chaque compagnie, quelques hommes étaient munis de cette arme supplémentaire, destinée, en manœuvre ou en campagne, à permettre aux hommes de débiter du bois pour les divers besoins du service : bois pour les feux du bivouac, bois pour la construction rapide d'ouvrages légers de défense, etc.

La partie en dents de scie de ces sabres s'étendait sur toute la longueur du tranchant de la lame dont le dos était assez épais. On peut donc admettre qu'en 1870, le sabre-baïonnette-scie n'était pas à proprement parler une arme offensive ou defensive.

Dans la guerre actuelle, d'apres les dessins que j'ai vus, il n'en est plus de même. Le sabre-baïonnette n'est transformé en scie, que sur la moitié environ de sa longueur, en commençant du côté de la garde, la partie vers la pointe restant lisse. Or, l'homme muni d'une pareille arme est nécessairement porté, dans une charge à la baïonnette, à la plonger en entier dans le corps de son adversaire et à lui causer par suite d'affreuses blessures. C'est en cela que le génie malfaisant du boche se révèle à nous et que l'expression d'arme de sauvage employée par M. Marc Al se justifie pleinement.

Je sais bien que mon article ne contient pas la réponse à la question posée, mais je crois tout de même qu'il sera lu avec intérêt, car il fait ressortir jusqu'à l'évidence le raffinement de cruauté qui différencie les boches d'aujourd'hui d'avec les boches de 1870.

PAUL DE MONTZAIGLE.

—

NÉCROLOGIE

M. Henri Goudchaux

Il y a quelques semaines, l'*Intermédiaire* publiait une de ces réponses solides qui étaient la marque de M Henri Goudchaux dont nous avons le regret d'annoncer la mort de notre distingué collaborateur était un de ces parisiens répandus — armateur, il était le chef de la maison Worms et Cie — qui sont de parfaits lettrés et d'irréprochables érudits et ne font point profiter de leur savoir que les cercles mondains où on les fête.

M. Henri Goudchaux nous prodiguait ses notes rédigées avec autant de conscience et de science, que de courtoisie.

L'une de ses dernières enquêtes était relative à l'expression « chiffon de papier », qu'il avait menée si à fond, que ce sera, dans nos colonnes, que les historiens de cette guerre devront en venir chercher la plus exacte référence.

—

Plusieurs de nos lecteurs nous signalent qu'il manque des pages dans leur exemplaire dernier. En réalité, c'est le pliage qui est mal fait — ce dont nous nous excusons très fort — le nombre des pages s'y trouve.

Le Directeur-gérant :
GEORGES MONTORGEUIL

Imp. CLERC-DANIEL, St-Amand-Mont-Rond

LXXIIIe Volume *Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois* 20-30 Mai 1916

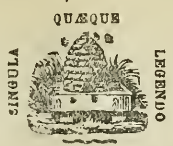
N° 1440

31bis, r. Victor-Massé

PARIS (IXe)

Bureaux : de 3 à 6 heures

Cherchez et vous trouverez



Il se faut entr'aider

N° 1440

31bis, r. Victor-Massé

PARIS (IXe)

Bureaux : de 3 à 6 heures

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

Fondé en 1864

QUESTIONS ET RÉPONSES LITTÉRAIRES, HISTORIQUES, SCIENTIFIQUES ET ARTISTIQUES

TROUVAILLES ET CURIOSITÉS

L'INTERMÉDIAIRE paraîtra durant l'année 1916 dans les mêmes conditions que pendant l'année de guerre 1915.

—

Nous prions nos correspondants de vouloir bien répéter leur nom au-dessous de leur pseudonyme, et de n'écrire que d'un côté de la feuille. Les articles anonymes ou signés de pseudonymes inconnus ne seront pas insérés.

Pour la précision des rubriques, une question ne peut viser qu'un seul nom ou un seul objet.

Indiquer les rubriques et leurs cotes.

Quand la question sollicite la connaissance d'une liste, la liste, sauf exception, n'est pas insérée, mais envoyée directement à l'auteur de la question.

L'Intermédiaire des chercheurs et curieux *s'interdit toute question ou réponse tendant à mettre en discussion le nom ou le titre d'une famille non éteinte.*

—

Questions

—

L'épée de Frédéric II. — De l'*Œuvre*, citant un écho de la presse anglaise :

Napoléon visitant Potsdam après la bataille d'Iéna, prit le sabre de Frédéric le Grand et le rapporta en France.

Le 17 mai 1807, cette relique fut déposée solennellement aux Invalides. Elle n'y est plus.

Qu'est devenu le sabre de Frédéric II ? demande le journal anglais.

***

Nous lisons dans l'*Intermédiaire*, tome XX, (10 mai 1887) :

Après la capitulation de Paris, en 1814, le gouverneur des Invalides fit briser (dit-on) l'épée de Frédéric II, prise à Potsdam par Napoléon, et en fit sceller secrètement les morceaux dans le mur aux quatre coins de la grande cour.

Si le fait est exact, a-t-on jamais essayé de retrouver ces intéressants débris ?

La question n'a pas eu de réponse.

—

La première idée pratique du parachute. — Lettre adressée au *Journal de Paris*, le 3 août 1781.

« Messieurs,

« Quelques personnes m'ayant prié de chercher des moyens pour empêcher les accidents funestes occasionnés par une chute, je viens d'imaginer un bonnet que l'on fabrique, et par le moyen duquel on peut tomber d'une hauteur quelconque sans se blesser, et voici comment : Ce bonnet, composé d'une matière forte et légère, très peu volumineuse, quand le bonnet est replié sur lui-même, se déploie et s'allonge, dès que la personne qui l'a sur la tête tombe : il se remplit d'un volume considérable d'air, de la hauteur de quatre à cinq pieds sur un pied de diamètre, et conséquemment de trois pieds de circonférence. Cette colonne d'air verticale suspend et soutient l'homme perpendiculaire, en sorte qu'il tombe toujours et nécessairement sur ses pieds et avec beaucoup de douceur.

« Plus la chute est considérable, plus vous tombez doucement et sans que la tête soit tiraillée par la suspension de ce bonnet, parce qu'il tient aux aisselles par de fortes

bandes qu'on passe dans les bras, en mettant le bonnet, avec une ceinture horizontale, que vous attachez avec une boucle autour du corps.

« Ce bonnet sera d'une très grande utilité aux personnes qui, par état, sont obligées de travailler fort haut et souvent exposées à des chutes mortelles, comme maçons, charpentiers, couvreurs, vitriers, serruriers.

« LE ROUX. »

Est-ce la première idée du parachute qui rend en ce moment quelques services à l'aviation ? A. B. X.

—

Un fils naturel de Napoléon : l'abbé... — Dans *Choses Vues*, à l'année 1842 et au chapitre consacré à la mort tragique du duc d'Orléans, après une description sommaire de la chambre où fut apporté le prince mourant, Hugo écrit :

Le chapelain de la Reine, qui assistait le curé de Neuilly au moment de l'extrême-onction, est un fils naturel de Napoléon, l'abbé..., qui ressemble beaucoup à l'Empereur moins l'air de génie.

Quel est ce fils de Napoléon ? Qui était sa mère ? Pourrait-on donner quelques détails sur sa vie ?

ROAN.

—

Archives du Mans. — Lorsque les Anglais évacuèrent le Maine (1427-28), ils emportèrent, selon divers historiens locaux, les archives de la ville du Mans, qui auraient été déposées à la Tour de Londres. Est ce exact ? Peut-on les consulter ?

O. D.

—

Le Journal de Verdun. — Je désirerais avoir le plus de renseignements qu'il sera possible de me donner, sur ce périodique du XVIIIe siècle dont j'ignore tout, y compris l'origine du nom, la durée de la publication, le format et l'objet principal Je sais seulement que la collection est assez rare à rencontrer et je ne rencontre aucune documentation à Dijon.

H. C. M.

—

Grades dans les armées belligérantes. — Quels sont-ils, spécialement dans les rangs subalternes ? A quoi correspondent ils chez nous ? Qu'en est il au juste des sous officiers allemands ? Pourquoi ces temps-ci les sergents-majors (*sic*) allemands prisonniers ont-ils été l'objet d'une demande de leur gouvernement d'assimilation avec les officiers, si on voulait que nos sous-lieutenants sortis des rangs, fussent traités en Allemagne comme des officiers ? LA COUSSIÈRE.

—

Montreuil et Montereau. — Le Maître Maçon qui a construit Notre Dame-de Paris a sa mémoire perpétuée dans plusieurs monuments parisiens.

Comment se fait-il qu'une Commission ou un Corps scientifique autorisé n'ait pas encore pu trancher la question de l'orthographe d'un nom aussi cher aux Parisiens ?

Faut-il dire Pierre de Montreuil ou Pierre de Montereau ?

L'Hôtel de Ville dont la façade est ornée d'un Pierre de Montreuil (qui du reste, tourne le dos à ses œuvres : la Sainte Chapelle et Notre-Dame) le donne comme P. de Montreuil ; l'église Saint-Germain-des-Prés conserve également la mémoire de « Pierre de Montreuil ».

Par contre, un statuaire illustra le jardin du Carrousel d'une statue de « Pierre de Montereau ».

Mais en revanche les murs du Palais du Trocadéro offrent à l'étonnement des touristes et des générations futures la double graphie « Montreuil » et « Montereau ».

Ne sont-ce pas là manifestations d'ignorance auxquelles on devrait mettre fin ?

BURON.

Voir *Intermédiaire*, tomes III, IV, VII.

—

Le lieutenant Flachat. — Etait-ce un frère de l'ingénieur Eugène Flachat, le lieutenant de voltigeurs Flachat qui fit en Espagne la campagne de 1809 et se maria en Béarn ? Ils étaient l'un et l'autre originaires de Saint-Etienne (Loire).

JEAN DE CAUCHARIÉ.

—

Manuscrits de Madame de Staël. — Dans la correspondance de la comtesse d'Albany, figure une lettre de Madame de Souza, annonçant à son amie, la mort de Madame de Staël. Elle lui dit que celle-ci a laissé cent mille francs à Schlegel, ainsi que ses manuscrits. Est-ce exact ? Schlegel fut il mis en possession des dits manuscrits ? Que sont-ils devenus ? NISIAR.

Armoiries à déterminer : Six peupliers. — A quelle famille appartiennent les armes suivantes :

D'argent à 6 peupliers mouvant d'une champagne de même, au chef d'azur chargé de 3 étoiles d'or.

P. B.

—

Armoiries à déterminer : d'argent au lion de... — A quelle famille appartiennent les armes suivantes :

D'argent au lion de... tenant une branche repliée sur elle-même, au franc quartier de gueules à l'épée d'or en pal.

P. B.

—

Armoiries à déterminer : d'or à trois cors de sable. — A quelle famille appartiennent les armes suivantes :

D'or à 3 cors de sable.

P. B.

—

La fourragère. — On vient de remettre en honneur cette distinction militaire.

On a cru, dit le *Temps*, découvrir l'origine de la « fourragère » dans l'histoire de la domination espagnole sur les Pays-Bas. Le duc d'Albe ayant à se plaindre d'un corps de Flamands qui avait lâché pied au cours d'un combat, décida qu'à l'avenir tout fuyard serait pendu. Les Flamands voulurent prendre leur revanche et se battirent brillamment, en portant sur l'épaule un morceau de corde et un clou. Ce symbole d'une faute devint, par la suite, un signe d'honneur et la corde fut remplacée par une tresse de passementerie.

Cette version pittoresque est-elle exacte ? L'origine de la « fourragère » semblerait être plus simple. Les soldats des troupes à cheval ont pris l'habitude, depuis un temps immémorial, de porter en sautoir leurs cordes à fourrages. C'est là le point de départ de l'aiguillette, que tous les cavaliers portaient encore sous le second Empire. Les « fourragères » étaient, selon l'arme, assorties à la couleur des épaulettes, et surtout du liséré de l'uniforme. Cet ornement à la toilette de nos soldats a donc une origine bien française, et le duc d'Albe n'y serait pour rien.

Qu'en pensent nos collaborateurs ?

M.

—

Ex-libris à identifier : Dextrochère armé d'argent. — Ecu ovale.

D'or au dextrochère armé d'argent ? mouvant du flanc dextre, tenant deux flèches de sable en sautoir, au chef d'azur chargé de 3 étoiles (5) d'or.

Heaume de profil, lambrequins 43/40.

***

Ecu ovale.

D'or à 3 fasces d'azur chargé d'une rencontre de cerf d'argent, brochant sur le tout.

Couronne de comte. 58/42.

H. A.

—

La devise des ducs de Cadaval. — La vieille noblesse portugaise portait-elle des devises ?

Quelque chercheur saurait-il me dire celle des ducs de Cadaval (maison Alvarez Pereira de Mello) ou tout au moins à qui je pourrais m'adresser pour avoir ce renseignement ?

ELVIRE.

—

Citation latine à expliquer : Rosa quo locorum sera moratur. — Je croyais savoir le latin, mais je m'aperçois que c'était une illusion, car je ne comprends absolument rien à l'épigraphe suivante :

Rosa quo locorum sera moratur,

qui sert de titre au chapitre LVI du roman de Thackeray « The Newcomes ». Je serai très reconnaissant au collaborateur plus savant que moi auquel je devrai l'explication de l'énigme.

A. P. L.

—

Le Héraut d'armes de Murcie. — En 1879, dans une publication intitulée : *Paris-Murcie* et qui avait paru quelque temps après les inondations d'Espagne en 1875 se trouvait une gravure ou estampe représentant un héraut d'armes à cheval.

Un de nos collaborateurs pourrait-il me faire connaître l'auteur de cette gravure et m'indiquer où je pourrais la retrouver ?

Nota. — Le Numéro spécial était remis à tous les souscripteurs pour venir en aide aux victimes de l'inondation qui avait causé des dégâts considérables en Espagne.

BIBLIOTHÈQUE DE BOURGES.

—

Bibliotheca magna ecclesiastica. — De qui est cet ouvrage ? Où peut-on le consulter ?

O. D.

Forlos. — Je ne possède pas Ducange, ni ne suis à même de le consulter. Que signifie ce mot employé, en Angoumois notamment, dans le sens de mercuriale municipale au XVIIIe siècle encore ?

SAINT-SAUD.

—

Slesvig ou Schleswig. — Du *Figaro :*

Lorsque les journaux français ont à parler du Slesvig, il en est certains qui écrivent Schleswig. C'est là l'orthographe allemande du nom de cette province danoise, laquelle, comme on le sait, fut arrachée, en 1864, au petit Danemark par la coalition de l'Autriche et de la Prusse et annexée purement et simplement par cette dernière, après Sadowa, où Guillaume Ier infligea une si complète défaite à celui qui devait être « le brillant second » de son petit-fils.

Voilà pourquoi nous pensons qu'il vaut mieux écrire Slesvig, selon l'orthographe danoise.

Et nos collaborateurs, qu'en pensent-ils ?

V.

—

Un texte obscur de la « Tentation de Saint Antoine ». — Nul plus que moi n'admire le style de Gustave Flaubert et sa connaissance de la langue. C'est pourquoi je m'étonne de trouver à la page 44, de l'édition *définitive* (1888) de *La Tentation de Saint Antoine* une phrase aussi... singulière :

« *Sifflez, lanières, mordez-moi, arrachez-moi ! Je voudrais que les gouttes de mon sang jaillissent jusqu'aux étoiles, fissent craquer mes os, découvrir mes nerfs !...*

Arrachez-moi est déjà bien audacieux ; mais que penser de *gouttes de sang* qui font *craquer des os* et qui font *découvrir des nerfs* !...

Est-ce là le texte bien exact de Flaubert, ou ne devons-nous pas croire à quelque erreur typographique ?

GÉO M.

—

Etymologie de « Nogent » ? — Il est de belles ou curieuses étymologies de noms. Ainsi, Yvetot, où l'on trouve *Yves*, et *tô*, (bocage), du mot saxon *toft*, qui se retrouve dans Sassetot, Bennetot, etc..., — Ainsi, *la rue Erembourg de Brie* est devenue la rue Boutebrie, et l'on croit à peine que la rue Zacharie ait été, au XVe siècle, *la rue Sac-à-lit*, ainsi que le spécifie l'abbé Lebeuf ! Je n'éprouve donc nulle gêne à demander humblement à des confrères érudits quelle est l'étymologie de *Nogent*, (nom de lieu commun en France, d'ailleurs) ?

GABRIEL URSIN LANGÉ.

—

Afnaf. — On lit dans l'*Impromptu du paquetage* de M. Maurice Donnay :

« J'suis content d'un sens ; d'un autre sens, j'suis pas content ; c'est afnaf, comme on dit... »

Quel est le sens exact de ce mot, son étymologie ; appartient-il à ce qu'on est convenu d'appeler l'argot des tranchées ?

GUSTAVE FUSTIER.

—

Pour enlever l'encre grasse des cachets. — Sur le titre de quelques livres que je possède se trouvent les empreintes de cachets apposés avec de l'encre grasse de couleur bleue. Un aimable confrère pourrait-il m'indiquer à l'aide de quel procédé efficace on arriverait à obtenir leur disparition complète ?

GEO FILH.

—

Boutons et Boutonnières. — D'ordinaire, dans les vêtements d'HOMMES, les *boutons* sont du côté DROIT et les *boutonnières* du côté GAUCHE [Ex : Redingote ; gilet ; pardessus, braguette du pantalon ; etc.] (1).

D'habitude, au contraire, dans les vêtements du SEXE FÉMININ, les *boutons* sont à GAUCHE.

Le fait est général et s'observe aussi bien en province, chez les paysans (Ouest de la France par exemple), qu'à Paris, sur le boulevard et à la devanture des plus élégants tailleurs.

A quoi cela est-il dû ? Ce ne peut être, évidemment, à la *Droiterie.*

Cela remonterait il au début du costume actuel, c'est-à-dire au commencement du moyen-âge ? Les tailleurs consultés ont répondu : « C'est la tradition » (2).

MARCEL BAUDOUIN.

(1) Je n'ai pas à insister ici sur le *costume militaire* et ses règlements.

(2) Les Femmes n'acceptent *jamais* la livraison d'un vêtement, avec les boutonnières *à gauche* !

Quand les spécialistes en vêtements de

Pourquoi ne porte-on plus de chapeaux hauts de forme ? Un article du *Figaro* du 7 mai dernier constate qu'on ne voit plus guère dans Paris que deux ou trois chapeaux hauts de forme « qui continuent à circuler quotidiennement sans avoir conscience de leur ridicule ni de leur fantastique inopportunité ! »

L'auteur de l'article en question attribue donc à la tristesse des temps actuels la presque totale disparition d'un mode de coiffure auquel nos pères ne crurent pas devoir renoncer durant la guerre de 1870-71. On sait même que le citoyen Delescluze arborait encore un chapeau haut de forme aux derniers jours de la Commune quand il alla se faire tuer sur les barricades.

Serions-nous plus austères aujourd'hui et serait-ce donc un signe de deuil que nos contemporains auraient abandonné une coiffure qu'ils reprendront seulement le jour où la paix nous sera rendue avec la victoire ?

Nous serions obligés de constater, dans ce cas, que le sexe féminin ne s'est pas mis à l'unisson du nôtre, car il n'a pas attendu la paix et la victoire pour adopter les toilettes les plus fringantes !

N'est-il pas plus vraisemblable que la suppression du chapeau haut de forme doit être attribuée à l'envahissement des mœurs démocratiques qui, déjà bien avant la guerre actuelle, tendaient à l'uniformité du costume masculin pour toutes les classes de la société ?

En ce cas, les Parisiens devront dire un éternel adieu à ce chapeau haut de forme qui, venu d'Angleterre à la fin du XVIIIe siècle, continue à être porté à Londres — malgré la guerre ! — par tout gentleman tant soit peu correct.

Qu'en pensent nos confrères de l'*Intermediaire* ? (1) J. W.

---

femme font des redingotes, *ils se trompent* parfois ! Les patrons refusent la commande.

D'après les tailleurs, la femme, en l'espèce, est victime d'une coutume, qui remonte à l'enfance.

(1) Cette question sort de notre programme : nous ne devons que répondre brièvement et avec précision a une question qui appelle non une *opinion mais une référence* Cependant, le sujet est curieux et, pour une fois, nous faisons exception à la règle.

L. R.

Marche sur l'eau. — On vient d'assister à des expériences d'une marche sur l'eau à Paris, qui ont très bien réussi.

On lit dans les *Débats* :

L'ingénieur italien qui vient de procéder à des essais de marche sur l'eau avec l'appareil baptisé du nom gréco-norvégien d'hydro-ski a eu de nombreux précurseurs. Sans remonter plus haut, l'*Illustration* du 16 septembre 1854 décrit et représente la traversée de la Seine par un certain Filleul, sur deux batelets qu'il faisait mouvoir au moyen de patins dont le va-et-vient déterminait la rotation de pales inférieures et latérales : manière de naviguer pas commode du tout, s'il faut en croire la notice. Quatre ans plus tard, le 11 septembre 1858, notre excellent confrère signale une expérience beaucoup plus concluante : un voyage en podoscaphes, de Rotterdam à Cologne, soit 136 lieues, accompli en 6 jours et 16 heures. Ce n'est pas une vitesse d'aéroplane, ni même d'express de ce temps-là, mais c'est pourtant quelque chose, surtout d'aval en amont, et il serait curieux de savoir pourquoi cette prouesse n'a pas eu de suite. Etait-elle bien authentique ?

Quelle est la littérature relative à cet intéressant sujet ? Dr L.

—

Etymologie de Boy scout. — (Boy scout, terme adopté pour désigner nos jeunes éclaireurs) : le mot anglais « Boy » qui signifie « jeune garçon », est probablement d'origine saxonne (allemand Bube, qui a donné « Bouèbe » dans le parler populaire du pays de Vaud) ; — mais se doute-t-on que « scout », n'est autre qu'un vieux mot français, rapatrié sous cette forme d'outre-Manche ?

Scout signifie « vedette », « sentinelle » ; c'est tout simplement notre vieux mot *escoute*, par lequel on désignait les guetteurs qui allaient aux écoutes. Parmi mains exemples que fournit Littré, en voici un de Froissard (XVe siècle) :

et les convenoit envoyer aucuns escoutes demie lieue loin de la ville.

L'ancien français avait aussi la forme « escout ».

Le verbe « escouter » (nous disons écouter) est une altération du latin « auscultare » (de aus — oreille), qui est devenu « ascultare » dans le latin populaire, d'où « ascouter », puis « escouter », tandis que le langage scientifique conservait ou rétablissait la forme classique « ausculter ». CUSA.

Réponses

—

Les Bleuets (LXXIII, 378). — Ce surnom a déjà été porté par nos soldats.

On lit dans l'ouvrage du baron Ch. Poisson, *L'armée et la Garde Nationale*, t. II, p. 75 :

Les dénominations usitées dans les camps étaient *culs blancs* et *bleuets*. Les soldats de la ligne avaient des uniformes dont le fond était blanc, les basques retroussées de chaque côté, faisaient donc voir des *culs blancs* ; les bataillons de volontaires, au contraire, qui étaient mêlés avec eux, avaient l'uniforme de garde nationale qui était bleu ; de là le surnom de *bleuets*.

***

Notre excellent confrère et ami Lucien Descaves nous adresse ce billet :

Cher ami,

Ma foi oui, jusqu'à preuve du contraire, je crois bien que c'est moi le parrain de bleuets.

J'ai proposé ce mot au départ de la classe 17, dans le *Journal* (n° du 5 janvier dernier, article de tête : Le *depart des bleuets*). L'article est en partie reproduit dans un petit volume qui vient de paraître et que je vous envoie : *La Maison anxieuse.* Voilà.

Bien cordialement à vous,

LUCIEN DESCAVES.

—

Captivité de la duchesse de Berry (T.G., 107) — Le Docteur Ménière, médecin de la Duchesse de Berry pendant sa captivité à Blaye, écrivit pendant son séjour en cette ville un journal quotidien de tous les événements dont il fut témoin. Ce journal a été publié en 1882 (Paris, Calmann Lévy). La comtesse d'Hautefort, compagne de captivité de la princesse, écrivit aussi un journal, paraît-il. Sait-on s'il a été publié ?

L'ARCHIVISTE.

—

Napoléon et Madame Fourès (LIV) — Dans le dernier catalogue à prix fixe de Noël Charavay, se trouvait un intéressant dossier composé de la copie d'une vingtaine de lettres, de Napoléon Ier, rejetées de la *Correspondance*.

Parmi ces lettres se trouve... Nous reproduisons l'analyse du catalogue :

L'ordre au général Junot du 2 août 1870 concernant l'arrestation de M. Fourès. En voici le texte : « Vous ferez arrêter demain M. Fourez, officier réformé du 22e chasseurs. Vous le ferez venir chez vous et lui direz qu'il ait à laisser Madame Pauline de Rouchaux tranquille. Vous le ferez conduire en Languedoc dans son département, où il restera en surveillance sans qu'il en puisse sortir. » En note, le maréchal Vaillant précise que Mme Pauline de Rouchaux, épouse divorcée de M. Fourès, a été la maîtresse en Egypte du général Bonaparte. La mention de suppression est de la main de Napoléon III.

—

Alphonse XII (LXXIII, 282, 341). — Alphonse XII, alors prince des Asturies, a, en effet, suivi les classes de septième et de sixième du collège Stanislas en 1869 et 1870 jusqu'au moment où, la guerre ayant éclaté entre la France et la Prusse, la reine Isabelle fut obligée d'envoyer son fils au Theresianeum de Vienne Au collège Stanislas, où je ne suis entré qu'en 1872, j'ai fréquemment entendu mes camarades évoquer le souvenir de leur ancien condisciple Alphonse de Bourbon (car c'est ainsi qu'il était désigné et figure encore sur les Diptyques du collège). Je ne crois pas que le jeune prince ait été complètement soumis à la règle générale ; j'ai entendu dire qu'il assistait aux cours, mais travaillait à part sous la direction de son gouverneur et ne prenait pas part aux récréations de ses camarades de classe ; il avait seulement comme compagnons de jeux quelques élèves choisis dans les familles de la haute aristocratie française.

Devenu roi, Alphonse XII parut avoir conservé le meilleur souvenir de son ancien collège français et figura, jusqu'à sa mort, en compagnie du prince Albert de Monaco, comme membre perpétuel sur l'Annuaire de l'Association amicale des anciens élèves du collège Stanislas

Mais quelque bienveillants que fussent restés les sentiments du roi à l'égard de l'établissement dans lequel il avait passé deux années de son enfance, il n'en est pas moins vrai qu'à partir de son second mariage, l'influence austro-allemande finit par devenir prépondérante à la cour de Madrid. Le roi était-il aussi germanophile que son entourage ? C'est une question qu'il est malaisé de résoudre. Dans tous les cas, la politique suivie par le gouvernement espagnol d'alors n'est pas de nature à laisser supposer le contraire.

L'incident fâcheux qui a marqué le

passage du roi à Paris en 1883, indique qu'à tort ou à raison, l'opinion publique en France n'éprouvait aucun doute sur les sympathies d'Alphonse XII pour l'Allemagne. Il eût donc bien fait de s'abstenir de passer par Paris après avoir reçu l'investiture militaire du vieil Empereur. Mais les manifestations hostiles qui l'accueillirent auraient peut-être pu être évitées, si, du côté français, toutes les précautions nécessaires avaient été prises et s'il n'avait existé, dans le gouvernement même, des complicités latentes avec les promoteurs de ces déplorables scènes.

Un Bibliophile comtois.

—

Guillaume II est-il venu à Paris ? (LXXXIII, 282). — J'ai entendu raconter, avant la guerre, par des artistes de la Comédie Française, à leur retour de Berlin, que Guillaume II leur avait galamment témoigné une vive admiration pour leur troupe et pour leur théâtre qu'il disait avoir fréquenté. Par contre, il faisait fi de notre Opéra.

Le Kaiser est donc certainement venu incognito à Paris, mais à quelle date ? Il est peu croyable qu'il y soit venu souvent et qu'il ait tenu à visiter notre exposition de 1900, comme on l'a souvent affirmé

J. W.

—

Le corps de saint Vincent de Paul (LXXIII, 283, 346, 387). — La question est intéressante et j'y réponds en disant : Non, le corps de saint Vincent de Paul n'est plus à Saint-Lazare, mais, à mon tour, je demande : où est-il ?

On sait qu'après la béatification de Vincent de Paul qui eut lieu le 13 août 1729, son corps fut exhumé le 16 septembre suivant et mis dans une châsse d'argent qui fut placée sur l'autel de la chapelle de Saint-Lazare, où l'on inhuma également ses deux successeurs. MM. Almeras et Jolly.

Il y resta jusqu'en 1823, époque à laquelle cette chapelle fut démolie (les deux chapelles actuelles sont modernes), et fut remis aux prêtres de la Mission dont la maison-mère était située rue de Sèvres, 95.

Or, si je suis bien renseigné, au moment de la dernière expulsion des congrégations, les Lazaristes auraient, dit-on, fait transporter la châsse de saint Vincent de Paul à leur maison-mère de Belgique. Je ne puis rien affirmer à cet égard, mais il paraît certain que le corps de saint Vincent de Paul n'est plus en France.

A ce propos, il est utile de remarquer que c'est par erreur que la tradition fait écrire « Vincent de Paul » car, en réalité ce nom doit s'écrire « Vincent *Depaul* » ainsi que l'établissent les actes authentiques et la signature du saint qui se trouvent dans les archives des prêtres de la Mission.

Eugène Grécourt.

—

Le miracle de Louvain (LXXIII, 140). — Je ne connais pas le tableau de Louvain ni le fait qu'il représente et dont parle Robertson ; peut-être les ouvrages de Van Even sur Louvain en font-ils mention ; on pourrait les consulter. Mais le fait signalé pour Padoue se rapporte aussi à Hal, petite ville du Brabant, peu éloignée de Bruxelles, lieu de pèlerinage fort ancien. On y montre encore, sous le porche de la belle église ogivale, un tas de boulets de pierre que la Vierge miraculeuse (une Sedes Sapientiæ romano-ogivale) reçut dans sa robe, dit la tradition, pour épargner la ville, au cours d'un siège violent. Il existe de nombreuses gravures, images religieuses, médailles de N. D. de Hal, et quelques tableaux, reproduisant les boulets. On peut consulter aussi à ce sujet plusieurs ouvrages anciens et modernes sur la ville de Hal, sa Vierge miraculeuse, sur les Vierges du Brabant ou de Belgique, et notamment l'Histoire de N. D. de Hal par Juste-Lipse.

Des images religieuses populaires et de petits drapeaux triangulaires en papier imprimés, se vendent encore à Hal, aux abords de l'église, rappelant le fait miraculeux.

Quant aux boulets, qui sont posés en pyramide, et fort difficiles à compter par suite de cette disposition, ils ont donné lieu à une expression proverbiale souvent employée en Belgique : pour indiquer une chose difficile ou embrouillée, donnant lieu à des recommencements, on dit couramment dans le peuple : « C'est comme les boulets de Hal ».

A. G. de M.

Vierge Noire de Notre-Dame de Délivrande (LXXIII, 238, 298, 397).

La Vierge Noire de St-Etienne du Grès, commune voisine de celle de Tarascon (B.-du R.) n'a jamais quitté, que je sache, le sanctuaire qu'il habite depuis 1410. Elle est toujours vénérée par les fidèles sous le vocable de Notre-Dame-du-Château. Chaque année, le cinquième dimanche après Pâques, un pèlerinage composé des populations voisines se rend au sanctuaire de la Vierge situé sur une colline qui domine le village de St Etienne du Grès.

A. L.

* * *

Dans la communication 397, c'est *Eglise Saint-Etienne-des-Grès* qu'il faut lire, et non Saint Etienne des-Prés.

—

La Petite Eglise (LXXI ; LXXII ; LXXIII, 252). — Quelle est la croyance actuelle des gens de la *Petite Eglise ?*

UN CURIEUX.

—

Les fontaines du faubourg Saint-Martin (LXXI ; LXXII). — Le Bulletin municipal officiel (mardi 2 mai 1916) contient le compte rendu de la séance de la Commission du Vieux Paris, dans laquelle il fut parlé des fontaines monumentales de la rue du Faubourg-Saint Martin.

M. Marcel Poète exposa que M. Lucien Lambeau lui ayant signalé, le 16 juin 1915, que l'*Intermédiaire des chercheurs et curieux* annonçait l'enlèvement de l'une des fontaines monumentales de la rue du Faubourg-Saint-Honoré, il adressa le 18 juin, une note à M. le Directeur des services d'architecture afin que ce dernier voulût bien, dans le cas où la nouvelle serait exacte, donner des instructions pour que le sort de cette fontaine fût réservé jusqu'à ce que la Commission du Vieux-Paris eût été appelée à en délibérer.

Le Directeur administratif répondit à cette note que la fontaine en question avait été déplacée pour être remise en état, et quelle serait replacée sitôt la réparation.

Sur les trente fontaines installées primitivement, un certain nombre ont été enlevées à la suite d'accidents ou en raison de la gêne qu'elles causaient sur le trottoir. Puis il a été décidé de n'en conserver que quatre qui seraient plus tard placées aux environs de la gare de l'Est.

M. Lucien Lambeau qui a fait un très intéressant historique de ces charmants édicules en 1900 et en 1906, a fait voter un vœu pour les maintenir en place le plus longtemps que faire se pourra.

Il ajouta :

Le présent rapport était rédigé quand parut, dans l'*Intermédiaire des chercheurs et curieux* du 10 octobre 1915, une seconde information, sous la signature de M. Ardouin Dumazet. Cette information est ainsi conçue :

« Plusieurs de ces fontaines furent acquises par la municipalité de Raon-l'Etape, la petite ville dévastée depuis lors par les Allemands et récemment bombardée. Je les ai vues au mois de juin 1914 .. »

C'était là un fait d'autant plus nouveau pour nous que, au cours de nos nombreuses recherches concernant ces édicules, nous n'avions jamais rencontré la moindre allusion à une vente de cette nature. Nous ne pouvions mieux faire, en la circonstance, que de nous renseigner auprès de M. Ernest Coyecque, qui cumule, à cause de la guerre, les fonctions de chef du bureau des Eaux de la Ville de Paris avec l'administration des Bibliothèques administrative et municipale.

M. Coyecque voulut bien nous adresser les renseignements ci-après, concernant le sort réservé jusqu'ici aux fontaines dont il s'agit, dès que le long usage auquel elles sont astreintes les met hors de service :

« La conservation, ou plus exactement la suppression progressive des fontaines monumentales de la rue du Faubourg Saint-Martin, rentrait dans les attributions du service des Promenades, qui reste chargé de la demi-douzaine encore sur la voie publique.

« Ces fontaines, placées dans le voisinage du caniveau, étaient fréquemment heurtées et mises en pièces par les gros charrois de cette artère maîtresse de Paris ; dans chaque cas, le service des Promenades intervenait pour ramasser les morceaux, mettre de côté ceux qui pouvaient servir à la réparation éventuelle des fontaines subsistant et envoyer le reste à la ferraille ; entre temps, le service de la distribution des Eaux fermait ses robinets et enlevait ses appareils, n'ayant rien d'autre à faire en la circonstance.

« Si, par suite, il existe à Raon-l'Etape une ou plusieurs fontaines identiques à celles de la rue du Faubourg-Saint-Martin, le fait paraît devoir s'expliquer très simplement par un achat au même industriel qui vendit celles de Paris, et cette hypothèse ne perd rien de sa valeur s'il est exact, comme l'affirme un agent du service des Eaux atta-

ché au Xe arrondissement, qu'une fontaine identique se voit aussi à Orléans.

« Signé : Ernest COYECQUE. »

Nous sommes heureux de partager, en cette circonstance, l'avis de M. Coyecque, à savoir que ces fontaines furent peut-être vendues aux deux villes ci-dessus indiquées par la société qui en avait fabriqué le modèle : *Association fraternelle des ouvriers fondeurs*. En avait-elle le droit ? Ceci est une autre affaire, et nous ne connaissons pas le marché passé avec les habitants de la rue du Faubourg-Saint Martin. D'ailleurs, celles de Raon-l'Étape et d'Orléans sont-elles bien les mêmes que celles de Paris ?

—

La France était-elle plus peuplée au moyen-âge qu'aujourd'hui ? (LXXIII, 235). Je ne crois pas. En tout cas, il me semble bien difficile de réunir des éléments de documentation assez précis pour qu'on puisse en déduire le chiffre exact de la population française au moyen-âge.

Ce qui me semble mieux établi, c'est la statistique de cette même population sous le règne de Louis XVI et pendant les premières années de la Révolution. Mercier et d'autres contemporains évaluent à vingt-quatre millions d'habitants le chiffre de la population française.

ALPHA.

—

Chevrons et brisques (LXXIII, 330). — Les chevrons destinés aux sous-officiers et soldats sont un insigne éminemment français institué par un édit du 4 août 1771. Un chevron indiquait alors 8 ans de services, deux chevrons 16 et trois 24. A 24 ans de services, on avait droit à un médaillon ovale porté sur la poitrine représentant deux épées croisées sur fond de drap de la couleur distinctive du régiment.

Le 6 août 1791, une loi abolit les chevrons, rétablis par décision du 3 thermidor, an 10. Un chevron indiqua alors dix ans de services, deux 15 et trois 20 ans. En 1821, on créa des demi-chevrons.

J'ignorais qu'on eût supprimé les chevrons et je me demande si cette suppression a réellement eu lieu. Je crois plutôt que pour les troupes métropolitaines, le service à court terme a fait disparaître les anciens soldats qui y auraient eu droit. En tout cas, leur rétablissement ne peut avoir qu'un très bon effet moral.

COTTREAU.

L'esprit des Brohan (LXIV). — C'est, comme on le voit, par l'énoncé de la tomaison, une vieille question à laquelle je ne crois pas qu'il ait été répondu.

On lit à ce sujet dans la *Liberté* du 18 avril dernier :

C'était vers 1885, à l'époque où la belle et grande artiste, sur le point d'achever ses vingt-cinq ans de services, annonçait l'intention de prendre sa retraite. A ceux qui lui exprimaient leurs regrets d'une telle résolution, elle répondait qu'elle aimait mieux qu'on s'étonnât de la voir partir que de la voir rester.

Un soir, elle était assise dans le foyer, à sa place habituelle, sous l'horloge, un abonné s'approcha d'elle, et, abordant le sujet de son départ lui dit qu'elle devrait au moins attendre d'avoir accompli ses trente ans de théâtre.

— *Trente ans ou la vie d'une joueuse*, alors ? fit-elle en souriant. A quoi bon ? je trouve que j'ai fait mon temps.

— C'est juste, rep. it l'abonné ; on ne peut pas être et avoir été.

C'était la « gaffe », la sorte « gaffe », faite sans malice assurément : mais toute bonne qu'elle fût, « Madame Madeleine » comme l'appelaient ses intimes, ne se retint point de la relever, et répartit vivement :

— Si, monsieur, on peut avoir été sot et l'être encore.

Et le pauvre abonné s'aperçut — trop tard — du danger qu'il y a à se montrer maladroit, ou distrait, devant une femme d'esprit.

P. c. c. GUSTAVE FUSTIER.

—

Cattelain (LXXIII, 188, 302, 352). — M. Maxime Du Camp, qui n'en était pas à une erreur près, surtout lorsqu'il s'agissait de la Commune, se trompait certainement en plaçant Cattelain à la tête du service de l'Assistance publique.

Cattelain avait été nommé, le 13 avril 1871, (l'*Officiel* estropiait d'ailleurs son nom, qu'il transformait en Chattelain), chef de la sûreté de l'ex-préfecture de police.

Ses souvenirs que publia le *Chat Noir* et que l'éditeur Juven réunit en volume, étaient ceux d'un ancien chef de la sûreté de la Commune, et c'est comme tel qu'en a déjà parlé l'*Intermédiaire* (LX, 214, 234).

Edmond Lepelletier, certes plus renseigné que M. Maxime du Camp, à ce sujet, se montrait, dans son *Histoire de*

la Commune de 1871 (1), malheureusement restée inachevée, on ne peut plus affirmatif :

Il convient de dire aussi que la police était habilement et strictement faite par le chef de la sûreté Cattelain. Rien, à la préfecture, n'était changé pour la surveillance et la poursuite des malfaiteurs.

Les *Convulsions de Paris*, sont un livre de parti pris, sinon de polémique, plus que d'histoire et il est bon de les consulter avec la plus extrême prudence. Je me suis toujours méfié d'elles et cette constatation me prouve que je n'avais pas tout à fait tort. Une petite erreur sur un point de détail en laisse supposer de grosses sur des points plus importants.

A part quoi, je remercie vivement notre collègue G. D., des précieux renseignements qu'il a bien voulu me donner tant sur Victor d'Auriac, que sur le pauvre Cattelain et sur Lacombe.

Quant à Maxime Du Camp, ma confiance en ses dires est tellement limitée, que si je considère comme une... grande indélicatesse de sa part, d'avoir en qualité d'ami de Flaubert — une amitié morte depuis longtemps ! — révélé la tare physique, dont aurait été atteint le romancier, j'en suis parfois à me demander si cette tare a existé et si l'auteur des *Convulsions de Paris* n'a pas commis, ce jour-là, pis qu'une mauvaise action ?

PIERRE DUFAY.

*
* *

Puisqu'on s'intéresse à ses œuvres, il faut aussi parler d'une suite de portraits des membres ou délégués de la Commune gravés tant à la pointe sèche qu'à l'eau forte, édités par l'auteur ils furent peu répandus, partant, ils sont peu connus. Voir aussi le *Monde pour rire*, 138 n^os où l'on trouvera de ses caricatures.

P. K.

*
* *

Il a déjà été question de Cattelain dans l'*Intermédiaire* et j'ai donné sur cet ancien chef de la Sûreté (et non directeur de l'Assistance Publique, comme l'écrit notre confrère G. D.), quelques renseignements que je crois devoir compléter aujourd'hui.

Cattelain, Auguste-Philippe, né à Paris (2e arrond.), dessinateur et graveur en taille douce, était le petit-fils du brigadier-chef des valets de pied de Charles X et de Louis-Philippe, et le fils d'un pasteur très estimé.

Après avoir servi pendant le siège de Paris comme volontaire dans le corps des éclaireurs du commandant Lafont-Mocquard, il fut, sur la proposition du caricaturiste Gill, son ami, nommé chef de la sûreté à l'ex-préfecture de police pendant la Commune, au traitement mensuel de 350 francs.

Du 6 avril au 17 mai 1871, il dirigea les arrestations, réquisitions, perquisitions et autres opérations de police exécutées par les agents mis à sa disposition.

Arrêté après l'écrasement de la Commune il fut traduit devant la 9e chambre du Tribunal correctionnel de la Seine, pour usurpation de fonctions, le 22 septembre 1871.

Les divers témoignages recueillis au cours de l'audience établirent que Cattelain avait exercé ses fonctions avec la plus grande humanité. Il avait eu surtout pour but, en les acceptant, disait-il, de purger Paris des malfaiteurs de toutes sortes qui s'y étaient donné rendez-vous.

Une somme de 10 millions de francs saisie par lui au cours d'une perquisition faite à l'hôtel de l'entrepreneur de travaux publics Desbrousses, fut retrouvée intacte dans le cabinet de Jourde, le délégué aux Finances, où Cattelain l'avait fait transporter.

Plusieurs personnes arrêtées comme agents des Versaillais purent s'évader grâce à son concours. Il fit élargir Polock directeur de l'*Eclipse* arrêté sur la réquisition de Pilotel, ainsi que des frères de la doctrine chrétienne.

Cattelain ne fut condamné qu'à 3 ans de prison, et se remit à la gravure après sa libération, mais sa vue s'étant affaiblie il tomba dans une misère profonde, et obtint une médaille de marchand des quatre saisons. Il demeurait alors, rue Marcadet, 166, avec sa femme et un neveu orphelin qu'il avait recueilli et adopté.

A son décès qui eut lieu en 1901, je crois, sa veuve obtint à son tour une médaille et alla demeurer passage Duhesme, 26, où elle est morte en 1912.

En résumé, Cattelain, qui n'était pas

---

(1) Paris, *Mercure de France*, in-8, tome II, 1912 ; p. 215.

dépourvu de valeur, fut un philanthrope et, s'il se fourvoya dans le mouvement insurrectionnel, il crut agir dans un but humanitaire.

Le père Claude, ancien chef de la Sûreté auquel il avait succédé momentanément, et que j'ai connu autrefois, l'avait lui-même en grande estime.

EUGÈNE GRÉCOURT.

—

Exploit ignoré du célèbre La Bussière (LXXIII, 335). — Non, La Bussière n'a certainement pas sauvé la vie à 84 000 personnes, ce qui serait un compte un peu fantastique ; et j'ai essayé d'établir la vérité à ce sujet.

Lorsque en 1891, la Comédie-Française se prépara à offrir à son public le *Thermidor* de Victorien Sardou, dans lequel l'auteur avait mis en scène Labussière, personnifié par Coquelin, l'affaire, considérée comme un événement, fit grand bruit dans la presse, et je donnai au *Temps*, huit jours avant la représentation, qui devait être si orageuse, deux articles retraçant la vie et rappelant l'œuvre courageuse de Labussière. A ce moment s'éleva, autour du nom de ce brave homme alors bien oublié, dans *le Temps* et *le Figaro*, une polémique assez vive à laquelle prirent part Sardou lui-même, l'excellent M. Truffier, de la Comédie-Française, Georges Monval, l'archiviste de ce théâtre, et votre serviteur.

Quelques années plus tard, mon travail sur Labussière, complété encore par de nouveaux documents, formait le quatrième et dernier chapitre du livre que je publiais sur *la Comédie Française et la Révolution*, et c'est là, je crois, que l'on peut trouver tous les renseignements désirables se rapportant au rôle bienfaisant joué par lui sous la Terreur. Mais j'avoue n'avoir pas parlé de 84.000 personnes arrachées par lui à la hache du bourreau de Fouquier-Tinville. « D'aucuns dis-je à ce sujet, évaluent ce nombre à 500 personnes, d'autres disent précisément 924, et Liénard, l'historien fantasque de Labussière, l'élève à 1153, dont il donne les noms. Et il est à remarquer qu'aucun des personnages portés sur les listes de Liénart n'a jamais réclamé publiquement. » On sait que parmi ces *rescapés* de la guillotine grâce à Labussière, se trouvaient tous les artistes de la Comédie-Française, arrêtés *en masse* et incarcérés le 3 septembre 1793, puis Volney, Florian, le maréchal de Ségur, la vicomtesse de Beauharnais, future impératrice des Français, la duchesse de Duras, Mmes de Lévis, de Poix, de Beauvau, de Custine, etc.

Notre collaborateur d'E. demande si Audiffret, l'un des auteurs de l'*Annuaire Dramatique* (1805-1822) a jamais eu la moindre autorité comme chroniqueur théâtral ? Oui, sous ce rapport, il n'était point le premier venu. Hyacinthe Audiffret, né à Avignon en 1773, mort à Montmartre en 1841, était compositeur amateur et avait publié dans sa jeunesse quelques romances. Savant distingué qu'aidait une instruction sérieuse, bibliographe habile, employé au département des manuscrits de la Bibliothèque royale à partir de 1820, de tout temps il s'occupa avec ardeur de toutes choses relatives au théâtre et à la musique. Il a donné un nombre énorme d'articles sur les acteurs, chanteurs et compositeurs, à la *Biographie Michaud*, ainsi qu'à l'excellente *Biographie portative des contemporains*, articles toujours très informés. Les notices curieuses, on pourrait dire méticuleuses, qu'il donnait dans la partie nécrologique de l'*Annuaire dramatique*, surtout dans les dix dernières années de ce recueil très bien fait, sont précieuses à consulter pour leur conscience, leur précision et leur exactitude. J'en ai, pour ma part, souvent fait mon profit.

ARTHUR POUGIN.

—

De L'Eglise (LXXIII, 335). — Il était d'usage aux XVIe et XVIIe siècles (même au XVIIIe ; ex. les Broglie) de déformer les noms des familles quand, quittant leur pays d'origine, elles se transportaient ailleurs. C'est ainsi que Kerker est devenu *de l'Eglise*, traduction de ce mot, signifiant plus ou moins *église* dans les langues germaniques. Je réponds à côté pour poser une question non moins intéressante. La famille de Benoît XV est-elle française ou italienne primitivement ?

Ainsi *della Chiesa* est-il devenu *de l'Eglise*, ou vice-versa ?

SAINT-SAUD.

—

Benjamin de Lessert 1773, 1843 (LXXIII, 285, 402). — Ligne 21, au lieu de « a encore » lire a eues.

L'origine française de la famille irlandaise des Mac Mahon (LXXIII, 380). — Sous le nom de « l'origine française de la famille irlandaise des Mac-Mahon » l'*Intermédiaire* du 10 mai 1916 publie une interprétation qui ne repose sur aucune réalité. Ces origines ont été publiées assez souvent et dans l'*Intermédiaire* même, pour qu'il soit utile d'y revenir et d'y ajouter des légendes.

V. M.

—

Muiron, sa descendance (LXXIII, 336). — Le lieutenant-colonel du 25e de ligne qui était à Cherbourg vers 1890 se nommait Muiron, était marié, avait plusieurs enfants et passait pour descendre de l'aide de camp de Napoléon Ier.

ALBERO.

—

Général Richter (LXXXII, 287). — Jean-Louis Richter, baron de l'empire (25 mars 1809) donataire d une rente de 4000 francs sur le Trasimène (17 mars 1808) capitaine de cavalerie à la Légion des Allobroges (1792) colonel de cuirassiers (31 décembre 1806) général de brigade (1811). Lieutenant du roi à Metz (1817) Lieutenant général Honoraire (31 août 1827) commandeur de la Légion d'Honneur, né à Genève, le 24 octobre 1769, † à Paris le 24 décembre 1840, marié le 5 avril 1802 à Marguerite Ferey dont 2 fils : Jules Joseph né en 1810 † jeune ; Victoire Louis, né le 30 septembre 1815, marié à R. A. Gaillardon.

B. P.

* * *

M. Groll trouvera dans l'*Armorial du 1er Empire* de Révérend les armes et les états de service du général Richter, créé baron de l'Empire par lettres patentes du 25 mars 1899, mort à Paris le 24 décembre 1840, marié, le 5 avril 1802 à Marguerite Ferey dont 2 fils :

1° Jules-Joseph-Louis, baron Richter, né le 30 septembre 1810, mort jeune,

2° Victoire Antoine-Louis, baron Richter, né à Metz] le 30 septembre 1815, marié à Roseide Marie Guillaume Gaillardon.

DEHERMANN ROY.

* * *

Il a existé, en 1807, un Richter, colonel du 3e cuirassiers, qui fut fait officier de la Légion d'honneur, le 11 juillet 1807. C'est vraisemblablement le même que le *Moniteur officiel*, du 10 avril 1817 cite comme maréchal-de-camp, baron de Richter, lieutenant du Roi pour la place de Metz, où il fut présenté à la garnison par le lieutenant-général Ernouf, commandant la 3e division militaire.

G. D.

* * *

« Jean-Louis Richter, baron de l'Empire par lettres patentes du 25 mars (et non mai) 1809, donataire sur le Trasimène par décret impérial du 17 mars 1808 ; capitaine de cavalerie à la Légion des Allobroges (13 août 1792) : chef d'escadron, 11 septembre 1798 ; major, 27 octobre 1804 ; colonel de cuirassiers, 31 décembre 1806 ; général de brigade, 6 août 1811, lieutenant du roi à Metz, 1817 ; lieutenant général honoraire, 31 août 1827. Commandeur de la Légion d'honneur. Né à Genève le 24 octobre 1769, mort à Paris le 24 décembre 1840; marié le 5 avril 1802 à Marguerite Ferey, dont deux fils : Jules-Joseph-Louis, baron Richter, né le 30 septembre 1810, mort jeune, et Victoire-Antoine-Louis, baron Richter, né à Metz le 30 septembre 1815, marié à Roséide-Marie-Augustine Gaillardon. »

(*Armorial du Premier Empire*, vicomte Révérend).

P. c c. NISIAR.

* * *

Son fils aîné, Louis, né en 1810, mourut jeune et le cadet Victoire Louis, né à Metz en 1815, n'a pas laissé d'enfants de Roséide Gaillardon, d'après l'*Armorial du Ier Empire*. Toutefois ce peut être là une erreur, car je sais qu'il existe une demoiselle Anaïs Richter, proche parente de la famille X..., et qui a eu pour mère une demoiselle Gaillardon.

OROEL.

—

Lois Héraldiques (LXIX ; LXXIII, 258, 357). — Mon excellent interlocuteur Saint-Saud n'aurait il pas lu ma dernière réponse ? Je la croyais si simple et si claire ! .. Essayons de la formuler en d'autres termes et de répondre ligne à ligne au minutieux Saint-Saud :

— *Pallé de sable et de gueules de 7 pièces* blasonne mieux que : *de sable à trois pals cousus de gueules*. Pourquoi ? —

Parce qu'aucun graveur 95 sur 100 ignorent *tout* du Blason et, *depuis des siècles*, en rendent les lectures inextricables — ne pourra dessiner, peindre et perpétuer un écu d'armes faux, si on lui impose notre premier blason.

De toutes les lectures proposées pour des armoiries, *une seule* est correcte : la plus claire, celle qui ne laisse à la traduction linéaire et polychrome aucune espèce d'*initiative*. Tout énoncé qui peut être traduit en deux ou plusieurs dessins différents est erroné.

Le *pallé de 7 pièces* qui nous est proposé n'est pas *normal*. La règle, ce serait un pallé d'un nombre divisible par deux (comme les émaux). Mais, puisqu'on nous le donne pour exceptionnel, rendons-le clair et précis en disant : *de 7 pièces* Et c'est bien, en effet, une exception à la normale, destinée à ne recevoir que des attributs brochants de métal.

Jamais, dans un armorial français de la bonne époque, nous n'eussions trouvé de pareilles Armes, sans un brochant-sur-le-tout ; ou bien, elles n'eussent admis qu'un nombre pair de rebattements. Mais, même irrégulières, elles sont plus héraldiques — pour le peintre-graveur, le brodeur ou l'architecte — que si nous adoptions l'énoncé suggéré par Droz : *de sable à trois pals cousus de gueules.*

Celui-ci, en effet, viole ouvertement notre 1re loi, la plus respectée des blasonneurs, même des pires. Tandis qu'un *pallé de 7 pièces* n'est pas autre chose qu'un champ d'émaux juxtaposés ou cousus (3e exception à notre loi).

Saint-Saud écrit : — « Dans son *Blason Héraldique* (page 91, *in fine*) G. ne laisse pas supposer que les partitions puissent être un nombre impair »

Relisons ensemble les deux dernières lignes de la page 91. Elles disent textuellement ceci : — « On en blasonnerait le nombre, s'il y en avait *plus ou moins de six*, qui est le cas normal »

« Plus ou moins », ai-je écrit, — ce qui implique bien « pair ou impair ».

— « Quelle est l'utilité de cette 3e exception ? » demande Saint-Saud.

J'ai surtout pensé, dans son énoncé, aux *tiercés* et à leurs dérivés (multiples de trois), qui méritent un chapitre à part dans le Blason pur.

Exemples : *tiercé en bande de sable, d'or et d'argent* (deux métaux *juxtaposés*, que de mauvais graveurs vont infailliblement faire brocher l'un sur l'autre) ; — *gironné de six pièces d'argent, de sinople et de gueules* (deux couleurs juxtaposées en angles opposés par leurs sommets et qu'un trait de gravure maladroit va projeter l'une sur l'autre !)

L'*utilité* de cette exception, c'est donc d'admettre un champ d'émaux *cousus* à recevoir *indifféremment* des pièces brochantes de couleur ou de métal (puisque le champ demeure *inerte* devant la 1re loi).

Exemple *très moderne*, pour une démonstration facile : le drapeau des Etats-Unis est formé d'un champ *burelé de 13 pièces de gueules et d'argent* (inerte à la 1re loi et *irrégulier* comme notre *pallé de 7 pièces*) *au franc-quartier d'azur semé d'étoiles d'argent.*

— Ce franc-quartier pourrait donc, grâce à notre 3e exception, être d'or ou d'argent (métal), au lieu d'être d'azur (couleur).

P. B GHEUSI.

—

Dupont de Nemours Armoiries (LXXIII, 187). — Originaire de la paroisse de St Eloi de Rouen, Jean du Pont (1538-1604) fut la souche commune des 3 branches, du Pont de la Caroline du Sud ; de Nemours ou de la Delaware, et de la Hollande (Branche éteinte). La branche de Nemours a été illustrée par Pierre Samuel, fils unique de Samuel du Pont et d'Anne de Montchanin.

Armes : *D'azur à la colonne d'argent sur une terrasse de sinople* : la branche cadette porte : *écartelé : aux 1 et 4 d'azur à la colonne d'argent sur une terrasse de sinople : aux 2 et 3 de gueules au chevron d'or qui est de Montchanin.*

Devise : Rectitudine. Sto.

B. P.

—

Fer de reliures : Massacre de cerf (LXXIII, 288, 410). — Ligne 10, au lieu de Brevet, lire Brenet.

—

Plat de livres avec armes gouachées (LXXIII, 191, 305, 411). — Au lieu de Lugduneus, lire Lugdunens.

Ex-libris à déterminer : deux clefs d'argent (LXXIII 337) — D'après le *Dictionnaire des dessinateurs et graveurs d'ex libris*, cette pièce serait peut-être d'un membre de la famille de Bressac (?).

D'après l'*Armorial général* de Rietstap, les armoiries du 2e quartier seraient celles de la famille Manissi (Savoie, Comtat-Venaissin).

La devise doit probablement se lire *Sine Macula* et non *Sive Macula*.

SAFFROY, frères.

—

Inscription romaine en Algérie (LXXIII, 280). — L'inscription signalée (rectifier toutefois *Venari*) se trouve gravée négligemment sur une des dalles en bordure d'une des grandes avenues de Timgad. Elle est connue de longue date, sans qu'on puisse préciser à quelle époque un soldat romain désœuvré a résumé si joliment sa philosophie épicurienne.

RENÉ VILLÈS.

***

Cette inscription se trouve au forum de Timgad (ancienne Thamugadi). Elle est gravée à la pointe d'une façon très rudimentaire sur une dalle de pavage le long du portique Nord à gauche lorsqu'on pénètre sur le forum en venant du Cardo Maximus Nord. Voici la description qu'en donne M. René Cagnat dans son excellent ouvrage : *Carthage, Timgad, Tebessa et les villes antiques de l'Afrique du Nord* page 70 (H. Laurens, éditeur, 1909, Collection des villes d'art célèbres).

Le dallage du forum porte encore le dessin de plusieurs jeux qu'on y avait tracés à la pointe. Ici nous voyons une série de trous juxtaposés et régulièrement espacés entre lesquels il s'agissait de faire rouler une bille dirigée vers un but déterminé sans qu'elle s'arrêtât dans un de ces trous ; là est figurée une marelle circulaire, où l'on faisait mouvoir des pions qu'il fallait amener sur une même ligne. Plus loin on avait dessiné une sorte de damier d'un genre particulier. A droite et à gauche d'un motif central décoratif, un vase de fleurs surmonté d'un oiseau, étaient gravés trois mots de six lettres, chaque caractère faisant l'office des carrés d'un échiquier. L'ensemble forme une devise épicurienne

VENARI	LAVARI
LUDERE	RIDERE
OCCEST	VIVERE

Chasser, se baigner, jouer et rire, voilà la vie !

(Consulter : René Cagnat *op. cit.* — Albert Ballu : *Guide illustré de Timgad*).

T. O'REUT.

***

Lire « venari » et non « vanari ». L'inscription se trouve sur le dallage du forum de Timgad. C'est une table à jeu, dont chaque lettre représentait une case, le pion du joueur avançant de lettre en lettre.

« Chasser, se baigner, jouer et rire, voilà la vie » devise épicurienne qui devait plaire aux paresseux venant jouer aux dés en plein forum. Sur cette table de jeu de Timgad, Saglio-Pottier, *Dictionnaire des antiquités gréco-romaines*, s. v. Lusoria tabula p. 1404, fig 4676 : Cagnat, *Carthage, Timgad, Tebessa*, 1909, p. 70.

Sur ce jeu antique : *Dictionnaire des antiquités*, s. v. Lusoria tabula.

Sur Timgad : A. Ballu, *Timgad, une cité africaine sous l'empire romain* (en collaboration avec Cagnat et Boeswilwald ; id., *Les ruines de Timgad* ; id., *Théâtre et forum de Timgad* ; id., *Musée de Timgad*.

W. DEONNA.

—

Marque des Juntas (LXXIII. 382). — L. A. sont les initiales du premier des imprimeurs Junta, Luc-Antonio.

EDWARD BENSLY.

—

Stultorum nomina semper ubique jacent (LXXII. 288). — Cette sentence latine a-t-elle du rapport avec celle-ci : *Nomina stultorum semper parietibus insunt ?* Ce que nous traduirons à l'usage des dames, qui visitent les vieux monuments : *Seuls les sots écrivent leurs noms sur les murs*.

LA COUSSIÈRE.

***

J'ai toujours entendu : « Nomina stultorum in parietibus instant » ;

Que l'on traduit : il n'appartient qu'à la canaille d'écrire son nom sur la muraille.

ALBERO.

Même réponse : UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

***

Je connais une variante sous forme d'hexamètre de cette locution qui devrait figurer sur tous les murs que sa-

lissent de leurs *graffiti* malencontreux des visiteurs. . fâcheux. *Nomina stultorum semper parietibus insunt.*

PATCHOUNA.

***

Je réponds à côté de la question :

Dans ma jeunesse, quand nous surprenions un de nos camarades à graver son nom sur un mur ou sur son pupitre : *Stultorum nomina parietibus insunt*, ne manquions-nous pas de lui dire.

Gustave FUSTIER.

***

Cette phrase ou ses nombreuses variantes, se trouve soit gravée, soit tracée au crayon, dans presque toutes les ruines, tours, clochers, où le public peut pénétrer. On se demande si les braves gens qui passent des heures à apposer cette inscription, ne sont pas au moins aussi bêtes que ceux qui inscrivent leur nom tout court.

MA.

—

La prononciation à la manière d'Alcibiade (LXXIII, 145, 204). — On lit dans la *Vie d'Alcibiade* par Plutarque (Traduction A. Pierron) :

On dit qu'il grasseyait un peu en parlant, ce qui lui seyait bien, et donnait à son discours une sorte de grâce naïve et entraînante. Aristophane parle du grasseyement d'Alcibiade, dans ce passage (*de la Comédie des Guêpes*) où il plaisante Théorus :

Puis Alcibiade me dit en grasseyant :
Regarde Théolus ; il a la tête d'un colbeau.
Il a très bien parlé Alcibiade, tout en mal parlant.

Et Archippus se moquant du fils d'Alcibiade : « Il marche, dit-il, d'un pas indolent, laissant flotter derrière lui son manteau ; et, pour qu'on trouve en lui tout le portrait de son père, il penche le cou et grasseye. »

P. c. c. DE MORTAGNE.

—

Le théâtre au camp (LXXIII, 261). — V. l'*Illustration*, n° 3814, 8 avril 1916.

GUSTAVE FUSTIER.

—

La belle Euryant. Quel est ce personnage ? (LXXIII, 339, 412) — Albert Millaud, je crois, prétendait, non sans esprit, que Victor Hugo avait retrouvé un Bottin préhistorique : la *Légende des siècles* permettrait de le croire. Georges Duval, de son côté, s'est amusé, jadis, à composer un *Dictionnaire des Métaphores de Victor Hugo*, aujourd'hui devenu peu commun : On pourrait y joindre un *Dictionnaire des Rimes*. Il aurait ceci de spécial, que lorsqu'une rime lui manquait, le Maître forgeait volontiers le mot appelé à la lui fournir. C'était assez facile, lorsqu'il s'agissait de noms propres et la belle Euryant pourrait bien relever uniquement de l'imagination du poète, ou plutôt, du besoin puissant où il se trouvait d'une rime en *riant* avec consonne d'appui.

C'est, d'ailleurs, l'avis du *Figaro* qui a consacré un écho amusant à la belle Euryant et à l'imaginaire quartier du Petit-Picpus. (7 mai 1916).

« C'est une rime et voilà tout ! » écrit avec raison le Masque de Fer, et, en manière de conclusion, il cite cet autre exemple des libertés qu'Olympio vieilli prenait volontiers avec l'histoire et avec la géographie :

« Au reste, dans l'admirable poème de *Booz endormi*, il y a un vers d'une mélodie pénétrante et que tout le monde connaît :

Tout reposait dans Ur et dans Jerimadeth...

« Eh bien ! tout comme le Petit-Picpus ou la belle Euryant, Jerimadeth est un mythe. Vous feuilleterez en vain, pour le trouver tous les *Larousse* et toutes les encyclopédies. Jerimadeth n'a jamais existé que dans la *Légende des siècles !* »

PIERRE DUFAY.

***

A la suite de sa note le *Figaro* a reçu du poète Dorchain cette érudite et spirituelle lettre :

Paris, 7 mai 1916.

Cher Masque de Fer,

A « question indiscrète », indiscrète réponse.

Quoi ! la belle Euryant, dont Victor Hugo a parlé dans l'*Idylle de Florian*, n'existerait pas ! Quoi ! elle serait moins qu'un mythe : une rime ! Moins qu'une rime : une cheville ! Et nul, dites-vous, « ne pourrait fournir de renseignements sur cette beauté totalement inconnue » ! — Erreur, ô Masque, grave erreur. Et si je n'ose ajouter que cette personne est connue comme le loup blanc, c'est qu'elle l'est bien davantage.

Euryant, c'est l'héroïne, d'abord, du *Roman de la Violette*, le plus délicieux de nos romans de chevalerie, écrit dans les premières années du treizième siècle par le ménétrier Gilbert de Montreuil et dédié à une nièce de

Philippe-Auguste ; et la « Violette » en question est un joli signe qu'Euryant a sous le sein droit, grain de beauté d'ailleurs fatal, que l'infâme Lisiart entr'apercevra par traîtrise, d'où les affreux soupçons et la cruelle jalousie du beau Gérard de Nevers, lequel venait justement de proclamer, devant le roi de France et ses barons assemblés à Pont de l'Arche :

J'ai pour amie la plus belle
Qui soit dame ne demoiselle,
La plus belle et la plus courtoise
Qui soit entre Metz et Pontoise...

Et ce n'était pas peu dire ! — Leurs aventures, avec des noms quelquefois différents, se répandirent dans toute l'Europe, et défrayèrent, notamment, un conte de Boccace et une tragédie de Shakespeare, *Cymbeline*. Mais le nom même de la Belle Euryant continua de circuler, de plus en plus populaire, surtout quand un anonyme, au quinzième siècle, aura mis en prose *le Roman de la Violette*, sous le titre de : *Histoire du très noble et très chevalereux prince Gérard, comte de Nevers et de Rethel, et de la très vertueuse, sage et belle princesse Euryant de Dammartin, sa mie*. Nouveau regain de faveur lorsque M. de Tressan, à la fin du dix-huitième siècle, adaptera cette histoire en style troubadour et l'insérera dans sa fameuse collection de Romans de chevalerie, qu'on réimprimait encore en 1822.

Puis, c'est le célèbre opéra romantique de Weber, *Euryanthe*, joué à Vienne en 1823, à Paris en 1831, l'un des trois chefs-d'œuvre du maître avec *Obéron* (autre emprunt de l'Allemagne à la France), et *le Freyschütz*. Et la belle Euryant a déjà paru sur la scène du Cirque Olympique, en 1810, en attendant qu'elle reparaisse sur celle de l'Opéra-Comique, dans *la Violette*, du poète Planard et du compositeur Carafa. Et il y a, sans parler de l'édition savante du vieux poème par Francisque Michel, la traduction en français moderne du vieux roman en prose, par Alfred Delvau, enfin ce comte de *Gérard de Nevers et la belle Euryant*, tel qu'il fut imprimé, pendant deux siècles dans la Bibliothèque Bleue, entre *les Quatre fils Aimon et Robert le Diable*, et propagé par les colporteurs jusque dans les plus lointaines chaumières, où on les retrouverait encore, tiré sur papier à chandelles, entre l'almanach de Mathieu Laensberg et l'Eucologe de la Mère-Grand.

Voilà déjà, ce me semble, de quoi satisfaire le correspondant « intrigué » de l'*Intermédiaire*. Mais ce n'est pas tout ; non seulement Victor Hugo n'a pas inventé ce nom d'Euryant ; non seulement, ce n'est point non plus par chevillage qu'il y a accolé l'épithète de « belle », qui en est inséparable depuis six cents années ; si vous le voulez bien, je vous chargerai de dire aux curieux qu'avant de parler d'Euryant, Victor Hugo s'était documenté avec le plus grand soin et scrupule, dans Tressan, sur le caractère même et les habituels comportements de cette belle. Il y avait lu :

« Euryant fut très gaie ; elle courut pendant tout le jour, dans ses jardins, avec les jeunes personnes de sa cour, et revint le soir un peu fatiguée. »

Alors il écrivit, de Floriane, en toute tranquillité de conscience :

Gaie, elle sautait dans l'herbe
Comme la belle Euryant,
Et, montrant le ciel superbe,
Soupirait en souriant.

Et qu'on ne m'objecte pas que c'est là une rencontre de hasard, que Victor Hugo ne lisait pas les romans de chevalerie « troubadouristes » par Tressan ; il les lisait, à preuve ce vers des *Quatre-Vents de l'Esprit* où il les cite :

L'Amour, dit l'Amadis de Monsieur de Tressan,
C'est la vie !

Douter de l'existence d'Euryant !.. Alors, on pourrait douter aussi de l'existence du Masque de Fer lui-même, malgré les dépositions du père Dumas et du *Vicomte de Bragelonne*, malgré les témoignages des mélodramaturges et des faiseurs de romances sentimentales, et encore que ce frère jumeau de Louis XIV, deux cent treize ans après sa mort à la Bastille, continue de se manifester chaque matin dans le *Figaro*, d'une si spirituelle et plaisante manière !

Mais puisque, à n'en pas douter, le Masque de Fer, pas moins que la belle Euryant, existe, qu'il veuille bien trouver ici toutes les civilités de son lecteur fidèle et dévoué confrère.

AUGUSTE DORCHAIN.

***

Je connais une « belle Euryant », mais est ce bien celle de Victor Hugo ? Elle figure dans un vieux roman du moyen âge, publié pour la première fois, sauf erreur, à Paris, 1520, petit in-4° goth., sous ce titre : *Histoire de tres noble et chevalereux prince Gérard, comte de Nevers, et de la tres vertueuse et tres chaste princesse Euriant de Savoye, sa mye* (traduit de rimes de Gibert de Montreuil).

En 1834, Francisque Michel publia le texte même de Gibert de Montreuil : *Roman de la Violette ou de Gérard de Nevers, en vers, du XIII° siècle*.

Dans le roman intervient un certain Liziart, comte de Forez, plus félon et plus rempli de mal engin qu'onques ne fut Ga-

nelon. Il entreprend de séduire la belle et sage Euriant, fiancée au comte de Nevers, et échoue naturellement dans sa malhonnête tentative. Après bien des péripéties, Gérard tue Liziart en duel, épouse la belle Euriant et devient comte de Forez.

Le comte de Tressan, dans l'*Histoire de Gérard de Nevers et de la belle Euriant* (Paris, 1792, in 8°) rajeunissant à sa façon l'ancien roman, lui donne une conclusion inattendue. Il imagine qu'après la mort du traître Lysiart, comte de Forez, Gérard et la belle Euriant, devenus maîtres de Montbrison et des bords fleuris du Lignon, les peuplèrent d'amants vertueux et fidèles. C'est de Gérard et d'Euriant qu'Astrée et Céladon sont descendus ! (Voir mon livre : *La vie et les Œuvres d'Honoré d'Urfé*, p. 317).

O.-C. REURE.

—

La Marseillaise (T. G , 568; XXXVI ; XL : LX : LXI, LXII, LXXIII, 174. 262). — Il ne serait peut être pas mauvais de se reporter, au sujet de la question posée par M. J. Chappée, à la collection de l'*Intermédiaire* postérieure à la publication de la Table générale. Cette consultation n'éclaircira rien malheureusement — au contraire — mais, quand un problème se pose, ne vaut-il pas mieux en connaître toutes les données ?

Le texte imprimé, en 1792, en conformité d'un arrêté du Conseil général du département de la Dordogne, en date du 16 octobre, comprenait bien un dernier couplet, que ne fournit aucune version, et dont le fac-similé a été publié ici même (LX : 325-326) :

Peuple Français connois ta gloire,
Couronnés par l'égalité,
Quel triomphe, quelle victoire,
Que conquérir la liberté (*bis*)
Le Dieu qui lance le tonnerre,
Et qui commande aux élémens,
Pour exterminer les tyrans.

Dix jours plus tard, Willy, non, M. Henry Gautier-Villars, faisait remarquer avec justesse la parfaite platitude de ces vers, qui, avec la rime masculine les terminant et avec la pénultième féminine, ne se prêtaient pas du tout à la musique de la *Marseillaise* : elle exige le contraire (342).

D'ailleurs, s'il est question de Dieu dans ce couplet, il est tout à fait différent, cependant, de celui qui a provoqué la dernière question.

Par contre, le couplet des enfants :

Nous entrerons dans la carrière...

ne figure pas dans cette version : les membres du Conseil général de la Dordogne devaient cependant ignorer que ce couplet serait attribué dans l'avenir, non à Rouget de Lisle, mais à l'abbé Pessonneaux, professeur au collège de Vienne (Vaucluse) (LX, 231 ; LXI, 568).

Ah ! si nous parlons des couplets de la *Marseillaise*, nous n'avons pas fini et la question ne fait que s'embrouiller. Généralement, nous en connaissons sept ; nos ancêtres faisaient mieux les choses et en recopiaient souvent treize, dont presque la moitié ont disparu.

Ce fut d'abord le couplet de l'arbre de la liberté :

Arbre chéri devient le gage

ce qui ne semble pas avoir été une grosse perte (XXVII, 447 ; LX, 231 ; LXI, 568).

Puis, ce fut cet autre couplet, le treizième et dernier, le plus souvent ignoré :

Que l'amitié, que la Patrie,
Fassent l'objet de tous nos vœux :
Ayons toujours l'âme nourrie
Des feux qu'ils inspirent tous deux (*bis*).
Soyons unis, tout est possible,
Nos vils ennemis tomberont
Alors les Français cesseront
De chanter ce refrain terrible...

(LXI, 65 ; LXIII, 179).

La perte n'est pas bien grande, hasarderez-vous, peut-être, à votre tour.

A coup sûr, je m'en voudrais de vous contredire. Mais qu'il soit bon, ou qu'il soit mauvais, il a disparu, à une exception près, une exception qui ne confirme rien du tout — des textes modernes de la *Marseillaise*, à commencer par celui que fournissait Dumersan dans ses *Chants et Chansons populaires de la France*.

Il n'a pas été perdu pour tout le monde, cependant Un placard gravé, semblant dater de 1848, que j'ai sous les yeux, présente cette anomalie assez inattendue : le couplet des enfants a été supprimé à nouveau, et, le septième :

Amour sacré de la Patrie...

ainsi devenu le sixième, le couplet oublié :

Que l'amitié, que la Patrie...

forme le septième et dernier. Mais, nulle part, qu'il y en ait sept ou treize, sauf

dans l'imprimé périgourdin, le nom de Dieu n'apparait.

PIERRE DUFAY.

—

Le quartier du Petit Picpus et « les Misérables » de Victor Hugo (LXXIII,236,349). — Je veux bien admettre qu'il faille renoncer à reconstituer, à l'aide des plans de l'époque, les rues du « quartier du Petit-Picpus » qui figurent dans les *Misérables* et qu'elles n'aient jamais existé que dans l'imagination de Victor Hugo. Mais je ne distingue pas très bien dans quel intérêt ce dernier, toujours si scrupuleux en matière de reconstitutions topographiques, aurait dénaturé d'une façon aussi radicale l'aspect de cette partie du vieux Paris.

Je me permettrai seulement d'émettre deux simples observations.

L'éditeur du plan de 1727, Denis Thierry, n'est pas un personnage imaginaire ; j'ai vu encore tout récemment son nom imprimé sur une édition de l'*Art poétique* de Boileau, de la fin du XVIIe siècle, au-dessus de l'adresse indiquée par Victor Hugo.

Ce n'est pas Mme Victor Hugo, mais Juliette Drouet, la compagne du poète pendant un demi-siècle, qui a été élevée au pensionnat du Petit-Picpus, où elle avait deux tantes *mères vocales*, et qui a fourni à son amant sur cette maison, les détails pittoresques que celui-ci a utilisés dans un chapitre des *Misérables*.

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

—

Le baron Emile de l'Empesé. Debraux(?) (LXXIII, 93, 216). — Notre confrère, M. O'K., se trompe du tout au tout. Non ! la petite facétie : *L'Art de mettre sa cravate de toutes les manières connues et usitées*, etc., n'est pas et ne peut pas être de Emile Debraux. Au reste, jamais personne au monde ne la lui attribua cette insolite paternité, tellement différait cette brochurette, et par son titre même et par le texte-semi plaisant de ses 122 pages, d'avec le genre habituel littéro-chansonnier des publications de ce joyeux écrivain, quand, — toutefois, la misère de sa vie n'éteignait pas en lui, avec l'envie de rire, sa verve poétique.

Mais, par contre, ce même Emile Debraux, qui mourut jeune, à 34 ans, en 1831, reste bien l'auteur de l'*Art de faire des Chansons, ou Bréviaire du Chansonnier, dédié à Béranger* (Un gros volume petit in-12 de 460 p. p., orné d'une couverture illustrée, du plus pur style romantique. Chez Emile Debraux, Village Orsel, nº 14, près Paris, et les Marchands de Nouveautés, 1830), œuvre technique en propre et qui porte bien, cette fois avec le nom de Debraux, sa marque de facture et qui, de plus, à toutes les pages, j'allais dire à toutes les lignes, est relevée d'innombrables citations, données là comme exemples à suivre, de vers de son maître et ami Béranger. A la bonne heure ! Voilà qui était bien dans ses cordes. Mais dame ! aussi, quand on était le père, et l'heureux père, de ces maîtresses chansons : *Fanfan-la-Tulipe, la Colonne*, et *T'en souviens tu, disait un capitaine !*

Et l'édition originale, donc, aujourd'hui rarissime, de ces mêmes chansons : *Chansonnettes et poésies légères de P. Emile Debraux*. A Paris, chez Henrion libraire, quai des Augustins, nº 23, 1820. Un volume petit in-12 de 216 p. p., imprimé sur un papier raisin, excellent (par parenthèses), avec titre et frontispice gravés et couverture imprimée. Ne voilà-t-il pas bien de quoi attirer l'œil des fanatiques de *Premières éditions* ?

Quant à l'*Art de mettre sa cravate*, bien que d'assez modeste apparence, et d'une piètre rédaction, pour un baron, même de l'Empesé, et bien aussi qu'il ne soit en rien, certes non, de la plume de Debraux, ce petit livre a cependant son genre spécial et personnel de célébrité. Croyez-m'en sur parole. Je n'invente rien. Ses quatre premières éditions sortirent toutes, et la même année encore, en 1827, de l'Imprimerie H. Balzac, rue des Marais S.-G., nº 17, à Paris, et le peu qu'il en reste est marqué à ce nom. C'est un titre cela et fort apprécié des Bibliophiles de race. Aussi bien, toutes ces éditions s'en retrouvent-elles, très minutieusement mentionnées et classées, à leurs rangs, dans le beau et excellent livre de MM. Gabriel Hanotaux et Georges Vicaire : *La Jeunesse de Balzac. — Balzac imprimeur*, in-8º 1903.

Les exemplaires restés propres et complets de leurs planches, de cette plaquette Balzacienne (un frontispice lithog. colorié *Portrait du baron Em. de l'Empesé*, et 32 petits modèles de cravates et de cols), sont

aujourd'hui devenus d'une insigne rareté, et cela se comprend facilement : ils se vendaient, paraît-il, bien plus encore que chez les libraires, par l'entremise des modistes et chefs de rayons des magasins de nouveautés, aux fashionables, jeunes et vieux, leurs clients, toutes gens d'habitude peu enclins à manier un livre avec le soin voulu. L'auteur, aussi, quelque peu roublard, ayant eu la maligne finesse d'intercaler, comme appât, dans son opuscule, une longue liste par ordre alphabétique et adresses individuelles, des fabricants, marchands et marchandes de cravates, de foulards et de cols, « les plus en vogue, dans la capitale », il arriva que tous, petits et gros s'évertuèrent à en écouler le plus possible. Histoire de montrer à la clientèle qu'on était classé parmi ces « plus en vogue ». Il s'en expédia ainsi, jusqu'en Russie, et plus loin même jusqu'en Amérique. Et, de cela, rien à dire ! Dans ces temps-là, les gigantesques grands magasins actuels, rive droite, rive gauche, n'existaient pas encore et leurs gros catalogues-réclames illustrés, aujourd'hui répandus jusque dans les moindres bourgades, étaient alors absolument inconnus.

Et ce petit fait si typique de propagande commerciale « avant la lettre », à l'aide de ce petit *Art de la cravate*, ce fut l'auteur même de son frontispice, M. Henry Monnier, qui me le raconta, un jour que je me trouvais chez lui, rue Ventadour, en tenant à la main un bel exemplaire que je venais justement d'acquérir, à deux pas de là, chez un libraire bien connu, du passage Choiseul. Et c'est ainsi que se fit jour la vérité grâce au nom de Balzac.

P. S — Ajouterai-je encore, pour édifier entièrement notre confrère M O'K, que Quérard (*Supercheries dévoilées*, I. colonne 1236) attribue ce même petit livre à Emile Marc-Hilaire, dit Emile-Marco de St-Hilaire, auteur d'une *Histoire de Napoléon*, bien connue et que Barbier (*Diction. des Anonymes*, édit. Daffis, 1872, I, col .292) le cite également à ce même nom. Ni l'un ni l'autre de ces deux bibliographes, par contre, ne parlent de Debraux, à ce sujet.

ULRIC RICHARD-DESAIX.

***

Puisque M. V. A. T. paraît s'intéresser aux divers Arts de... je lui indique, comme étant également de Marco de St-Hilaire : *L'art de réussir en amour, enseigné en vingt-cinq leçons ou nouveaux secrets de triompher des femmes et de les fixer.* Par l'auteur de la *Biographie dramatique*, Paris, Palais-Royal, Galeries de bois, 1825, in-18, fig.

L'Art de se bien nourrir n'est point indiqué par Quérard.

Je possède aussi l'*Art d'obtenir des places ou la clef des ministères ; ouvrage dédié aux gens sans emploi et aux solliciteurs de toutes les classes.* Paris, chez Pélicier et Petit, libraires, cour du Palais-Royal, 1816, in 8.

L'ouvrage est assez insignifiant.

GUSTAVE FUSTIER.

***

Je ne voudrais point tourmenter nos aimables chercheurs et dévoués confrères de l'*Inter* en m'éternisant mal à propos sur un sujet. Mais, quelque chose reste à dire pour « l'Art de mettre sa cravate ». En effet, Emile Marco de Saint-Hilaire en est bien l'auteur ; je pense affriander en révélant que Balzac en fut l'éditeur, en 1827 ; ce qui explique que certains curieux ont pu attribuer cette plaquette à Balzac, auteur d'écrits similaires. C'est, au fond, une affirmation peu hasardée si on considère que le genre humoriste est peu en rapport avec les récits et contes militaires donnés au journal *Le Pays* par Marco de Saint-Hilaire.

Ce qui suit, je l'emprunte à Charles Joliet, un des plus spirituels représentants du petit journalisme de 1850 à 1885. Il vivait *oublié* à Asnières, chez son père où il est mort, il y a peu de temps.

PAUL KLENCK.

« L'*Art de mettre sa cravate* de toutes les manières connues et usitées, enseigné et démontré en seize leçons. Précédé de l'histoire complète de la cravate, depuis son origine, jusqu'à ce jour, de considérations sur l'usage des cols, de la cravate noire et l'emploi des foulards, par le baron Emile de l'Empesé. Ouvrage indispensable à tous nos fashionnables, orné de trente-deux figures explicatives du texte et du portrait de l'auteur.

«Les cravates empesées, qui étaient alors à la mode, expliquent l'origine du pseudonyme. La page du titre porte en épigraphe : « L'Art de mettre sa cravate est à l'homme du monde ce que l'Art de donner à diner est à l'homme d'état. » Nous mentionnerons encore, à titre de curiosité, la définition citée du *Dictionnaire de l'Académie* : « Cravate. — Subst. fémin. — Linge qui se met autour du cou, qui se noue par devant, et dont les bouts pendent sur la poitrine. » Cette définition fait rêver à celle de l'Ecrevisse : « Petit poisson rouge qui marche à reculons. » Un aphorisme : « On ne refait jamais un nœud de cravate : il en est des nœuds de cravate comme des sauces, quand elles ne sont pas réussies, on ne les refait pas, on en recommence d'autres. » La conclusion : « Au milieu du nivellement général qui menace la société, au milieu de la fusion de tous les rangs, de toutes les conditions, au milieu du débordement universel des petites prétentions subalternes contre les grandes prétentions supérieures, nous avons pensé que c'était rendre un signalé service à la haute classe de la société et lui tendre pour ainsi dire une véritable planche de salut, que de lui offrir l' « Art de mettre sa cravate. »

Pour Charles Foliet empêché :
P. K.

—

Le cléricalisme ? Voilà l'ennemi (LXXIII, 354). — *Discours de Gambetta*, publiés par M. Joseph Reinach, tome VI, page 354, discours du 4 mai 1877 :

Et je ne fais que traduire les sentiments intimes du peuple de France en disant du cléricalisme ce qu'en disait, un jour, mon ami Peyrat : Le cléricalisme ? Voilà l'ennemi !

HISTORICUS.

Même réponse : AUGUSTE RAULT, et O.G. V. Le *Musée de la Conversation* de Roger Alexandre.

—

Vivre sa vie (LXV ; LXXII, 415). — « Nous devons à Ibsen deux formules du jargon sentimental intellectuel de l'Entre-deux-guerres : *Vivre sa vie* et *En beauté.* La première menait les femmes faibles au trottoir ou chez la proxénète. La seconde légitimait toutes les loufoqueries. L'une et l'autre comportaient le sermon laïque. J'ai vu trop d'applications, douloureuses ou comiques de ces insanités, pour n'en pas garder rancune à leur auteur responsable. » Léon Daudet : *L'Entre-deux-guerres* ; Paris, Nouvelle Librairie nationale, 1915 ; in-12, p. 191).

L'on sait l'abus que les disciples de Loyson-Bridet ont fait de ces deux formules. Comme les femmes faibles et les loufoques de la morphine ou de la coco, les bandits de la bande tragique les avaient adoptées : Garnier avait vécu sa vie et Bonnot — rien de notre cher Dominique — est *mort en beauté.*

P. D.

—

Hocqsonner (LXXIII, 93, 269). — On comprend facilement qu'on n'ait point trouvé ce terme dans les dictionnaires de langue française. Ce mot, employé par Flaubert, est purement de patois normand et est encore en usage dans toute la Haute et Basse-Normandie, sous les formes *hocsonner*, *hoxonner*, *hoq'sonner*, *hoclonner.*

Il signifie : hocher, agiter, ébranler, en parlant d'une porte que l'on cherche à ouvrir. Dans le *Dictionnaire de patois normand* de Moisy, p. 356, on trouve : *Hocsonner* pour *hocquetonner*, « fréquentative de *hocqueter*, ébranler en secouant. » Et de ce dernier mot, il donne un exemple emprunté à une *Lettre de rémission,* citée par Ducange, au mot : *hoquetus.*

Quand le suppliant ne trouvait point l'huis ouvert, il faisait tant, en le *hocquetant* et secouant que il ouvrait.

Lettre de rémission de 1410).

Hocqsonner, sous la forme *Hoq'sonner*, avec le sens de secouer, figure aussi dans le *Glossaire de la vallée d'Yères*, de Delboulle. Sous la forme *Hotonner*, « ébranler en secouant », on le trouve dans le *Dictionnaire de patois du pays de Bray*, de l'abbé Decorde (1852). *Hoq'sonner* figure aussi, avec le même sens, dans le *Memento du Patois normand, en usage dans le Pays de Caux*, par A. G. de Fresnay, Rouen (1881).

On peut rapprocher de *hocqsonner*, un autre terme : *loquetonner*, agiter le loquet d'une serrure, en secouant la porte pour chercher à l'ouvrir. C'est un fréquentatif de *loqueter*.

Lequel huis, ils trouvèrent fermé et pour ce, heurtèrent et *loquetèrent* ensemble.

Lettre de rémission (1393), citée par Ducange au mot : *Locetus*. *Loquetonner* se rencontre aussi dans le *Glossaire de patois normand* de L. Du Bois. (Caen, 1856), avec le sens de « agiter le loquet dans « la serrure, *clancher*, coup sur coup.

Gustave Flaubert connaissait fort bien le patois normand et on trouve dans plusieurs de ses ouvrages des locutions purement normandes.

GEORGES DUBOSC.

***

Le verbe *hocquesonner* employé par Flaubert dans le passage obscur cité par M. Nauticus est certainement d'origine normande. Les divers dictionnaires que je possède sur le patois de ce pays :

Dictionnaire du patois normand, par Henri Moisy ;

Dictionnaire du patois normand en usage dans le département de l'Eure, par Robin, Le Prévost, Passy et de Blosseville ;

Petit dictionnaire du patois normand en usage dans l'arrondissement de Pont-Audemer, par Vasnier,

ainsi que le *Glossaire de la vallée d'Yères*, par Delboulle

s'accordent tous sur la définition à donner à ce mot :

hocsonner ou *hocquesonner* = hocher, agiter, ébranler, en parlant d'une porte que l'on cherche à ouvrir

Ici — patois picard à la limite sud de l'ancien Amiénois — on dit dans le même sens *hocquechiner*, fréquentatif du verbe *hocher*, secouer ; expression qui signifie ébranler fortement et à reprises précipitées pour essayer d'ouvrir une porte qui tient.

Les mots *hocquesonner* et *hocquechiner* doivent donc être considérés comme deux expressions semblables, l'une normande, l'autre picarde, signifiant secouer ou agiter violemment comme avec un *hoc* — vieux français conservé en picard, de l'anglo-saxon *hoc* — sorte de crochet en fer formé de deux fortes dents recourbées et fixé au bout d'un long manche avec lequel les cultivateurs déchargent le fumier des tombereaux.

Du primitif *hoc* sont encore formés les dérivés *ahoquer* = accrocher ; *déhoquer* = décrocher et *hoquet* — petit hoc — crochet en bois servant à attirer à soi les branches éloignées dont on veut cueillir les fruits.

GÉLIDUS.

***

J'ai entendu, il y a fort longtemps, en Basse-Normandie, sur la côte, du Mont Saint-Michel à Cherbourg, employer le terme *Hannesonner* avec la signification donnée par nos confrères au mot patois *Hocqusonner*, mais dans un sens obscène. On aspirait fortement l'H de *Hannesonner* comme si ce vocable devait s'écrire *Ahannesonner*. Cette remarque me dispense d'ailleurs de plus ample explication.

FLAUGONZO.

—

Ruée (LXXIII, 240, 363. — Il faut dire un *Ru* et non une *Ruée*. *Ru* est un vieux mot français qui se trouve dans Rabelais et veut dire *Bruit*, *Choc* : *Ni Ru Ni Mu*, ni bruit ni choc.

O. D.

—

Etymologie de Schlestadt (LXXII, 145, 313 ; LXXIII, 25, 125, 267). — M. Dorlan, qui fut en 1848 representant du Bas Rhin à l'Assemblée Constituante, a publié en 1843 les *Notices historiques sur l'Alsace et principalement sur la ville de Schlestadt*, 2 vol. in 8°. C'est dans cet ouvrage très consciencieux qu'on trouve les meilleures indications sur la petite ville alsacienne.

Des amis du merveilleux ont attribué la fondation de Schlestadt à un géant, Sletton, qui arracha des rochers dans la montagne, les lança jusqu'aux lieux qu'il voulait habiter. Beatus Rhenanus a déjà fait justice de cette légende.

L'opinion la plus répandue fait dériver Schlestadt de *Ladhoff*, nom que porte la plus ancienne place de la ville. Ladhoff signifie lieu de chargement ; de Ladhoff on a fait *Ladstatt*, ville de chargement. De Ladstatt on est arrivé à *Selatstat*, mot qu'on rencontre dans les anciennes chartes.

Comme la navigation était active sur l'Ill, le petit port Ladhoff s'est naturellement augmenté d'une ville. Les alentours du Ladhoff montrent l'antiquité de cette place. Une charte de 728 dit *Selatstat*. Dans un diplôme de Charlemagne se trouve *Sealistadt*.

En 880, Charles-le-Gros désigne la ville par *Selesizstadt*. Sous Othon, en 953, elle est appelée *Slezestatt*, sous Frédéric II en 1221 *Schletstatt*, sous Richard en 1252 *Sletstat*, sous Henri VII *Schlettstatt*, *Seles*-

tadt. Schlestzlatt. A partir de 1347, sous Charles IV, *Schlestadt* est invariable jusqu'en 1871. Les Boches n'ont pas trouvé le nom consacré par cinq siècles suffisamment teuton ; ils écrivent *Schlettstadt*.

PAUL MULLER.

***

Est-il temps encore d'apporter sa contribution à la controverse ouverte sur l'origine de Schlestadt par le spirituel chroniqueur des *Débats*, M. Paul Muller. Elle ne pas date d'hier cette discussion et au XVIII° siecle Schœpflin pouvait déjà dire en parlant d'elle : *Selestadium. cujus nomen mire torquent scriptores.*

Sans parler de la légende qui fait remonter la fondation de Schlestadt à Sletton, géant populaire, qu'on retrouve à l'origine de bien des villes, deux courants d'opinion se sont pendant longtemps manifestés sur ce point. Les uns faisaient dériver Schlestadt de Ladstatt. Gebwiler est le premier qui au XVI° siècle semble avoir proposé cette étymologie, reprise après lui par Kentzinger au XVIII°, Stœber, Schweighaeuser, et Dorlan au XIX°. Le vice de ce système, qui l'a fait abandonner depuis, réside dans son défaut de concordance avec l'orthographe primitive du nom.

D'après d'autres, Schlestadt dériverait d'Elcebus. C'est au savant de la Renaissance beatus Rhenanus que nous devons cette trouvaille, qu'ont adoptée sur la foi de son autorité, son contemporain Hertzog, plus tard Meriau et enfin au XVIII siècle le jésuite Roos. Malheureusement pour elle cette proposition pèche par la base, l'Elcebus de Ptolemée ne correspondant nullement avec l'emplacement de la ville actuelle, qui se trouve située à 24 kilomètres plus au sud. Il nous faut donc renoncer à l'illustration de cette origine.

Plus récemment se sont fait jour deux thèses nouvelles qui traduisent chacune fidèlement les deux systèmes adverses synthétisant l'éternelle controverse sur le caractère gaulois ou allemand de la rive gauche du Rhin. Toutes deux d'ailleurs prétendent s'appuyer sur la forme la plus ancienne connue de Schlestadt : *Scaldistat* 775, *Scladistat* (775) ; *Sclatistati villa* (778).

La première émise par Bagnol et Ristelhueber fait dériver le mot des deux termes celtiques *cli*, fort et *di*, petit. Cette proposition, pour séduisante qu'elle soit, me paraît un peu spécieuse.

La seconde — la plus récente — qui émane de l'abbé Geny, prétend voir dans Scladistat la réunion de deux mots de l'ancien dialecte alemanique : *slade*, au génitif *sladis* et *stat*, et non *stadt* : le lieu, la place du marais, image qui correspond assez exactement à la situation topographique de Schlestadt. Toutefois ces deux mots s'adaptent mal à la forme de 778, dont la juxtaposition constituerait une redondance inadmissible.

En résumé pourquoi au lieu de se mettre l'imagination à la torture, ne pas se borner plus simplement à traduire *Scladistati villa* par villa de Scladistatus. Cladistus ou Scladistatus serait alors un de ces nombreux fermiers gallo-romains dont les établissements couvraient la plaine et se muèrent par la suite en domaines mérovingiens.

On trouve en Alsace quantité de noms de communes, formés de cette manière, notamment ceux finissant par la terminaison si répandue en *willer*. A Schlestadt, par un phénomène de contraction, d'ailleurs fort répandu, *villa* a disparu et il n'est resté que le nom déformé de son possesseur primitif.

Des découvertes récentes sont venues du reste confirmer cette supposition. On a mis à jour il y a une vingtaine d'années à Schlestadt un trésor de 140 pièces d'argent romaines du III° siècle de notre ère, enfouies sous une épaisse couche de cendres. Il atteste l'existence à cette place d'un ancien établissement gallo-romain, ruiné au cours d'une des multiples invasions qui désolèrent cette marche de la Gaule.

Pour terminer c'est avec raison que M. Muller rappelle que la seule façon correcte de prononcer *Schlestadt* est de dire *Selestat*. C'est aussi la seule façon vraiment française de l'orthographier. C'est celle qui était adoptée par Belleforest dès 1575, celle enfin consacrée par l'usage dans toute la correspondance officielle du grand siècle, tandis que l'orthographe beaucoup plus récente de *Schlestad* qui n'est pas antérieure au début du XIX° siècle ne constitue qu'une locution bâtarde, en même temps qu'un fâcheux et tardif démarquage de l'allemand.

D.

On les aura (LXXIII, 330). — Ces temps derniers, la Presse s'est plu à rapprocher l'expression du général Pétain « on les aura » des termes mêmes employés par Jeanne d'Arc « nous les aurons ». C'est donc que l'acception n'est pas d'hier.

Au fait, doit-on s'en étonner alors que nous la retrouvons dans le verbe *habere* à la source latine de notre langue ?

Au cirque romain, lorsqu'un des adversaires était touché, le public criait : « Habet », ou « hoc habet », il en a, il en tient. D'où l'on en était venu naturellement au sens « Il est pris, je le tiens, Habeo ».

On trouverait plusieurs exemples à l'appui dans Plaute, Virgile, Térence et Florus.

E. FYOT.

***

La question a été posée déjà sous cette rubrique : *Nous les aurons* ! (LXXI) et il y a été répondu (même volume).

A ma précédente communication j'ajoute ceci, c'est qu'en latin *habere*, parmi ses nombreuses acceptions, avait celle de se rendre maître de *Môstis*, HABET *muros*, dit Virgile, l'ennemi est maître de la ville.

V. aussi un entrefilet paru dans le *Figaro* du 3 mai dernier.

GUSTAVE FUSTIER.

***

D'un écho du *Figaro*, du 3 mai dernier j'extrais ceci :

Dans une lettre... à ses fidèles, S. G. Mgr Touchet fait une remarque très curieuse en notant, qu'à 487 ans de distance, Jeanne d'Arc et le général Pétain se sont servis des mêmes termes.

Le général, écrit l'Evêque d'Orléans, dans un ordre du jour aux héros de Verdun, dit en parlant des Allemands : « On les aura » ; et Jeanne, parlant de nos ennemis d'alors, s'écria . « Nous les aurons » !

D'autre part, on peut lire dans le *Patriote Orléanais* du 2 mai 1916, le passage suivant d'un sermon prononcé à Chécy (Loiret) par Mgr Vié, professeur à Pontleroy — et tout récemment nommé Evêque de Monaco :

Les hommes d'armes fraternisent et prennent Beaugency. Jeanne eût voulu rallier les Bourguignons eux-mêmes et unir en un même faisceau toutes les forces vives de la France.

Ce rôle, d'ordre tout moral, ne lui suffisait pas.

Et, au jugement des hommes compétents, elle montra la science consommée d'un chef de guerre et la bravoure d'un héros.

Elle n'écoutait que le conseil de Dieu et entraînait ses hommes avec une fougue toute française. « Quand nos ennemis seraient pendus aux nues, dit elle à Patay, *nous les aurons* ».

Il semble donc que ce point d'histoire est établi.

C'est à Jeanne d'Arc que revient l'honneur d'avoir magnifié, la première, l'énergique expression populaire : « On les aura » !

HECTOR-HOGIER.

—

Avoir du cran (LXXII ; LXXIII, 79, 174, 320). – C'est un journaliste neutre, un rédacteur de la *Tribune de Genève* qui vient de donner du « cran » une définition... définitive. Il a dit :

« Le cran, c'est le panache, moins ce qu'il a de théâtral, c'est la bravoure avec un peu de blague, c'est l'héroïsme, mais bon enfant, c'est le courage, mais pas trop austère, c'est la confiance en soi, mais pas fanfaronne, c'est le mordant par l'initiative, c'est l'enthousiasme condensé en bons mots, c'est la volonté de vaincre exprimée en gouailleries, c'est l'offre de sa peau avec bonne humeur, c'est de bien vouloir mourir mais « sans s'en faire », c'est Gavroche et d'Assas, c'est Fanfan la Tulipe et Bayard, c'est une légende de Raffet sous un dessin de Neuville, c'est le faubourg de Paris avec la lumière de l'Arc de Triomphe. Le cran est offensif en Champagne, défensif à Verdun ; c'est alors le cran d'arrêt. On ne passe pas. Et les marmites, les trombes de fer et de feu ne peuvent rien contre cette volonté arrêtée, contre cette assurance entêtée ».

—

En avoir marre ou marc (LXXIII, 194, 363). — *Marc* n'est pas un mot d'argot. Il se trouve dans tous les dictionnaires Quand on a pressé du raisin ou des pommes, on en a *marc*, c'est-à dire un résidu. Métaphore : quand on a tiré de quelqu'un ou de quelque chose tout ce qu'ils pouvaient rendre, on en a *marc*, c'est-à dire assez.

Etymologie : *Marcus* (Ovide), flétri, passé, fané. Elle rend très bien compte des citations de la *Chanson de Roland* faites par M. J. C. dans le *Radical* du 17 mars 1916.

O. D.

Boche : étymologie (LXXI ; LXXII ; LXXIII, 130). — Quelle est exactement la gravité du qualificatif « Boche », adressé à un individu qui n'est pas « Français, de pure origine » ? Le juge de paix de Melun vient de trancher cette délicate question.

Il l'a fait simplement en ces termes :

... Attendu que, en présence des douloureuses circonstances que traverse, avec tant de vaillance, notre pays, il est impossible de trouver une injure plus dégradante que le qualificatif de « Boche », dont la signification est la négation même de toute idée de civilisation et d'humanité ; que l'on conçoit aisément qu'un Français de pure origine bondisse sous un tel outrage.

Dans la circonstance, la plaignante n'étant pas « de pure origine », s'est vu vertement débouter de sa plainte.

—

A quand remonte l'invention du bridge (LXXIII, 242, 324, 367). — Se reporter à la rubrique : *Le père du bridge*, (L, 450, 658, 773, 886 ; LIII, 45, 96 ; LIV, 712).

P. D.

—

Les tiroirs (LXXI, 138, 308, 357). — Dans le sud du département de l'Indre, aux limites de la Creuse, on dit une *tirette* pour un *tiroir* ; aux environs d'Issoudun on dit une *yette* ou une *ayette* (prononcez : a iète).

A. Ponroy.

—

Délire des naufragés (LXXIII, 240). — Il n'a rien de spécial à ceux-ci : c'est un symptôme commun à certaines congestions cérébrales, aux méningites, aux maladies infectieuses, etc., qu'elles se développent ou non à l'occasion d'un naufrage.

Voir dans le *Dictionnaire de médecine* de Littré et Robin l'article *Paraphrosyne*.

O. D.

—

Le sabre-baïonnette des Allemands (LXXIII, 238, 369, 423). — Cette arme a été effectivement en usage — et dans les diverses armées européennes — avant le Ier Empire ou même la fin du XVIIIe siècle. Elle doit remonter beaucoup plus haut, mais elle a été à l'usage exclusif des sapeurs et troupes du génie, ne se servant d'arme proprement dite qu'à titre exceptionnel. C'était en réalité un outil, qui a eu non seulement la forme du sabre droit et court encore en usage, mais auparavant celle d'un grand sabre recourbé à lame large et plate, dont j'ai vu des exemplaires dans divers musées, sans pouvoir préciser lesquels en ce moment.

J.

—

Nécrologie

M. Alfred Duquet

M. Alfred Duquet vient de succomber à Paris après une courte maladie.

Sa verte vieillesse était loin de faire présager ce cruel dénouement. Jusqu'à la dernière heure il avait gardé son énergie combative.

Historien de la guerre de 1870-1871, à laquelle il a consacré de nombreux ouvrages, l'Académie Française l'a récompensé par le prix Berger.

Très versé dans les choses de l'armée, il a mené, avec le patriotisme le plus désintéressé et la plus belle vigueur, des campagnes pour des idées qui lui étaient chères et notamment dans notre défense marine. L'amiral Fournier qui a pris la parole à ses obsèques a particulièrement insisté sur ce côté de son œuvre de bon Français.

Notre regretté collaborateur avait été vice-président de la *Plume et l'Epée*, vice-président de la *Société des Gens de Lettres*.

Nous adressons à sa veuve et à ses fils — dont deux sont sur le front — l'expression de nos douloureuses sympathies

—

M. Gustave Lantz

M. Gustave Lantz, décédé à Paris, s'était spécialisé dans les questions d'histoire et de biographie. La mort l'a surpris sans lui avoir permis de rien publier, en dehors de la collaboration très intéressante qu'il nous avait apportée. Il était entouré de documents qu'il avait passionnément rassemblés en vingt ans, et dont il usait avec la plus large et la plus intelligente libéralité envers ses confrères.

Le Directeur-gérant
GEORGES MONTORGEUIL

Imp. Clerc-Daniel, St-Amand-Mont-Rond

LXXIIIe Volume — Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois — 10 Juin 1916

N° 1441
—
31bis, r. Victor-Massé
PARIS (IXe)
—
Bureaux : de 3 à 6 heures

Cherchez et vous trouverez



Il se faut entr'aider

N° 1441
—
31bis, r. Victor-Massé
PARIS (IXe)
—
Bureaux : de 3 à 6 heures

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX
Fondé en 1864

QUESTIONS ET RÉPONSES LITTÉRAIRES, HISTORIQUES, SCIENTIFIQUES ET ARTISTIQUES
TROUVAILLES ET CURIOSITÉS

L'INTERMÉDIAIRE paraîtra durant l'année 1916 dans les mêmes conditions que pendant l'année de guerre 1915.

—

Nous prions nos correspondants de vouloir bien répéter leur nom au-dessous de leur pseudonyme, et de n'écrire que d'un côté de la feuille. Les articles anonymes ou signés de pseudonymes inconnus ne seront pas insérés.

Pour la précision des rubriques, une question ne peut viser qu'un seul nom ou un seul objet.

Indiquer les rubriques et leurs cotes.

Quand la question sollicite la connaissance d'une liste, la liste, sauf exception, n'est pas insérée, mais envoyée directement à l'auteur de la question.

L'Intermédiaire des chercheurs et curieux *s'interdit toute question ou réponse tendant à mettre en discussion le nom ou le titre d'une famille non éteinte.*

—

Questions

—

Ney et l'Empereur d'Autriche. — Après la mort de Ney, la princesse de la Moskowa témoigna le désir de résider à Florence.

L'Empereur d'Autriche lui répondit :

Désirant vous voir traitée comme l'un de nos plus chers sujets, vous êtes parfaitement libre de choisir telle résidence qu'il vous plaira dans nos propres domaines. Nous déplorons la fatalité des circonstances qui ont

fait périr si malheureusement votre illustre époux, et sachant qu'il a été victime de son dévouement à son prince qui nous est allié par les liens du sang et à S. M. la duchesse de Parme, notre fille chérie, nous croyons de notre devoir, de concourir à vous offrir toutes les consolations qui sont en notre pouvoir, en invitant notre très cher père S. A. I. le grand duc, de vous transmettre lui-même cette lettre écrite de notre propre main ; nous le prions de vous considérer comme possédant notre entière amitié. Sur ce, Madame, nous prions Dieu qu'il vous ait en sa sainte et digne garde.

FRANÇOIS.

Au Palais de Blankenbourg, le 20 février 1817.

Quelle suite fut donnée à cette négociation ?

V.

—

Angaries. — On lit dans la *Gazette de Lausanne*, reproduite par le *Gaulois* du 18 mars dernier, le passage suivant :

La réquisition des navires allemands dans les eaux portugaises n'est point, comme le prétend Berlin, un acte contraire aux traités. Cette réquisition s'est exercée en vertu d'un droit fort ancien que les juristes appellent droit d'angarie et en vertu duquel un Etat peut obliger des navires étrangers à faire un service dans son propre intérêt. L'Allemagne elle-même y recourut.

Quelles sont l'origine et l'étymologie de ces « Angaries » ?

A. d'E.

—

Murat. — La date de sa naissance. — Quand est né Joachim Murat.

D'après *Larousse*, en 1771. Même date dans Brockhaus, *Dictionnaire de la conversation* qui ajoute : le 20 mars. Idem Dezobry et Bachelet.

L'*Almanach de Gotha* de 1904, dit : 25 mars 1767.

L'Armorial du 1er Empire du vicomte Révérend donne 20 mars 1787.

M. Esquieu, dans un « Essai d'un *Armorial Quercynois* » donne les mêmes dates que le Gotha.

La Biographie Michaud : 25 mars 1771.

Les uns le font naître à la Bastide Fortunière (Lot) et aussi à la Bastide Fortanière

NISIAR.

—

L'abbé Auzou, ex-comédien. — En 1845, il y avait à Paris un culte catholique dissident dirigé par un abbé Chatel qui se disait évêque quoiqu'il eût été sacré par un simple épicier ; il y avait aussi une église dirigée par un abbé Auzou qui avait été comédien.

Pourrait-on dire à quel théâtre il avait appartenu, comment il était devenu d'Eglise et quelle a été sa fin ?

J...

—

Brillat-Savarin en Amérique. — Brillat-Savarin a passé 3 ans d'exil à New-York. A-t-il paru en Amérique des articles, notes, dans des revues sur ce séjour de l'illustre auteur de *la Physiologie du Goût*, qui a dû laisser des traces en Amérique ?

A. C.

—

Garnier de la Cour du Bois (Famille). — Je serais bien reconnaissant à ceux de nos confrères qui m'aideraient à trouver : 1° les armes de cette famille. — 2° Le lieu et la date du mariage de Messire Louis-Pierre Susanne, chevalier, sgr de Bréauté, La Chapelle, etc., ancien capitaine au régiment de la Reine, avec Damoiselle Catherine-Françoise-Charlotte Garnier de la Cour du Bois. Le chevalier mourut à la Chapelle-Bréauté, le 15 janvier 1764, et, sa veuve habitait à Eu, place et paroisse St-Jacques, en 1766. — 3° Le lieu et la date de la naissance de leur fils, Pierre-Jean-Laurent Susanne de Bréauté, conseiller au Parlement de Normandie, qui mourut à Paris le 2 novembre 1775.

J. F.

Pichot l'Amabilais. — A Dijon, en février 1916, est morte sans postérité Mme veuve Dard qui avait hérité de M. Henri baron Pichot l'Amabilais, une très belle collection d'objets d'art qu'elle a intégralement léguée à la ville de Dijon.

J'ai connu dans ma jeunesse M. le baron Pichot qui était le plus galant homme du monde ; mais je ne sais rien de lui, de sa famille, de l'habitat de celle-ci avant que Henri Pichot vînt se fixer à Dijon ; qu'étaient ces Pichot l'Amabilais et quelles armes avaient-ils ? La bibliothèque publique de Dijon étant fermée depuis la guerre pour cause de mobilisation presque intégrale du personnel, tous moyens de documentation et de recherches me sont impossible. J'ai bien eu cependant à ma disposition l'*Armorial de l'Empire* de Révérend, mais n'y ai rien trouvé et je n'ai pu consulter Rietstap.

H. C. M.

—

George Sand. — Pourquoi Mme Sand a-t-elle supprimé l'*s* de son prénom ? Il me semble que ses premiers romans étaient signés *Georges Sand*.

A. PONROY.

—

Charles de Sivry. — Musicien et causeur charmant. Mort fin 1899. Des dates.

PIERRE DUFAY.

—

Henry Somm. — Très japonisant auteur des premières ombres du *Chat Noir*, de l'*Escalier*, que s'amusait à chanter Delmet, d'élégantes pointes sèches et d'innombrables caricatures.

Sa biographie.

PIERRE DUFAY.

—

Armoiries à déterminer : au chapeau. — *De gueules au chapeau ou casque de sable tenu par un dextrochère et un senestrochère habillés de même, la main au naturel, et accompagné en pointe d'un croissant du second émail ; au chef cousu de gueules, chargé de 3 étoiles d'or.*

J. P. M.

—

Armoiries à déterminer : fasce brochante. — Sur un cachet du XVIIIe s.

De... au lion de... à la fasce brochante de gueules chargée de 5 croisettes de...

Couronne de comte.

J.-P. M.

Ex-libris à déterminer : croix dentelée. — *De gueules, à la croix dentelée d'argent.* Ecu ovale, ornements coquilles, couronne de marquis. XVIIIe.

Pas de mention, mais à la page, une empreinte ronde portant entrelacées les initiales E H ou E C, et autour : château de St-Andiol.

SOULGÉ RIORGES.

—

Ex-libris à déterminer : Tour d'argent... — Sur un cartouche, style Restauration, l'écu, sommé d'une couronne de marquis. *Ecartelé, aux 1 et 4, d'azur à la tour d'argent ; aux 2 et 3, d'argent au palmier terrassé de sinople, tenu par deux chevreaux (ou boucs) affrontés de (gueules ?) au chef d'azur, chargé de 3 étoiles d'or.*

NISIAR.

—

Croix (de St-Eloi). — Je possède une croix pectorale en cuivre, du type que Larousse dit de St-Eloi.

D'un côté, elle présente l'image du Christ crucifié, avec ces mots en creux : Sancte Francisce, ora pro me.

De l'autre, l'image de la Vierge nimbée. percée d'un glaive et tenant un lys, avec ces mots : Sine... original. Un mot que je remplace par des points, et qui doit être « labe », est mal venu.

Hauteur 10 c. largeur 5 c.

De quel ordre ou congrégation est-ce l'insigne ? Je prie les iconographes de l'*Intermédiaire* de vouloir bien me renseigner.

H. A.

—

La Médaille helvétique. — En 1833 mourait à Saint-Germain-en-Laye, un ancien Suisse de Notre-Dame qui paraît y avoir pris sa retraite après les événements de 1830. Il est dit dans son acte de décès qu'il était « chevalier de l'Ordre royal de la Légion d'Honneur et titulaire de la Médaille helvétique ». Quelle était cette dernière décoration ? A noter que le défunt paraît avoir été Suisse d'origine en même temps que de profession.

P. J.

—

Le thaler de réconciliation. — Le *Musée Universel* annonçait « qu'en souvenir du rétablissement des bons rapports entre l'Empereur d'Allemagne et le prince de Bismarck, la Monnaie de Berlin avait frappé 5000 thalers de « réconciliation ».

D'un côté le buste de l'Empereur : comme exergue : *Guillaume II, empereur allemand, roi de Prusse.* Sur le revers, le chancelier, avec ces mots : *Otto, prince de Bismarck, duc de Lauenbourg.*

La tranche portait : *Thaler du souvenir.*

Ces thalers ont-ils été réellement frappés ?

Dr C.

—

Sociétés littéraires antagonistes de l'Académie française. — Le *Portique républicain* eut pour fondateur, en 1799, Antoine de Piis, surnommé « le Régénérateur du Vaudeville ». Or, aucun membre de l'Institut ne pouvait, aux termes des statuts du *Portique*, faire partie de cette Société. Il est vrai que Piis avait présenté, par trois fois, et sans le moindre succès sa candidature à la deuxième classe de l'Institut, correspondant, sous la République et l'Empire, à l'Académie française supprimée en 1793.

Connaît-on, en dehors du *Portique* et de l'*Académie des Goncourt*, d'autres Sociétés littéraires, dont les membres s'interdisent d'avoir appartenu, dans le passé ou d'appartenir dans l'avenir, à l'Académie Française ?

PAUL EDMOND.

—

Un vers de Virgile (?) à situer. — Dans le « Premier Paris » de l'*Echo de Paris* portant la date du mercredi 3 mai, on lit sous la plume de M. Maurice Barrès :

Il est un vieux vers de Virgile qu'ont évoqué à travers les siècles bien des exilés, au moment qu'ils s'éloignaient de leur patrie, c'est celui qu'écrit le poète quand il nous montre Troie en flammes et tous les survivants du désastre se groupant autour d'Enée pour quitter avec lui les ruines de la ville.

..... et campos ubi Troja fuit.

Qui ne connaît ce vieux thème ?

Au second livre de l'*Eneide* le héros du poème quitte Troie accompagné seulement de son père Anchise et de son fils Iule, et ce fragment de vers, qui d'ailleurs ne peut que commencer et non finir un alexandrin, ne se trouve pas dans ce second livre. Est-il question ailleurs du départ des Troyens, et dans quel chant figurerait alors le vers ?

A. P. L.

Aphorisme de Napoléon Ier. — Quel est le « fameux aphorisme » de Napoléon Ier « sur la puissance absolue d'un chef militaire » ? Et le « consciencieux publiciste » qui l'a « énergiquement flétrie », comme produit d'un « monstrueux orgueil » ? (V. AUGUSTE COMTE, *Polit. Posit*, II, 454).

JOSÉ FELICIANO DE OLIVEIRA.

—

Thèse de A. Dupré. Thèse de Victor Arren. — Je recherche un exemplaire de la thèse française qu'A (ugustin) Dupré, alors principal du collège de Mayenne, soutint, devant la Faculté des Lettres de Rennes, le 21 août 1849, et dont voici le titre : *Etat des institutions des mœurs et de la littérature, à Rome. sous Trajan*, in-8° de 181 pages, imprimé, au Mans, par J. Lanier en 1869.

Je recherche pareillement un exemplaire de la thèse française de Victor Arren, ancien maire de Poitiers et ancien doyen de la Faculté des Lettres de cette ville : *Essai d'une rhétorique sacrée d'après Bossuet*, in-8 de 231 pages (Strasbourg. 1889).

Les lecteurs de l'*Intermédiaire*, entre les mains de qui tant de livres passent tous les jours, connaîtraient-ils par hasard un exemplaire de ces deux ouvrages et pourraient-ils me mettre sur une bonne piste ?

F. UZUREAU.

—

Balances pour se peser en public. — De quand date l'introduction des balances publiques pour peser les gens dans les rues ?

Dr L.

—

Drachen ; Dragons ; village de Draché. — On lit dans le *Gaulois* du 11 mai :

« *Drache*, *Drachen* et... Dragons.

Les *Drachen* qui, avec les « zeppelins », les « aviatiks » et les « fokkers », constituent l'affreuse tétralogie aérienne allemande, se traduisent exactement en français par le mot : *Dragons*. Dans le Nord et le Pas-de-Calais, les gamins ne désignent jamais autrement leurs cerfs-volants que sous le nom de « dragons ». Et, de fait, ces appareils ont la forme extérieure du monstre que Wagner a chanté et que les « Boches » ont rendu plus odieux encore en donnant son nom à leurs engins de mort.

Fait curieux. Il y a en Touraine, entre Sainte-Maure et Port-de-Piles, dans ces champs historiques où, tant de fois, se jouèrent les destinées de la patrie, un village qui s'appelle *Draché* et qui serait bien inconnu si l'on n'y rencontrait un menhir druidique, qui fait l'orgueil des archéologues, et dont la partie supérieure est dégrossie en forme exacte de dragon !... Et, évidemment, c'est ce « dragon » qui, au temps des Visigoths, a fourni au petit village son appellation de *Draché*. »

Qu'y a-t-il de vrai dans cette étymologie ?

Pourquoi les gamins de l'Artois appellent-ils *dragons* leurs cerfs-volants ? — Est-il exact que dragon se disait *dracchо* en vieil allemand ?

LA COUSSIÈRE.

—

Bousculer le pot de fleurs. — « L'union sacrée, écrit M. Maurice Donnay dans le *Figaro* (22 février 1916) est parfois la sauvegarde et l'impunité de ceux qui la respectent le moins. Il y a même des gens qui voudraient en étendre les bienfaits aux Boches ! Mais ceux-là, ils exagèrent et, comme on dit aux tranchées, *ils bousculent le pot de fleurs !* »

Je connais déjà l'expression : *Tu vas fort* ! usitée dans les tranchées pour dire : tu exagères vraiment ; elle se comprend aisément ; mais pourquoi : *bousculer le pot de fleurs* ?

Puisque l'*Intermédiaire* pénètre maintenant dans les boyaux, peut-être seraije assez heureux pour avoir l'explication de cette locution bizarre.

GUSTAVE FUSTIER

—

Fendre l'oreille. — A l'heure où notre généralissime punit ses auxiliaires fautifs ; qu'à l'exemple, bien atténué, des Louis XI, des Richelieu, du Comité de Salut public, il leur « fend l'oreille », et les relègue à « Sainte-Hélène en Limousin » pourrait-on savoir l'exacte signification de cette expression commune ? Serait-ce une souvenance du supplice qui souvent complétait l'exposition du patient au pilori ?

ELOJEAN.

[Voir *Intermédiaire* XXIX, 329, 596].

Réponses

—

Guillaume II est-il venu à Paris ? (LXXIII, 282, 437). — Vers 1899, M. B..., qui tenait le pavillon Henri IV à St-Germain me raconta que quelque temps avant il avait reçu à déjeuner cinq personnages dont l'ambassadeur d'Allemagne et l'ambassadeur du Danemark, M. de Moltke.

C'était ce dernier qui avait commandé le repas. Le principal personnage n'était autre que Guillaume reconnaissable à son bras gauche. Les convives avaient beaucoup de déférence pour cette personne qu'on ne nommait qu'altesse.

Pour éviter les indiscrétions, on avait prié M. B... de servir lui-même le repas.

J. B.

—

Le corps de saint Vincent de Paul (LXXIII, 283, 347, 387, 437). — Ce n'est pas la première fois que se pose, et se résout dans l'*Intermédiaire*, la question du corps de « Monsieur Vincent ». On trouvera dans les deux volumes de 1907, de copieuses réponses dont quelques-unes sont d'une précision parfaite.

Je me contenterai d'indiquer ici un document qui fournit à ce sujet les renseignements les plus complets et les plus authentiques. Il s'agit des procès-verbaux de la Commission nommée en 1830, par Mgr de Quelen, archevêque de Paris, pour vérifier l'état des reliques du saint, avant d'autoriser leur translation et leur exposition solennelle dans la chapelle des Prêtres de la Mission, 95, rue de Sèvres. Ces procès-verbaux se trouvent analysés à la suite du mandement de Mgr de Quelen, daté du 3 mai 1830 et intitulé : « Mandement qui ordonne que le *Te Deum* sera « chanté dans toutes les églises du diocèse « en action de grâces de la translation so- « lennelle du corps de saint Vincent de « Paul et qui publie les procès-verbaux « dressés à l'occasion de cette solennité. » Le tout forme un cahier de 44 pages in-4°, dont les 34 dernières contiennent les procès-verbaux proprement dits. On y trouvera le rapport des Docteurs Serres, Lisfranc, Caillard et Rateau, qui décrivent minutieusement chacun des ossements qui constituent le squelette ; dans son ensemble, cette pièce est la source la plus autorisée à laquelle il soit possible de se référer.

Pour répondre à celui de nos collègues qui demande où sont les reliques du saint, je le renvoie à la réponse donnée en juin 1907 et qui n'a pas cessé d'être exacte. Tout ce que je dirai aujourd'hui, c'est que le corps saint est à A. près de L., et qu'aux dernières nouvelles, les pillards boches n'avaient pas jugé avantageux de se l'approprier.

P. J.

—

L'épée de Frédéric II (LXXIII, 425). — Se reporter une fois de plus aux années antérieures de l'*Intermédiaire* et à la rubrique : *L'épée du grand Frédéric* (LV, 553, 619, 679, 832 ; LVI, 68).

P. D.

—

Paris vaut bien une messe (LXXIII, 387). — C'est Sully, n'est-ce pas, qui aurait dit au roi Henri IV, « *Sire, Sire, la couronne vaut bien une messe* » ? (Voir Berriat Saint-Prix, *Recherches sur une réponse attribuée à Sully*, Paris, 1825).

EDWARD BENSLY.

* * *

Ce mot au sujet duquel J. W. pose la question d'authenticité semble avoir son origine dans *les Caquets de l'Accouchée, Cinquième Journée* (Bibliothèque Elzévirienne pp. 172 173) où c'est Sully qui le prononça, non Henri IV. Voici le passage :

« La hare sent toujours le fagot, et comme disait un jour le duc de Rosny au feu roi Henri le Grand, que Dieu absolve, lorsqu'il lui demandait pourquoi il n'allait pas à la messe aussi bien que lui : *Sire, sire, la couronne vaut bien une messe*; aussi une épée de connétable donnée à un vieil routier de guerre mérite bien de déguiser pour un temps sa conscience et de feindre d'être grand catholique ».

L'étonnement de J. W. en ne trouvant pas ce mot célèbre dans une étude de M. Félix Rocquain sur les *Espagnols en France sous Henri IV* a été partagé par le soussigné, on ne trouvait ni ce mot ni une dizaine d'autres également « historiques » dans l'*Histoire de France* publiée par M. Ernest Lavisse et un groupe de spécialistes. Qu'est-ce à dire si ce n'est que la

plupart des mots historiques (*L'Etat c'est moi*, etc., etc) ne se trouvent pas dans les documents historiques de première main et que la plupart d'entre eux ne sont pas authentiques. Quel érudit autorisé nous donnera donc un jour l'histoire exacte de ces fameux mots historiques pour que nous sachions du moins qui les a lancés dans la circulation ?

O. G.

—

Les cheveux blancs de Marie-Antoinette (LXXII, 379 ; LXXIII ; 104, 152, 247, 325, 388). — Autre exemple : Edmond de Goncourt dont les cheveux blanchirent progressivement durant le service funèbre de son frère et qui, au sortir de l'église, avait, quand il reprit sa place, en tête du convoi, la belle chevelure blanche que nous lui avons tous connue. (Cf. Maurice Dreyfous : *Ce qu'il me reste à dire* : Paris, Ollendorff, s. d. ; in-12).

François Coppée s'est même, peut-être, souvenu de ce phénomène, quand il écrivit, après la guerre, le poème — il s'agissait d'une jeune fille ayant veillé l'agonie de son fiancé blessé — dont je ne puis citer le dernier vers que de mémoire, sans garantir l'exactitude de la citation, n'ayant pas sous la main, les œuvres du poète :

Irène, le matin, avait les cheveux blancs.

PIERRE DUFAY.

—

Un fils naturel de Napoléon : l'Abbé... (LXXIII, 427). — Pour les enfants naturels de Napoléon, se reporter aux rubriques suivantes : *Les enfants de Napoléon Ier* (XXXVIII, 771 ; XLII, 451 ; XLIV, 690 : LIV, 946 ; LV, 121, 173, 346, 510, 678, 793 ; LVI, 676; LIX, 331). — *Les enfants naturels de Napoléon Ier* (LXIV, 235, 347, 583 ; LXV, 109, 217).

Je n'ai malheureusement pas le temps de rechercher si dans ces réponses il a été question de l'abbé *** qui fait l'objet de la dernière demande ?

P.D.

—

L'incendie de la flotte romaine et le miroir d'Archimède (LXXIII, 139, 276). — Sur cette question on peut noter que Buffon s'était occupé activement des miroirs conjugués, avec un certain succès.

Quant à l'appareil Mouchot, chauffant par le soleil, on ne saurait omettre de rappeler que la 2e mission Flatters possédait un de ces appareils, qui rendait de très grands services dans un pays sans combustible. Le réflecteur parabolique avait une surface 10 fois plus grande que la surface de la marmite. Celle-ci contenait 10 litres. Dans l'après-midi, en 10 minutes l'eau était en *ébullition*. Pour le rôti un cylindre de verre était substitué à la marmite. Le tout pesait 50 kilos.

F. X. T.

—

Le royaume de la Basoche (LXXIII, 379). — La Basoche remonte au début du XIVe siècle. Il se forma alors à Paris, entre les clercs du Châtelet et les gens de palais, une corporation de plaisir, qui prit le nom de *basoche*, traduction burlesque de *basilica*, palais royal. Des basoches furent également fondées en province. Celle d'Angers existait encore à la fin de l'ancien régime. Le 3 février 1789, les membres de la Basoche d'Angers, au nombre de 24, prirent fait et cause pour les étudiants de l'Ecole de Droit de Rennes et rédigèrent un *arrêté* en ce sens (Bibliothèque d'Angers, H. 2031 et 2034).

F. UZUREAU.

*
* *

Si j'étais à Paris au centre de mes documents militaires, j'aurais plus de détails à donner sur la compagnie de la Basoche qui eut son heure de célébrité en 1789.

Quoi qu'il en soit, voici ce qu'en dit le baron Poisson dans son remarquable ouvrage l'*Armée et la Garde nationale 1789 1794*, tome 1er, Paris, Durand 1858, in-8°, page 82 :

L'organisation générale de la Garde nationale parisienne d'après le plan de La Fayette ne put d'ailleurs être mise immédiatement à exécution dans son intégrité (août 1789) quelques compagnies de volontaires obtinrent de rester momentanément telles qu'elles s'étaient constituées à l'origine; la plus remarquable fut la compagnie de la Basoche à laquelle son homogénéité et d'importants services rendus pour l'approvisionnement de Paris avaient assuré une considération méritée.

Dans l'*Almanach de la Garde nationale de Paris*, in-8° par Bretelle et Alletz soldats citoyens pour 1790, donnant les noms et adresses de près de 40.000 gardes nationaux figure, je crois, la Compagnie de la Basoche avec les noms des membres de la Compagnie.

Je crois qu'elle fut supprimée après la Fédération de 1790, suivie quelques jours après d'un décret qui unifiait toutes les gardes nationales de France pour la tenue et l'organisation.

COTTREAU.

***

Au mois d'octobre 1789, les volontaires de la Basoche étaient de beaucoup le corps le plus révolutionnaire de la Garde nationale. Ce furent eux qui, avec un petit groupe de volontaires de Bastille, organisèrent la marche des pseudo-ménagères contre Versailles, et furent les seuls à fournir de l'artillerie aux manifestantes. De là les éloges de M. de Gouvion, dont le rôle fut plus qu'étrange le 5 et le 6 octobre.

Après la guerre, un ouvrage, resté « en panne » chez l'imprimeur depuis le jour de la mobilisation, fournira de plus amples détails à M. Cam.

T. V. M.

***

Dulaure, dans ses *Esquisses historiques*, (I. 107), dit que les Clercs du Palais et du Châtelet s'offrirent à former un bataillon de volontaires en 1789 et Lalanne, dans son *Dictionnaire de la France*, ajoute que ce bataillon fut fondu dans la Garde Nationale par la loi du 18 juin 1790. Voir aussi sur ce Royaume les *Sociétés Badines de Dinaux*.

P. CORDIER.

—

Où était, à Paris, la chapelle de saint Fronton ? (LXXIII, 4, 131). — Cette question m'intéresse, en qualité de Périgourdin, d'autant plus que s'il s'agit du culte de l'apôtre du Périgord, ce serait une révélation que de le voir établi au nord de l'Aquitaine. Une intéressante lettre du religieux érudit, qui fit poser cette question, ne nous apprend rien de particulier à ce sujet. L'étendant alors, je me permets de venir demander à nos collaborateurs versés dans ces matières, les Bénédictins spécialement, de me dire s'il est bien exact — comme on me l'assure — qu'il y ait eu dans le nord de la France des saints prénommés Front, Fronton, Frontin. Auquel cas la chapelle parisienne recherchée pourrait avoir été consacrée à l'un d'eux.

Front (en latin : *Fronto*) est un nom latin. Je me souviens de l'avoir rencontré sur une inscription romaine au musée de Léon, en Espagne.

Comte DE SAINT-SAUD.

—

Eglise Sainte-Geneviève-des-Grandes-Carrières (LXXIII, 142, 352). — Je ne vois pas quelle relation il peut y avoir entre l'église Sainte-Geneviève-des-Grandes-Carrières, à Clignancourt et l'antique paroisse de Sainte-Geneviève, dans la Cité. Celle-ci, érigée en 1202, avait été supprimée en 1746 et réunie à celle de Sainte-Madeleine-en-la-Cité. L'édifice qui datait de la fin du XVe siècle fut démoli, en même temps que Saint-Christophe pour l'agrandissement des Enfants-Trouvés et le bâtiment élevé alors sous le nom de Pavillon Monthyon, a été rasé quand la Place du Parvis a été prolongée jusqu'à l'alignement du Petit-Pont.

Si l'autorité diocésaine a placé sous le vocable de la Sainte parisienne la chapelle de la rue Championnet, quand celle-ci devint une paroisse indépendante de Clignancourt, c'est très probablement qu'elle a voulu conserver un sanctuaire à sainte Geneviève, qui n'en avait plus depuis que l'église patronale était redevenue le Panthéon.

P. J.

—

Le quartier du Petit Picpus. — La rue du Cherche Midi. — La rue de Sèvres (LXXIII ; 236,349,459). — La rue du Cherche Midi comprenait jadis trois rues : la rue du Cherche Midi, la rue des Vieilles Tuileries et la rue du Petit Vaugirard. En 1832 seulement elles furent fondues ensemble pour n'en plus former qu'une.

Les anciens plans, Gomboust (1652), Jouvin de Rochefort (1675) et Jaillot (1710), portent tous rue du Chasse Midy. Le nom de Cherche Midi n'apparaît qu'en 1737 avec le plan de l'abbé Delagrive, que

devait suivre, de 1734 à 1739 celui de Turgot.

Chasse Midy ou Cherche Midi : on a prêté aux deux noms des origines qui, si elles sont ingénieuses, ont le grave défaut d'être parfaitement hypothétiques et de ne rien prouver du tout.

L'une s'applique aussi bien à l'un qu'à l'autre : la rue aurait été si sombre, si encaissée par les maisons qui la bordaient, qu'en plein midi l'ombre le chassait ou qu'on le cherchait en vain.

Suivant d'autres, parmi lesquels les frères Lazare, la rue aurait dû son nom « à un cadran près duquel on avait peint des gens cherchant midi à quatorze heures ».

Le fameux étang dont a parlé, dans *Ailleurs*, le bon poète Maurice Donnay, étang auquel notre cadran de vingt-quatre heures a enlevé le meilleur de sa signification.

Ces obscurs coupeurs de cheveux en quatre, précurseurs inconnus — chacun a ici-bas son Hégésippe — de nos psychologues les plus notoires, auraient été les parrains inconscients de la rue du Cherche Midi.

C'est une explication : si satisfaisante qu'elle puisse paraître, elle est cependant incomplète, laissant dans l'ombre, comme il convient, le nom de Chasse Midy que la rue avait d'abord porté.

Les noms, il est vrai, se déforment fréquemment par l'usage et les plans, comme les guides, se copient, pour l'ordinaire, assez volontiers. Un nom mal orthographié, ou estropié, a grandes chances de rester tel et si quelqu'un s'avise de le corriger, la correction est longue à s'imposer, si elle arrive à le faire, ce qui est arrivé pour la rue de Sèvres.

Ancienne rue de la Maladrerie, puis de l'Hopital des Petites Maisons, la rue de Sèvres dut enfin « sa dénomination actuelle au village de Sèvres auquel elle conduit ».

Cela n'avait point empêché les plans, de Gomboust à l'abbé Delagrive, de la baptiser rue de *Seve*, mauvaise sève que le plan de Turgot, le premier, avait transformée en Sèvres.

Mais, la pâte était trop tendre, sans doute : soixante-dix ans plus tard, sur le plan de Maire (1808), la correction turgotine avait disparu et la rue de Sèvres était redevenue rue de Seve (1).

PIERRE DUFAY.

* * *

En tous cas, Denis Thierry, s'il est bien, comme le déclare le bibliophile comtois, l'éditeur des œuvres de Boileau, il n'a jamais édité de plans de Paris, et son nom ne figure pas dans la table des éditeurs de plans que donne Bonnardot à la fin de ses *Etudes archéologiques sur les anciens plans de Paris*.

On trouvera du reste dans l'édition définitive quelques notes relatives à cette question assez obscure du quartier du Petit-Picpus (Le manuscrit des *Misérables*, tome II, page 572) Victor Hugo, on le verra dans ces notes, avait choisi primitivement un autre quartier pour placer le couvent où Jean Valjean et Cosette avaient dû se réfugier, et devait par cela même, changer l'itinéraire suivi par son héros pour arriver à ce couvent qu'il avait placé primitivement sur la rive gauche, dans le quartier de la rue des Postes. A la page suivante se trouve le texte primitif du poète où cette fois le topographe peut le suivre sans difficulté.

GOMBOUST.

—

Papier-monnaie et monnaies de nécessité pendant la guerre de 1914 (LXXI ; LXXII ; LXXIII, 58, 158, 202, 349). — Je reconnais volontiers en lisant la réponse de P. H. (LXXIII, 349) que j'ai été trop affirmatif en écrivant que les caisses de l'Etat ne recevaient « nulle part », les billets locaux. — Je ne puis évidemment parler que des refus que j'ai éprouvés. Entre autres faits je puis citer les suivants : En septembre 1914, la Poste de la Bernerie (Loire-Inférieure) n'acceptait pas les billets de la Chambre de Commerce de Nantes qui étaient reçus partout dans la commune ; il en était de même à Pornic pour les mêmes billets en septembre 1915 ; c'est là qu'il m'a été

(1) Cf : FÉLIX et LOUIS LAZARE : *Dictionnaire administratif et historique des Rues de Paris* — Paris, 1844, in-8. FRÉDÉRIC LOCK : *Dictionnaire topographique et historique de l'Ancien Paris* — Paris, Hachette et Cie, s.d ; in-12.

répondu que « les Caisses de l'Etat n'étaient pas autorisées à accepter cette monnaie : »

« A l'heure actuelle », la Poste de Louviers n'accepte pas les billets émis par la Municipalité de cette ville. — Dans le courant de 1915 un marchand de tabac, je ne sais plus où, m'a refusé les billets locaux, sous prétexte que l'Administration des Tabacs les lui refusait lorsqu'il avait des versements à lui faire.

Il se peut aussi que depuis l'énorme extension qu'a prise l'émission des billets les Administrations de l'Etat se montrent plus tolérantes qu'au début.

Quant à la Banque de France, dans la plupart des cas, elle est dépositaire de la somme qui représente la valeur de l'émission. Elle est même chargée du remboursement. En pareil cas il est donc évident qu'elle ne peut refuser des billets dont elle est garante. Mais jusqu'à preuve du contraire, je suis persuadé qu'elle n'accepterait pas les billets d'une Ville qui n'aurait pas déposé dans sa caisse la contre-valeur.

Quoi qu'il en soit, P. H. me permettra de lui faire remarquer que son observation, parfaitement juste en elle-même, ne répond pas à la question posée ; celle du cours forcé. — Dès l'instant où certaines caisses refusent et sont en droit de refuser, il ne peut être question de cours forcé.

H. Ds.

—

Fenians (LXXIII, 377). — Sous la signature de P. Montserret, le *Nouvelliste de Bordeaux*, du 31 mai, donne l'intéressant article suivant :

A. S. S.

Nous avons lu dans quelques journaux des définitions un peu hasardeuses ; les uns font dériver ces mots d'un groupe de guerriers du nom de « Fiann » ; d'autres du nom d'un héros celte « Fina » Tout cela nous paraît légendaire. La véritable étymologie de ces mots, il faut la chercher, comme dans tous les cas analogues, par la géographie.

Les Phéniciens furent les Anglais de leur temps : habiles à la navigation, aux affaires, à la colonisation.

Dans des voyages répétés, ils visitèrent la Baltique, les îles Britanniques. Ils abordèrent dans l'Hibernie (Irlande) et durent y fonder des colonies, attirés qu'ils étaient par la douceur remarquable du climat de cette île. Des Phéniciens s'y fixèrent, firent souche Quand vinrent les grandes migrations des Celtes et des Teutons, ils furent submergés dans cette population nouvelle et ils furent absorbés après par les Romains. Au sixième siècle les Anglais, peuple germain, envahirent à leur tour les Iles Britanniques, les subjuguèrent et imposèrent leurs lois aux Irlandais, les dépossédant de leurs terres. Il paraît donc tout naturel que, se souvenant de leur origine, les Irlandais aient formé un parti de protestation et se soient désignés eux-mêmes par une appellation historique. Sous ce nom, ils luttèrent en diffe entes époques, en 1800, 1865, 1868, et maintenant encore en 1916. Ils se dénomment « Fenians » et malgré la corruption des langues et leurs mélanges à travers les siècles, les mots « Siin, Feiners et Fenians » sont des mots dérivés de la dénomination des premiers conquérants, les Phéniciens.

Le mot « Siin » est l'équivalent de « Syn » des Grecs : avec, et par extension : association ; « Feiners, Fenians » dérivés de Phéniciens transformé en « Féniciens, Fenicians » ou par syncope « Fenians : siinn Feiners » association des Fenians.

Il en est de même du mot « Irlande » : primitivement « Hibernie, Ivernia, Ierne » puis, ajoutant le mot anglo-saxon : « Land, terre : Ierland » et par syncope « Irlande ».

***

Il est inexact de dire que les anciens Fenians sont devenus les Sinn Feiners. Il y a quelques Fenians dans la Société Sinn Fein, mais celle-ci avait, lorsqu'elle fut créée par M. Griffith, un caractère très pacifique, très éloigné de tout recours à la violence pour réaliser son idéal. Il suffit de lire la constitution de cette société Sinn Fein dans l'*Irish year Book*, 1909, pour voir que les Sinn Feiner se différenciaient profondément des Fenians, révolutionnaires à la mode des Carbonari. — C'est à tort qu'on a traduit Sinn Fein par « pensez à nous ». Cela veut dire « Nous mêmes » (ourselves). M. Griffith en imaginant ce nom voulait indiquer que ces Irlandais doivent politiquement, moralement être « eux-mêmes » et rien qu'eux-mêmes. Ils doivent être leurs propres maîtres. Aussi la constitution des Sinn Feiners indiquait qu'il faut se perfectionner sans cesse pour être son maître réel, avoir la possession de soi-même. Les Sinn Feiness étaient, sont surtout des intellectuels ; professeurs, hom-

mes de science, de lettres, poètes ; beaucoup sont catholiques.

Dans la pseudo-rebellion de l'Irlande, il y avait autant de Larkinites que de Sinn Feines. Les Larkinites sont des ouvriers, une manière de syndicalistes, la plupart catholiques aussi. D'ailleurs les prêtres, les jeunes surtout, avaient quelque prédilection pour les doctrines des soi-disant rebelles, qui, d'après des témoignages à la commission d'enquête, ont été poussés à la rebellion, par les procédés de Dublin Castle et par l'impunité laissée aux rebelles de l'Ulster, connus sous le nom de Carsonites.

AUGUSTIN HAMON.

—

Chevrons et brisques (LXXIII, 330, 441). — *Le Dictionnaire de l'Armée*, de Bardin, dit que l'on trouve pour la première fois trace des chevrons, comme marque d'ancienneté dans l'Edit de 1771 — 4 août. Alors. 1, 2, 3 chevrons représentent 8, 16, 24 ans accomplis. Leur nuance était de la couleur distinctive du régiment. En 1791, 6 août, tous les témoignages extérieurs de services rendus sont abolis. Bonaparte, par décision du 3 thermidor an X, les fit revivre pour les soldats et caporaux, puis le 2 fructidor an XI pour les sous-officiers. Ils représentaient, 10, 15, 20 ans de services. Ils étaient en laine écarlate et se portaient en haut du bras gauche.

Ils disparurent dans la tourmente de 1815. Mais en 1818 — 3 octobre, une ordonnance rétablit le port de 1 chevron pour 10 ans, il était écarlate. Une décision de 1822 — 12-29 août le rendit aux sous-officiers, mais en or. Une ordonnance de 1821 — 9 juin, institua les demi chevrons, chevrons, double chevrons, triple chevrons.

L'ordonnance de 1832 — 28 août établit que le chevron était le témoignage du rengagement avec haute paye.

Je passe la plume à d'autres pour les époques plus récentes.

FXT.

—

Jeanne d'Artois (LXXIII, 379). — Jeanne d'Artois, dame de S. Valery, m. 1420, était fille de Jean d'Artois, Cte d'Eu (1321-1387) et d'Isabelle de Melun, fille de Jean, comte de Tancarville, grand chambellan de France. Elle descendait au 5e degré de Robert, comte d'Artois, frère de Saint Louis.

A. E.

—

Famille de Blosset (LXXIII, 379). — S. L. trouvera quelques renseignements sur J. de Blosset dans l'*Histoire de l'Abbaye de Gif*, par l'abbé Alliot, Paris, Alph. Picard, rue Bonaparte, 1892, page 131 et suivantes.

En outre l'*Armorial de d'Hozier* aux manuscrits de la Bibliothèque nationale *Armorial de Normandie* contient un embryon de généalogie de cette famille de Blosset.

J. M. A.

—

Desportes (Félix) : quand est-il mort ? (LXVI : 773 ; LXVII : 62). — Félix Desportes, premier maire de Montmartre, est mort, comme il a été dit, le 26 août 1849, et a été inhumé dans le *Cimetière du Calvaire*, (ancien cimetière paroissial de Montmartre).

M. Henri Compan en a d'ailleurs reproduit la tombe ainsi que l'inscription qui s'y lit, dans son *Epitaphier*, (Bulletin du *Vieux Montmartre*, juillet-octobre 1895, p. 121).

(Tombe Nº 43)
Ici reposent
Benjamin
DESPORTES
novembre 1840
Et Félix
DESPORTES
1er Maire
de Montmartre
Elu par le peuple
en 1790

P. D.

—

Adrien Dézamy (LXXIII, 239. — M Boisson, receveur des postes en retraite, veut bien, sur l'invitation de notre ami, M. Denécheau, ancien député de l'Aisne, nous communiquer ces quelques détails sur le poète Adrien Dézamy.

Il est né à Luçon (Vendée), en 1845 ou 1846. Ses parents étaient cafetiers. Il avait fait de bonnes études au Lycée Impérial de Napoléon-Vendée, maintenant La Roche-sur-Yon. Il en est sorti bachelier.

« Après le collège, dit M. Boisson,

nous nous sommes perdus de vue, et quand je l'ai retrouvé à Paris, il était au Chat Noir avec Salis. Il écrivait sur les principaux tableaux des salons, des sonnets spirituels. La maison Goupil les éditait avec un grand luxe ».

Il fut régisseur des Bouffes-Parisiens

C'était un excellent camarade, un boute en train, ami de la bonne chère ; mais un peu imprévoyant.

Il a fini, comme tout poète le doit, s'il est dans la tradition, à l'hôpital.

M.

—

La mission de Ch. Didier (LXXIII, 334). — Didier (Jean-Charles-Henry) littérateur suisse d'origine française né à Genève en 1805 d'une famille dauphinoise expulsée en 1768, mort à Paris par suicide le 8 mars 1864, il suivit à Genève les cours de Candolle et de Rossi, vint à Paris et collabora à plusieurs journaux d'opinion libérale.

En 1848, fut chargé d'une mission politique en Pologne. En 1849 sa relation d'une visite *à M. le duc de Bordeaux* (1849, in-18) causa une vive sensation Au cours d'un voyage en Orient, il fut atteint d'une cécité dont les souffrances, l'amenèrent à se donner la mort.

Poésies, nouvelles, relations de voyages, études politiques et sociales, Ch. Didier travailla longtemps à la rédaction de Mémoires qui jusqu'à présent (1862) n'ont pas vu le jour.

P. c. c. D. Roy.

*
* *

Charles Didier, cité par Victor Hugo dans *Choses vues*, était un littérateur suisse, qui eut une carrière assez originale et mouvementée. Il était né à Genève, en 1805, d'une famille protestante du Dauphiné, réfugiée en Suisse, et était le fils du secrétaire de l'ancienne république genevoise qui avait sauvé la vie à Carnot.

Après avoir fait quelques études de droit avec Rossi et de botanique avec de Candolle, Charles Didier se mit à voyager à pied, étudiant les peuples et les pays et tirant de ses pérégrinations à travers l'Europe et l'Afrique, des livres, des poésies, des romans. Il publia ainsi : *La Harpe helvétique*, en 1825 ; les *Mélodies helvétiques ; La Rome souterraine*, en 1833, un tableau très animé de l'état politique de l'Italie révolutionnaire ; *Une année en Espagne*, en 1837 ; *La Campagne de Rome*, en 1842 ; *Promenades au Maroc*, en 1844, des romans, *Palmerino*, qui parut, en 1852, dans *Le Constitutionnel ; Helvetia*, en 1854 ; *Un séjour chez le schérif de la Mecque*, en 1856.

Entre ses voyages, Charles Didier revenait à Paris, où il s'était lié avec les chefs du parti républicain, collaborant à de nombreux journaux, au *Courrier français*, au *Mouvement*, au *Bon Sens*, au *Monde*, fondant même une feuille, *Le Crédit*.

En 1848, le gouvernement provisoire confia à Charles Didier une mission en Pologne, et c'est à cette mission que Victor Hugo fait allusion. Cette mission fut, en effet, pour Charles Didier, l'occasion d'étudier à nouveau l'Allemagne et les pays voisins. A titre privé, il fit alors une visite toute personnelle au comte de Chambord ou duc de Bordeaux (Henri V), petit-fils de Charles X, retiré à Frohsdorf, en Autriche. Charles Didier fut alors attaqué vivement et, l'année suivante, publia, en réponse à ces accusations, une brochure : *Une visite chez le duc de Bordeaux* in-8, 1849, publiée chez Lévy frères, (1 franc), qui causa une très vive sensation et eut quinze éditions en quinze jours Après son voyage à la Mecque, qu'il publia sous le titre de *Cinquante jours au désert*, en 1857, Charles Didier devint aveugle et quelques années après, en 1864, de désespoir, se suicida.

G. D.

—

Jean Floux (LXXIII, 239). — Jean Floux, et non Jean *Proux*, est né à Bourges le 27 janvier 1855 et mort à Paris le 7 juin 1892. A collaboré au *Matin* et à la *Patrie*.

Son œuvre poétique renferme de très beaux vers et des vers négligés.

A. Ponroy.

—

Justin Langlois (LXXIII, 94, 255, 304, 354). — Pourquoi ne pas ressusciter un peu la personnalité de ce brave Alexandre Flan (*alias* Justin Langlois), qui faisait partie de la nombreuse famille des écrivains qui valaient mieux que ce qu'ils ont donné, et qui jouit pendant quinze ans, à l'ancien boulevard du Temple, d'une sorte de popularité ? L'occasion est

bonne de le rappeler un peu, à la suite de l'excellente bibliographie donnée par M. Pierre Dufay des différents journaux fondés jadis ou dirigés par F. Polo : *Hanneton*, *Lune*, *Eclipse*, jusqu'à la *Lune rousse* d'André Gill. Il en est un qui manque à la série et dont l'existence a été plus paisible et moins agitée que celle de ses prédécesseurs, parce qu'il se garait de la politique et n'excitait pas les nerfs de la censure impériale — très ombrageuse, comme chacun sait.

Ce journal, semblable aux précédents par le format et l'agencement, avait pour titre *la Chanson illustrée*, pour directeur F. Polo et pour rédacteur en chef Alexandre Flan. Je ne sais quelle fut au juste sa durée. La série que je possède, brochée sous une couverture rose, porte cette indication : *Première année, 1869, n°s 1 à 40*. Le premier numéro n'est point daté, mais est évidemment du 28 mars, puisque le deuxième porte la date du 4 avril ; les suivants sont régulièrement datés jusqu'au n° 8 (16 mai), après quoi toute date disparaît, chaque numéro portant seulement celui de sa publication.

Les dessins de première page portent tour à tour les signatures de Grévin, Draner, le pauvre Hadol, mort si jeune, Chatinière et Donjean ; il y en a même un de Célestin Nanteuil. Quant aux collaborateurs dame, à part Eugène Nyon, Ernest d'Hervilly et Mme Hermance Lesguillon, ils formaient un corps d'illustres inconnus restés complètement obscurs : Alexis Carolan, Hippolyte Poullain, Gabriel Mary, Adrien Leullier, Jean Platel, Armand Liorat, Louis Tranche, Alexandre Guérin, Charles Henri, Félix Savard et le vaudevilliste Amédée de Jallais. Il va sans dire que Flan prodiguait sa prose et ses vers, tantôt sous le nom qu'il tenait de ses pères, tantôt sous son pseudonyme de Justin Langlois. Le journal était d'ailleurs amusant et varié.

Marie-Alexandre Flan était né à Paris le 30 mai 1827. Pourvu d'une bonne éducation, il commençait l'étude du droit lorsqu'il fut pris du démon du théâtre. Il commença par écrire un drame en cinq actes intitulé *les Vaudois*, qu'il n'hésita pas à présenter à la Comédie Française, qui n'hésita pas davantage à le refuser. Il publia alors un volume de vers, *les Rythmes impossibles*, puis, n'ayant pu réussir à escalader la Maison de Molière, il se rejeta sur les Délassements Comiques du boulevard du Temple, où il fut mieux accueilli et dont il devint en peu de temps le fournisseur attitré. Il avait d'ailleurs de l'entrain, de la gaîté, de la bonne humeur et surtout le sens du théâtre. On peut dire de Flan qu'il fut l'un des derniers tenants du vaudeville, j'entends du vaudeville à couplets, ces couplets qu'il savait tourner avec grâce, et parfois d'une façon charmante.

C'était un drôle de milieu que ce petit théâtre des *Délass' Com'*, ainsi que l'appelaient les titis du boulevard. Il avait alors pour directeur un être bizarre nommé Léon Sari, intelligent, très habile, très roublard, qui avait réussi à lui donner la vogue et à y attirer une clientèle de « gommeux » et de « petits crevés », comme on les désignait à cette époque, en leur présentant sur la scène ce qu'on appelait aussi « un bataillon de jolies femmes », c'est-à dire une forte collection de grues aussi décolletées et courtvêtues que le permettait la police, et qu'encadrait un certain nombre de comédiens qui, sans être des aigles, connaissaient du moins leur métier. Et puis, il y avait Marguerite la Huguenote, autrement dite la fameuse Rigolboche, prétendue danseuse qui fit sa renommée aux Délass'Com' en dansant sur la scène un cancan fantastique, et dont Ernest Blum assura la célébrité en publiant ses Mémoires, *les Mémoires de Rigolboche* (un franc, chez tous les libraires).

C'est là, aux environs de 1852, qu'Alexandre Flan commença sa courte carrière, c'est là qu'en l'espace de quelques années il fit représenter une soixantaine de pièces, presque toujours en collaboration, surtout avec Ernest Blum, presque son inséparable, particulièrement pour les grandes revues qui atteignaient parfois leur 300e représentation. Cela s'appelait *Suivez le monde*, l'*Almanach comique*, *les Délassements en vacances*, *A vos souhaits ! En zig-zag*, *les Noces du diable*... Quelquefois cependant Flan avait d'autres associés : Amédée de Jallais, William Busnach, Jules Prével, etc. Mais la raison sociale Alexandre Flan Ernest Blum était toujours favorite. Entre temps,

Flan était devenu non seulement membre, mais président du Caveau, ce qui était tout de même un peu plus littéraire que les revues des Délass' Com.

Puis, Flan disparut tout à coup de la circulation. Après la guerre de 1870-71 on n'entendit plus parler de lui d'aucune façon. Mourut-il à cette époque ? cela me paraît probable. En tout cas, sa mort semble avoir passé bien inaperçue.

ARTHUR POUGIN.

—

Origine française des Mac-Mahon LXXIII, 340, 447). — L'explication est curieuse, mais notre confrère oublie que la particule Mac tout comme « Fitz » est écossaise.

Les familles irlandaises qui la portent en font remonter la provenance à l'émigration d'Ecosse en Irlande qui suivit la guerre des Pits et des Scots. Les Mac-Mahon s'y installèrent croit on, à cette époque.

HUMANUS.

—

Mérimée et Panizzi (LXXIII, 285, 403) — « Mais alors, s'il n'était pas chrétien, comment a-t-il cru devoir, par une inconséquence surprenante, ordonner la présence à ses obsèques d'un ministre de la confession d'Augsbourg », demande le Bibliophile Comtois.

Ce fut, bien probablement, par l'influence des deux dames anglaises, mistress Ewer, et miss Lagden, qui soignaient Mérimée avec tant de dévouement, à Cannes, et l'accompagnaient chaque jour dans la campagne, portant son arc et ses flèches: Car le dernier sport pratiqué par l'auteur de *Colomba*, sur le conseil du médecin, fut le tir à l'arc.

On a fait remarquer (A Filon : *Mérimée et ses amis*) que la disposition testamentaire relative au pasteur est du 30 mai 1869, soit antérieure de dix-huit mois à sa mort. Mais les soins assidus et l'influence des deux anglaises, qui venaient s'établir avec lui à Cannes chaque hiver, datait de beaucoup plus loin.

M. G.

—

Alix de Montaigu (LXXIII, 381). — Il a existé une Alix de Montaigu ou Montagu qui vivait en 1299-1332 et qui était issue de la maison capétienne en ligne masculine. Elle avait épousé Guillaume de Joigny, de qui elle était veuve dès 1322. Le père d'Alix, Guillaume, sire de Montagu, Sombernon, Mâlain, etc., était petit-fils d'Alexandre de Bourgogne, seigneur de Montagu, fils puîné du duc de Bourgogne, Hugues III. Ce dernier avait pour quatrième aïeul Robert, duc de Bourgogne, fils du roi Robert le Pieux.

Voir l'*Histoire des ducs de Bourgogne*, de M. Ernest Petit (Tableaux généalogiques joints aux tomes VII et VIII).

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

***

Une Alix de Montagu mariée avant 1312 à Guillaume de Joigny, seigneur de Saint-Maurice, était fille de Guillaume, seigneur de Montagu et de Malain. Ce dernier était arrière petit-fils d'Alexandre de Montagu, fils de Hugues III, duc de Bourgogne, qui était un capétien descendant de Robert le Pieux.

Il me semble difficile de considérer les Montaigu comme étant de sang royal. Les premiers capétiens antérieurs à S. Louis, étaient rois, non par hérédité, mais parce qu'ils avaient été sacrés du vivant de leur père. C'est pour ce motif que les Courtenay, éteints au XVIII[e] siècle et descendant par les mâles de Louis le Gros, n'étaient pas princes du sang.

A. E.

—

La maréchale de Villars (LXXIII, 381). — Elle avait dû naître à Venise, où Roques de Varengeville avait été longtemps ambassadeur, presque jusqu'à sa mort, en 1697. Cette naissance peut se fixer vers 1684, année du mariage de Mme de Larlan, sœur cadette de peu d'années de Mme de Varengeville. Cette dernière, née en 1661, mourut à Paris le 6 mars 1732. Veuve, elle s'était retirée auprès de son père et habitait avec lui un hôtel Place Royale, dont elle hérita en 1698 de Charles Courtin, comte des Mesnuls, son oncle. La duchesse de Villars ne mourut pas à Villars, vendu dès 1735. Elle semble s'être retirée de bonne heure, cédant ses charges de cour à sa bru. Elle mourut le 3 mars 1763, peut-être dans la maison où sa mère lui avait donné un si touchant exemple d'abnégation, dans sa pieuse et filiale retraite. Il existe un portrait d'Angélique de Villars. Mais on peut douter

'il ne représente pas plutôt la belle-sœur de la maréchale, Louise Angélique de Villars, comtesse de Choiseul.

SOULGÉ-RIORGES.

—

Voltaire et Fragonard (LXXIII, 338) — Dans l'œuvre décorative d'Honoré Fragonard, on a toujours mentionné *Les quatre Religions du Monde*. C'est une suite de quatre panneaux étroits, d'1 mètre 62 de haut, sur 70 centimètres de large. Ils furent commandés à Fragonard par M. Courtin de Saint-Vincent, originaire des environs de Paris et mort sans postérité, en 1793, pour orner le grand salon de son château de Saint Vincent de Boisset, à 5 kilomètres de Roanne, dans la Loire, occupé aujourd'hui par M. de Sauzey.

Suivant une tradition constante, Voltaire serait venu trois fois au château de Saint-Vincent et ce serait pendant ces voyages qu'auraient été arrêtés, d'accord avec le propriétaire, les sujets de ces panneaux.

Ces panneaux sont d'un agencement très décoratif, qui rappelle un peu les arrangements de Bérain, avec colonnettes, guirlandes, draperies volantes, culs-de-lampe, ornés de bas-reliefs et de figures accroupies, formant cariatides,

Le premier représente *La religion européenne* ou *chrétienne*. Le pape y est représenté, porté sur la *sedia*, soutenu par un Jésuite, coiffé du chapeau et par un Dominicain, brandissant une torche. A ses pieds, sont des peuples agenouillés. Le motif principal est soutenu par deux figures accroupies : l'une, sous la forme d'un homme tenant un poignard représente *L'Impiété*, l'autre, figure nue de femme renversée, allégorise *La Luxure*.

Un médaillon, soutenu par des guirlandes de fleurs et un bas-relief encadré dans le cul-de-lampe de base, montrent des scènes de torture et de martyrisation.

Le second panneau représente *La Religion asiatique* et est d'une originalité curieuse. Il montre le Grand Lama, la figure contractée, sur sa... chaise percée, essayant de donner *matière* à la dévotion des Thibétains, qui l'adorent. Dans le bas-relief, on voit une veuve indienne se jetant dans le bûcher où brûle le corps de son mari.

Le troisième panneau est consacré à *La Religion africaine* ou *Musulmane* Dans un encadrement de palmiers élancés, on y voit le Sultan d'Egypte, monté sur un dromadaire, escorté des ulémas, portant le Coran. Une sultane à genoux figure l'asservissement de la femme et sa soumission.

Au sommet de la composition, un jeune homme monte le paradis de Mahomet, où s'étendent les *houris*, tandis qu'en bas sur un bas-relief, un nègre compisse gravement, comme un héros de Rabelais, les têtes recueillies des fidèles.

Le quatrième panneau est dédié à *La Religion américaine* ou du *Nouveau Monde*. Il reproduit les sacrifices humains des Incas et le Grand-prêtre, arrachant un cœur palpitant au milieu des adorateurs du soleil. Dans les médaillons, sont reproduites des scènes de castration.

Tous ces panneaux, sont d'une extrême ingéniosité dans l'arrangement et on y retrouve la touche, l'esprit, la couleur et jusqu'à certains ports de tête de Fragonard. Les sujets très cherchés, très composés, ont certainement été traités d'après un programme établi à l'avance et auquel l'artiste a bien voulu se soumettre.

Cette décoration était complétée par des dessus de porte, peints sur toile, de forme cintrée. Sur le second, se lit le monogramme : C. S V (Courtin de Saint-Vincent). En 1889, ils se trouvaient chez M. Louis Panis.

Courtin de Saint-Vincent, qui avait commandé les panneaux des *Religions* à Fragonard, était mort sans enfants, mais il avait une nièce qu'il maria à Nompère de Champagny, qui fut créé, par Napoléon Ier, duc de Cadore. Le gendre de Champagny, le prince Rospigliosi, choqué par les détails, vraiment trop réalistes, des panneaux des *Religions*, les fit enlever en 1878, et ils furent alors acquis par M. Vallas, à Roanne. Deux de ces panneaux, *La Religion européenne* et *La Religion africaine* ont été reproduits dans l'ouvrage du Baron Roger Portalis : *Honoré Fragonard, sa vie et son œuvre*, p. 105 et 106. Paris. Rotschild, 1889. Voir aussi : *Les peintures décoratives de Fragonard* par Roger Portalis (*Gazette des Beaux-Arts*, t. II, 1885, p. 493) et *Honoré Fragonard* par Camille Mauclair.

G. D.

—

Armoiries à déterminer : Alliances des Naturel (LXXIII, 381). — La filiation des Naturel pourrait, peut-être, apporter quelque clarté à la question posée par Soulgé-Riorges. A défaut d'autres documents qui me manquent, étant éloigné

de ma bibliothèque, je reproduis cette filiation d'après J. BALOFFET. *Armorial du Beaujolais*, mns.

Comme Soulgé-Riorges attribue le III[e] quartier — et ceci avec raison, à mon avis — aux Genost-St-Amour, il s'agit donc de la branche de Valetine, qui commence avec :

1° Philibert, sgr de Valetine (Colombier en Brionnais), qui épouse Simone de Robonis, d'où :

2° Benoit, sgr de Valetine, marié en 1543 à Antoinette de la Gélière, d'où :

3° Philibert, sgr de V. épouse en 1557, Claudine Billaud, d'où :

4° Claude, sgr de V. épouse en 1618, Antoinette de Chanet, dame de la Praye, d'où :

5° Jacques, sgr de V. marié en 1669, à Jeanne de Genost-St-Amour, d'où : M. Sybille, épouse en 1690, J. M. de Ste-Colombe, et :

6° Lazare, sgr de V., épouse en 1711, Marguerite de Chargère d'où :

7° Pierre-Marie, marié en 1749, à Aimée Françoise Joly de Bévy, d'où une fille.

Si donc le III[e] quartier est celui de Genest-St-Amour, il y a bien des chances pour que les trois autres soient ceux de :

I° Billaud ; II° Chanet ; IV° de Chargère, supposition qu'il serait facile de vérifier, ces familles étant bourguignonnes ou mieux mâconnaises, je crois, en consultant les armoriaux de ces provinces. Je regrette de ne pouvoir les consulter en ce moment.

Je ne crois pas que les attributions aux Mazuyer, Damas et Clermont soient bonnes, les Naturel n'ayant pas eu d'alliances avec ces familles.

A remarquer aussi que les Naturel ne portaient pas des « merlettes », mais bien des « corbeaux » ou des « corneilles ». Guichenon dit même des « canettes ».

Ce cachet dut passer par Marie-Sybille de Naturel, femme de Jean-Marie de Ste-Colombe, dans la famille de Ste-Colombe et la dernière propriétaire en fut, sans doute, Marie-Anne-Jacqueline de Ste-Colombe, dite Mlle de St-Priest, comparante à l'assemblée de la noblesse du Forez en 1789.

FRANCOPOLITANUS.

—

Ex-libris à déterminer : deux clefs d'argent (LXXIII, 337). — Cet ex-libris est celui d'un membre de la famille dauphinoise de Bressac. Les quartiers sont 1° de Bailleul. 2° de Manissy. 3° Dulieu. 4° Costaing de Pusignan.

Sur le tout : de Bressac. J'attribue cette pièce fort rare, ainsi qu'une plus petite, de la même époque, où figure la croix de Malte, à Marie François-Dauphin, dit le chevalier de Bressac, mort à Valence vers 1827. Il était fils de Jean-Baptiste, Sr de Faventines et de la Vache, fils lui-même d'Ennemond et de Marie de Manissy de Ferrières.

Wiggishoff attribue, par erreur, cette pièce au graveur Louis Boily, né en 1735, que le *Dictionnaire* de Bénezit baptise Charles-Ange, (tout en donnant, comme référence, Basan qui donne cette date de naissance à Louis !) Louis étant mort en 1813, je crois que l'auteur de cet ex-libris est Laurent Boily. NISIAR.

—

Dieu et mon droit (XXXVI ; XXXVII ; LXXI). — D'après l'*Histoire de Gisors*, par Victor Patte, 1896, p. 485,

Ce fut le mot de ralliement donné par le roi [Richard Cœur-de-lion] à ses troupes lors de la bataille de Gisors [contre Philippe-Auguste, 28-29 septembre 1198], et le prince le fit graver au-dessous de ses armes royales pour consacrer le souvenir de sa victoire.

SGLPN.

—

Banderole (LXXIII, 191, 306). — Plusieurs correspondants discutent encore sur la question de savoir comment se nomment les espaces limités où les dessinateurs écrivent les paroles qui sortent de la bouche des personnages. Les uns optent pour des *voix*, les autres pour banderolle.

Assurément l'espace étroit et long où l'on inscrit une devise est une banderole ; on la dessine du reste en forme de pièce d'étoffe, ondulée par le vent.

Mais il n'en est pas de même des paroles qui sortent de la bouche des personnages.

Ce ne sont pas ordinairement des pièces d'étoffes imitées. On les représente, commençant en pointe au sortir de la bouche, et grossissant peu à peu pour fournir la place à l'inscription des paroles. Ces sortes de grandes langues sont des phylactères.

Ce sujet, du reste, a été traité il y a 3 ou 4 ans par l'*Intermédiaire*.

F. X. T.

—

Devise de Jean Grolier (LXXXIII. 288, 411). — La devise : *Portio mea, Domine, sit in terra viventium*, qui se trouve souvent au plat, verso, des reliures de Grolier est empruntée aux *Psaumes de David* : Psaume 141, n° 6. Comme il arrive souvent à propos des devises, le texte exact a été un peu modifié. Le verset entier est celui-ci : *Clamavi ad te Domine, dixi ; Tu es spes mea, portio mea in terra viventium*. Il est à penser que Jean Grolier a choisi cette devise, d'après l'avis d'un de ses amis qui fut, lui aussi, un grand ami des livres, l'italien Thomas Maïoli.

Sous le titre d'un exemplaire des Psaumes : *Psalmi sacri di David*, per Antonio Bruconi. Venezia. 1534 : in-4°, relié en maroquin vert, au nom et à la devise : *Tho. Maïoli et amicorum*, on trouve cette inscription : *Inimici mei mea michi non me michi*. Grolier, sur ce livre, a ensuite écrit cet autre verset du Psalmiste : *Custodit Dominus omnes diligentes se et omnes impios disperdet*. (Psaume 144, verset 20) et plus bas : *Portio mea, Domine, sit in terra viventium*. Cet exemplaire appartenait à Brunet, l'auteur du *Manuel du libraire*.

Parmi les livres de Grolier qui portent cette devise : *Portio mea*, il faut citer : un Annius, de Viterbe ; un Cicéron, qui fit partie de la collection Chedeau, à Saumur ; une *Vie de Léon X* de Paul Jove, de la bibliothèque Firmin Didot ; un Martial, imprimé à Venise, sur vélin, petit in-8°, maroquin citron ; les *Sonnets de Pétrarque*, manuscrit sur vélin, du XVe siècle, avec la devise : *Portio mea*, au milieu du verso (Bibliothèque de l'Arsenal) ; un Pio de Bologne, avec la devise : *Portio*, sur la garde du verso (Bibliothèque nationale) ; un Polybe (Bibliothèque de Lyon) ; un Psautier (Bibliothèque de Caen) ; un Tite Live, Venise, 1521, au British Museum ; un Trithème, Paris, 1561, qui appartint, de nos jours, au marquis de Grollier ; Les *Imagini* d'Antonio Zantani, qui appartinrent à la Bibliothèque Yéméniz, de Lyon ; un Virgile (Bibliothèque nationale) ; un Virgile, d'Alde, 1527 (Bibliothèque du duc d'Aumale).

Une autre devise latine figure aussi parfois sur les livres de Grolier : *Tanquam ventus est mea vita*, ainsi qu'une troisième : *Æque difficulter*.

Avant Grolier, la devise : *Portio mea sit in terra viventium*, fut la devise du Pape Martin IV, Simon de Brion, qui fut trésorier de Saint-Martin ; chancelier de France ; cardinal-prêtre de Sainte-Cécile, le 25 décembre 1260 ; légat en 1263 et fut 191° pape, élu à Viterbe, le 22 février 1281. Sa vie s'étend, de 1210 au 28 mars 1285, date où il mourut à Pérouse. (Voir *Recherches sur la vie de Martin IV*, par Choullier, *Revue de Champagne*, 1878, t. IV, p. 15-30).

Un des fils de Jean Grolier résida à Rome et fut secrétaire des Papes. Aurait-il indiqué à son père, sous cette forme résumée *Portio mea*, le verset du Psaume, qui avait déjà servi de devise à Martin IV ? (Voir *Recherches sur Jean Grolier* par Leroux de Lincy 1876, p. 84 et suivantes.)

GEORGES DUBOSC.

—

Marque des Juntas (LXXIII, 382, 452). — Un des membres de cette famille d'imprimeurs, prénommé *Lucas-Antoine*, exerçait l'imprimerie à Venise dans le premier tiers du XVIe siècle. Il est possible que les initiales L. A. soient celles de ce Lucas-Antoine qui aurait conservé sur ses livres le type de la fleur de lys de Florence, berceau de sa famille.

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

—

L'attitude hanchée au Moyen-Age (LXXIII, 337). — La position hanchée, dans l'art, n'a pas été imposée aux imagiers par la matière première ou le costume ; elle est la représentation d'une attitude physiologique. L'axe du corps passant entre les deux membres inférieurs, le centre de gravité porte à faux; il y aura tendance, dans la position debout, à le faire passer par un des membres inférieurs pour soulager l'autre : ainsi est réalisée la position hanchée. C'est l'attitude de repos debout des deux sexes. Mais chez la femme, l'élargissement considérable du bassin éloigne encore davantage de l'axe du corps les deux articulations des hanches, ce qui lui impose une position hanchée plus naturelle et plus accentuée, — c'est pour cette raison

aussi que la luxation congénitale des hanches est rare chez l'homme et fréquente chez la femme. — Enfin la grossesse, augmentant le poids du buste, et le port de l'enfant sur un bras, entraînant le déséquilibre entre les deux côtés, ne feront qu'exagérer l'attitude hanchée.

Les artistes du xve siècle, si aigus observateurs, si réalistes dans leurs représentations, ne pouvaient manquer d'être les fidèles interprétateurs de ce fait physiologique et anatomique.

LABÉDA.

* * *

Sur l'origine de l'attitude hanchée particulière à certaines statues du Moyen-Age, voici l'avis d'André Michel, qui trouve à cette pose une cause toute naturelle.

Avec la Vierge de Villeneuve lès Avignon (ivoire), c'est un autre style qui se présente sous la forme du « hanchement » qui n'allait pas tarder à faire une si belle fortune.

On a beaucoup disserté sur ce « hanchement » et pendant longtemps il a été de vérité constante d'en attribuer l'invention aux ivoiriers. Ils avaient suivi la cambrure de la dent d'éléphant qu'ils travaillaient ; leurs statuettes s'en étaient trouvées naturellement cambrées et la mode, adoptant cette formule, la grande sculpture lui avait donné le développement que l'on sait.

Or, il semble que l'on avait fait beaucoup d'honneur aux ivoiriers. Au moment où le « hanchement » avait été adopté par la mode, il y avait beau temps qu'ils n'inventaient plus rien, s'ils avaient jadis inventé quoi que ce soit et se bornaient à suivre, de loin, la règle que leur marquait la sculpture monumentale.

Or, celle ci, bien avant les ivoiriers du xive siècle avait « hanché » ses Vierges ; celle la porte nord de Notre-Dame de Paris notamment, et cela, pour cette raison décisive, qu'une mère ne peut regarder l'enfant qu'elle porte sur le bras, sans reculer le buste, sans cambrer la taille, par conséquent. De là est né, ce « hanchement » dont le xive siècle a fait un si singulier abus.

(*Histoire de l'Art* par André Michel « Les Ivoires gothiques » T. II, p. 474.

Même opinion dans l'ouvrage, si délicatement pensé, de Mme Louise Lefrançois-Pillion, sur *Les Sculpteurs français du* xiiie *siècle*.

A propos de la même Vierge du trumeau du portail du Croisillon nord de Notre-Dame de Paris « qui d'un geste si tendre et si fier, élève son enfant », Mme Louise Lefrançois-Pillion note, comme son maitre André Michel, la même observation.

Ce geste détermine une cambrure du buste qui, dans les statues plus tardives, deviendra une affectation insupportable mais est ici parfaitement justifié. Il n'est qu'un trait, de plus, de vérité et de vie.

Le haut du corps légèrement rejeté de côté, n'est plus parallèle à la ligne verticale, et la tête suivant le mouvement, se présente, non plus de face, mais de trois quarts ; une légère flexion de la jambe droite correspond à la flexion du torse du même côté.

L'auteur anonyme de la Vierge de Notre-Dame de Paris a modifié l'équilibre de la figure debout, en la faisant reposer sur une seule jambe. Il l'a affranchie des timidités de l'art archaïque.

Et l'auteur regrette que nous ne possédions pas un mot pour exprimer cette pose Les Italiens ont le mot *contra posto*. Quant aux Allemands, ils opposent la jambe d'appui, *standbein* à la jambe libre, *spielben*.

On reconnait là, les théoriciens du « pas de parade ».

D'autre part, Violet-le-Duc, dans le *Dictionnaire du mobilier* à l'article *Ceinture*, indique que la proéminence du ventre chez la femme, fut une mode, que venait souligner le port de la ceinture basse.

Vers 1320, dit-il, les femmes ne portaient de ceinture que comme ornement d'étoffe ou d'orfèvrerie, mais non pour serrer les tailles. Ces ceintures amples, lâches, étaient posées à hauteur des hanches, comme le serait une écharpe tordue. Il était de mode alors chez les dames, qui prétendaient être bien mises, de faire saillir le ventre et la ceinture tombait au dessous du nombril. Ainsi l'indique Jean de Meung, dans son *Testament :*

De telles en verra par Paris, offrir maintes
Qu'ainsi com je dis, sunt senglées et ceintes,
D'une large ceinture, qui si peu sont es-
[traintes,
Qu'on ne connaît souvent les vuides des enceintes.
Toutes sunt par rains lées, combien que maigres soient,
Ne sait qu'elles y boutent ne qu'eles y emploient.

GEORGES DUBOSC.

—

Sine Macula (LXXIII, 337). — La devise *Sine Macula* était celle des Bressac en Dauphiné. NOZIROD.

Livres, autographes, portraits, documents concernant les femmes (LXXII ; LXXIII, 262). — A signaler un livre de publication récente : *Les femmes compositeurs de musique*, dictionnaire biographique, par Otto Ebel, traduction française de Louis Pennequin (Paris, Rosier, 1810, in-12). Livre mal fait, extraordinairement incomplet, mais qui, en tout état de cause, peut toujours servir de point de départ et de point de repère.

A. P.

—

La majuscule des noms de nationalité (LXXIII, 193). — Tout nom propre doit prendre une majuscule ou capitale. Il en est de même pour les adjectifs *substantifiés* désignant une personne ; dans tout autre cas, l'adjectif commence par une minuscule. Telle est la règle admise par tous les grammairiens.

Ainsi, faut-il écrire : les Français, le Sage (Salomon) et la nation française, un sage conseil.

Il est vrai que, depuis quelques années, le journalisme a renversé les rôles : chaque jour on rencontre dans les colonnes des journaux : les français, la nation Française. Ces exemples ne sont pas à imiter ; respectons la grammaire et tenons-nous en aux règles établies.

Gelidus.

—

La lettre grecque minuscule μ (LXXIII, 382) μ = un millième de millimètre. C'est l'unité de mesure adoptée par les micrographes — on l appelle une ou micron. —

μμ (micromiron) = un millième de μ ou un millionnième de millimètre — Le miromicron est peu employé ; néanmoins certains physiciens en font usage.

F.

Même réponse : Nauticus, Humanus.

—

La prononciation d'Alcibiade (LXXIII, 145, 204, 453). — Sur la prononciation défectueuse d'Alcibiade, mais que l'on considérait à Athènes comme une grâce de plus, j'ai consulté un de mes amis, M. L. B ,maître de conférences à la Faculté des Lettres de Dijon, helléniste des plus distingués et qui, sans préjudice du reste, s'est fait une spécialité d'Aristophane. Voici ce qu'il m'a bien voulu apprendre.

Il ne peut y avoir de doute sur la nature du défaut de prononciation reproché à Alcibiade, il n'articulait pas les R et les prononçait comme les L, ce qui est une forme du grasseyement. Le texte décisif est celui d'Aristophane, *Guêpes* 42 sqq, qui est accompagné d'un exemple.

L'esclave Sosias parle d'un certain Theoros, ami du démagogue Cléon, qui avait, dit-il, une tête de corbeau, Korax, et il continue ainsi : « Alors Alcibiade me dit en grasseyant Legalde — *olas* pour *Oras* — « Theolos a une tête de corbeau ». Le jeu de mots est intraduisible : *Korax*, corbeau devient *Kolax*, flatteur ; Theoros a une mine de flagorneur.

Un texte de Plutarque, *Vie d'Alcibiade* confirme celui d'Aristophane :

On dit que son grasseyement même convenait à sa voix et donnait à son langage une forme persuasive en le rendant tout à fait séduisant. Aristophane s'en est souvenu dans les vers où il tourne en ridicule Theoros (suivent trois vers d'Aristophane). De même Archippos (poète de l'ancienne comédie) dit en se moquant du fils d'Alcibiade : « Il prend en marchant des attitudes efféminées, tire les plis de son manteau pour ressembler à son père, incline mollement la tête et parle en grasseyant.

Dans son traité *De Adulatore et amico*, Plutarque nous apprend qu'Aristote était ateint aussi de ce défaut que les Grecs appelaient *Traulon* par opposition à l'articulation nette et claire *Tôros*. Mais chez lui c'etait naturel, et chez Alcibiade, affectation pure.

Ainsi Alcibiade parlait fort mal, aussi mal qu'un incroyable du Directoire, en effet, supprimer les *r* ou les remplacer par des *l*, cela se vaut.

Il faut, en vérité, que la séduction d'Alcibiade ait été bien irrésistible et l'engouement pour lui bien prononcé, puisque au lieu de s'en moquer, les Athéniens si impitoyables pour les moindres accents de terroir, avaient fait longtemps leur idole d'un homme qui, à Paris, serait plutôt marquée d'un certain ridicule... à moins que tout Paris ne l'imitât.

H. C. M.

—

Le Hérault d'armes de Murcie (LXXIII, 430). — *Paris-Murcie*, journal publié au profit des victimes des inondations d'Espagne par le Comité de la Presse française. In-4° 24 p. à 3 col. tiré sur

papier fort ; fig. Paris, Plon et Cie ; décembre 1879. Je ne donne point le sommaire de ce numéro spécial qui contenait des autographes de souverains et personnages notoires, un texte où Victor Hugo cotoyait Offenbach et Zola, Octave Feuillet, et enfin des dessins dus à G. Doré, Gérôme, Madrazo, Dubufe, Bastien, Lepage, Henner-Cabanel, Detaille, Bouguereau, etc.

Il y avait surtout un hors-texte représentant, comme le dit la « Bibliothèque de Bourges », un héraut d'armes à cheval. Il est signé : Meissonnier, 1879.

En bas de la gravure, à gauche : Héliog, Dujardin ; à droite : Imp. Eudes, Paris.

Si l'auteur de la question habite Paris, je serai très heureux de mettre à sa disposition l'exemplaire que je possède, mais qui, étant cartonné, n'est point transportable par la poste.

GUSTAVE FUSTIER.

Mêmes références : CAVILLE, SGLPN, E. GRAVE, C. DEHAIS, BIBL. MAC., comte DE ROULAVE, H. C M., T. O' REUT.

—

Le Mort Homme (LXXIII, 332, 413). — Un guide pratique des foires et des rues de Bordeaux, édité en 1910 par le journal de cette ville *la Bataille*, rue Saint-Siméon, 16, mentionne une rue *de l'Ormeau Mort*, allant de la rue du Tondu, 214, au chemin de Pessac, ce qui me paraît erroné.

J'ai souvenir d'une rue de l'Homme-Mort, qui longeait le mur du cimetière de Bordeaux (dit la Chartreuse) parallèlement à la rue d'Arès, et qui n'ayant pas de maisons au moins d'un côté, servait souvent paraît-il, de champ clos aux duellistes. C'était peut-être à cela qu'elle devait son nom primitif, dans lequel on a remplacé *Homme* par *Ormeau*.

V. A. T.

* * *

S'il y a un nom qui soit, à cette heure, sur toutes les lèvres, c'est bien celui du Mort-Homme. Mais d'où vient-il et comment le faut-il prononcer ?

Quelques-uns ont cherché une étymologie espagnole : *morron*, dérivé de *morro*, colline. Les gardes forestiers du pays déclarent que, dans leur langue spéciale, le mot Houlme, Houme, Homme et Orme sont tous synonymes. Ce serait alors le souvenir d'un vieil orme mort qui serait demeuré là. Mais les archéologues ont aussi leur version : plusieurs collines portent, en Meuse et en Champagne, ce même nom ; or, partout où se trouve un lieu-dit : le Mort-Homme, on a découvert des vestiges de cimetière, gaulois ou mérovingien. De sorte que l'explication la plus simple serait la plus vraisemblable : Mort-Homme serait là pour Homme-mort, et les lieux-dits ainsi dénommés seraient d'anciens cimetières de la région.

Maintenant la prononciation aidera peut-être à élucider ce petit mystère. Comment disons-nous ? Moromme, presque tous. Or, les gens du pays, les autochtones, disent Mortomme. Dans le département du Cher, fort loin du Morthomme, par conséquent, on trouve une petite commune de l'arrondissement de Bourges qui s'appelle Morthommiers.

Grammatici certant. Le concours est ouvert.

La Semaine littéraire de Genève.
P. c. c. NISIAR.

* * *

D'après le *Cri de Paris* (21 mai 1916) les habitants de la région verdunoise ont l'habitude de prononcer Mortomme et non Morhomme.

M. Jules Develle, ancien ministre des Affaires étrangères, sénateur de la Meuse, écrit :

Dans la région de Verdun, on prononce Mortomme comme Mortemart. Les réfugiés de Varennes, de Clermont-en-Argonne et des communes voisines, qui font partie du Comité meusien, ne cessent depuis deux mois de protester contre la prononciation Moromme qui semble prévaloir à Paris.

Dans un numéro antérieur du *Cri de Paris* (14 mai 1916), j'ai indiqué que Mort-Homme, à mon avis, voulait dire Homme mort, suivant la formule ancienne faisant passer l'adjectif avant le nom : mort-né, morte saison, morte eau, morte paye, mort gage.

Il existe en France plusieurs endroits appelés Mort-Homme. Tout d'abord le Mort-Homme rendu célèbre par la défense des soldats de Pétain et de Nivelle, qui dépend de Bethincourt et de Cumières.

Ensuite Beffu le Mort-Homme, sur le flanc est de la forêt d'Argonne, au-dessus de Grandpré, que Dumouriez avait fait occuper pour protéger le camp de Grandpré, avant sa descente sur Valmy, en 1792. Mort-Homme, dit-il, dans ses *Mémoires*, qui formait la gauche est sur une hauteur qui domine la plaine et touche presque la forêt.

Enfin un autre Mort-Homme, ou plutôt

les Morts Hommes se trouve dans le Pas-de-Calais, dans la commune de Bailleul-Sire-Bertoult, près de Neuville-St-Waast et d'Ecurie, si connus par les combats livrés par nos troupes en 1915.

Si on regarde la vieille carte de Cassini du XVIIe siècle, qui contient tant d'indications pittoresques, on est frappé par ce fait que toutes les localités, dites le Mort-Homme, sont des hauteurs isolées et que toutes étaient couronnées par des gibets ou fourches patibulaires.

Le point culminant du Mort-Homme de Verdun, d'après la carte de Cassini, était surmonté par un gibet à quatre piliers, gibet important, car on sait que ceux-ci étaient classés suivant le nombre des piliers. D'autres fourches patibulaires sont ainsi figurées sur la fameuse cote 304, sur le versant dominant Esnes et à la cote 285, au dessus de Malincourt.

Au Mort-Homme (Ardennes), près de Grandpré, autre éminence, à la cote 185 et autre fourche patibulaire. Enfin au Mort-Homme (Pas-de-Calais), figure aussi sur la Carte de Cassini, une fourche patibulaire à deux piliers.

Il me semble que de cette présence des fourches patibulaires et des justices, placées sur des points éminents, dans tous les endroits appelés Mort-Homme, on peut conclure que cette dénomination topographique tire de ce fait son origine.

Dans l'ancien département du Haut-Rhin, il existait un lieu dit La Morte Femme, sur le territoire de la Baroche. Une autre Morte-femme, ferme se trouve dans la commune de Lor, dans l'Aisne et relevait de l'abbaye de St-Martin de Laon. Enfin, une Femme-Morte, ferme aujourd'hui détruite, se trouvait dans la commune de Vermanton (Yonne). Quant aux lieux-dits, hameaux, termes, ruisseaux, ponts, passages désignés sous le nom de l'Homme mort, on en compte bien une quinzaine en France.

GEORGES DUBOSC.

—

Ruée (LXXIII, 240, 417). — Aux exemples du XIVe siècle du *Dictionnaire de Godefroid* rappelés par le collaborateur H. Quinnet, il semble intéressant d'en ajouter d'autres, du XVIe qui nous donnent la preuve que la forme ruée n'était pas, à cette époque, définitive.

En Picardie, on disait ruage, ou, plus souvent, ruaige.

Nous en trouvons des exemples dans des ouvrages d'histoire locale :

Ducrocq met en avant : « assaçvoir que lad. ville est ruynée par le *ruaige* (l'entrée violente) que y a faict l'ennemy, en sorte qu'il n'est demeure aucune munition de vives ny de guerre aulx habitans... »

(Extrait d'une délibération de l'échevinage d'Abbeville du 6 août 1591).

ERNEST PRAROND, *La Ligue à Abbeville*, Tome II page 284.

La ville de Saint-Valery est ruinée par « le ruaige » qu'y a fait l'ennemi ; que la plupart des habitants l'ont abandonnée et que, par ce moyen, il lui serait impossible d'y tenir des soldats sans paiement... »

ADRIEN HUGUET, *Saint-Valery de la Ligue à la Révolution*, T. I, page 77.

Les deux ouvrages que nous venons de citer foisonnent de reproductions de documents des XVIe et XVIIe siècles où l'on trouve nombre de mots que le français moderne a négligés, mais que le patois populaire, encore en usage dans les villages de Picardie, a soigneusement conservés.

J. A.

—

Césarite (LXXIII, 194, 362) — Les souvenirs de M. Augustin Hamon sont parfaitement exacts. Voici quelques précisions :

En 1893, le Docteur Maurice Beaujeu a soutenu sa thèse à la Faculté de Médecine de Lyon sur la « *Psychologie des premiers Césars* ». Dans ce travail l'auteur a résumé les intéressantes leçons de médecine légale faites, en 1892 par notre éminent criminaliste, le Professeur Lacassagne, sur la *Césarite*, sur « cette forme spéciale de la monomanie des grandeurs ».

En 1901, dans la préface au volume de Cabanès « *Les Morts mystérieuses de l'Histoire* », Lacassagne dit : « Les médecins — c'est un autre de leurs privilèges, je pourrais dire une autre de leurs supériorités — peuvent encore, il nous semble, expliquer et faire comprendre le « vertige du pouvoir ». Napoléon disait : « J'ai couché dans le lit des rois et j'y ai pris une maladie terrible. » Cette maladie, nous la connaissons : c'est la « *césarite* », mélange de phobies variées, d'instinct destructeur excité et jamais satisfait. »

A. W.

Usiner (LXXIII, 385). — On emploie couramment, à la Cartoucherie où je me trouve, les mots *usiner*, *usineur*, *usineuse*, *usinage*.

Je ne veux ouvrir aucun dictionnaire ; voici les divers sens donnés ici à ces mots : 1° *Usiner* : action de travailler une matière première, de la dégrossir : façonner une pièce de métal. En définissant « fabriquer » on jugera de sa différence avec « usiner ». *Fabriquer*, action de travailler une matière première, puis de l'usiner, puis d'assembler les pièces, les ajuster ; — en somme, créer un tout fini.

2° *Usineurs*, catégorie d'ouvriers. Les ouvriers sont divisés ici en trois catégories : les manœuvres, les usineurs, les spécialistes. On sait ce qu'est un manœuvre ; l'usineur est l'ouvrier qui apprête les pièces, ou bien celui qui aide le spécialiste, le « compagnon » du spécialiste ; les spécialistes sont : l'outilleur, le tourneur, le monteur, le mécanicien, l'ajusteur, l'électricien, etc., etc.

3° *Usinage*, préparation, transformation de matière première en objet brut, en pièce détachée, d'outillage ou d'accessoire.

Le mot « usiner » dit plus que le mot « ébaucher », il dit moins que le mot « fabriquer » ; peut-être n'a-t-il pas de synonyme exact ; enfin, l'usage constant qui en est fait dans nos ateliers de la guerre, — voilà autant de raisons qui m'inclineraient à lui donner droit de cité.

Charles Fegdal.

* * *

L'expression n'est pas nouvelle ; il y a belle lurette que les catalogues parlent de matières brutes ou usinées.

Je sais bien que le mot ouvré a été fait pour servir, mais je trouve qu'usiné a plus de force qu'ouvré pour faire comprendre que le métal a été transformé en passant par l'usine.

Auguste Rault.

* * *

ABX a raison, usiner est affreux, aussi le laisserons-nous à l'usine, dont il n'a pas prétention de sortir, non plus que réceptionner, et l'Académie n'a pas à s'en émouvoir, mais seulement à les ignorer.

Mais à l'encontre de ce dernier verbe qui n'a aucune raison d'être puisque nous avons recevoir, d'où vient réception, usiner n'a pas d'équivalent en français.

L'usinage n'est pas la fabrication. C'est l'ensemble des opérations qui se font à l'usine, mais qui ne comportent ni le départ de la matière première, ni l'achèvement du produit fini, qu'impliquerait la fabrication.

Pour l'obus, l'usinage, c'est par exemple le forage, le tournage, le calibrage du culot, toutes opérations partielles de la fabrication.

Humanus.

—

Usiner (LXXIII, 385). — **Auditionner** (LXIII, 386). — **Réceptionner, solutionner**, etc. (LXII et LXIII, 127, 419). — « Usiner » peut n'être pas d'un français très académique, mais n'est nullement un mot nouveau puisqu'il figure depuis des années dans le grand *Dictionnaire de Larousse*. Je ne l'en trouve pas meilleur pour cela, en reconnaissant, toutefois, qu'il exprime une idée assez claire. « Usiner » des obus pour dire fabriquer des obus dans une usine ne me plaît guère, cependant j'accepterais à la rigueur des « obus usinés au Creusot », parce que cela impliquerait une fabrication en grand par des procédés à la fois mécaniques et manuels. Mais je n'aime pas entendre dire qu'une femme « usine » des obus, cela ne va pas du tout. Pourquoi ? Il me semble que ces nuances de langage se sentent plutôt qu'elles ne se déterminent par l'analyse.

Pour ce qui est des nouveaux verbes barbares qui font leur chemin dans le jargon parlementaire, et, hélas, dans le langage de la Presse, je partage l'aversion qu'ils inspirent à notre avisé collaborateur, M. le baron de Nanteuil. « Résoudre » me paraît rendre tout à fait inutile « solutionner » qui est un acheminement à cette horreur « solutionnement » Même observation pour « réceptionner », plus inutile encore ; je remarque cependant que « subventionner émotionner » et « réquisitionner » ont pris place dans les dictionnaires, notamment dans celui de Littré et Beaujean, dès 1886 ; on y trouve même « réquisitionnement » , soit, ces mots là peuvent être nécessaires « subvenir » et « requérir » étant, en effet, insufffisants. Mais « réquisitionnement » est

dur à avaler et pour ma part je ne l'emploierai jamais, j'aimerais mieux n'importe quelle périphrase.

Quant à « auditionner », c'est le comble du barbarisme, parce que aussi inutile que vilain et bête. Et pour de telles insanités j'accepte de grand cœur la mise au pilori proposée par le collaborateur qui signe Ard. D.

En revanche « ruée » me paraît excellent, expressif, nécessaire et mérite d'être français avant la lettre, c'est-à-dire avant l'Académie.

H. C. M.

Notes, Trouvailles et Curiosités

Les Violons de la « Marseillaise » (XXXII, 126). — L'Histoire de la *Marseillaise* indique qu'à la soirée du 24 avril 1792, chez Dietrich, maire de Strasbourg, le capitaine du génie, Rouget de Lisle, sur l'insistance du Maire et des invités, parmi lesquels il y avait quelques personnalités importantes, accepta de composer un nouvel air militaire, *entraînant*, se rapportant mieux aux circonstances, que les airs anciens, très divers d'origines et d'emplois. Il donna un rendez-vous pour le lendemain matin à 10 heures, chez le Maire de Strasbourg, et partit en se faisant remettre un violon, pour s'aider dans ses recherches.

On peut supposer, normalement, que ce violon a été rendu au Maire de Strasbourg.

Il s'agit alors de connaifre le motif de l'intérêt donné à un violon, ayant appartenu à Rouget de Lisle, que nous avons pu examiner, chez son propriétaire actuel, à Paris.

A l'intérieur se trouve collée une petite étiquette, imprimée en noir sur blanc :

Antonius Stradivarius Cremone

(puis un ou deux mots un peu effacés, devant dire) *Fabriqué en* Anno 1732.

Au-dessus, il y a une inscription à l'encre indiquant qu'il a été : *Raccomodé* (puis le nom du luthier chargé de ce travail, mais illisible).

En outre, dans le haut du violon il y a une ouverture spéciale qui est une particularité assez rare.

Afin d'expliquer l'origine de ce violon, même s'il n'est pas celui dont Rouget de Lisle s'est servi pour composer la « Marseillaise », il est intéressant de connaître les faits et documents suivants.

Les Volontaires du Midi, réunis à Marseille, qu'ils ont quitté le 2 juillet 1792, à 7 heures du soir, sont arrivés à Paris, par le faubourg de la Gloire (St-Antoine) le 30 juillet à midi, après 27 jours et demi de marche sur un parcours de 860 kilomètres, soit en faisant une moyenne de 31 à 32 kilomètres par jour.

Dix jours après se produisit l'attaque des Tuileries (10 août) au cours de laquelle fut entonné le « Chant de Guerre » de Rouget de Lisle (devenue à l'apparition des Volontaires du Midi dans les contrées traversées et à Paris « L'Hymne des Marseillais » puis « La Marseillaise »).

Rouget de Lisle protesta contre l'emploi de son chant de guerre, dans cette attaque des Tuileries,car il ne l'avait fait, disait-il, que pour combattre les ennemis de la Patrie.

Mais il n'était plus le maitre de la destinée de son « Chant de Guerre ». Il fut destitué de son grade de capitaine du génie.

Déplacé à Huningue et au cours de changement en Alsace, il rencontra un chef de service aux vivres de l'armée, nommé Voïard, qui était un admirateur passionné de *La Marseillaise*. Sur la demande de Rouget de Lisle, celui-ci le recommanda au général Blein, pour rejoindre l'état major du général Valence, Rouget de Lisle partit, sous un faux nom, servir à titre anonyme dans l'armée des Ardennes (Voïard et Blein recueillirent en 1829, Rouget de Lisle à Choisy-le-Roi).

Après la campagne de 1792, des poursuites furent commencées contre Rouget de Lisle, qui se réfugia à Grenoble, jusqu'à fin octobre 1792, pour aller ensuite à Embrun, à Gap, et enfin, au printemps de 1793, à Paris, chez un ami, 23 faubourg Poissonnière.

Pendant ce dernier séjour, il a été l'objet de deux mandats d'arrestation, émanant du Comité de Salut Public : le 1er, le 18 septembre 1793, le second du 17 nivôse an 3 (27 décembre 1793), et alors interné au château de Saint-Germain.

Après la chute de Robespierre, il adressa,

le 4 août 1794 une supplique, sous forme d'hymne dithyrambique, à la Convention, avec une demande de mise en liberté, grâce à l'intervention de Tallien, il obtint satisfaction.

A la suite de ces événements, Rouget de Lisle devint l'objet de l'attention bienveillante de tous les admirateurs de l'hymne des « Marseillais ».

Dans la première quinzaine de juillet 1795, la Convention, sur la demande du représentant Aubert-Dubayet, ordonna au Comité de Salut Public, de s'occuper de l'avancement du capitaine Rouget de Lisle.

Le 14 juillet 1795 (26 Messidor an III) la Convention, par une loi, décrétait, sur la proposition du représentant Jean Debry :

L'hymne patriotique intitulé :

Hymne des Marseillais

composé par le citoyen Rouget de Lisle et le chœur à la Liberté, paroles de Voltaire, musique de Gossec, exécutés aujourd'hui, anniversaire du 14 juillet dans la salle de ses séances, seront insérés en entier au bulletin.

Les airs et chants civiques qui ont contribué aux succès de la révolution, seront exécutés par les corps de musique des gardes nationales et des troupes de ligne. Le Comité militaire est chargé de les faire exécuter chaque jonr à la garde montante du Palais national.

Le 27 juillet 1795 (9 thermidor an III) on célébra la chute du Régime de la Terreur, et à cette occasion des Artistes de l'Institut National de musique firent entendre à la Convention différents airs et chœurs, dont le premier et le dernier couplet de l'*Hymne des Marseillais*.

Dans cette séance le représentant Fréron dit :

J'appelle l'intérêt et la justice des Comités du Gouvernement sur l'auteur de l'hymne que vous venez d'entendre, sur Rouget de Lisle..... n'ayant pas d'emploi dans nos armées, quoiqu'officier réintégré, c'est en volontaire qu'il a servi... Il est blessé à la cuisse d'un coup de mitraille. Je demande que le Comité de salut public s'occupe promptement des moyens de le récompenser, en lui donnant de l'emploi dans les armées de la République.

Le Président déclara : J'observe à cette occasion que le Comité de salut public se prépare à donner à la Convention des nouvelles qui prouveront aux amis de la terreur que le règne de la justice a aussi des triomphes. Il sera beau, citoyens, d'unir dans le même jour les chants de la Justice et de l'Humanité aux chants glorieux de la Victoire.

Le 3 août 1795, un Décret organise le Conservatoire de Musique et le 7 suivant, on y désigne 5 Inspecteurs.

Le 10 août 1795, les élèves du Conservatoire firent entendre à nouveau, à la Convention, l'Hymne national : « Allons, enfants de la Patrie ».

Après toutes ces manifestations, Rouget de Lisle adressa à la Convention une demande, dont on ne connaît pas les termes, mais qui est indiquée dans le document suivant, premier d'une série de quatre pièces, concernant *la donation de deux violons, à titre de Reconnaissance nationale.*

1° Extrait des Procès-verbaux du Comité d'Instruction publique. Séance du 30 Thermidor an 3 (17 août 1795).

Le Comité d'Instruction Publique, voulant donner au citoyen Rouget de Lisle, auteur de l' « Hymne des Marseillais », un témoignage de la reconnaissance nationale,

Arrête, sur la demande formée par lui, qu'il est d'avis qu'il lui soit délivré, deux violons, avec leurs archets et étuis, lesquels seront choisis par lui-même dans le dépôt national formé rue Bergère, maison ci-devant Douet.

La Commission d'Instruction Publique demeure chargée de l'exécution du présent décret.

Le Comité arrête en conséquence qu'un de ses membres se concertera à cet effet, avec le Comité des Finances, section des Domaines.

(Cet arrêté est signalé trois fois dans les deux pièces suivantes comme étant du 4 Fructidor au 3 (21 août 1795). Cette date doit être celle du jour de l'expédition de l'arrêté, ce qui a provoqué une erreur souvent répétée, dans plusieurs ouvrages sur Rouget de Lisle, La Marseillaise et la Musique révolutionnaire et avait empêché de le retrouver jusqu'à présent où il est reproduit pour la première fois.

2° Le Registre des arrêtés du Comité des Finances, section des Domaines et Contributions, contient le Procès-verbal suivant :

Le 11 Fructidor, l'an III (28 août 1795). de la République française une et indivisible.

Sur la communication faite par un membre du Comité d'Instruction publique d'un arrêté pris par ce Comité, le 4 de ce mois (1), par

(1) Voir l'observation précédente.

lequel le citoyen Rouget de l'Isle, auteur de « l'Hymne des Marseillois », est autorisé à choisir dans le Dépot National, rue Bergère, maison cyd (ci-devant) Douet, deux violons avec leurs archets et étuis.

Le Comité des Finances, section des Domaines préalablement consulté,

Le Comité arrête que l'arrêté pris le Comité d'instruction publique le 4 de ce mois (1), en faveur du citoyen Rouget de l'Isle, sera envoyé à la Commission des Revenus Nationaux pour être exécuté selon sa forme et teneur.

Pour extrait conforme,
Leclerc, *président*
(illisible) *secrétaire.*
Pour copie conforme :
E. Poussielgue.

3° En conséquence, La Commission des Revenus Nationaux adressa la lettre suivante :

Au citoyen Bruny,
garde du dépôt National, rue Bergère Paris,
24 fructidor an III, de la République Française (10 septembre 1795).

Nous vous envoyons, Citoyens, copie de nous certifiée d'un arrêté du Comité des Finances, du 11 de ce mois, qui ordonne l'exécution de celui pris par le Comité d'Instruction publique le 4, par lequel le citoyen Rouget de l'Isle, auteur de l'Hymne des Marseillois est autorisé à choisir, dans le dépôt dont la garde vous est confiée, deux violons avec leurs archets et étuis.

Nous vous invitons, en conséquence, citoyen, à remettre au citoyen Rouget de l'Isle, lorsqu'il se présentera avec une lettre de nous, deux violons avec leurs archets et étuis, qu'il choisira lui-même parmi tous ceux qui existent dans le magasin confié à vos soins. Vous aurez soin, au surplus, de nous accuser reception de cette lettre.

Salut et fraternité.

Pour copie conforme
Signé (illisible) signé : E. Roussielgue.

4° Enfin, le lendemain, la Commission temporaire des Arts, inscrivit ce procès-verbal, retrouvé aussi dans son registre :

Le 25 Fructidor an III (11 sept. 1795).

La Commission des Revenus Nationaux fait passer copie d'un arrêté du Comité des Finances qui autorise le citoyen Rouget de Lisle, auteur de l'Hymne des Marseillois, à choisir dans le Dépôt de Musique des Violons avec leurs archets et Etuis.

La Commission invite le Comité d'Instruction Publique à autoriser le Conservateur du Dépôt de musique à délivrer les objets ci-dessus mentionnés au citoyen Rouget de l'Isle.

L'année suivante, Rouget de Lisle reprit du service, comme aide de camp, avec le général Hoche. Après la guerre de Vendée, il quitta définitivement l'armée.

(1) Voir l'observation précédente.

Vers le milieu de l'année 1812, il retourna à Lons-le-Saulnier, où il était né, ensuite à Montaigu, village voisin, où habitaient sa mère et sa sœur.

Mais celles-ci étaient décédées en janvier et mars précédents, et la succession provoqua des difficultés au sujet d'une part de propriété, avec son frère le général Baron Rouget.

Dans cette circonstance, Rouget de Lisle a dû avoir recours à un avocat du pays, M. Perrin, *à qui il remit en souvenir un violon* qui fut désigné comme étant de Rouget de Lisle.

En 1864, au décès de M. Perrin, ce violon fut acheté par M Antenor Daguier, secrétaire général de la Préfecture du Jura et décédé en 1866.

Ce furent ses sœurs, Mlles Daguier qui en héritèrent, puis lors du décès de celle qui le possédait en dernier lieu, en 1905, le violon en question, fut remis en partage à un neveu qui estima qu'il serait plus apprécié par une parente, professeur de piano et de solfège, à Paris. C'est ainsi que nous avons pu l'examiner et savoir que l'on a manifesté l'intention d'en faire don à un Musée.

Gabriel Roger.

Nécrologie

M. Emile Faguet

Nous ne tracerons point la biographie de M. Emile Faguet : il est de ces maîtres dont il suffit de prononcer le nom.

Sa mort a mis en deuil la littérature et la pensée françaises, dont il était l'un des représentants les plus éminents.

Sa curiosité de toutes les manifestations littéraires l'avait conduit vers nous, où il rencontrait d'ailleurs plusieurs de ses collègues de l'Académie. Il n'interrogeait pas, il savait tout ; mais, à tout, il répondait avec sa sagacité et son esprit, avec son sens merveilleux de l'analyse, avec sa belle et souriante clarté.

Nous garderons fièrement le souvenir de cette collaboration illustre.

Le Directeur-gérant :
GEORGES MONTORGEUIL

Imp. Clerc-Daniel, St-Amand-Mont-Rond

LXXIIIe Volume Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois 20-30 Juin 1916

N° 1442
31bis, r. Victor-Massé
PARIS (IXe)
Bureaux : de 3 à 6 heures

Cherchez et vous trouverez

QUÆQUE SINGULA LIBERTAS

Il se faut entr'aider

N° 1442
31bis, r. Victor-Massé
PARIS (IXe)
Bureaux : de 3 à 6 heures

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX
Fondé en 1864

QUESTIONS ET RÉPONSES LITTÉRAIRES, HISTORIQUES, SCIENTIFIQUES ET ARTISTIQUES
TROUVAILLES ET CURIOSITÉS

L'INTERMÉDIAIRE paraîtra durant l'année 1916 dans les mêmes conditions que pendant l'année de guerre 1915.

—

L'abonnement est resté abaissé à 12 francs.

Il ne paraîtra donc que deux numéros par mois, et un numéro en juillet, en août et en septembre, ainsi que l'an passé.

—

Nous prions nos correspondants de vouloir bien répéter leur nom au-dessous de leur pseudonyme, et de n'écrire que d'un côté de la feuille. Les articles anonymes ou signés de pseudonymes inconnus ne seront pas insérés.

Pour la précision des rubriques, une question ne peut viser qu'un seul nom ou un seul objet.

Indiquer les rubriques et leurs cotes.

Quand la question sollicite la connaissance d'une liste, la liste, sauf exception, n'est pas insérée, mais envoyée directement à l'auteur de la question.

L'Intermédiaire des chercheurs et curieux *s'interdit toute question ou réponse tendant à mettre en discussion le nom ou le titre d'une famille non éteinte.*

—

Questions

—

Poésies et chansons françaises sur la Pologne. — M. Casimir de Woznicki, 27, Quai de la Tournelle, Paris Ve,

publie dans la revue franco-polonaise *Polonia* une anthologie de poésies et de chansons françaises sur la Pologne. Il serait reconnaissant de toute communication concernant cette anthologie.

—

La maison de Jeanne d'Arc. — Note de M. Anatole France :

La maison de Jacques d'Arc (père de Jeanne) était sans doute sur la route : les Du Lys, ou plutôt les Thiesselin, la démolirent et bâtirent à la place une maison qui n'existe plus. Les écus qui en ornaient la façade ont été appliqués sur la porte de celle qu'on montre aujourd'hui comme la maison de Jeanne. Ce qu'on donne pour la chambre de Jeanne est le fournil... Il y a sur ce sujet toute une littérature !

Qu'en pensent nos collaborateurs versés dans la question ?

V.

—

Une expérience sous-fluviale en 1790. — Le 11 juillet 1790, le *Journal Général de la Cour et de la Ville*, dit le *Petit Gautier*, insérait l'annonce suivante :

Expérience intéressante qui se fera sur la rivière, quai des Theatins, vis-à-vis la rue des Saints-Pères, aujourd'hui dimanche et demain lundi, à 5 heures du soir.

Le sieur Schmidt vient de construire une machine hydraulique et aérienne, au moyen de laquelle on peut vivre dans l'eau, à quelque profondeur que ce soit, y voir, marcher, travailler, parler avec les personnes qui sont hors de l'eau, y porter de la lumière, dans le cas où la profondeur ou l'obscurité de l'eau ne permettrait pas d'y voir clair.

Cette machine curieuse est d'autant plus utile à la Société, que, par son moyen, on peut sauver un vaisseau qui périrait par une voie d'eau, accident qui en fait périr un grand nombre.

Le prix des places est de 3 livres et de 36 sols par personne.

Quelle pouvait bien être cette machine ? Une cloche à plongeur ou un appareil à scaphandrier qui commençait déjà à être connu ?

Mais j'y songe : l'inventeur n'était-il pas ce même Schmidt qui, deux ans plus tard, avait apporté des modifications à la construction de la guillotine, d'après les observations du Dr Louis, et qui, comme le remarquait Roederer, demandait des prix exagérés, au lieu de la somme convenue, alors qu'il pouvait tout au plus solliciter une récompense d'encouragement ?

d'E.

—

Le général Moreau ; une contribution de guerre frappant Eichstaed. — Serait-il exact qu'en Décembre 1800, Moreau, vainqueur à Hohinlenden, ayant frappé d'une trop forte réquisition la ville d'Eichstaedt, les officiers français l'aient payée sur leur solde ? Solde qui, postérieure au 18 brumaire, était supérieure de beaucoup à celles de 1792. Eichstaedt, en 1800, était le chef-lieu d'une principauté ecclésiastique en Bavière, sécularisée en 1802, et donnée à la Bavière lors de la paix de Presbourg. — Une messe commémorative aurait été fondée par le prince évêque d'Eichstaedt, et se célèbrerait encore.

L. R.

—

Blücher en France. — Dans un intéressant article intitulé : *Les Prussiens à Paris en 1815* et paru dans la *Revue Hebdomadaire* (13 mai 1916, n° 20), M. Arthur Chuquet dit, à propos de Blücher, qui, boudant les souverains alliés qu'il trouvait trop bienveillants à l'égard de la France vaincue, avait quitté Paris de fort méchante humeur :

Il alla successivement à Rambouillet, à Alençon, à Caen, à Compiègne — il écrivait : *Rambulliet*, *Alanson*, *Kan* et *Compiene* — et il se consola de ses déconvenues en mangeant des huîtres et en pensant à la revanche...

Existe-t-il des relations locales donnant des détails sur les séjours successifs de Blücher dans les villes précitées, et particulièrement à Rambouillet ?

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

—

Les ouvriers décorés de la Légion d'honneur. — Dans le numéro des *Guêpes* de mai 1848, Alphonse Karr écrit :

J'ai des ouvriers qui ont la Croix d Honneur.

Hardi, Pelvilain, jardiniers, Desvarieux pilote et vingt autres.

Quelque intermédiairiste pourrait-il nous dire pourquoi ces ouvriers avaient été décorés et au besoin ce qu'ils sont devenus ?

J...

—

Comerford. — Le *Dictionnaire historique* du Pas-de-Calais, t. II. (arrondissement d'Arras) sous la signature de M. Cavrois, dit que le comte Hugues de Créquy Canaples, seigneur de Caumesnil, aurait été empoisonné par sa femme, une irlandaise nommée Marie de Comerford ; il aurait été enterré debout dans son jardin de Caumesnil, comme il l'avait demandé par testament, et sa meurtrière se serait enfuie en Angleterre avec ses richesses. — Tout cela paraît être un roman, car il n'existe aux archives des paroisses du Pas-de-Calais aucune trace de la mort d'Hugues de Créquy ; et d'autre part, un portrait de lui, gravé en couleurs par Bartolozzi, porte, en anglais, la date de sa mort, juillet 1785. Il semblerait donc que Hugues de Créquy soit mort en Angleterre, ou que sa veuve (il n'avait pas d'enfants) ait tenu à y honorer son souvenir.

Peut-on me renseigner sur Marie de Comerford, sur sa famille, sur les procès qu'elle aurait eu à soutenir avec les héritiers naturels du comte de Créquy — enfin sur l'origine du petit portrait de Bartolozzi, dont il doit rester des traces dans les papiers laissés par ce charmant graveur ?

NOLLIACUS.

—

Famille de Grey. — Le 16 septembre 1692, Pierre de Badière épouse à Orthez Marguerite de Grey, demoiselle.

La généalogie de cette famille de Grey, qui venait d'Angleterre, et suivant de vieilles traditions, se rattachait à celle de

Jeanne Grey, et même en descendait directement, a-t-elle été faite ?

BRASSELAY.

—

Florent Fulbert. — Nom ou pseudonyme ; auteur de la *Ballade du Chat Noir*, publiée par le journal dans son premier numéro (14 janvier 1882) ?

P D.

—

Portrait de Madame de Maintenon. — Je possède un portrait (à l'huile) de Madame de Maintenon représentée en Madone. Ce portrait est-il connu de ceux qui se sont occupés de l'iconographie de cette femme célèbre et les Mémoires du temps en ont-ils fait mention ?

HENRY DE NIAMO.

—

Souvenirs du général de Merlet. (1715-1805). — Je possède la copie d'un Mémoire historique en forme de Souvenirs, du Général de division Louis Mathieu de Merlet, né à Versailles le 1er décembre 1715, chevalier de Saint-Louis et de la Légion d'honneur. Ces souvenirs, assez intéressants, et datés du 30 juin 1805, forment 32 pages in-folio et donnent le récit des campagnes auxquelles prit part le signataire de 1733 à 1784, et des nombreux événements militaires auxquels il fut mêlé, surtout en Allemagne. J'ai fait quelques recherches sommaires pour essayer d'avoir quelques renseignements sur le personnage et de savoir si ses souvenirs avaient été publiés quelque part ou si d'autres copies ou même l'original en étaient connus. Ces recherches n'ont pas abouti. Je demande à mes obligeants confrères de l'*Intermédiaire* de m'aider de leurs lumières et de me communiquer les renseignements qu'ils pourraient posséder.

Comte DE CAIX DE SAINT-AYMOUR.

—

Armoiries du Ier Empire. — Voici des armes données par Napoléon à un de ses sujets créé chevalier (je donne des armes fantaisistes, uniquement à titre d'exemple) :

Tierce en fasces, le premier d'argent à un chevron passant de sable, le deuxième d'azur à une épée en pal, d'or, le 3e de gueules à une croix d'argent à 5 doubles branches. Cette troisième partie : *de gueules à une croix d'argent à 5 doubles branches*, étant distinctive du titre de chevalier, comment les héritiers de ce concessionnaire, qui n'auront pas hérité du titre de chevalier, porteront-ils ces armes ?

Autre question. Les neveux de ce concessionnaire, s'ils sont ses seuls héritiers, auront-ils le droit de porter ce blason ? Il semble que oui d'après la jurisprudence admise par la Cour de cassation qui assimile ces armoiries à un patrimoine soumis aux règles de succession qui régissent la transmission des biens.

ZYX.

—

Armoiries à déterminer : deux gourdes. — Un chevron accompagné de deux gourdes (?) en chef, et d'un renard passant en pointe. Cachet XVIIIe siècle Lyonnais.

S. R.

—

Octave Uzanne. Dictionnaire biblio-philosophique. — Les personnages représentés dans les planches de cet ouvrage sont-ils des portraits ?

L. M.

[Notre très obligeant collaborateur, si cette question lui tombe sous les yeux, voudra peut-être répondre lui-même].

—

Je demande à ce que... — J'ai entendu cette expression dans diverses enceintes et réunions d'orateurs, et jusqu'à la Chambre française.

N'est-elle pas vicieuse ?

Pour mon compte, je la trouve barbare !

NISIAR.

—

Les « sous-vétérinaires » au Parlement. — Où, quand et sous quelle forme Gambetta a-t-il parlé de certains de ses collègues parlementaires comme de « sous-vétérinaires » ?

O. G.

—

La bêtise humaine. — Où Renan a-t-il écrit :

La bêtise humaine est ce qui donne le plus l'idée de l'infini.

DE LOMNÉ.

—

Declenchée ou declanchée. — La presse et les communiqués emploient l'une ou l'autre orthographe, on demande à être fixé.

Dr L.

Réponses

—

Congrès de la Paix. Initiative de Henri IV (LXXII ; LXXIII, 15, 243). — Qu'on me pardonne le retard de ma réponse : je suis mobilisé.

Je ne sais, si, comme le pense notre excellent collaborateur, M. Hyrvoix de Landosle, les meilleurs catholiques de l'époque (le XVIIe siècle, sans doute, puisqu'il s'agit de la politique de Richelieu et du Père Joseph) furent opposés à cette politique « furieuse et aveugle », en tout cas, s'ils furent tels ils eurent grandement tort. La religion n'avait rien à voir dans le problème de politique extérieure qui se posait alors. Et peu me chaut que la Maison d'Autriche fût catholique du moment qu'elle visait à étouffer la France entre les deux pinces de ses possessions.

Je considère que la politique anti autrichienne pratiquée au XVIIe était la seule vraie. D'ailleurs, il est juste de remarquer que, d'une façon générale, la famille capétienne sut toujours distinguer, et s'efforça avec continuité de suivre la politique la plus profitable au pays, la plus vraiment nationale, sans que le Roi Très-Chrétien se souciât s'il fallait, pour arriver à ce résultat, s'allier avec le Grand Turc ou avec les Protestants. Une politique étrangère ne doit pas être le résultat d'affinités ou de divergences politiques ou religieuses ; elle ne doit avoir en vue que la grandeur de la Nation et par conséquent être toujours prête aux rapprochements qui lui peuvent procurer une aide et à s'écarter des nations susceptibles d'entraver sa marche. Point n'est besoin pour cela de recourir à la théorie des chiffons de papier. Les traités ne sont pas éternels ; il suffit de les dénoncer loyalement ou de ne pas les renouveler.

C'est ce sens de l'opportunité que posséda parfaitement Louis XV. Il comprit que la puissance de la Maison d'Autriche étant brisée par l'arrachement de l'Espagne, elle n'était plus à craindre, et que, d'adversaire elle pouvait devenir alliée, que le péril venait d'ailleurs, d'un pays nouvellement parvenu au rang de royaume.

Mais le peuple était si fortement ancré dans sa haine contre l'Autriche qu'il ne sut pas voir la nécessité du changement de direction. Il fut encouragé dans cette résistance par tous les représentants des idées nouvelles, qui, même en politique extérieure, avaient la prétention de marcher dans la voie du progrès, les philosophes, l'extrême gauche d'alors si l'on peut ainsi parler. Ils se faisaient sur la Prusse et son souverain les illusions les plus extraordinaires... .. ; les mêmes, ou à peu près, que se firent sous le second Empire ceux qui ne voulurent pas consentir à l'augmentation de l'armée ; les mêmes que se faisaient, naguère encore, les adversaires de la loi de trois ans. Mais je m'arrête, je frôle la politique.

Il n'en demeure pas moins, à mon sens, qu'on faisait bien de combattre au XVIIe siècle l'Autriche trop puissante et qu'il eut été sage, au XVIIIe, alors qu'elle n'était plus redoutable, de la soutenir à fond contre la Prusse. C'était le désir de Louis XV ; il ne fut pas compris ; il ne put être exécuté. Et c'est de ce moment, et non de la lutte contre la Maison d'Autriche, au siècle précédent, que datent les circonstances qui permirent aux Hohenzollern de s'affirmer et de s'affermir, aux applaudissements, d'ailleurs, de certains Français qu'on regrette de constater aussi dénués de clairvoyance.

G. DE LA VÉRONNE.

*
* *

J'ai l'honneur de répondre ici à monsieur H. C. M. sous la forme succincte que comporte l'*Intermédiaire*.

Ce n'est pas seulement parce qu'elle était « anticatholique » que j'ai qualifié d' « aveugle » la politique française contre la maison d'Autriche ; mais aussi parce qu'elle a très logiquement et très directement causé l'état de choses actuel.

Il n'y a jamais eu paix véritable entre catholiques et protestants et il n'y en pouvait avoir à une époque où la foi religieuse dominait l'esprit des peuples. Les protestants n'ont, au reste, jamais cessé de tendre à former un Etat dans l'Etat et d'abuser de l'édit de Nantes en vexant très insolemment les catholiques là où leur avait été malheureusement laissé l'autorité. L'édit de Nantes n'était pas œuvre aussi grandiose et aussi sage qu'on se plaît à le dire : il ne s'explique que par la fausse position où s'était trouvé le roi Henri IV vis-à-vis de la secte dont il

avait été le chef, et, tel qu'il était, il ne portait point en soi de vertu durable.

La puissance et la richesse de la maison d'Autriche pouvaient sembler imposantes lorsqu'on regardait les cartes géographiques ; mais la puissance et la richesse foncièrement solides de la France étaient en réalité bien supérieures : les politiques de notre cour le savaient parfaitement. La vérité est que nos rois, en vue de la domination universelle, ont constamment visé à l'Empire — sans trop paraître y toucher, les raisins s'étant toujours montrés trop verts. — François Ier cependant, pour commencer, l'a ouvertement et ardemment brigué, en arguant même de l'origine germanique de sa race, à l'égard des Allemands en général et des Suisses en particulier. Lorsqu'il eut échoué, il réussit aisément à tenir en échec son grand rival, Charles V, en lui jetant aux jambes l'hérétique d'un côté, le Turc de l'autre.

Les traités de Westphalie, que loue monsieur H. C. M., à la suite de la plupart de nos historiens, ont été précisément la consécration officielle de cette déplorable politique, et ce fut le dernier coup porté à ce qui avait été la *Chrétienté* ; aussi le Pape n'a-t-il pu manquer de protester contre eux — ce que M. Hanotaux a voulu étrangement ignorer dans un écrit publié au début de la présente guerre.

Il n'est que trop vrai que la politique extérieure de nos rois n'a jamais été catholique. Il s'agit donc de considérer ce qu'a produit une politique soi-disant *nationale*, qui n'a été, en somme, dirigée qu'en vue d'intérêts dynastiques fort mal entendus et de cet idéal païen de la « gloire », que Louis XIV a dû condamner à l'article de la mort. Les *Mémoires* du marquis d'Argenson ne disent que trop vrai aussi :

« C'est rarement pour le bien de la patrie « que nous combattons ; nos guerres sont « toutes d'ambition et de vanité. »

Je suis royaliste par principe, par attachement à la tradition et radicalement ennemi de la Révolution française : c'est en vertu de ces sentiments que je déplore les fautes qui ont ruiné la monarchie française à laquelle les régimes modernes n'ont emprunté que ses mauvais errements.

Quant à « l'indissolubilité » de telle ou telle alliance dont parle monsieur H. C. M. en ce moment, il me permettra de lui répondre simplement : *Audiemus te de hoc iterum.*

HYRVOIX DE LANDOSLE.

[Nous reconnaissons tout l'intérêt qui s'attache à cette controverse, mais elle nous fait sortir de notre cadre pour entrer dans des considérations générales. Nous nous arrêterons là. Notre tâche est de répondre d'une façon précise à une question précise : cette question ne l'était pas assez, la polémique était donc inévitable. Elle nous entraîne, avec nos distingués collaborateurs, sur un terrain qui n'est pas le nôtre]. LA RÉDACTION.

—

Napoléon et Madame Fourès (LXXI; LXXII, 435). — A cette dernière insertion, l'*Intermédiaire* nous fait connaître le nom patronymique de Madame Fourès : Pauline de Rouchaux.

Mme Fourès fut l'auteur de deux romans, savoir : *Lord Wensworth*, paru en 1810 chez Delaunay ; et, postérieurement à 1837 : *Une châtelaine du* XIIe *siècle.* Ces deux romans ont-ils été réédités, et peut-on les trouver en librairie ?

Connaît-on d'autres écrits de Madame Fourès ?

V. A. T.

—

Captivité de la duchesse de Berry (T. G. 107 ; LXXIII, 435). — Le manuscrit de la comtesse d'Hautefort, compagne de captivité de la duchesse de Berry appartient à Mme la vicomtesse de Cumont, veuve de l'ancien Ministre de l'Instruction Publique et des Cultes. Elle a bien voulu me le communiquer, et je l'ai publié dans la *Revue historique de la Révolution Française et de l'Empire*, n° de juillet-septembre 1915. (Paris, 9, rue Saulnier). Ce journal est intéressant, mais inférieur à celui du Dr Ménière, publié en 1882, chez Calmann-Lévy. F. UZUREAU.

—

La Petite Eglise (LXXI ; LXXII ; LXXIII, 252, 439). — Le 10 juin 1844, un forgeron, domicilié à Courlay (Deux-Sèvres), nommé François Marillaud, envoya au Pape Grégoire XVI la profession de foi qui suit. Il avait quitté la dissidence, en 1843, pour entrer dans la grande famille catholique

« Je crois 1° que le Concordat de 1801 n'a point été arraché par la violence à Sa Sainteté Pie VII, comme le prétendent les dissidents français, mais qu'il a été un règlement examiné librement, discuté mûrement et approuvé sagement par le susdit Souverain Pontife ; qu'il est ainsi une mesure ayant force de loi ecclésiastique, dont les effets ont été reconnus par les Papes suivants et nommément par Votre Sainteté.

« Je crois 2° que les évêques institués depuis le Concordat et l'Eglise actuelle de France sont, sans aucun doute, dans la communion du Siège apostolique et de toute l'Eglise catholique répandue dans l'Univers.

« Je crois 3° que Votre Sainteté a bien connaissance de la Dissidence ou Petite-Eglise de France, qu'elle n'ignore point ses dires ni ses objections, et qu'elle la regarde néanmoins comme étant dans la voie de l'erreur et dans un chemin de perdition.

« Je crois 4° que Votre Sainteté regarde comme dépourvus de toute juridiction et comme exerçant un ministère de mort, les prêtres dissidents interdits par les évêques français qui occupent actuellement les sièges épiscopaux.

« Je crois 5° que ce que l'autorité pontificale a réglé, nommément sur les biens ecclésiastiques qui ont été vendus par le Gouvernement français de l'époque, et sur la suppression et translation des fêtes par l'Indult du cardinal Caprara, est une affaire contre laquelle c'est un orgueil insigne de la part des simples de vouloir récriminer. »

Cette lettre montre quelle était la croyance des gens de la Petite Eglise il y a 70 ans. A cette époque, il y avait encore des prêtres dissidents, mais ils étaient divisés entre eux. Ils étaient encore quatre exerçant le ministère à Fontenay, Pissote, Les Aubiers, Saint Martin-Lars-en-Tiffauges. M. Perrot, de Fontenay, qui était en désaccord avec son confrère de Pissote, défendait d'aller à la messe de M. Ouzof, aux Aubiers. Un prêtre dissident, de passage à Saint-Martin Lars, avait déclaré que mieux vaudrait aller à la grande Eglise que d'avoir confiance en M. Baunier.

A la suite de la lettre de Marillaud, le cardinal Lambruschini écrivit plusieurs lignes, que le Saint-Père eut la bonté de signer lui-même de sa propre main et où il fit apposer son propre sceau, le 16 septembre 1844. F. UZUREAU.

—

Fenians (LXXIII, 377). — Le terme *fenian* vient de l'irlandais : *fiann*, qu'on peut comparer au vieil irlandais : *Fene*. De là vient aussi le terme *Fianna Eirin*. Dans la légende gaëlique, c'est une sorte de milice, de franche compagnie, formant comme un ordre de chevalerie.

Le chef de cette milice héroïque fut *Finn* ou *Finn* Mac Coul, et, depuis sa mort, ses deux fils : *Fergus le Barde* et *Ossian*, qui vécut pendant trois cents ans avec une fée. Quand il retourna en Irlande, c'était un vieillard, qui ne retrouva aucun de ses compagnons de jeunesse.

Une autre milice rivale s'était formée, sous les ordres de *Goll* que Finn défia et battit, et d'*O'Duibbne*, qui put s'échapper avec la fiancée de Finn.

Ces divisions amenèrent la dissolution de la milice de Finn, qui fut détruite dans une grande bataille avec le roi d'Irlande. C'est ce Finn ou Fene, qui donna son nom au parti révolutionnaire irlandais, souvent appelé aussi *The irish Revolutionnary Brotherhood* ou encore *Fenian Brotherhood*.

Les *Sinn Feinn* ne semblent pas avoir la même origine légendaire. Suivant certaines encyclopédies anglaises, *Sinn Feinn*, en irlandais, voudrait dire : *We ourselves*. « Nous, nous-mêmes », une formule, pouvant se traduire par « l'Irlande aux Irlandais ».

G. D.

—

L'Homme malade (LXXIII, 43, 103). — Le mot (sous une autre forme) a été dit par l'Empereur Nicolas I aussi au duc Wellington en 1826, à Saint-Pétersbourg. Wellington a répondu « qu'il est d'accord, mais que cette maladie dure déjà depuis trois siècles ». Voir : « Despatches, correspondance and memoranda of Field Marshal Arthur Duke of Wellington » London, 1868, v. 3.

W. KATENEF.

—

Comte Joseph Barbaroux (LXXIII, 379). — Le Comte Giuseppe Barbaroux est un jurisconsulte piémontais, qui était né à Cuneo, au XVIIIe siècle. D'une très grande science et d'un haut caractère, il fut chargé, en 1831, par le roi Charles-Albert d'instituer une commission, chargée de rédiger le nouveau code civil de Sardaigne, d'après le code français.

Giuseppe Barbaroux s'occupa ainsi

d'effacer toutes les dispositions anciennes, indignes de nos temps modernes. Le nouveau code sarde fut promulgué, le 20 juin 1837. Après avoir obtenu la disparition du droit d'aînesse, le comte Barbaroux ne vit pas, sans peine, le roi Charles-Albert, cédant à l'influence de certaines familles nobles, rétablir les titres de primogéniture.

Le jurisconsulte refusa de contresigner cet édit et, peu de temps après, très affecté par ces circonstances, se jeta par une des fenêtres du palais ministériel de Turin. Il mourut ainsi, en 1837. La rue, la *via Barbaroux*, va du jardin de la Citadelle, où se trouvent les statues du poète Angelo Buofferio et du jurisconsulte G. B. Cassinis, jusqu'à la Piazza del Castello, où se trouve le Palazzo Madama. Elle est parallèle à la *Via Garibaldi*.

G. D.

—

Couturier de Fornoue, abbé de Pibrac (LXXII, 283, 397). — J'ai vu à Bordeaux, il y a quelques années, chez un photographe de la rue Sainte-Catherine, une collection exposée, de grands portraits d'ecclésiastiques du diocèse, avec leurs noms et qualités. L'un d'eux, dont j'ai oublié le nom, était qualifié d'*archidiacre* de Lesparre.

V. A. T.

—

Deutz (T. G., 276). — D'un article de M. Henri Welschinger (*Les Débats*, 10 juin 1916).

La correspondance de Thiers à cette époque contient de nombreux billets de Louis-Philippe, écrits avec une simplicité et une familiarité aimables, des lettres de la duchesse de Dino d'une haute et spirituelle observation, des lettres du général Bugeaud sur la politique du ministère en 1832. Dans ce billet de Dupin, daté du 13 juin, je relève ce détail piquant : « Lafayette est traîné en fiacre et en triomphe par les mêmes hommes qui ensuite ont égorgé la garde nationale. Que dirait son cheval blanc, si la pauvre bête pouvait prendre la parole pour un fait personnel ? »

Mêlé à la correspondance, surgit tout à coup ce billet sinistre :

Je reconnais avoir reçu de M. le ministre de l'intérieur, A. Thiers, la somme de cinq cents (sic) *mille francs.*

Paris, 17 novembre 1832.

S. DEUTZ.

On connaît les lamentables incidents qui amenèrent cette rémunération que l'auteur jurait n'avoir jamais reçue, et dont Jules Simon, dans son *Eloge de Thiers* en 1884, à l'Académie des Sciences morales, se bornait à dire brièvement : « On sait comment la trahison de Deutz fournit au nouveau ministre de l'intérieur le désagréable, mais infaillible moyen de mettre fin à l'insurrection de la Vendée. »

La correspondance contient-elle d'autres éléments d'information sur cette pénible négociation ? Est-on toujours dans l'ignorance de ce que devint le traître après avoir reçu les « trente deniers » ?

M.

—

De l'Eglise (LXXIII, 446). — La famille du Souverain Pontife Benoît XV s'est détachée de l'antique souche lombarde et piémontaise au XIVe siècle et s'est toujours appelée *della Chiesa*.

Il existe en Piémont une famille *della Chiesa* dont les origines paraissent être les mêmes. C'est de cette famille piémontaise que sont issus les Marquis de l'Eglise français. C'est donc en France que la traduction a eu lieu.

Comte PASINI FRASSONI.

*
* *

M. le Comte de l'Eglise nous fait l'honneur de nous adresser la lettre suivante :

Ce 8 juin 1916.

Monsieur le Directeur,

L'Argus de la Presse me fait parvenir la coupure d'un article paru dans l'*Intermédiaire des Chercheurs et Curieux* et dans lequel on demande si la famille de Benoît XV est d'origine française ou italienne.

La famille du Souverain Pontife est originaire d'Asti en Piémont ; elle descend en ligne directe des premiers rois d'Italie par Anschaire II, marquis d'Ivrée, comte d'Asti, ensuite duc de Spolète.

Un membre de cette maison, Giovanni Matteo della Chiesa, passa les monts et vint s'établir à Avignon en 1501.

Ses descendants francisèrent alors leur nom en *de l'Eglise*, nom sous lequel ils existent encore de nos jours.

Pour rappeler leur ancienne origine, on eut coutume de surnommer *Chiesa* le fils puîné. J'ajouterai que dans les papiers de famille qui sont en la possession de mon père le Marquis de l'Eglise, chef de nom et d'armes, on trouve à côté du nom français, le nom italien.

Tels sont les renseignements que je suis heureux de communiquer à votre si intéressante publication.

Veuillez agréer, je vous prie, Monsieur le Directeur, l'expression de ma considération la plus distinguée.

Comte DE L'ÉGLISE.

—

Delessert (LXXIII, 285, 402, 446). — Benjamin Delessert et non de Lessert, d'origine suisse, a été un des fondateurs de la Caisse d'Épargne ; il a créé à Passy la première raffinerie de sucre ; il est devenu Préfet de police sous Louis Philippe.

Son frère, François Delessert, député de la Seine, est mort a Passy en 1875 ; sa galerie de tableaux fut vendue près de 200 000 fr., elle vaudrait le double actuellement ; la majeure partie de Passy a été construite dans l'emplacement du parc de François Delessert. DESCHAUX.

—

Origines d'Alphonse Karr (LXXII, 239, 349). — J'ai dans ma bibliothèque napoléonienne, cette petite étude historique, que je crois être devenue assez rare : *Des Cosaques, ou détails historiques* sur les mœurs, coutumes, vêtements, armes, et sur la manière dont ce peuple fait la guerre. Recueillis de l'allemand, par L.-J., Karr. A Paris, chez Lebègue, impr. libr. etc, 1814, 94 p. p. in-8°. Le volume est orné d une petite eau fortefrontispice assez jolie, en épreuve avant toute lettre, avec la tablette restée blanche. Elle représente deux cosaques à cheval, en tenue de guerre, l'un vu de dos, l'autre de face. Dans le fond, passent également armés, deux autres cosaques, sur leurs chevaux lancés au galop. Je croyais bien que ce petit livre était dû au père de M Alphonse Karr. Dans tous les cas, s'il n'est pas de lui (comme sembleraient devoir l'indiquer les initiales des deux prénoms, et le père s'appelant Henri), assurément, il ne peut être que de quelque autre des siens.

ULRIC RICHARD-DESAIX.

—

Exploit ignoré du célèbre La Bussière (LXXIII, 335, 445). — Je me suis toujours posé une question au sujet de Charles La Bussière ; il a sauvé de l'echafaud nombre de personnes, notamment les Comédiens français ; soit, c'est un fait acquis Mais est-ce que ce ne fut pas au préjudice d'autres ?

En fait, il me semble que la guillotine eut toujours son compte, si La Bussière faisait disparaître des dossiers, comme il est conté dans les mémoires non authentiques, d'ailleurs, de Fleury, ou simplement mettait dessous ceux qui l'intéressaient, il me semble que Fouquier-Tinville devait en prendre d'autres. Ainsi, à tout prendre, le salut des uns aurait eu pour contre-partie la perte des autres

Je ne conclus pas, j'exprime un doute, je pose une question et attends sans le moindre parti-pris la lumière.

H. C. M.

—

L'architecte Pierre de Montreuil ou de Montereau (LXXIII, 428). — Dom Michel Félibien, bénédictin qui publia avec Dom Lobineau, aussi religieux de Saint-Germain des-Prés, l'*Histoire de Paris* en 1725, sans donner un démenti formel à l'assertion de son père, André Félibien, l'architecte, historiographe des bâtiments du roi, écrivit cependant : (*Op. cit.*, t. I p. 299). « L'architecture de la Sainte-Chapelle. Le roy S. Louis se servit pour bastir la Ste-Chappelle, de Pierre de *Montereau* ou de *Montreuil*, fameux architecte de son temps ».

L'abbé Lebeuf n'avait pas en vain protesté contre l'assertion gratuite de l'architecte historiographe.

UN LECTEUR DE L'INTERMÉDIAIRE.

*
* *

Est-ce Montereau ? Est-ce Montreuil qu'il faut appeler l'architecte de la Sainte-Chapelle. Depuis bien longtemps les avis sont partagés. Le premier, l'abbé Lebeuf, l'historiographe de Paris au XVIII° siècle souleva la question.

Pierre de Montreuil né vers la fin du XI° siècle et mort à Paris le 17 mars 1266 avait été inhumé, ainsi que sa femme Agnès à l'abbaye Saint-Germain-des-Prés, dans la grande chapelle de la Vierge. Dans son *Histoire de l'abbaye Saint Germain-des-Prés*, Dom Bouillard a relaté l'inscription de la dalle tumulaire où Pierre de Montreuil est représenté, la règle et le compas en main.

Flos plenus morum, vivens doctor latomorum
Musterolo natus, jacet hic Petrus tumulatus ;
Quem rem cœlorum perducat in alta polorum ;
Christo milleno, bis centeno, duodeno
Cum quinquageno quarto decessit in anno.

Il a relaté aussi celle de la femme de l'architecte, ainsi rédigée :

Ici gist Annès feme jadis de feu mestre Pierre de Montereul. Priez Dieu pour l'âme d elle.

Montereuil, Montreuil ou Montereau, dérivent, aussi bien l'un que l'autre, du bas latin « monasteriolum », ou « musterolum » ; et on s'explique par là, la confusion faite de ces deux noms de lieu, à propos de ce grand artiste. Un moment on put croire la question résolue. Douët d'Arcq, en effet, dans son « Etude sur les sceaux de la Sainte-Chapelle », parue dans la *Revue archéologique*, en 1847, avait, à propos de Pierre de Montreuil, écrit cec :

Il était de Montreuil près de Vincennes et possédait une vigne à Charonne en 1252, comme on le voit dans un rapport : *Ce sont les cens des vignes de Charonne*. Pierre de Mosteruel y est mentionné comme devant 3 deniers par an, du fons de sa vigne à rendre aux octieves de la Saint-Denis.

(Archives nationales. Carton M. 75).

Mais plus tard, en 1870, Douët d'Arcq revenait sur ses dires. Certes, les dates s'accordaient bien. La Sainte-Chapelle avait été fondée en 1249 ; Pierre de Montreuil était mort en 1266 et cette pièce était de 1252.

Mais ce Pierre de Mosteruel, cité dans ce censier du Temple, était-il bien l'architecte ? Il pouvait exister un homonyme et Douët d'Arcq en avait même rencontré un, maître Pierre de Monstreuil, de « Monsterolio » qui ne peut être l'architecte, puisque ce Pierre de Monstreuil est cité en 1292, vingt-six ans après la mort du dit architecte. Tout cela avait fait hésiter Douët d'Arcq, mieux informé.

Pourquoi, du reste, ne point s'en remettre sur ce point à l'inscription féminin, qui dit : Pierre de Montereul ? N'est-ce point décisif ? Quant à savoir de quel Montreuil il s'agit, les lieux portant cette dénomination étant très nombreux, c'est une autre question.

En dernier lieu, il faut remarquer que le mot « Musterolo » de l'inscription latine, est une forme altérée et qu'il a dû être mal lu par Dom Bouillard, qui a reproduit l'inscription tombale. Jamais « mus » n'aurait donné « mons ». La lettre *u*, dans l'origine, sur l'inscription, était certainement tildée, mais Dom Bouillard a pu ne pas voir ce signe abréviatif, celui ci étant disparu. Toutefois, il a dû certainement exister. Ce n'est pas « Musterolo » qu'il faut lire, mais « Mûsterolo » c'est-à-dire *Mu* (*n*) « *sterolo* ». C'est la remarque qu'avait faite fort justement, Anatole de Montaiglon.

Sur Pierre de Montreuil ou de Montereau, voir : *Bibliothèque universelle*, t. XXIX, page 73. — Eméric David : *Histoire littéraire de la France*, t. XIX, p. 68-79. H. Fisquet : *Nouvelle biographie générale*, t XL, 197-98. — Leroux de Lincy : *L'Hôtel de Ville*. — J. Morand : *L'histoire de la Sainte Chapelle*. — *L'Intermédiaire des Chercheurs*, 1866-1877, t. III, 740 et t. IV : 60, 373-374, où cette question des deux dénominations : Montreuil ou Montereau a déjà été traitée. — Lance : *Dictionnaire des architectes français*, 1882, t. II, p. 151-152. — Charles Lucas : *Grande Encyclopédie*, t. XXIV, p. 277.

Georges Dubosc.

* * *

De 1246 à 1274, vivaient à Paris une dizaine de personnages, tous issus d'une famille parisienne déjà connue depuis deux siècles au quartier de Saint-Martin-des-Champs. Parmi eux se trouvent : Maître Pierre de Montreuil, ses fils : Eudes et Raoul, maçons du roi ; maître Regnault March-boucher — Guillaume, Philippe, Raoul, Simon, Thomas — Evrard, fils de feu Pierre — Aalis et Agnès. Cette dernière, femme du fameux architecte, était veuve de lui en 1266, et lui survivait encore en 1274.

Tous ces Montreuil avaient un grand nombre de maisons à Paris, surtout au quartier du Temple et dans la « Ville de Saint-Germain des-Prés » — Les maisons de la censive du Temple étaient situées dans les rues : Vieilles du Temple — du Roi de Sicile — des Rosiers — des Blancs-Manteaux — des Singes (act. des Guillemites) — des Ecouffes — du Chantier (act. des Archives) — des Boucheries (act. de Braque).

Tout cela sans préjudice de maisons, de terres, de vignes et de carrières à Montreuil-les-Vincennes — à Savies (act. Belleville), à Charonne. — aux Carrières de Charenton. Toutefois leurs biens les plus importants semblent avoir été ceux de Cachan, dans la seigneurie de Saint-Germain-des-Prés. En 1313, le principal

collecteur de la Taille de Paris, Jean de Montreuil, tisserand, possédait une grande partie des maisons du quartier du Temple, lesquelles furent partagées à sa mort (1323), entre ses six enfants mineurs.

A cette même date 1323, les Montreuil du quartier Saint-Germain possédaient les maisons qui avaient appartenu jadis à feu Agnès, veuve de Me Pierre, à Mtre Regnault, à Me Eudes et à Me Raoul de Montreuil. La maison des « Boucheries Me Regnault de Montreuil » fut acquise en 1323, par Etienne de Domont, grand-prieur de St-Germ.-des-Prés, de Grégoire Chatblanc et de Jeanne de Montreuil, sa femme. — En 1326, cette Jeanne mourut laissant à son fils Loyset Chatblanc des biens au quartier du Temple.

Les tuteurs de Loyset, ses cousins Gilles Chatblanc et Jean Bonnefille, donnèrent leurs noms à deux petites rues voisines de Saint-Jacques-la-Boucherie.

Nicolas et Simon de Montreuil, nommés plus haut, eurent des descendants qui habitèrent, à la fin du XIVe siècle, rue des Blancs-Manteaux, rue Saint-Martin et rue St Denis. Leurs enfants firent souche à Vanves, Vaugirard et Saint-Marcel. Les Montreuil se perpétuèrent là jusqu'au XVIIIe siècle, s'adonnant surtout au métier de carrier-vigneron. Leurs alliances avec les très anciennes familles Boisseau, de Brie, de Bagneux, de Fontenay, soit à Paris, soit à Vanves, du XIIIe au XVIIIe siècle, de même que les charges de marguilliers, de sergent du Châtelet, de sergent des grandes abbayes, montrent l'importance de cette famille dont pas un seul personnage ne s'est appelé Montereau.

L'assertion de Félibien, garde des marbres du Roi et historiographe de ses bâtiments, avait soulevé les justes protestations de l'abbé Lebeuf. Ce Félibien qui n'était pas un archiviste, ne doit pas être confondu avec son homonyme, l'érudit bénédictin qui avait lu et relu la pierre tumulaire d' « Agnès, jadis femme Me Pierre de Montreul ». C'est pour l'anniversaire de celle-ci que chaque année à Noël, Me Raoul de Montreuil, maçon du roi, donnait à l'abbaye 30 s. p. pris sur des vignes de Cachan qui avaient appartenu à celui que sa pierre tombale qualifiait le docteur des architectes — « Doctor lathomorum. »

DE VALNAY.

Robespierre ou Roberspierre (LXXII ; LXXIII, 217, 116). — En faveur de la seconde orthographe, on pourrait invoquer l'erreur caractéristique de l'*Armorial* de 1696 : un des ancêtres de Robespierre, dont les armes sont recueillies y est appelé Robert Spierre. Une étude sur les origines de la famille de Robespierre a paru vers 1913, dans une Revue du Nord de la France, les *Annales du Nord et de l'Est*, je crois.

MEREUIL.

—

Pascal, son accident au Pont de Neuilly (XII, 293, 346, 527). — Au sommet de la façade d'une maison sise 12 Boulevard Bourdon, à Neuilly, est une balustrade sur l'appui de laquelle est posé un buste de Pascal.

Sur la face de cet appui l'inscription :

1623 — Blaise Pascal — 1662

Il y a une quinzaine d'années, on pouvait lire sur la façade de la maison une inscription relatant que c'était dans cette maison qu'avait été transporté et soigné Pascal lors de son accident d'octobre 1654, cette inscription a disparu.

GASTON HELLEVÉ.

—

De Rambures (LXXIII, 95). — D'après de Belleval, (*Nobiliaire de Ponthieu*) Suzanne (et non Simone) de Rambures épousa, le 2 novembre 1486, Jean de Boubers, écuyer.

Suzanne était fille de André de R., chevalier, seigneur de R. Dompierre, Horroy, Drucat, Escouy et Du Quesne, conseiller et chambellan du Roi, sénéchal de Ponthieu, grand-maître des Eaux et Forêts de Ponthieu et Picardie, et de Jeanne de Halwin, et petite-fille de Jacques de R., Chambellan du Roi, Gouverneur de Saint-Valery-sur-Somme et de Houdenc, Grand maître des Eaux et forêts de Ponthieu et Picardie, mort en 1476, et de Marie de Berghes.

UN MOBILISÉ PICARD.

—

Voltaire et Frago (LXXIII, 338, 490). — G. D. pourrait-il parfaire sa très intéressante description en donnant la trace es tableaux plus loin? Je tâcherai de me procurer les ouvrages du baron Portas ; mais je demanderais aussi à messiurs Vallas et Panis ou successeurs la permission d'admirer les originaux

S. C.

Juntas, marques d'imprimerie : (LXXIII, 38, 382, 452, 504). — Les Juntas, plus souvent nommés les Giunti, Giuncti, ou Zunta, imprimeurs d'origine florentine, qui eurent des presses à Venise, à Rome, à Lyon, à Londres, à Salamanque, à Burgos, furent des typographes remarquables, qui rivalisèrent avec les Alde.

La maison la plus florissante fut fondée par Luc-Antonio à Florence, où il était né, en 1457. Filippo, son frère aîné, né en 1450, abandonna Florence pour Venise où, en 1517, lui succédèrent ses deux fils, Benoît et Bernard, qui mourut en 1551. Citons aussi Jacques-François Giunta, de 1531 à 1538, imprimeur à Lyon.

La marque signalée dans l'*Intermédiaire*, si on s'en rapporte à *l'Inventaire des marques d'imprimerie et de librairie de la collection du Cercle de la librairie* (2e édition) par P. Delalain, Paris, 1892, p. 267 est la marque des héritiers de Luc-Antonio Giunti. *Apud hæredes Lucæ Antonii Junta* ; *apud Juntas* ou *nella stemperia degli heredi di Luc-Antonio Giunti*, *Fiorentino* (1547-1552-1561).

Cette marque est formée par la fleur de lys héraldique, entre les branches de laquelle naissent des tiges de lys naturel, le plus souvent accompagnées des lettres A. L. initiales de Luc Antonio Giunti.

Voir Bandini : *De Florentina Juntarum typographia. Lucæ*, 1791. — Renouard : *Notice sur la famille des Juntes* Voir aussi : *Catalogus librorum, qui prostant in bibliotheca Bernardi Juntæ*. Venise. 1608, in-12 et *Index* édité par Ferrari, dans le *Bibliofilo*, 1887, p. 161.

Georges Dubosc.

—

Fer de reliure : Trois massacres de cerf (LXXIII, 288, 410, 450). — Je possède un ex-libris héraldique de 1769, avec l'inscription « Ex-libris J. B. Le Sage » et les armes : *de gueules à 3 massacres de cerf d'or*. Couronne de marquis.

Nisiar.

—

Ex-libris à déterminer : croix dentelée (LXXIII, 477). — Creton d'Estourmel en Cambrésis porte : *De gueules, à la croix dentelée d'argent*. Les initiales E. C., correspondent peut être à Estourmel-Creton. Quant à Saint-Andist, je n'en connais qu'un dans les Bouches-du-Rhône.

Dr E. Olivier.

Armoiries à déterminer : au chapeau (LXXIII, 476). — Erratum : lire : au chef cousu *d'azur*, chargé de trois étoiles d'or, au lieu de : au chef cousu *de gueules*.

M.

—

Ex-libris : ab Eijss (LXXIII, 382). — Ne s'agirait-il pas d'un évêque titulaire de Rosea, vicaire général en suppléance de Trèves, *abbé* (*ab*) d'un monastère allemand s'appelant Eyssen ou Eijssen ou quelque chose comme cela ?

St.-S.

***

Il faut lire ab Eyss.

Famille des Provinces Rhénanes et du Nassau. Les armes de cette famille sont données par Rietstap, *Armorial général*, comme suit : Ecartelé en sautoir : *aux 1 et 4 : d'or à un alcyon d'azur, soutenu d'une rose de gueules, boutonnée d'or* ; *aux 2 et 3, d'argent à deux fasces de gueules.*

Je pense qu'il faut lire L. M. (Ludovicus Mauritius ?) ab Eyss Episcopus Ros (Rostoachianus ?) Supp. vicarius generalis Trevirensis.

Thiville de Rostock me paraît cependant bien éloignée de Trèves, pour admettre que son Evêque ait été suppléant de l'Evêché de ce nom ; Ros est peut-être la première syllabe d'un Evêché in partibus Infidelium, qu'il faudrait retrouver.

Nisiar.

***

Rietstap décrit de la manière suivante les armes de la famille d'Eyss (Province rhénane, Nassau) :

Ecartelé en sautoir : aux 1 et 4, d'or à un alcyon d'azur soutenu d'une rose de gueules boutonnée d'or ; aux 2 et 3, d'argent à deux fasces de gueules ; sur le tout, d'argent à trois barres de gueules.

Un certain Jean-Mathias d'Eyss « episcopus Rosmensis », est cité par la *Gallia Christiana* (nouvelle édition t. XIII col. 618) à la date de 1711. Ce prélat est peut-être le propriétaire de l'ouvrage en question ; il devait être vicaire général de l'archevêque de Trèves et évêque titulaire de quelque diocèse *in partibus*

Un bibliophile comtois.

—

Le Journal de Verdun (LXXIII, 427). — La bibliothèque de Dijon doit posséder la *Bibliographie de la presse* de Hatin.

H. C. M. y trouvera, p. 55, toute l'histoire du *Journal de Verdun* qu'il serait trop long de reproduire ici.

D'HEUZEL.

[Nous avons reçu un très grand nombre de réponses développées que nous publierons dans le prochain n°].

—

Un texte obscur de « La Tentation de saint Antoine » (LXXIII, 431). — L'édition des œuvres, publiée chez Quantin, quelques années avant l'édition définitive, donne le même texte pour la phrase indiquée. GOMBOUST.

* * *

A défaut de l'édition originale de la *Tentation de saint Antoine*, j'ai sous les yeux la deuxième édition parue la même année (Charpentier, 1874 ; in-8, de 296 p.). Le texte du passage reproduit par M. Géo M. est absolument le même dans la seconde édition et dans l'édition définitive.

P.

* * *

Le texte de l'édition définitive est exactement donné par notre confrère M. Géo M. Mais ce texte est-il conforme à celui du manuscrit ? On peut en douter. Les pages écrites par Flaubert sont surchargées d'additions, de suppressions, d'inversions, de corrections de toutes sortes ; le malheureux typographe, quelque habile qu'il fût, y perdait souvent le sens des phrases, la place des mots...

Sifflez, lanières, mordez-moi, arrachez-moi ! Je *voudrais qu'elles fissent craquer mes os, découvrir mes nerfs, que les gouttes de mon sang jaillissent jusqu'aux étoiles !...* Ne serait ce pas ainsi qu'aurait « indiqué » l'auteur, et le typo n'aurait-il pas dû lire et composer ainsi ?

Quant aux « audaces » de l'écrivain, elles sont nombreuses. N'était l'admiration que nous donnons au grand styliste, au psychologue de *Madame Bovary* et de l'*Education sentimentale*, au poète de *Salammbô*, au philosophe de la *Tentation*, nous nous arrêterions à ces « audaces », à ces « petits accidents », et nous nous en étonnerions quelque peu. Flaubert ne nous en laisse pas le temps. Il nous tire, nous entraîne, nous emporte. L'éclat de la pensée, l'ampleur de l'imagination et la magie du style nous permettent à peine de sourire — rapidement, au passage — à des... oublis tels que ceux rencontrés aux premières pages de *Madame Bovary* (édition définitive, Charpentier Fasquelle).

Cf. page 4... *C'était le curé de son village qui lui avait commencé le latin...* « Commencer le latin à quelqu'un » vaut bien « lanières, arrachez-moi ! »

Page 8... *Il écrivait une longue lettre à sa mère avec de l'encre rouge et trois pains à cacheter...* Ecrire avec de l'encre rouge, passe ; mais, écrire avec trois pains à cacheter, voilà bien l'originalité capable de retenir les plus curieux parmi les curieux !

Page 10... *S'enfermer chaque soir dans un sale appartement public pour y taper sur des tables de marbre de petits os de mouton marqués de points noirs, lui semblait...* Quand on pense que Flaubert haïssait, entre tout, la répétition, la succession des déterminatifs !

Enfin, après avoir lu, page 12, cette phrase... *Réveillés par le bruit d'un cheval...* qui pourrait passer pour un propos incongru, on trouve, page 20, cet aperçu arithmétique ... *Il vint apporter soixante et quinze francs en pièces de quarante sous*, ce qui, à un examen scolaire, fournirait les éléments d'un problème bien embarrassant pour plus d'un candidat !

Et maintenant... amusons-nous des utopies de Bouvard, contemplons la douce Madame Arnoux, rêvons sous les murs de l'antique Carthage... Alors les « bizarreries », les « audaces », les « oublis » s'effritent et croulent, — le chef d'œuvre demeure.

CHARLES FEGDAL.

—

Citation latine à expliquer : Rosa quo locorum sera moratur (LXXIII, 430). — Ces mots se trouvent dans Horace, *Odes*, livre I, ode 38, vers 3,5 :

Mitte sectari, rosa quo locorum
Sera moratur.

Renonce à chercher dans quel lieu se trouve la rose tardive.

(*quo locorum = quo loco*).

ALBERT CIM.

* * *

Ces mots sont tirés de la minuscule odelette (2 strophes sapphiques) 38e et dernière du 1er livre des *Odes* d'Horace. Le poète, à l'esclave qui va le servir à table, rappelle ses goûts simples, quelque jour de l'arrière-saison. Pour le modeste repas qu'il va faire sous sa petite ton-

nelle, des branches de myrte suffiront à les parer l'un et l'autre ; pas de luxe à la persane, pas de guirlandes de fleurs nouées d'écorce de tilleul, pas de roses rares et coûteuses sans doute à cette date tardive :

Mitte sectari rosa quo locorum
Sera moretur ;

« Abstiens-toi de chercher où l'on peut trouver (dans lequel des lieux séjourne) la rose tardive ».

IBÈRE.

***

Voir Horace, *Odes*, livre I, 38.

Mitte sectari, rosa quo locorum
Sera moretur.

Thackeray affectionnait cette ode. Il l'a imitée dans son imitation of Horace, Ad ministram' (*Ballads and Tales*) qui commence :

Dear Lucy, you know what my wish is.

Frederick Locker-Lampson imprime ces vers de Thackeray dans *Lyra elegantiarum*.

EDWARD BENSLY.

Mêmes références : C. DE B., A. B., NISIAR, V. A. T. GOËLO, DEHERMANN-ROY, RAGONNET.

—

Stultorum nomina... (LXXII, 288 ; LXXIII, 452). — La maxime est en réalité :

Nomina stultorum semper parietibus insunt

C'est un vers hexamètre, et, qui plus est, un vers faux, car « e » de *parietibus* est bref et ne peut servir de point d'appui au dactyle qui doit former le cinquième pied du vers.

P. J.

—

Les vers d'Alfred de Musset à la sœur Marcelline de Bon-Secours (LXXIII, 191, 308). — On trouve ces vers dans l'ouvrage intitulé :

Alfred de Musset : *Œuvres complémentaires, réunies et annotées* par Maurice Allem (page 66).

(*Mercure de France*, 26 rue de Condé, Paris).

L'auteur donne des renseignements intéressants sur les différents textes publiés jusqu'à ce jour, notamment dans l'*Intermédiaire* du 30 juillet 1902.

D. J.

***

Ces vers ont été publiés dans les colonnes mêmes de l'*Intermédiaire*, sous la rubrique *Les sœurs de charité* par Alfred de Musset (Notes, trouvailles et curiosités), XLVI, 168.

P. D.

—

La belle Euryant (LXXIII, 339, 412, 453). — Quoique sincère admirateur du prodigieux talent de Victor Hugo, je ne suis pas Hugolâtre, et il me semble que chevilles, excroissances et remplissages déparent trop souvent ses vers. Mais je n'aurais pas osé l'accuser *à priori* d'inventer de toutes pièces des noms propres pour se procurer des rimes, dont ce maître dans la technique de son art n'était certainement pas à court. Cependant, si, en ce qui concerne la Belle Euryant, le poète est en principe justifié, sauf à encourir le reproche d'aimer à « épater » son public. En ce qui concerne au contraire Jérimadeth, il est peut-être plus difficile à défendre. Sans doute le livre de Josué (X,3 XII, 11) fait deux fois mention d'une ville du nom de Jérimoth, qui devient Jérimuth dans Néhémias (XI,29) ; mais ces noms peu harmonieux sont précisément privés de la terminaison qui fait le charme du vers cité. En outre, cette ville, située dans le pays de Chanaan, est bien éloignée de Ur, qui est en Chaldée, et on ne voit pas bien l'association d'idées entre les deux. Je suis donc porté à croire qu'ici Victor Hugo a vraiment inventé, sinon une rime, du moins un mot harmonieux.

A. P. L.

—

Se marier jeune... (LXXIII, 340). — Actuellement mobilisé et par suite éloigné de ma bibliothèque, je ne saurais fournir exactement à notre confrère intermédiairiste, M. Rolin Poète, le renseignement qu'il demande. Je me hasarde donc à donner seulement une indication. Les préceptes : « Se marier jeune... » doivent en effet être d'Alexandre Dumas fils, qui les a mis dans la bouche d'un personnage d'une de ses pièces de théâtre.

MAURICE JEANNARD.

***

La citation demandée se trouve dans *le Fils Naturel*, de Dumas fils. Acte III, scène I.

ARCHANGE.

—

La force prime le droit (LXX ; LXXI ; LXXIII, 13, 173). — Je lis à la page 41 de l'*Histoire secrète de la Cour de Ber-*

lin, par Mirabeau (parue en 1789, réimprimée chez Maurice Glomeau, éditeur, rue Pierre Nicole — sans date) la phrase que voici :

Le mot droit est vide de sens lorsqu'on l'oppose à celui de force.

et Louis Racine, dans une des notes qu'il a rédigées pour le chant I de son poème de *la Religion* dit, à propos de ce vers :

C'est pour moi que je vis, je ne dois rien [qu'à moi.

« Suivant le système de Hobbes, il n'y a « point de distinction véritable entre la jus- « tice et l'injustice. La force fait le droit. »

V. A T.

—

On bat ma mère, j'accours (LXXII, 242, 355). — Cette phrase cornélienne, à laquelle Dumas fils a donné sa formule lapidaire, n'est, en effet, ni de Déroulède, ni d'Henri Regnault, mais bien de Théophile Gautier.

C'est mieux qu'une attribution, mais bien la déposition, pourrait-on dire, de l'interlocuteur auquel l'adressa le bon Théo.

Le 5 ou le 6 septembre 1870, M. Maurice Dreyfous étant, comme artilleur de la garde nationale, de service dans la cour d'honneur du Palais Royal, fut très étonné de voir traverser la place au Maître, qui, quelques jours auparavant, était parti pour Genève, où il devait faire un long séjour auprès de Carlotta Grisi, « la dame aux yeux de violette ». Intrigué, il fut à lui et l'interrogea :

— Voila, répondit bien tranquille Gautier, je suis arrivé ce matin. Hier la nouvelle certaine du désastre est parvenue à Genève, ça m'a donné un coup. Je suis monté seul dans ma chambre, je m'y suis promené en long et en large et je me suis posé cette question : Voyons, Théo, si ton père était là, qu'est-ce qu'il ferait à ta place ? J'ai réfléchi et je me suis répondu : Eh bien ! il se dépêcherait de voir là-bas, s'il n'y pourrait pas être bon à quelque chose .. Et le soir même j'ai pris le train.

Comme M. Dreyfous le regardait, pas très rassuré par le retour à Paris du romancier, celui-ci reprit, avec plus de vivacité :

— On bat ma maman et je ne serais pas là !

« Telle est en son texte authentique et relatée à sa place et à sa date, cette phrase devenue historique, et que Dumas fils a sertie en cette formule de lapidaire : *On bat maman ! je reviens*, cette exclamation cornélienne dont Vacquerie a fait le sujet d'un de ses plus beaux poèmes ». (1)

PIERRE DUFAY.

—

Debout les morts ! (LXXII). — On a cru devoir discuter l'authenticité du mot fameux : « Debout les morts ! » Ce mot a bien été prononcé. Il peut être inscrit désormais sur les tables de l'Histoire. Le général Galliéni, alors ministre de la guerre, l'a attesté dans cette lettre adressée le 16 février dernier au président de la commission des pétitions du Sénat, — lettre que publie le *Bulletin des Nouvellistes parisiens* :

Monsieur le président,

...Il intéressera certainement le Sénat d'apprendre que l'admirable cri : « Debout les morts ! » a été poussé le 8 avril 1915, par l'adjudant Péricard, du 95ᵉ régiment d'infanterie, actuellement lieutenant au régiment...

C'était pendant la période des attaques du mois d'avril, au bois Brûlé. Une tranchée conquise la veille par les 1ᵉʳ et 3ᵉ bataillons venait d'être l'objet d'une violente contre-attaque ; les occupants reculaient ; et un boyau allait être envahi par l'ennemi. L'adjudant Péricard, qui avait pris une part glorieuse à l'action de la veille et qui était en réserve, groupa de lui-même quelques volontaires de sa compagnie et se porta au devant de l'ennemi. Le boyau fut repris après un combat prolongé et terrible au cours duquel Péricard, sentant ses hommes faiblir et ne voyant que des morts et des blessés autour de lui, s'écria : « Debout les morts ! »

Agréez, monsieur le président, l'assurance de ma très haute considération.

Le ministre de la guerre,
GALLIÉNI.

—

Les Bleuets (LXXIII, 378, 435). — Le surnom ne date pas d'hier. La Fayette était appelé, dès le début de la Révolution, le *général des Bleuets* et le *général Bleuet*.

C. F.

(1) Maurice Dreyfous : *Ce que je tiens à dire ; un demi-siècle de choses vues et entendues*. Paris, Ollendorff, s. d. ; in-12, p. 224.

En avoir marre (LXXIII, 194, 363, 470.) — Je me permets de relever une petite erreur dans la note de M. Gustave Fustier du n° du 20-30 avril 1916.

Marres, marrez a bien la signification de « Assez » « J'en ai marre » pour j'en ai plein le dos. Mais « il est marrant c't'ype là » n'a jamais été pris dans le sens de « cet individu est ennuyeux » ; bien au contraire, les soldats l'emploient pour exprimer qu'un homme est drôle, amusant absolument comme « c'qu'on s'est marré jour », ce qu'on s'est amusé. C'est une anomalie bizarre évidemment, mais je garantis que nous employons toujours ces expressions dans ce sens.

De Givry.

* * *

Si je suis d'accord sur la signification de cette locution : « en avoir assez », je me permettrai d'en critiquer l'orthographe, la prononciation du mot « mar », dans la région parisienne du moins, ne nécessite ni le « re » ni le « c » final.

Quant à « *il est marrant* », contrairement à l'avis de M. G. Fustier, je l'ai toujours entendu avec la signification « il est amusant ». Le type « marrant » est celui qui déchaîne le rire général dans un atelier.

Gaston Hellevé.

—

Hocquesonner (LXXIII,93,269,464). — J'ai eu une tante, femme fort instruite et fort spirituelle, qui mettait une certaine coquetterie à user d'une foule de mots désuets qu'elle prétendait avoir entendu employer couramment dans sa jeunesse, aux environs de 1830. Du nombre était le verbe hoquetiner auquel elle donnait le sens de branler, choquer ou remuer doucement : « J'ai rencontré la vieille bergère qui s'en allait en hoquetinant. » ou « On est venu hoquetiner la clef dans ma serrure ».

Je rapporte un souvenir sans garantir nullement le bien fondé de cette acception d'un mot que je n'ai jamais vu autre part Celle qui en usait avait autant d'imagination que d'esprit. J'ajoute que, bien qu'elle eût passé sa petite enfance en Basse Normandie, elle avait été élevée à Paris, au pensionnat de Madame Daubrée, renommée par la solidité des études qu'on y faisait faire aux jeunes filles.

P. J.

Afnaf (LXXIII, 432). — L'expression anglaise half-and-half (prononcez haf n'haf), traduction littérale « moitié et moitié » est peu usitée dans le langage courant, elle est employée habituellement pour désigner un mélange de bière composé d'ale et de stout.

Cette expression a sans doute été importée en France par les lads et jockeys d'écuries de courses et aussi par des Français ayant séjourné en Angleterre.

Elle semble être actuellement usitée, en argot, pour exprimer des impressions mixtes en même temps bonnes et mauvaises ou en parlant d'événements ou de faits présentant un côté agréable mélangé d'inconvénients.

Ct R.

* * *

Half and half est une expression anglaise d'un usage courant ; la prononciation est à peu près ainsi : « afeunaf », et « afnaf » si on parle rapidement. La traduction mot à mot est : moitié et moitié ; la signification serait : moitié par moitié. Le texte de l'*Impromptu du paquetage*, texte donné par M Gustave Fustier, devrait donc être compris : « j'suis content et j'suis pas content... moitié l'un, moitié l'autre... »

... Et « afnaf » est déjà peut-être un mot d'argot, là-bas, aux tranchées, — un mot venu des « tommies », adopté par les « poilus ».

Charles Fegdal.

* * *

Ce terme correspond à peu près à ce qu'on entend quand un Anglais commande, au bar, un « half and half », c'est-à-dire un mélange à parties égales de pale ale et de stout.

L'intimité anglo française contribuera sans aucun doute à enrichir nos divers argots de nombre d'expressions de ce genre, d'usage courant en Angleterre. Le caractère général de ces locutions est la brièveté et la précision, leur inconvénient, la difficulté de prononciation. Nos descendants férus de philologie auront de quoi exercer leurs talents !

Dr Vogt.

* * *

De même que les collignons prononcent *Poulot* le *Pull ap* anglais, les poilus transforment *All right* en Olrète et *Half and Half* en Afnaf.

Willy.

***

Dans *l'Impromptu du paquetage*, que cite M. Gustave Fustier, M. Maurice Donnay dit *afnaf*, qui d'après le contexte, équivaut dans la bouche de son personnage à la locution plus civile : comme ci, comme ça. « J'suis content d'un sens ; d'un autre sens, j'suis pas content : c'est afnaf, comme on dit. . » — On dit afnaf, en effet : mais je crois qu'il vaudrait mieux écrire *half and half*, qui, en anglais, se prononce afnaf et signifie demi et demi, et désigne, dans les bars, une boisson mélangée, composée de deux parties égales de liqueurs différentes.

Cette orthographe aurait pour moi l'avantage de donner en même temps son étymologie la plus vraisemblable à ce terme courant dans le langage des camps, que les guerriers prononcent *afnaf* ou *naf-naf*, et par lequel ils expriment d'abord l'idée de l'indécision, dans le sens où l'emploie M. Maurice Donnay. « Je suis afnaf, ou naf-naf » — cela veut dire : Je suis comme ci, comme ça — avec une nuance pérojative. Comme en style militaire un terme est presque toujours pris dans des acceptations variables et n'a jamais une valeur stricte, l'expression être *half an half*, (si l'on me permet de m'en tenir à cette manière d'écrire), s'écartant de son sens étymologique, en est venue à signifier le plus couramment : être à bout, n'en pouvoir plus. Après une marche pénible, un coup dur, le soldat s'exprime ainsi : « J'en ai marre, je suis tout à fait *af naf* . »

A moins que, d'une formation beaucoup moins savante, af-naf ne soit qu'une onomatopée figurant d'une façon très simple et très directe l'essoufflement d'un homme fatigué.

Le dragon E. H.

De nos collaborateurs : C. P. Arthur Pougin, T. V. M. Legrand Dumontet, Caville, Gaston Hellevé, G D, Old Pot, Nozuod, A. L. Coel, Buron, G. de M., Edmond Lhommedé, Simon de Montzaigle, nous avons reçu le même renseignement et les mêmes références.

—

Voëvre. — Voivre (LXXIII, 283, 416) — Je commence par déclarer que c'est, non plus un géographe, mais un simple lexicographe qui, à son point de vue, répond à la question et va expliquer « pourquoi quelques écrivains et quelques journaux ont adopté la forme Voivre ».

Il est généralement reconnu que les Dictionnaires sont le Code de la langue et de l'orthographe usuelles, et ceux qui manient la plume avec érudition se piquent d'en observer les lois. Or, j'ouvre au hasard quelques-uns de ces ouvrages spéciaux et j'y trouve : *Grand Dictionnaire de Larousse* (1876) « Voivre (pays de) voir Voivre », — *Dictionnaire de biographie et d'histoire* de Desobry et Bachelet (1876), « pays de Voivre ». — *Dictionnaire d'histoire et de géographie* de Bouillet (1880), « Woivre » ; — *Dictionnaire des Dictionnaires* de Guérin (1889), « Voivre ».

J'arrête là mes citations, mais j'ajoute ceci : Il y a quelques mois, je m'entretenais avec un capitaine de chasseurs, M. de T... permissionnaire du front et originaire de cette partie de la Lorraine, qui, en toute connaissance de cause par conséquent, critiquait précisément la forme *Woëvre* employée par l'Etat-Major général en ses communiqués, « attendu, m'indiquait-il, que, dans le pays même, on écrit le nom comme on le prononce : *Voivre*. »

Donc, tout au contraire, ce serait « toucher à cette forme consacrée par le temps » et par l'usage que d'adopter l'orthographe *Woëvre* et de « chercher à l'imposer ». Et c'est pourquoi, je suppose, le *Figaro* — « qui mène avec beaucoup de constance et d'esprit la lutte contre les déformations du langage et de l'orthographe », — « a pris parti pour Voivre », de tournure et d'allure bien française.

Pierre.

—

Slesvig ou Schleswig, (LXXIII 431). — La *Bibliotheca Danica*, de Chr. V. Bruun éditée en 1806 en danois écrit Slesvig. Comme Slesvig est aussi facile à prononcer que Schleswig, il me semble qu'en France nous devrions adopter Slesvig au lieu de Schleswig qui est admis par les publicistes. J'avoue qu'en prenant l'orthographe du pays d'une manière générale, on irait trop loin ; il faudrait dire pour la capitale, non pas Copenhague, mais Kjobenhavn, mot barbare pour un gosier français.

Paul Muller.

*
* *

Je pense qu'en orthographe géographique comme en toute chose, il vaut mieux conserver ce qui est consacré par l'usage tant qu'il n'y a pas un intérêt majeur à le modifier ; c'est pourquoi j'estime qu'il n'y a pas d'inconvénient à continuer d'écrire Schleswig, qui est la forme habituellement usitée, de préférence à Slesvig.

Car, une fois entrés dans cette voie, nous devrions logiquement proscrire le mot *Jutland*, qui est purement allemand et adopter son équivalent danois *Jylland* (prononcer : Yulane). Il faudrait écrire Sjœlland au lieu de Seeland, Haderslev au lieu d'Hadersleben, Aabenraa au lieu d'Apenrade, Dybbel au lieu de Düppel, etc.

Je sais bien que, depuis deux ans, nous avons rejeté certains noms d'origine germanique employés dans les pays slaves, comme St-Pétersbourg, Dunabourg, Lemberg, qui sont devenus Petrograd, Dvinsk et Lvov. Mais si nous voulions appliquer ce principe dans toute sa rigueur, nous risquerions de nous trouver à un moment donné terriblement embarrassés. Quelque rébarbatifs que paraissent au premier abord les noms géographiques allemands, il faut reconnaître qu'ils sont plus faciles à prononcer pour nous que la plupart des noms slaves, principalement les polonais chez lesquels les consonnes dominent. Nous sommes habitués à dire Dantzig, Posen, Gnesen, Breslau, Bromberg ; faudra-t-il poloniser ces noms en Gdansk, Poznan, Gniezno, Wratislava, Bydgoszcz ? Devrons-nous remplacer Prague (en allemand Prag) par son équivalent tchèque Praha et Hermannstadt par le mot roumain Sibiu ? Ce serait là, il faut en convenir, une innovation qui présenterait plus d'inconvénients que d'avantages.

Pour en revenir à la question posée, il convient de remarquer que la partie méridionale du Schleswig est en très grande majorité de population et de langue allemandes et que les Danois ne revendiquent que la partie septentrionale de cette province qui est habitée au contraire par une population danoise et qu'ils désignent communément par le nom de *Söndenjylland* (Jutland du sud). La ville de Schleswig est d'ailleurs une ville entièrement allemande et il n'y a pas plus de raison de l'écrire Slesvig que de mettre Hamborg au lieu de Hambourg. Pourquoi vouloir alors imposer cette forme danoise à la province qui tient d'elle son nom ?

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

—

Droits d'Amboste sur l'avoine (LXXIII, 340). — Ambosta quantum pugno, vel mane ex acervo frumenti alteriusve rei capi potest ; poignée, ut pugipata. V. lexicon mediœ et infirmæ latinitatis. En somme, c'était le droit de prendre dans certains cas, une poignée d'avoine, comme en certains lieux, le bourreau avait le droit de prendre une poignée de grain les jours de marchés.

E. GRAVE.

*
* *

Le droit d'amboste est un droit un peu semblable au droit de poignée ou de hâvage, si souvent exercé au Moyen-âge, particulièrement par les bourreaux, et qui consistait dans la prise, de ce que pouvait contenir la main fermée, sur les sacs de blé, d'avoine, de céréales mis en vente.

Une charte de l'Eglise de Lyon, bien antérieure au XVIIIe siècle, puisqu'elle est datée de 1345, dit : *Debet quique bichetos et quique ambostas fumenti.* Dans la même charte, on trouve : *Unins ambotœ et dimidiœ.*

Les *Statuta Taurinorum* de l'année 1300 (Cap 269, ex Cod. regia, 4022) disent également : *Venditore grani et leguminum de Taurino non teneantur dare ambostas.*

Ambostis, d'où *ambotœ* ou *ambostœ, amboste* viendrait du mot *ambostis*, poing, *pugillus, pugnus*, d'après un Glossaire arabe-latin.

G. D.

—

Vache en or enterrée par les Anglais en quittant la France (LXI ; LXXIII, 16, 87, 133, 181, 277). — N'ayant sous la main, — et pour cause, ni la suite des numéros de l'*Intermédiaire*, ni aucun document pour vérifier mon hypothèse, je m'excuse à l'avance si je dis une sottise.

N'était-il pas d'usage fréquent de désigner les monnaies par la figure qui s'y trouvait représentée : par exemple : des louis, des nobles à la rose, et, si je ne me trompe, des moutons d'or.

Le premier numismate venu nous dira certainement si les Vicomtes de Béarn n'avaient pas de monnaies frappées à

leurs armes, — deux vaches, — ce qui expliquerait tout naturellement la confusion dans l'esprit populaire.

E. T. C.

—

Boutons et boutonnières (LI, 45, 91, 156, 267, 489 ; LXXIII, 432). — Sous différentes rubriques, cette question est depuis longtemps à l'ordre du jour dans l'*Intermédiaire*. On trouvera quelques réponses dans le volume LI, l'une du regretté Emile Faguet et plusieurs écrites par de très anciens collaborateurs et docteurs. Je signale aussi la même question dans un plus ancien volume (XXIII, 195, 317), mais sous le titre de « Bizarre coutume ».

PIETRO.

***

Consulter la collection de l'*Intermédiaire*. La question y a été traitée sous la rubrique plus explicite : *Le geste de se boutonner chez l'homme et chez la femme* (L, 956 ; LI, 45, 91, 156, 489 ; LII, 267).

P. D.

***

Question posée et largement répondue. Voir : l'*Intermédiaire*, III, 705, 745 ; IV, 53 ; V, 344 ; XXIII, 198, 319, 339 ; L. 956 ; LI, 45, 81, 156, 489 ; LII, 287.

P. CORDIER.

***

C'est avec raison que M. Marcel Beaudouin a pris comme titre de sa demande les mots *boutons et boutonnières* au lieu du titre ancien : *bizarre coutume*, qui ne facilitait pas la recherche à la table.

Sons le titre de bizarre coutume, notre collègue trouvera les raisons de cet usage au volume III, 505 et 545 ; V, 344 ; XXIII 198 et 317.

ALBERO.

—

Pourquoi ne porte-t-on plus de chapeaux hauts de forme ? (LXXIII, 433). — Déjà avant la guerre de 1914, cet affreux couvre-chef tendait à disparaître. Mais la routine était là, et nos contemporains ont lutté et donné une preuve de goût en délaissant ce ridicule instrument que les gavroches avaient surnommé *tuyau de poele*. C'était laid et gênant, c'était coûteux et ça avait souvent besoin d'un coup de fer, qui n'empêchait guère le chapeau de paraitre défraichi. A qui n'est-il pas arrivé d'entrer dans un fiacre ou un taxi avec un haut de forme et d'en sortir avec un accordéon sur la tête ? Heureusement le bon sens vulgaire a fait justice du préjugé et de l'odieux couvre-chef.

MARTELLIÈRE.

***

Il m'a toujours paru aussi « fantastiquement inopportun » de me surmonter de ce tube bizarre... peut être est-ce parce que pour mon malheur je mesure, nu-pieds et nu tête 1 m. 80. On ne voit plus guère de ces soi-disant chapeaux parce que beaucoup de ceux qui se croyaient obligés de les supporter en sont affranchis par le képi, le béret, la bourguignotte, et que parmi les autres, un certain nombre les trouve réellement trop comiques pour être arborés en ce triste temps de carnage. — Mais, est-ce qu'on reprendra ça « le jour où la paix « nous sera rendue avec la victoire ? »... est-ce qu'on ne pourra jamais être « tant soit peu correct » sans ce boisseau renversé sur le crâne ?..... Est-ce que des hommes cités à l'ordre de l'armée, décorés de chevrons, de croix de guerre, décorés de blessures et de mutilations, perclus d'actes de courage sans nombre, une coutume imbécile exigera encore le port de ce couvre-chef dépourvu de tout ce qu'on peut désirer d'une coiffure. Oui?... Alors pas la peine d'être victorieux !...

SGLPN.

***

C'est bien avant la guerre qu'a commencé l'abandon de ce hideux et incommode couvre chef. Déjà depuis quatre ou cinq ans au moins on entendait les chapeliers, pour qui sans doute, avec sa fragilité et les perpétuels changements de forme qu'ils lui imposaient, il était d'un meilleur rapport que d'autres coiffures, déplorer sa disparition progressive Et les journaux l'ont plus d'une fois commentée. En dehors de toute question de mœurs démocratiques, on ne voit pas bien pourquoi une durée indéfinie, que n'a eue aucun des types antérieurs de coiffure masculine, serait assurée au plus laid, sans doute, au plus irrationnel qui ait jamais paru. Pour ceux qui tiennent à se distinguer par leur mise de l'humanité commune, il est toujours possible de le faire par la richesse des matières dont ils

sont vêtus ou coiffés, et la perfection de la façon, sans s'affubler pour cela d'un uniforme spécial. Il est à prévoir d'ailleurs — et sans doute à souhaiter — que dans la société plus sérieuse peut-être, et en tout cas, pour un temps, plus pauvre en son ensemble, où nous vivrons après la guerre, une certaine simplicité sobre, dans la tenue comme dans toute la manière de vivre, tendra à prévaloir.

IBÈRE.

—

Le sabre baïonnette-scie des Allemands (LXXIII, 238,369, 423, 471). — La baïonnette-scie a causé parmi nous, au début de la guerre, une surprise qui ne s'explique pas ; non seulement parce que les Boches sont capables de commettre toutes les atrocités, mais surtout parce que cette arme nous était parfaitement connue depuis longtemps.

Dès le mois de juillet 1907, le *Larousse Mensuel* en publiait un dessin, avec la courte notice suivante :

Il vient d'être distribué à l'artillerie à pied, aux pionniers et aux troupes de communication de l'armée allemande, un nouveau sabre-baïonnette, dont le modèle, adopté en 1905, est une modification du modèle 1898...

Ce qui caractérise particulièrement cette nouvelle arme, c'est qu'elle est en même temps un outil destiné à couper et à scier. En vue de ce dernier usage, le dos de la lame est muni d'une dentelure formant scie, au moins pour les sabres destinés aux pionniers et aux troupes de chemin de fer. La lame, assez large, est allégée par deux gouttières pratiquées sur toute sa longueur ; la poignée est revêtue d'une enveloppe en bois ; le fourreau est en cuir avec garniture en tôle d'acier à l'entrée et à la pointe. La longueur totale de l'arme est de 50 centimètres.

P. c. c. EMILE DESHAYS.

—

Peau humaine tannée (T. G. 687 ; LXII ; LXIV). — *Tanneries de peau humaine* (T. G. 865 ; XLII ; LXXIII, 370).

Dans un numéro de l'an dernier du *Courrier de l'armée belge*, on pouvait lire cet écho d'actualité :

Un officier anglais qui a séjourné plusieurs années dans la région du Cameroun, nous affirmait, il y a un instant, que les Allemands avaient établi là une industrie macabre : il ne s'agit de rien moins que du tannage de la peau humaine.

Le concours de naturels aidant, ils écorchent les cadavres des enfants et des adultes morts de mort violente : la peau est alors préparée et tannée. On obtient un produit extrêmement souple, presque velouté, qui est sous une fausse dénomination envoyé en Allemagne pour être travaillé

Il n'est pas rare, nous affirmait notre interlocuteur, de rencontrer des officiers allemands possesseurs de porte-cartes et même de portefeuilles en peau humaine, luxueusement montés, rehaussés de chiffres et d'attributs nobiliaires, en or ou en argent.

Le commerce de ces objets se fait couramment à Berlin ; mais nous devons à la vérité d'ajouter qu'il se pratique sous le manteau.

Tanneur de peau humaine ! Il ne manquait au Boche, pour le compléter, que ce titre barbare. LABÉDA.

—

L'écrevisse et le porc (LXXIII, 386). La citation d'un Mémoire de Van-Helmont, qui aurait figuré dans les *Mémoires de l'Académie des sciences*, en 1709, n'est pas exacte.

Le Mémoire, qui figure à cette date dans l'*Histoire de l'Académie des sciences*, page 309 et non 411, est de Geoffroy jeune. Il est intitulé : *Observations sur les écrevisses de rivière*. Il y est surtout question des « pierres d'écrevisse », qui se formeraient, non dans le cerveau, mais dans l'estomac, lequel subirait, au dire de Geoffroy, des transformations complètes.

C'est seulement à la fin, après avoir dit qu' « il y a des gens qui ont de l'aver« sion pour les écrevisses », que Geoffroy cite l'opinion de Van-Helmont, sur l'antagonisme bizarre du porc et de l'écrevisse, sans indiquer, du reste, où cette opinion a été formulée.

G. D.

—

La première idée pratique du parachute (LXXIII, 426). — Le parachute est indiqué par Faust Veranzio en 1617 et par Cyrano de Bergerac en 1650. V. Fournier : Le *Vieux-Neuf*, Paris, Dentu, 1877, 3 vol. in-18, t. I, pp. 10-11. GUSTAVE FUSTIER.

—

Le canon et la météorologie (LXXIII, 421). — Le passage des *Vies des hommes illustres* de Plutarque signalé par M. Camille Pitollet se trouve dans la *Vie de Marius*, ch. 21.

EDWARD BENSLY.

Le son du canon (LXXII; LXXIII, 275, 325, 422). — Une observation récente pour servir à l'étude si intéressante de la propagation du son.

J'étais dimanche et lundi 11 et 12 juin à St-Julien du Sault (Yonne) située sur l'Yonne entre Sens et Joigny. On y entend très nettement le bruit de la canonnade et ses modalités, notamment lundi de 9 à 11 et de 5 à 7 heures auxquelles le bruit était plus fort et les coups plus répétés. Et l'on entend cela depuis longtemps et même la nuit. Le pays dont je parle est juste au débouché de la forêt d'Othe qui, loin de former un écran au son, le porte plutôt puisque, de l'aveu d'un garde forestier, on le perçoit tout aussi nettement à 10 km. à l'intérieur des bois.

A mon avis, ce doit être le canon des Hauts de Meuse (St-Mihiel) que l'on entend, ce qui ferait une distance d'à peu près 240 km.

Comme conditions atmosphériques, temps couvert avec ondées assez fortes, celles-ci n'arrêtant pas la perception du son. Vent d'Ouest léger, par conséquent absolument opposé à la direction d'où arrive le bruit, qui vient nettement, pour le pays cité, de l'Est Nord-Est très faible.

« Exercices du tir dans un camp » dit-on. Mais où ? Fontainebleau, Cercottes, région d'Auxerre, Mailly ? la direction d'arrivée du son ne serait plus l'Est. Et puis des exercices continuels, jour et nuit ?

A mon avis, la forêt d'Othe forme nappe, comme l'eau, au lieu d'être, comme on pourrait le croire, un écran.

De Givry.

*
* *

La *Gazette de Lausanne* du 22 février 1916 apporte un témoignage assez curieux au sujet de la distance à laquelle peut être perçu le bruit de l'artillerie et qui vient s'ajouter aux faits rassemblés par M. Henry de Varigny. Ce n'est pas qu'il s'agisse d'une distance exceptionnellement grande ; on en a indiqué de plus considérables, mais la netteté du phénomène ajoute grandement ici à l'impression produite.

M. J. Dubuis ingénieur, faisant une ascension en Valais, dans la direction du Simplon, le 13 février dernier, perçut, en gravissant les pentes du Bosswald, à partir de 10 h. 1/2, quelques détonations sourdes et isolées, difficiles à définir et à orienter. Vers une heure, aux environs de Berisal, les détonations se multiplièrent et ce fut alors un roulement continu, bien caractéristique de l'artillerie ; du reste, à de courts intervalles, et dominant ce roulement, on entendait des coups isolés beaucoup plus puissants, ceux des pièces lourdes. C'était, paraît-il, fort impressionnant. L'observateur a pensé qu'il s'agissait du bombardement acharné, signalé depuis par les journaux, auquel se livra l'artillerie allemande contre les villages alsaciens ; il ajoute que la distance rectiligne de Berisal à Réchésy est de 159 kilom.

Sans doute, les conditions d'altitude, de pureté de l'atmosphère, d'orientation des vallées, de direction des vents, particulièrement favorables, contribuèrent-elles à l'ampleur du phénomène. Berisal est à une altitude de 1526 m. Les ondes sonores venaient frapper les flancs de vallées ouvertes dans leur direction.

J. M.

—

Le vieux Dieu Allemand (LXXI; LXXII; LXXIII, 147). — Ce n'est pas seulement au mouvement national de 1813 que les Allemands ont pris l'habitude de germaniser Dieu, mais à une époque bien antérieure. Le maréchal de Saxe y fait avec ironie allusion dans une lettre du 10 avril 1747, adressée de Bruxelles au Comte de Clermont, ce prince-abbé de la Maison de Condé, dont le prestige militaire, réel avant la guerre de Sept ans, devait s'effondrer à la funeste campagne de 1758. A l'annonce de l'arrivée du Comte qui avait brillamment servi sous ses ordres l'année précédente, le Maréchal s'exprime ainsi : « Soyez le bienvenu, Monseigneur, et nous ferons de la bonne besogne, s'il plaît à Gott, le Dieu des Allemands ».

Mereuil.

Le Directeur-gérant :
GEORGES MONTORGUEIL

Imp. Clerc-Daniel, St-Amand-Mont-Rond

TABLE
DU
1er Semestre 1916

VOLUME LXXIII

N.-B. — * Ce signe indique des réponses à des questions posées dans les volumes précédents.



